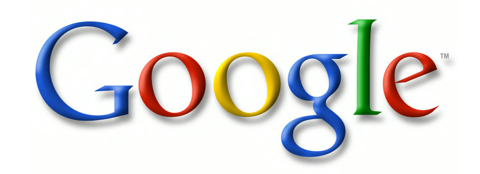



PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE

SE TROUVE ÉGALEMENT A STRASBOURG

CHEZ

MM. **DERIVAUX**, libraire, rue des Juifs.
LEROUX, imprimeur-libraire, rue des Juifs.

Paris. — Typ. Simon Raçon et Comp, rue d'Erfurth, 1.

Bussierre, Marie Théodore Renouard, vicomte de

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

LE VICOMTE M. TH. DE BUSSIERRE

PARIS

LIBRAIRIE DE PIÉTÉ D'AUGUSTE VATON

50 — RUE DU BAC — 50

1856

AVANT-PROPOS

ET INDICATION DES SOURCES

L'histoire de l'établissement du protestantisme en Alsace n'a jamais été traitée complétement au point de vue catholique. Le savant père Laguille a donné un aperçu général de cette époque dans son grand ouvrage[1]; quelques écrivains catholiques ont publié divers fragments de l'histoire de la Réforme dans notre province; nous avons fait imprimer nous-même, il y a une douzaine d'années, le récit succinct de ce qui s'est passé à Strasbourg depuis l'année 1517 jusqu'en 1529[2]; toutefois, nous le répétons, ces différents écrits sont très-incomplets.

Plusieurs auteurs protestants, au contraire, se sont occupés

[1] Histoire d'Alsace depuis Jules César jusqu'à Louis XV.

[2] La Foi de nos pères (dernière partie).

du sujet que nous abordons, et l'ont traité à fond dans sens le plus favorable à la Réforme prétendue, le plus hostile à l'Église; — nos frères séparés et beaucoup de catholiques même étudient l'histoire de l'Alsace au seizième siècle dans de semblables livres.

Il importe de porter remède au mal; le sujet, d'ailleurs, en vaut la peine, car, au dire de Bossuet [1], l'église protestante de Strasbourg a été l'une des plus savantes de la Réforme, et celle que l'on y proposait, dès les premiers temps, pour modèle de discipline à toutes les autres. Il est intéressant, par conséquent, d'observer la marche qui a été suivie lors de l'établissement de cette *Église modèle*, d'assister à ses progrès, de connaître les moyens auxquels on doit attribuer ses succès, et de juger ainsi de ce qui a dû se passer dans des localités moins privilégiées.

Les matériaux de notre travail ont été puisés dans des sources nombreuses et variées.

Les archives de Strasbourg nous ont fourni beaucoup de renseignements précieux et authentiques; les inventaires et les catalogues des pièces contenues dans cet immense dépôt, rédigés par l'abbé Grandidier et par M. Louis Spach, l'archiviste actuel du département, nous ont permis de faire nos recherches avec facilité. Beaucoup d'actes importants, se rapportant aux années de l'établissement de la Réforme à Strasbourg, ont disparu. A en croire la chronique locale, ces pièces, — généralement peu honorables pour les auteurs de la révolution religieuse, — auraient été enlevées à une époque où ceux qui avaient intérêt à les supprimer étaient chargés seuls de la surveillance des archives. On les retrouverait peut-être, si l'on pouvait consulter les protocoles et les nombreux manuscrits du

[1] Histoire des variations, l. XV, p. 636, éd. de Besançon de 1840.

consistoire protestant, où sont conservés également, dit-on, de volumineuses correspondances des apôtres strasbourgeois du nouvel Évangile ; — mais l'entrée de ce sanctuaire est hérissée de difficultés pour les profanes.

Une heureuse circonstance nous a permis de suppléer à cette lacune. Plusieurs manuscrits très-remarquables ont été mis à notre disposition par des personnes bienveillantes et haut placées, qui nous honorent de leur amitié. Nous avons entre les mains les relations détaillées de ce qui s'est passé dans plusieurs des couvents et chapitres de Strasbourg à l'époque de la Réforme ; elles sont écrites, en forme de journal, par les membres des congrégations auxquelles elles se rapportent. Deux in-folio manuscrits, portant le titre de *Monumenta argentinensia*, nous ont été d'un très-grand secours. Nous y avons trouvé une grande quantité de pièces très-intéressantes que nous n'avions pas pu découvrir ailleurs. Un gros manuscrit, rédigé, à la fin du dix-septième siècle, par un moine de l'abbaye d'Altorf, nous a été également fort utile. Il porte le titre de *Wahre Relation von der religions Verænderung in Strasburg*[1].

La bibliothèque de la ville possède une série de chroniques manuscrites que nous avons consultées avec fruit. Elles émanent presque toutes de plumes protestantes, mais elles renferment de curieux détails dont on peut faire usage sous bénéfice d'inventaire.

Les principaux chroniqueurs strasbourgeois qui ont écrit sur la Réforme, sont :

Daniel Specklin ; il a laissé deux gros volumes qui portent le titre de *Collectanea in usum chronici argentinensis*. Specklin, né en 1536, mort en 1589, était architecte. Il a connu les principaux acteurs de la révolution religieuse de sa ville natale,

[1] Vraie Relation du changement de religion à Strasbourg.

et il a puisé abondamment dans les archives de Strasbourg qui étaient à sa disposition.

Balthasar Kogmann, administrateur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Vieux, et *Sebald Büheler*, peintre. Ils ont écrit vers l'an 1586, étant fort vieux l'un et l'autre; Kogmann était protestant fanatique, Büheler zélé catholique. Leurs appréciations différentes des mêmes faits donnent occasion à de curieux rapprochements.

Jean Wenker. — Il était ammeistre de Strasbourg, et mourut en 1569. Wenker connaissait parfaitement les archives de la ville; sa chronique contient des pièces qui n'existent plus ailleurs.

Trausch, partisan très-zélé de la Réforme, a laissé trois énormes volumes formant une histoire locale complète. Ses préjugés religieux ne permettent d'admettre ses jugements et ses appréciations qu'après un mûr examen.

Quant aux ouvrages imprimés que nous avons consultés pour des détails ou des faits particuliers, nous les indiquerons simplement dans le corps de notre travail; l'énumération en est inutile. Une foule d'écrits relatifs à la Réforme ont été publiés à Strasbourg, dans le cours des trois derniers siècles; nous avons lu ceux que nous avons pu nous procurer.

Les histoires complètes de la Réforme en Alsace ont également été l'objet de notre sérieux examen. Ainsi que nous le disions ci-dessus, elles sont toutes d'origine protestante.

Le premier ouvrage dans lequel il ait été question, avec détail, de l'apostasie de notre province est le célèbre commentaire de Sleidan. Jacques Sturm de Sturmeck, stettmeistre de Strasbourg, a contribué, dit-on, à la composition de ce livre. Sleidan, qu'on a surnommé le Tite-Live des protestants, et que Charles-Quint appelait son *grand menteur*, passait déjà, parmi ses contemporains, pour le plus fin et le plus adroit des calom-

niateurs. Un écrivain catholique, qui le suivit de près[1], dit en parlant de lui : « Sleidan a revêtu et paré l'hérésie de si belles couleurs, qu'on dirait que c'est l'épouse chaste de Jésus-Christ. Il a plâtré son histoire de tant de mensonges et de faussetés, qu'un seul auteur en a bien osé remarquer onze mille... »

Après Jean de Sleide, Jean-Frédéric Schmidt, Matthias Heusz, Schœpflin, Lorenz et Schad ont essayé d'écrire l'histoire de la Réforme en Alsace, mais leurs travaux sont très-incomplets. Le Strasbourgeois Friese, dont l'ouvrage historique a été imprimé, vers la fin du siècle dernier, sous le titre de *Vaterlændische Geschichte*, a consacré à la Réforme un de ses volumes ; c'est une œuvre lourdement écrite, indigeste et partiale.

Enfin, trois ouvrages graves, auxquels on ne saurait refuser la science et le mérite littéraire, ont paru de nos jours. Ils sont dus aux plumes de MM. Timothée-Guillaume Rœhrich, ministre à Fürdenheim et Handschuheim[2]; — Jung, professeur au séminaire protestant[3]; — et Adam Walther Strobel, professeur au gymnase protestant de Strasbourg[4]. — Les deux premiers ont été publiés en 1830, à l'occasion du jubilé de la présentation de la confession d'Augsbourg ; le dernier a paru en 1843.

Ces trois livres, pour la composition desquels des sources

[1] François de Rœmond, Histoire de l'hérésie, p. 4. Voici, au reste, le jugement de Mélanchthon sur l'ouvrage de Sleidan : « Ce livre, dit-il au prédicant Libius, ne me paraît nullement recommandable, attendu que, suivant le proverbe grec, il ne convient pas qu'on masque par de belles paroles la laideur des actes répréhensibles. Sleidan rapporte une foule de choses qu'il eût mieux valu passer éternellement sous silence. Je souhaite qu'on ne mette pas entre les mains des jeunes gens un livre qui, malgré l'intention de l'auteur, ne servirait qu'à dévoiler nos faiblesses et nos misères. »

[2] Geschichte der Reformation in Elsass und besonders in Strasburg.

[3] Vaterlændische Geschichte des Elsasses.

[4] Beytræge zu der Geschichte der Reformation. — Reformation der Kirche in Strasburg.

encore inconnues ont été étudiées et employées, se distinguent par de la méthode, de l'élégance, de la suite et de la clarté. Mais ils ont été écrits, en particulier ceux de MM. Jung et Rœhrich, dans le sens le plus favorable à la Réforme, le plus hostile au catholicisme; l'œuvre de M. Strobel est beaucoup plus impartiale.

MM. Rœhrich et Jung, comme tous leurs devanciers, s'efforcent de légitimer la révolution religieuse, en peignant sous les plus sombres couleurs les abus qui existaient au seizième siècle, et la dégradation du clergé de l'époque, en accusant l'Église d'avoir été infidèle à sa mission, — en lui attribuant tout le mal qui existait dans le monde. A les entendre, cette Église était devenue une école de pestilence et de corruption, — les enseignements auxquels se sont attachés les martyrs et les saints de tous les âges précipitaient le genre humain dans l'ignorance, dans la crapule et les ténèbres. Nos deux historiens proclament que la Réforme a été une ère de régénération sociale, de moralisation, de progrès, d'émancipation pour l'humanité, un divorce solennel avec le mal et le scandale; ils représentent les principaux acteurs du drame comme des hommes ayant des titres éternels à l'amour et à l'admiration des générations futures.

Lorsque dans les récits de nos panégyristes il est question du rejet des dogmes les plus essentiels du christianisme, de l'abolition des usages les plus respectés, du renversement de tout ce qui existe, la pensée ne leur vient pas d'examiner ce que pratiquait cette Église des premiers siècles, à laquelle, suivant eux, le protestantisme ramenait l'humanité. Ils parlent de ces nouveautés et de ces ruines en les décorant des beaux noms d'amélioration, de lumière et de purification.

Nous renvoyons ceux de nos lecteurs auxquels un semblable langage pourrait en imposer au magnifique ouvrage du savant

Balmès[1]; ils y trouveront une réponse à toutes les affirmations de MM. Jung et Rœhrich ; ce livre admirable leur dira ce que l'Église catholique a fait pour le genre humain et leur permettra d'apprécier à leur juste valeur les prétendus bienfaits du protestantisme.

Au reste, pas plus que Balmès, nous ne songeons à nier que les abus n'aient été nombreux et graves au moment où la nouveauté apparut. Nous disons avec le saint concile de Trente : qu'il fallait réformer le clergé et le peuple et corriger les mœurs, que la discipline ecclésiastique était relâchée, que des désordres régnaient dans le sanctuaire même, qu'une grande partie du clergé, en Allemagne surtout, vivait dans l'oubli de ses devoirs et donnait de scandaleux exemples. En un mot, nous reconnaissons que le mal existait, mais nous protestons contre la conclusion qu'on en veut tirer. Il n'est pas vrai que l'*Église ait été la cause des abus*, il ne l'est pas davantage que la *Réforme se soit proposée de les redresser*. Ils lui ont tout au plus servi de prétexte.

Deux simples observations mettront cette vérité dans tout son jour.

Les mauvais prêtres étaient-ils tels parce qu'ils demeuraient fidèles aux lois de l'Église, ou l'étaient-ils parce qu'ils lui désobéissaient ? Nous ne pensons pas qu'un homme sensé, à quelque culte qu'il appartienne, ose soutenir la première des deux hypothèses. Il est incontestable que les *abus* étaient en opposition manifeste avec l'Esprit de l'Église catholique, chacun peut s'en convaincre en lisant ses canons et ses décrets. Il en ressort que ceux qui voulaient sérieusement la fin du scandale, loin d'attaquer cette Église, qui était la première à en souffrir, se rapprochaient d'elle et se soumettaient, repentants, à ses

[1] Le protestantisme comparé au catholicisme.

lois, car leur fidèle observation remédiait infailliblement aux maux dont on se plaignait..

En second lieu, les désordres qui avaient pénétré jusque dans le clergé à la suite des longs bouleversements de l'Europe, étaient graves encore, moindres cependant que dans les âges précédents. Des synodes et des conciles s'étaient réunis, même aux jours les plus mauvais, pour flageller le mal, pour prescrire l'observance de la discipline, pour frapper d'anathème les fausses doctrines, les vices et surtout la simonie et l'incontinence. Il y avait donc une protestation non interrompue du droit contre le fait, de ce qui devait être contre ce qui était ; — au milieu du déchaînement des passions, la loi parlait et restait invariablement la même. Au moment où la révolte éclata, la régularité faisait des progrès, le clergé comptait parmi ses membres des hommes aussi recommandables par la science que par la vertu. Ces hommes travaillaient à ramener les âmes égarées au bercail du bon pasteur. La *Réforme véritable* accomplissait ainsi son œuvre, mais il lui fallait du temps, car elle soulevait des oppositions et elle rencontrait des obstacles.

Il est clair, par conséquent, que, si le but des auteurs de la *Réforme prétendue* eût été de détruire les abus, ils se fussent empressés de se réunir à la glorieuse phalange des prêtres fidèles, au lieu de les persécuter et de soulever contre eux les populations égarées, au lieu de déclarer une guerre acharnée à tout ce qui s'appelle *œuvre* et *mortification*. Partout où le protestantisme s'est établi, les membres les plus corrompus des clergés séculier et régulier se sont empressés de se ranger sous sa bannière, ceci est incontestable. On en peut conclure qu'ils s'y trouvaient à l'aise, et assurément ce n'était pas la vertu qui les y poussait. Les prêtres de mœurs et de conduite régulières sont, au contraire, tous restés catholiques. Nous

défions, l'histoire en main, de citer *un seul* exemple qui infirme ce que nous avançons.

Donc, encore une fois, les abus n'ont pas été la cause de la Réforme, les novateurs, au lieu de travailler à les détruire, leur ont donné une sorte de sanction légale et se sont bornés à ériger en *droit* le mal que les clercs dépravés pratiquaient depuis longtemps *de fait*.

Toutefois les grands mots produisent toujours un certain effet sur une nombreuse portion du public. L'expression *destruction des abus* sonne presque aussi bien que celle *pur Évangile*, aussi les a-t-on adoptées toutes deux. Il faut leur rendre leur vrai sens. Les soi-disant réformateurs renversaient la *discipline*, la *morale* et le *dogme*, ils enseignaient *leurs propres conceptions*. C'est là ce qu'ils ont nommé *abus* et *Évangile*, et depuis lors les deux expressions ont été admises dans le dictionnaire protestant avec leur signification nouvelle.

La Réforme, que nos historiens alsaciens s'efforcent de peindre comme une époque de progrès et de régénération sociale, a été une simple hérésie, semblable à toutes celles qui se sont succédé pendant les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne. Dans tous les âges, on a vu des esprits aigres et superbes rejeter le grand principe de l'autorité en matière de foi. Toujours, à partir du temps des apôtres, il y a eu des hérésiarques; toujours les sectes ont pullulé; toutes, elles se sont décerné le titre de *vraie et pure Église de Jésus-Christ*.

Le seizième siècle a été atteint à son tour de la contagion. Le même phénomène s'est présenté, produit par la même cause, par l'orgueil. Mais, en cette occasion, des circonstances exceptionnelles ont donné à la révolte une gravité particulière et lui ont imprimé un caractère de généralité.

La Réforme est née dans un temps où les institutions, les

mœurs, la religion, les événements et les relations commerciales avaient rapproché de plus en plus les peuples européens. Des communications fréquentes, favorisées par l'usage universel de la langue latine et par la découverte récente de l'imprimerie, avaient succédé à l'isolement du moyen âge.

Cet état de choses fait comprendre la rapide extension que prit l'hérésie protestante. D'ailleurs, la translation du saint-siége à Avignon, le grand schisme d'Occident et ses déplorables conséquences, la lutte des souverains pontifes avec les rois de France, l'inauguration des doctrines gallicanes, l'accueil fait aux erreurs de Wicleff par certaines universités, l'élément païen ramené dans le monde par la Renaissance, enfin la situation politique de l'Europe, les rivalités de Charles-Quint et de François Ier, et les progrès des Turcs, avaient préparé les voies aux novateurs.

Avant de raconter comment la Réforme s'est établie dans notre province, nous nous proposons de faire connaître la situation dans laquelle se trouvaient, au commencement du seizième siècle, la ville de Strasbourg et l'Alsace, sous les rapports politiques, religieux et scientifiques. Ce sera l'objet de la première partie de notre travail; nous éviterons ainsi les interruptions et les explications dans les divisions suivantes, et notre récit conservera son unité. — Il s'arrêtera à l'année 1529, temps auquel la célébration du sacrifice de la messe et l'exercice du culte catholique furent absolument interdits dans la ville et dans les domaines de Strasbourg. La Réforme y était alors un fait accompli.

Nous ferons suivre cette première publication d'un second ouvrage, qui en sera le complément et qui traitera des progrès et du développement de la Réforme en Alsace jusqu'à la paix de Haguenau (1604), époque à laquelle le protestantisme avait atteint son plus complet épanouissement dans la vallée du

Rhin. Il est curieux d'examiner ce qu'il y avait produit, ce qu'il y était devenu.

Les matériaux de ce nouvel ouvrage, puisés aux mêmes sources que celui que nous terminons, sont réunis et classés, nous espérons le faire imprimer prochainement.

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT DE L'ALSACE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG AVANT LA RÉFORME

CHAPITRE PREMIER

SITUATION POLITIQUE DE LA PROVINCE ET DE LA VILLE

A l'époque où la révolution religieuse éclata, l'Alsace était divisée en un grand nombre de seigneuries et de petits États.

L'Autriche occupait le premier rang en haute Alsace : le gouvernement impérial y avait établi son siége à Ensisheim; la comté de Montbelliard et la seigneurie de Reichenweyer appartenaient à la maison de Wurtemberg; le mundat supérieur de Rouffach reconnaissait la souveraineté des évêques de Strasbourg; le reste de cette partie de la province appartenait à l'abbaye de Murbach, aux évêques de Bâle et à quelques seigneurs, parmi lesquels les sires de Rappolstein étaient en première ligne.

Quant à l'Alsace inférieure, elle renfermait une foule de propriétés laïques ou ecclésiastiques; les évêques de Strasbourg y avaient les sept bailliages de Saverne, Kochersberg, Dachstein, Benfelden[1], Schirmeck, Markolsheim et de la Wanzenau, desquels dépendaient une centaine de villages et une quantité de fiefs; enfin les comtes de Hanau et les comtes palatins des Deux-Ponts y possédaient des domaines très-considérables.

Outre Strasbourg, ville libre et immédiate du Saint-Empire, on comptait en Alsace dix cités impériales, qui toutes avaient des domaines plus ou moins étendus, à savoir, Haguenau, Schélestadt, Colmar, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Turckheim, Kaisersberg et Munster, dans la vallée de Saint-Grégoire[2]. Les dix villes avaient contracté entre elles plusieurs alliances, et elles étaient placées sous la protection du landvogt impérial résidant à Haguenau. L'administration suprême de la justice était aux mains du *Reichsschultheiss*.

Le landvogt, lors de son entrée en fonctions, devait prêter serment aux villes de les maintenir en jouissance de tous leurs droits et priviléges; ses fonctions se bornaient à protéger et à faire exécuter les jugements rendus par les tribunaux impériaux; tous les actes arbitraires lui étaient sévèrement interdits, même dans sa résidence de Haguenau.

Le commerce et l'industrie avaient enrichi les cités, l'aisance y régnait, la propriété y était assurée. Elles avaient, à quelques différences près, uniformité de constitution et d'administration intérieure.

Strasbourg surpassait infiniment toutes les autres villes de la province en richesse, en population et en puissance. Son origine remonte à une très-haute antiquité. *Argentoratum* fut compris dans le premier arrondissement de la Germanie cisrhénane (*Germania prima*), lorsque Constantin le Grand or-

[1] Toutefois la ville même de Benfelden avait été engagée, au commencement du quinzième siècle, à la ville de Strasbourg.

[2] Mulhouse, originairement ville impériale, était entrée, en 1515, dans la confédération suisse.

ganisa ses États ; les Barbares la ravagèrent de fond en comble, et on bâtit sur ses ruines le fort de Strateburg. Dagobert II y rétablit, en 675, le siége épiscopal, qui était tombé avec l'empire [1]. Un comte particulier y exerçait les droits du roi. Strasbourg fit partie des royaumes d'Austrasie et de Lorraine ; lors du partage de la monarchie de Louis le Débonnaire (843), elle fut réunie au royaume de Germanie, et Henri l'Oiseleur l'incorpora définitivement au saint empire en 925.

Les évêques étaient investis de pouvoirs considérables dans l'intérieur de la ville.

En 841, un diplôme du roi Louis I[er] affranchit l'évêque, le chapitre et l'évêché de la juridiction temporelle et de celle des comtes palatins. Otton II, par un diplôme du mois de janvier 982, conféra à l'évêque Erchambaud l'exercice de la juridiction civile et criminelle, confiée jusqu'alors aux comtes, dont l'office fut supprimé.

L'administration des évêques était en général douce et paternelle ; cependant, malgré leur grande puissance, jamais Strasbourg n'a été une cité épiscopale. Ses premières lois municipales datent du dixième siècle. Les prélats y exerçaient des droits régaliens *par délégation*, et en tout temps les rois et les empereurs ont accordé des priviléges nouveaux à la ville, sans opposition de la part des évêques.

Les lois municipales du dixième siècle (leges curiæ argentinensis) déféraient l'élection de l'avoyer au grand chapitre, aux officiers de l'évêché et aux bourgeois notables. Une convention conclue en 1220 défendit de conférer l'avocatie à un empereur, à un roi, à un duc ou à leurs descendants. — Plus tard, l'évêque Henri de Stahleck inféoda cette dignité aux dynastes de Lichtenberg, auxquels succédèrent les comtes de Hanau. — L'évêque nommait aux quatre charges principales ou grands offices de la ville, qui étaient ceux de bourgrave [2], de préposé

[1] Dès l'an 346, la signature d'Amandus, évêque de Strasbourg, est apposée aux actes du concile de Cologne.

[2] Les bourgraves étaient spécialement chargés de la direction des corps

aux péages [1], de maître de la monnaie et de prévôt [2]. La famille de Zorn posséda longtemps cette dernière charge par inféodation.

Une série de diplômes établissent les droits et les priviléges, successivement accordés à la ville par les empereurs. Henri V réduisit en 1119 l'impôt que l'évêque prélevait sur les vins; Lothaire accorda en 1129 aux Strasbourgeois le privilége de ne pouvoir être distraits du juge de leur domicile [3]. Philippe, fils de Frédéric Barberousse, déclara l'immédiateté (die Reichsunmittelbarkeit) de Strasbourg et exempta ses citoyens et leurs biens situés en Alsace de tous services et charges. Otton IV confirma ces différents priviléges en 1211, Frédéric II en 1236; ils le furent encore (1262) par les lettres patentes du roi Richard datées de Haguenau.

La législation de Strasbourg fut perfectionnée en 1249; le magistrat, le conseil de l'évêque, le grand chapitre et les patriciens s'entendirent pour arrêter de nouvelles lois, dont le but était de préciser avec soin les rapports et les attributions des autorités épiscopale et municipale.

La ville ne resta pas étrangère à l'agitation qui régna dans tous les États, petits et grands, et dans toutes les communes de

de métiers de la ville et jugeaient les délits commis par les artisans. (Arch. de Strasb. V. Invent. Grandidier. — Invent. des titres concernant les droits et domaines de l'évêché en la ville, classe III.)

[1] Le préposé aux péages était à la tête du *Zollkeller* (cave aux péages), où se prélevaient les droits sur les denrées, le vin, le sel, le charbon, le chanvre, etc. L'évêché avait constitué un grand nombre de rentes sur le *zollkeller*. (Arch., loc. cit., classe I.)

[2] Le prévôt (*Schultheiss*) et le sous-prévôt rendaient la justice au nom de l'évêque au tribunal appelé *Stockgericht*. Leurs pouvoirs étaient originairement fort étendus; mais, à la suite des usurpations des magistrats, ils se trouvèrent réduits à juger quelques cas criminels. C'est surtout à partir de la guerre des paysans que les droits de la prévôté sont tombés en décadence. La ville ne cessait d'y porter atteinte. (Archiv., loc. cit., classe II.)

[3] Ce privilége a joué un rôle fort important à l'époque de la réforme. Les prêtres et moines qui avaient apostasié et s'étaient mariés se firent recevoir bourgeois de Strasbourg, et prétendirent qu'en vertu du droit accordé par l'empereur Lothaire l'évêque ne pouvait les citer à comparaître à Saverne pour rendre compte de leur conduite.

l'empire d'Allemagne, à l'extinction de la maison de Hohen-Stauffen, et pendant les dix-neuf années (de 1254 à 1273) qui s'écoulèrent entre la mort de Conrad IV et l'avénement de Rodolphe de Habsbourg. Chacun des membres du corps germanique chercha à profiter du désordre général pour s'emparer des droits régaliens et des attributs de la souveraineté. La noblesse patricienne de Strasbourg fit comme tout le monde, elle se mit à la tête d'un mouvement dont le but était de détruire le pouvoir des évêques dans l'intérieur de la cité. — La ville porta de nouveaux statuts sans le concours du prélat et de son chapitre, nomma ses magistrats, leva des impôts et conclut, avec Cologne, Mayence, Worms, Spire et Bâle, un traité par lequel on s'engageait à se garantir réciproquement contre toute agression et à empêcher l'établissement de nouveaux péages. On leva des troupes et on arma cent bateaux pour protéger la navigation de Bâle à Coblentz. Ce traité fut confirmé en 1255 par le roi Guillaume de Hollande.

Cependant une guerre opiniâtre et sanglante ne tarda pas à éclater entre Strasbourg et son évêque, Walther de Geroldseck, qui revendiquait les droits et les antiques prérogatives de ses prédécesseurs. Le sort des armes fut favorable aux citadins, le 8 mars 1262, à la bataille d'Oberhausbergen, et Strasbourg conclut, le 21 avril 1263, avec l'évêque Henri de Geroldseck, successeur de Walther, un traité que souscrivirent également le grand chapitre et les chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre-le-Jeune. Ce traité sanctionna tous les priviléges accordés à la ville par les rois et les empereurs, et confirma les anciens usages, ceux mêmes qui ne reposaient pas sur des titres positifs. Strasbourg conserva le droit de s'administrer, put faire ses statuts et choisir son magistrat. La nomination du burggraf, du prévôt, du préposé aux péages et du maître de la monnaie, resta à l'évêque[1].

Toutefois les prérogatives nouvellement acquises ne profi-

[1] Les évêques continuèrent à exercer à Strasbourg une partie de la juridiction civile et criminelle jusqu'au seizième siècle.

tèrent qu'aux citoyens nobles. Seuls ils composèrent le sénat; le corps du magistrat se renouvelait lui-même, c'était une véritable oligarchie. L'esprit hautain des patriciens exaspéra les plébéiens. Une lutte s'engagea (1308), et le succès des nobles rendit leur administration de plus en plus oppressive.

Cet état de choses dura jusqu'en 1332.

A cette époque, une division violente éclata entre les deux puissantes familles strasbourgeoises de Zorn et de Müllenheim, à la suite d'une rixe sanglante qui s'était élevée à la fin d'un bal. Tous les patriciens prirent parti pour l'une ou l'autre des deux maisons; Strasbourg, divisée en deux camps, allait être livrée aux fureurs de la guerre civile. Les parents, les amis et les vassaux des factions rivales s'armaient également à la campagne et se disposaient à pénétrer dans la cité. Mais alors les bourgeois et les artisans, effrayés des dangers qui les menaçaient, prirent les armes à leur tour et demandèrent au magistrat et au stettmeistre Sicke le jeune de leur confier les clefs, les sceaux et la bannière, promettant de protéger la ville et de la préserver de l'anarchie. Ayant obtenu ce qu'elle exigeait, la bourgeoisie institua un nouveau sénat dans lequel elle fit entrer un membre de chaque tribu de métier, et des patriciens choisis en dehors des familles qui s'étaient arrogé le droit exclusif de renouveler ce corps. Elle institua quatre stettmeistres, savoir Rulmann Swarber, Rodolphe Judenbreter, Henseler de Schœnecke et Jean Cnobeloch, et un chef ou consul des artisans (Ammeister, Ammanmeister ou Antwergmeister); ces dernières fonctions furent déférées à Burcard Twinger. — Tandis que la révolution s'accomplissait, les portes de la ville étaient fermées, les bourgeois et les métiers étaient sous les armes, — les Zorn, les Müllenheim et leurs partisans respectifs demeuraient consignés dans leurs maisons.

On se hâta de démolir les curies (*Trinckstuben*) où les nobles avaient coutume de se réunir, et au commencement de l'année 1333, les artisans allèrent raser les deux châteaux d'Erstein et de Schwanau, situés dans la plaine d'Alsace. Après

cette expédition, ils instituèrent un nouveau sénat et réduisirent à deux le nombre des stettmeistres. Ils conservèrent dans ces fonctions Rulman Swarber et Rodolphe Judenbreter; Burcard Twinger resta ammeistre. Ces trois hommes étaient les chefs du parti démocratique; il furent nommés à vie. La nouvelle constitution fut rédigée en forme de charte (*Schwœrbrief*) en 1334, et la bourgeoisie jura solennellement de la maintenir.

En même temps on entama, sous la médiation des princes voisins, des négociations avec les bourgeois nobles : ils renoncèrent à leur ancien droit d'élire tous les membres du sénat, et ne conservèrent que le tiers des siéges dans cette assemblée. Toutefois, malgré le succès des plébéiens, la constitution resta longtemps vacillante. Strasbourg eut à soutenir encore des luttes avec ses évêques Frédéric de Blankenheim et Guillaume de Dietz, et avec les familles nobles blessées dans leur intérêt et dans leur orgueil par la révolution de 1332, et qui refusaient de se soumettre aux impôts et aux autres charges publiques, ainsi que les y obligeait un statut porté en 1362.

Mais, au milieu de ces conflits et des autres guerres de l'époque dans lesquelles Strasbourg se trouva engagée, ses droits et ses priviléges s'étendirent et s'affermirent.

Les bourgeois nobles durent enfin se résigner à prêter le serment d'observer les lois existantes et de se soumettre aux charges publiques.

La ville conserva sa juridiction civile et la libre jouissance de ses domaines; elle demeura affranchie de tout impôt étranger, et maintint le tarif nouvellement modifié des péages épiscopaux. Strasbourg acquit en outre le droit de frapper monnaie; et on lui reconnut, comme aux autres États d'empire, le privilége de porter devant des Austrègues, ou arbitres, les contestations dans lesquelles elle se trouverait engagée [1]. Elle avait siége et droit de suffrage aux diètes [2], et, comme État d'empire,

[1] Bâle, Worms et Ulm, furent désignés en qualité d'austrègues par les lettres patentes de Sigismond, en 1435.

[2] Elle fut comprise dans le cercle du Haut-Rhin.

elle devait fournir et entretenir un contingent de quarante cavaliers et de deux cent vingt-cinq fantassins.

Enfin, la constitution prit sa forme définitive en l'année 1482, et ne subit plus de modifications importantes jusqu'à la Révolution française, qui la renversa.

« Cette constitution, — dit un de nos concitoyens qui a eu occasion de l'étudier [1], — cette constitution a dû ses développements et sa durée non-seulement à l'énergie de la bourgeoisie, mais surtout à la modération et à l'esprit de conciliation dont elle donna des preuves nombreuses. Au milieu des luttes les plus passionnées et après d'éclatants succès, elle n'a jamais commis la faute d'imposer à ses adversaires d'intolérables sacrifices ; presque toujours elle eut la sagesse de respecter les droits acquis incontestables, et de ne demander que des concessions devenues nécessaires et inévitables [2]. »

Les bases fondamentales de la constitution de Strasbourg se trouvent dans le code de lois rédigé en 1322 et revisé en 1425, 1433 et 1441 [3]; dans le titre constitutif du conseil des Quinze de 1433 (révisé en 1594) ; dans le règlement organique du conseil des Treize (revisé également en 1594); dans plusieurs règlements relatifs à la magistrature perpétuelle appelée des Vingt et un ; enfin dans la charte de 1482 [4]. Cette charte (*Schwœrbrief*) résumant tout le passé, se fondant sur les concessions impériales et sur les transactions des plébéiens avec les nobles et les évêques, détermine les attributions des chefs de la république, du sénat et des différents colléges que s'adjoignit ce dernier. Elle fixe les limites et la nature des diverses magistratures, la

[1] « G. F. Schutzenberger, ancien maire de la ville. » Esquisse historique de la constitution de Strasbourg, p. 16.

[2] L'on verra qu'à l'époque de la révolution religieuse la bourgeoisie fit complétement divorce avec l'esprit de sagesse et de modération par lequel elle s'était distinguée dans les temps anciens.

[3] V. la Chron. de Wenker (à la Bibl. de Strasbourg, t. II, p. 1, f. 61).

[4] Schilter, apud Kœnigshofen, p. 1092. — Laguille, Histoire d'Alsace, preuves, p. 74. — Herzog, Chron., l. 8, f. 83. — Kurze Abhandlung von den Ammeistern der Stadt Strasburg, etc. V. I. Martin Pastorius. (Strasb., 1761.)

durée des fonctions, enfin la représentation de la commune et sa part dans l'exercice du pouvoir législatif, judiciaire et administratif.

Les actes de la ville, lorsqu'ils réglaient des intérêts importants et généraux, commençaient toujours par la formule : *Nous maîtres, sénat et commune de Strasbourg*. Les éléments de la constitution se résumaient dans ces trois mots . *maîtres, sénat* et *commune*.

La commune comprenait les nobles et les plébéiens ; ces derniers se subdivisaient en notables et artisans.

Les nobles, répartis originairement en plusieurs curies (*Trinckstuben*), n'en formèrent finalement plus qu'une seule ; ils occupaient le tiers des siéges au sénat ; cette même proportion était observée dans les différents colléges de la magistrature et dans la distribution des fonctions particulières auxquelles les nobles participaient. Il fallait, pour qu'un gentilhomme exerçât des droits politiques à Strasbourg, qu'il fût bourgeois de la ville et immatriculé au directoire de la noblesse immédiate de la basse Alsace.

Les plébéiens étaient divisés en tribus ou sections politiques dont le nombre fut fixé à vingt, à partir de l'année 1482[1], et auxquelles étaient affectés des hôtels appartenant à la commune. — Antérieurement à la révolution de 1332, les tribus avaient été de simples corporations de métiers ; un décret de l'an 1362 obligea tous les bourgeois non nobles, notables et artisans, à s'agréger à l'une d'elles à leur choix.

Les tribus avaient toutes leurs règlements et leurs statuts particuliers (*Ordnung*) ; elles étaient dirigées chacune par un collége de quinze *échevins* (*Schœffen*), que présidait un de ses membres portant le titre de *syndic* ou de chef (*Zunftmeister*). Ces colléges d'échevins géraient les affaires de leurs tribus respectives, formaient leur tribunal de police (*Zunftgericht*), et élisaient les sénateurs plébéiens chargés de les représenter

[1] Précédemment le nombre des tribus avait varié de dix à vingt-huit (Schad., Chron., III., 567).

dans le premier corps de l'État. Les tribus choisissaient leurs échevins, mais ces derniers n'exerçaient leurs fonctions qu'après avoir été confirmés par l'assemblée générale *du magistrat* [1].

Le corps réuni des trois cents échevins appartenant aux vingt tribus, constituait la véritable représentation de la commune. Il exerçait les attributions d'une seconde chambre législative et avait le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux projets de lois, statuts et règlements d'administration qui *devaient* lui être soumis. Les décisions qu'il prenait étaient souveraines, le magistrat ne pouvait pas les modifier. L'assemblée des échevins accordait ou refusait l'autorisation de recevoir de nouveaux bourgeois, parce que la délégation du droit de bourgeoisie conférait des droits politiques; elle prononçait également en dernier ressort sur l'établissement des impôts et sur les projets d'acquisition ou d'aliénation des domaines de la république; en un mot, tout ce qui rentrait dans les attributions du pouvoir législatif d'un Etat immédiat de l'empire germanique était de sa compétence [2].

Lorsque le magistrat avait arrêté les affaires dont les trois cents échevins devaient être saisis, il les convoquait, se rendait en corps à la réunion et y tenait le premier rang. Car, si le pouvoir exécutif n'avait pas le droit de déroger à ce qui avait été décidé par un arrêté des échevins, les échevins, de leur côté, ne se réunissaient que convoqués par un décret du pouvoir exécutif, ne délibéraient que sur les affaires portées devant eux, et étaient liés à certaines formes déterminées, dont ils ne pouvaient s'écarter. Ces sages précautions, l'initiative attribuée uniquement au corps du magistrat et la discussion préalable à laquelle tous les projets étaient soumis, préservèrent pendant longtemps la république des mesures précipitées et irréfléchies, de la manie des amendements, et des entraînements démago-

[1] Les autorités supérieures de la ville constituaient ce qu'on appelait *le magistrat*.

[2] Recht Buch., cap. von Schœffen, art. 4.

giques auxquels les assemblées nombreuses sont si souvent exposées.

On choisissait annuellement parmi les échevins quelques membres (*Zunftbrüder*) chargés de différentes inspections industrielles, telles que la boulangerie, la boucherie, etc.

Passons au pouvoir exécutif, comprenant les *meistres* et le *magistrat*.

Les premières autorités de la république étaient les *Stettmeistres* et l'*ammeistre*.

Les stettmeistres étaient au nombre de quatre; le sénat les choisissait parmi les sénateurs nobles; ils se renouvelaient tous les ans par moitié et restaient par conséquent en fonctions pendant deux années. Chacun d'eux était régent à son tour durant trois mois; il présidait alors le sénat, recueillait les votes, avait la garde du grand sceau de la république, et signait les décrets expédiés non-seulement en son nom, mais aussi en vertu de l'autorité du sénat.

L'ammeistre ou consul plébéien était en fonctions pour une année, et ne pouvait être réélu qu'après cinq ans d'intervalle. Les sénateurs plébéiens, investis seuls du droit de le nommer, proposaient trois candidats. Il fallait que ces candidats fussent libres de tout lien féodal et qu'ils n'appartinssent pas à une tribu dont un membre eût été ammeistre dans les cinq dernières années. Le sort désignait celui des trois compétiteurs qui l'emportait. — L'ammeistre convoquait le sénat et lui soumettait les affaires à traiter; il donnait le premier son vote et dirigeait les débats.

Le corps du *magistrat* proprement dit se composait du *grand sénat* et des *Vingt et Un*. Ainsi constitué, il formait le *gouvernement;* il réunissait les attributions politiques, administratives et judiciaires. La haute juridiction, autrefois déléguée aux évêques, était entre ses mains; ainsi que la juridiction civile et le droit de grâce: il vérifiait les pouvoirs, il avait l'initiative législative et représentait l'État dans ses rapports internationaux; enfin, ainsi que nous le disions ci-dessus, il

arrêtait les règlements généraux d'administration publique qui devaient être soumis à la sanction du corps des échevins.

Les membres du *grand sénat* exerçaient des fonctions temporaires ; le corps se renouvelait tous les ans par moitié, le jeudi qui suivait le 1er janvier, à six heures du matin, de sorte que chaque sénateur restait revêtu de cette dignité pendant deux ans [1].

La charte de 1482 fixa le nombre des sénateurs à trente, — l'ammeistre non compris, — dont dix nobles et vingt plébéiens. Ces derniers correspondaient aux vingt tribus qui devaient avoir chacune un représentant dans le premier corps de l'État. — L'ancien sénat procédait à l'élection des cinq nouveaux sénateurs nobles, parmi lesquels il désignait les deux stettmeistres entrant en fonctions. Les dix nouveaux sénateurs plébéiens étaient élus par les échevins des tribus auxquelles appartenaient les sénateurs sortants ; ils devaient avoir vingt-cinq ans et être de vie et de mœurs irréprochables.

Les *Vingt et Un* étaient des assesseurs inamovibles. La presque totalité d'entre eux siégeait également aux colléges des *Treize* et des *Quinze*, dont nous aurons à nous occuper plus bas.

Le but et l'origine des Vingt et Un exigent quelques explications.

De tout temps on avait eu coutume à Strasbourg, lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes, d'appeler aux assemblées du sénat d'anciens sénateurs, pour les consulter et profiter de leur expérience. On les désignait sous le nom d'*anciens* (*Alte Herren*) ; jusque vers le milieu du quinzième siècle, ils n'étaient convoqués que de temps à autre, et leurs fonctions étaient temporaires.

Mais plus tard on comprit qu'il importait d'introduire un élément stable dans un gouvernement dont tous les membres changeaient de deux en deux ans. On statua en conséquence

[1] Il ne pouvait être réélu qu'après un laps de deux ans également.

que les *anciens* assisteraient à *toutes* les séances du sénat avec voix consultative, qu'ils seraient nommés pour cinq années, et que ceux d'entre eux qui auraient obtenu les honneurs d'une double élection resteraient en fonctions toute leur vie. Il paraît qu'ils étaient alors au nombre de *Vingt et Un*, de là le nom qu'ils ont toujours porté depuis.

Cette forme ne fut pas définitive. Après l'établissement des colléges des Treize et des Quinze, leurs membres étaient *habituellement* nommés aussi Vingt et Un; et, lorsque enfin la constitution acheva de se régulariser, il fut admis en principe que tous les Treize et Quinze seraient *nécessairement* Vingt et Un, c'est-à-dire membres de l'assemblée générale du magistrat, qu'on nommerait à vie tous les anciens ou Vingt et Un, et qu'on porterait leur nombre à trente et un, comme celui des sénateurs, l'ammeistre y compris. Or, les Treize et les Quinze réunis et ne formant qu'un total de vingt-huit, on les compléta en leur adjoignant quelques anciens sénateurs qu'on nomma *simples Vingt et Un* (*Ledige Ein und Zwanziger*). Parmi ces simples Vingt et Un, il devait y avoir un noble et un ancien ammeistre.

Outre les attributions dont il a été question ci-dessus, l'assemblée générale du magistrat, désignée sous le nom de sénat et Vingt et Un, recevait le serment de tous les employés et officiers de la ville, même de ceux qu'elle ne nommait pas; elle choisissait les assesseurs de divers dicastères inférieurs, et les trésoriers de la république lui rendaient compte des revenus et des dépenses. Ces trésoriers s'appelaient, d'après leur nombre, les *Trois de la tour aux Pfennings* [1]; c'étaient d'anciens

[1] Cette tour avait été bâtie en 1321, pour y déposer le trésor, les archives et les titres des droits, priviléges et franchises de la ville. On l'avait construite avec une triple voûte pour la mettre à l'abri du feu et des émeutes, et c'était là qu'on administrait les revenus de la ville. Les trois premiers trésoriers avaient été un Zorn, un Müllenheim et un plébéien. Plus tard, les trésoriers furent tous plébéiens; mais, par souvenir du vieux temps, on nommait le plus ancien *der junker* (le gentilhomme), le second *der bür-*

sénateurs dont le doyen sortait d'exercice au commencement de chaque année.

Quant à la juridiction civile et criminelle exercée par le grand sénat, nous y reviendrons lorsque nous traiterons de l'administration de la justice dans la république de Strasbourg.

Les raisons qui avaient motivé la création du corps des *Vingt et Un* comme assesseurs du grand sénat, firent établir encore plusieurs colléges dont les membres étaient nommés à vie. Ils constituaient ce qu'on appelait le *gouvernement permanent* (*das bestændige Regiment*). C'étaient les colléges des *Treize* et des *Quinze* déjà nommés incidemment, et celui *des trois Chambres intimes* (*der drey geheimen Stuben*).

On n'est pas d'accord sur la première origine du collége *des Treize*, mais on sait qu'il existait antérieurement au quinzième siècle. Les membres de cet ordre étaient d'abord au nombre de neuf, puis de douze, sans compter l'ammeistre régent qui était à leur tête, de là leur nom de *Treize* (*Dreyzehner*). Leur organisation définitive date de l'année 1458 [1], le collége se composa alors de quatre nobles dont un stettmeistre, de quatre anciens ammeistres, enfin de quatre citoyens versés dans les affaires publiques. Ces quatre derniers siéges étaient accessibles aux échevins.

Le stettmeistre en régence et l'ammeistre de l'année présidaient les Treize. — Ils exerçaient ces fonctions lors même qu'ils n'étaient pas parmi les membres ordinaires du collége.

L'ammeistre le convoquait et lui soumettait les affaires à traiter. Le stettmeistre régent recueillait les votes.

Le conseil des Treize formait le véritable sénat politique de la cité et le premier corps de la magistrature. Il avait le pas sur tous les autres ordres de l'État; les plus hautes attributions gouvernementales étaient entre ses mains. On n'y admettait

ger (le bourgeois) et le troisième *der bauer* (le manant). V. Anhang ap. Kœnigshofen, p. 1099.

[1] Wencker., Chron. mss., t. I, P. 1, p. 30.

que des hommes d'une sagesse et d'une aptitude reconnues et depuis longtemps habitués au maniement des affaires.

Les Treize étaient chargés des deux départements de la guerre et des affaires étrangères. Les mesures de défense et de fortification, la composition de l'armée, — formée d'une milice bourgeoise et d'une milice soldée, — les questions d'administration militaire, étaient toutes de leur ressort. La direction des négociations avec les souverains allemands et étrangers, la correspondance avec la cour impériale, la paix et la guerre, les alliances politiques et commerciales, rentraient également dans leurs attributions [1]; enfin, lorsque des troubles agitaient Strasbourg, ils prenaient le commandement suprême de la ville.

Le second collége permanent, celui des *Quinze* (*Funfzehner*), date de l'année 1426.

En 1425, une commission de quatre-vingt-quatre membres avait été formée pour reviser les statuts de 1322 et pour y ajouter de nouveaux règlements. Les représentants de la commune adoptèrent son œuvre; mais les plaintes qui avaient provoqué cette révision recommencèrent tout aussitôt, notamment à propos du poids des impôts et de l'octroi ou *Helbling Zoll*... Les magistrats et les échevins nommèrent en conséquence, en 1426, une seconde commission composée de Treize membres [2], et lui décernèrent le pouvoir de faire aux règlements tous les changements jugés nécessaires ou avantageux.

Cette commission reconnut que les désordres existants dans l'administration publique provenaient de l'inobservation des lois plutôt que de leur défaut. Elle proposa, pour couper court aux abus, d'instituer le collége des *Quinze* et de le charger de veiller à l'exécution de la constitution, des lois et des règlements relatifs à l'administration publique. La pro-

[1] Le conseil des Treize était tenu de donner communication de ce qu'il faisait au magistrat assemblé, à moins qu'il ne s'agît d'affaires exigeant le secret.

[2] Wencker, Chron., tom. II, p. 1, f. 43.

position ayant été agréée, on statua que le collége des Quinze serait composé de cinq nobles, de dix plébéiens et d'un secrétaire-rapporteur[1], qui tous devaient avoir siégé au grand sénat. La commission provisoire, qui cessait ses fonctions, désigna les premiers membres du nouveau corps.

La chambre des Quinze avait des attributions fort importantes; c'est elle qui constituait la véritable administration municipale de la cité.

La rédaction de nouveaux projets de lois ou de règlements nouveaux était de son ressort. Lorsqu'elle était convoquée *ad hoc*, elle pouvait opposer son *veto* à l'abrogation d'une loi, pourvu que ce fût à l'unanimité des suffrages, quand même cette abrogation avait été proposée par le magistrat en corps.

Les attributions de la haute police étaient aux mains des Quinze, ils exerçaient une surveillance générale sur l'administration et sur tous les magistrats et fonctionnaires publics. Cette surveillance était sévère, on en trouve des preuves nombreuses dans l'histoire de Strasbourg [2]. Souvent des condamnations étaient prononcées; on les inscrivait dans un registre consacré à cet usage, qu'on nommait le *Livre rouge*. — Quand un échevin tombait en faillite et ne renonçait pas de son chef à ses fonctions, les Quinze requéraient de l'ammeistre leur admission en corps à l'assemblée générale du magistrat, afin d'y

[1] Wencker, op. cit., t. I, p. 1, f. 29, verso, et p. 30, et t. II, p. 1, f. 43. Chron. mss. de Strasb. extr. de Schad., f. 64.

[2] Ainsi, en 1458, l'ammeistre Jean Mehlbrüh fut mis à une forte amende pour avoir demandé de l'argent à la caisse publique, sous le prétexte d'un voyage à faire pour se rendre auprès d'un prince étranger, et pour avoir accepté une pièce de gibier d'un autre prince, sans y avoir été autorisé; de plus, les Quinze défendirent de lui rendre, à sa mort, les honneurs funèbres dus aux ammeistres. — Henri Meyer, autre ammeistre, fut privé de toutes ses places, même de la qualité d'échevin, condamné à une amende de cent livres pfennings et à demeurer, pendant cinq ans, au faubourg Blanc, sans aller ni à la ville ni à la campagne, pour malversation dans l'emploi des deniers de l'œuvre Notre-Dame. L'impératrice d'Allemagne intercéda en vain pour le coupable : les Quinze maintinrent leur jugement. Nous citons ces exemples entre plusieurs du même genre. (V. Wencker, op. cit., t. II, p. 1, f. 89.)

exercer, par l'organe de leur secrétaire, leurs fonctions de censeurs. Ce secrétaire prenait place au parquet, les Quinze eux-mêmes siégeaient sur un banc séparé. On appelait cela *prendre la préséance* (*den Vortsitz nehmen*).

La chambre des Quinze était chargée également de maintenir l'économie dans les dépenses publiques. La direction de toutes les administrations financières, la perception des impôts, l'inspection du trésor et de la monnaie, lui étaient dévolues; elle veillait à l'exécution des mesures prescrites en cas d'incendie [1]; les affaires de maîtrises rentraient dans ses attributions : par conséquent, elle était la protectrice de la classe commerçante et des intérêts industriels. En un mot, tout ce qui pouvait être utile à la commune était du ressort des Quinze; il était d'usage qu'aux séances du collége le président commençât par demander à chaque membre nominativement *s'il n'avait rien à proposer pour la prospérité de la ville.*

Les ammeistres nouvellement élus se rendaient à la chambre des Quinze et y prêtaient le serment de remplir avec zèle et fidélité les devoirs de leur charge. Un règlement sanctionné en 1441 par l'assemblée générale des échevins permettait aux Quinze d'appeler, dans des cas importants, les sénateurs à leurs séances.

Le collége des Quinze remplissait aussi des fonctions judiciaires et statuait en dernier ressort sur les appels interjetés contre les arrêts rendus par les juridictions des métiers et des tribus (*Handweck und Zunft Gerichte*). Ce collége élisait annuellement son président, celui-ci faisait les convocations.

Le pouvoir étendu de la chambre des Quinze et en particulier les fonctions censoriales qui lui étaient dévolues avaient fait prévoir, dès son premier établissement, qu'elle encourrait

[1] Les Quinze déléguaient des membres de leur collége et les chargeaient de la surveillance des bâtiments, des propriétés, de la monnaie, des blés, des moulins, des vins, des pharmacies, de la typographie, du service des incendies, etc. On nommait ces délégués *obere bauherren, obere münzherren, obere mühlherren, obere weinherren*, etc., etc.

l'animadversion de ceux envers lesquels elle aurait à exercer son ministère. Le magistrat et les échevins décidèrent qu'on lui délivrerait des lettres patentes, portant promesse de maintenir les décisions et les jugements des Quinze, et d'accorder une protection spéciale et individuelle aux membres de leur ordre. Ces lettres furent expédiées sous le nom de *Schirm Brief*[1], et on les inséra dans le texte même de la charte à laquelle le peuple et les différents corps de l'État juraient fidélité tous les ans.

En 1441, peu d'années après leur institution, les Quinze revisèrent les statuts de la ville et en firent deux Codes, dont l'un fut nommé *Livre du Droit* (*Recht Buch*), l'autre *Livre des Règlements* (*Ordnungs Buch*). Le magistrat approuva cette révision.

Les Treize, les Quinze et les simples Vingt et Un réunis formaient, — en dehors de leurs attributions d'assesseurs du sénat, — le troisième collége du magistrat permanent, celui dit des *Trois chambres secrètes* (*Der drey geheimen Stuben*).

Ce collége fixait les dépenses et réglait, à la fin de chaque année, le budget pour l'année suivante. Il déterminait le montant des traitements et des pensions; il ordonnait les constructions publiques et exerçait un contrôle suprême sur tout ce qui concernait l'administration financière. Il désignait à cet effet dans son sein une grande *commission économique* chargée d'élaborer les projets et de présenter ses rapports au collége en corps. — On choisissait parmi ses membres les chefs et présidents des tribus.

Les trois colléges qui constituaient le gouvernement permanent nommaient eux-mêmes aux places qui devenaient vacantes dans leur sein. Lorsqu'il y avait un siége inoccupé dans la chambre des Treize, cet ordre choisissait un Quinze; — les Quinze se complétaient par l'élection d'un simple Vingt et Un ou d'un sénateur; — les simples Vingt et Un, enfin,

[1] Littéralement: *Lettre de protection*.

pourvoyaient aux vacances de leur ordre par le choix d'un sénateur ou d'un ex-sénateur. Les seules conditions d'admission étaient d'avoir siégé au sénat et de compter trente-trois ans accomplis.

Les chambres permanentes avaient des secrétaires nommés par le magistrat, qui seul pouvait les révoquer. On les choisissait d'habitude parmi les licenciés ou docteurs en droit, faisant partie du corps des échevins. C'était un état stable, donnant droit, soit à des pensions de retraite, soit à des fonctions supérieures.

Les traitements des employés de la république se payaient, partie en argent, partie en grain, sel, bois et autres denrées.

Quant à la perception des deniers publics, elle se faisait presque exclusivement par des colléges inférieurs dont les membres, choisis parmi les sénateurs, étaient nommés en général pour trois ans.

La ville de Strasbourg possédait des seigneuries et des fiefs nombreux et d'une vaste étendue. Ses domaines, ses établissements de bienfaisance, étaient placés sous la surveillance de trois directeurs, magistrats inamovibles, dont un noble et deux plébéiens, nommés par le sénat et les Vingt et Un. La marche que ces directeurs suivaient dans l'exercice de leurs fonctions leur était tracée par une ordonnance appelée *Pflegerey-Ordnung.*

L'administration de la fabrique du bâtiment de la cathédrale, dite l'*œuvre de Notre-Dame*, différente de la fabrique de l'église, était confiée également à trois membres du magistrat, sous l'inspection de tout le gouvernement permanent. Le grand chapitre, par une transaction conclue en 1290 avec le sénat, avait confié cette administration à la ville de Strasbourg, et lui avait fait cession du bâtiment de la cathédrale et des biens de la fabrique, à la condition d'achever la construction de la flèche et de se charger à perpétuité de l'entretien du monument. Quant aux dépenses du culte, elles étaient restées à la charge du grand chapitre, lequel conserva le droit hono-

rifique d'assister par ses députés à l'audience des comptes de l'administration de la fabrique de l'œuvre [1].

Passons à l'administration de la justice.

La juridiction civile et criminelle rentrait dans les attributions du grand sénat, siégeant seul, sans ses assesseurs. Chacun des quatre stettmeistres le présidait à son tour pendant trois mois ; il recueillait les suffrages qui étaient donnés à huis clos, mais à haute voix. L'ammeistre régent donnait le sien le premier, puis les sénateurs nobles, enfin les plébéiens.

Les affaires criminelles et celles des mineurs passaient avant toutes les autres.

Conformément au droit des villes libres et immédiates d'Allemagne, la juridiction criminelle appartenait au sénat en dernier ressort [2].

Le pourvoi à la chambre impériale n'était admis qu'en cas de nullité absolue ; encore la cause était-elle nécessairement renvoyée au même tribunal [3].

Aucun jugement criminel n'était d'ailleurs rendu qu'après lecture de toutes les pièces et sur le rapport et les conclusions motivées d'un avocat général, le sénat formait un jury bien composé qui offrait de grandes garanties de lumières et d'indépendance à la société tout comme à l'accusé.

Les affaires de commerce et les causes civiles de juridiction volontaire ou contentieuse étaient de la compétence du grand sénat. Il jugeait en dernier ressort lorsque l'objet des demandes était inférieur à deux cents florins d'or (environ mille francs). Quand il s'agissait de sommes plus fortes, on pouvait en appeler à la chambre impériale ou au conseil aulique, tribunaux suprêmes de l'empire. Mais ces appels occasionnaient souvent

[1] Plusieurs traités subséquents ont ratifié et confirmé ces dispositions, notamment ceux passés en 1395 et en 1422 entre l'évêque Guillaume de Dietsh et la ville de Strasbourg, et la convention de Haguenau de l'année 1604, renouvelée encore en 1620.

[2] Ces villes jouissaient du droit de *supériorité territoriale ;* la juridiction criminelle en faisait partie.

[3] Ordonnance de la chambre impériale d'Allemagne, p. II, f. 28, § 5.

des frais et des pertes de temps considérables. Pour parer à cet inconvénient, les empereurs Maximilien et Rodolphe II érigèrent la chambre des Treize en cour d'appel, sous le nom de *Delegirtes Kammer Gericht*, — pour tous les cas où l'objet en litige n'excéderait pas la valeur de six cents florins d'or.

On en appelait au sénat des sentences rendues par les baillis de la ville dans les fiefs et les seigneuries qui en dépendaient et des jugements du dicastère, connu sous le nom de *petit sénat*. Ce tribunal se composait de l'ammeistre sortant de fonctions, de six assesseurs et de seize échevins qu'on appelait *Zumænner*[1] (adjoints), et qui étaient élus par les tribus. Les séparations de biens, les servitudes et toutes les demandes dont l'objet était inférieur à deux cents florins d'or rentraient dans les attributions du *petit sénat*.

On comptait encore à Strasbourg plusieurs tribunaux spéciaux inférieurs : c'étaient le *tribunal de police*, celui des *tutelles*, le *tribunal clientélaire*[2] (das *Schirmgericht*), le tribunal supérieur *des corps et métiers*, celui *de la ville* (*Stadtgericht*[3]), enfin le *tribunal des sept*[4]. — Des membres délégués du magistrat et des échevins, choisis par les tribus siégeaient dans ces divers dicastères.

La forme de procédure était celle de la chambre impériale d'Allemagne[5]; les frais étaient peu considérables. Les avocats, tous gradués, faisaient les écritures et exerçaient les fonctions de procureurs.

[1] Originairement, il n'y avait eu au petit sénat que douze échevins, conformément au principe d'après lequel chaque collége de magistrature devait renfermer un tiers de nobles et deux tiers de plébéiens. On ignore à quelle occasion ils furent portés à seize. Wencker, op. cit., t. II, p. I, f. 30, verso.

[2] Il fixait le cens de ceux qui jouissaient du patronage de la cité, sans avoir le droit de bourgeoisie.

[3] Espèce de justice de paix.

[4] Chargé de punir les voies de fait, sévices et injures.

[5] Il y avait un règlement de procédure très-détaillé pour le grand sénat et un autre pour le petit sénat.

cette constitution si vantée (à juste titre sous bien des rapports) a exercé une influence très-fâcheuse lors de la révolution religieuse du seizième siècle. La bourgeoisie a été en tous lieux la classe de la société la plus prompte à se passionner pour la nouveauté, et l'on comprend qu'à peu près indépendante du chef de l'empire, se gouvernant elle-même, riche, puissante et abritée par de fortes murailles, rien au monde n'ait été capable de la faire reculer une fois qu'elle s'était prononcée pour les lumières du prétendu pur Évangile.

CHAPITRE II

SITUATION RELIGIEUSE DE L'ALSACE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG AVANT LA RÉFORME.

Peu de parties de l'empire germanique étaient aussi riches en fondations, en chapitres, en couvents et en églises que l'Alsace.

La seule ville de Strasbourg renfermait dans son enceinte six chapitres ou églises collégiales [1], neuf paroisses [2], deux commanderies [3], sept couvents d'hommes [4] et autant de femmes [5]. On y comptait environ cent quatre-vingts chapelles,

[1] Le grand chapitre de la cathédrale, les collégiales de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Pierre-le-Jeune, de Saint-Thomas, de Saint-Étienne et de la Toussaint.

[2] Saint-Laurent à la cathédrale, Saint-Thomas, les deux Saint-Pierre, Saint-Étienne, Sainte-Aurélie, Saint-Martin, Saint-Nicolas, Saint-André.

[3] Saint-Jean au Marais-Vert et la maison de l'ordre Teutonique.

[4] Les Dominicains, les Franciscains, les Carmes, les Chartreux, les Augustins, Saint-Arbogast et les Guillelmites.

[5] Saint-Nicolas *in undis*, Sainte-Claire au Marché-aux-Chevaux, Sainte-Claire au Wœrth, Saint-Marc, Sainte-Marguerite, Sainte-Catherine et Sainte-Madeleine ou les Repenties.

plusieurs maisons de béguines et un grand nombre de confréries religieuses. La plupart de ces établissements avaient été dotés par la piété des habitants de la cité.

Plus de deux cents couvents de différents ordres s'élevaient dans le reste de la province.

Les causes de relâchement et de désordre, qui avaient exercé leur déplorable influence sur une grande partie du clergé allemand au quatorzième et au quinzième siècle, s'étaient étendues également sur l'Alsace. Plusieurs écrits contemporains donnent, à ce sujet, d'affligeants détails : ils nous apprennent qu'en bien des lieux la discipline était négligée, que la règle n'était plus observée dans un grand nombre de couvents, et que beaucoup de ces clercs donnaient de scandaleux exemples[1].

Nous devons ajouter, toutefois, que jamais la décadence n'a été aussi générale que les historiens protestants l'ont prétendu. Le clergé de notre province a toujours compté parmi ses membres des hommes d'un mérite éminent ; et, durant les siècles qui ont précédé la réforme, beaucoup de théologiens d'un esprit distingué et d'une doctrine irréprochable ont illustré l'Alsace[2].

[1] Sermons de Geiler. — Brandt. Narrenschiff. — Murner. Narrenverschwœrung.

[2] Nous en nommons quelques-uns.

Le moine augustin Thomas de Strasbourg, dont les écrits ont eu du renom, fut, pendant douze ans, général de son ordre, et professa avec succès la théologie scolastique à Paris[1]. — Jean Fust, prieur des Carmes à Strasbourg, qui vivait à la fin du quatorzième siècle, était un théologien distingué. — Henri de Haguenau, professeur à l'école de Heidelberg, écrivit, vers l'an 1390, sur la vie et les mœurs des évêques et des prélats, un traité remarquable, que le célèbre Wimpheling fit imprimer en 1512. — Thomas de Hasselbach, commentateur du prophète Isaïe et auteur de plusieurs bons ouvrages théologiques, était Alsacien. — Conrad Holzacker, abbé de Lutzel en 1409, assista aux assemblées de Bâle et de Constance ; les empereurs Sigismond et Frédéric III avaient pour lui la plus haute estime. Il mourut en 1443. On a de lui les actes du concile de Constance, un journal détaillé et un traité dans lequel il indique les abus existants dans les couvents et les remèdes propres à guérir le mal[2]. — George d'Andlau, le savant prévôt

[1] Il mourut à Vienne, dans la seconde moitié du quatorzième siècle.

[2] Bernhardinus, Epitome fast. Lucell., p. 198 et 225.

La plupart d'entre eux s'étaient efforcés de faire revivre l'ordre et la discipline dans les monastères et parmi la milice sacrée. Grâce à leur zèle et à leurs exemples, la

des chapitres de Bâle et Lutenbach, fut nommé en 1459, par l'évêque Jean de Venningen, premier recteur de l'Université nouvellement établie à Bâle [1]. — Jean Creuzer, curé de Saint-Laurent à Strasbourg, forcé de quitter cette ville à la suite d'une querelle que lui avaient injustement suscitée les dominicains, fut nommé prédicateur et chanoine de la cathédrale de Bâle; il y acquit du renom en qualité de doyen de la Faculté de philosophie, de docteur en droit canon et de professeur de théologie. Plus tard, il entra lui-même dans l'ordre dont les membres l'avaient persécuté et lui légua toute sa fortune [2]. Conrad de Saverne, homme d'un profond savoir [3], fut nommé, en 1470, prédicateur de l'Université de Heidelberg. — Louis Jœger, abbé de Lutzel, où il mourut, en 1495, a laissé plusieurs ouvrages estimés sur l'ordre auquel il appartenait. — Théodore de Herxheim, qui vivait à la fin du quinzième siècle, passait pour un des meilleurs scolastiques de son temps. — Son contemporain, Barthélemy d'Andlau, abbé du couvent de Murbach, fit refleurir la discipline et la science dans son monastère. — André Hartmann d'Eppingen, official de l'église de Strasbourg, fit imprimer, en 1478, un ouvrage estimé sur les décrétales. — Maître Engelin [4] écrivit, vers le même temps, plusieurs traités de théologie. — Nicolas Salicatus, devenu abbé de Baumgarten, après avoir été docteur et professeur en littérature et en médecine, publia, en 1489, un livre ascétique qui fut postérieurement réimprimé à diverses reprises [5]. — Michel Wildegk de Mulhouse, nommé, en 1491, chanoine et prédicateur de la cathédrale de Bâle, acquit de la célébrité en qualité de professeur de théologie à l'Université de cette ville [6]. — Jean Frytag de Dusseldorf, homme d'une immense érudition et d'une grande éloquence, mourut en 1494, étant prieur des Carmes de Strasbourg. Parmi ses écrits, on remarque la description de son voyage en terre sainte [7]. — Nicolas Kempf de Strasbourg, qui termina sa carrière dans les dernières années du quinzième siècle, étant prieur de la Chartreuse de Gemnitz, en Autriche, a écrit plusieurs excellents traités ascétiques.

On juge d'après cette liste, très-incomplète d'ailleurs, que des hommes d'un mérite réel florissaient parmi les membres du clergé alsacien, même pendant les jours les plus mauvais. — Outre les théologiens que nous venons de nommer, on comptait au nombre des moines, des prêtres séculiers et des chanoines, beaucoup de jurisconsultes, de savants et d'historiens distingués. Il en sera question au chapitre prochain.

[1] Lutz. Geschichte der Universitæt von Basel. — Bâle, 1826, in-8°, p. 23.
[2] Athenæ Rauricæ. — Bâle, 1778, in-8°, p. 247.
[3] Lycosthenes, Elench., p. 203.
[4] Appelé aussi Angelus de Brunsvico Saxonicæ.
[5] Antidotarius animæ. — V. Weiszlinger. Armamentar. Cathol., p. 495.
[6] Athen. Raur., p. 6.
[7] Fabricii, Bibl. med. et inf. latinit., lib. IX.

vie régulière, la vie d'étude et d'oraison, se rétablissait.

Nous en pouvons conclure qu'en Alsace, comme partout ailleurs, la véritable réforme, la réforme catholique avait commencé; il ne s'agissait que de lui laisser suivre son cours. Elle était soutenue par les évêques qui donnaient l'exemple des vertus de leur état.

Albert de Bavière, en particulier, qui monta sur la chaire épiscopale de Strasbourg en 1478 et l'occupa pendant vingt-huit ans, se distingua par la persévérance avec laquelle il chercha à déraciner le mal et à rétablir l'ordre dans le gouvernement et l'administration de son diocèse. Ce prélat manifesta l'ardeur dont il était animé pour la destruction de tout ce qui est contraire à l'esprit de l'Eglise, par la protection constante et amicale qu'il accorda à Jean Geiler, prédicateur perpétuel de la cathédrale et ardent adversaire des abus et du relâchement.

Le grand rôle que Geiler a joué à Strasbourg, et la prétention bizarre des écrivains protestants de le compter au nombre de leurs précurseurs et de le présenter en quelque sorte comme le saint Jean de la réforme en Alsace, nous obligent à le faire connaître et à parler avec plus de détails de son origine, de son influence et de ses principes.

Pendant fort longtemps les dominicains avaient occupé la chaire de la cathédrale; mais, à la suite de quelques propositions hasardées et des imprudences de l'un des leurs dans ses sermons, ils perdirent leur prérogative. L'ammeistre Pierre Schott, qui était alors au nombre des directeurs de la fabrique, fit un fonds de douze cents florins d'or pour l'entretien d'un prédicateur séculier qui serait docteur en théologie[1]. Il fut secondé par l'évêque Robert de Bavière, prédécesseur d'Albert. — De concert avec le grand doyen, ce prélat destina une prébende du grand chœur à la collation épiscopale, pour celui qui occuperait la place de prédicateur perpétuel de l'église métropo-

[1] Schad, p. 81.

litaine. L'union fut faite, et la place, après avoir été occupée en premier lieu par Creuzer, fut donnée à Jean Geiler en 1479, fort peu de temps avant la mort de Robert de Bavière[1].

Geiler était né à Schaffhouse le 16 mars 1445; mais, ayant perdu son père à l'âge de trois ans, il avait été élevé à Kaisersberg, en Alsace, par son bisaïeul. Après avoir pris le bonnet de docteur en théologie à l'université de Bâle, en 1475, il avait été nommé professeur à celle de Fribourg. C'était un prêtre de très-sainte vie, et dont la doctrine était parfaitement orthodoxe.

Il prêcha à Strasbourg pendant trente-deux années consécutives avec un prodigieux succès; et pendant cette longue carrière il déploya un grand zèle pour la réforme des mœurs publiques et pour le rétablissement de la décence et de la majesté du culte. — Geiler obtenait en chaire d'immenses succès. Ses sermons ont eu une très-grande célébrité; de nos jours ils ne seraient plus goûtés; sa manière de présenter la vérité nous semblerait parfois basse et puérile, nous serions choqués de l'excessive crudité de ses expressions, des traits bouffons, licencieux même, qu'il employait pour peindre le déréglement des mœurs, et du mélange barbare de latin et d'allemand, de sacré et de profane qu'on rencontre dans ses homélies[2]. Nos oreilles, plus délicates que celles de nos pères, trouveraient indécentes les expressions dont il se servait; ajoutons cependant que, malgré les allusions et les saillies qui y abondent, ces sermons étonnent souvent par la force des idées et la vérité des portraits, et qu'on y rencontre des mouvements d'une élo-

[1] Wencker, in Collectis Archivii, p. 430. — Grandidier, Essais sur la cathédrale de Strasbourg, p. 70.

[2] Les sermons de Geiler ont été publiés; ils forment, avec ses autres ouvrages, dix-huit volumes in-f° et six in-4°. Nous devons ajouter qu'ils ont été imprimés sur les manuscrits de ses auditeurs et que, par conséquent, ils nous sont parvenus très-altérés. Il paraît notamment que toutes les expressions de blâme contre le clergé ont été *excessivement exagérées* dans les sermons imprimés et qu'on y attribue à l'orateur de violentes sorties qu'il ne s'était jamais permises. (Jung. Beytræge zur Gesch. der Reform. 1er Abschnitt. Prædicanten, p. 20.)

quence sublime et des beautés de premier ordre. Les contemporains nous apprennent qu'ils remuaient et entraînaient l'auditoire, et que ces mêmes passages qui aujourd'hui nous semblent ridicules ont converti jadis des pécheurs endurcis. Lorsque Geiler était en chaire, disent les chroniqueurs strasbourgeois, on entendait les assistants éclater en sanglots, et l'on vit un grand nombre de prêtres relâchés, de jeunes gens dissolus et de femmes de mauvaise vie renoncer à leurs égarements et tenir une conduite exemplaire, après avoir suivi pendant quelque temps les instructions du célèbre prédicateur.

Sa renommée s'étendit au loin, et de divers côtés on chercha à l'enlever à la cathédrale de Strasbourg; mais il ne consentit jamais à la quitter. — L'empereur Maximilien, lorsqu'il venait en Alsace, voulait le voir et l'entendre, et goûtait beaucoup ses sermons et sa conversation.

Geiler, soutenu, encouragé et secondé par l'évêque Albert de Bavière[1], mit tous ses soins à faire abolir diverses cérémonies et usages peu convenables pratiqués au jour des Saints-Innocents et pendant la semaine de la Pentecôte, et notamment aux assemblées nocturnes de la Dédicace[2].

D'après l'ancien rituel de la cathédrale, rédigé dans la première moitié du douzième siècle, la fête de saint Étienne était célébrée solennellement par les diacres, celle de saint Jean par les prêtres, le jour de l'octave de l'Épiphanie par les sous-diacres, et celui des Innocents par les enfants de chœur. En ce jour, ces derniers tenaient l'office, et l'écolâtre chantait la grand'messe[3].

Cette coutume donna naissance à des scènes déplorables. La veille des Innocents, les enfants s'assemblaient et choisissaient dans leurs rangs un évêque. Lorsque, aux vêpres de la Saint-Jean, on arrivait au verset du *Magnificat* « *Deposuit poten-*

[1] Strobel. Geschichte des Elsasses, t. III, p. 505.
[2] Grandidier, op. cit., t. I, p. 72.
[3] Ibid.

tes, » l'*episcopus puerorum* montait au trône épiscopal en ornements pontificaux, disait les oraisons et donnait la bénédiction. Les autres enfants, placés dans les stalles du chœur, chantaient les antiennes et les répons. La même chose se répétait le jour de la fête ; puis les enfants de chœur masqués conduisaient leur évêque par la ville, entraient dans les églises et les monastères, y faisaient grand bruit et y causaient souvent du trouble. Il fallut toute la fermeté de Geiler, appuyé par son évêque, par le grand chapitre et le grand chœur, pour faire abolir ces cérémonies ridicules et surannées [1].

Il eut au moins autant de peine à obtenir la suppression du désordre qui se commettait à la Pentecôte, temps auquel le peuple de la campagne se portait en foule à la cathédrale pour y faire ses dévotions. Au-dessus des orgues s'élevait une statue de saint Christophe, grossièrement travaillée et haute de trente-six pieds. Lors des fêtes dont nous parlons, un jongleur se plaçait derrière la statue, et, tandis qu'on entrait processionnellement dans l'église, il s'efforçait d'attirer l'attention des fidèles par des gestes bizarres et des chansons profanes. Ainsi il empêchait souvent la célébration de la messe sur les autels voisins [2].

Geiler fit cesser cette indécente coutume ; il réussit dans une tâche plus difficile encore.

Pendant les premiers siècles de notre ère, les chrétiens avaient coutume de veiller et de prier dans les catacombes et les Églises auprès des tombeaux des saints martyrs. Cette pieuse et louable habitude dégénéra, par la suite, en un vrai scandale dans beaucoup de localités et particulièrement à Strasbourg. Le peuple de la ville et d'une partie du diocèse s'assemblait à la cathédrale le 29 août, fête de saint Adelphe et de la dédicace de l'Église. Les hommes et les femmes y passaient la nuit; mais, au lieu de prier, ils employaient leur temps à manger et

[1] Grandidier, op. cit., Petri Schotti Lucubraciunculæ, f. 117, verso.
[2] Ibid.

à causer, oubliant totalement le respect dû au lieu saint [1]. Les efforts des évêques n'avaient pas pu faire cesser ces réunions profanes, qui trouvaient des défenseurs obstinés parmi une multitude grossière et amie des pratiques extraordinaires.

Geiler parvint enfin à ouvrir les yeux au peuple par ses sermons; grâce à sa persévérance, Albert de Bavière, aidé du magistrat, abolit sans retour ces désordres nocturnes.

Geiler, dans toute sa conduite, n'avait, on le voit, qu'un seul but, celui d'agir de concert avec son évêque, pour porter les fidèles et les pasteurs à renoncer à tout ce qui était opposé à l'enseignement catholique et à détruire les abus introduits malgré l'Église et contrairement à ses doctrines. Il n'était donc en aucune façon et sous aucun rapport un précurseur de la prétendue réforme, et rien ne justifie la flétrissure que les auteurs protestants ont essayé d'imprimer à sa mémoire en le faisant passer pour un des leurs.

S'il nous en fallait encore une preuve après celles que nous avons données, nous la trouverions dans le zèle pieux qui le porta à engager le clergé et le peuple à faire un fonds pour l'entretien de quatre écoliers, qui accompagneraient, en chantant de saints cantiques, la divine Eucharistie lorsqu'un prêtre de la cathédrale la porterait aux malades [2].

Guillaume de Honstein, qui fut élu évêque de Strasbourg à la mort d'Albert de Bavière (oct. 1506), témoigna à Geiler autant de confiance et de bon vouloir que son prédécesseur, continua à prendre ses conseils et à se diriger souvent d'après ses avis [3].

[1] Grandidier, op. cit.

[2] Ce fait est rapporté par Wimpheling, dans son Histoire des évêques de Strasbourg.

[3] Geiler mourut à Strasbourg le 10 mars 1510. Il fut enterré le lendemain à la cathédrale, au pied de la chaire. Le grand chœur fit ses obsèques avec pompe, et la population de la ville entière suivit son convoi. Le 13 mars, le magistrat lui fit faire un service solennel et y assista en corps. Beatus Rhenanus et Wimpheling, tous deux amis de Geiler, ont écrit sa vie.

Guillaume était issu d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la Thuringe. Il prit l'ordre de prêtrise à Saverne pendant le carême de l'année 1507, et huit jours après il fut sacré évêque dans le chœur de la cathédrale de Strasbourg, par Ernest, duc de Saxe, archevêque de Magdebourg et primat de Germanie, assisté de l'évêque de Coire et des deux suffragants de Strasbourg et de Spire. L'empereur Maximilien assista à la cérémonie avec un grand cortége de princes et de seigneurs de l'empire, et trois jours après il accorda l'investiture temporelle que le nouvel évêque alla lui demander à Haguenau.

Guillaume fit son entrée à Strasbourg le 4 octobre suivant, après être convenu des réversales, par lesquelles il assurait la ville qu'il ne la troublerait pas dans ses priviléges, ses usages et ses coutumes. — La solennité de l'entrée fut des plus magnifiques, le magistrat chercha à lui donner tout l'éclat possible. — Le prélat fut reçu par les trois chapitres de Saint-Thomas, de Saint-Pierre-le-Vieux, et de Saint-Pierre-le-Jeune, à la fausse porte de Saverne ; — par le grand chœur au pont de pierre du Marché-aux-Chevaux et par le grand chapitre à la porte de la cathédrale. Y étant arrivé, l'évêque descendit de cheval, mit l'aumusse et la robe de chanoine. Le grand doyen et le grand écolâtre le conduisirent dans le chœur, et, suivant l'antique usage, on l'éleva sur l'autel au bruit des fanfares et des trompettes. Puis Guillaume prit la mitre et les habits pontificaux. Après le *Te Deum*, on célébra la grand'messe. — L'évêque fut mis ensuite en possession de son palais, où le magistrat en corps alla lui offrir les présents d'honneur usités[1].

Guillaume était un homme capable et de mœurs irréprochables; les auteurs protestants lui rendent eux-mêmes justice sous ce rapport[2]. Elève de son oncle Berthold d'Henneberg, archevêque de Mayence, — il avait fait de brillantes études aux

[1] Wencker, Chron., t. II, p. 2, f. 12, verso. — Laguille, Histoire d'Alsace, éd. in-f°, IIe part., l. I, p. 4.

[2] Wencker, loc. cit., f. 10. — Strobel, op. cit., t. III, p. 513 et seq.

universités de Fribourg et de Paris, et il s'était formé au gouvernement d'un diocèse pendant son séjour à Mayence, où l'administration roulait sur lui, en sa qualité de vicaire général. — Aussitôt après son entrée en fonctions à Strasbourg, il prit la ferme résolution de remplir tous les devoirs de l'épiscopat avec un soin scrupuleux. — Il y avait plus de cent cinquante ans que les évêques n'officiaient plus à la cathédrale [1]; Guillaume y chanta la grand'messe le jour de la Fête-Dieu, porta le saint Sacrement à la procession, et, à sa rentrée dans l'église, il posa, suivant l'antique usage, l'ostensoir sur la tête des sénateurs de la ville, en leur souhaitant la paix. A partir de ce temps, il vint souvent à la cathédrale pour la célébration des grandes fêtes [2].

Dès le lendemain de son élection, Guillaume avait déclaré qu'il aimerait mieux réduire sa maison à un seul domestique, que de souffrir le scandale et le déréglement dans ses prêtres, et en même temps il avait pris des mesures pour remédier au mal et au désordre partout où ils existaient encore. — Sans doute la réforme ne fut ni aussi prompte ni aussi complète que le pieux évêque l'eût désiré ; mais le progrès était constant, et il y avait lieu d'espérer que l'on reviendrait peu à peu à un état normal et stable. — L'évêque était vigoureusement secondé par Jean Geiler, qui vivait encore à cette époque, et par plusieurs ecclésiastiques habiles, tant séculiers que réguliers, qui édifiaient par la pureté de leurs mœurs et de leur doctrine. Les collégiales de Saint-Thomas et des deux Saint-Pierre comptaient parmi les membres de leurs chapitres des défenseurs zélés et éclairés de la foi orthodoxe; — quelques-uns des grands comtes de la cathédrale méritaient le même éloge.

Tout semblait donc conspirer à attirer au nouvel évêque la confiance et la vénération de son peuple, et rien ne faisait prévoir ni les événements dont Strasbourg allait devenir le théâ-

[1] Les évêques résidaient hors de la ville, habituellement à Saverne.
[2] Strobel, loc. cit.

tre, ni sa scandaleuse rupture avec la mère Eglise. Loin de là, on devait croire, d'après plusieurs symptômes, que la foi catholique était profondément enracinée dans les cœurs et que ses manifestations et ses pieuses coutumes étaient chères à tous les habitants de la cité.

Ainsi les œuvres de charité, qui sont au catholicisme ce que le parfum est à la fleur, s'étaient étendues et multipliées. Outre les hospices déjà existants, on en avait fondé de nouveaux pour les malades et les orphelins; — le nombre des infirmes gratuitement admis et soignés dans les hôpitaux s'était considérablement accru [1]; et les greniers publics, admirablement tenus et approvisionnés, s'ouvraient avec libéralité pour venir en aide aux indigènes et aux étrangers en temps de famine [2].

Les écoles dépendantes des chapitres de Strasbourg avaient reçu une meilleure organisation à la demande de Geiler [3].

Et, lorsqu'une confrérie religieuse représenta la passion le vendredi saint de l'année 1518 avec l'autorisation du magistrat, la bourgeoisie y assista en foule et remercia les chefs de la république « *de lui avoir procuré un spectacle si dévot et si édifiant*, » — le sénat « *reçut avec beaucoup de satisfaction et de complaisance l'expression de la reconnaissance publique* [4]. »

De même, quand au milieu du mois de juillet la maladie cruelle connue sous le nom de *danse de Saint-Gui* fit invasion à Strasbourg, on vit la foule des pèlerins se porter à la chapelle du saint située dans une grotte non loin de Saverne, et les contemporains nous affirment que la plupart des malades en revenaient parfaitement guéris.

Strasbourg demeura encore étrangère à la fermentation religieuse qui régna en Allemagne en 1519, lors de la mort de l'empereur Maximilien et de l'avénement de Charles-Quint.

[1] Brandt. Annalen, f. 158. Ces hôpitaux étaient au nombre de cinq.
[2] Apud Pistorius, Scr. rer. Germ., t. II, p. 310.
[3] Wimpheling, Cat. Ep., p. 118.
[4] Brandt. Annal., f. 153, 159, 167.

Vers la fin de cette même année, les administrateurs de la fabrique de la cathédrale firent faire une grande cloche [1] en l'honneur de *Marie, reine du ciel et patronne de la ville*, et, à en juger par le zèle unanime et extraordinaire avec lequel la bourgeoisie contribua à cette œuvre, on n'aurait pas cru que les images de la Vierge dussent bientôt être brisées dans les églises de Strasbourg et que le culte de la mère de Dieu y serait aboli et taxé d'idolâtrie. — Ce seul fait démontre à quel point la population alsacienne était éloignée de l'irritation haineuse et de l'esprit de révolte contre le catholicisme et ses usages, que lui prêtent les historiens protestants, au dire desquels tous les cœurs et tous les vœux appelaient la réforme prétendue avant qu'elle éclatât. — Mais la multitude est changeante, facile à entraîner et amie des nouveautés, de celles surtout qui lâchent la bride à ses passions, et qui lui permettent de briser un jour ce qu'elle a encensé la veille. — Le prompt succès des fanatiques, qui portèrent dans l'enceinte de Strasbourg les lumières du *nouvel Évangile*, s'explique ainsi.

La fonte de la cloche consacrée à la Vierge se fit le 13 décembre, sous la direction de maître George de Spire. Les habitants de la ville portèrent à l'artiste une très-grande quantité de monnaies d'or et d'argent, de pendants d'oreilles et d'anneaux, « afin que la cloche de Notre-Dame eût une voix sonore et agréable; — et, en effet, jamais on n'en avait entendu dont le son fût aussi argentin et aussi beau; — elle semblait ne tinter que pour inviter au recueillement et à la concorde, ou pour appeler à la prière [2]. »

Telles cependant n'étaient pas les destinées réservées à Strasbourg, de sombres nuages s'amoncelaient autour de son horizon, le calme qui y régnait encore était précurseur de la tempête. Elle était au moment de rejeter, comme autant d'er-

[1] Wencker, t. II, p. 2, f. 25. — Trausch. Chron., mss., t. II, d. 2, f. 57, verso. — Schad. Descript. de la cath., f. 25. — Speckle, Coll., t. III, f. 171, verso.

[2] Trausch., t. II, p. 2, f. 57, verso.

reurs et de superstitions, ce qui portait la sanction de toutes les générations chrétiennes, et la réforme allait y produire la haine et les troubles qui l'ont accompagnée partout où elle s'est établie.

Avant d'entamer cette déplorable histoire, nous devons encore faire connaître la situation de notre province sous le rapport intellectuel et scientifique pendant les temps antérieurs à la révolution religieuse.

CHAPITRE III

SITUATION SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUELLE DE L'ALSACE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG AVANT LA RÉFORME.

Nos chroniqueurs nous apprennent que les habitants de l'Alsace se sont distingués de très-bonne heure par le goût de l'étude et de la science. Dès le neuvième et le dixième siècle, l'instruction publique, considérée comme un attribut de l'autorité ecclésiastique, était florissante dans notre province. On cite particulièrement l'école du couvent de Wissembourg et celles de la cathédrale et des chapitres de Strasbourg comme ayant produit des hommes de grand mérite en différents genres. On y enseignait les sept arts libéraux ; des maîtres célèbres y attiraient la jeunesse studieuse, et les évêques veillaient avec amour et sollicitude sur ces établissements et leur accordaient une protection éclairée.

La prospérité des écoles éprouva le funeste contre-coup des troubles qui agitèrent l'Église aux siècles suivants. Cependant, même aux jours les plus mauvais, des savants distingués fleurirent encore parmi le clergé alsacien. — Ainsi Ellenhard, receveur de la fabrique de la cathédrale de Strasbourg en 1280; Matthis de Neubourg, chanoine de Lutenbach en 1340;

son contemporain Frédéric Closner, prêtre à la cathédrale de Strasbourg; l'illustre Herrade de Landsberg, abbesse de Hohenbourg et auteur du *Hortus deliciarum* [1]; Godefroi de Haguenau et Jacques Twinger de Kœnigshofen, tous deux chanoines de Saint-Thomas de Strasbourg, etc., etc., ont été des écrivains célèbres dont les œuvres existent encore.

Les écoles se relevèrent et se multiplièrent à mesure que les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François s'étendirent. Ces moines en établirent dans leurs couvents; les guillelmites, les ermites augustins et les chevaliers de Saint-Jean imitèrent leur exemple en Alsace. — L'école des franciscains de Strasbourg prit même les proportions d'un gymnase. Plusieurs anciens auteurs en parlent avec éloge [2]; on y enseignait également les sept arts libéraux et la scolastique. — Ces mêmes religieux avaient fondé à Saverne une école de théologie qui acquit du renom.

Les apologistes du protestantisme se sont efforcés de ravaler le plus possible les établissements d'instruction annexés aux chapitres et aux couvents. Il n'en est pas moins vrai qu'au quinzième siècle notre province compta parmi ses enfants un grand nombre d'hommes d'un mérite éminent en différents genres, jurisconsultes [3], historiens [4], savants [5],

[1] Le manuscrit original de ce précieux et remarquable écrit est conservé à la bibliothèque de Strasbourg.

[2] Wimpheling. Cis Rhenum germania, p. 44. — Jérôme Gebwiller, Chron. Mss.

[3] Reinhold de Strasbourg, Paul Mundhart, prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune, Jean Simler de Strasbourg, Eucaire Trosch, Jean-Ulric Surgant et Bernard OEglin, tous deux d'Altkirch, enfin Hermann-Pierre d'Andlau, chanoine de Colmar, étaient des jurisconsultes renommés dans l'Allemagne entière.

[4] Maître Jordan de Strasbourg, Nicolas Amberg ou Amsig, abbé de Lutzel, Reinbold Slecht, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg, Henri de Beinheim, official de Jean de Fleckenstein, évêque de Bâle, Eickhard Artzt de Wissembourg, Hermann-Pierre d'Andlau, le chanoine-jurisconsulte, son disciple Jean Knebel, chanoine de Lutenbach, et Nicolas Gerung de Blauenstein, sont tous auteurs de chroniques estimées. Leurs consciencieux travaux ont été mis à profit par leurs successeurs.

[5] Wichand Durnheimer, minorite alsacien, fut auteur d'un Traité sur la

poëtes [1], artistes [2], qui presque tous avaient fait leurs premières études dans ces mêmes écoles qu'on accuse d'avoir propagé l'ignorance et dont on parle avec un si superbe mépris.

La science et les travaux de l'esprit prirent un nouvel essort en Alsace dans la seconde moitié du quinzième siècle, après l'établissement de la célèbre école de Schélestadt, en 1455. Elle fut fondée par le magistrat de la ville ; il en confia la direction au Westphalien Louis Dringenberg, qui s'était formé chez les *frères de la vie commune* à Déventer dans les Pays-Bas [3].

Dringenberg était doué de hautes capacités et d'une vaste érudition; la jeunesse de la province accourut en foule pour se mettre sous sa direction, et beaucoup de savants sortirent de cette école. Les premiers qui s'y formèrent furent Craton Hoffmann d'Udenheim, qui succéda plus tard à l'emploi de Dringenberg; Pierre Schott, fils de l'ammeistre du même nom, docteur *utriusque juris*, qui mourut en 1492, étant chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, et dont les œuvres publiées peu après son décès existent encore [4], et Sébastien Murrho l'ancien, chanoine à Colmar, qui cultiva avec un succès égal le latin, le grec et l'hébreu. Ecrivain distingué, il avait rassemblé de

perspective, dont le manuscrit existe à Dresde. Erhard Han de Saverne inventa les premières machines employées pour l'exploitation des salines de Reichenhall.

[1] Henri de Laufenberg, qui se retira, en 1445, au couvent du Marais-Vert de Strasbourg, écrivit plusieurs poésies morales et religieuses. Un anonyme strasbourgeois a décrit dans un poëme allemand, imprimé en 1477, la guerre des Lorrains, Alsaciens et Suisses, avec Charles le Téméraire. Le même sujet a été traité en latin en six chants par Pierre de Blarru, chanoine de Saint-Dié.

[2] Les monuments contemporains témoignent en faveur du talent des architectes et sculpteurs de l'époque. — Bartel Schœn, chef d'une famille d'artistes, fondateur d'une école et père du célèbre peintre Martin Schœn, mourut à Colmar en 1440. — Le fameux musicien Jacques de Saverne était son contemporain.

[3] Dringenberg resta à la tête de l'école jusqu'à sa mort, arrivée en 1490. Craton Hoffmann d'Udenheim et Jérôme Gebwiler furent ses premiers successeurs.

[4] Petri Schott. Lucubratiunculæ ornatissimæ. Arg., 1498, in-4°. V. Ebert. Bibliogr. Lexikon, t. II, p. 738.

nombreux matériaux pour publier une histoire d'Allemagne; mais sa mort, arrivée en 1492, l'empêcha d'exécuter son projet[1].

Malheureusement l'école de Schélestadt ne tarda pas à partager jusqu'à un certain point l'enthousiasme et l'enivrement pour la *renaissance*, auxquels toute l'Allemagne se livra vers la fin du quinzième siècle.

Précisément à l'époque où cette école venait d'être fondée, les Grecs, bannis de Constantinople, avaient fait revivre en Italie le culte de l'antiquité. Tout le monde, clercs et laïques, gentilshommes et bourgeois, s'étaient épris de passion pour les œuvres des philosophes, des écrivains et des artistes anciens : c'était la résurrection du paganisme ; il infecta les lettres et les arts. La péninsule fut bientôt livrée à toutes les débauches de l'esprit.

Or, à cette époque, les jeunes Allemands commençaient à fréquenter Bologne et Padoue pour y achever leurs études, et visitaient Rome, Florence et Venise, au sortir des cours de droit et de médecine. Ils rapportaient de leurs voyages des idées jusqu'alors parfaitement étrangères à leurs compatriotes. Favorisés par la découverte de l'imprimerie, ils firent connaître dans l'empire les récentes publications des enthousiastes italiens. Ces nouveautés, dangereuses en elles-mêmes, le furent plus que partout ailleurs chez les Allemands, peuple disposé à examiner, à creuser et à poursuivre avec une sorte de ténacité pédantesque, et jusque dans leurs dernières ramifications, toutes les rêveries dont il a commencé à se préoccuper.

Sans doute il eût été possible, utile même, de tirer parti des connaissances du monde ancien dans l'intérêt de l'art et de la littérature; mais il eût fallu subordonner l'antiquité au christianisme. — Loin de là, la *renaissance* subordonna en tout et partout le christianisme à l'antiquité. — Une lutte plus que trois fois séculaire contre l'esprit vivifiant de l'Église en est résultée.

[1] Strobel, op. cit., t. III, p. 454.

On vit naître ainsi et se développer en Allemagne une nouvelle école philosophique, dont le fameux Reuchlin devint le principal représentant, et qui forma les Ulrich de Hutten et les autres humanistes et libres penseurs de l'époque. Cette école en vint bientôt à accuser d'ignorance le clergé, à le ravaler dans l'opinion publique, à se moquer de l'enseignement ecclésiastique et à s'ériger en persécutrice déclarée des moines et des couvents de l'empire [1], parce qu'en majorité ils s'étaient montrés hostiles à la *renaissance*. — « Comment pourrais-je croire au purgatoire annoncé par une bouche illétrée qui ne sait pas même décliner *musa?* » disait fièrement Reuchlin à ses disciples. — Et ceux-ci riaient de cette pauvre plaisanterie et oubliaient que les plus spirituels de ces penseurs italiens, qu'ils admiraient et dont ils se faisaient les imitateurs, croyaient aussi parfaitement au purgatoire que le dernier des frères convers du couvent le plus ignoré.

Ainsi le doute et la négation, destinés à jouer un si déplorable rôle dans la philosophie d'outre-Rhin, entraient à pleines voiles dans le domaine de la foi; le rationalisme se développait rapidement, l'élément religieux et spiritualiste s'affaiblissait dans la même proportion. Peu à peu les lettrés allemands en vinrent à adorer leur raison, leurs idées, leurs MOI en un mot, tout en croyant adorer encore Dieu; c'est la première mise en action du principe qui, un peu plus tard, servit de base fondamentale à la réforme.

Le public fut promptement initié aux querelles des humanistes avec le clergé; il sut que le monde théologique était attaqué, et que ceux qui passaient pour les lumières de l'époque traitaient avec un profond dédain les points de doctrine les plus hauts et les plus difficiles.

Ce fut alors aussi qu'on renonça, dans les établissements d'instruction publique de l'empire, à donner exclusivement l'enseignement en langue latine. Beaucoup de professeurs firent

[1] Les écrits d'Ulrich de Hutten prouvent que nous n'exagérons pas.

des leçons orales en allemand. Les idées produites par la renaissance se généralisèrent de la sorte et prirent une direction de plus en plus dangereuse. Chacun se crut en droit de dogmatiser et de se poser en représentant de l'intelligence humaine délivrée des préjugés. L'antique respect envers une autorité considérée jusqu'alors comme émanant de Dieu même fut ébranlé ainsi de fond en comble; le péril était d'autant plus grand, que ceux qui attaquaient le clergé et les couvents tonnaient contre les abus existants, en les exagérant et en les attribuant à l'Église, au lieu d'y voir simplement les conséquences des malheurs du temps et des événements politiques. L'école de Schélestadt, ainsi que nous le disions, ne resta pas étrangère à l'enivrement général ; elle continua à former des savants très-distingués ; mais plusieurs d'entre eux se passionnèrent pour l'antiquité païenne; il y en eut aussi quelques-uns qui donnèrent plus tard dans les commencements de la réforme, sans se douter de l'effroyable développement qu'elle devait prendre. Lorsqu'ils eurent reconnu qu'elle n'allait à rien moins qu'à rompre avec l'Église et avec la tradition chrétienne, la plupart d'entre eux s'en éloignèrent avec horreur et dégoût.

Le personnage le plus marquant dont le nom se rattache à cette école est incontestablement le célèbre Jacques Wimpheling. Quelques détails sur son action et ses travaux sont nécessaires, afin de faire connaître le degré de culture intellectuelle de notre province au moment où la révolution religieuse y éclata. — Mais d'abord nous avons une observation à présenter. Les écrivains protestants, qui n'ont pas pu refuser leurs éloges au grand savoir, à la prodigieuse activité et aux vertus privées de Wimpheling, s'efforcent d'attribuer à la faiblesse de l'âge et au manque de caractère sa fidélité à l'Église après la révolte de Luther. Ils ne comprennent pas, ou plutôt ils feignent de ne pas comprendre que Wimpheling voulait la réforme véritable, catholique et légitime, c'est-à-dire la réforme par l'Eglise des abus extérieurs, et que pour un homme de sa

trempe la réforme du moine apostat ne pouvait être qu'un hideux soulèvement des passions humaines contre l'autorité divinement instituée. Nous en disons autant de Beatus Rhenanus et des autres savants du temps qui ont suivi la même ligne de conduite, et contre lesquels des jugements analogues ont été formulés.

Wimpheling était né à Schélestadt, de parents d'une condition médiocre, le 26 juillet 1450. — Orphelin de bonne heure, il reçut ses premières leçons à l'école de Dringenberg, et, lorsqu'il eut accompli sa quatorzième année, son oncle Ulrich Wimpheling, curé de Soulz, près de Molsheim, l'envoya à l'université de Fribourg en Brisgaw. Il y fut un des auditeurs les plus assidus de ce même Jean Geiler qui devint quelques années plus tard prédicateur perpétuel à la cathédrale de Strasbourg. — Wimpheling visita successivement les universités d'Erfurt[1] et de Heidelberg. — Il prit dans cette dernière ville le grade de magister et commença en 1471 l'étude du droit canon. Il la quitta deux ans plus tard pour se livrer à la théologie, et devint docteur en 1483. — La peste fit alors invasion dans l'université; Wimpheling se réfugia à Schélestadt, y resta sept mois, et après la cessation du fléau il retourna à Heidelberg, où une place de professeur lui fut confiée; mais bientôt après il fut nommé prédicateur de la cathédrale de Spire, à la demande du célèbre théologien André Brambach. Wimpheling, dont la santé était chancelante et la voix un peu voilée, ne voulut d'abord pas accepter ce poste; mais, craignant en-

[1] L'université d'Erfurt venait d'atteindre alors son plus haut point de prospérité. Luther, Spalatin, Carlostadt et une foule d'autres célébrités y firent leurs études. Quelques années plus tard, la réforme mit la division dans l'école et amena la décadence de cet établissement si florissant. Les bourgeois et les étudiants tombèrent dans l'abrutissement le plus complet. De 1520 à 1521, l'université compta encore trois cent onze élèves; ce nombre tomba à cent vingt en 1522, puis successivement à soixante-douze, à trente-quatre, et enfin à quatorze en 1527. Elle ne se releva jamais.

Erhard. Uberlieferungen, I, 12 à 86 — Lossius, II; Eoban Hesse, p. 139 et suiv.

suite que ce refus n'accréditât certains bruits injurieux qui circulaient sur sa naissance, et auxquels il avait donné lieu lui-même, très-innocemment, en qualifiant habituellement de *père* son oncle le curé de Soulz, il se résigna et remplit ses nouvelles fonctions pendant quatorze années, avec le zèle le plus digne d'éloges.

Wimpheling, que ses tendances et ses goûts poussaient à la vie littéraire et aux études, écrivit, durant son long séjour à Spire, quelques-uns de ses ouvrages les plus remarquables [1]. Plusieurs jeunes gens de talent s'étaient réunis autour de lui; il les dirigeait dans leurs études.

La position de Wimpheling changea en 1498. A cette époque, Christophe d'Utenheim, ancien prevôt de Saint-Thomas à Strasbourg, vint le voir à Spire et lui proposa de se fixer avec lui au couvent de Marienthal, près Mayence, affirmant que

[1] En 1486, il publia son poëme *Laudes ecclesiæ Spiriensis;* en 1489, il fit paraître chez l'imprimeur *Pierre Attendorn*, à Strasbourg, une collection de plusieurs écrits, les uns sérieux, les autres satiriques, sous le titre de *Directorium statuum seu Verius tribulatio seculi.* — Ses plaintes, adressées au pape Alexandre VII, à propos des violences exercées contre le clergé par les autorités laïques, parurent en 1492; il les intitulait *Oratio querulosa contra invasores sacerdotum.* — Il écrivit également à ce sujet un mémoire aux princes sous le nom de *Immunitatis et libertatis ecclesiasticæ, statusque sacerdotalis defensio.* — Dans les années suivantes, il publia trois pièces de vers, dont deux religieuses, *De triplici candore Mariæ* et *De nuntio angelico*, et une politique, pour reprocher au roi Charles VIII de France d'avoir renvoyé sa fiancée, Marguerite d'Autriche, et d'avoir enlevé à Maximilien, roi des Romains, sa future, Anne de Bretagne, *Epistolæ et carmina quibus in medium datur repudiatio filiæ regis rom. Maximiliani I, facta à Carolo regis Galliæ.* — En 1493, Wimpheling écrivit son premier ouvrage, destiné à la jeunesse, pour lui enseigner l'art de bien écrire, *Elegantiarum medulla.* Une seconde édition de ce livre, considérablement augmentée, et à laquelle était joint un traité sur la rhétorique, parut en 1499, *Elegantiæ majores.* — Wimpheling ajouta (1495) plusieurs articles remarquables au *Catalogus illustrium virorum* de Jean Frittenheim. Dans la même année parurent son poëme, *Ad. ill. pr. Eberhardum Wurtemb. carmen*, et son *Stilpho*, écrit satirique destiné à peindre deux dignitaires ecclésiastiques, l'un plein de savoir et de mérite, l'autre ignorant et ambitieux. En 1477, il publia, sous le titre de *Isidoneus germanicus*, un ouvrage dont le but était de relever l'instruction publique. Ce livre forme un véritable traité des études.

Jean Geiler et le frère de Thomas Lamparter avaient la même intention. Wimpheling, qui venait de relire le traité de Pétrarque sur la solitude, et pour lequel d'ailleurs une existence isolée du bruit et des affaires avait toujours eu de l'attrait, accepta avec joie. Il partit et alla voir Marienthal. Ce lieu lui plut, il résolut de mettre ordre à ses affaires afin de pouvoir s'y retirer le plus tôt possible, et retourna à Spire. Il y était à peine arrivé, lorsque Philippe, électeur palatin, l'appela à Heidelberg, pour occuper une chaire de poésie et de rhétorique récemment fondée. — Wimpheling se rendit aux désirs du prince, mais à la condition qu'on le laisserait libre de quitter ses fonctions aussitôt que les mesures qui devaient précéder son entrée au couvent seraient prises.

Deux années s'écoulèrent de la sorte : le professeur expliqua à un nombreux auditoire les œuvres de saint Jérôme, et publia les écrits de son défunt ami le chanoine Pierre Schott de Strasbourg, en y joignant une préface très-remarquable. — Sur ces entrefaites, Utenheim lui manda que rien ne s'opposait plus à l'exécution de leur projet. Wimpheling partit sur-le-champ pour Strasbourg, et y fut reçu par Geiler. Mais, très-peu de jours après, il apprit qu'Utenheim avait été nommé évêque de Bâle, et il reçut de ce dernier une lettre qui le suppliait de venir se réunir à lui dans sa ville épiscopale.—Wimpheling préféra rester à Strasbourg, où Geiler réclamait son assistance pour diverses publications. Il s'y fixa chez les guilhelmites, et, sauf quelques séjours à Fribourg et à Bâle, chez son ami l'évêque, il passa en Alsace presque sans interruption vingt années consécutives. Ses publications furent nombreuses et variées pendant ce long espace de temps; elles embrassent la politique, la religion, la littérature, l'histoire, la poésie et surtout l'éducation de la jeunesse, qui toujours a été pour Wimpheling l'objet d'une prédilection particulière [1].

[1] V. pièces justificatives, n° 1.
Indication des principaux ouvrages publiés par Jacques Wimpheling après son retour en Alsace (an 1500).

Il joignit l'exemple au précepte, et, comme jadis à Spire, il se chargea d'instruire et de diriger plusieurs jeunes gens de familles distinguées, parmi lesquels se trouvait son élève de prédilection, le jeune Jacques Sturm de Sturmeck, futur stettmeistre de Strasbourg, qui devint plus tard zélé promoteur de la réforme, à la grande douleur de son ancien professeur.

Mais ce qui donna surtout de l'importance au séjour de Wimpheling en Alsace, c'est la grande activité qu'il déploya pour y organiser des réunions de savants. Entouré d'hommes occupés, comme lui, de tout ce qui pouvait favoriser le progrès des lumières et de la science, il fonda à Strasbourg et à Schélestadt deux sociétés littéraires qui exercèrent une très-grande influence sur le pays.

Ces sociétés, établies à peu près sur le modèle des tribus, offraient de grands avantages aux lettrés; c'était pour eux un centre, un point de réunion, où ils pouvaient échanger leurs idées et s'instruire réciproquement. Leurs ouvrages y étaient examinés, corrigés, critiqués, avant d'être livrés à l'impression;— les savants étrangers y étaient accueillis et hébergés; en un mot, c'était l'esprit de corporation remplaçant, dans le monde scientifique, l'égoïsme de l'individualité et lui donnant l'importance et la puissance d'action qui n'existent que là où il y a des forces réunies.

Érasme de Rotterdam, à l'occasion de son second voyage en Angleterre (1509), passa par Strasbourg et y fit la connaissance des membres de la société savante de cette ville [1]. Il les revit encore en 1514, lorsqu'il se rendait à Bâle. Les magistrats de la république le complimentèrent alors et lui offrirent des présents; les lettrés le reçurent avec honneur, le stettmeistre Henri Ingold l'hébergea magnifiquement, et le commandeur de Saint-Jean l'invita à un grand banquet. Peu de temps après, Erasme leur adressa une épître latine de remercîments, rédigée en

[1] Ils sont nommés dans la lettre que Wimpheling joignit à l'édition du *De Duplici copia verborum* d'Érasme, qu'il fit imprimer à Strasbourg en 1514, in-4°.

style d'une rare élégance : dans cette même lettre se trouve l'éloge de la constitution de Strasbourg, dont nous avons fait mention dans notre chapitre premier. Les membres les plus marquants de la société littéraire de Strasbourg étaient : Sébastien Brandt, auteur de la satire célèbre intitulée la *Barque des fous;* — le jeune Sturm de Sturmeck; — Jean Rudalfinger, le musicien; — Jean Guida, poëte adolescent (V. Amœn. Friburg., p. 432); — Thomas-Henri Vogler (plus connu sous le nom de Dydimus Aucuparius ou Ornithotyra) de Strasbourg, aumônier du grand chœur de la cathédrale, ecclésiastique savant, licencié en droit, poëte lauréat couronné par l'empereur Maximilien, mais enthousiaste de l'antiquité païenne, et offrant dans ses vers son encens à Apollon, à Minerve et aux Muses; — le magister Matthias Schurer, qui établit en 1508 une imprimerie à Strasbourg; — Jérôme Gebwiller, que son profond savoir fit mettre à la tête de l'école de Schélestadt dès l'âge de vingt-huit ans; — Ottomar Nachtigall (dit Luscinius ou Philomela), musicien et helléniste distingué; — Nicolas Gerbel, etc., etc.

La société savante de Schélestadt, née quelques années avant celle de Strasbourg, comptait également parmi ses membres des hommes dont l'histoire a conservé les noms à divers titres. — C'étaient : Beatus Rhenanus, latiniste et helléniste célèbre et critique distingué; — le poëte latin Paul Vols, abbé de Hugshofen; — Jean Witz (dit Sapidus), neveu de Wimpheling et successeur de Gebwiller dans la direction de l'école de Schélestadt; — Jean Majus, qui devint plus tard secrétaire impérial et qui était également neveu de Wimpheling; — le docteur en théologie Paul Phrygio; — le trop fameux Martin Butzer, — Beatus Arnoldi, qui fut successivement secrétaire des empereurs Maximilien et Charles-Quint, et qui écrivait le latin avec une grande pureté tant en vers qu'en prose; — l'imprimeur Lazare Schurer, etc., etc. Tous ces hommes, sauf le seul Pierre Vols, étaient nés à Schélestadt et avaient fait leurs premières études à l'école de cette ville. Au bout de peu d'années,

la réforme jeta la désunion dans leurs rangs et les dispersa; les uns restèrent fidèles à l'Église, les autres se rangèrent au nombre de ses ennemis les plus acharnés.

Le mouvement intellectuel produit par les sociétés savantes de Strasbourg et de Schélestadt se généralisa en Alsace; les lettres, les sciences et les arts s'y développèrent avec un nouvel éclat, et on y vit fleurir un grand nombre de théologiens, de jurisconsultes, d'humanistes et d'artistes dont la réputation s'étendit au loin [1].

On offrit à plusieurs d'entre eux des chaires aux universités du dehors, et leur grande renommée y attirait la foule des élèves [2]. Leurs travaux étaient promptement livrés à la publicité.

[1] Pièces justificatives, n° 2. Indication des principales illustrations scientifiques, artistiques, littéraires, de l'Alsace à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième.

[2] Jean Gebwiller (son vrai nom était Sattler) de Colmar, le dominicain Gaspard Grunewald, de Colmar également, Conrad et Pierre Wickgranr, neveux de Geiler, Matthieu Zell de Kaisersberg, Jacques Sturm de Sturmeck, Capito, Ottmar Nachtigall, Vit Geisfel (dit OEgidermus) de Haguenau, et Thomas Murner, exercèrent tous le professorat à Fribourg. Le premier professeur de littérature grecque et latine à Francfort-sur-l'Oder, fut un strasbourgeois connu seulement sous le pseudonyme de Publius Vigilantius ou Bacillarius Axiunga. Il y ouvrit un cours sur Horace le 3 janvier 1506, et, peu de mois après, il avait déjà réuni plus de six cents jeunes gens autour de sa chaire. (Il fut assassiné en Souabe par des voleurs, en 1515.) — Barthélemy Grieb de Strasbourg enseigna à Heidelberg vers la fin du quinzième siècle et fut auteur d'un écrit de circonstance, *Die Schelmenzunft*, dans lequel il cherche à faire connaître à la jeunesse les suites déplorables du vice et de la légèreté.

Plusieurs savants alsaciens furent appelés aussi à différentes cours et y remplirent des fonctions importantes. Matthias Wurm de Geudertheim, secrétaire de l'empereur Frédéric III, devint, en 1491, chancelier de Maximilien pour l'Alsace Jacques Villinger de Schœnenburg, natif de Schélestadt, homme d'une grande érudition et très-habile dans le maniement des affaires, fut nommé trésorier général et conseiller d'empire. Nous pouvons citer encore Balthasar Merckel de Waldkirch, chanoine de Saint-Thomas (de 1517 à 1521), vice-chancelier impérial et orateur de Charles-Quint: et Jean Burkard de Strasbourg, ancien chanoine de Saint-Thomas, protonotaire apostolique et plus tard évêque de Horta. Il écrivit en latin un journal fort curieux sur ce dont il fut témoin en Italie et un ouvrage sur les cérémonies usitées à la cour pontificale.

Plusieurs Strasbourgeois avaient établi des imprimeries et cultivaient avec beaucoup de succès l'art admirable dont la découverte avait ajouté un nouveau titre de gloire à tous ceux que possédait déjà leur ville [1]. Imitant l'exemple de l'Italie, qui avait la première fait connaître en langue vulgaire la Bible et les écrits des plus illustres docteurs de l'Église, ils publièrent deux traductions des livres saints en idiome allemand dès l'année 1466 [2].

Sagement dirigées, contenues dans de justes limites et débarrassées de l'élément païen, l'activité littéraire, la soif de s'instruire et l'ardeur d'étendre les connaissances humaines, qui régnaient alors en Alsace, eussent été fécondes en beaux et bienfaisants résultats. Malheureusement beaucoup des membres des sociétés savantes de la province partagèrent et propagèrent, ainsi que nous le disions, l'enthousiasme exagéré de l'époque pour l'antiquité, et contribuèrent, les uns sans le savoir, — les autres volontairement, — à préparer les voies à la révolution religieuse. Celle-ci fut en Allemagne la conséquence logique de la renaissance ; — on suivait une fausse direction, elle aboutit à de désastreux résultats.

[1] Les premiers imprimeurs de Strasbourg, après Guttenberg, dont ils perfectionnèrent les travaux, furent les maîtres Mentelin, Eggenstein et George Husner. — Martin Flach, Bâlois d'origine, Martin Schott, fils d'un ammeistre, et Jean Grüninger, les suivirent de près. Le principal libraire de Strasbourg était alors (fin du quinzième siècle) le savant Pierre Atterdorn, qui correspondait en latin avec Wimpheling. — Bientôt des personnes appartenant à la haute bourgeoisie, et des hommes distingués par la science, se vouèrent à l'état d'imprimeurs et de libraires, tels que Matthias Brandt, Marc Reinhard, Jean Bêckenhub, Adolphe d'Ingwiler, Henri Knoblocher, Jacob Eber, Matthias Hupfuff, Jean Schott, Matthias Schurer, René Beck, Jean Knobloch, Paul Götz, Barthelemy Kiszler, Jean Strobsack, Guillaume Schaffner, Conrad Cörner, Jean Bischoffsheim, Conrad Schilling, Thomas Schwab, etc., etc. Wimpheling assure qu'ils firent tous des fortunes considérables (Epitom. rer. germ. ap. Schad. SS. rer. ger. I, p. 197).

[2] Elles furent publiées, l'une par Eggenstein, l'autre par Mentelin. D'autres éditions de la Bible en allemand parurent vers la même époque dans différentes villes de l'empire. — On voit ainsi, une fois encore, que la Bible n'était pas condamnée à l'oubli par l'Église avant la réforme, et que c'est à tort qu'on attribue à Luther le mérite de l'avoir traduite le premier en allemand.

Ajoutons aussi que l'imprimerie, tout en aidant, d'une part, au progrès du bien, des connaissances utiles et des bon principes, contribuait, d'un autre côté, à la propagation du mal et des fausses notions, et répandait avec une effroyable rapidité des idées dangereuses et subversives parmi les populations. Le dévergondage devint tel, que, dès l'année 1504, le sénat de Strasbourg jugea indispensable d'établir une censure et de défendre sous des peines très-sévères la vente des livres qui attaquaient le pape, l'empereur, les États de l'empire et les bonnes mœurs.

Nous devons reconnaître cependant qu'en Alsace, de même qu'en d'autres provinces allemandes, quelques bons esprits s'effrayèrent du culte idolâtre rendu à l'antiquité, en prévinrent les fatales conséquences et essayèrent de lui poser des bornes. — Wimpheling entre autres [1], homme doué d'un grand sens moral, ne voulait pas, malgré son admiration pour le style des classiques anciens, qu'on fît usage dans les écoles des poëtes et des prosateurs païens *qui remplissent les jeunes imaginations de pensées obscènes et de fables ridicules;* il demandait qu'on les remplaçât par les œuvres de Prudence, du carme Baptiste de Mantoue, et par différents écrits des saints Pères; — il estimait « que la connaissance des grands auteurs chrétiens était plus propre que toute autre à donner à l'intelligence le développement désirable, et que, lorsqu'il s'agit d'éducation, le fond doit toujours l'emporter sur la forme. »

Wimpheling s'efforça de faire prévaloir ce principe à Strasbourg; il engageait depuis longtemps les magistrats à y fonder un gymnase que les adolescents fréquenteraient pendant quatre ou cinq ans au sortir des écoles dépendantes des couvents et des églises, avant de se rendre aux universités. Il comprenait les grands avantages qu'aurait un semblable établissement. « Les parents, — disait-il, — y enverront leurs fils à peu de frais, on y recevra les connaissances remières nécessaires à tous

[1] Wimphilingi diatriba de proba institutione puerorum, 1514. Hagenoœ, in-4°.

ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, à la jurisprudence, au commerce, à la culture des lettres et des arts, et on y sera préparé à visiter avec fruit les académies et les hautes écoles; — de la sorte, — ajoutait Wimpheling [1], — on ne verra plus des fils de famille s'amuser à courir, à fainéantiser, à jouer et à danser, à se parer ridiculement, et ils ne seront plus entraînés dans les mauvaises compagnies qui les perdent. » Les désirs du savant restèrent à l'état de désir : le magistrat de Strasbourg lui offrit douze florins d'or à titre de récompense, loua et approuva grandement son projet, mais ne l'exécuta pas.

Plusieurs des amis de Wimpheling partageaient sa manière de voir et consacrèrent leur savoir et leur temps à propager des idées et des principes qui leur paraissaient propres à inspirer de salutaires résolutions à la jeunesse. On en trouve la preuve dans un bon nombre d'ouvrages qui parurent alors et dont les titres indiquent le but moral que se proposaient leurs auteurs.

Ainsi Jean Herbst de Lauterbourg écrivit un traité destiné à faire comprendre à la jeunesse le danger des mauvaises habitudes; — Franz Heckimann et Jacques Scheid, de Landau, publièrent deux ouvrages, le premier « sur les avantages de la beauté morale » le second « sur la nécessité des études sérieuses et profondes. » Jacques Treg, de Strasbourg, et Jean Botzheim exposèrent dans leurs écrits les funestes conséquences de l'inconduite; Jacques Spiegel, de Scélestadt, fit l'éloge de la modération; Léonard Pellikan, de Rouffach, parla du respect dû à la vieillesse; Jean Spiegel, de Maurmoutier, des suites terribles de la colère, etc., etc.

Une foule d'autres opuscules qui parurent à cette époque étaient conçus dans le même esprit.

[1] Cis Rhenum Germania, ch. IV.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'Alsace et sa capitale avaient atteint un haut degré de prospérité et de bien-être au commencement du seizième siècle ; le temps qui a précédé la réforme a été incontestablement celui de leur plus grande splendeur; les forces de la société suivaient un développement régulier et progressif; rien, dans la manière dont elle était constituée, ne pouvait servir de prétexte à la révolution qui allait éclater.

Strasbourg en particulier était riche et heureuse dans son intérieur, et puissante au dehors ; de grands princes recherchaient son amitié, les empereurs la comblaient de faveurs ; elle était investie de tous les droits reconnus aux États immédiats de l'empire et se gouvernait elle-même, sans permettre à qui que ce fût de se mêler de son régime intérieur. Elle possédait de vastes domaines, où elle faisait aimer son autorité ; son commerce était étendu ; la province entière jouissait des bienfaits d'une paix profonde.

Malgré cette situation prospère, Strasbourg et la moitié de l'Alsace ne tardèrent pas à être saisies de l'esprit de vertige qui s'empara d'une partie de l'Allemagne.

Ce phénomène s'explique lorsqu'on se rappelle que la réforme soulevait une bannière autour de laquelle pouvaient se grouper toutes les passions et toutes les ambitions.

Toujours il y a eu des éléments mauvais ici-bas, et toujours il y en aura ; or la révolte religieuse flattait les penchants déréglés de toutes les classes ; tout ce qu'il y avait de vicieux au monde espéra y trouver son profit et s'empressa par conséquent de grossir son armée.

Beaucoup de princes et de grands convoitaient les domaines de l'Église, désiraient s'affranchir de l'autorité spirituelle qui gênait leurs caprices et aspiraient à se rendre indépendants de la puissance impériale. Ils virent du premier coup d'œil les avantages que leurs passions tireraient d'une levée de bou-

cliers à laquelle la religion servait de prétexte, et ils embrassèrent avec joie la nouvelle doctrine.

Une portion considérable du clergé séculier et régulier était encore plongée dans le relâchement et l'inconduite; la réforme prétendue servit de sentine au corps sacerdotal; ce qu'il renfermait d'impur s'y écoula.

Les apostats continuèrent à occuper les chaires au commencement de la révolution, et se firent les apôtres de la multitude. Ils séduisirent les magistrats en leur attribuant l'autorité suprême en matière religieuse, en leur dépeignant la puissance épiscopale comme le produit de l'usurpation, en leur reconnaissant le droit de disposer d'une partie des biens des chapitres et des couvents. Quant à la bourgeoisie, travaillée depuis quelque temps par la secte des humanistes païens et des fanatiques de la Renaissance, elle accueillit avec enthousiasme une doctrine qui l'affranchissait de la confession, du jeûne, de l'abstinence, etc.

Les habitants des campagnes enfin formaient, au seizième siècle, la classe la moins favorisée, la seule qui eût de légitimes sujets de plainte [1]. Plusieurs fois déjà ils avaient essayé de se soulever; — les principes chimériques d'égalité et de fraternité révolutionnaires au nom desquels on se révolta contre l'Église se répandirent parmi eux avec une effroyable rapidité. Ils en exigèrent l'application la plus large, et les horreurs de la guerre des rustauds terminèrent, on le sait, le premier acte de la tragédie à laquelle on a donné, comme par dérision, le nom de *Réforme*.

Il y avait donc dans les camps les plus opposés certaines passions, certains intérêts égoïstes et charnels qui n'attendaient que le signal de la révolte pour y prendre part et pour se prononcer en faveur du prétendu *pur évangile* et de la parfaite *liberté chrétienne*.

[1] Il ne faut pas oublier cependant que les paysans sujets de l'Église étaient bien mieux partagés et plus paternellement traités que les autres. Un proverbe allemand disait à ce propos : « Il fait bon vivre sous la crosse. » (Unter dem Hirtenstab ist gut leben.)

DEUXIÈME PARTIE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA RÉFORME A STRASBOURG JUSQU'APRÈS L'ORGANISATION DES PAROISSES DITES ÉVANGÉLIQUES EN L'ANNÉE 1524.

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL SUR LES ÉVÉNEMENTS DE L'ALLEMAGNE.

Le 31 octobre 1517, Luther avait affiché à Wittemberg ses quatre-vingt-quinze fameuses thèses relatives aux Indulgences. Le novateur publia successivement plusieurs opuscules dans lesquels il prétendait ne rien soutenir qui ne fût approuvé par le saint-siége[1]. Ces écrits se répandirent rapidement en Allemagne : plusieurs personnes haut placées de Strasbourg les reçurent et les communiquèrent à leurs amis. On se les passait de main en main ; bientôt ils eurent fait le tour de la ville et devinrent le thème des conversations ; beaucoup de bourgeois lettrés, nobles et plébéiens, en parlaient avec éloge[2]. L'enthousiasme des hautes classes se communiqua au petit peuple ; on en vint à placarder de nuit les propositions du docteur Martin à la porte de la cathédrale, de plusieurs églises et d'un grand nombre de maisons[3].

Toutefois personne alors ne pensait à Strasbourg que ces propositions dussent enfanter une hérésie et aboutir à une

[1] Luth., op., t. I, ger. Ed. gen., f. 12.
[2] Transch. Chron. Mss., t. II, div. 2, f. 53.
[3] Ibid. Wencker, Chr. Mss., t. II, p. 2, f. 23. — Speckle, Coll., t. II, f. 168.

rupture avec l'Église. On les considérait simplement comme la matière d'une division d'opinions parmi le clergé.

Les membres des chapitres se montrèrent fort irrités de ce qui avait eu lieu; ils en tirèrent une petite vengeance qui leur fit des ennemis.

Les récoltes avaient été insuffisantes en Alsace en l'année 1517; elles furent plus mauvaises encore en 1518; il en résulta une grande cherté. Les greniers des chapitres étant abondamment pourvus de froment et de seigle, la bourgeoisie s'adressa aux chanoines et les pria de lui céder des grains à bas prix; ils s'y refusèrent en reprochant aigrement aux pétitionnaires la faveur avec laquelle ils avaient accueilli les thèses et les autres écrits de Luther. Toutefois la population n'eut pas à souffrir de ce refus; la ville avait fait également de grands approvisionnements pendant les années précédentes, et les magistrats prirent des mesures pour prévenir la famine. Quoi qu'il en soit, rien au fond n'était encore changé à Strasbourg; mais les événements se précipitaient en Allemagne.

Dès l'année 1518 tout s'y prépare à la révolution religieuse. A la suite des premiers écrits de Luther et des réponses que leur font le célèbre chancelier Eck, Sylvestre Prierias, général des dominicains, et Jacques Hochstraten de Cologne, deux camps hostiles commencent à se former. Luther adresse cependant encore une lettre filiale et soumise à Léon X, qui le cite à comparaître à Rome avant cinquante jours révolus. Le novateur refuse d'y aller sous de futiles prétextes, et, à la demande de l'université de Wittemberg et de l'électeur de Saxe, le souverain pontife consent à ce qu'il comparaisse à Augsbourg en présence du cardinal Cajetan, légat à la diète impériale.

Luther, comptant sur l'appui de l'électeur, y arrive; mais, infidèle à la promesse solennelle qu'il avait faite au pape de se soumettre à son jugement, il refuse de se rétracter, et se borne à vouloir expliquer ses doctrines, à chercher des faux-fuyants, à ergoter, à disputer. Puis, craignant d'être livré au bras sé-

culier ou envoyé prisonnier à Rome, il quitte mystérieusement Augsbourg et en appelle du pape *mal informé* au pape *mieux informé.*

Bientôt cependant il se ravise, il craint que le pape *mieux informé* ne le condamne également, et il prépare un nouvel appel du pape mieux informé au concile. Cette précaution même ne lui paraît pas suffisante ; le 31 octobre 1518, il écrit à son ami Spalatin[1] que, si le concile voulait le punir, il déférerait ses écrits à la mère des sciences, à la Sorbonne de Paris. Il ne prévoit pas que le jour viendra où la Sorbonne le condamnera, et où il traitera cette mère des sciences de repaire de sots, d'animaux et d'ânes.

Aidé de Mélanchthon et de Carlostadt, qui alors encore est son ami le plus dévoué, il multiplie ses écrits et répand de plus en plus sa doctrine. Dans son appel au futur concile, il élève pour la première fois des doutes sur l'infaillibilité du pape. — Jusqu'alors il ne l'avait niée que dans les épanchements de ses correspondances particulières; toutefois il proteste qu'il n'a aucunement l'intention d'attaquer l'autorité du saint-père, encore moins celle de se séparer de l'Église. — Il termine son appel par des plaintes contre la dureté du cardinal Cajetan, dont peu de temps auparavant il vantait la douceur et la bénignité, l'orthodoxie et la science. — Dans ses épîtres à Spalatin il va jusqu'à traiter ce même cardinal de sot en théologie et d'hérétique en doctrine.

Sur ces entrefaites, Charles de Miltitz, nouveau nonce de Léon X, — homme d'origine saxonne, loyal et honnête, mais trop confiant pour soupçonner la duplicité du moine rebelle, demande à ce dernier une entrevue pour terminer le différend religieux. Elle a lieu à Altenbourg, le 5 janvier 1519. — Après plusieurs conférences, l'envoyé papal et le docteur Martin se séparent bons amis en apparence; Miltitz s'éloigne convaincu des dispositions de son interlocuteur à une parfaite

[1] Ap. De Wette, t. I, p. 166.

soumission, et il se flatte d'être parvenu à vaincre, sans grande peine, l'obstination contre laquelle les talents supérieurs et la fermeté du cardinal Cajetan venaient d'échouer. Et, en effet, tout devait le lui faire croire. — Luther sait prendre tous les masques lorsque son intérêt le lui commande. Il se pose même en fils respectueux de l'Église vis-à-vis de l'électeur Frédéric de Saxe qu'il voit disposé dans le moment à céder aux conseils et aux représentations du souverain pontife. Il écrit à ce prince immédiatement après les conférences d'Altenbourg : « Mon cher et honoré seigneur, — lui dit-il[1], — j'ai vu Charles de Miltitz, et nous sommes convenus des points suivants : 1° Je cesserai de prêcher et je vivrai en repos, à la condition, naturellement, que mes adversaires en feront autant; — 2° j'écrirai à Sa Sainteté que j'ai toujours été un enfant docile et que je suis affligé des préventions injustes et des haines que mes dernières prédications ont soulevées contre l'Église de Rome; — 3° j'inviterai le peuple à persévérer dans l'obéissance envers le saint-siége, et à considérer mes œuvres non comme hostiles, mais comme pleines de respect pour la papauté; — 4° je prendrai pour juge de ma foi et de mes écrits le docte archevêque de Salzbourg; et si Votre Seigneurie trouve que ce n'est pas assez, je suis prêt à faire tout ce qu'il lui plaira pour l'amour de Notre-Seigneur. »

Luther va plus loin encore : dès le 3 mars, il adresse au souverain pontife une seconde lettre; il y proteste de son amour pour la *sainte Église de Rome*, il promet de ne plus s'occuper des indulgences et de garder le silence, et il ajoute : « Ah ! très-saint Père, devant Dieu, devant la création, j'affirme que jamais je n'eus la pensée d'affaiblir ou d'ébranler l'autorité du saint-siége. *Je confesse que la puissance de l'Église romaine est au-dessus de tout;* au ciel, ni sur la terre, il n'est rien au-dessus d'elle que Jésus seul. Que Votre Sainteté se garde d'ajouter foi à ceux qui parlent autrement de Luther. »

[1] An Friederich Churfursten von Sachsen. Januar., 1819, ap. De Wette, p. 207, 209.

Mais dans le temps même où le docteur Martin écrit ce qu'on vient de lire, — il parle à ses confidents et à ses intimes en termes tout différents, et il leur découvre le fond de sa pensée. — Il avait qualifié Miltitz de *vir honestus* dans sa missive à Léon X; — dans une lettre écrite à Sylvius Erganus, il le nomme « un trompeur et un menteur qui l'a quitté en lui donnant le baiser de Judas et en versant des larmes de crocodile. » — Dans cette même lettre, les évêques sont traités avec le dernier mépris et la *sainte Église de Rome* devient « *une homicide Jérusalem et une Babylone empourprée.* » —On vient d'entendre Luther donnant à Léon X le titre de très-saint Père, et protestant devant Dieu de son profond respect pour le saint-siége; dans une épitre à Spalatin [1], ce n'est plus cela. « Faut-il que je vous le dise à l'oreille? lui écrit-il, — en vérité, je ne sais si le pape est l'Antechrist en personne, ou son apôtre... »

Cependant Miltitz et les évêques somment Luther de tenir sa promesse et de porter sa cause devant l'archevêque de Salzbourg, qu'au colloque d'Altenbourg, il avait choisi lui-même comme juge [2]. Le docteur Martin s'y refuse et il expose ses motifs dans une lettre qu'il adresse à Miltitz, le 11 mai 1519 [3]. « A Altenbourg, je jugeais nécessaire ma comparution devant l'archevêque, mais à quoi bon maintenant que mes doctrines ont affronté le soleil? Qu'on m'indique les articles que je dois rétracter en me donnant les motifs de la rétractation exigée. D'ailleurs, une dispute solennelle m'est offerte à Leipsick par Eck, l'archevêque n'ayant pas voulu qu'elle eût lieu à Augsbourg. Or, si je refusais d'accepter ce défi, quelle honte rejaillirait sur moi, sur mes amis, sur mon ordre, sur l'Université et sur *mon protecteur*, l'électeur de Saxe [4]? Tant d'illustres personnages qui doivent

[1] 12 mars. De Wette, t. I, p. 239.

[2] Luther avait désigné d'abord celui de Trèves, puis celui de Salzbourg (à Spalatin, 19 fév. 1519. De Wette, t. I, p. 213).

[3] Ap. De Wette, t. I, p. 276.

[4] L'électeur de Saxe, auquel Luther avait communiqué les résultats de la conférence d'Altenbourg, ne fit aucun effort pour l'engager à tenir ses promesses, et si, pendant un moment, il avait eu le désir de voir finir la que-

assister à ce tournoi ne sont-ils pas des docteurs aussi compétents qu'un archevêque et un cardinal?...

En effet, au moment où Luther s'était présenté devant le cardinal Cajetan, à Augsbourg, Eck venait de proposer à Carlostadt, ou plutôt à André Bodenstein, car tel était son vrai nom, une dispute théologique sur les questions qui divisaient alors les esprits. Carlostadt l'ayant acceptée, Luther en avait réglé la forme et la nature. Eck s'était empressé d'annoncer cette grande nouvelle en répandant à profusion un programme dans lequel il attaquait vigoureusement plusieurs des thèses de Luther. — Celui-ci ne demandait pas mieux que de disputer, il saisit cette occasion et publia à son tour un programme de la plus rare insolence. — « Il ne voulait pas, disait-il, que le docteur André se présentât seul à cette dispute misérable dans laquelle il était, lui Luther, personnellement attaqué; il n'était pas juste, d'ailleurs, qu'un homme de la science de Carlostadt [1] s'abaissât jusqu'à prendre la défense des fantasques imaginations d'un autre. »

relle, ses dispositions avaient de nouveau changé. Frédéric détestait Rome au fond du cœur et avait du penchant pour le docteur Martin, non qu'il eût le moins du monde les convictions que les écrivains protestants lui prêtent; *mais il avait un fils bâtard auquel Rome avait refusé un bénéfice. Inde iræ* (Pallavicini, t. I, ch. XIII). L'électeur de Saxe était au reste le seul homme que Luther craignit et qui eût pu le mener à sa guise, car Frédéric avait le pouvoir de le briser d'un mot et de le traiter comme on avait traité Jean Huss.

[1] Ce Carlostadt, que Luther exalte ici, était une sorte de fou, un rhéteur bouffi de vanité, qui voulait à tout prix faire du bruit dans le monde et qui changeait de doctrine suivant les caprices de son imagination. Il était archidiacre et chanoine à l'église du château de Wittemberg et professeur de théologie à l'Université. Pendant huit années, il fut étroitement lié avec Luther et Mélanchthon; le premier lui dédia son Commentaire sur l'épître aux Galates, l'appelait son maître et son ami, et tous deux le traitaient de théologien illustre, qui n'avait pas de rival en doctrine et en érudition (Epist ad auctorem Paralipomen ad Conrad. Ursperg, p. 476). Mais, lorsque après ces huit années d'intimité, Carlostadt s'avisa d'écrire et de penser autrement que le docteur Martin, Mélanchthon le déclara *un être sans intelligence ni raison et incapable de faire usage de ses cinq sens*. Luther le qualifia *d'animal immonde*.

S'adressant ensuite directement à Eck, il ajoutait, de ce style aimable qu'il commençait déjà à adopter :

« Adulateur effronté du pape, je te pardonne de m'attribuer des enseignements de ta façon, cela convient à un théologien de ta force. Mais sache que nous comprenons tes roueries et tes pauvres figures sans figure; — je t'engage charitablement, dans l'intérêt de ta gloire, à t'y prendre plus adroitement pour venir frotter ton nez à notre talon; garde cette rustique et câline finesse pour tes cuistres de consophistes. »

« Donc, mon héros, fais l'homme et ceins ton glaive sur ta cuisse. Si, dans l'intérêt de ton repos, tu m'as récusé comme médiateur, tu m'accepteras peut-être comme second dans le combat... — Cependant j'aimerais mieux que tu accouchasses enfin de ce monstre que tu nourris contre moi dans ton intérieur, — que tu vomisses en public la bile qui te travaille l'estomac, et que tu en finisses une fois pour toutes avec tes menaces et ta gloriole [1] »

L'homme que Luther insultait de la sorte était un théologien consommé, un écrivain distingué et un des plus rudes jouteurs de son temps. Le docteur Martin ne tarda pas à l'apprendre à ses dépens. Le chancelier Eck aimait aussi la dispute; il l'aimait même avec passion; il écrasait ses adversaires par les arguments, les sarcasmes et les répliques que lui fournissait, toujours à propos, une mémoire incomparable. Impitoyable dans la lutte, il couvrait ses adversaires de ridicule et ne les laissait qu'après les avoir mis en pièces [2].

Enfin le moment fixé pour la dispute annoncée et si impatiemment attendu arrive.

Luther et Carlostadt partent avec Mélanchthon pour Leipsick,

[1] Dans une lettre adressée à Spalatin, le 13 mai (Ap. de Wette, t. I, p. 262), Luther appelle encore Eck sophiste frauduleux, superbe, braillard, à double peau, — et ailleurs : bœuf, taureau et âne, grand mangeur de paille (Ibid., p. 255).

[2] Le chancelier Eck était incontestablement le plus grand homme d'État allemand de l'époque. La plupart des écrivains modernes ont eu soin de tenir dans l'ombre cet illustre personnage, si attaché au catholicisme.

où le docteur Martin fait son entrée avec l'appareil d'un triomphateur; assis sur un char découvert, entre ses deux amis, suivi de deux cents étudiants de Wittemberg, des théologiens Lange et Erganus, d'une troupe de docteurs, de licenciés, de maîtres, et d'une foule de Hussites qui croient voir revivre en lui leur chef et leur prophète[1]. — L'électeur Frédéric envoie aux champions de l'hérésie un cerf et une biche pour leur bienvenue.

Le chancelier Eck arrive de son côté; il vient d'Ingolstadt, accompagné d'un seul serviteur. — Mais le peuple de Leipsick, que les idées nouvelles n'ont pas encore perverti, reçoit avec honneur le champion de l'Église et lui témoigne toutes sortes de respects; Luther, malgré sa pompeuse escorte, n'est pas même salué dans les rues.

Deux ans ne se sont pas écoulés depuis que le moine d'Eisleben a commencé à faire parler de lui, et dans ce peu de temps la brèche s'est effroyablement élargie. — Ce n'est plus de la valeur de l'indulgence qu'il doit être question aujourd'hui; les thèses sur lesquelles Luther se propose de disputer à Leipsick sont bien autrement graves. — Ce sont les suivantes: « 1° La primauté du pape est de droit humain et non de droit divin; 2° l'homme ne peut opérer que le mal, et le juste pèche même en faisant le bien; 3° le purgatoire ne saurait se prouver par l'Écriture; 4° la pénitence doit toujours commencer par l'amour, jamais par la crainte. »

La première de ces thèses était, dans les conjonctures présentes, de la plus haute importance, si Luther triomphe à Leipsick, c'en est fait de l'Église; ôtez à la papauté son caractère divin, elle n'est plus qu'une institution humaine, faillible par conséquent, et qu'on peut renverser; — reconnaissez-lui, au contraire, ce caractère, et vous êtes forcé d'avouer que sa foi ne saurait être ébranlée ni égarée.

Eck comprend ainsi la question, et il est pressé d'engager,

[1] Christ. Huber. Hist. M. Lutheri, in-4°. Ingolstadt, 1582, p. 30.

sur ce terrain, la lutte avec son rival. Le docteur Martin ne se fait pas illusion sur l'importance du débat ; il sent que si on l'oblige à admettre la transmission divine dans la papauté, il ne peut plus nier l'infaillibilité du successeur de saint Pierre, et qu'alors il ne lui reste qu'à se soumettre humblement à Rome, à rentrer dans l'obscurité, à descendre de ses tréteaux... Mais il comprend aussi qu'en refusant de croire à cette transmission, il rompt avec l'Église et avec la tradition de tous les siècles, pour n'être plus qu'un sectaire, et qu'il écarte de lui à jamais un grand nombre de ceux qui jusqu'à ce jour lui ont été favorables, mais qui ne veulent pas d'un semblable éclat. — Cette pensée se présente clairement à lui pour la première fois peut-être. Elle le trouble et l'inquiète.

Au moment d'entrer en lice, d'étranges angoisses viennent l'assaillir; il les épanche dans une lettre à son confident intime [1]. « Ah ! si j'étais ailleurs qu'ici, lui écrit-il, je vomirais tout ce que j'ai sur le cœur contre Rome, ou plutôt contre cette Babylone qui ravage l'Ecriture et l'Église ; mais, mon Spalatin, on ne saurait parler de l'Écriture ou de l'Église d'une façon conforme à la vérité sans offenser cette bête féroce. »

L'on était convenu que la discussion serait verbale et qu'on n'y apporterait pas de livres. Le duc Georges de Saxe avait fait préparer pour la joute, au château de Pleissenbourg, près de Leipsick, une vaste salle ornée de tapis et dans laquelle se trouvaient deux chaires. Une foule de théologiens, de professeurs célèbres, étaient accourus de l'Allemagne entière pour assister à la dispute.

Elle s'engage le 27 juin 1519. Carlostadt parle le premier et soutient qu'à la suite du péché originel l'homme ne possède plus une ombre de liberté ou de spontanéité; qu'en un mot il n'est plus qu'une machine agissant fatalement sous la main de Dieu. — Ecrasé par les puissants arguments de son adversaire, il est bien vite mis hors de combat, abîmé, humi-

[1] Ad Spalatinum, ap. De Wette, t. I, p. 260.

lié, et se retire couvert de ridicule au point de faire pitié, même à ses ennemis [1].

Le tour de Luther vient le 4 juillet. La discussion s'engage sur la primauté divine ou humaine du pape. Eck s'appuie sur les paroles de Jésus-Christ : « *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, et prouve que, les évêques étant successeurs des apôtres, l'ordre hiérarchique est de droit divin et que le pape en est le chef visible.

Luther répond que la parole *tu es Pierre* s'adresse à l'apôtre, mais qu'en prononçant les mots *et sur cette pierre je bâtirai mon Église*, le Christ s'était désigné lui-même. — C'était rejetter, au moyen de l'interprétation la plus ridicule et la plus forcée, l'alliance vivante entre Notre-Seigneur et son vicaire, et implicitement la visibilité de l'Église ; — c'était ressusciter une des opinions de Jean Huss, condamné par le concile de Constance.

Eck se hâte d'en profiter pour abîmer son antagoniste. Le docteur Martin essaye en vain de repousser la communauté d'idées avec les hérétiques de Bohême ; — serré de près, il finit par soutenir que, parmi les articles de la confession de Huss condamnés à Constance, il y en avait d'orthodoxes, et qu'un concile a pu se tromper. Ce mot assure la victoire du chancelier. Luther, poussé à bout, vient de se démasquer plus tôt et plus complétement qu'il ne le voulait, il répudie l'enseignement universel de l'Église : il n'est plus catholique. Le reste de la séance n'offre pas d'intérêt, et le duc Georges de Saxe, témoin de ce duel théologique, sort de la salle en lançant au docteur Martin un regard de colère et en disant d'une voix menaçante [2] : « Que le pouvoir du pape soit ou non de droit divin, il existe ; — petit-fils de Podiebrad, roi des Hussites, je connais trop l'histoire de ma famille maternelle pour vouloir recommencer un schisme. »

Cependant la dispute n'était pas terminée; elle devait être

[1] Menzel. Neuere geschichte der Deutschen, t. I, p. 43 et seqs.
[2] Erasmi Epist., l. XIII. ep. 19.

reprise dès les jours suivants; mais Luther et Carlostadt quittent inopinément le théâtre du combat, et, cherchant des prétextes pour couvrir leur retraite, sans être obligés de faire l'aveu de leur défaite, ils déclarent qu'ils s'en vont pour ne pas rester. plus longtemps à la charge des amis qui les ont hébergés à Leipsick, et parce que leurs devoirs les rappellent à l'université de Wittemberg.

Mais Luther est ulcéré. Dans ses lettres à Spalatin il se vante d'avoir remporté la victoire; au fond du cœur il sent le contraire, et il se venge de son humiliation en redoublant de fureur contre tout ce qui porte la soutane, et en accablant ses adversaires des injures les plus grossières. Carlostadt travaille de son côté et fait imprimer une foule de petits traités, dans lesquels il s'élève contre l'enseignement de l'Église.

Les amis des deux jouteurs de Leipsick imitent leur exemple. L'Allemagne entière est inondée — de libelles dans lesquels on engage toutes les classes de la société à briser leurs fers et à se détacher de Rome, — de caricatures qui représentent le pape et les cardinaux sous les traits les plus ignobles.

Tandis que ces choses se passaient dans l'empire, Léon X, trompé par les rapports de Miltitz et par la lettre si humble et si soumise que Luther lui avait adressée après l'entrevue d'Altenbourg, écrivait encore au moine rebelle une épître affectueuse dans laquelle il le félicitait d'être revenu à de meilleurs sentiments, et lui exprimait le désir de le voir, de l'entendre et de l'embrasser [1].

La missive du souverain pontife arriva au docteur Martin dans le courant du mois de septembre. En la lisant, il feignit d'être attendri; il renouvella ses anciennes protestations de soumission et de respect filial. — « Je sais, dit-il [2], que l'Église de Rome est la couche très-pure du Christ, la mère des Eglises, la Dame du monde, l'épouse de Notre-Seigneur, la fille de Dieu et la terreur de l'enfer. »

[1] Cette lettre avait été écrite par Sadolet, le célèbre secrétaire du pape.
[2] De Wette, t. I, p. 334.

Quelques jours plus tard, nous le trouvons à Liebenwerda (8 oct. 1519), où il tient ce même langage au nonce Miltitz et lui promet encore de déférer ses écrits à l'archevêque de Salzbourg; Miltitz le quitte, trompé pour la seconde fois, et pour la seconde fois se réjouissant d'avoir triomphé si facilement du moine dont le cardinal Cajetan n'avait pas pu venir à bout; mais Luther, dans ses lettres à ses amis, continue à traiter l'envoyé du pape avec le dernier mépris, et se vante de l'avoir joué de nouveau [1].

La duplicité du docteur Martin aspire à un autre but; le moment n'est pas encore venu de dévoiler complétement sa pensée et de mettre le public dans la confidence de tous ses projets; son intérêt lui commande de ménager, pendant quelque temps, l'empereur; de lui faire croire que les torts ne sont pas de son côté, et qu'il ne demande pas mieux que de rentrer dans l'obscurité; il a besoin de la protection du chef de l'empire; il veut donc le jouer comme il a joué le pape, le nonce, les archevêques et les évêques.

Charles-Quint, plus heureux ou plus adroit que ses compétiteurs, avait été élevé sur le trône d'Allemagne le 28 juin (1519), au moment où se tenait la dispute de Leipsick.

Luther s'empresse de lui écrire une lettre, chef-d'œuvre d'humilité et de soumission : « Il s'étonne lui-même, — y dit-il, — de l'excès d'insolence auquel il se livre, lui, vil avorton de la plus basse extraction, en se permettant d'écrire au roi des rois, au maître des dominations de la terre [2]; mais il a publié des ouvrages qui lui ont attiré des haines nombreuses et puissantes; il est en butte à tous les opprobres et à tous les dangers, — lui qui a été lancé, sans le vouloir et à force de machinations, dans l'arène publique, — lui qui a crié merci et offert de se taire, lui enfin qui ne demande qu'à rester ignoré dans son petit coin obscur, — mendiant et pauvre, il se jette

[1] Ad Spalat., 8 octobre, ap. de Wette, t. I, p. 243.
[2] Ap. de Wette, t. I, p. 392.

aux pieds de la majesté royale, afin qu'elle le relève et le tire du fumier. »

Cet acte de fausse humilité fut un des derniers de cette nature auquel Luther se livra ; le nombre de ses adhérents et le prestige qui s'attacha à son nom lui firent comprendre, peu de temps après, qu'il n'avait plus besoin de dissimuler.

Cependant la lettre à Charles-Quint s'était répandue promptement dans l'Allemagne entière et y avait fait un grand nombre de dupes. Le docteur Martin eut plusieurs entrevues avec Staupitz et Wenceslas Linck, et leur promit de disparaître dans le petit coin obscur dont il venait de parler à l'empereur. On crut donc un moment que, renonçant à son rôle d'agitateur, il allait se retirer dans son couvent.

En effet, il va s'enfermer dans sa cellule de Wittemberg; mais, loin de s'y tenir tranquille, il y prépare de nouveaux ouvrages propres à remuer le monde et à soulever toutes les classes de la société; sa correspondance avec ses amis nous met au courant de ses intentions et de ses espérances.

Dans ses lettres à Spalatin et au moine augustin Jean Voigt, de Magdebourg[1], il affirme que le pape est l'*Antechrist* en pensées, en paroles et en actions; que Rome est un ramassis d'ânes, de fous, de bûches, de bornes, de possédés et de diables; — et il leur annonce qu'il prépare des écrits qui étaleront au grand jour les mystères de la grande prostituée, de la moderne Babylone. Il y a quelques mois à peine qu'à la dispute de Leipsick Luther contestait simplement la mission divine du successeur de saint Pierre et discutait sur le genre d'obéissance qu'on doit au pape. A présent il en fait le représentant de Satan sur la terre. — Il est en progrès et va vite en besogne. Ainsi qu'il vient de le faire savoir à son confident, il publie coup sur coup des œuvres nouvelles, dans le but évident de ruiner de fond en comble la doctrine que l'Église annonce à l'humanité depuis quinze siècles.

[1] V. de Wette, t. I, p. 420 et 449 à 475.

Il fait paraître d'abord son sermon sur l'Eucharistie [1], que l'évêque de Mysnie s'empresse de condamner comme entaché d'hérésie. Le docteur Martin, qui, à défaut de raisons, a toujours des injures à son service, s'en venge en traitant le prélat de sot et de vieille taupe.

Ensuite il répand le manifeste à la noblesse allemande, à laquelle il propose de détruire la hiérarchie sacerdotale, parce que le baptême, en nous faisant enfants de Dieu, nous fait tous prêtres, — et de rompre tous les rapports avec l'Antechrist, c'est-à-dire avec le pape.

Un peu plus tard viendra le tour de l'œuvre intitulée la *Captivité de l'Église à Babylone*, roulant de négation en négation et rejetant la tradition de tous les âges chrétiens; le docteur y réduit les sacrements au baptême et à la cène et déclare que l'eucharistie n'est pas un sacrifice.

Et, quant aux châtiments dont le souverain pontife pourrait le frapper, il annonce que, si le pape veut le punir, il tient prête une rétractation telle que Rome n'en a jamais vu ni entendu, « *talem certe qualem hactenus Romana sedes nec viderit unquam, nec audiverit.* »

CHAPITRE II

SUITE DU PRÉCÉDENT

Il avait été convenu, avant la dispute de Leipsick [2], que les thèses qu'on y soutiendrait seraient déférées aux universités de Leipsick, Cologne et Louvain, dont les membres se distinguaient, suivant Érasme, par la profondeur de la science e

[1] Op. Luth. Jèn. germ., t. I, p. 165 et sqq.
[2] V. ch. I.

l'étendue des lumières. Luther avait promis de s'en remettre au jugement de ces doctes assemblées et de ne rien publier relativement aux conférences avant leur décision.

Il ne tint pas parole. Mélanchthon fit imprimer et répandre dans l'Allemagne entière une lettre à Œcolampade, dans laquelle il rendait compte de la conférence en termes mensongers et favorables à son maître. Eck, s'étant plaint de cette violation des conventions, on lui répondit avec aigreur et grossièreté.

Les trois universités condamnèrent tout d'une voix les doctrines du docteur Martin. Jusqu'alors il avait donné aux professeurs qui y siégeaient le titre de *maîtres en théologie;* à partir de ce jour, il les appelle *taupes* et *ânes*, et, dans sa volumineuse correspondance, il se livre contre eux aux accès de la plus frénétique colère et à tous les sarcasmes que lui suggère son esprit haineux.

Il ne se borne plus d'ailleurs à prodiguer l'injure à ses adversaires; il voit, il comprend aujourd'hui que sa doctrine mettra le monde en feu; la certitude qu'il éprouve à cet égard, loin de le faire rentrer en lui-même, redouble ses fureurs; il annonce qu'il ne reculera pas; il se pose en prophète vis-à-vis de ses confidents, qui lui prêchent la modération. Dans le délire de son orgueil, il va jusqu'à comparer sa mission à celle de Notre-Seigneur lui-même.

« La parole de Dieu est une épée, écrit-il à Spalatin [1], — c'est la guerre, c'est la ruine, c'est le scandale, la perdition et le venin; comme le dit Amos, elle est semblable à l'ours sur le chemin, à la lionne dans la forêt... Vous devez comprendre que la réforme ne peut s'opérer sans troubles et sans secousses... Voyez le Christ, mon cher Spalatin, était-il calomniateur, lui, lorsqu'il appelait les Juifs race adultère et perverse, progéniture de vipères, hypocrites, fils du diable? Et saint Paul, quand il les nommait chiens, insensés et imbéciles?... L'évêque de Mysnie et d'autres évêques encore m'accusent!...

[1] Févr. 1520. Ap. de Wette, t. I, p. 417 et sqq.

Qu'on leur écrive de se taire et de ne rien faire contre Luther, qu'ils y prennent garde ; — ils veulent éviter la grêle, ils seront écrasés sous la neige !...

« L'Esprit saint me pousse, car je n'ai pas l'amour de l'or ou des plaisirs, ni la passion de la gloire. Je ressemble au Christ, qu'on crucifia parce qu'il avait dit : « Je suis le roi des « Juifs... »

« J'en suis presque convaincu, dit-il à Wenceslas Linck, le pape, c'est l'Antechrist, c'est le fils de perdition que le monde attend. Tout ce qu'il fait, dit et prescrit, sent l'Antechrist.

« Je lis dans l'avenir, — telles sont les expressions de l'une de ses lettres à Staupitz, — le Seigneur m'en lève un coin ; je vois des tempêtes prochaines si Satan n'est enchaîné... Que voulez-vous, ami, la parole divine ne saurait marcher sans trouble?... Il faut ou renoncer à la paix ou renoncer à la parole divine. Le Seigneur est venu apporter la guerre et non la paix... Malheur à la terre !...

« Qu'y a-t-il d'étrange que le monde soit troublé à cause de la parole de Dieu? écrit-il à un autre de ses intimes [1]. — Hérode et sa cour ne se sont-ils pas émus à la seule nouvelle de la naissance du Christ? Le soleil ne s'obscurcit-il pas lorsque le Seigneur mourut? »

Et tous ces épanchements, qu'on ne l'oublie pas, sont postérieurs de quelques semaines seulement à l'entrevue du docteur Martin avec Miltitz à Liebenwerda, entrevue dans laquelle l'hérésiarque avait parlé de Rome et du pape en fils plein d'amour et de respect et avait renouvelé ses protestations et ses promesses de soumission.

Mais bientôt Luther, non content d'écrire à ses amis, exprime à Léon X lui-même les sentiments qu'il éprouve pour cette Rome à laquelle il vient de donner les titres de *couche très-pure du Christ*, de *fille du Seigneur*, de *dame du monde* et de *terreur de l'enfer*.

[1] Archidiacono Elsterwicensi, ap. de Wette, p. 450.

La lettre du docteur Martin au souverain pontife porte la date du 6 avril 1520. En voici quelques passages :

« Au milieu des monstres de ce siècle avec lesquels je suis en guerre depuis trois ans, je m'efforce quelquefois de lever ma pensée et mon souvenir vers vous, très-saint père Léon... Je le déclare, j'ai la conscience que toutes les fois qu'il a fallu parler de vous, j'en ai dit des choses bonnes et excellentes... Ainsi, mon cher Léon, je vous prie de demeurer persuadé que je n'ai jamais pensé de mal de votre personne... Mais quant à votre siége, qu'on appelle la curie romaine, ni vous, ni qui que ce soit, ne pouvez nier qu'elle ne soit plus corrompue que Babylone et Sodome ; c'est cette Rome livrée à une impiété si déplorable, si désespérée, si généralement reconnue, que je déteste ; — je me suis soulevé d'indignation en voyant que, sous votre nom et sous celui de l'Eglise romaine, on se jouait ainsi du peuple de Jésus-Christ ; — j'ai résisté et je continuerai à résister tant qu'un souffle de foi vivra en moi. Je ne compte pas sur l'impossible, je n'espère pas réussir, par mes seuls efforts, à renverser ce que la tourbe des adulateurs soutient dans cette Babylone désordonnée. Mais je me reconnais des devoirs envers mes frères, je dois m'efforcer de diminuer le nombre de ceux qui se perdent par les pestes romaines. — Depuis bien des années (vous ne l'ignorez pas), le monde est inondé d'exécrables exemples, qui partent de Rome et qui corrompent les âmes, les corps et toutes choses ; — ceci est plus clair que le jour, et l'Église de Rome, jadis la plus sainte de toutes, est devenue la plus licencieuse des cavernes de voleurs, le plus impudent des lupanars, le règne du péché, de la mort et de l'enfer, le siége d'une malice telle, que l'Antechrist lui-même ne la comprendrait pas s'il venait. — Vous, cependant, Léon, êtes comme l'agneau au milieu des loups, et comme Daniel parmi les lions ; semblable à Ezéchiel, vous habitez avec les scorpions. Qu'opposerez-vous à tous ces monstres ? Outre votre propre personne, vous avez trois ou quatre doctes et excellents cardinaux. Qu'est-ce que cela au milieu de

tant de monde? On vous ferait mourir par le poison si vous vous avisiez de porter remède à tous ces maux; — c'en est fait de la curie romaine, elle a épuisé la colère de Dieu; elle hait les conciles, elle craint les réformes, elle ne veut pas modérer la fureur de son impiété; on dira d'elle ce qu'on a dit de sa mère : Nous avons soigné Babylone et elle n'est pas guérie, abandonnons-la...

« Plein d'affection pour vous, cher Léon, j'ai toujours regretté que vous fussiez devenu pontife à cette époque; vous étiez digne de temps meilleurs. La curie romaine ne mérite de vous avoir ni vous ni vos semblables, c'est Satan qui doit y trôner, car plus que vous il règne dans cette Babylone... Qu'y faites-vous, mon cher Léon? A l'ombre de votre nom et de votre autorité, les plus exécrables scélérats perdent les âmes, ruinent les hommes, multiplient les crimes, oppriment la foi et la vérité et toute l'Église de Dieu... Car n'est-il pas vrai que, sous la voûte du ciel, rien n'est plus corrompu, plus pestilentiel et plus odieux que Rome? Elle dépasse incomparablement en impiété les Turcs eux-mêmes; porte du ciel jadis, elle est devenue la gueule béante de l'enfer... Voilà, mon père Léon, les raisons et les motifs pour lesquels j'ai tonné contre ce siége de pestilence... »

Luther ensuite raconte à sa manière, au souverain pontife, la façon dont s'est engagée la querelle qui divise l'Allemagne; il ose encore se poser en victime et rejette la faute de l'éclat qui a lieu sur Eck, l'*insigne ennemi du Christ*, sur le *téméraire et superbe* Cajetan, sur Miltitz; enfin il conjure le pape de « mettre un frein à ces *adulateurs*, à ces *ennemis de la paix ;* » et, semblable à saint Bernard donnant des avis au pontife Eugène, il prodigue les conseils à Léon X, lui trace une ligne de conduite, et l'engage fort à ne pas croire à ceux qui l'exaltent, mais à considérer comme ses vrais amis ceux qui l'humilient.

Luther termine sa longue épître dans les termes suivants :

« Pour en finir, très-saint Père, et afin de ne pas venir à vous les mains vides, je vous envoie un petit traité que j'ai publié

sous votre nom comme gage de paix et d'espérance ; — vous y verrez quelles sont les occupations auxquelles j'aurais volontiers et utilement employé mes loisirs, si vos impies adulateurs me l'avaient permis et me le permettaient encore. — Ce don est bien peu de chose, si vous ne considérez que la forme extérieure de l'œuvre ; mais il est très-précieux, je le crois, et il renferme l'abrégé de toute la vie chrétienne, si vous vous attachez à son esprit. Pauvre homme que je suis ! je n'ai rien de plus à vous présenter, d'ailleurs vous n'avez besoin que d'un don spirituel... »

Le petit traité que le docteur Martin envoyait ainsi au souverain pontife comme gage de paix, était son fameux livre *sur la liberté chrétienne*[1], dans lequel il prétend prouver, d'après l'Évangile, « la justification par la foi *seule* sans les œuvres, lesquelles, dit-il, sont autant de péchés, parce que l'homme, étant entièrement et foncièrement corrompu à la suite de la tache originelle, tout ce qui est en lui est coulpe et damnation, de telle sorte qu'il est incapable de faire le bien. »

Dans cet ouvrage, l'un des plus dangereux qui soit sorti de la plume empoisonnée de Luther, le docteur Martin établit « que l'âme qui a la foi ne fait qu'un avec le Christ ; que, par conséquent, rien ne la souille, et que ni péché ni crime ne compromettent son salut. »

On aurait peine à croire qu'un homme auquel on ne peut refuser le talent et l'intelligence ait soutenu une doctrine aussi subversive de tout ce qu'il y a de saint, de bon, de juste sur la terre, si on ne la retrouvait exprimée plus crûment encore dans une foule d'autres écrits. C'est un des points de son enseignement auxquels Luther revient avec le plus d'orgueil satisfait. « Vois, dit-il dans sa *Captivité de l'Église à Babylone*[2], vois combien le chrétien est riche, à moins qu'il ne refuse de croire, il ne saurait perdre son salut, quels que soient ses péchés.

[1] *De libertate christiana*, en allemand. *Von der Freiheit eines Christ menschen.*
[2] T. II, p. 284.

— Aucun péché, sauf la seule incrédulité, ne peut le damner. »

« Sois pécheur, pèche fortement, écrit-il à Mélanchthon[1]; mais crois plus fortement encore... Il suffit que par les richesses de la gloire de Dieu nous connaissions l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, le péché ne saurait nous arracher à lui, quand même nous commettrions dans un seul jour mille et mille adultères et homicides. »

« Jamais, dit-il ailleurs[2], jamais les âmes pieuses qui font le bien pour obtenir le ciel n'y parviendront; je les considère comme des impies, *il est plus nécessaire de se prémunir contre l'œuvre que contre le péché*[3]. »

Dans le livre envoyé au souverain pontife, Luther établit également comme conséquence nécessaire de la *liberté chrétienne* et de l'union du Christ avec l'humanité, que le *sacerdoce* appartient à tout homme qui croit[4]. « L'âme qui croit, dit-il, est devenue l'épouse du Christ, et participe à tous les dons que répand l'époux. — Les mots prêtre, ecclésiastique, clerc, sont un outrage à la parole de Dieu et ne signifient rien, car nous sommes tous ses enfants au même degré, et tous aussi ses économes et ses ministres... »

L'arrivée du chancelier Eck à Rome avait précédé de peu de temps celle de la lettre et du livre de Luther.

Eck avait pénétré les desseins du docteur Martin, jamais il n'avait été dupe de ses protestations et de ses retours. Peu après la dispute de Leipsick, il s'était mis en route pour la métropole du monde chrétien, espérant encore qu'une con-

[1] Lettre du 21 août 1521.

[2] Op. Luth. Witt., t. IV, f. 160.

[3] Grâce à l'inconséquence de l'espèce humaine, on trouve dans le sein du protestantisme des âmes honnêtes et morales, et la doctrine du maître est abandonnée dans la pratique. — Mais, nous le demandons, si elle était suivie, le monde ne serait-il pas, pour nous servir des expressions de Luther, « la plus licencieuse des cavernes de voleurs, le plus impudent des lupanars, le règne du péché, de la mort, de l'enfer, et le siége de la malice? »

[4] Op. Luth. Wittinberg., t. II, in principio.

damnation solennelle prononcée à temps préviendrait les derniers malheurs et empêcherait le nouvel Arius d'entraîner dans son apostasie une portion considérable de l'humanité.

L'épître de l'hérésiarque et les épouvantables principes posés dans son *petit traité* prouvèrent à Léon X que le chancelier bavarois voyait juste, et qu'il était temps de frapper le grand coup.

Assurément le souverain pontife avait fait preuve jusqu'alors d'une longanimité dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire.

Depuis trois ans Luther lui prodigue l'insulte, outrage Rome dans ses paroles et dans ses écrits, surpasse en insolence tous les hérésiarques des temps passés, attaque les croyances les plus saintes, trouble la société, jette le désordre dans les consciences et dans les esprits, trompe par ses fourberies ceux qui l'engagent à se soumettre et à cesser de semer l'ivraie dans l'Église de Dieu, et jusqu'ici le pape n'a répondu à ces provocations odieuses que par des exhortations paternelles.

Il sent qu'il est temps enfin de parler, qu'un plus long silence mettrait les âmes en danger et aurait une apparence de complicité. — Il lance, le 17 des calendes de juillet (1520), la fameuse bulle *Exsurge*, magnifique exposition de la doctrine catholique et chef-d'œuvre de style et d'éloquence. Tous les points de dogme attaqués par le novateur y sont successivement examinés et définis.

Mais le souverain pontife, tout en prononçant un anathème solennel contre les erreurs de Luther, veut laisser encore au coupable le moyen de se réconcilier. C'est un père qui frappe et qui est prêt à pardonner et à recevoir à bras ouverts le fils prodigue s'il consent à se rétracter devant deux témoins que Léon X désignera, ou à venir faire sa soumission à Rome; dans ce dernier cas, le pape engage solennellement sa parole comme sauf-conduit.

Le chancelier Eck, qui connaît mieux que tout autre l'état des esprits en Allemagne, la force et les dispositions du parti

de Luther, et qui d'ailleurs a glorieusement soutenu, à Leipsick, les intérêts de l'Église, est revêtu à Rome de la dignité de nonce et de protonotaire apostolique, et chargé de répandre la bulle. Il l'adresse sans délai aux évêques de Brandebourg, de Mersebourg et de Mysnie, et se rend à Louvain, à Cologne et dans les villes universitaires, où les écrits du docteur Martin sont brûlés publiquement, tandis que la bulle est affichée aux portes des églises. Mais le mal a jeté déjà de profondes racines en bien des lieux, l'écrit du pape y devient l'objet des insultes et des moqueries du public; les étudiants surtout, instruits et façonnés par les libres penseurs, se montrent partisans fanatiques du novateur.

Quant à ce dernier, les exhortations et les menaces du souverain pontife n'ont d'autre effet que de provoquer des sorties dont la violence épouvante même ses amis les plus dévoués. — ... « Eck a rapporté de Rome la bulle dont on fait tant de bruit, dit-il à Spalatin, — vous *verrez en la lisant que le Christ est condamné*... Mais maintenant je suis plus libre que jamais, car j'ai acquis la certitude que le pape est l'Antechrist, et je connais manifestement le siége de Satan. » — Il écrit à d'autres de ses familiers : « Pour moi, je déclare ne devoir d'autre obéissance au pape que celle que je dois à l'Antechrist [1]. » — « Les Coloniens et ceux de Louvain ont incendié mes écrits : zèle admirable, mais qui n'est pas selon la science! La sottise de ces pauvres aveugles me fait mal! Il est facile de brûler quand on ne peut pas répondre. Le roi Joakim a fait brûler aussi le livre du prophète Jérémie. Voilà la vertu humaine : les clercs étouffent la vérité, le peuple l'embrasse avidement [2]. — L'évêque de Mysnie a brûlé mes écrits, de même le petit saint de Mersebourg, qui veut qu'on obéisse au pape plutôt qu'à Dieu... [3] — Cet évêque est tout enflé d'orgueil et d'avarice... [4]

[1] A. Lange, 1520.
[2] Ap. de Wette, t. I, p. 530.
[3] Ibid., p. 524.
[4] Peu de mois auparavant, Luther, s'adressant à cet évêque tout *enflé*

Cependant le docteur Martin crut devoir répondre par une *contre-bulle* à la bulle de Léon X, et prononcer à son tour ses anathèmes contre Rome et ses adhérents.

Nulle part peut-être on ne trouve aussi nettement exprimée que dans ces deux pièces la distance qui sépare l'Église de Jésus-Christ de l'hérésie. La bulle du souverain pontife est un modèle de dignité et de noblesse, tout y respire le calme et la grandeur. — L'antibulle, que Luther intitule *Adversus execrabilem Antichristi bullam*, est un incomparable échantillon de trivialité, une expression parfaite de ces grossières colères de taverne auxquelles le moine apostat était enclin. « Mon cher lecteur, — y dit-il [1], — on m'apprend qu'une bulle a été lancée contre moi : le monde l'a connue avant qu'elle ne vînt ici; fille de la nuit et des ténèbres, elle a sans doute tremblé de me regarder en face... Enfin, grâce au zèle de mes amis, j'ai vu cette chauve-souris dans toute sa beauté. Je ne sais en vérité si les *papistes* se moquent de moi, cette bulle ne peut être que l'œuvre de Jean Eck, de cet homme de mensonges et d'iniquité, de ce damné hérétique. D'ailleurs cet Eck vient de Rome, ce bel apôtre est bien digne d'un tel apostolat... ce bourreau a sans doute entaché la bulle de son style et de sa bave... Je considère l'auteur de la bulle comme l'Antechrist; et je maudis la bulle comme une insulte et un blasphème contre le Christ Fils de Dieu. Amen. — En âme et conscience, je reconnais et proclame comme vérités les articles qu'elle condamne, et je voue aux tortures de l'enfer tout chrétien qui recevra cette bulle infâme; je le regarde comme un païen, comme l'Antechrist en personne. Amen. — Voilà comme je me rétracte, moi... Mais dis-le-moi donc, ignorantissime Antechrist, es-tu assez stupide pour croire que l'humanité va se laisser effrayer? Si, pour con-

d'orgueil et d'avarice, lui disait : « Révérend père en Jésus-Christ, je vous écris plein de confiance en cette bonté dont j'ai reçu tant de témoignages... N'ajoutez pas foi à ce que la langue de mes ennemis répand contre moi... Si jamais j'ai erré, je supplie votre bonté paternelle d'avoir égard à ma faiblesse et de m'indiquer en quoi je dois me rétracter...

[1] Lutheri opera, t. II, p. 89 et seq.

damner, il suffisait de dire : *Telle chose me déplaît, je ne la veux pas*, il n'est pas de mulet, d'âne, de taupe et de souche, qui ne pût prononcer de condamnations. — Comment! ton front de prostituée ne rougit pas de contredire par la fumée de tes vaines paroles aux foudres de la parole divine?... Où êtes-vous, empereurs? où êtes-vous, rois et princes de la terre? Vous avez été baptisés au nom de Jésus, et vous supportez cette voix infernale de l'Antechrist! Où êtes-vous, docteurs et évêques, vous tous qui prêchez le christianisme, resterez-vous silencieux en présence de ce prodige d'impiété? — Malheureuse Église, tu es devenue le jouet de Satan!... Léon X, et vous, seigneurs cardinaux romains, je vous le dis en face, si vous avez enfanté cette bulle, si vous l'avouez comme votre œuvre, j'use de la puissance que Dieu m'a faite dans le baptême par lequel je suis devenu son fils et son héritier. Appuyé sur ce roc qui ne redoute ni les portes de l'enfer, ni le ciel, ni la terre, je vous le redis encore : Revenez à Dieu, renoncez tout de suite à vos sataniques blasphèmes contre Jésus-Christ; car, sachez-le bien, le Christ vit et règne encore... Si le pape a écrit cette bulle, je le proclame l'Antechrist venu pour bouleverser le monde... »

Telle était la façon dont le Saint-Esprit parlait par la bouche de son nouvel et infaillible organe, le docteur Martin Luther, né à Eisleben en Saxe.

Plusieurs de ses amis et partisans prennent également la plume pour attaquer la bulle papale, et rivalisent de cynisme avec le maître. Entre tous se distingue Ulrich de Hutten, le libre penseur incrédule, l'ennemi du christianisme, le poëte au langage fleuri, le grand adorateur des odes d'Horace et le libertin le plus effronté de l'époque; — Ulrich de Hutten, qui s'était déclaré partisan de l'hérésie, parce qu'il comptait, pour le bouleversement de l'Europe, sur l'action dissolvante des principes nouveaux évangéliques.

Il s'empresse de publier une foule de pamphlets, de libelles, d'excitations à la révolte.

« C'est toi, dit-il dans un de ces écrits, c'est toi, *Dix*[1], c'est toi, renard, qui as volé la Germanie; va, le Christ ne t'entend plus, tu n'es qu'un menteur. Tyran que tu es, l'Évangile t'a toujours déplu. Tu as avalé l'Allemagne, Dieu la tire de ton ventre... Il n'y a que toi d'hérétique. Va, Dix! la Germanie nourrit contre toi des lions, s'il ne suffit pas de ses aigles. Tu es devenu lion, tu voudrais nous manger... Tes cardinaux sont des gloutons, des libertins, des ivrognes, des *scortatores*... »

Mais les injures ne suffisent plus à Luther, c'est à la vengeance qu'il aspire. Il commence par renouveler son appel public et solennel au concile général, — lui qui, il y a quelques mois, déclarait qu'un concile peut errer. — Il en appelle du pape, de ce *superbe contempteur du Christ*, à l'assemblée générale de l'Église, et il conjure « tous les hommes et seigneurs généreux, nobles, forts et prudents de l'Allemagne, le sérénissime et très-illustre empereur Charles, les électeurs, les princes, les comtes, les barons, les magistrats chrétiens de l'empire, de venir à son secours, de soutenir son appel, de s'opposer à l'*incroyable démence* du pape et de résister à l'*impie tyrannie* de Léon X; — il le demande au nom de la foi et de l'Église du Christ. »

Puis, pour rompre à tout jamais avec Rome et avec le passé, il se décide à un coup d'éclat: il brûlera publiquement la bulle du pape; — il ordonne à ses fidèles d'élever un vaste bûcher près de la porte orientale de Wittemberg, et de l'entourer de gradins destinés aux spectateurs de la parodie sacrilége qu'il prépare.

Le 10 décembre, Luther se rend au lieu de l'exécution, revêtu de son costume de docteur, suivi d'une troupe de frères augustins qu'il a entraînés dans son apostasie, de membres de l'Université, d'une foule d'étudiants et de la populace de la ville. Il porte avec lui la bulle écrite en gros caractères, afin que chacun la puisse reconnaître, les constitutions et les décré-

[1] C'était le nom qu'il donnait au pape Léon X.

tales des papes, la Somme de Saint-Thomas d'Aquin, le livre le plus profond et le plus admirable peut-être qui soit sorti d'une plume humaine, les œuvres d'Eck et de tous ceux qui ont osé s'opposer à lui.

Le docteur Martin fait allumer le bûcher, et y lance successivement ces différents écrits. La bulle passe la première, et, en la jetant dans les flammes, le novateur s'écrie : « Puisque tu as contristé l'oint du Seigneur, sois consumée par le feu éternel. »

L'*oint du Seigneur!* Tel est le titre modeste que se décerne Luther! Il y a loin de là au *vil avorton* et au *pauvre mendiant* qui demandait à Charles-Quint de lui tendre une main secourable, de l'aider à se *relever du fumier*, et de lui permettre de se retirer *dans un petit trou ignoré du monde!*

L'action du docteur Martin électrise les assistants, qui répondent tout d'une voix : « Amen! Vive Luther! A bas le pape et les papistes! » Puis suivent de longs cris de joie et de frénétiques applaudissements. — Luther, qui vient de briser l'unité chrétienne et de rompre avec la tradition de quinze siècles, se retire dans sa cellule, aussi fier qu'un général après une éclatante victoire, et il s'empresse de faire part du grand événement à ses amis.

Le jour suivant, il monte en chaire dans la principale église de Wittemberg; la population du lieu s'y était rendue en masse pour entendre son apôtre. « Hier, s'écrie-t-il, j'ai fait incendier en place publique les œuvres diaboliques des papes; il serait à désirer que le pape lui-même, c'est-à-dire le siége pontifical, eût été brûlé[1]. Vos âmes sont perdues si vous ne rompez avec Rome... Tout chrétien qui communie avec les papistes perd la vie éternelle, qu'il le sache bien. — Abomination sur la Babylone moderne! »

Luther, que ses adhérents ont voulu faire passer pour un héros, était tout le contraire. Il suffit de connaître sa vie et

[1] Luth. op. V. II, p. 320.

ses écrits, et de rapprocher les dates pour savoir qu'il avait le verbe haut et tranchant lorsqu'il se sentait en sûreté, et qu'il changeait de langage à la première apparence de danger. L'éclat du 10 décembre s'explique lorsque l'on réfléchit aux circonstances au milieu desquelles il a eu lieu et à l'état dans lequel se trouvait l'Allemagne. Luther se voyait protégé de différents côtés. Il savait que le pape avait chargé Jérôme Aleandre, prévôt de la cathédrale de Liége, de négocier son emprisonnement ou son envoi à Rome auprès de l'électeur de Saxe, et que Frédéric avait refusé. — Les lettres d'Ulrich de Hutten et du chevalier de Sickingen lui apprenaient que la noblesse de Franconie armait en secret pour attaquer l'électeur de Trèves et les autres princes ecclésiastiques, et que toute cette puissance révolutionnaire désirait son alliance et lui assurait son appui.

A ce propos il écrivait à Spalatin : « François de Sickingen m'a délivré de la crainte des hommes, » et il lui annonçait que, si on le poussait à bout, il ne ménagerait plus rien et jetterait tout au feu. — De plus, le docteur Martin se voyait soutenu, applaudi par la Saxe presque entière et par divers petits États voisins. Il y était tenu pour un prophète, pour l'adversaire de l'ignorance et de préjugés séculaires; il avait réussi à communiquer aux populations au milieu desquelles il vivait ses fureurs contre Rome et contre le catholicisme. — Luther, dont l'armée grossissait de jour en jour, n'avait donc rien à craindre; il se voyait arrivé à l'état de puissance, il se sentait assez fort, assez appuyé pour n'avoir plus besoin de ménagements, et il agissait en conséquence.

Toutefois, quelque amertume se mêlait pour lui aux douceurs du triomphe. Si, d'une part, le docteur Martin comptait de nombreux amis, d'un autre côté le principe dissolvant de l'hérésie commençait à agir; la prétendue réforme, à peine née, tendait à se fractionner, et Luther pouvait entrevoir déjà que bientôt on lui contesterait la qualité de pape de son œuvre, et qu'avant peu sa prétention d'être l'organe inspiré du

Saint-Esprit, le restaurateur infaillible du christianisme primitif et le représentant de la pure lumière, lui susciterait de violents combats.

Déjà quelques nouveaux chefs de secte élevaient des voix discordantes et prétendaient user de leur *liberté chrétienne* et du droit d'interprétation privée, solennellement reconnu à chacun, pour dogmatiser à leur tour.

Bientôt ils déclareront qu'ils ne sont pas plus liés par les décisions du docteur Martin, que Luther lui-même ne l'avait été par celles de l'Église catholique. — Carlostadt, jusqu'ici chaud admirateur du père de la réforme, fait à son tour des découvertes dans les saintes Écritures; — Storck et Munzer groupent autour d'eux les illuminés de Zwickau; — le fidèle Mélanchthon lui-même est presque séduit par les rêveries des nouveaux prophètes; — Zwingli jette en Suisse les premiers fondements d'une *Église* différente de celle de Saxe, et attire à son parti les apostats et les mauvais prêtres des contrées environnantes; — en un mot, il n'y a pas trois ans que Luther a levé l'étendard de la révolte, la réforme est encore à l'état d'embryon, et les germes de la discorde se manifestent et se développent de tous les côtés. Encore un peu de temps, et elle présentera le spectacle d'une confusion babylonienne; ses apôtres se prodigueront l'insulte et l'injure, et se voueront réciproquement à Satan.

Mais tout cela ne fera pas rentrer en lui-même l'auteur de tant de maux, il n'en voudra pas conclure qu'une *autorité infaillible* est nécessaire pour être la gardienne du sens de la lettre et pour empêcher les hommes d'être entraînés à tout vent de doctrines et de demeurer flottants au milieu de la diversité des opinions. Il se bornera à lancer ses burlesques anathèmes contre ceux qui se permettront de penser, de comprendre, d'interpréter les Écritures autrement que lui, et il exigera fièrement pour sa personne et son chétif individu le genre et le degré d'autorité qu'il conteste en termes si superbes à l'Église catholique et au vicaire de Jésus-Christ.

CHAPITRE III

DIÈTE DE WORMS. — LES PREMIERS NOVATEURS A STRASBOURG.

Nous avons essayé de faire connaître l'état dans lequel se trouvait l'Allemagne sous le rapport religieux pendant l'année 1520, qui fut celle où la réforme commença à prendre pied à Strasbourg.

A cette époque, le docteur Pierre Philippi, surnommé Rumsperger, du lieu de sa naissance, fit dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, où il était prédicateur, l'éloge de quelques-unes des propositions de Luther. La ville se divisa en deux partis à l'occasion de ses sermons : les uns criaient au scandale et à l'hérésie, les seconds déclaraient la doctrine de Philippi conforme en tous points aux saints Évangiles.

Toutefois, les fidèles étaient alors les plus forts et les plus influents à Strasbourg. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux porta à l'évêque une accusation contre le novateur, et celui-ci, sentinelle perdue de la réforme, fut destitué et obligé de quitter la chaire [1].

Son renvoi augmenta l'animosité de la portion de la bourgeoisie déjà favorablement disposée pour les opinions de Luther, et ces opinions continuèrent à se répandre et à faire des progrès malgré l'échec qu'elles venaient d'éprouver dans la personne du docteur Rumsperger. D'ailleurs, alors déjà elles étaient soutenues en secret par le comte Sigismond de Hohenlohe, grand doyen de la cathédrale [2], et par une portion du sénat dont les sympathies

[1] Trausch., Chr. mss., t. II, f. 58, verso. — Monum. Argentin., t. I, p. 10. Ibid., t. II, p. 2. Mémoire contenant ce qui s'est passé au temps de la réforme, composé par ordre des magistrats par le sieur Schmidt, avocat général de la République.

[2] Grandidier. Essai sur la cathédrale, l. I, p. 83. — Schad, p. 90.

étaient pour les nouveautés religieuses. On trouve la preuve de cette bienveillance dans les nombreuses réimpressions et traductions des œuvres de Luther et de Mélanchthon qui furent publiées à Strasbourg au temps dont nous parlons, car on n'y pouvait imprimer qu'avec l'autorisation préalable des membres du gouvernement. — Aussi le poëte Pierre Francisci écrivait-il dès l'année 1520 à Luther : « A Strasbourg, toute la bourgeoisie, depuis la plèbe jusqu'aux magistrats, salue en vous un véritable chrétien [1]. »

Sur ces entrefaites, Charles-Quint ouvrit la diète de Worms (le 28 janvier 1521). Strasbourg s'y fit représenter par Hans de Bock d'Erlenburg, Conrad de Dunzenheim et Martin Herlein [2].

Nous n'avons pas à nous occuper en détail de ce qui se passa à cette assemblée, nous en rappellerons simplement les traits généraux. Luther, en rejetant la plus auguste des autorités, avait fait germer dans toutes les têtes des idées d'indépendance sous le rapport politique aussi bien que sous le rapport religieux. Une fermentation extrême se manifesta dès les premières séances de la diète.

Le docteur Martin avait envoyé à tous les princes électeurs se rendant à Worms une nouvelle édition de son « Appel à César et à la nation allemande, » véritable manifeste adressé à l'empire et à son chef contre Rome, et dans lequel le moine apostat cherchait à rendre le saint-siége l'objet de l'exécration universelle. Ce même écrit fut répandu à profusion, une foule de pamphlets le suivirent de près.

Chacune des publications de Luther lui valait les applaudissements de la tourbe des humanistes ; Ulrich de Hutten se faisait leur interprète et lui écrivait des lettres dans lesquelles il l'appelait *père heureux*, *père trois fois glorieux*, et l'exhortait au courage et à la persévérance dans sa noble entre-

[1] Cette affirmation était cependant excessivement exagérée ; Strasbourg n'a pas apostasié en masse, une portion de sa population est restée attachée au catholicisme, mais elle a été indignement opprimée par le parti vainqueur.
[2] Wencker, Chron. mss., t. II, p. 2, f. 25.

prise. — François de Sickingen continuait à lui promettre le secours de son bras, de ses trésors et de ses vassaux.

Les querelles religieuses avaient produit trois partis qui se dessinaient à Worms. Le duc George de Saxe était à la tête des catholiques, — les Luthériens espéraient que l'électeur Frédéric de Saxe se déciderait à devenir franchement leur chef, — les politiques suivaient l'impulsion que leur donnait Glapion, moine franciscain, confesseur de Charles-Quint. — Glapion croyait encore une réconciliation possible, il espérait qu'on pourrait amener Luther à désavouer les écrits dans lesquels il avait attaqué le dogme, et à s'expliquer sur ceux où il renouvelait les plaintes déjà souvent formulées aux diètes contre le régime temporel de Rome.

Ce qui contribuait surtout à entretenir les illusions des politiques, était une lettre que le docteur Martin venait d'adresser à l'électeur Frédéric et par laquelle il demandait que ce prince lui obtînt un sauf-conduit, afin qu'il pût aller à Worms pour s'expliquer avec des hommes graves et savants, laïques ou ecclésiastiques. L'épître était conçue en termes dont la modération faisait contraste avec les écrits récents de son auteur.

Le sauf-conduit fut accordé à la sollicitation de Frédéric et malgré l'opposition de l'illustre et savant nonce Aleandre. Ce dernier rappela en vain à l'assemblée que quand le pape avait prononcé, il ne s'agissait plus de disputer, mais d'obéir. Quelques-uns des membres de la diète se joignirent à lui, à la vérité, pour demander que la sentence du saint-siége fût exécutée et le coupable livré au bras séculier; — ils annonçaient que si l'on tardait davantage, il en résulterait un incendie que des torrents de sang ne parviendraient pas à éteindre. Mais on ne tint pas compte de leurs raisons. Le jeune empereur lui-même était curieux de voir ce moine qui faisait tant de bruit dans le monde.

Le sauf-conduit fut envoyé au docteur Martin par Gaspard Sturm, héraut impérial, et l'électeur Frédéric en joignit un second signé de sa main. Luther partit de Wittemberg sur un

char couvert que lui avait prêté le sénat, précédé du héraut portant ses insignes et suivi d'une troupe de conseillers, d'avocats et de théologiens. Son voyage fut une marche triomphale, partout les populations se portèrent sur son passage en lui prodiguant des marques de respect et en le traitant de prophète et d'envoyé du Seigneur.

« J'irai à Worms, — écrivait-il à Spalatin qui lui témoignait quelques craintes au sujet de ce qui se passerait dans cette ville, — j'irai quand bien même il y aurait autant de diables que de tuiles sur les maisons [1].

« J'y pénétrerai, disait-il au héraut Sturm,—et dût-on allumer entre Wittenberg et Worms un brasier dont la flamme atteindrait le ciel. »

Près d'Oppenheim, Bucer, moine défroqué que nous retrouverons bientôt en Alsace, vint l'engager à rebrousser chemin et à se réfugier au château d'Ebernburg, chez François de Sickingen. — « Je vous remercie, lui répondit Luther [2], — des craintes que vous inspire ma sûreté, mais ces appréhensions sont humaines, et, étant chargé d'une œuvre divine, je ne me laisserai pas arrêter par le diable; — d'ailleurs dût-on me brûler, on ne brûlera pas la vérité. »

Et comme ses compagnons de route commençaient à avoir peur et l'engageaient à profiter de la latitude que lui laissait Gaspard Sturm de fuir, il redit encore : « Fuir! oh non, j'entrerai dans la ville au nom de Jésus-Christ! » — Et il entonna une hymne qu'il venait de composer : *Eine feste Burg ist unser Gott* (Notre Dieu est une forte citadelle). Cette hymne devint bientôt le chant populaire de la réforme.

Le protestantisme s'est emparé avec amour et admiration des différents propos que nous venons de rapporter, et en a profité pour représenter Luther comme un être supérieur à

[1] Trausch., loc. cit.
[2] Trausch., t. II, p. 2, f. 59, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 173, verso.

toutes les craintes humaines, pressé d'accomplir sa mission providentielle et soupirant après la palme du martyre.

Le docteur Martin était tout simplement un habile comédien qui posait admirablement devant son public; il savait qu'il ne courrait aucun danger et que ceux qui auraient voulu lui faire quelque mauvais parti se fussent exposés au contraire à un péril très-réel. Non-seulement l'empereur et l'électeur de Saxe lui avaient envoyé leurs sauf-conduits, mais une troupe nombreuse, armée et dévouée, commandée par François de Sickingen, veillait à la sécurité de Luther dans le voisinage immédiat de Worms, tandis que Charles-Quint n'avait pas de forces à sa disposition. De plus l'hérésiarque avait reçu dans toute la contrée environnante l'accueil le plus sympathique, et il savait que dans la ville même ses partisans étaient puissants et en majorité. La crainte eût donc été tout à fait hors de saison.

Le docteur Martin fit son entrée à Worms le 16 avril (1520). Leffler, le bouffon du duc de Bavière, l'attendait à la porte de la cité, tenant d'une main une croix de bois, de l'autre un cierge allumé. Dès qu'il vit arriver le moine, il rebroussa chemin en criant : *Ecce advenit quem expectabamus in tenebris* [1]; les partisans du novateur répétaient ces paroles avec enthousiasme et ajoutaient : Les *enfants et les fous disent la vérité.*

Plusieurs milliers de bourgeois formèrent une escorte d'honneur à Luther depuis l'enceinte de la ville jusqu'à l'auberge du Cygne, à côté de laquelle on avait préparé son logis. Quelques seigneurs étaient venus également à sa rencontre; c'était un cortége princier, il dut dissiper bien vite les dernières craintes des amis qui accompagnaient le docteur et exalter encore davantage l'orgueil de ce dernier.

Dans la soirée il reçut les visites du duc Guillaume de Brunswick, du comte Guillaume de Henneberg et du landgrave Philippe de Hesse.

[1] Trausch., t. II, dis. 2, f. 60.

Le lendemain 17 avril il parut devant la diète à quatre heures du soir. On connaît le résultat des interrogatoires que lui fit subir deux jours de suite Eck, official de l'archevêque de Trèves [1]. — Luther reconnut toutes ses œuvres et refusa absolument de se rétracter. « A moins qu'on ne me convainque d'erreur par le témoignage de l'Écriture ou de l'évidence, — répondit-il [2]; je ne puis ni ne veux me rétracter, car il n'est ni sûr ni juste d'agir contre sa conscience, et je ne crois pas à la seule autorité des papes ou des conciles, qui souvent ont erré ou se sont contredits; — je ne dois de soumission qu'à l'écriture et à la parole de Dieu. »

L'archevêque de Trèves voulut essayer à son tour de faire fléchir l'obstination du rebelle. Il obtint de Charles-Quint une prorogation du sauf-conduit, et eut dans son palais quelques conférences avec Luther. Jérôme Veh, Eck et l'archevêque lui-même y prirent plusieurs fois la parole, et lui démontrèrent que toutes les hérésies qui ont successivement déchiré l'Église étaient nées de l'interprétation des Écritures, que la Bible était l'arsenal où tous les novateurs avaient puisé leurs arguments trompeurs, et qu'il renouvelait le scandale donné par Arius et par les autres hérésiarques des siècles précédents. Ceux-là, également, ajoutaient-ils se fondaient sur certains passages de la Bible qu'ils interprétaient à leur manière et refusaient de se soumettre aux décisions de l'Église, établie juge infaillible de la foi par Jésus-Christ. — Le docteur Martin demeura inébranlable et se borna à répéter : « Je me rétracterai si on vient à moi les Écritures à la main; sinon, non. »

Nos chroniqueurs alsaciens [3] rapportent que le sieur Hans de Bock, député de Strasbourg à la diète et présent aux conférences, fut effrayé du ton tranchant et absolu de Luther et

[1] Il ne faut pas le confondre avec le chancelier Eck, adversaire de Luther à Leipsick.
[2] Luth. Op. Ed. Jen. lat. t. II, p. 438.
[3] Speckle, Coll., t. II, f. 173, verso. — Trausch., t. II, f. 60.

qu'il ne put s'empêcher de lui dire : « Cher docteur, gardez-vous d'introduire le désordre dans le monde et de charger votre conscience et celle des autres de fardeaux trop lourds pour pouvoir être portés. » Luther doit lui avoir répondu très-vivement : « Ceci est loin de ma pensée ; mais le pape a chargé de lourds fardeaux ma conscience et celle de bien des chrétiens ; c'est pourquoi je vous prie de ne pas repousser la pure parole de Dieu qui vous arrive enfin. Je suis en tout ceci un instrument ; comme homme vous pouvez me maudire si vous le voulez, mais ne maudissez pas ce que je vous dis. »

On le voit, le docteur se déclarait inspiré et prophète. Et ne l'oublions pas, *cette pure parole de Dieu* que Luther prétendait porter au monde après des siècles d'obscurcissement consistait dans les points suivants : — L'homme n'a pas un atome de liberté morale, une nécessité aveugle le pousse dans tous ses actes, — la foi nue et morte rend impeccable, — les bonnes œuvres sont des péchés mortels, — le pape est l'Antechrist, — tout chrétien est prêtre ; — point de sacerdoce, d'épiscopat, de confession, de vœux ; — il n'y a que deux sacrements, le baptême et la cène ; — il n'y a d'autre autorité en matière de foi que les Écritures. — Voilà la symbolique et l'Évangile du docteur Martin, voilà ce qu'il a découvert dans la Bible, ce que doit croire tout chrétien sous peine de damnation éternelle ; tels sont les points qu'il refuse de rétracter et qu'il prétend tenir du ciel. Au reste, ce qui se passait à Worms, les vives sympathies qu'il excitait parmi le peuple et la noblesse, les égards respectueux que lui témoignaient plusieurs princes, les visites dont ils l'accablaient, devaient nécessairement l'affermir dans son rôle et le faire arriver au dernier terme de l'exaltation. L'électeur Frédéric de Saxe, entre autres, était ravi de l'attitude de Luther devant la diète, et disait à Spalatin en lui serrant la main avec enthousiasme : « Comme il a parlé en allemand et en latin, ce père Martin ! »

Cependant les conférences n'ayant produit aucun résultat, le docteur fut mandé chez l'archichancelier en présence du-

quel l'official de Trèves lui fit la lecture de la sentence qui le mettait au ban de l'empire, — puis il ajouta[1] : « Puisque vous avez refusé de confesser vos erreurs et d'écouter les conseils de l'empereur et des ordres de l'empire, c'est à César à agir. Par son ordre, vingt jours vous sont accordés pour retourner à Wittemberg, libre et sous la sauvegarde de la parole du prince, à la condition que sur votre passage vous n'excitiez aucun trouble par vos discours. »

« Qu'il me soit fait comme il a plu au Seigneur, répondit Luther en inclinant la tête; béni soit le nom de Dieu ! »

Le 26 avril, les amis du docteur Martin se réunirent autour de lui pour un repas d'adieu, après lequel il se mit en route pour Wittemberg. Il ne respecta point l'ordre que lui avait donné l'empereur, et, sous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, il prêcha en plusieurs occasions dans le cours de son voyage, et se livra en chaire à ses emportements habituels contre la papauté. C'est alors que l'électeur de Saxe, son protecteur, voulant le soustraire à tout danger, le fit enlever par des hommes armés et conduire en secret au château de la Wartbourg. Ce lieu, très-sûr, très-fort, et isolé sur le sommet d'une montagne, devint le Pathmos du nouvel évangéliste.

Cependant, d'après les constitutions impériales, l'empereur était obligé de prononcer sa sentence contre tout hérétique obstiné. Charles V chargea le nonce Aléandre de la rédaction de l'édit.

Le prince y défend de donner asile à Luther sous peine de crime de lèse-majesté, à partir du 15 mai, jour où expire son sauf-conduit. Il ordonne de se saisir de la personne de l'hérésiarque et de la livrer à la justice, de brûler ses livres tant latins qu'allemands, en Belgique et en Allemagne, et de prêter aux commissaires apostoliques l'assistance qu'ils requerront pour l'exécution des décrets du saint-siége. Il menace de châti-

[1] Op. Luth., t. II, p. 164 et sqq.

ments sévères les libraires et les imprimeurs qui publieront ou vendront un écrit quelconque du moine rebelle, ou qui répandront des caricatures contre le pape, l'Église, les prélats, les princes ou les universités; il prescrit de livrer aux flammes tous les libelles, toutes les images de ce genre qu'on trouvera, et il interdit de publier aucun ouvrage traitant de matières religieuses, à moins qu'il n'ait été soumis à la censure de l'ordinaire ou de la faculté de théologie la plus voisine.

Telles étaient les dispositions principales du célèbre édit de Worms, si souvent invoqué pendant les années qui suivirent sa publication, et dont on tint si peu de compte[1]. — Dès qu'il parut, on brûla publiquement dans la ville les œuvres de Luther; mais, le même jour, le libraire du lieu les mit en vente et les offrit à tout venant.

On avait été exactement informé en Alsace de ce qui se passait à Worms, et l'enthousiasme pour le docteur Martin avait beaucoup augmenté. Parmi ceux qui contribuèrent le plus à exalter le public strasbourgeois, on remarque en première ligne le jurisconsulte Nicolas Gerbel, fils d'un peintre de Pforzheim. Gerbel avait fait ses études à l'université de Vienne; il cultivait avec amour les lettres païennes, et s'était passionné pour les nouveautés religieuses dès les premiers débuts de Luther. Il entretenait une correspondance suivie avec Reuchlin et Hutten, avec Butzer et Jean Schwebel, le futur réformateur de Deux-Ponts, enfin avec le père de la réforme lui-même. Tous ces hommes lui envoyaient leurs écrits. Gerbel ne se contentait pas de les répandre dans la ville, il poussait les Strasbourgeois à les réimprimer, et il contribua puissamment à la prodigieuse activité de la presse alsacienne.

Cette activité ne se ralentit guère, même après que Charles V eut défendu par l'édit de Worms l'impression et la vente des livres hérétiques. Le magistrat de Strasbourg s'abstint

[1] On le trouve en entier dans les OEuvres de Luther. Ed. de Walch., t. XV, p. 2266.

pendant fort longtemps de publier l'ordonnance impériale, et lorsqu'enfin il se vit dans la nécessité de la faire connaître (octobre 1521), il remit en vigueur les anciennes lois de censure; mais il fit savoir sous main aux imprimeurs qu'on ne les inquiéterait pas. On continua donc à publier, sans nom d'éditeur, les ouvrages condamnés, et le débit en fut activé encore par le charme attaché au fruit défendu.

La lutte qui se préparait sourdement depuis quelque temps à Strasbourg éclata enfin après la diète de Worms.

Quelques membres du clergé furent les premiers à lever ouvertement l'étendard de l'insurrection dans la capitale de l'Alsace. Le frère Tilman de Lyn, Pierre Wickgram, Symphorien Pollion et Matthieu Zell leur en donnèrent l'exemple[1]. Tilman de Lyn était prédicateur au couvent des Carmes. Il s'éleva avec la dernière violence dans ses sermons contre la papauté, les vœux monastiques et le célibat[2]. La foule charmée se pressait autour de sa chaire; le fiscal de l'évêque réussit encore à mettre un terme au scandale, il interdit à Tilman la prédication et le confessionnal sous peine d'excommunication.

Wickgram, docteur en théologie, frère du suffragant de Strasbourg, était prédicateur du Dôme. Il avait succédé dans cette place à Jean Geiler, son oncle, en 1510. Après avoir lu les écrits condamnés, il avança dans ses sermons quelques-unes des propositions de Luther. Le Grand Chœur le destitua; mais il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1540, un canonicat à Saint-Thomas et une rente de quarante florins sur le Bruderhof (cour des frères). Après sa destitution il paraît être rentré dans l'obscurité, car il n'est plus nommé parmi les réformateurs strasbourgeois. Symphorien Pollion, curé de Saint-Étienne, fut désigné pour lui succéder[3] : le choix n'était pas heureux; Pollion avait peu d'instruction et n'était nulle-

[1] Monum. Argent., t. I, p. 10. T. II. Mémoire du sieur Schmidt, p. 2.
[2] Rœhrich. Geschichte der Reformation im Elsass., t. I, p. I, p. 130.
[3] Monum. Argent., t. I, p. 10.

ment recommandable sous le rapport des mœurs; il s'empressa d'imiter l'exemple de son prédécesseur[1].

Matthieu Zell, le père véritable du protestantisme à Strasbourg, était né à Keysersberg en Alsace[2], et le Grand Chœur de la cathédrale[3] l'avait nommé, en 1518, à la cure ou plébaine

[1] On le destitua en 1523, mais il jouissait de la faveur populaire et fut installé comme curé à Saint-Martin, au marché aux herbes.

[2] Melchior Adam, in vitis Theolog. Germ., p. 92. — Monum. Argentin.

[3] C'est ici le lieu de faire connaître la différence qui existait entre les membres du *Grand Chapitre* et ceux du *Grand Chœur*. Il y a eu des chanoines à la cathédrale de Strasbourg à partir du huitième siècle. Primitivement, le clergé qui assistait les évêques était composé de prêtres et de diacres; mais l'évêque de Metz, Chrodegang, ayant assemblé, en 765, les clercs de son église, leur prescrivit une règle pour la récitation en commun des offices ecclésiastiques, sans cependant les astreindre à des vœux. La règle fut approuvée, en 816, au synode d'Aix-la-Chapelle. Heddon, évêque de Strasbourg, obligea, à l'imitation de Chrodegang, le clergé de son église à vivre en commun. Ces ecclésiastiques, désignés sous le nom de *frères de Sainte-Marie*, et dont alors le nombre n'était pas fixé, formaient le corps des chanoines et habitaient un enclos attenant à la cathédrale; aucune femme n'y pouvait enrer. Un prévôt, choisi parmi eux, administrait les biens et revenus que leur avait assignés l'évêque. Il paraît qu'avant la fin du douzième siècle la séparation des chanoines de haute noblesse de ceux d'une origine moins illustre n'existait pas à Strasbourg. Le pape Grégoire IX désapprouva l'exclusion donnée par le chapitre à un chanoine non noble, mais le nouvel usage n'en prévalut pas moins. Lorsque le nombre des chanoines nobles l'eut définitivement emporté sur celui des chanoines roturiers, les premiers attirèrent à eux seuls toutes les dignités, les pensionnats, les fiefs claustraux, les seigneuries et la meilleure partie des revenus. Le nombre des canonicats avait alors été fixé à trente-six, et il fut statué qu'il y aurait vingt-sept prébendes pour les chanoines nobles et neuf pour les roturiers. Les premiers prirent le titre de chanoines prélats et ajoutèrent ordinairement à leurs noms de baptême ceux de leurs familles; les seconds étaient désignés sous la dénomination de *magister*. En 1229, les chanoines nobles commencèrent à former exclusivement le *Grand Chapitre;* peu à peu ils renoncèrent à la vie commune, et, étant souvent absents ou non promus aux ordres, les chanoines non nobles firent seuls les offices ecclésiastiques du chœur et constituèrent un corps séparé sous le nom de *Grand Chœur*.

Cette séparation fut approuvée par les évêques de Strasbourg; les successeurs de Grégoire IX ne s'y opposèrent plus, et, depuis ce temps, les seigneurs des maisons les plus illustres de l'Allemagne occupèrent, à peu d'exceptions près, tous les canonicats du Grand Chapitre. On n'y était admis qu'en prouvant seize quartiers paternels et maternels de princes ou de comtes.

En 1650, le nombre des chanoines du Grand Chapitre fut fixé à vingt-

de Saint-Laurent[1]. Zell eut de plus heureuses chances que son collègue Wickgram ; assuré de la protection du magistrat et de la bienveillance particulière du grand doyen Sigismond de Hohenlohe, il sut se maintenir dans sa place. — Sturm, dans son *Antipappus*, le qualifie d'orateur populaire, mais illettré ; Bucer, tout en reconnaissant en lui l'apôtre de Strasbourg, l'appelle *un pauvre petit esprit* : « *Pius quidem sed prorsus ingenio incocto*[2]. En effet, Zell, quoiqu'il eût reçu à Erfurth la dignité de magister, avait des connaissances théologiques très-bornées ; c'était un homme vaniteux, violent, très-verbeux et excessivement cynique dans ses expressions. L'un de nos chroniqueurs strasbourgeois dit en parlant de lui[3] : « Celui-ci prêchait purement l'*Évangile* et attirait autour de sa chaire un immense concours de peuple. » — L'auteur que nous citons emploie ici l'expression *Évangile* dans le sens que lui attribuaient ceux qui donnaient dans la nouveauté religieuse, à commencer par le docteur Martin lui-même. Pour eux tous *Évangile* est synonyme de *doctrine luthérienne sur la justification par la foi seule sans les œuvres*. « Cette dénomination, ainsi que l'observe le savant Dœllinger[4], agissait comme un charme irrésistible sur la masse des esprits incultes. Grâce à cette habile tactique, toute attaque contre la nouvelle doctrine, tout refus de l'adopter, étaient jugés d'avance, et tous ses adversaires flétris du nom d'*ennemis de l'Évangile*. »

« Zell, ajoute encore notre chroniqueur[5], avait coutume de dire : « Bien des gens accusent les autres d'hérésie, mais ils « seraient fort embarrassés d'indiquer en quoi consistent ces « prétendues hérésies ; — on craint d'être démasqué, on a

quatre, dont douze *Capitulaires* ayant entrée au Chapitre, et douze *Domiciliaires*, qui remplissaient les places vacantes des Capitulaires, selon leur rang d'ancienneté.

[1] La chapelle de Saint-Laurent-au-Dôme était église paroissiale.

[2] Lettre à Blaurer du 16 novembre 1533.

[3] Trausch., t. II, div. 2, f. 62.

[4] La Réforme, trad. de Perrot, t. III, p. 179.

[5] Trausch., loc. cit.

« peur que les indulgences et surtout le purgatoire[1] ne tom-
« bent en discrédit, et que les fraudes du clergé ne soient dé-
« couvertes : c'est pourquoi on s'efforce de prendre les devants
« et de faire passer pour hérétiques ceux qui proclament
« l'*Évangile*. — Nos ennemis savent parfaitement que notre
« doctrine est la pure vérité, ils en conviennent entre eux,
« mais l'intérêt les empêche de le confesser publiquement. »

Zell, en prononçant ces dernières paroles, employait également un artifice dont, suivant l'expression de Dœllinger[2], « Luther s'était fait une arme régulière qui lui servit jusqu'à la fin de sa vie à placer ses adversaires sous le jour le plus odieux, et à entourer sa propre doctrine aux yeux du vulgaire d'un prestige d'évidence irrésistible. Il affirmait, avec un air de naïveté et un aplomb parfait, qu'au fond du cœur ses opposants étaient persuadés de la vérité de cette doctrine et d'accord avec lui; mais que la jalousie, l'orgueil, la cupidité et surtout la crainte de perdre de riches prébendes les poussaient à défendre les enseignements de l'Église catholique en dépit de leur conscience et de leur conviction réelle[3]. »

Zell expliquait à sa façon l'épître de saint Paul aux Romains à son auditoire, et assaisonnait ses sermons d'invectives contre le pape et les ecclésiastiques; il attribuait les vices de quelques-uns des membres du clergé, d'abord au corps en général, puis à l'Église catholique elle-même, qu'il accusait d'être la protectrice de toutes les turpitudes et de toutes les abominations et l'ennemie acharnée de la pure parole de Dieu[4]. »

[1] Rejetant le dogme catholique de la justification, les novateurs devaient nécessairement rejeter aussi celui du purgatoire.

[2] Loc. cit.

[3] Cette tactique est suivie de nos jours encore par tous les auteurs protestants qui écrivent sur la réforme. Les expressions *Évangile*, *Christianisme pur et dépouillé des inventions humaines*, *vérité*, *tendance à l'amélioration* (*sinn fur das Bessere*), y sont employées dans le même sens que du vivant de Luther. On les retrouve entre autres presque à chaque page dans les livres de MM. Jung et Rœrich.

[4] Monum. Argent., t. I, p. 10.

On comprend l'effet que de semblables enseignements répétés chaque jour produisirent sur la population. Beaucoup de bourgeois, d'artisans surtout, d'abord étonnés des expressions du prédicateur, écoutèrent bientôt avec une sorte de joie brutale les invectives dont il accablait tout ce qu'ils avaient respecté jadis. Le peuple se laisse pousser facilement à fouler aux pieds ce qu'il a d'abord encensé. Plus Zell était véhément, plus aussi la foule déclarait sa doctrine conforme à l'Evangile. Les choses en vinrent au point que tout ce qui portait le costume clérical se vit exposé aux insultes de la populace. — Plusieurs fanatiques se mirent à répéter les leçons du prédicateur, les uns dans de petits pamphlets, qu'ils répandaient à profusion, les autres dans des sermons qu'ils improvisaient au coin des rues et des places publiques.

Au nombre des premiers se distinguait surtout le sieur Étienne de Büllheim, auditeur assidu de maître Matthieu ; — parmi les seconds on remarquait un certain Karsthans[1] qui exhortait le peuple « à courir sus aux infâmes prêtres et à les exterminer en masse. » Ses discours devinrent tellement incendiaires, que les magistrats, malgré leur partialité, prononcèrent son exil au mois de juillet 1522.

Cependant l'évêque, informé de ce qui se passait à Strasbourg, fit écrire aux chanoines par son chancelier. Il leur ordonnait d'imposer silence au curé de Saint-Laurent, qui était en même temps pénitencier de la cathédrale, et de lui appliquer l'édit de Worms s'il refusait d'obéir [2].

Les sénior et députés du Grand Chœur essayèrent d'arrêter

[1] Le nom de Karsthans se retrouve souvent dans les écrits de l'époque, et ordinairement il est employé pour désigner une personne collective, type et représentant des amis de la réforme et des ennemis du clergé parmi les basses classes. Une satire célèbre, et qui a beaucoup contribué au soulèvement des paysans, portait le titre de *Karsthans*. — Le Karsthans dont il est ici question était réellement un individu portant ce nom; enthousiaste des doctrines de Luther, il prêcha en plein vent à Strasbourg, en Souabe et dans le Brisgaw.

[2] Jung. Beytraege zur Geschichte der Reformation. 2te Abth. p. 30.

le désordre en faisant, en leur qualité de patrons et de curés primitifs, un règlement par lequel il fut enjoint à Zell de ne plus prêcher avant d'être convenu avec eux du sujet de son sermon [1]. Le novateur ne tint pas compte de cette ordonnance, et, voyant que son auditoire augmentait de jour en jour, il quitta, sans en demander l'autorisation, la chapelle paroissiale de Saint-Laurent et monta à la chaire de la cathédrale.

L'affluence fut alors plus grande encore que de coutume [2] : la foule courait là comme un spectacle; elle riait, elle battait des mains à chaque nouveau trait lancé contre le pape et le clergé par l'idole du jour; — et maître Matthieu, assuré de la faveur populaire, redoublait d'audace, affirmait que rien au monde ne le ferait reculer; que s'il était hérétique, la Bible l'était également, que tout ce qu'il avançait était conforme aux saintes Écritures, et que, si on pouvait le réfuter par ces Ecritures, il consentirait à être brûlé vif. »

Des murmures approbateurs accueillirent cette dernière déclaration; la multitude témoigna son contentement par une ovation publique. — Le Grand Chœur munit alors d'un cadenas la chaire de la cathédrale pour empêcher l'orateur d'y remonter [3]. Mais les menuisiers de la *Kurbengasse* [4], rue voisine de la cathédrale, lui en firent une en bois (21 juillet 1522), et toutes les fois qu'il voulait prêcher, les bourgeois la chargeaient sur leurs épaules, au moyen de brancards, et la plaçaient dans la nef principale exactement en face de celle de pierre. Après le sermon, on la remportait processionnellement pour narguer le clergé et l'empêcher de la détruire [5].

[1] Grandidier, Essais, l. I, p. 83 et 84, tiré des archives du Grand Chœur.

[2] Trausch., t. II, div. 2, f. 62, verso. — Wencker, Chron., t. II, p. 2, f. 26. — Speckle, Coll., t. II, f. 174, verso. — Monum. Argent., t. II, p. 3. Mem. Schmidt.

[3] Wencker, Chr., t. II, p. 2, f. 26. — Trausch., t. II, div. 2, f. 62, verso. — Speckle, Coll., t. 2, f. 174, verso. — Schad., p. 87. — Grandidier, Essais, p. 84.

[4] En réalité *Corduangasse* (rue du Maroquin).

[5] Ibid. Les membres du Grand Chœur, voyant l'inutilité de leurs efforts,

Les membres du chapitre et du Grand Chœur essayèrent encore d'intervenir; mais, voyant que Zell ne tenait aucun compte de leurs ordres, ils demandèrent à plusieurs reprises aux chefs de la république de contraindre cet homme dangereux à s'éloigner. L'évêque s'en mêla une seconde fois. Son chancelier fut chargé de représenter au sénat (2 août 1522) : « qu'il était de notoriété publique que la doctrine de Luther avait été condamnée par le saint-siége et par l'empereur en sa qualité de patron de l'Église, et que cependant, dans la ville de Strasbourg et en plusieurs autres lieux du diocèse, on continuait à livrer les saintes Écritures à l'interprétation de chacun et à détruire ainsi l'unité de la foi chrétienne; qu'en conséquence il était du devoir de l'évêque de veiller à ce que le désordre ne s'étendît pas davantage, et que Sa Grandeur priait le sénat de la laisser libre d'agir contre les coupables et de ne pas leur permettre de se faire un parti dans la bourgeoisie et de répandre davantage leurs détestables principes[1].

Le magistrat répondit à Guillaume de Honstein qu'il ne l'empêcherait pas d'exercer ses droits, « pourvu que cela eût lieu d'une manière légale et sans recourir à la violence; » après cette assurance banale, il ajoutait une phrase significative destinée à prouver au prélat qu'il ne devait pas compter sur la coopération des chefs de la république, lorsqu'il s'agirait de prendre des mesures répressives. « L'évêque est prié, disait le sénat, de vouloir bien ordonner à ses chanoines et à ses prêtres de livrer les chaires à des prédicateurs pieux, instruits, annonçant la *pure parole de Dieu* et la vraie doctrine de l'*Évangile* et des *apôtres.* » — On sait ce que signifiaient ces expressions dans le langage du jour.

Quant au Grand Chœur, le sénat lui fit savoir que tant que

firent rouvrir la grande chaire en 1523. La chaire de bois fut transportée au cimetière de Sainte-Hélène. Elle y fut respectueusement conservée pendant deux siècles, comme une très-précieuse *relique,* par ceux qui brûlaient les *reliques* des saints et qui jetaient leurs cendres au vent.

[1] Jung, II, 158.

Zell prêcherait d'une façon *parfaitement conforme aux Ecritures*, il serait protégé par les chefs de la ville tout autant que les chapitres eux-mêmes. On finit même par insinuer à ces derniers que cette protection leur serait retirée, s'ils ne laissaient l'orateur en repos et libre de poursuivre la voie qu'il avait choisie. — Après de longues et inutiles négociations, le Grand Chœur et l'évêque durent céder et consentir, pour éviter les plus grands désordres, à ce que Zell restât pendant une année encore curé de Saint-Laurent.

Faisons remarquer ici qu'à peine née, la réforme, ce prétendu acte d'émancipation de l'esprit humain, inaugure l'ère de la bureaucratie et remplace par l'action d'un pouvoir illégitime celle de l'autorité divinement établie pour gouverner l'Église. Dès l'an de grâce 1522, les sénateurs de Strasbourg tranchent les questions religieuses, se posent en organes du Saint-Esprit, et jugent si une doctrine est ou n'est pas conforme aux saintes Écritures et à la pure parole de Dieu [1]. — Cette conduite de l'autorité civile paraît non-seulement naturelle aux historiens protestants de la réforme en Alsace; mais ils la trouvent digne des plus grands éloges et y découvrent un symptôme évident du progrès des lumières, de la destruction des superstitions et de l'affranchissement de l'esprit humain [2].

Tandis que ces choses se passaient à Strasbourg, Adrien VI avait succédé à Léon X. L'empire était menacé d'une invasion des Turcs, et une nouvelle diète avait été convoquée à Nuremberg (1522). Adrien espéra en profiter pour arrêter les troubles religieux; en proie à l'anxiété la plus vive, il annonçait « que si l'on ne mettait promptement ordre à la révolte contre l'autorité spirituelle, elle éclaterait bientôt aussi contre l'autorité temporelle. » Mais le légat du pape Cheregati ne rencontra en Allemagne que de malveillantes dispositions; les idées nouvelles s'étendaient; la diète elle-même se borna à la vague pro-

[1] Ils font exactement ce que nous avons vu faire de nos jours dans le grand-duché de Bade, dans le duché de Nassau, etc., etc.

[2] Jung et Rœhrich, Op. cit., loc. cit.

messe d'entraver le progrès des enseignements de Luther, et proposa la convocation d'un concile œcuménique, dans une ville de l'empire, pour s'occuper d'abord des intérêts généraux de l'Église et des griefs que les princes avaient contre elle; puis en second lieu seulement de la querelle suscitée par le moine saxon [1].

L'accueil sympathique fait à Strasbourg aux nouveautés religieuses avait déjà fixé l'attention du chef de l'Église.

Adrien adressa le 30 novembre au sénat un bref qui lui fut envoyé le 1er janvier 1523, par Cheregati [2]. Dans ce bref, le souverain pontife, après avoir anathématisé la doctrine de Luther, demandait que la publication des œuvres de l'hérésiarque fût défendue, et témoignait sa douleur de la facilité avec laquelle on imprimait et faisait circuler à Strasbourg les livres prohibés, au lieu de les détruire par le feu. Il menaçait la ville de la colère divine, si elle continuait à désobéir.

Le sénat chargea de sa réponse les députés de la république à la diète. Ceux-ci crurent justifier ce qui se passait en attaquant le clergé [3]. « Nous sommes, dirent-ils au légat, des hommes peu lettrés, c'est aux savants à juger ce qui est relatif aux saintes Écritures et aux hérésies, *jusqu'à présent nous sommes restés membres de l'ancienne religion*. Quant aux accusations portées contre les prêtres et les moines par ceux qu'on taxe d'hérésie, nous en avons entendu de semblables il y a plus de vingt ans, par conséquent bien longtemps avant qu'il fût question de Luther. A cette époque le docteur Geiler prêchait à la cathédrale, et souvent il a eu des entretiens et des conférences avec feu l'évêque Albert, avec l'évêque Guillaume et avec le magistrat, pour aviser aux moyens de porter remède à la vie désordonnée des clercs, mais cela n'a servi à rien, il n'y a pas eu de réforme. »

[1] V. Sleidan, t. I, l. IV. Edit. de La Haye de Fred. Staatman, 1767.
[2] Ibid., l. III, p. 123.
[3] Trausch., t. II, p. 2, f. 64. — Wencker, t. II, p. 2, f. 27. — Speckle, t. II, f. 181 et 182. — Rœhrich, op. cit., t. I, d. 1, p. 123.

Cheregati répliqua qu'il était dans les intentions du souverain pontife de réunir prochainement un concile dans une ville d'Allemagne pour mettre un terme aux abus et aux désordres. « Il n'aura pas à y examiner les propositions hérétiques de Luther, qui toutes ont déjà été condamnées par les précédents conciles généraux, — ajouta-t-il. Quant au docteur Geiler, si ce que vous affirmez était vrai, il aurait outrepassé ses pouvoirs, et son exemple ne justifierait pas ce qui se passe dans votre ville. Je vous somme donc, au nom du pape, sous peine d'être frappés d'excommunication, de punir ceux qui, étant soumis à votre autorité, se permettent d'imprimer, de lire ou de répandre des ouvrages condamnés par le saint-siége[1]. »

Le bref du souverain pontife devint, aussitôt qu'il parut, l'objet des brocards et des insultes des amis de la nouveauté ; les marchands de livres se firent un malin plaisir de mettre publiquement en vente les écrits de Luther et des autres héros du jour aux lieux mêmes où l'ordonnance papale avait été affichée[2]. Les magistrats ne firent rien pour les en empêcher.

Diverses causes avaient contribué, avec la prédication de Zell, à exalter une partie de la population de Strasbourg. Les nouvelles politiques et les nouvelles religieuses qui lui arrivaient de divers côtés entretenaient son fanatisme.— Elle était exactement informée de ce qui se passait au dehors, et les événements des derniers mois avaient surexcité de plus en plus les passions populaires.

Rappelons-les brièvement.

Luther était tombé malade peu après son arrivée à la Wartbourg, et pendant quelques instants on avait pu croire qu'il renonçait à son rôle d'agitateur; mais bientôt il était revenu à ses emportements ordinaires et profitait des loisirs que lui laissait la solitude pour fonder son œuvre; il avait repris

[1] Trausch., t. II, p. 2, f. 64, verso. — Speckle, t. II, f. 182.
[2] Rœhrich. loc. cit. p. 124.

la plume avec un redoublement de violence. Alors parurent coup sur coup des pamphlets sur l'impureté du célibat, sur le sacrifice idolâtrique de la messe, sur l'impiété des vœux ecclésiastiques, sur le Galère de Mayence (l'archevêque), etc. Le docteur Martin sentait que le célibat sacerdotal et les vœux opposaient d'insurmontables obstacles à l'établissement de son *église*, que les prêtres vivant dans la chasteté ne seraient jamais pour lui, qu'au contraire les clercs et les religieux mariés lui appartiendraient toujours, et que la présence de leur épouse et de leurs enfants empêcherait perpétuellement les apostats d'écouter la voix de la conscience et de revenir sur leurs pas. Se faisant donc une arme de l'instinct naturel le plus puissant, et donnant une fausse interprétation à certains passages de saint Paul, il déclara que le célibat des prêtres était une invention du diable.

Luther avait célébré chaque jour la messe jusqu'à sa comparution à la diète de Worms. Mis au ban de l'empire et frappé d'interdit, il cessa de remplir les fonctions sacerdotales; dès lors aussi, tirant ses principaux arguments d'une conférence qu'il prétendit avoir eue avec Satan en personne à la Wartbourg, il commença à attaquer le saint sacrifice, sous prétexte qu'il anéantit celui du Calvaire, tandis qu'au contraire il en est la perpétuité non sanglante.

Luther avait envoyé ses différents pamphlets de son château aérien à son ami Spalatin, afin qu'il les fît imprimer. Celui-ci, retenu par la crainte et par un reste de pudeur, ne se pressait pas de les livrer à la publicité.

Alors la colère du docteur Martin éclate; il crie, il tempête, il menace; enfin ses écrits paraissent. Il avait calculé juste; ses pamphlets produisent l'effet qu'il en avait espéré, notamment à Strasbourg. Nous le verrons plus tard.

Luther ne s'arrête pas là. — Les Turcs faisaient d'effrayants progrès dans la partie orientale de l'Europe, et l'archevêque Albert de Mayence avait chargé à Halle un prêtre de publier des indulgences et de demander le denier et la prière du pauvre pour

chasser l'ennemi du nom chrétien.—Le docteur Martin adresse successivement trois *avertissements* à l'archevêque, lui reproche en termes de l'insolence la plus inouïe de rétablir à Halle l'*idole qui tue l'âme et le corps*... « Si vous ne renversez pas les pratiques idolâtriques, lui écrit-il[1], je vous avertis que j'en ferai mon affaire, *moi homme de foi et d'éternité*, je vous traiterai comme j'ai traité le pape et je ferai connaître la différence qu'il y a entre un loup et un évêque... Sachez que si, dans quinze jours, je n'ai pas reçu une réponse précise de vous, je publierai mon petit livre sur l'idole de Halle... »

La réponse d'Albert, écrite entièrement de sa main, (22 oct. 1522), était rédigée en termes fort doux, et ne relevait aucune des expressions grossières de Luther. — Mais ce dernier n'attend pas le terme qu'il a fixé lui-même, et avant l'expiration des quinze jours, il fait paraître le livre en question (sur l'idole de Halle), dans lequel chaque mot est un outrage ou une insulte dirigée contre l'évêque.

Au reste, le docteur Martin traite tous ses adversaires comme il traite Albert de Mayence. — Henri VIII d'Angleterre avait attaqué son ouvrage de la captivité de l'Église à Babylone, Luther lui répond et le qualifie de tyran sanglant et d'âne couronné. — La Sorbonne, aux décisions de laquelle il a promis de se soumettre avec le plus profond respect, condamne solennellement cent treize propositions tirées de ses ouvrages : il l'appelle sotte, sacrilége et mère des erreurs. Il publie encore successivement : son livre furibond contre le pape et l'ordre des évêques, dans lequel il se donne le titre d'*ecclésiaste de Wittemberg;* ses explications sur les épîtres, les évangiles et les psaumes; sa *Bulla* cœnæ Domini *das ist die Bulla vom Abendfressen, des Allerheiligsten Herren des Bapst's*, etc.

Tous ces travaux ne suffisent pas à l'activité prodigieuse de cet homme; il s'occupe en même temps à traduire la Bible en allemand et il entretient une vaste correspondance. Les lettres

[1] An Albrecht Erzbischof von Mainz. De Wette, t. II, p. 112 et sqq.

qu'il reçoit de différents côtés lui annoncent de prodigieux succès. Ses écrits se répandent dans une grande partie de l'Allemagne; partout ils trouvent des prêtres corrompus qui les propagent, et des moines qui s'empressent de sortir de leurs couvents et de jeter le froc. Tous ces apostats se font missionnaires et prédicateurs de la doctrine nouvelle, et, dans leurs discours, ils qualifient Luther d'évangéliste et d'homme suscité de Dieu, pour faire succéder le règne de la lumière et de la vérité aux ténèbres du papisme. Le docteur Martin compte déjà des disciples dans le nord de l'Allemagne, en Saxe, en Hesse, dans le margraviat de Bade, dans le Palatinat, en haute et basse Alsace; tous les hommes qui doivent marquer dans le terrible drame de la réforme commencent à paraître sur la scène; la multitude se soulève en tous lieux à leur voix.

Les circonstances politiques semblent conspirer également pour assurer le triomphe de Luther. — Le progrès des Turcs, la guerre avec François I[er], les troubles d'Espagne, absorbent l'attention de l'empereur, ne lui permettent pas de s'occuper avec suite et énergie des affaires religieuses de l'Allemagne et laissent le champ libre au moine rebelle. — La noblesse de la Franconie, de la Souabe et des bords du Rhin, convoquée (1522) à Landau par François de Sickingen, se prépare à la guerre et ne fait pas mystère de la sympathie que lui inspire le père de la réforme; — déjà elle a réuni dix mille fantassins et cinq mille cavaliers; — beaucoup de princes, séduits par la perspective de s'affranchir des entraves que l'Église oppose à leurs convoitises, témoignent hautement leur ardeur pour une doctrine qui doit briser à jamais leurs rapports avec Rome.

Au milieu de tant d'éléments de succès, la joie de Luther est troublée. Aux symptômes de discorde qui s'étaient manifestés, il y a quelque temps, dans le sein de la Réforme, succèdent la guerre et l'anarchie. La secte se fractionne en une foule d'autres sectes. Zwingli, dont les articles de foi diffèrent essentiellement de ceux adoptés à Wittemberg, est reçu en qualité

de prophète et d'apôtre à Zurich et y implante ses doctrines.

Storck, Stübner et Munzer, les chefs des illuminés de Zwickau, envoient de divers côtés des émissaires qui soulèvent les populations et leur prêchent la nécessité du baptême des adultes, et la destruction par le fer et le feu de tout ce qui est contraire *à la liberté*, *à l'égalité* et *à la fraternité parfaites*. — Munzer se multiplie : il parcourt différentes parties de l'Allemagne; il y annonce la prochaine délivrance d'Israël, l'avénement des Saints, la communauté des biens. Quelques prêtres infidèles se groupent autour de lui, le peuple accourt pour assister à ses sermons; il imprime et répand à profusion des écrits incendiaires, dans lesquels le docteur Martin et sa foi morte ne sont pas plus ménagés que le pape et les princes.

Luther contemple, du donjon de la Wartbourg, l'orage qui grossit, et frémit de rage; il maudit, il voue à Satan ceux qui jettent le trouble dans son œuvre, et il oublie que ces fanatiques sont ses fils et ses élèves, qu'ils mettent en pratique son idée fondamentale, à savoir : que l'Écriture sainte est *seule* la règle de la foi.

Mais un coup plus rude encore vient l'atteindre. Les rêveries des prophètes anabaptistes ont du retentissement à Wittemberg; Mélanchthon y a des conférences avec eux, par ordre de l'électeur Frédéric, et il écrit à ce prince : « J'ai de fortes raisons pour ne pas mépriser cette parole nouvelle. » Carlostadt devient leur partisan déclaré; il embrasse leurs opinions et les répand parmi le peuple. Excités par lui, les étudiants et les bourgeois pillent les églises, brisent les statues, brûlent les tableaux et les ornements du sanctuaire, pour en finir avec l'idolâtrie et le papisme. La ville entière est livrée au plus affreux désordre; le feu, sans cesse attisé, augmente d'heure en heure.

Luther, voyant sa suprématie spirituelle en danger, n'y tient plus : — « Priez pour moi, afin que je brise la tête du serpent qui se dresse à Wittemberg contre l'Évangile, — dit-il dans

une lettre adressée à Spalatin[1] — je combattrai l'ange des ténèbres avec l'assistance de l'ange de la lumière, sous les rayons de l'Évangile. Que Carlostadt s'obstine ou non, le Christ viendra à bout de ses mauvais instincts. »

« Le temps presse, Dieu m'appelle et j'entends sa voix, — écrit-il à l'électeur Frédéric[2]. — Mon troupeau et mes enfants en J. C. sont à Wittemberg, je serais coupable de leur sang si je ne venais à leur secours... Satan a profité de mon absence pour jeter le trouble parmi mes brebis, je veux les lui arracher, car elles sont à moi, j'en ai répondu au Père éternel. »

Assurément, jamais créature humaine ne s'est posée aussi effrontément en envoyée du Très-Haut que ne le fait ici le docteur Martin.

L'électeur effrayé des conséquences qu'auraient une rupture de ban et l'arrivée du proscrit à Wittemberg, malgré la sentence de l'empereur et de la diète, lui fait défendre, par le bailli d'Eisenach, de quitter la Wartbourg. — Luther lui répond « qu'il part sous l'aile d'une providence plus forte que les princes et les électeurs, et qu'il n'a que faire de son appui. » Il se met en route et poursuit son chemin sans se laisser arrêter par les courriers que lui dépêche encore Frédéric. Enfin il fait son entrée à Wittemberg, à cheval, botté, cuirassé, vêtu comme les hommes d'armes du temps, et n'ayant rien conservé de son costume clérical. — A peine arrivé, il monte en chaire dans cette même église de tous les Saints, où il avait débuté, cinq ans auparavant, dans la carrière de l'hérésie, et que Carlostadt vient de faire dépouiller de ses décors.

Une foule immense s'y presse autour du docteur Martin ; il parle pendant deux heures et tient son auditoire captif et comme enchaîné. Mais aujourd'hui c'est exclusivement à son profit qu'il veut confisquer ce droit d'interprétation des Écritures et cette liberté chrétienne dont il avait proclamé

[1] 12 Mars. V. De Wette, t. II.
[2] Ibid., 12 mai.

l'avénement il y a quelques années. Il tonne plus violemment encore contre ceux qui ont osé se révolter contre lui, que contre le pape même. — « Satan est venu vous visiter, et vous a dépêché ses prophètes en *mon* absence, s'écrie-t-il[1]... Vous deviez savoir que c'est *moi seul* qu'il fallait écouter. Dieu aidant, le docteur Martin a marché le premier dans la nouvelle voie. Les autres sont venus après, ils doivent donc obéir comme des disciples. C'est *à moi* que Dieu a révélé son verbe ; c'est de *ma* bouche qu'il sort pur de toutes souillures... Que veulent dire ces nouveautés essayées en *mon* absence? Étais-je trop loin pour qu'on pût *me* consulter? Ne suis-je plus le principe de la pure parole? »

Deux jours après Luther prêche encore pour confondre les prophètes et les illuminés. — « Vous voulez fonder une église nouvelle, — leur dit-il ; — qui vous a envoyés, de qui tenez-vous votre mission?... Quand on vient pour changer la loi, il faut des miracles. Où sont les vôtres? Nous vous redisons ce que les Juifs disaient au Seigneur : « Maître, nous vou- « lons un signe... »

Et le docteur Martin lui-même, de qui tenait-il sa mission, quels étaient ses miracles?

Cependant le pouvoir des illuminés et de Carlostadt n'avait pas jeté d'assez profondes racines à Wittemberg et y était trop récent pour subsister à côté de celui de Luther. Au bout de quelques jours, celui-ci a ressaisi toute son autorité ; il a une conférence avec les prophètes sans parvenir à les ramener à ses opinions, et il fait chasser de la Saxe ses adversaires, pour les punir d'avoir voulu jouer un rôle indépendant dans la révolution dont il prétend rester le modérateur suprême.

Luther vient d'exiger l'expulsion de son ancien ami Carlostadt, sous prétexte du scandale qu'il a causé par ses fureurs iconoclastes et par ses sorties contre la messe ; mais bientôt le docteur Martin lui-même obligera le chapitre de Wittemberg à

[1] Op. Luth., t. VII, Chytr. Chronol. Sax., p. 247.

abolir le saint sacrifice, les pompes et les cérémonies du culte, et il complétera le dépouillement des églises, le tout afin de complaire à la multitude.

Pour fournir un aliment à cette soif de nouveauté qui s'est emparée des intelligences depuis qu'il leur a donné le signal de la révolte, il prononce, immédiatement après l'exil des prophètes, son célèbre sermon sur le mariage, cette page, la plus cynique peut-être et la plus dévergondée de toutes celles qui soient sorties de sa plume[1].

C'est dans ce sermon que le docteur Martin dit :

« Dieu, après avoir créé l'homme et la femme, les bénit et dit : *Croissez et multipliez*... d'où je déduis que de même qu'il ne dépend pas de moi que je ne sois homme, il n'est pas dans ma nature que je m'abstienne de femme ; et comme tu ne pourrais faire que tu ne sois femme, tu ne pourrais pas non plus te passer d'homme. Il n'y a pas ici conseil ou choix, il y a nécessité... Le mot de l'Éternel, *Croissez et multipliez*, est plus qu'un précepte divin, c'est une œuvre du Créateur que nous ne pouvons fuir et omettre. Il est de nécessité souveraine que je sois mâle ; c'est plus nécessaire que de boire, de manger, de ....., de me moucher, de veiller et de dormir...

« Si la femme refuse, que le mari lui dise : Tu ne veux pas, une autre voudra ; à défaut de la maîtresse, vienne la servante ! »

Nous ne citons d'ailleurs que quelques passages choisis parmi les plus châtiés du discours ; car il y règne une telle licence, un tel dévergondage d'expressions, il abonde en peintures si ordurières et il fait une si complète apologie du divorce, que l'on craindrait de s'associer à l'infamie de Luther en le répétant.

Et, ne l'oublions pas, cet abominable sermon, décoré du titre de *pure parole de Dieu*, a été débité dans une église, en

[1] Sermo Martini Luth. de Matrim., 1522. Op. Luth. ed. de Wittemb. de 1544, t. V, p. 19 à 37.

présence de la fleur de la population de Wittemberg, et personne ne s'est trouvé là pour arracher l'indigne orateur de la chaire et pour le fustiger en place publique!

Bientôt après, Luther publie son petit traité sur les motifs qui prouvent « que les nonnettes peuvent sortir dévotement de leurs couvents, » et il dédie cet opuscule au beau et jeune Léonard Kœppe, bourgeois de Torgaw, le même qui aura un peu plus tard l'honneur d'enlever au couvent de Nimptsch la religieuse Catherine de Bora, future épouse de l'ecclésiaste de Wittemberg.

La plume du docteur Martin ne se repose pas un instant; il avait livré cent ouvrages au moins à la presse en 1520; il en fait imprimer autant en 1522; 1523 en verra éclore plus encore. Ce sont des pamphlets destinés à entretenir la haine et la défiance des princes, des peuples et surtout de la diète, alors réunie à Nuremberg, contre Rome; — des sermons, des homélies, des ouvrages de polémique, des dialogues, des *postilles*, des appels nouveaux à la violation du célibat, etc., etc.

Parmi les princes allemands, une seule voix s'élève avec énergie pour flétrir les enseignements et les blasphèmes de Luther, c'est celle du duc George de Saxe; — les autres applaudissent ou restent silencieuses.

Cependant le docteur Martin éprouve une vive contrariété au milieu de ses succès littéraires. Son vieil ami et grand admirateur Staupitz, vicaire général des Augustins, rentre en lui-même à la vue des débordements qui résultent de la glorification des instincts de la chair à laquelle se livre Luther; il pleure, déteste et abjure ses erreurs, fait sa paix avec l'Église qui l'a nourri et élevé, et, en écrivant un dernier adieu à celui que pendant longtemps il a appelé son frère, il lui dit : « Je vous quitte parce que je vous vois exalté par tous ceux qui fréquentent les lupanars. »

Aucun regret de ce genre ne se manifesta à Strasbourg à la suite des faits dont nous venons de donner un aperçu, et des instructions nouvelles de l'apôtre saxon. Tous ses derniers

écrits, et en particulier ses homélies relatives au célibat, y avaient été successivement envoyés, servaient de pâture spirituelle à la population et enflammaient de plus en plus, parmi les nobles et les bourgeois, cette *tendance à l'amélioration* (*der sinn für das Bessere*), dont parlent si complaisamment nos historiens protestants. Nous ferons connaître, au chapitre suivant, les fruits nombreux et excellents que produisit cette disposition.

CHAPITRE IV

DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES DOCTRINES A STRASBOURG. CAPITO. — BUTZER. — FIRN. — HEDION.

Maître Matthieu Zell, soutenu par une portion notable de la bourgeoisie et des magistrats, avait continué ses prédications en dépit des réclamations de l'évêque, du chapitre de la cathédrale et du Grand Chœur. Enfin, au commencement de l'année 1523, Gervais Sopher, alors promoteur [1], proposa contre lui vingt-quatre articles de plainte [2], les remit à Jaques de Gottesheim, vicaire du prince évêque, et conclut en déclarant qu'aux termes des canons Zell avait mérité d'être dépouillé de ses dignités ecclésiastiques et livré au bras séculier [3]. — Les vingt-quatre articles accusaient Matthieu d'avoir soutenu en chaire les hérésies de Luther, condamnées par le pape, d'exciter les laïques contre le clergé, d'avancer dans ses sermons des propositions hétéro-

[1] Wencker, loc. cit. — Speckle, Coll., t II, p. 183.

[2] Ces articles se trouvent dans Transch, t. II, p. II, p. 70, v° et seq. — Speckle, Coll , t. II, f. 183 et seq.

La Foi de nos pères, p. 496 et seq. (V. pièces justificatives, n° III).

[3] Ce même Sopher apostasia en 1525 pour épouser la fille du receveur de Saint-Thomas, auquel il succéda dans sa recette. Il mourut le 31 décembre 1556. — V. Wencker, Chron. mss., t. II, p. II, f. 29, verso.

doxes, de pousser au renversement de toute hiérarchie en prodiguant publiquement l'insulte au pape et à l'ordre épiscopal, de qualifier de *bulles manichéennes* les bulles papales, les indulgences, décrets, statuts, canons, etc., et d'avoir soutenu l'incendiaire Karsthans, lorsqu'il excitait le peuple à courir sus aux membres du clergé pour les assommer.

Zell ne fut ni ébranlé ni effrayé de la série des accusations portées contre lui. Il y répondit par une apologie qu'il adressa en latin à l'évêque, aux chapitres et au sénat et qu'il fit imprimer en langue allemande pour la répandre dans le public. Cette apologie reprenait chacun des vingt-quatre articles du promoteur; le novateur y répondait en faisant usage des armes que l'arsenal luthérien lui avait rendues familières, et, à défaut de raisons, il se répandait en invectives contre le pape et le clergé. Toutefois il nia absolument les rapports qu'on l'accusait d'avoir eus avec Karsthans.

On juge, d'après les dispositions des amis de la nouveauté, de l'impression que l'apologie de Zell produisit à Strasbourg. Les paroissiens de Saint-Laurent affichèrent divers placards, dans lesquels ils déclaraient, en termes excessivement menaçants pour le clergé, qu'ils ne souffriraient pas qu'on leur enlevât leur curé. — L'évêque s'adressa au sénat et lui demanda de protéger les employés épiscopaux contre la violence; — le sénat lui répondit qu'il veillerait au maintien de la paix publique, « mais que, pour parvenir à une fin si désirable, il fallait conserver ses fonctions à Zell et lui permettre d'annoncer encore la pure parole de Dieu aux fidèles. »

Le magistrat eut soin aussi de faire savoir à maître Matthieu « qu'il serait soutenu, tant qu'il continuerait à prêcher vaillamment et sans crainte cette pure parole, » et l'on renouvela la menace de retirer au chapitre et au Grand Chœur la protection de la ville, s'ils forçaient Zell à s'éloigner[1].

Il y eut de longs pourparlers et une suite de négociations;

[1] Jung, Beytræge, etc., loc. cit., p. 33 et seq.

elles furent infructueuses. Maître Matthieu continua à exercer les fonctions de curé. — Les droits épiscopaux avaient passé aux mains de la puissance temporelle : — les hommes qui rejetaient l'autorité divinement instituée de l'Église, comme une tyrannie et une usurpation insupportables, caressaient et adulaient cette autorité nouvelle et la proclamaient juste et sage.

La bourgeoisie, ayant réussi à maintenir Zell, fit une nouvelle tentative, qui fut également couronnée de succès. Les délégués du sénat enjoignirent au Grand Chœur de rouvrir la chaire de la cathédrale. Le Grand Chœur dut y consentir, il pria seulement le prédicateur d'abréger un peu ses sermons, afin de ne plus troubler à l'avenir la célébration de l'office, des heures et des vêpres. L'apostat opposa un fier refus à cette humble requête, disant que Leurs Grâces les chanoines trouveraient moyen de remédier à l'inconvénient dont ils se plaignaient, et que, quant à lui, il continuerait à prêcher la vraie et pure parole de Dieu au pauvre peuple, auquel elle était d'ailleurs si maigrement distribuée [1].

L'auteur auquel nous avons emprunté ces détails les consigne avec orgueil comme un progrès admirable. « C'est ainsi, dit-il [2], que le premier prédicateur évangélique a conquis une position indépendante à Strasbourg ! La bourgeoisie et le sénat ont fait l'essai de leurs forces *pour fonder la vérité* (*um die Wahrheit zu begründen*) (*sic*) et pour donner la liberté *à l'Évangile* [3] ! Les chapitres et l'évêque ont été forcés de reconnaître leur faiblesse en présence *de la vérité !* »

Quelle est la *vérité* dont parle ici l'écrivain ? — Est-ce l'Évangile selon Luther, que Zell prêche à peu près encore ? — Est-ce celui selon Butzer ou selon Schwenckfeld, qu'il prêchera plus tard ? Est-ce l'acte par lequel le magistrat et la bourgeoisie se

[1] Jung, Beytræge, etc., loc. cit., p.33 et seq.
[2] Ibid., p. 37.
[3] Nous prions le lecteur de ne pas oublier la signification de ce mot dans les bouches protestantes.

posent en autorité spirituelle et déclarent ce qui est ou n'est pas conforme à la pure parole de Dieu?

Quoi qu'il en soit, l'attitude prise par Zell et l'appui que lui donnaient les chefs de la république augmentèrent l'audace des amis de la prétendue réforme à Strasbourg; — mais la portion, encore nombreuse, de la population qui tenait à la religion de ses pères commençait, d'autre part, à témoigner hautement son irritation et son mécontentement. Les lettres de Beatus Rhenanus, qui se trouvait alors dans la ville, peignent la situation comme très-critique et faisant craindre des émeutes.

L'agitation était extrême; les questions religieuses, seules à l'ordre du jour, faisaient le thème de toutes les conversations. Chacun croyait devoir s'en mêler; — quelques laïques, pleins de zèle pour le *pur évangile*, s'empressaient d'écrire et d'exciter la bourgeoisie à persévérer dans l'œuvre si glorieusement entreprise.

Strasbourg était inondé de pamphlets. Le chevalier Hartmuth de Kronbourg, entre autres, ce chaud ami de François de Sickingen, — comme lui pillard et célèbre par ses exploits de grand chemin, — adressa « une exhortation chrétienne aux très-respectables, sages, dignes, etc., maîtres et sénat de la ville[1], » pour les féliciter d'être arrivés à l'intelligence de l'Évangile et pour les conjurer d'assister régulièrement aux sermons de Zell et de protéger le digne homme contre ses ennemis.

Mathis Wurm de Geydertheim, bourgeois noble de la ville, publia successivement trois écrits qui contribuèrent puissamment à entretenir la fermentation publique.

L'un était intitulé : « Du genre de vie et des vœux des moines et des nonnes. » — L'autre : « L'Anesse de Balaam. » — Le troisième : « Réponse au sieur Jacques Kornkouff, curé à Geydertheim. » — Wurm, très-zélé pour la réforme et ancien se-

[1] Imprimé le 21 janv. 1523.

crétaire des empereurs Frédéric III et Maximilien, avait une sœur religieuse, au couvent de Saint-Nicolas *in undis*, à Strasbourg; il refusait de lui payer la rente de ses biens, pour la forcer à rompre ses vœux. L'évêque prononça à ce propos une sentence de ban contre lui, et à partir de ce temps le curé de Geydertheim ne voulut plus célébrer la messe en la présence de Wurm, le traitant d'excommunié. Le seigneur de Geydertheim s'empressa de publier ses pamphlets. Dans le premier, il part du point de vue de Luther pour dépeindre l'état de moine et de nonne comme contre nature et abominable; le second est destiné à prouver qu'on ne peut prononcer une sentence de ban valable à propos d'une affaire d'argent, et que les ecclésiastiques doivent soumission et obéissance aux autorités temporelles; dans le troisième, il reproche au curé de le calomnier et de manquer à tout ce qu'il lui doit en qualité de son seigneur.

Eckard Zum Treubel, autre bourgeois noble de la ville, adressa, à son tour, à toute la chrétienté *une humble exhortation* qui eut du retentissement. Il reprenait, en termes doucereux, la banale accusation qui attribuait à l'Église elle-même les abus existants dans le clergé, et il entremêlait son œuvre d'apologues et de comparaisons, pour lui donner un air de nouveauté.

Une foule d'autres individus, plus ou moins obscurs, imitèrent l'exemple que venaient de leur donner les deux nobles citadins. Le plus mince écolier se croyait appelé à contribuer au renversement du trône de l'Antéchrist, et s'empressait de livrer ses élucubrations à la presse.

Vers ce même temps, la Réforme acquit à Strasbourg de plus importants auxiliaires.

Le célèbre Wolfgang Fabrice Kœpfel, plus connu sous son nom latinisé de *Capito*[1], y arriva dans le cours de l'année 1523. — Le grand rôle que cet homme a joué, non-seulement en

[1] Kœpfel, mot patois allemand qui signifie *petite tête*.

Alsace, mais dans l'histoire générale de la Réforme, nous oblige à le faire connaître avec quelque détail.

Capito naquit en 1478, à Haguenau, où son père exerçait le métier de maréchal-ferrant. Il étudia successivement à Fribourg et à Bâle la médecine, la jurisprudence et la théologie, et prit le grade de docteur dans les trois facultés. En 1512 il fut nommé chanoine de Bruchsal, et en 1515 il devint professeur de théologie et prédicateur de la cathédrale de Bâle. Capito était en rapports suivis avec les principaux savants de l'époque; il entretenait un commerce épistolaire avec le célèbre Érasme[1], et il était ami intime d'Œcolampade et de Zwingli.

Ses lettres nous apprennent que, dès le temps où il se trouvait à Bruchsal, il avait cessé de croire au dogme de la trans-

[1] Les évêques de Bâle avaient fondé dans cette ville, vers le milieu du quinzième siècle, une haute école très-florissante. Bâle devint un des centres intellectuels de l'Europe. Les professeurs de son université étaient presque tous ecclésiastiques, et on comptait dans leur nombre beaucoup des illustrations de l'époque. C'est là, dit Dœllinger (Réf., I, 573), que se trouvait Érasme, c'est là qu'il entretenait sa vaste correspondance avec l'Europe littéraire et savante, c'est là qu'attirés par son immense réputation, affluaient de toutes les contrées des hommes tels que Beatus Rhenanus, Glarean, Froben, Capito, etc. Les premiers écrits de Luther produisirent à Bâle une immense sensation; l'évêque, son coadjuteur, Érasme, Beatus Rhenanus, la plupart des membres du conseil, se prononcèrent d'abord en faveur de la réforme; mais, quand elle laissa mieux voir ses tendances et ses antipathies, l'université se détourna d'elle, lui résista et se mit enfin à la tête du parti demeuré fidèle à l'Église catholique. L'université trouva son principal adversaire en Œcolampade, auquel elle avait refusé une chaire de professeur de théologie, parce qu'elle connaissait ses doctrines. Cet homme intronisa dans la ville l'ère de la démagogie religieuse. Il se vante lui-même « de n'avoir rien négligé pour rendre ces sales papistes odieux au peuple et pour les lui faire considérer comme des loups de la plus dangereuse espèce, étant persuadé que, s'il réussissait d'abord à les noircir dans l'opinion publique, il ne lui serait pas difficile de les vaincre, vu que personne ne voudrait plus les entendre. » (Lettre à Ambr. Blaurer. — Hergog, II, 291.) Il réussit: les églises furent pillées; la majorité protestante détruisit violemment le catholicisme; l'université tomba et perdit sans retour son importance européenne, son renom, ses illustres professeurs. Elle ne fut plus jamais qu'une petite école locale. L'Espagnol protestant François Dryander (Enzinas) la trouva en si déplorable état en 1548, qu'il écrivit « qu'à part Amerbach cette école n'avait plus pour professeurs que des hommes inhabiles et des ânes. »

substantiation[1], et qu'avant la levée de boucliers du réformateur de Wittemberg, *il avait formé, de concert avec Zwingli, le plan de renverser le pape*[2].

Il écrivit à Luther, le 18 février 1519, pour le féliciter de ses succès et pour lui offrir ses services : « Tu as des amis probes, puissants et savants, en Suisse, le long du Rhin et jusque dans le voisinage de la mer, lui dit-il. Lorsque le cardinal de Sion et d'autres encore ont été informés des dangers que tu cours, ils ont offert de pourvoir à ton entretien et de trouver un lieu où tu pourrais, à ton choix, te tenir caché ou paraître en public. Ils m'avaient déjà remis de l'argent pour te le faire passer en secret, mais ce soir nous avons appris une joyeuse nouvelle : Luther vit et ne cessera pas de vivre de sitôt. Une lettre du duc au cardinal nous a donné ces détails, et nous voyons que tu n'as plus besoin de notre assistance. Toutefois, nous sommes prêts à te rendre tous les services d'amitié qui sont en notre pouvoir[3]. »

Peu de temps après, Capito reçut un compte rendu détaillé de la dispute de Leipsick, et à la même époque il écrivit à Érasme pour le supplier de ne pas agir contre Luther, et d'user de toute son influence pour empêcher les Lovaniens de rien faire au détriment du novateur.

Capito avait espéré que la ville de Bâle serait une des premières à se déclarer ouvertement *pour l'Évangile*, et qu'alors le rôle de réformateur en chef du lieu et la haute position qui en eût été la conséquence, lui seraient nécessairement dévolus. — Mais les magistrats de la ville hésitaient, et d'une autre part un poste brillant et avantageux était offert au docteur Fabrice. L'archevêque de Mayence lui proposait la place de conseiller ecclésiastique et de chancelier à sa cour[4]. Capito s'empressa de revêtir de nouveau la *livrée de l'Antechrist* et de partir

[1] Gerdes., Hist. évang., I, 113. — Jung, op. et loc. cit., p. 90.
[2] Ibid.
[3] Op. Luth., Walch., XV, 833.
[4] Jung, op. cit., p. 95.

pour la résidence du prince électeur. La plupart des historiens protestants affirment que ce fut par *amour pour la pure parole de Dieu*, et afin d'avoir l'occasion de travailler à son extension. Il est vrai que, dans le secret de son cœur, il continua à incliner vers la doctrine nouvelle, et qu'il en protégea le progrès, grâce à la confiance extrême qu'avait en lui l'archevêque Albert, prélat ignorant et fort pauvre théologien. — Mais cette partialité et ce concours caché de Capito ne l'empêchaient pas de se prononcer fort durement sur le compte des partisans de Luther quand l'occasion s'en présentait. — « La division est déjà dans leurs rangs, et ils se fractionnent en divers partis, disait-il dans ses lettres [1] ; ils ont inventé une nouvelle espèce de sophismes, toutes les questions deviennent entre leurs mains, — en celles des ex-moines surtout, — de pures querelles de mots, ou des occasions de se livrer à des déclamations furibondes. Aussi la plus grande partie du peuple leur est devenue contraire. »

Capito, en un mot, tenait une conduite double : il courtisait l'empereur pour en recevoir des lettres de noblesse, le pape, afin d'en obtenir des honneurs ecclésiastiques ; mais sous main il favorisait le parti des novateurs, notamment celui des Suisses, vers lequel le poussaient ses sympathies secrètes.

Il passa plusieurs années de la sorte, ayant soin de ne pas se compromettre vis-à-vis de la cour de Rome, tant qu'il put espérer de conserver sa riche prébende à Mayence, et recommandant dans plusieurs épîtres, — quoique sans le moindre succès, — la prudence et la modération à Luther.

Érasme s'était enfin déclaré nettement ennemi de la réforme. Dans une lettre que le docteur Fabrice écrivit à ce savant, en 1523 [2], il le prie encore de le rappeler au souvenir du pape et du nonce Cheregati ; il se plaint des ennemis qu'il s'attire *par son attachement* à l'Église ; il y dit que les luthériens, non-

[1] Ap. Hottinger, Hist. eccl. sæc., XVI, p. II, 525.
[2] Lettres de Capito à Érasme, dans Hess. Leben der Erasmus, II, 556-561. — Dœllinger, op. cit., t. II, p. 9.

seulement l'attaquent et le décrient dans d'infâmes libelles, mais qu'ils font de lui les caricatures les plus ignominieuses; que tout récemment, par exemple, dans une sorte de parodie de la passion de Notre-Seigneur, on l'avait représenté, lui Capito, sous les traits de Judas, etc. — Pour finir, il dit, d'un ton lamentable, que, *malgré tout ce qu'il avait eu à souffrir pour la cause catholique*, on voulait, à Rome, le priver de sa prébende. « Qui se souciera, désormais, de rester fidèle à l'Église romaine, — ajoute-t-il, — si c'est ainsi qu'elle entend récompenser Capito de trois années de peines et de souffrances? »

Peu de temps après, le docteur Fabrice se vit en effet dans la nécessité de quitter sa prébende de Mayence, mais sans que Rome fût pour rien dans cette détermination.

L'archevêque Albert avait dû se prononcer contre la levée de boucliers de François de Sickingen; la déroute du chevalier et de sa bande mit fin aux intrigues des amis de la nouveauté à la cour électorale, et fit cesser l'influence qu'ils y exerçaient. — Capito se trouvait à la diète de Nuremberg au moment où se passaient ces événements; il eut peur de retourner à Mayence, car il savait que plusieurs prélats et chanoines avaient pénétré ses intrigues. Il demanda un congé de plusieurs mois, se rendit à Strasbourg, et, lorsqu'il s'y vit en possession d'un avenir assuré, il envoya sa démission définitive à son ancien seigneur.

Capito avait été nommé, en 1521, prévôt du chapitre de Saint-Thomas, à la place du défunt Fabrice de Reichshoffen. Le pape Léon X lui avait accordé ce poste important à la sollicitation de l'archevêque de Mayence [1]. — Peu après son arrivée à Strasbourg, le 8 juillet 1523, Capito se fit prudemment recevoir bourgeois de la ville, afin, comme il l'avouait à ses

[1] Monum. Argent., t. II, p. 345. Extractus a Chronico incepto collegii S. Thomæ Argentorati, per D. doct. Joh. Pappum. « Fabritius Capito de Hagenau ex munificentia et motu proprio Leonis X. P. M. consecutus est canonicatum et præposituram vacantes per mortem M. Fabri de Reichshoffen. »

familiers, de ne pas se voir en danger de perdre sa prévôté par une destitution, en sa qualité d'ami de la pure parole de Dieu [1].

Ayant réglé ainsi ses affaires, il jeta complétement le masque et ne parla plus jamais de son *attachement* à l'ancienne Église, *ni des peines et des souffrances* qu'il endurait pour l'amour de la foi catholique.

L'un de nos historiens protestants, s'efforçant de peindre le caractère de Capito en beau, attribue sa conduite précédente aux motifs les plus désintéressés, et représente *sa brusque conversion* comme l'œuvre de Zell [2].

Il rend compte d'une conversation dans laquelle le curé de Saint-Laurent fait sa profession de foi au prévôt de Saint-Thomas, et lui parle de la nécessité de prêcher hardiment la parole de Dieu, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine; puis il ajoute : « Le discours du vénérable pasteur frappa Capito comme d'un coup de foudre... Dès lors il fut définitivement gagné à la bonne cause et confessa la vérité ouvertement et publiquement. Il monta en chaire à l'église de Saint-Thomas... exhorta le peuple à la concorde et déclara qu'il prêchait surtout pour prouver qu'il n'avait pas honte de l'Évangile... A la demande d'un grand nombre de bourgeois, il prit pour texte de ses sermons l'épître aux Colossiens et l'expliqua purement et simplement. »

Un des premiers actes de Capito, en sa qualité de dignitaire de Saint-Thomas, fut de se déclarer le protecteur d'Antoine Firn, curé de la même église, contre lequel le doyen du chapitre, Nicolas Wurmser, zélé catholique, avait porté une accusation, le 6 juillet 1523, et dont il demandait la destitution. Firn, originaire de Haguenau, était un homme d'une immoralité notoire et de la conduite privée la plus scandaleuse [3], — mais il s'était passionné pour l'hérésie et prêchait dans ce sens; —

[1] Jung, op. et loc. cit., p. 107.
[2] Rœhrich., op. et loc. cit., p. 152 et seq.
[3] Monum. Argent., M. S., t. I, p. 11; t. II, Mém. Schmidt., p. 5.

il n'en fallait pas davantage pour lui attirer les sympathies de Capito et celles de la portion de la bourgeoisie qui était gagnée à la révolution religieuse.

Le docteur Fabrice devint promptement l'idole des partisans de la réforme à Strasbourg. Le 11 août, le sénat lui fit demander de prêcher à la cathédrale, et lui promit d'aplanir les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet avec le grand chapitre.

Cependant les chanoines de Saint-Thomas, fatigués des désordres occasionnés par cet homme, essayèrent de le faire expulser de leur collégiale. Capito, aussitôt qu'il s'aperçut des menées dirigées contre lui, réclama la protection du sénat. Il priait les magistrats de lui accorder leur appui ; le clergé, disait-il, le haïssait, avait entamé un procès contre lui à Rome et voulait le chasser de sa prévôté, parce qu'il prêchait et qu'il avait acquis le droit de bourgeoisie [1].

Le sénat, déjà complétement au fait des devoirs que lui imposaient ses fonctions d'autorité spirituelle, s'empressa de députer quatre de ses membres au chapitre de Saint-Thomas pour lui déclarer « que le magistrat ne souffrirait pas qu'on privât le prévôt de ses droits, et qu'il engageait très-sérieusement les chanoines à ne rien faire de contraire à la justice et à l'équité. »

Appuyé de la sorte, Capito continua ses attaques contre l'Eglise catholique, contre ses dogmes, sa discipline et sa hiérarchie, avec autant de fougue que Zell lui-même.

Enfin le clergé s'émut des injures qui tous les jours lui étaient prodiguées du haut de la chaire, et fulmina de son côté contre les partisans de l'hérésie, à la grande joie de la portion encore fidèle de la bourgeoisie.

La magistrature était restée spectatrice, — impassible en apparence, satisfaite au fond, — tant que les novateurs seuls avaient attaqué. Quand le clergé eut commencé à répondre,

[1] Jung, op. et loc. cit., p. 105, 108.

elle s'empressa de jouer le rôle de médiatrice, d'enjoindre aux prédicants et aux curés « de se borner dans leurs sermons à annoncer la parole de Dieu et de s'abstenir des cris, des outrages et des blasphèmes (*des schreiens, schæltens und læsterens*[1]).

Toutefois le clergé, indigné de ce qui s'était passé, abreuvé d'insultes depuis près de deux années, ne tint pas compte de la défense des chefs de la république et attaqua vivement les nouvelles doctrines et ceux qui les propageaient. En conséquence, le mercredi des quatre-temps de septembre en l'année 1523, les docteurs Matthieu Zell et Capito présentèrent au sénat une supplique portant : « Que malgré la défense expresse de la magistrature, certains ecclésiastiques diseurs de messe (*Messpfaffen*) persistaient à les accuser d'hérésie, et que pour cette raison, eux, signataires de la présente pétition, demandaient à être confrontés publiquement avec leurs adversaires et consentaient par avance à la confiscation de leurs biens, et même à la mort, si on leur prouvait que leur enseignement était contraire aux saintes Écritures[2]. »

Le sénat, ainsi que nous le disions, s'était fort bien accommodé de ses nouvelles attributions spirituelles; cependant il n'avait pas encore pris l'habitude de se former en synode et de croire que le Saint-Esprit présidât à ses délibérations; il craignit de se susciter de graves embarras en faisant droit à la demande des deux prédicants. Au lieu de répondre directement à Zell et à Capito, il s'adressa à l'évêque Guillaume et le pria d'établir une sorte de tribunal[3] « composé d'hommes sages, vertueux, versés dans la connaissance des saintes Écritures, » et nommés en partie par lui, évêque, en partie par la magistrature, afin que les docteurs, auteurs de la supplique, fussent entendus avec leurs adversaires, *et que ceux qui s'attachaient à la vérité divine, restassent en paix à l'avenir et à l'abri des criailleries et des accusations d'hérésie*

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 68. — Wencker, t. II, p. II, f. 28, verso.
[2] Mon. Argent., t. II, Mem. Schmidt, p. 4.
[3] Trausch., t. II, p. II, p. 68, verso.

des autres[1]. Il ressort, de cette dernière phrase, que le sénat, tout en réclamant l'établissement du tribunal, préjugeait la question et se prononçait pour les apostats.

L'évêque refusa d'accéder à cette prétention absurde, et la magistrature ne donna pas d'autre suite à la pétition[2].

Capito fit alors imprimer une apologie adressée à Guillaume de Honstein : — il y explique les motifs qui l'avaient décidé à se faire recevoir bourgeois de Strasbourg, à prêcher et à demander des conférences publiques. Le docteur savait parfaitement que cette apologie, — simple reproduction des fausses accusations formulées depuis quelque temps contre l'Église de Jésus-Christ[3], — ne le justifierait en aucune façon aux yeux de l'évêque ; mais peu lui importait. La pièce, bien que dédiée à Guillaume de Honstein, n'avait pas été écrite pour lui; elle était destinée au public strasbourgeois, devant lequel Capito se posait en apôtre. L'apologie eut, au reste, le genre de succès qu'en attendait son auteur; malgré l'opposition de l'évêque et d'une partie des chanoines de Saint-Thomas, il conserva sa prébende et continua à exercer une grande influence dans la ville et à y être un des plus zélés promoteurs de la réforme.

Au commencement de juin de cette même année 1523, on vit arriver également à Strasbourg un homme dont l'influence devait l'emporter sur celle même de Capito, et dont le nom est célèbre dans l'histoire générale de la révolution religieuse. Il venait en pauvre équipage, en fugitif, pour éviter la persécution, et traînait à sa suite une ancienne nonne, dont il avait fait son épouse.

Cet homme était le célèbre Martin Butzer, avec lequel il est nécessaire que nous fassions plus ample connaissance. Fils

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 68, verso.
[2] Ibid. et Wencker, t. II, p. II, f. 28, verso.
[3] L'apologie fut publiquement brûlée à Fribourg en Brisgaw, par l'exécuteur des hautes œuvres, en présence des magistrats et du clergé de la ville.

d'un baquetier et né à Schélestadt en 1491, il avait fait avec beaucoup de succès ses premières études à l'école de sa ville natale; — lorsqu'il fut en âge de prendre une carrière, son grand-père, qui surveillait son éducation, lui laissa le choix entre un métier et l'entrée au couvent des Dominicains. Butzer préféra ce dernier parti. — Après une année de noviciat, il prononça ses vœux; — il déclara plus tard qu'il y avait été poussé par le désir de continuer ses études et par la crainte de se damner éternellement en devenant infidèle à l'ordre dans lequel il était entré, et *qu'ainsi c'était le désespoir qui l'avait fait moine.*

Butzer s'est efforcé de justifier son apostasie en faisant, dans plusieurs de ses écrits [1], une peinture déplorable du genre de vie auquel il avait été condamné dans l'intérieur du couvent, et des obstacles sans nombre qu'on y opposait à son amour pour la science. — Mais il arrange mal sa fable, car il ressort de ces mêmes écrits que le prieur du monastère, lui reconnaissant un esprit ouvert, une heureuse mémoire et une grande intelligence, l'envoya à Heidelberg et lui fit faire à cette académie un cours complet de théologie [2]. Il y acquit le grade de bachelier et de maître des études. Voulant favoriser davantage encore un sujet de si haute espérance, le prieur l'autorisa à terminer ses études à Mayence, où il reçut la prêtrise. — Ses supérieurs le rappelèrent ensuite à Heidelberg, et il y exerça les fonctions de professeur.

Ce fut alors qu'il commença à donner dans la nouveauté et à s'efforcer d'y entraîner les jeunes gens confiés à ses soins. « Au lieu de leur faire lire Thomas *l'Aqueux* (Thomas *von Wasserburg*, c'est ainsi que Butzer nomme saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école), — au lieu de leur faire perdre leur temps à de semblables sottises, — dit-il, — je leur enseignais le grec et les classiques latins. »

[1] Butzers Verantwortung, 1523. — Butzers Rechtfertigung, 1543. — V. Jung, op. et loc. cit., p. 109 et seq.

[2] Rœhrich., op. et loc. cit., p. 158. — Jung, loc. cit.

Nos historiens de la Réforme racontent avec indignation que cette conduite du jeune dominicain *le rendit suspect à son ordre*, et qu'on commença à le persécuter sourdement sous prétexte qu'il corrompait la jeunesse [1].

On a cependant d'autant moins lieu de s'étonner des soupçons dont Butzer était l'objet, que de jour en jour il témoignait plus ouvertement ses sympathies pour ceux qui s'étaient révoltés contre l'Église. — Ses sentiments se manifestèrent avec une extrême vivacité à l'occasion d'une dispute publique que Luther eut au couvent des Augustins, à Heidelberg, le 26 avril 1518, et à laquelle notre héros assista. Voici en quels termes un des auteurs dont nous suivons le récit [2] parle de cette conférence :

« Le hardi augustin se révèle avec toute sa force et sa puissance au dominicain écrasé ; le savoir du premier excite la stupéfaction du second ; c'est pour lui une chose entièrement nouvelle d'entendre un homme estimant plus Jérôme, Augustin [3] et les écrivains de ces temps éloignés, et les connaissant mieux que Scott et les scolastiques ; — un homme qui, par son éloquence, la noblesse de sa tenue (la noblesse de la tenue de Luther !) et la puissance de ses objections, entraîne l'admiration générale. — Et ce même homme daigne avoir le lendemain un entretien confidentiel avec Butzer ; entretien qui a lieu sans la présence d'un tiers, et dans lequel ils célèbrent un repas où les instructions les plus sublimes sont servies au lieu de viandes matérielles ! »

Les deux interlocuteurs se séparèrent charmés l'un de l'autre.

Luther, dans une lettre à Spalatin [4], appelle Butzer « un

[1] Rœhrich, op. et loc. cit., p. 158. — Jung, loc. cit.

[2] Jung, op. et loc. cit., p. 110.

[3] La citation est malheureuse, mais elle est à l'adresse des protestants et ne manque pas de produire sur eux l'effet attendu. Il suffit de connaître l'ensemble des écrits de saint Augustin pour savoir qu'ils ont été complétement défigurés, mutilés et mal interprétés par Luther.

[4] Lettre de Luther, Ap. de Wette, I, p. 412.

jeune homme de la plus belle espérance, digne de tout amour et de toute confiance, qui l'a écouté avidement et a causé avec lui en toute simplicité. »

Butzer, de son côté, était électrisé, et avouait, dans les épanchements de sa correspondance, que la crainte de la persécution que lui susciterait son ordre, l'empêchait seule de se déclarer publiquement pour Luther.

Cette admiration réciproque n'empêcha pas que, quelques années plus tard, le docteur Martin ne traitât Butzer d'*homme déloyal*, d'*hypocrite*, et de *bavard de Strasbourg*; et que Butzer, de son côté, ne parlât avec tout aussi peu de respect du personnage auguste *qui lui avait servi les instructions les plus sublimes au lieu de viandes matérielles*[1]. »

Pour le moment, l'entraînement du jeune dominicain allait croissant; on en trouve l'expression dans celles de ses lettres qui datent de cette époque[2]. Il s'y plaint de la conjuration des têtes faibles (*schwachkœpfe*) de Louvain, de Cologne, et même d'Oxford et de Cambridge, qui se préparent à faire une rude guerre à Luther et à anéantir la philosophie chrétienne et les hautes études. Il appelle Hochstraten un Astaroth qui ne se repose pas et qui veut anéantir la vérité. — Dans une autre épître (datée de Heidelberg, avril 1520) il raconte avec jubilation que Luther, Spalatin et Mélanchthon lui ont écrit; — il exalte Sickingen, le champion et le sauveur de la bonne cause; — il déplore de nouveau la *stupidité inconcevable* des universités de Louvain et de Cologne, qui ont condamné les œuvres de Luther. — Ailleurs encore il exprime la vive horreur que lui inspire le décret rendu par la diète de Worms contre le docteur Martin.

En cette même année 1520, Butzer fut nommé chapelain du comte palatin Frédéric, et se rendit en cette qualité à Spire. — Frédéric et sa cour étaient alors partisans de Luther et de *son Evangile*.

[1] V. Dœllinger, op. et loc. cit., p. 7, 23, 24.
[2] V Jung, op. et loc. cit., p. 112 et seq.

En acceptant ce poste nouveau, Butzer brisait de fait les liens extérieurs qui l'attachaient encore à l'ordre de Saint-Dominique et à l'Église catholique ; Hochstraten et Cuntz-Collin, d'Ulm, portèrent une accusation contre lui aux légats pontificaux qui se trouvaient à la diète de Worms. — Butzer, inquiet des suites que pourrait avoir cette affaire, fit agir, de son côté, ses nombreux amis ; grâce à leur intervention, il obtint du pape, dit-on, l'autorisation de déposer le froc.

Notre héros s'était retiré chez François de Sickingen, au château d'Ébernburg, au moment où Hochstraten avait commencé à agir contre lui.

Ébernburg, ce repaire de conspirateurs et de détrousseurs de grand chemin, que les historiens protestants nomment le *Siége de la justice* (*die Herberge der Gerechtigkeit*) [1], servait alors de lieu de refuge aux apostats et aux prêtres rebelles. Schwebel, Aquila, Mélanchthon et Œcolampade s'y trouvèrent en même temps que Butzer. Un peu plus tard, ces hommes devaient se haïr, se mépriser, s'entre-déchirer, s'accuser réciproquement d'hérésie et se prodiguer l'injure ; maintenant ils présentaient le spectacle de l'union la plus cordiale et la plus touchante. François de Sickingen les considérait comme des instruments propres à fanatiser le peuple et à favoriser par conséquent la rébellion qu'il préparait. Il les avait réunis dans ce dessein, et se souciait d'ailleurs fort peu de leurs opinions, car les questions théologiques n'étaient pas de son ressort ; il ne les comprenait guère [2], et Œcolampade affirme douloureusement que, lorsqu'il montait en chaire dans la chapelle du château, il prêchait dans le désert, « parce que les gens du lieu étaient très-occupés ailleurs. »

Ce fut pendant son séjour chez Sickingen, que Butzer alla trouver, à Oppenheim, Luther, qui se rendait à la diète de

[1] Jung, op. et loc. cit., p. 116.

[2] Sickingen mourut à Pâques en l'année 1523, des suites d'une blessure, et demanda à se confesser.

Worms, pour lui offrir de la part du chevalier, un asile dans cette même forteresse d'Ébernburg.

Bientôt après, Butzer reprit ses fonctions de prédicateur chez le comte palatin Frédéric. Il y eut beaucoup de succès, car il parlait dans le sens qui plaisait à son auditoire, ainsi que l'observe Dœllinger [1]. Il était, dans sa prédication, scrupuleux observateur de la tactique recommandée par Luther : il déclamait contre le clergé catholique, et représentait les prêtres comme « des esprits de mensonge, des apôtres de l'Antechrist, des ennemis de Notre-Seigneur et de l'Évangile, des prédicateurs du démon ; comme les plus dangereux des hypocrites, et les tueurs d'âmes les plus acharnés qui eussent jamais désolé le monde. »

De semblables paroles devaient produire de merveilleux résultats dans une cour déjà tout éclairée des nouvelles lumières ; elles eurent d'autant plus de succès, qu'au dire de ses contemporains, Butzer avait une grande habitude de la chaire, la parole facile, le débit heureux, beaucoup de lecture et une prodigieuse mémoire.

Malgré ses succès, sa position dans le grand monde n'avait pas de charmes pour lui, et souvent il en gémissait dans des lettres adressées à ses intimes, notamment à Zwingli et à Hutten. Ce dernier engagea Sickingen à offrir à Butzer la cure, alors vacante, de Landstuhl, petite ville située dans les domaines du chevalier. L'ex-dominicain accepta et s'empressa de se rendre à ce poste. Ceci se passait au mois de mai 1522. Peu de temps après son arrivée à Landstuhl, Butzer ajouta un titre de gloire éclatant à ceux qui depuis trois siècles lui ont attiré les éloges de l'hérésie. Il appliqua, dans le sens le plus large, les leçons que Luther avait données dans son sermon sur le mariage, et que Zwingli s'était hâté de reproduire avec un égal cynisme; il aida une nonne, appelée Elisabeth Pallasz [2], à s'échapper du couvent de Landstuhl, et l'épousa ; il

[1] Op. et loc. cit., t. II, p. 21.
[2] Quelques écrivains la nomment Labenfels, d'autres encore Ladenfelz;

espérait peut-être s'étourdir sur le remords que la rupture de ses vœux devait lui faire éprouver au fond du cœur, en portant une personne liée par les mêmes engagements à s'en affranchir de la même manière. Cette femme le rendit père de treize enfants; plus tard elle mourut de la peste, et Butzer se remaria encore deux fois [1].

Toutefois, les premières amours du dominicain et de la nonne furent cruellement troublées. François de Sickingen et ses alliés avaient envahi, sous le plus futile prétexte, les États de l'électeur archevêque de Trèves [2]. Le succès ne répondit pas à leurs espérances; — repoussé par la capitale ennemie, et mis au ban de l'Empire le 10 octobre 1522, le chevalier dut se retirer dans ses propres domaines et s'y préparer à une défense désespérée et inutile [3]. — Butzer, voyant avancer l'orage, quitta sa cure de Landstuhl, au mois de novembre 1522, et se rendit à Wissembourg en Alsace.

Il y fut bien reçu. Cette ville était alors déjà très-éprise des nouveautés. La réforme y avait suivi la même marche qu'à Strasbourg. Wissembourg avait eu son Matthieu Zell en la personne d'Henri Motherer, curé apostat de l'église de Saint-Jean. Cet homme avait secoué le joug du chapitre, et était en haute faveur auprès de la bourgeoisie; mais, ne se sentant pas doué de l'éloquence nécessaire pour achever d'entraîner les masses, il réclamait l'assistance d'un *prédicateur évangélique*. Butzer arrivait à souhait : il offrit ses services pour six mois; Motherer les accepta avec transport. Un ancien moine ayant déjà fait un certain bruit dans le monde, et amenant à sa suite une ex-religieuse enceinte, donnait par là même toutes les garanties désirables de la pureté de sa doctrine. Butzer monta en chaire, sa

elle était religieuse depuis douze ans. Adam. in Vit theol., p. 102 et seq.

[1] Mélanchthon, p. II, op. apud Seckendorf, Hist. Luth., l. III, p. 440.

[2] V. notre Histoire de la guerre des paysans, introduction, t. I, p. 77 et seq.

[3] Sickingen fut assiégé à Landstuhl au printemps 1523; la ville se rendit, et le chevalier mourut le jour même où la place ouvrit ses portes.

parole eut le retentissement sur lequel avait compté son patron.

Dans une lettre adressée à Zwingli [1], il se vante d'avoir obtenu de si étonnants résultats de sa prédication, « qu'à Wissembourg il n'était pas une femme qui, la Bible à la main, ne fût en état de réfuter les prêtres catholiques et de les réduire au silence. » — Il est vrai que, dans une autre épître écrite à Hector Lange [2], il nous met à même d'apprécier à leur juste valeur ces prodigieux succès. — Il y dit que l'Évangile est parfaitement accueilli à Wissembourg, mais il signale avec douleur la préférence marquée de son public *pour les sermons incendiaires*, et l'influence terrible que les discours de cette nature exercent sur le peuple. « Beaucoup d'individus, — ajoute-t-il, — sont prêts à recourir à la violence et à reprendre à main armée, les biens dont les prêtres se sont emparés jadis par astuce, et quelque prudence que nous y mettions, *nous échappons difficilement à l'accusation de prêcher l'insurrection.* »

Cette accusation eût été d'autant plus fondée, quant à Butzer, qu'à Wissembourg il s'était efforcé, — tout comme à Spire et à Landstuhl, — de calomnier le clergé et de persuader aux populations qu'elles gémissaient depuis des siècles sous la tyrannie des prêtres; il en était résulté que ces mêmes populations avaient conçu la haine la plus violente contre tout ce qui portait le froc ou la soutane, et qu'elles étaient disposées à infliger les plus rudes châtiments à leurs prétendus oppresseurs.

Butzer publia, pendant son séjour à Wissembourg, un écrit qu'il fit afficher à l'église de Saint-Jean et à l'hôpital, et dans lequel il se prononçait énergiquement contre divers points de la croyance catholique, à savoir : le culte des saints, — le sacrifice de la messe, — la foi à la présence réelle, — la hiérarchie ecclésiastique, — les aumônes à l'intention des morts, —

[1] Elle est datée de Strasbourg du 9 juin 1523, ap. Hottinger, Hist. eccl. sœc. 16, p. II, p. 407. — Jung, op. cit., II, p. 123-124. — Dœllinger, op. cit., t. II, p. 21.
[2] Jung, loc. cit.

l'usage du latin, — le célibat, — les vœux, — les jeûnes imposés par l'Église, — les pèlerinages. — Il finissait en déclarant que le Christ seul était autorité spirituelle, et que, quant à l'autorité temporelle, le chrétien lui doit soumission et obéissance, tant qu'elle ne commande rien de contraire à la pure parole de Dieu.

En même temps le novateur faisait savoir qu'il était prêt à soutenir, dans une discussion publique, tout ce qu'il avait avancé par écrit, et que si on parvenait à le convaincre d'erreur il se soumettrait aux punitions qu'il plairait à ses adversaires de lui infliger; — mais que si, au contraire, il sortait vainqueur de la lutte, il exigerait que ses opposants renonçassent pour l'avenir au service de l'Antechrist.

Butzer, en proposant un duel théologique et public, se conformait à la tactique adoptée par la plupart de ceux qui suivaient la même voie que lui. Une discussion solennelle, qu'elle fût acceptée ou refusée, était toujours fort avantageuse pour l'hérésie. Dans le premier cas, elle procurait l'occasion, toujours désirée, de prodiguer ouvertement et sans danger l'insulte au catholicisme, de répandre le poison des fausses doctrines parmi une nombreuse assistance, enfin de dépouiller l'Église de son caractère immuable et infaillible, en se posant vis-à-vis d'elle sur le pied de l'égalité et en faisant supposer aux ignorants qu'on avait les mêmes droits, le même degré de certitude ou d'incertitude sur la cause qu'on défendait et qu'il s'agissait de *découvrir* de quel côté se trouvait la vérité.

Lorsque au contraire les catholiques refusaient ces disputes officielles et inutiles, — dans lesquelles, d'ailleurs, ils ne pouvaient s'engager sans autorisation supérieure, — on faisait sonner bien haut leur refus comme une éclatante victoire; on publiait que, se reconnaissant vaincus, avant même de combattre, ils étaient dominés par l'intérêt au point de se déclarer obstinément en faveur des ténèbres et contre la lumière. Il y avait donc bénéfice évident pour les sectaires, quelle que fût l'issue de la proposition. Martin Butzer le comprit ainsi; au

reste, personne ne se présenta pour entrer en champ clos avec lui. Il se décerna par conséquent les honneurs du triomphe.

Mais il n'en jouit pas longtemps. Sickingen, mis au ban de l'empire et vaincu par l'archevêque de Trèves et ses alliés, venait de mourir à Landstuhl. L'armée qui avait défait le chevalier se trouvait dans le voisinage de Wissembourg et menaçait la ville; l'évêque de Spire lançait une sentence d'excommunication contre l'ex-curé de Saint-Jean et son prédicateur.

Dans ces circonstances critiques, les sentiments héroïques et l'amour passionné des Wissembourgeois pour le pur Évangile subirent une notable diminution. Ils craignirent de se mettre sur les bras de puissants ennemis; les magistrats prièrent les excommuniés de vouloir bien s'éloigner de leurs murs, au moins pour quelque temps. — Motherer, Butzer et sa compagne durent se soumettre; — ils quittèrent à petit bruit, par une belle nuit de la fin de mai 1523, la ville qu'ils avaient empoisonnée de leurs fausses doctrines. N'oublions pas de dire cependant qu'un motif de consolation restait aux habitants du lieu : Motherer avait chargé son vicaire, jeune prêtre de ses amis, de donner en son absence la pâture spirituelle à son troupeau; — et cet homme, digne en tout point de ses maîtres, s'empressa de prendre femme et d'établir son ménage au presbytère. L'évêque de Spire, il est vrai, obligea encore le magistrat à éloigner le vicaire; — toutefois celui-ci revint à Wissembourg, ainsi que Motherer lui-même, vers la fin de l'année 1523, lorsqu'il n'y avait plus ni guerre ni apparence de danger. -

Retournons à Butzer et à ses compagnons de voyage; nous les avons laissés au moment où ils sortaient de la cité inhospitalière. Deux jours plus tard ils arrivaient à Strasbourg, Butzer dit, dans une de ses lettres à Zwingli, qu'il manquait de ressources et que sa femme était au moment d'accoucher (*Summa tenuitate, uxor partui proxima*). — Il retrouva à Strasbourg son père, le baquetier, qui s'y était établi en 1508 et y exerçait encore son métier.

L'official de l'évêque s'adressa aussitôt au magistrat pour en obtenir l'arrestation de Butzer, en sa qualité de prêtre excommunié et marié. — Celui-ci, effrayé des dangers qui le menaçaient, songeait à se retirer en Suisse; mais Matthieu Zell le prit sous sa protection et lui assura ainsi la bienveillance de la portion de la bourgeoisie, dont il était l'oracle.

Une députation des habitants de la ville ne tarda pas à se présenter au sénat et à lui demander de permettre que Butzer fît tous les jours une heure d'instruction publique sur l'évangile de saint Jean; — on priait aussi le magistrat de vouloir bien désigner une église à cet effet [1].

La supplique causa quelque embarras aux sénateurs; ils savaient que Butzer avait été une occasion de troubles à Wissembourg, ils craignaient que sa prédication ne causât également du désordre à Strasbourg et ne voulaient pas encore rompre définitivement avec l'évêque. En conséquence, ils répondirent aux bourgeois que *pour le moment* on ne pouvait accéder à leur désir et qu'on les priait de se tenir tranquilles [2].

Peu de jours après, Guillaume de Honstein adressa au corps des magistrats une lettre datée du 15 de juin. — L'évêque y rappelait que le nommé Martin Butzer avait été excommunié par l'évêque de Spire pour avoir provoqué des désordres par ses prédications hérétiques, et pour s'être conduit d'une manière infâme et scandaleuse avec une religieuse échappée de son couvent; Guillaume finissait en priant le sénat de ne pas prendre sous sa protection un homme coupable de tant d'excès et de l'expulser de la ville.

Les faits reprochés à Butzer étaient de notoriété publique, cependant les magistrats résolurent de l'entendre avant de prendre un parti à son égard. Ils chargèrent le stettmeistre Egenolff Röder et l'ancien ammeistre Knibis de lui communiquer la lettre de l'évêque. — Butzer demanda et obtint la per-

[1] Jung, II, p. 127.
[2] Ibid.

mission d'y répondre par une apologie écrite, qu'il remit au sénat le 22 juin [1].

Dans cette apologie, il déclare d'abord que pour se justifier il présentera l'histoire de sa vie et le résumé de sa doctrine. J'ai toujours cherché la lumière, dit-il, jamais je ne l'ai redoutée ; mais j'ai été calomnié et méconnu par les ennemis du saint Évangile ; ils ont publié que ma vie n'était pas conforme à la vérité chrétienne et que je craignais de la faire connaître. Après ce préambule, Butzer entre en matière. Quant à l'accusation d'hérésie, il déclare que « sans doute Sa Grâce l'évêque a été mal informée, parce qu'il peut affirmer que, conformément à sa vocation, il a toujours travaillé au bien du prochain en l'instruisant dans la *vraie et pure foi* selon la mesure des dons que Dieu lui a départis. Il est prêt à se soumettre aux châtiments les plus terribles, si on peut lui prouver le contraire [2].

Pour ce qui est de son mariage, il soutient qu'il n'est point coupable parce qu'il a violé un simple règlement humain et que la loi divine permet le mariage à chacun *sans établir d'exceptions*. Saint Paul lui a appris, dit-il, qu'il vaut mieux se marier que brûler, n'ayant point reçu d'en haut le don de chasteté, il a nécessairement dû prendre femme [3]. Quant à son épouse, il avoue qu'elle a été religieuse pendant douze ans, mais il ne l'a pas enlevée, c'est elle qui l'a prié de l'emmener, parce qu'elle n'avait pas la vocation du cloître, et que sa famille, poussée par des motifs d'intérêt, avait employé la ruse pour l'y faire entrer.

Il touche enfin aussi la question de l'excommunication et

1. Wencker, t. II, p. II, f. 28, verso. — Trausch., t. II, p. II, f. 70. — Herzog., Chr., C. IV, p. 116. — Jung, II, p. 128.

2 Butzer affirme qu'il a instruit le prochain *dans la vraie et pure foi*, mais il ne reconnait d'autre juge que lui-même de cette *vraie et pure foi*.

3 Butzer déclare qu'il n'a pas reçu le don de chasteté. Pourquoi alors est-il entré dans les ordres sacrés, à un âge où il devait connaitre son tempérament et ses passions? Pourquoi a-t-il fait librement et volontairement le vœu de vivre dans le célibat?

déclare que la sentence n'a jamais été formellement et légalement prononcée, et qu'ainsi on ne saurait le considérer comme excommunié.

Butzer, en terminant, se place avec sa femme sous la protection de la république de Strasbourg [1].

Son père, qui depuis longtemps était bourgeois de la ville, l'avait accompagné au sénat. Le vieillard prit la parole, et supplia l'assemblée d'empêcher qu'on n'employât la violence contre son fils, et de le maintenir « en jouissance de ses droits et de la parole de Dieu [2]. » — Le magistrat accueillit favorablement la requête ; il envoya l'apologie de Butzer à l'évêque à Saverne et déclara au prélat « que le sénat manquerait au premier de ses devoirs en retirant sa protection au fils d'un bourgeois et en permettant qu'on le maltraitât [3]. »

A partir de ce jour, l'audace de Butzer n'eut plus de frein. Fort de l'appui des chefs de la république, il témoigna ouvertement à Guillaume de Honstein qu'il ne faisait aucun cas de ses menaces et de ses défenses. Il commença à prêcher, d'abord dans la maison de son ami Zell et à la chapelle de Saint-Laurent, puis dans la grande nef de la cathédrale, en dépit des réclamations du clergé et au milieu d'un nombreux concours de peuple. Le grand chœur ferma de nouveau la chaire, et les menuisiers de la *Kurbengasse* rapportèrent la stalle de bois qu'ils avaient fabriquée dans le temps pour Matthieu Zell. Celui-ci et Butzer prêchèrent alors, chacun pendant sa semaine, dans l'église métropolitaine [4].

Le sénat se montra satisfait de cet arrangement ; le 17 août, il prit un arrêté de la teneur suivante [5] : « Butzer et d'autres encore, ayant *déclaré* qu'ils prêchent uniquement l'Évangile et

[1] V. Pièces justificatives, n° IV. — Lettre de Martin Butzer au magistrat.
[2] Jung, II, 130.
[3] Wencker, t. II, p. II, f. 28, verso.
[4] Monum. Argent., Mem. Schmidt, t. II, p. 8.
[5] Jung, II, p. 130.

la doctrine apostolique, et qu'ils sont tout disposés à justifier leur enseignement, on leur permet de continuer à prêcher : au cas où des plaintes seraient encore portées contre eux, on leur procurerait des moyens de défense. Toujours on donnera raison à ceux qui auront raison, on punira ceux qui auront tort, et ainsi tous les désordres seront évités. »

La faveur publique se porta avec une égale vivacité sur les nouveaux prédicants. Zell, esprit superficiel et passionné, suppléant par une loquacité extraordinaire à l'absence de connaissances théologiques, continua à être l'homme du peuple, grâce à ses sorties contre le clergé, le pape et l'Église catholique.

Butzer devint, avec Capito, le favori des classes plus relevées. L'ex-dominicain était tout aussi fougueux que Zell; mais à ce mérite il joignait celui d'une capacité supérieure et d'une érudition peu commune. Le savant Dœllinger[1] estime que par l'étendue des connaissances et la portée de l'intelligence, il était supérieur à Zwingli, à Mélanchthon et à Luther lui-même; toutefois il ajoute que Butzer manquait absolument de fixité dans le caractère, et qu'il était incapable d'avoir des convictions arrêtées. — Sa conduite postérieure nous prouvera la vérité de cette observation.

Lorsque Butzer chercha, vers la fin de sa carrière, à procurer une apparence extérieure d'unité à l'Église protestante, il fut dominé par la seule pensée de trouver des expressions ambiguës et des tournures de phrases propres à donner satisfaction, *quant à la forme*, aux opinions les plus divergentes; jamais il n'a songé à établir la concorde *sur le fond* des questions. — Sa théologie, pour nous servir encore de l'expression de l'auteur que nous citons, était toute équivoque et diplomatique.

Un troisième astre vint éclairer aussi de sa lumière la ville de Strasbourg, en cette même année 1523, qui y vit arriver Capito et Butzer. Il se nommait Gaspar Hedio[2], était né, en 1494, à

[1] Op. cit., t. II, p. 22.
[2] Monum. Argent., M. S., t. I, p. 12.

Ettlingen, dans le margraviat de Bade, avait fait ses études théologiques à Fribourg et pris à Bâle le grade de licencié, en 1519, alors que Capito exerçait le professorat à l'université de cette dernière ville. — Bientôt après, Hedio devint prédicateur de la cour, à Mayence. — Lorsqu'en 1522 le chapitre de la cathédrale de Strasbourg destitua Wickgram, on lui proposa, pour le remplacer, Urbain Regius, chapelain du duc George de Saxe, Emser et Hedio. Il donna la préférence au dernier; celui-ci vint à Strasbourg, accepta les offres du chapitre, prononça un sermon d'essai dont on fut satisfait; — puis il demanda et obtint l'autorisation de passer encore quelques mois à Mayence, pour y mettre ordre à ses affaires et y prendre le grade de docteur en théologie.

La chaire de la cathédrale fut alors occupée provisoirement par Symphorien Pollion, que nous avons eu occasion de nommer. Cet homme, l'un des prêtres les plus relâchés de l'Alsace, prêchait avec autant de véhémence que Zell lui-même, et le surpassait en violence dans ses attaques contre les mœurs du clergé; — en même temps, il vivait conjugalement avec sa cuisinière, qui l'avait rendu père de nombreux enfants [1].

Retournons à Hedio. — Semblable à son maître Capito, ses sympathies étaient pour les novateurs. Toutefois il avait soin de ne pas mettre le public dans la confidence de ses sentiments; il se bornait à les faire connaître à ses amis. — Hedio n'avait d'idée arrêtée que sur un seul point; il voulait la révolte contre l'Église et le renversement du dogme catholique : c'était là ce qu'il qualifiait d'*Évangile* et de *pure parole de Dieu*. Aussi était-il admirateur simultané et enthousiaste de tous ceux qui travaillaient à détruire, quelle que fût d'ailleurs la divergence de leurs opinions.

Ainsi il se passionnait à la fois pour Zwingli et pour Luther, et leur adressait, à tous deux, l'expression de son admiration. Tandis qu'il était vicaire de l'église de Saint-Théodore et cha-

[1] Monum. Argent., M. S., t. I, p. 12

pelain de celle de Saint-Martin, à Bâle, il demandait à Zwingli des notes sur l'évangile de saint Matthieu, qu'il commentait à ses paroissiens ; il suppliait le réformateur suisse de vouloir bien le recevoir au nombre de ses familiers, il le félicitait de la pureté de sa doctrine, et l'assurait que depuis qu'il avait eu le bonheur de l'entendre prêcher à Einsiedeln, il n'avait jamais cessé de l'admirer et de professer pour lui la plus haute estime. — En même temps il écrivait à Luther[1] (lequel traitait Zwingli de suppôt de Satan) : « Je reconnais que ta doctrine vient de Dieu, ô homme bien-aimé ! elle est indestructible, et, s'étendant de jour en jour, elle attire de plus en plus les hommes vers Christ, les éloigne des vices et les conduit à la vraie piété. — Mais pourquoi appellé-je cette doctrine *ta* doctrine ? car elle ne vient pas de toi, elle vient de Christ. Tout ce que tu annonces, tu le puises avec certitude dans les saintes Écritures, tu te fondes inébranlablement sur la parole de Dieu. Tes écrits allemands sont les plus utiles ; ils forment le jugement du peuple.... Ne t'arrête donc pas, *ô Sauveur !* travaille de toutes tes forces, afin que le joug de Christ nous devienne léger. Sois notre chef, nous serons tes soldats... Erganus m'a beaucoup parlé de toi. Dieu ! quelle jouissance ! quelle consolation ! Il me semblait voir Luther, lui parler ; c'est ce que je désirerais le plus au monde ! — Sois assuré que Hedio est à toi pour toujours[2]. »

Très-peu de temps après avoir écrit cette chaude épître, son auteur passa de Bâle à Mayence. — Il y tint la même conduite double que Capito, et conserva des dehors catholiques, tout en travaillant sourdement au progrès des idées du jour. — Il entretint des rapports suivis avec Œcolampade[3], auquel il re-

[1] OEuvres de Luther, éd. de Walch., t. XV, p. 1635.

[2] Jung, II, 81-82. — L'auteur que nous citons paraît trouver cette admiration simultanée de Hedio pour deux hommes d'opinions opposées parfaitement naturelle. — « Plus le danger augmentait, dit-il (il n'y en avait alors aucun, d'aucune espèce), plus ces hommes parfaits déployaient d'activité pour le progrès *du bien*.

[3] Ibid.

commandait la prudence et la modération, tout comme Capito les recommandait alors à Luther.

Sur ces entrefaites, il fut appelé à Strasbourg. Il accepta avec d'autant plus d'empressement le poste qui lui était offert, qu'on commençait à soupçonner ses véritables desseins à Mayence. Hedio espérait, d'ailleurs, être soutenu dans sa nouvelle position par le doyen du grand chapitre, Sigismond, comte de Hohenlohe, dont il connaissait les désirs et les espérances[1]; et depuis l'expédition malheureuse de François de Sickingen, son séjour actuel ne lui présentait plus les avantages sur lesquels il avait compté.

Lorsque Hedio arriva définitivement à Strasbourg, il cessa de dissimuler. Le grand chapitre lui imposa la condition de ne pas prêcher la doctrine de Luther. Il s'y engagea. Mais dès le lendemain il monta en chaire, et les premières paroles qu'il prononça furent les suivantes[2] : « *Il m'est défendu de vous prêcher luthériennement* (auf lutherisch), *ce que je n'aurai garde de faire, car je veux simplement vous annoncer la pure parole de Dieu.* » — Ces mots : *la pure parole de Dieu*, dans la bouche des oracles du jour, équivalaient à ceux-ci : « Je vous expliquerai l'Évangile à ma façon; je l'interpréterai de la manière qui s'accommode avec mes idées personnelles, avec mon sens individuel et ma raison; quant à la doctrine et aux dogmes enseignés par l'Église, je ne les admettrai que lorsqu'ils seront d'accord avec mes propres inspirations, car je ne reconnais pas d'autorité qui puisse me les imposer. » — En effet, après ce début, Hedio marcha sur les traces de ses prédécesseurs, sans en dévier. Nos chroniqueurs font de lui l'éloge le plus extrême. « Il était, — dit entre autres Trausch[3], — en haute faveur auprès du public; il se distinguait par un

[1] Sigismond s'était fait envoyer à Mayence par le chapitre pour assister à la promotion de Hedio au doctorat.

[2] Speckle, Coll., t. II, f 86, verso. — Trausch., t. II, p. II, f. 74. — Wencker, t. II, p. II, f. 29, verso. — Monum. Argent., loc. cit.

[3] Loc. cit.

caractère aimable et modeste, et par une vaste science; il déployait une énergie extrême, surtout lorsqu'il s'agissait de démasquer le clergé. »

Trausch, dans son enthousiasme, prête à Hedio une érudition qu'il n'avait pas, malgré son doctorat. — C'était un orateur populaire dans le même genre que Zell. Toutefois le protestantisme lui doît de la reconnaissance; il a été un des premiers membres de cette école qui, dans l'intérêt de la Réforme, s'est efforcée d'exploiter, en le falsifiant, le domaine de l'histoire générale et ecclésiastique. — Sous ce rapport il a fait un mal immense à Strasbourg et a contribué puissamment à fausser les idées du public.

Dans ce chapitre, nous avons fait connaître à nos lecteurs les premières colonnes et les pères de la Réforme à Strasbourg. — Un historien, déjà souvent cité dans les pages qui précèdent, s'écrie, après avoir tracé leurs biographies[1] : « Ces hommes ont consacré leur vie et leur activité à atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. Ni les circonstances, ni la violence, ni la flatterie, ni les inquiétudes causées par les craintes humaines[2] n'ont eu la puissance de les faire renoncer à la vérité qu'ils avaient reconnue. — Infatigables, ils ont travaillé jusqu'à la fin de leurs jours à la répandre, et n'ont été ébranlés par rien... Nous pouvons le proclamer, aucune autre ville d'Allemagne n'a eu le bonheur de posséder une semblable série d'ouvriers pour le royaume de Dieu, et nulle part aussi on ne retrouve une telle réunion de circonstances favorables : un magistrat qui agissait avec autant de fermeté que de sagesse; — une bourgeoisie que la prédication de l'Évangile enflammait de la plus admirable ardeur, sans l'entraîner cepen-

[1] Jung, II, p. 131.

[2] L'auteur devrait nous dire quelles circonstances, violences et inquiétudes pouvaient atteindre ces hommes, idoles de ce qui les entourait, protégés et appuyés par le gouvernement de la ville qu'ils habitaient. Quant à la flatterie, la dose d'encens qu'on leur prodiguait à Strasbourg pouvait suffire à l'amour-propre le plus désordonné.

dant aux mesures irréfléchies qui en bien d'autres lieux ont permis au mal de se développer à côté du bien. C'est pourquoi aussi Strasbourg a avancé avec distinction dans la voie du progrès, et est restée fidèle à ce progrès au milieu même des plus grands dangers... Rien n'était capable de décourager ces hommes, qui ne connaissaient pas la peur, les laïques aussi bien que les ecclésiastiques. Pleins de hardiesse, ils ont achevé leur incomparable œuvre, en dépit des périls qui les menaçaient et des terreurs du soulèvement des Rustauds. »

La suite de notre récit mettra nos lecteurs à même d'apprécier *l'œuvre incomparable* dont il est ici question. — Au reste, nous avons peint les portraits qu'on vient de lire sans haine, sans passion, nous attachant fidèlement aux récits des contemporains et aux écrits des personnages mêmes que nous avons fait paraître sur la scène.

Que sont-ils, lorsqu'on les dépouille de l'auréole que leur a décerné le protestantisme? Des hommes qui ont commencé à *réformer* sans avoir d'autre système fixe, d'autre plan arrêté, que celui de renverser ce qui existait. — Les applaudissements de la foule étaient pour eux la pierre de touche de la vérité, — leur tradition consistait à rejeter tout ce qui portait la sanction des générations chrétiennes successives, — les encouragements de la plèbe, et un peu plus tard les ordonnances d'un sénat tout dévoué et qui ne permettait pas qu'on s'avisât de douter de son infaillibilité, servaient d'apologie à leur doctrine!

Ces hommes arrivaient dans un moment où la discipline ecclésiastique s'était relâchée, où, — suivant l'expression de Bossuet[1], — les désordres et les abus, portés jusqu'aux environs de l'autel, faisaient gémir les bons, les humiliaient, les pressaient à se rendre meilleurs, mais produisaient un autre effet dans les esprits aigres et superbes.

« Nul homme de bonne foi, dit encore l'aigle de Meaux, ne

[1] Histoire des variations, l. XI.

peut nier que la haine contre le clergé et contre l'Église n'ait été la cause visible du progrès étonnant des nouveaux hérésiarques. Il fallait se réformer : qui ne le reconnaît? Mais il était encore plus nécessaire de ne pas rompre. Ceux qui prêchaient la rupture étaient-ils meilleurs que les autres? Ils en faisaient le semblant; et c'était assez pour tromper et *gagner comme la gangrène*, selon l'expression de saint Paul [1]. Le monde voulait condamner et rejeter ses conducteurs : cela s'appelle réforme. Un nom spécieux éblouit les peuples; et pour exciter la haine, on n'épargne pas la calomnie; ainsi notre doctrine a été défigurée et on l'a haïe sans la connaître. »

Ce passage résume en peu de mots l'histoire de l'établissement du *pur Évangile;* partout la propagation de cette nouvelle doctrine fut l'œuvre de la révolte et de la calomnie.

CHAPITRE V

LES PROTECTEURS LAIQUES DES APOSTATS. — MARIAGES DES APOTRES DU PUR ÉVANGILE.

Nous avons vu qu'un grand nombre de bourgeois s'étaient déclarés partisans du *pur Évangile* aussitôt que Zell eut commencé à le prêcher. Le magistrat, tout en observant encore une sorte de réserve prudente, avait prouvé par plusieurs actes que son penchant l'attirait du côté des novateurs et qu'il se prononcerait ouvertement pour eux lorsqu'il le pourrait sans danger. Beaucoup de ses membres assistaient avec l'assiduité la plus exemplaire aux sermons des prédicants, et le sénat avait accordé sa protection à Capito, à Butzer, en géné-

[1] II Tim., II, 17.

ral à ceux qui s'étaient mis en opposition ouverte avec l'autorité ecclésiastique.

Quelques-uns des magistrats se trouvaient à la tête du mouvement. Ces hommes ayant contribué de tout leur pouvoir à l'apostasie de la ville de Strasbourg, il est juste que nous les fassions connaître.

Le plus marquant de tous était Jacques Sturm de Sturmeck, issu d'une ancienne famille noble de Strasbourg, et descendant, par sa mère, de l'ammeistre Pierre Schott. Il était né en 1489 et très-heureusement doué. Jean Geiler et Jacques Wimpheling, amis de son grand-père l'ammeistre, avaient été ses premiers instituteurs. Mais plus tard il fréquenta l'université de Fribourg et y prit les grades académiques en même temps que Matthieu Zell. A son retour de l'université, il continua ses études sous la direction de Wimpheling et se prépara à entrer dans les ordres. Mais il ne persévéra pas; son penchant le poussait à embrasser une carrière politique; il parcourut la France et l'Allemagne et apprit à connaître les affaires et les hommes. De retour à Strasbourg, il exerça l'influence la plus marquée sur ses concitoyens. Sturm, homme de mœurs pures et témoin de la dégradation d'une partie du clergé allemand, fut un des premiers à se passionner pour la Réforme. Il la prit au sérieux, ne comprit pas, malgré l'étendue de son esprit, ce qu'elle avait de faux et d'arbitraire, ne vit pas qu'à l'abri du nom qu'elle se donnait elle brisait et détruisait au lieu de réformer, qu'elle attaquait les dogmes et les vérités éternelles au lieu d'attaquer les abus, et qu'elle devait aboutir nécessairement à une anarchie complète dans l'ordre moral; les représentations et les conseils de son ancien maître Wimpheling n'eurent pas le pouvoir de l'éclairer et de le ramener à de meilleurs sentiments. Il n'entra au sénat qu'en 1524; son pouvoir, déjà grand avant ce moment, augmenta alors d'année en année. Doué de beaucoup de finesse et d'un talent remarquable pour la parole, il devint l'âme de toutes les délibérations et arriva promptement à exercer les fonctions

les plus importantes dans le gouvernement de la république. La ville de Strasbourg le chargea postérieurement des missions diplomatiques les plus délicates.

A côté de Sturm de Sturmeck, paraissaient les sénateurs nobles Egenolf Röder de Thierspurg et Louis Böcklin de Böcklinsau; ils lui étaient fort inférieurs en capacité, mais ils partageaient son enthousiasme pour les novateurs. Egenolf, ancien homme de guerre, est en odeur de sainteté dans le protestantisme, parce qu'il fut le premier à voter pour l'abolition du *scandale de la messe* à Strasbourg; Louis de Böcklin était un homme âgé, bavard, content de lui-même, déclamant à tout propos contre l'Église et le clergé d'un ton sentencieux, en hochant de la tête et en levant les yeux au ciel. Les amis de la nouveauté le prisaient fort, parce qu'à chaque assemblée du magistrat il répétait, en se les appropriant, quelques lambeaux des sermons de Zell, dont il était admirateur frénétique.

Parmi les sénateurs plébéiens qui se prononçaient le plus particulièrement en faveur des prédicants, on remarquait Klaus (Nicolas) Kniebs, Martin Herlin, Daniel Mieg et Matthis Pfarrer.

Klaus Kniebs, ancien ammeistre, l'un des premiers Strasbourgeois *gagnés à la cause de Dieu et du pur Évangile*, avait été affermi dans la foi par Zwingli. Après que le réformateur suisse lui eut écrit pour achever de l'éclairer et pour l'exhorter à persévérer, « il porta un si singulier amour à la religion, que tous ceux qui l'approchaient voyaient et sentaient qu'il était plein de la crainte du Seigneur.... [1] »

Martin Herlin est cité par ses contemporains comme un homme éloquent, instruit et prudent, en un mot, comme une des lumières du sénat. Nos historiens protestants, anciens et modernes, remplis d'estime pour ce personnage, nous donnent sur lui de menus détails qui frisent le burlesque : — Ils nous apprennent que Martin Herlin, pendant les discussions impor-

[1] Rœhrich. op. cit., t. I, p. I, p. 169.

tantes du magistrat, se taisait habituellement et gardait son avis pour le dernier. Lorsque tout le monde avait parlé et quand l'assemblée était divisée et incertaine, maître Martin « faisait passer ses cheveux derrière ses óreilles. » Aussitôt on se taisait, on observait le plus religieux silence, car on savait que quand les cheveux de Herlin étaient derrière ses oreilles, il avait quelque chose d'important à dire. Il profitait alors de l'attention générale pour résumer la discussion, et souvent c'était son avis qui l'emportait[1].

Mieg (ou Mueg) et Pfarrer passaient pour des gens capables, et en plusieurs occasions ils menèrent à bonne fin des négociations épineuses et difficiles dont la ville les avait chargés. Pfarrer était très-aimé de la bourgeoisie, qui l'éleva sept fois à la dignité d'ammeistre. Il égalait Klaus Kniebs en amour pour la pure parole de Dieu et était tout aussi éclairé que lui, quoique ce fût par une lumière différente. Son évangile, à lui, était celui de Luther; il se nourrissait des écrits de ce réformateur et avait été un des premiers à les répandre à Strasbourg. Peu importait d'ailleurs; alors il s'agissait seulement de démolir et de renverser, on s'entendait donc sans s'entendre, et on reconnaissait comme *purs et vrais Évangiles* les opinions les plus divergentes, pourvu qu'elles fussent contraires à l'enseignement catholique.

D'autres magistrats suivaient l'impulsion donnée par les personnages que nous venons de nommer. Ceux-ci étaient les chefs de file, autour desquels se rangeait une armée nombreuse et dévouée; les défenseurs de l'Eglise, au contraire, étaient clair-semés; de jour en jour leur position devenait plus difficile.

Le sénat s'était borné jusqu'alors à accorder le droit de bourgeoisie aux prédicants, à les protéger contre l'autorité ecclésiastique, et à les maintenir en possession de leurs chaires. — Témoin des sympathies qu'ils excitaient parmi la popula-

[1] Rœhrich, op. cit., t. I, p. I, p. 169.

tion, il comprit qu'il pouvait aller plus loin. Le 1er octobre 1523 [1], il leur fit enjoindre officiellement de remettre au magistrat, avant cinq semaines révolues, un document rédigé en allemand et en latin, et dans lequel ils exposeraient leur doctrine touchant les sacrements, la rupture des vœux, le jeûne, le culte des saints, etc., etc., en y joignant les textes de l'Écriture sur lesquels ils se fondaient. — On ne sait si les prédicants obéirent à cette injonction, leur réponse ne se trouve plus. — Au reste, bien avant le terme fixé, le sénat fit encore un progrès. — Il députa aux novateurs quatre de ses membres chargés « de les engager à persévérer hardiment dans la prédication du pur Évangile et des saintes Écritures dépouillés de toutes fables et inventions humaines, parce que les chefs de la république étaient décidés à les soutenir [2]. »

La démarche du sénat donnait une existence légale aux prédicants à Strasbourg, et assurait l'avenir de la Réforme. — Les novateurs, en se faisant recevoir bourgeois, en réclamant et en obtenant la protection de la ville, s'étaient mis à l'abri des ressentiments de l'évêque et des chapitres; ils virent bien qu'ils n'avaient plus à craindre de perdre leurs places; que si l'autorité ecclésiastique voulait les en expulser, l'autorité civile les y maintiendrait. Ils avaient tous des positions : les uns étaient curés, les autres prédicateurs ou prébendaires; ils touchaient leurs appointements et savaient que les chapitres ne pouvaient avoir la pensée de les en priver, de crainte de

[1] Gerdesii, Hist. Ref., II. Docum., p. 72.

[2] Cette communication du sénat aux prédicants fut d'abord confidentielle, mais, six semaines plus tard (1er décembre), les magistrats firent imprimer et afficher un mandat portant : « Que, pour l'avenir, il était enjoint à tous les prédicateurs de se borner à prêcher le saint Évangile et la pure parole de Dieu, seuls propres à entretenir la dévotion et la charité. » — Le décret ajoutait : « Qu'on devait éviter tout ce qui pouvait fomenter l'esprit de révolte contre l'autorité et toutes les injures. » — Il recommandait aussi aux laïques de s'abstenir d'offenser ceux qui ne pensaient pas comme eux et de tout ce qui est contraire à la vraie fraternité ; — les contrevenants étaient menacés de punitions sévères.

soulever les passions populaires. Zell et Hedio jouissaient des revenus des prébendes assignées aux prédicateurs perpétuels de la cathédrale; Capito était grassement payé en sa qualité de prévôt de Saint-Thomas; Firn était curé de la même église; la cure de Saint-Martin garantissait à Pollion une existence commode; Butzer seul n'était pas encore pourvu, mais un poste avantageux lui était prochainement destiné[1].

Ces hommes, comme le dit l'auteur que nous venons de citer[2], pouvaient, par conséquent, faire, sans aucune inquiétude et sans trembler pour l'entretien d'un ménage, le pas décisif qui devait les séparer à jamais de l'Église romaine.

Nous savons que Luther et Zwingli s'étaient vivement prononcés contre le célibat. Çà et là quelques prêtres, moines et nonnes avaient déjà mis en pratique les leçons des deux apôtres. Ces exemples avaient fait impression sur les novateurs strasbourgeois, mais, — ainsi qu'ils le déclarèrent plus tard, — la crainte de *scandaliser les faibles* les avait empêchés de les imiter.

L'arrivée de Butzer et de sa femme leur donna du courage, et l'attitude de plus en plus tranchée du magistrat mit un terme définitif à leurs hésitations. — Nous ne devons pas oublier de dire cependant que les opinions de l'ex-dominicain sur le célibat s'étaient modifiées peu après son mariage. « Bien que je n'aie point, disait-il alors, le don de la continence, et que je ne trouve rien à reprocher à ma femme, je ne puis toutefois m'empêcher de reconnaître qu'heureux, mille fois heureux sont ceux qui, tels que les eunuques, sont demeurés libres des soucis du mariage et peuvent se consacrer sans partage au soin de leur âme et à l'étude des choses divines[3]. »

Les regrets de Butzer ne firent aucune impression sur ses nouveaux collègues; ils se bornèrent à reconnaître que, comme lui, ils n'avaient pas reçu le don de la continence, qu'ils n'é-

[1] Jung, op. cit., II, p. 132, 133.
[2] Ibid.
[3] Cité par Dœllinger, op. cit., t. II, p. 22.

taient pas faits pour jouir du parfait bonheur et qu'ils devaient se contenter d'une moindre félicité.

Firn, le curé de Saint-Thomas, fut le premier prêtre de la ville qui se maria. Nous avons parlé précédemment de la vie scandaleuse que menait cet homme. Depuis quatre ans et demi il avait dans sa maison une concubine jeune et fort belle. — Il épousa cette fille et publia lui-même ses bans du haut de la chaire de son église [1], le 18 du mois d'octobre 1523 [2], en présence d'un nombreux auditoire. Les noces se célébrèrent solennellement à la chapelle de Saint-Laurent, le 9 novembre, et Matthieu Zell fit, — en sa qualité de curé de la cathédrale, — un très-long sermon sur les avantages du lien conjugal, *rendu nécessaire*, disait-il, *par la fragilité de la nature humaine*, et dans lequel la loi divine permet à chacun de s'engager, quelle que soit sa condition. Deux des principaux bourgeois de la ville conduisaient le futur, et plusieurs dames de haut parage accompagnaient la jeune épousée. Une foule nombreuse était présente à la cérémonie. — Au beau milieu du sermon [3], l'un des assistants, incapable sans doute de maîtriser son enthousiasme, s'écria d'une voix de tonnerre : « Antoine Firn agit sagement, Matthieu Zell parle bien, Dieu leur accorde à tous deux mille ans de bonheur [4]. » Les assistants témoignèrent par un murmure flatteur que l'interruption avait été fort de leur goût. — Zell termina son homélie dans les termes suivants : « Cher Antoine, sois sans crainte, par ton mariage tu as renoncé à l'Antechrist. Dieu et sa parole sont

[1] Trausch., t. II, P. II, p. 68, verso. — Wencker, t. II, p. II, p. 28, verso. — Speckle, Coll., t. II, p. 185, verso. — Monum. Argent., t. I, p. 11.

[2] Le même jour, le magistrat défendit de faire la procession de saint Luc.

[3] Ce sermon a été imprimé par Wolff Köpffell le VI kal. Dec 1523, sous le titre de : *Ein Collation auff die Einfeuerung M. Anthonii Pfarrherrs zu S. Thomans zu Strassburg und Katherine seines eelichen gemahels. von Mattheo Zell.* Il en existe encore quelques rares exemplaires.

[4] Trausch., t. II, p. II, p. 69.

pour toi; ainsi ne t'inquiète pas de ce qui pourrait être contre toi. Ne sois pas troublé par ce que l'on dira; l'un te louera, l'autre t'injuriera, et si le parti que tu viens de prendre devait te causer des désagréments, demeure sans inquiétude, ton action tournera à l'avantage de ce qui est bien, — dût-on te chasser, dût-on te tuer, peu importe, tu as fait ce que Dieu t'a ordonné de faire contre son ennemi l'Antechrist, auquel tu viens de cracher joyeusement à la figure (*sic*). *S'il plaît à Dieu, plusieurs frères chrétiens t'imiteront prochainement, jusqu'ici la peur les a retenus, mais à l'avenir ils auront plus de courage.* »

Ces derniers mots renfermaient une allusion délicate, Zell faisait comprendre au public que Firn aurait bientôt des imitateurs[1]. L'action de ce dernier était d'ailleurs parfaitement conforme à l'*Évangile* que prêchaient ses collègues. — D'après le système adopté et préconisé par tous les novateurs du seizième siècle, il s'agissait simplement de donner une sorte de consécration légale aux abus qui avaient servi de prétexte à la levée de boucliers; c'était là ce que ces hommes appelaient *réformer*. Ils ne songèrent pas à *renvoyer* leurs concubines, ils *les épousèrent* et en firent de prétendues femmes légitimes; ils ne s'occupèrent pas à faire refleurir la discipline de l'Église, déplorablement relâchée dans une grande partie de l'Allemagne, ils déclarèrent la discipline une invention de Satan, l'abolirent, mirent de côté tout ce qui les gênait, et, adoptant la morale de leurs premiers apôtres, ils chantèrent en chœur avec Luther :

> Wer nicht liebt Wein, Weiber und Gesang,
> Der bleibt ein Narr sein Leben lang.
> (Qui n'aime le vin, les femmes, le chant,
> Restera un fou sa vie durant.)

L'hymen de Firn fit grand bruit dans la ville. Nicolas Gerbel, le zélé luthérien, en a conservé les détails dans une de ses

[1] Nous verrons plus bas que Zell lui-même se maria peu de temps après Firn.

lettres à Schwebel[1]. « Maître Antoine, curé de Saint-Thomas, — dit-il, — avait depuis quelques années chez-lui une servante robuste, bien faite, et d'une beauté peu commune, il vient de l'épouser... Les papistes frémissent, les chrétiens se réjouissent. »

L'individu qui réjouissait si fort *les chrétiens* continua à prêcher, à paraître au chœur et à *célébrer le sacrifice de la messe*[2] après son mariage.

L'évêque Guillaume de Honstein, qui se trouvait à Saverne, sa résidence habituelle, averti quelques jours à l'avance, avait envoyé au chapitre de Saint-Thomas l'ordre de destituer Firn. Les chanoines s'adressèrent au sénat et lui déclarèrent qu'il leur était impossible de conserver plus longtemps un prêtre qui avait outrageusement violé les lois de l'Église et les décrets de l'empire, — et qu'étant décidés à le renvoyer, ils priaient les magistrats de ne pas le soutenir.

Le sénat éprouva un cruel embarras lorsque la requête du chapitre lui fut remise; la diète de Nuremberg venait de rendre le décret qui déclarait déchus de leurs fonctions les prêtres mariés. Cette disposition avait quelque peu calmé l'ardeur de la majorité des magistrats. Les plus zélés pour le nouvel Évangile voulaient, à la vérité, que la ville persistât dans la voie dans laquelle elle s'était engagée et qu'on soutînt, envers et contre tous, le curé de Saint-Thomas; les autres, au contraire, craignaient de se mettre l'empereur et l'empire à dos et conseillaient la modération. Après une longue discussion, l'avis des prudents prévalut. On fit comparaître Firn; mais, au lieu de lui donner un ordre péremptoire et de

[1] Gerbelius, Centuriä Epistolarum, p. 36, 37.

[2] Jung, II, 139. Il est évident, d'après cela, que le Saint-Esprit éclairait ces messieurs peu à peu seulement, et qu'en leur découvrant, d'une part, de grandes lumières, il les laissait, de l'autre, dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ce fut quelques mois plus tard qu'il jugea à propos de leur dévoiler le scandale des heures et l'abomination de la messe. L'esprit divin voulait apparemment ménager leur faiblesse et craignait de les éblouir en leur octroyant trop de clartés à la fois.

lui signifier qu'il ne devait pas compter sur la protection du magistrat; on *le pria* de vouloir bien s'abstenir de l'exercice de ses fonctions par amour de la paix et pour éviter de grands désordres; on lui promit aussi de faire en sorte que ses émoluments lui fussent conservés[1]. .

Encouragé par cette mollesse, le novateur n'en devient que plus audacieux; loin de se rendre à ces exhortations toutes paternelles, il reprocha au grand conseil sa timidité. « Celui qui se laisse infliger une punition pour avoir obéi aux ordres de Dieu, pèche contre l'éternelle vérité, — s'écria-t-il[2]; — je ne veux donner ce scandale à personne; je prie donc le sénat de me protéger contre la violence et de veiller à ce que je sois admis à me défendre; cette grâce est accordée même aux voleurs et aux meurtriers.

Le magistrat promit à Firn, en sa qualité de bourgeois de la ville, le genre de protection qu'il réclamait, ajoutant toutefois que le maintien de l'accusé à la cure de Saint-Thomas était une affaire qui ne rentrait pas dans les attributions de l'autorité civile.

Les chanoines firent alors signifier à Firn que ses fonctions cessaient; un notaire, après s'être présenté inutilement trois fois chez lui pour lui remettre son acte de destitution, laissa ledit acte entre les mains de sa jeune et *robuste* épouse, en la chargeant de le livrer à son mari[3]. En même temps aussi, le chapitre nomma à la cure Jean Stumpflin, d'Ulm, précédemment vicaire à Saint-Pierre-le-Vieux.

Firn, poussé par Capito, soutenu par l'organiste de Saint-Thomas et par le vicaire et le sacristain, ne tint aucun compte de sa destitution. — Jean Stumpflin étant monté en chaire le dimanche suivant, son rival s'y élança à son tour, le saisit au collet et le secoua rudement en lui disant : « Tu n'es pas curé de cette église, tu n'as rien à faire ici, et s'il t'arrive du désagrément,

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 69, verso. — Rœhrich, loc. cit., p. 180.
[2] Ibid.
[3] Monum. Argent., t. I, loc. cit.

c'est par ta propre faute. » Stumpflin, homme timide et pacifique, épouvanté de cette brusque apostrophe, quitta son poste, et Firn prononça le sermon [1]. — Dans l'après-midi de la même journée, le doyen lui répéta encore qu'il était destitué. « Je ne tiens aucun compte de cette destitution, lui répondit Firn, *c'est précisément pour pouvoir mieux remplir les devoirs de ma place que je me suis marié, et plusieurs magistrats m'ont promis de me soutenir* [2]. »

Le lendemain lundi, Firn se présenta pour dire la messe, et trouva à l'autel un prêtre que le chapitre avait chargé de la célébrer à sa place. Il attendit la fin du sacrifice, et, s'approchant alors du célébrant, il lui dit d'un ton goguenard : « Je vous remercie de la peine que vous venez de prendre et du service que vous m'avez rendu, mais je ne vous en avais pas prié; je vous en dispense pour l'avenir [3]. »

Les chanoines de Saint-Thomas, voyant qu'il n'y avait pas moyen de dompter l'obstination du rebelle, eurent recours pour la seconde fois aux magistrats. — Le sénat manda de nouveau Firn, *le pria affectueusement* [4] de se soumettre aux édits impériaux et de renoncer à sa cure par amour pour la paix. La réponse de l'apostat nous a été conservée; la voici [5] : « Les autorités de la ville m'ont ordonné, il y a quelque temps, dit-il, de prêcher l'Évangile purement, simplement et sans crainte; or j'ai appris et reconnu par l'Évangile que la fornication est sévèrement interdite, et que Dieu permet l'état honorable du mariage à tous ceux auxquels il est impossible de se tenir dans la chasteté; c'est pourquoi je suis sorti du *bourbier dans leque je croupissais*, pour m'en tenir au commandement divin. — Je lui resterai fidèle et je demeurerai à mon poste, de peur de devenir une cause de scandale pour les âmes pieuses. »

[1] Monum. Argent., t. I, loc. cit.
[2] Jung, II, 140, 141.
[3] Rœhrich, op. cit., t. I, p. I, p. 181.
[4] Jung, loc. cit.
[5] Ibid.

Les magistrats furent d'autant plus embarrassés de l'entêtement de l'apostat, qu'ils savaient qu'un fort parti, décidé à le maintenir envers et contre tous, s'était formé dans la bourgeoisie. Ils renouvelèrent leurs instances de la manière la plus pressante, promirent d'obtenir du chapitre des conditions pécuniaires avantageuses en cas de retraite, rappelèrent que certains ecclésiastiques, qui s'étaient mariés récemment à Nuremberg, avaient renoncé aussitôt à leurs fonctions, et citèrent cette conduite comme un exemple à imiter. Tout fut inutile. Firn déclara qu'il ne se retirerait pas, quand bien même on lui donnerait cent mille florins; qu'au surplus, si on voulait le juger, il était prêt à répondre de sa conduite au sénat et à la commune réunis. — Le magistrat fit encore auprès de lui une tentative, le 20 novembre 1523; elle eut aussi peu de succès que les précédentes.

Le fier langage de Firn n'a rien qui doive étonner. Il se voyait soutenu par un grand nombre des paroissiens de Saint-Thomas; ses partisans commençaient à proférer des paroles menaçantes contre les chanoines dans l'enceinte même de l'église; l'un d'eux alla jusqu'à dire qu'on ferait bien d'assommer les ecclésiastiques qui s'opposaient à la prédication évangélique; et chaque fois que le novateur montait en chaire ou paraissait à l'autel, une grande troupe armée l'entourait. — Le rassemblement fut plus nombreux encore que de coutume le 9 décembre; des bourgeois, tenant à la main leurs épées nues, encombrèrent la grande nef. On les y avait convoqués pour leur communiquer une pétition adressée au sénat, rédigée en leur nom par Capito, et par laquelle ils demandaient qu'on leur conservât leur curé bien-aimé, et qu'on informât un procès régulier dans lequel Firn serait admis à se défendre publiquement. La foule signa.

Le sénat reçut la pétition et y répondit d'une manière évasive; il promit cependant de protéger le curé contre la violence. Cette assurance satisfit les bourgeois; ils la célébrèrent comme une victoire complète. Dès le jour suivant, quelques centaines

d'hommes vinrent prendre solennellement Firn à sa demeure, le conduisirent à l'église, enfoncèrent les portes de la sacristie que les chanoines avaient fermée, l'aidèrent à s'habiller afin qu'il pût officier, et expulsèrent de l'église un prêtre que le chapitre avait chargé de célébrer la messe à la place du rebelle.

Ces événements augmentèrent les embarras des sénateurs. L'édit de Nuremberg contre les prêtres mariés était suspendu au-dessus de leurs têtes comme l'épée de Damoclès; ils ne pouvaient d'ailleurs contester au chapitre de Saint-Thomas le droit de nommer son curé; — mais, d'un autre côté, ils voyaient la bourgeoisie armée, menaçante, dont ils avaient jusqu'alors favorisé l'ardent amour pour le nouvel Évangile, et qui n'était pas d'humeur à reculer. Après plusieurs séances très-orageuses et dans lesquelles on en vint quelquefois aux injures et aux insultes personnelles, le magistrat prit un moyen terme qui le tirait d'embarras en le délivrant de toute responsabilité dans cette grave affaire. Il en remit la décision aux échevins, qui furent convoqués à cet effet[1], et auxquels on eut soin de recommander la prudence et la modération, de peur d'attirer les plus grands malheurs à la ville en la faisant mettre au ban de l'empire. — Le vote des échevins eut lieu. Il maintenait toutes choses dans le *statu quo;* le sénat fit engager les chanoines à laisser Firn tranquille, et leur promit que s'ils remplissaient cette condition, la bourgeoisie ne les molesterait plus. Bernard Wurmsser, membre du magistrat, eut soin de dire à son frère Nicolas, doyen du chapitre[2], que cette prière que lui adressaient les chefs de la République serait la dernière; qu'à l'avenir ils ne se mêleraient plus de l'affaire, et que si les chanoines n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à recourir à l'official, au vicaire épiscopal, ou à qui bon leur semblerait. Il fallut bien

[1] V. Ire part., ch. 1er.

[2] Bernard Wurmsser s'était prononcé pour le nouvel Évangile; son frère, le doyen, était zélé catholique.

se soumettre à cet arrangement qui n'arrangeait rien, qui fut considéré alors comme provisoire, mais que les événements subséquents rendirent définitif[1].

La protection accordée à Firn par le vote des échevins s'étendait implicitement à plusieurs autres pères de la nouvelle Église, qui, conformément à la prophétie du curé de Saint-Laurent, avaient célébré leurs noces pendant les pourparlers et les débats occasionnés par le mariage du curé de Saint-Thomas. C'étaient Matthieu Zell lui-même; Wolfgang Schultheisz, dit Sculteti, ancien moine augustin; Conrad Spatzinger, vicaire du grand chapitre; Alexandre de Villingen, ex-chevalier de Saint-Jean, et Jean Niebling, prêtre de la chapelle de Saint-Erhard, à Strasbourg. Luc Hackfurth, surnommé Bathodius, qui avait perdu la chapellenie d'Oberehnheim pour avoir pris femme, vint aussi se joindre aux prêtres mariés de Strasbourg, avant la fin de l'année 1523; — pendant celle qui suivit, ils trouvèrent encore beaucoup d'imitateurs dans le clergé séculier et régulier. Tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans la milice de l'Église s'empressa de profiter de l'exemple et de l'occasion [2]. Les mauvais prêtres faisaient, ainsi que le dit Bossuet, *d'excellents réformés*, et justifiaient le mot célèbre d'Érasme[3] : « Tous ces grands mouvements aboutissent à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres; cela paraît assez drôle, car le dénoûment de la pièce est un mariage, et tout cela finit comme dans les comédies. »

Parmi ces hyménées, il n'y en eut aucun qui égalât en retentissement celui de Matthieu Zell, premier auteur de la discorde à Strasbourg. Il épousa, le 3 décembre 1523, Catherine Schütz, fille d'un jardinier, bourgeois de la ville[4]; Butzer donna au nouveau couple la bénédiction nuptiale et la com-

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 69, verso et seq. — Wencker, t. II, p. II, f. 28, verso. — Jung, II, p. 141 à 145.
[2] Wahre, Relation et mss., p. 52.
[3] Epist. Erasmi, l. VIII, ép. XLI.
[4] Speckle, Coll., t. II, f. 186. — Trausch., t. II, p. II, f. 73, verso.

munion *sous les deux espèces* [1], et prononça un sermon de circonstance.

Les historiens alsaciens font l'éloge le plus outré de la dame Catherine ; ils célèbrent à l'envi sa piété, sa charité, son esprit élevé et son zèle incomparable pour la Réforme. « Elle devint, disent-ils, une colonne, un appui et une bénédiction pour la nouvelle Église évangélique [2]. » — Une lettre de Butzer [3], qui la connaissait beaucoup et qui fréquentait assidûment sa maison, nous la dépeint comme une sorte de virago qui dominait complétement son mari, et ne se possédait pas d'amour et d'admiration pour sa propre personne. (*Furit sese amando.*) Il est vrai de dire qu'à partir de son mariage le pauvre Zell fut annulé ; sa femme, qu'il avait coutume d'appeler *son vicaire bien-aimé,* le dirigea dès lors en toutes choses, lui prescrivit la matière de ses sermons, modifia ses convictions religieuses, et l'obligea à se déclarer tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des

[1] Il en est de la communion sous une espèce comme du baptême par *immersion,* adopté par l'Église, au lieu de celui par *infusion.* Les protestants font grand bruit du *retranchement du calice* et de ce qu'il leur plaît d'appeler la *mutilation du sacrement.* Voici comment s'exprime à ce sujet Bossuet (Variat., l. XV, p. 644) : « C'est un fait très-constamment avoué dans la réforme..., que le baptême fut institué en plongeant entièrement le corps ; que Jésus-Christ le reçut ainsi et le fit ainsi donner par ses apôtres ; que l'Écriture ne connaît point d'autre baptême que celui-là ; que l'antiquité l'entendait et le pratiquait ainsi ; que le mot même l'emporte et que baptiser c'est plonger... » Si donc il y a au monde un fait constant, c'est celui-là ; mais il n'est pas moins constant que le baptême, sans cette immersion, est valide, et que l'Église a raison d'en tenir la coutume. On voit donc dans un fait semblable ce que l'on doit juger du décret de la communion sous une espèce, et ce qu'on y oppose n'est qu'une chicane.

En effet, si on a eu raison de soutenir le baptême sans immersion, à cause qu'en le rejetant il s'ensuivrait qu'il n'y avait plus de baptême depuis plusieurs siècles, par conséquent plus d'Église, puisque l'Église ne peut subsister sans la substance des sacrements, la substance de la cène n'y est pas moins nécessaire. Il y avait donc la même raison de soutenir la communion sous une espèce que de soutenir le baptême par infusion ; et l'Église, en maintenant ces deux pratiques, que sa tradition faisait voir également indifférentes, n'a fait, selon sa coutume, que maintenir contre les esprits contentieux l'autorité sur laquelle se reposait la foi des simples.

[2] Jung, II, 146.

[3] V. Lettre à Blaurer du 16 nov. 1533.

partis qui ne tardèrent pas à diviser la Réforme. « L'Évangile strasbourgeois fut mis ainsi au régime de la pantoufle, — dit à ce propos un prêtre alsacien [1], — et si Capito et Butzer ne s'en fussent mêlés à temps, cette Xantippe biblique eût disposé de l'œuvre de la Réforme dans la ville, comme elle disposait de son ménage et de ses fuseaux. — C'était, sans doute, pour se conformer au principe de saint Paul : *Mulieres taceant in ecclesia*. »

Quant à l'amour-propre et à l'orgueil de la dame Zell, sa volumineuse correspondance avec Luther, Schwenckfeld, etc., les écrits qu'elle publia en faveur de la Réforme, et surtout ce qu'elle dit d'elle-même, nous en donnent la mesure : « Le Seigneur m'a attirée dès le ventre de ma mère, écrit-elle à Rabus [2], et m'a instruite dès ma plus tendre jeunesse ; aussi je me suis toujours occupée soigneusement, fidèlement, sérieusement et sans fausseté de ce qui regarde l'Église, suivant la mesure de ma raison et de la grâce qui m'était accordée.... Dans mon enfance déjà, tous les curés et tous les ecclésiastiques m'ont aimée et honorée... J'ai été, depuis l'âge de dix ans, *une mère de l'Église, l'ornement de la chaire apostolique et des écoles* (sic). J'ai toujours aimé les savants, j'ai entretenu des rapports avec beaucoup d'entre eux ; et ce qui faisait le sujet de nos conversations, c'était le royaume de Dieu, et non la danse, les joies folles et les plaisirs du monde. »

En sa qualité de *mère de l'Église*, elle adressa plusieurs écrits de controverse à l'évêque, rédigés, — elle s'en vante elle-même, — en termes rudes et grossiers [3] ; plusieurs fois, aussi, elle crut devoir donner ses avis et ses conseils ecclésiastiques au sénat de Strasbourg, et elle le fit d'une manière si irrévérencieuse, que son humble époux se vit dans la nécessité de présenter des excuses aux *pères conscripts* de la ville. —

[1] Blicke, in die Geschichte der Reformation in Strasburg. — Speyer, 1834, p. 67.
[2] Cité par Jung, II, 146.
[3] Jung, II, 147.

Telle était la personne que, suivant l'expression d'un de nos historiens [1], « on admirait comme l'un des produits les plus remarquables de l'époque. »

CHAPITRE VI

DÉFENSEURS DU CATHOLICISME A STRASBOURG. — L'ÉVÊQUE CITE LES PRÊTRES MARIÉS A COMPARAITRE A SAVERNE. — CONDUITE DES APOSTATS ET DU MAGISTRAT.

L'année 1524 venait de commencer, et, suivant la coutume, on procéda à l'élection des magistrats de la ville de Strasbourg. Le sieur André Trachenfels, de la tribu de la Moresse, fut élevé, pour la cinquième fois, à la dignité d'ammeistre. Les stettmeistres élus étaient Égenolf Rœder, Reinbold Spender, Pierre Ellenhard et Bernard Wurmsser. Tous ces hommes avaient donné, en maintes occasions, des preuves de leur sympathie pour la nouveauté religieuse. Égenolf Rœder, surtout, dont nous avons parlé au chapitre précédent, se distinguait par l'ardeur de sa haine contre le clergé et les usages catholiques.

L'ammeistre Trachenfels, étant fort malade, se fit porter en chaise à la commune, et demanda à se démettre de son emploi. Le chaud évangélique Daniel Mueg le remplaça [2]. Les élections avaient eu lieu, comme toujours, le jeudi après le jour de l'an, et le *schwœrtag* (prestation du serment) se tint le mardi suivant.

Le froid était piquant. Cependant, malgré la neige qui tombait à gros flocons, toutes les cérémonies, consacrées par un

[1] Jung, II, 147.
[2] Wencker, t. II, p. II, f. 51. — Trausch., t. II, p. II, f. 74, verso — Herzog., l. VIII, p. 94.

long usage, furent observées. La noblesse se rendit la première à la place du *Fronhof*, attenante à la cathédrale. Ensuite parurent successivement les vingt tribus bourgeoises, précédées, chacune, de ses chefs, de sa bannière et du sénateur élu dans son sein. Toutes les fois que l'une des tribus débouchait sur la place, son arrivée était annoncée par des fanfares. Quand l'assemblée fut au complet, les membres du magistrat et du gouvernement permanent se placèrent sur une longue estrade surmontée d'un dais rouge et ornée de diverses tapisseries. Alors, le secrétaire de la chambre des Quinze ouvrit la cassette renfermant la charte, et fit, à haute et intelligible voix, la lecture de cette pièce. Daniel Mueg, nouvel ammeistre, jura de la respecter, entre les mains du premier stettmeistre sortant de fonctions, puis les deux nouveaux stettmeistres prêtèrent serment à l'ammeistre et au sénat.

Le premier stettmeistre fit ensuite jurer les nouveaux sénateurs, et, s'approchant enfin du bord de l'estrade, il dit à la bourgeoisie réunie et grelottante : « Je vous souhaite à tous une heureuse nouvelle année, chers amis et concitoyens ; levez tous deux doigts en l'air et répétez après moi les paroles suivantes : *Je promets de tenir ce que contient l'acte qui m'a été lu, et que j'ai parfaitement compris.* » Les assistants ayant redit ces mots, le stettmeistre ajouta : « Que Dieu nous accorde prospérité, bonheur, sa bénédiction et longue vie ! »

Ainsi finit la cérémonie, et chacun s'empressa de regagner sa demeure.

Bien du temps devait s'écouler avant que le pieux souhait du stettmeistre s'accomplît.

L'année dans laquelle on entrait et celle qui la suivit ont été les plus tristes et les plus importantes dans l'histoire de l'apostasie de Strasbourg. Ce qui remplit ces années, non-seulement en Alsace, mais dans l'Allemagne entière, c'est la révolte des passions humaines contre la foi et contre les entraves que le christianisme oppose aux plus mauvais instincts de la nature corrompue ; c'est le mal, c'est le mensonge établissant

leur règne, entraînant l'humanité par les satisfactions qu'ils donnent à l'orgueil et aux appétits des sens, — la trompant et achevant de la séduire et de l'ensorceler, pour ainsi dire, au moyen des grands mots : *Réforme*, *Évangile*, *et pure parole de Dieu*.

Nos lecteurs connaissent maintenant les hommes qui ont le plus contribué à exciter la population de Strasbourg au soulèvement contre l'Église, il est temps de leur nommer aussi les principaux défenseurs de la foi. Ces derniers sans doute étaient en minorité et n'ont pas pu empêcher le torrent d'exercer ses ravages ; mais ils ont lutté énergiquement contre les nombreux ennemis de l'Église de Jésus-Christ ; ils ont fait ce que pouvaient faire, dans ces jours désastreux, des serviteurs fidèles et dévoués des autels.

Nous devons citer ici, en première ligne, l'évêque Guillaume de Honstein, dont nous avons eu occasion de parler souvent déjà.

Guillaume était un homme d'une conduite irréprochable, et d'un esprit fin et pénétrant. Il se distinguait encore par la pureté parfaite de ses mœurs, par la profondeur de sa science, — notamment en tout ce qui a rapport à la théologie, — et par une fermeté accompagnée de douceur et de modération. Il remplissait avec fidélité ses devoirs de premier pasteur, et avait fait dès sa promotion à l'épiscopat de nombreux efforts pour opérer une salutaire réforme parmi la portion corrompue de son clergé [1]. Quelques historiens protestants, forcés par l'évidence, ont rendu justice à ses mérites et à ses vertus [2]. Les premiers symptômes de la nouveauté n'avaient pas échappé à sa sollicitude, et il s'était empressé d'avertir les magistrats de

[1] V. Arch. de Strasb. Inventaire Grandidier, t. II, invent. ecclésiastique, partie Ire, classe Ire, *Juridiction ecclésiastique*, Privilége et exercice, an 1518. Mandement de l'évêque aux ecclésiastiques de son diocèse, pour porter remède aux désordres.

[2] Son contemporain Just Jonas, entre autres, dit : Que le nom de Guillaume de Honstein est célèbre dans l'Allemagne entière, et que tous les hommes distingués estiment son esprit, sa haute prudence et sa science.

Strasbourg; — lorsqu'il vit que les chefs de la ville ne tenaient pas compte de ses conseils et de ses avis, il usa de son droit, en ayant recours aux mesures qui lui paraissaient propres à arrêter le mal. Guillaume de Honstein joignait à ses autres mérites celui d'être excellent administrateur et homme d'État très-distingué. Les empereurs Maximilien et Charles V l'estimaient singulièrement et avaient souvent recours à ses lumières. Il n'usa de sa faveur que dans l'intérêt de l'Église confiée à ses soins, pour opposer une barrière aux envahissements de l'hérésie et entraver, autant qu'il était en lui, les progrès des fausses doctrines. — Grâce à ce sage prélat, qui occupa la chaire épiscopale jusqu'en 1541, une partie considérable de l'Alsace ne fut pas entraînée par le déplorable exemple que lui donna sa capitale.

Les différents chapitres de Strasbourg comptaient aussi parmi leurs membres des hommes savants, pleins de zèle et de piété. Ils donnèrent des preuves de fidélité, de patience et de modération au milieu des difficultés et des luttes de jour en jour plus vives qu'ils eurent à soutenir avec les sectaires et avec le magistrat. Quelques hommes appartenant au clergé inférieur firent également de louables efforts pour la défense de l'Eglise. — Les plus marquants étaient Thomas Murner et Conrad Treger, auxquels il faut joindre encore le savant laïque Jérôme Gebwiller, magister à l'école du grand chapitre[1].

Murner était né à Strasbourg et père gardien du couvent des franciscains. La nouveauté, dès sa première apparition, avait trouvé en lui un adversaire ardent, implacable, et qui ne quittait jamais la brèche. Doué de talents peu ordinaires, d'un esprit mordant et observateur, il avait étudié avec succès à différentes universités; — plusieurs poëmes satiriques très-goûtés en Allemagne, et dans lesquels il peignait sous les plus vives couleurs les maux et les misères de l'époque, lui avaient acquis une grande célébrité. — Il publia divers écrits contre

[1] Blicke, in die Geschichte der Ref. in Strasb., p. 87.

les réformateurs, et attaqua vivement Luther, lui reprochant de s'adjuger à lui-même et au premier venu le genre et le degré d'autorité qu'il refusait obstinément à l'Église enseignante. Il annonça à la noblesse que le soulèvement contre l'autorité spirituelle serait suivi infailliblement de révoltes contre l'ordre politique et temporel; la guerre des Rustauds justifia bientôt sa prédiction et prouva que ses lumières prophétiques l'emportaient sur celles du pape de Wittemberg.

Murner donnait, dans l'enceinte de son couvent, des conférences sur les livres mêmes des saintes Écritures que les prédicants commentaient en chaire; ceux-ci, craignant l'effet des leçons de ce rude jouteur, mirent tous leurs soins à le rendre l'objet du mépris public, en répandant sur son compte d'odieuses calomnies, que les historiens protestants modernes se sont empressés de reproduire. — Cependant, le zélé franciscain continua courageusement la lutte, rien ne fut capable de l'intimider. — Il composa, à propos du mariage des prêtres, une satire poétique, qu'il imprima dans l'intérieur de son cloître et à laquelle il donna une grande publicité. Ses vers, dont les expressions cyniques seraient peu goûtées de nos jours, eurent un grand succès. Murner s'y moquait impitoyablement de Luther. Il espérait, disait-il, que le digne docteur Martin se marierait à son tour, afin de joindre l'exemple au précepte, et qu'il aurait une fille, dont lui, Murner, s'empresserait de faire sa maîtresse[1].

Rien de plus curieux que l'air de pudeur alarmée avec lequel nos historiens protestants parlent des écrits du père gardien, le traitent lui-même de grossier bouffon, et lui prodiguent l'injure, uniquement parce qu'il se permettait de tourner en ridicule la morale nouvelle mise en pratique par les apôtres de Strasbourg! Le moine se bornait cependant à *raconter* ce que *faisaient* les autres, et assurément, dans les propos les

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 75. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 187.

plus crus de Murner, — qui n'avait que l'intention de publier une satire,.— il n'en était aucun qui approchât des expressions employées par Luther lorsqu'il prêchait le pur Évangile dans son sermon sur le mariage !

Conrad Treger, provincial des augustins, était un ecclésiastique de grand savoir. Il avait organisé dans son couvent des discussions théologiques très-suivies, au moment où le docteur Martin commençait à dogmatiser. Les protestants ont affirmé que dans une de ces discussions, relatives à la *prédestination et à la grâce*, Treger s'était trouvé d'accord avec Luther ; ils en ont conclu qu'après avoir été partisan déclaré du nouvel Évangile, il avait modifié ses opinions à la suite d'un voyage fait à Rome ; les insinuations malveillantes et peu honorables pour le provincial ne manquent pas à ce propos. Rien de moins fondé que cette accusation ; un examen attentif des thèses de Treger dans leur ensemble démontre que, malgré quelques expressions qui manquent, peut-être, de la clarté et de la précision désirables, sa manière de voir était diamétralement opposée à celle du docteur Martin. Toute sa conduite a prouvé d'ailleurs sa parfaite orthodoxie. Il fut adversaire déclaré des nouveautés dès leur première apparition à Strasbourg ; il dévoila leur fausseté avec autant de sagacité que d'évidence dans plusieurs écrits, et établit victorieusement l'insuffisance de la règle de foi des prétendus évangéliques et la nécessité absolue de l'autorité vivante de l'Église. « Sans l'Église, dit-il dans l'un de ses écrits, pas d'unité dans la foi, — l'Écriture *seule* a toujours été le champ de bataille des partis hérétiques... Au reste, les apôtres du jour auraient moins de succès auprès du peuple s'ils lui enseignaient à jeûner, à se mortifier, à prier, au lieu de lui apprendre tout le contraire[1]. » — Nous verrons plus tard que Conrad Treger devint l'objet des persécutions et des calomnies les plus violentes de la part des novateurs strasbourgeois ; ils réussirent enfin à ameuter contre lui la

[1] V. Blicke et op. cit., p. 90.

populace, à le faire expulser de la ville, et à se débarrasser de la sorte d'un adversaire vigilant dont les talents les effrayaient.

Jérôme Gebwiller, régent de la haute école de la cathédrale, et que Schœpflin nomme le *restaurateur des lettres en Alsace*[1], était historien, philosophe et latiniste très-distingué. — Comme Geiler, Wimpfeling et les autres bons esprits de l'époque, il déplorait le relâchement de la discipline ecclésiastique, il voyait et signalait le mal là où il se trouvait réellement, et appelait de tous ses vœux une véritable réforme; mais jamais il n'en conclut que l'Église elle-même était déchue, et qu'elle avait corrompu le dépôt des éternelles vérités confiées à sa garde. Dans tous ses écrits, Gebwiller prend à tâche d'exciter ses contemporains à l'amendement, et de leur signaler les dangers et les poisons de l'hérésie. L'intolérance des novateurs le força également à quitter Strasbourg; il se retira à Haguenau, où il dirigea pendant longtemps et avec succès l'éducation de la jeunesse.

Outre les défenseurs de la foi dont nous venons de parler, on trouve parmi les membres du clergé inférieur strasbourgeois quelques noms encore qui ont droit à l'estime et à la reconnaissance des catholiques. Ce sont ceux du franciscain Wendelin, de Thomas Vogler, — d'Étienne Tiberus, — dé Wolf Obrecht, vicaire de la cathédrale, — du docteur Friesz, — de Magister Philippe de Haguenau, etc., etc. — Tous ces hommes ont été, suivant la mesure de leurs forces, de leur influence et de leurs talents, les champions de la vérité contre l'esprit d'erreur et de mensonge et contre les passions populaires. — Leur tâche a été difficile et laborieuse; leurs voix isolées devaient nécessairement être bien vite étouffées par les cris furieux d'une multitude fanatisée qui les accablait de ses moqueries, de ses brocards, de ses menaces et de l'expression de son mépris. Cependant ils demeurèrent fidèles. Il leur fallut un grand courage, un profond sentiment du devoir pour

[1] Alsat. illust , t. II, p. 94.

rester fermes à leurs postes dans de telles circonstances, pour sacrifier leur repos, leur honneur et leur existence à leurs convictions, pour résister au torrent de la séduction lorsqu'il entraînait tout ce qui était autour d'eux, et pour préférer enfin l'exil ou la persécution à l'apostasie triomphante!

On connaît maintenant les chefs des deux partis qui se trouvaient en présence à Strasbourg au commencement du mois de janvier 1524.

Le mariage de Zell avait jeté les membres du chapitre et du Grand Chœur de la cathédrale dans de cruels embarras. Ils sentaient qu'après un semblable scandale la destitution de cet homme était urgente, et qu'il fallait lui appliquer le décret rendu par la diète de Nuremberg contre les prêtres qui avaient violé la loi du célibat. Mais, d'un autre côté, l'exemple que venaient de donner les paroissiens de Saint-Thomas, à l'occasion du mariage de Firn, leur causait de graves inquiétudes; ils craignaient de compromettre leur sûreté personnelle et de provoquer des désordres en renvoyant Zell. Ils remirent, en conséquence, la décision de cette épineuse affaire à l'évêque, et le prièrent de vouloir bien s'en charger seul.

Guillaume de Honstein s'empressa d'adresser un message au sénat pour l'exhorter à ne pas entraver la marche de la justice épiscopale et à ne pas mettre d'obstacle au procès qu'il comptait intenter aux prédicants. — Le magistrat répondit avec *infiniment de prudence*, à ce qu'affirment nos historiens protestants[1], — ce qui équivaut à dire qu'il fit des phrases à double sens et ne s'engagea à rien. « Déplorant, avec le prince évêque, toutes les nouveautés introduites depuis quelque temps par certains ecclésiastiques, il laissait Sa Grâce maîtresse de les punir, *pourvu que le droit et la justice fussent rigoureusement observés*. — Il croyait devoir saisir cette occasion pour rappeler à l'évêque que les livres répandus dans

[1] Jung, II, 165.

le public et la fréquence des sermons avaient donné au peuple *une grande connaissance* des lois divines et humaines, — et qu'ainsi on risquerait de provoquer des troubles et des désordres en châtiant et en privant de leurs prébendes des hommes qui avaient violé une simple ordonnance ecclésiastique, tandis qu'on ne sévissait pas avec la même rigueur contre ceux qui, bien plus coupables, vivaient dans un honteux désordre. » La pièce se terminait par quelques protestations banales.

Guillaume répondit encore; il rappela que depuis le commencement de son épiscopat il s'était montré sévère envers les prêtres d'une conduite scandaleuse ou irrégulière, qu'ainsi on ne pouvait lui adresser aucun reproche fondé à ce sujet.

Enfin, le 20 janvier (1523), il fit citer Zell et six autres ecclésiastiques mariés « à comparaître en personne et avant quinze jours révolus devant lui à sa résidence de Saverne [1], pour entendre la sentence qui les condamnait à la perte de leurs prébendes et immunités ecclésiastiques en punition de leurs mariages [2]. »

La citation avait été adressée au sénat en même temps qu'aux accusés; — fidèle à son système de prudence, il résolut, dans sa séance du 1er février (1524); de se tenir provisoirement tranquille et de voir, avant d'agir, ce que feraient les prédicants [3].

[1] Butzer ne fut pas cité, parce que jamais il n'avait été admis au nombre des ecclésiastiques du diocèse.

[2] Grandidier, Essais, p. 88. — Speckle, Coll., t. II, f. 187. — Trausch., t. II, p. II, f. 74, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Sleidan, t. I, l. IV, p. 218. — Wahre, Relation, p. 52. — L'évêque sommait tous les coupables de paraître: « Visurus et auditurus, ipsum propter pretactum, pretensum et defacto contractum matrimonium, quod quidem ita publicum est, ut ob suam notorietatem nulla tergiversatione celari possit, per nostram sententiam et juris declarationem omni privilegio clericali exuendum et privandum esse, exuique et privari atque de facto exutum et privatum esse decerni et declarari, dictique citati absentia sive contumacia in aliquo non obstante. — (Gerdes, Hist. évang. renovat., t. II. Docum., p. 70.)

[3] Jung, II, 168.

Ceux-ci s'empressèrent de décliner juridiction du tribunal épiscopal et de se mettre sous la protection du magistrat. Ils lui présentèrent une supplique dans laquelle ils cherchaient à établir : « Que l'évêque les calomniait en affirmant que par leurs mariages ils avaient péché contre la majesté divine, l'ordre chrétien et l'honneur ecclésiastique; ils ajoutaient qu'ils étaient prêts à endurer tous les supplices qu'on voudrait leur infliger, si on arrivait à leur démontrer, par des textes clairs des Écritures, que leur action avait été coupable et mauvaise, qu'elle avait été une offense envers Dieu et un scandale pour les fidèles. » — Puis les apostats suppliaient les sénateurs de ne pas perdre de vue que, dans les circonstances présentes, *l'oppression violente de la vérité* (*die gewaltsame Unterdrückung der Wahrheit*) [1] occasionnerait de graves désordres dans la commune et aurait les conséquences les plus fâcheuses. Ils déclaraient, enfin, que, considérant le sénat comme la seule *autorité légitime*, ils remettaient toute l'affaire à sa décision ; étant convaincus d'ailleurs que, suivant sa coutume, ce corps respectable ferait tout ce qu'exigeraient la gloire de Dieu, le triomphe de la justice et le bon ordre public.

Les magistrats, charmés et reconnaissants, accueillirent avec faveur un écrit qui leur attribuait la supériorité sur l'autorité ecclésiastique, même en matière spirituelle. Ils prirent alors parti pour les accusés avec beaucoup de chaleur [2] et adressèrent à Guillaume de Honstein une nouvelle note très-détaillée. Elle fut le prélude d'interminables négociations par lesquelles on ne cherchait qu'à gagner du temps et à jouer le prélat. La note répétait encore qu'il n'entrait en aucune façon dans les intentions du sénat de troubler l'évêque dans l'exercice de sa juridiction ; mais elle soulevait une foule de difficultés, mettait

[1] Jung, II, 168.
[2] Speckle, Coll., t. I, f. 187. — Trausch., t. II, p. II, f. 24, verso. — Sleidan, t. I, l. IV, p. 218. — Herzog, l. IV, p. 116. — Wahre Relation, etc., p. 52. — Monum. Argent., Mém. cité, t. II, p. 6.

en avant les droits, priviléges et franchises de Strasbourg, d'après lesquels aucun bourgeois ne pouvait être cité à comparaître hors de la ville[1], et parlait longuement des dangers auxquels on s'exposerait en poursuivant les prêtres mariés, auxquels toutes les sympathies de la population strasbourgeoise étaient acquises.

La dame Zell, en sa qualité de *mère de l'Église dès ses plus jeunes années*, crut devoir se mêler aussi de cette affaire. Elle adressa à l'évêque une homélie sur les douceurs et la légitimité du mariage sacerdotal, en le menaçant de la faire imprimer s'il persistait à tourmenter son époux, et conçue d'ailleurs en termes si insolents, que le sénat, malgré son extrême partialité, témoigna un grand mécontentement au docteur en jupons et le pria de vouloir bien se dispenser de semblables manifestations à l'avenir.

CHAPITRE VII

VOIES DE FAIT CONTRE LES CATHOLIQUES. — EXCOMMUNICATION DES PRÊTRES MARIÉS; SES SUITES.

D'après une ancienne coutume, le magistrat de Strasbourg renouvelait, de neuf en neuf ans, l'acte par lequel il accordait la protection de la ville et la jouissance de certains priviléges aux trois chapitres de Saint-Thomas et des deux Saint-Pierre. — Les chapitres payaient, à cet effet, un droit de cent écus d'or, sous le titre de *Schirmgeld* (argent de protection); du reste, ces établissements étaient libres des charges qui pesaient sur la bourgeoisie; — les autres ecclésiastiques de la ville, les ordres religieux et les employés épiscopaux jouissaient de franchises analogues.

[1] On se rappelle que les novateurs s'étaient faits recevoir bourgeois.

Mais, à mesure que le nouvel Évangile s'était étendu à Strasbourg, la portion de la bourgeoisie dévouée aux prédicants avait vu d'un œil jaloux et mécontent les prérogatives accordées à ceux qu'elle qualifiait de serviteurs de Baal et de l'Antechrist. Déjà, au printemps de l'année 1523, plusieurs députations avaient demandé au sénat d'ordonner aux ecclésiastiques de supporter, comme les autres habitants, les charges publiques, et celui-ci, « considérant que, dans les conjonctures actuelles, la présence de gens qui n'étaient liés à la ville par aucun serment pourrait compromettre le repos public[1], » avait décidé, au mois de juin (1523), « qu'à l'avenir les prêtres promettraient solennellement[2] : d'être fidèles à Strasbourg; — de veiller à ses avantages et à ses intérêts, — de contribuer, selon la mesure de leurs forces, à détourner tout ce qui pourrait lui causer du dommage; — d'avoir leurs meilleurs effets dans la cité; — d'obéir aux ordonnances des maîtres et du sénat; — d'observer les dispositions de la charte, appelée *Schwœrbrief;* — de payer une livre sept schillings (environ six francs), pour se faire recevoir bourgeois; — de s'agréger à l'une des tribus, à leur choix, et de prendre part aux charges publiques. »

Ainsi que nous avons eu occasion de le dire, plusieurs des

[1] Rœhrich, loc. cit., p. 187.

[2] Voici le texte latin du décret adopté lorsqu'on prescrivit définitivement aux ecclésiastiques de prêter serment de fidélité à la ville : « Quisquis in civem argentinensem assumitur, primum juret, vel loco juramenti promittat, se fidelem fore urbi : ejusque honorem, commodum et utilitatem promoturum, damnum et incommodum pro viribus adversurum; quamdiu civis argentiniensis fuerit, principale dominium in hac urbe habiturum, magistro et senatui et omnibus jussionibus et inhibitionibus ejusdem se pariturum, contenta in litteris, quæ quovis anno præ foribus summi templi a civibus jurantur, illæsa se servaturum : quod si liber non fuerit, sed domini alicujus servus vel adscriptitius, et id a domino intra anni spatium probatum fuerit, reddetur eidem domino. Si lites ante adeptum privilegium habuerit, neque ope neque consilio senatus in his utetur; et si quis ita privilegium acceptavit, dabit unam libram et septem solidos denariorum monetæ argentiniensis, serviet præterea societati quem *Zunft* vocant, prouti reliqui solent cives, quamdiu hujus urbis civis fuerit et non ultra. » — (Archives de Strasbourg.)

prêtres rebelles s'étaient empressés de se faire recevoir bourgeois, avant même que le sénat eût rendu ce décret, afin de s'assurer la protection de la ville et de se mettre dans une position indépendante vis-à-vis de l'évêque. — D'autres apostats, poussés par les mêmes motifs, s'étaient hâtés, à leur tour, d'obéir au décret du gouvernement; les prêtres fidèles, au contraire, avaient opposé un refus formel aux ordres des magistrats, comme étant destructifs des franchises et des priviléges dont ils jouissaient depuis un temps immémorial.

L'affaire était restée en suspens. Mais le 25 janvier 1524, — jour de l'échéance des neuf ans de protection accordés par la ville au clergé, — l'assemblée des échevins confirma l'ordonnance du sénat; on fit savoir alors aux membres des chapitres de Saint-Thomas, des deux Saint-Pierre, et du Grand Chœur, à tous les prêtres et religieux, et aux employés épiscopaux, qu'ils eussent à se faire recevoir bourgeois sans plus tarder. On exceptait de la mesure les seuls chanoines du grand chapitre, parce qu'ils dépendaient immédiatement de l'empire [1].

Quelques-unes des tribus, — en particulier celle des jardiniers, la plus zélée de toutes pour l'Évangile du jour, — trouvaient que ce n'était pas assez; elles demandaient qu'il fût enjoint à tous les ecclésiastiques : de se rendre au *Schwœrtag* avec la bourgeoisie; de prêter serment de la même manière et dans la même forme, et de prendre part aux charges publiques, sans aucune exception. Le sénat ne parvint à calmer ces fougueux artisans qu'en leur faisant observer que, si l'on voulait imposer aux membres du clergé toutes les charges de la bourgeoisie laïque, il faudrait bien leur en reconnaître aussi tous les droits, y compris celui d'exercer les fonctions de la magistrature.

Cependant la décision des échevins causa beaucoup de rumeur. Quelques chanoines se soumirent; les autres, en plus

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 75. — Speckle, Coll., t. II, f. 187.

grand nombre, refusèrent d'obéir. Malgré les ordres des sénateurs, on s'injuriait en chaire, dans les rues, et dans une foule de petits pamphlets, que le public lisait avec avidité.

Celui de tous ces écrits qui eut le plus de retentissement était sorti de la plume de Capito[1], sous le titre de : « Les clercs sont tenus de prêter le serment de bourgeois et peuvent le faire sans blesser leur honneur. » — (*Das die Pfaffheit schuldig sey burgerlichen Eyd zu thun on Verletzung irer Eeren.*) — L'opuscule était rédigé avec assez d'esprit et de finesse ; le prévôt de Saint-Thomas, éludant le fond de la question, s'en tenait à des généralités et établissait, d'après divers passages des Écritures, que tout chrétien doit savoir se soumettre à une mauvaise autorité temporelle, et qu'à plus forte raison rien au monde ne pouvait le dispenser d'en reconnaître une bonne[2].

Capito, protégé et soutenu par le sénat, le déclarait nécessairement une autorité excellente.

Les causes de désunion et de haine se multipliaient ainsi à Strasbourg; jusqu'alors on s'était borné à se faire la guerre en paroles. Les voies de fait devaient avoir leur tour. Le premier désordre fut occasionné par une affaire d'intérêt.

Un bourgeois voulut se libérer, par un remboursement de capital, d'une rente perpétuelle due au couvent des dominicains. Son offre mécontenta les moines, et l'un d'eux, excité par le ton arrogant et l'excessive insolence du débiteur, eut le tort de s'emporter et de lui donner un soufflet. Le battu sortit du cloître en jetant d'épouvantables clameurs ; en peu de moments un rassemblement se forma : deux cents personnes, ar-

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 75. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 187. — Ep. Gerbelii in Cent. Schewb., p. 82.

[2] Toutefois l'ordonnance du sénat resta encore sans effet jusqu'au 20 janvier 1525. Alors elle fut renouvelée, sous peine d'emprisonnement et d'une amende de cinq livres deniers, en cas de non-exécution avant un mois révolu. Il fallut bien céder alors ; — les membres du Grand Chœur eux-mêmes se soumirent aux ordres du magistrat, après avoir préalablement protesté.

Grandidier, Essais, p. 90, tiré des Archives du Grand Chœur. — Rœhrich, t. I, d. 1, p. 190.

mées de piques et de bâtons, se disposaient à prendre d'assaut le monastère. Cependant l'ammeistre Mueg arriva encore à temps pour les calmer, et chacun se retira en paix[1].

Un tumulte plus sérieux eut lieu quelques jours après (13 février 1524) à la cathédrale[2]. Martin Butzer y était de semaine, d'après la convention faite avec Matthieu Zell. Il prononçait le sermon du soir, en présence d'une nombreuse assemblée, lorsque plusieurs prêtres et cordeliers montèrent au chœur afin de chanter complies. Ils considéraient Butzer comme leur plus mortel ennemi, et saisirent avec empressement l'occasion de lui témoigner du mépris. Au moment où il captivait l'attention de son auditoire en accablant de l'expression de ses dédains les ennemis de la *pure parole*, les prêtres du chœur entonnèrent soudainement leurs chants avec une telle vigueur de poumons, que le prédicateur, tout en doublant le volume de sa voix, ne put soutenir longtemps ce singulier assaut. Ceci mit en fureur le nommé Strubelhans, l'un des menuisiers constructeurs de la chaire de bois, et grand admirateur des doctrines nouvelles. Il courut au chœur, injuria les chantres, et leur ordonna péremptoirement « *d'interrompre leurs hurlements d'ânes et de taureaux*, » et de ne pas empêcher davantage le peuple d'entendre l'Évangile, qu'ils avaient le malheur de ne pas goûter eux-mêmes. Un cordelier peu endurant, outré des invectives de cet homme, lui lança à la tête l'escabeau sur lequel il était assis, d'autres artisans se précipitèrent sur le religieux et le blessèrent dangereusement.

Cependant Strubelhans sortit de la cathédrale pour se faire panser; la vue de sa tête ensanglantée porta à son comble l'exaspération des gens de métier. En un clin d'œil, cinq cents bourgeois armés se rassemblèrent à la place du Fronhof, pour venger leur compagnon sur tous les moines et prêtres. Un désordre épouvantable régnait dans l'intérieur de l'église. Les

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 25, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 198.
[2] Wencker, loc. cit.

chants et le sermon avaient cessé ; l'assaut des grilles du chœur commençait : les siéges et les bancs servaient de projectiles. — Heureusement l'ammeistre Mueg arriva, et parvint, cette fois encore, à apaiser le tumulte [1].

Les serviteurs de la parole à Strasbourg, — car tel est le nom que les prédicants trouvèrent bon de s'adjuger à partir de l'année 1524 [2], — *les serviteurs de la parole*, témoins du zèle croissant de leurs partisans, « et voyant aussi que l'autorité temporelle avait pris sous sa protection la doctrine épurée, comprirent qu'il était temps de mettre en harmonie le service divin avec les lumières acquises ; — mais il est bien naturel que d'abord ils ne surent pas trop, eux-mêmes, ce qu'il fallait faire pour bien organiser le culte, et que les égards dus aux *gens faibles* ne permirent pas d'aller vite en besogne... On commença par abolir ce qu'il y avait de plus choquant et de plus grossier ; et tant que l'on procéda sans désordre et en ménageant les pauvres d'esprit, le sénat laissa faire et ne s'en mêla pas. Aussi il se passa plus d'une année avant que le service extérieur fût d'accord avec la doctrine renouvelée. Au reste, on est forcé de reconnaître que, dans tous les changements, les prédicateurs ont été guidés par un sentiment religieux éclairé, et par un esprit libre et véritablement évangélique [3]. »

Telle est la phrase par laquelle un de nos historiens alsaciens prépare ses lecteurs au récit du scandale qu'il va faire passer sous leurs yeux. — Nous aurons bientôt occasion d'apprécier la conduite paisible du sénat, la modération, l'esprit religieux et véritablement évangélique des serviteurs de la parole.

Ces nouveaux apôtres, *qui ne savaient encore trop eux-mêmes ce qu'ils devaient faire*, commencèrent par attaquer l'usage de la langue latine. Cette langue, qui établit de la fixité

[1] Grandidier, Essais, f 89. — Schad., f. 80. — Speckle, Coll., t. II, f. 198, verso. — Trausch., t. II, p. II, f. 78, verso.

[2] Rœhrich, loc. cit., p. 197.

[3] Rœhrich, loc. cit.

dans la liturgie, en la mettant à l'abri des variations du langage, et qui, par son usage universel, est vraiment la langue catholique par excellence, devait gêner des hommes qui voulaient renverser ce qui existait, et se réserver, pour l'avenir aussi, le droit du changement. A la vérité, ils n'osaient affirmer, comme nos protestants actuels, *que l'Église emploie le latin afin de maintenir le peuple dans l'ignorance*, car, avant leur apostasie, ils avaient eu entre les mains des livres catholiques; ils savaient par conséquent que toujours et partout la traduction en langue vulgaire est en regard de l'original latin dans les ouvrages destinés au peuple, et qu'on y trouve, — en langue vulgaire également, — des prières admirables adaptées aux différentes parties du service. — Ils supprimèrent donc peu à peu l'emploi du latin, sans donner le motif de leur conduite; — leurs partisans, bien décidés à trouver parfait et conforme à la pure parole de Dieu ce qu'inventaient les prédicants, saluèrent l'innovation de leurs applaudissements, tout en ignorant pourquoi elle se faisait.

Le *curé* Firn, qui avait eu le premier l'honneur de conduire à l'autel l'ancienne complice de ses débauches, eut encore, en cette occasion, celui de monter à la brèche et de servir de porte-étendard à ses collègues. — Le 16 février, il dit la *messe en allemand* dans l'église de Saint-Thomas, et donna la communion *sous les deux espèces* au sénateur Ingold et à quelques bourgeois. Toutefois le public n'avait pas été prévenu, de sorte que l'affaire ne fit pas grand bruit; c'était une sorte de combat d'avant-postes qu'on avait engagé pour sonder le terrain. Lorsqu'on vit que l'on pouvait compter sur l'approbation d'une partie de la bourgeoisie, on fit encore un pas.

Théobald Schwartz, moine défroqué de la commanderie de Stephansfelden, et que Zell avait pris pour vicaire à la cathédrale, célébra à son tour le saint sacrifice en langue allemande à l'autel de Saint-Laurent. Ceci se passait dans la matinée du mardi après le dimanche de *Judica*. La population avait été prévenue, non-seulement dans la ville, mais encore dans les

villages environnants; aussi l'affluence fut-elle considérable: « les paysans, poussés par la curiosité, arrivaient en foule et se précipitaient dans la cathédrale, afin d'assister au service improvisé des citadins et d'entendre leur messe et leur prédicateur évangéliques [1]. »

Schwartz, au rapport de nos chroniqueurs [2], « parla à haute voix, de manière que *chacun pût le comprendre*, et cela parut *très-agréable* au peuple; il donna ensuite aux communiants le sacrement sous les deux espèces, et après la messe il prêcha. »

Schwartz [3] ou plutôt *Nigring*, — car tel est le nom qu'il prit, malgré la haine que lui inspirait le latin, Nigring déclara qu'en baptisant le prêtre devait faire également usage du langage vulgaire [4], qu'il était loisible à chacun de communier sous une seule ou sous les deux espèces, et qu'une messe allemande était *aussi bonne* qu'une messe latine. — Il ressort de là qu'alors encore les novateurs strasbourgeois proclamaient BONNE la messe qu'un peu plus tard ils déclaraient un acte *abominable*, *blasphématoire* et de *satanique invention*. — Quoi qu'il en soit, le sermon de Schwartz eut un très-grand succès. A partir de ce moment, on célébra indifféremment en allemand ou en latin à la cathédrale, on y communia à volonté, avec ou sans le calice. Les mêmes usages s'introduisirent dans plusieurs des paroisses de la ville [5].

Cependant le docteur Wernher, vicaire épiscopal, fut promptement informé de ce qui s'était passé et écrivit au sénat le vendredi d'après. « Il avait appris, disait-il dans sa lettre, que Théobald Schwartz, moine fugitif, nommé vicaire par le

[1] Rœbrich, loc. cit., p. 199. Ep. Gerbelii in Cent. Schwebel, p. 30. — (La date de cette lettre est du 30 mai 1524; — l'année 1521 indiquée dans l'ouvrage est une erreur d'impression.)

[2] Trausch., t. II, p. II, f. 75, verso.

[3] Mot allemand qui veut dire *noir*.

[4] Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 187, verso. — Trausch., t. II, p. II, f. 75, verso.

[5] Ibid.

curé interdit Matthieu Zell, se permettait d'introduire des nouveautés dangereuses dans la ville, et de renouveler l'hérésie des Bohêmes en célébrant la messe en allemand et en donnant le calice aux communiants, et il espérait que l'honorable cité de Strasbourg ne tolérerait pas de semblables abominations[1]. »

La réponse du magistrat mérite d'être citée ; elle était de la teneur suivante[2] : « Rien n'est plus douloureux que de voir commettre ouvertement dans une ville des choses contraires aux saintes Écritures. Nous sommes décidés à ne pas souffrir d'hérésie chez nous. Mais il s'agit ici d'une affaire très-grave ; nos prédicateurs affirment hardiment et publiquement que la messe allemande et la communion sous les deux espèces, loin d'être hérétiques, sont des actes très-chrétiens, beaucoup de fidèles sont d'accord là-dessus ; nous vous prions donc affectueusement de désigner quelques personnes doctes pour avoir à ce sujet une discussion amicale avec les prédicateurs; nous veillerons au maintien du bon ordre; mais si vous vous y refusez, nous savons ce que nous aurons à faire pour assurer la paix chrétienne. »

La *dispute publique* ayant été refusée, les apostats continuèrent leur œuvre de destruction, et livrèrent des attaques journalières au culte catholique. On était en révolte contre le dogme ; sa manifestation extérieure devait tomber en même temps ; on n'en comprenait plus le sens ni l'esprit.

Dans leurs premières messes allemandes, « les prédicants s'étaient bornés à traduire la messe latine, bientôt chacun d'eux y introduisit à volonté des changements, *sans s'entendre avec ses confrères;* l'un modifiait une chose, l'autre une autre, — mais tous ils renoncèrent à *ce qu'il y avait de plus choquant, à ce qui se rapportait au culte des saints et à d'autres abus.* » — C'est un de nos historiens protestants qui écrit ces

[1] Rœhrich, t. I, p. I, p. 199.
[2] Rœhrich, t. I, p. I, p. 200.

paroles [1], et qui estime justifier ainsi les serviteurs strasbourgeois de la parole.

Poursuivons et laissons parler encore les panégyristes de la révolution religieuse. « Peu à peu les prédicants convinrent d'adopter une forme commune qui fut introduite dans toutes les églises. En même temps on supprima l'usage de plusieurs des ornements sacerdotaux, de sorte que les prières prononcées par les prêtres pendant qu'ils s'habillent furent laissées de côté [2]. » — On déclara que la messe n'était *pas un sacrifice*, et qu'en la célébrant on ne devait avoir d'autre but que de rappeler la mémoire de Jésus et de réveiller les sentiments chrétiens des fidèles; cependant on conserva encore l'usage de l'élévation jusqu'à la fin de l'année [3]. — On donna une forme plus rationnelle au canon, les officiants supprimèrent les gestes bizarres en usage parmi les catholiques [4]. »

« Des tables en bois furent placées en avant des autels, de manière que l'officiant fût en face du public au lieu de lui tourner le dos [5]. Capito consacra le premier une de ces tables en prononçant les simples paroles : « Dieu, Notre-Seigneur, a consacré toutes choses ainsi; toi aussi, tu es consacrée [6]. »

« On supprima les basses messes, et la communion ne se distribua plus que le dimanche, lorsque la paroisse était réunie. On la donnait sous les deux espèces; *mais, à la demande du sénat* et *par condescendance pour les faibles*, les prédicants ne présentaient que le pain à ceux qui ne voulaient pas du calice. — *D'ailleurs, Luther lui-même avait* PERMIS *la communion* SUB UNA *en certains cas particuliers* [7]. » — « Les

[1] Jung, II, 318.
[2] Jung, loc. cit. — Trausch., t. II, p. II, f. 75. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 187, verso.
[3] Rœhrich, t. I, d. 1, p. 200.
[4] Ibid.
[5] Jung, loc. cit. — Rœhrich, loc cit.
[6] Jung, loc. cit.
[7] Rœhrich, loc. cit., p. 201.

prédicants déclarèrent à leurs ouailles *que la confession sacramentelle avant le saint repas* était chose tout à fait inutile, — cependant, — toujours *par condescendance pour les faibles*, — ils donnèrent de petites instructions particulières avant la communion[1]. »

Ce fut Théobald Schwartz (Nigring) qui rédigea la première liturgie allemande destinée à la ville de Strasbourg, peu après avoir célébré à la cathédrale sa messe en langue vulgaire et lorsque les prédicants furent d'accord sur les changements à faire. Cette liturgie fut publiée par l'imprimeur Kœpfel; le livre portait le titre suivant : « Messe et baptême allemands, tels qu'on les célèbre actuellement à Strasbourg. — Registre des points disputés des Écritures. — Prières chrétiennes de George Spalatin. — Petit livre de prières tirées des épîtres et des évangiles, avec le *Je crois*, le *Notre Père* et les sept Psaumes de la pénitence. »

L'édition fut promptement épuisée. Kœpfel en imprima successivement plusieurs, dans lesquelles les novateurs introduisirent les modifications rendues nécessaires par les perfectionnements et les améliorations survenus dans la doctrine de plus en plus épurée.

Ces liturgies supprimaient dans la messe les prières prononcées au bas de l'autel, les invocations à Marie et aux saints; « en général, — disent nos historiens de la Réforme[2], — tout y était *simplifié et abrégé*, tout y était rendu *plus intelligible et plus pratique*. Au-dessus des paroles de la consécration, on lisait ces mots : *Ici commence la bonne et véritable messe; l'Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo* étaient conservés (en allemand), de sorte que la messe existait encore dans ses parties principales, *car ce ne fut qu'au mois de mai* 1525 *qu'on y substitua enfin la simple et pure communion.* »

[1] Rœhrich, loc. cit.
[2] Jung, II, 320.

Après la messe, les nouveaux livres liturgiques indiquaient les vêpres en allemand.

« Alors aussi, — disent naïvement nos chroniqueurs strasbourgeois[1], — l'idolâtrie fut expulsée des églises paroissiales, et on commença à réformer toutes choses, — sauf dans les couvents. — Les prédicants évangéliques supprimèrent l'usage des cierges, du chrême, des huiles et des chasubles, et ne conservèrent que des surplis. »

La liturgie rédigée par Schwartz conservait encore les antiques cérémonies du baptême, seulement elle remplaçait le latin par de l'allemand[2]. Mais les prédicants annonçaient déjà que prochainement « on supprimerait *les cérémonies inutiles et les exorcismes*, et ils eurent soin aussi de faire comprendre aux paroissiens *que le baptême n'est pas nécessaire au salut*, que *le baptême extérieur fait avec l'eau n'est qu'un symbole* du vrai baptême, c'est-à-dire de la purification intérieure, et que le baptême des enfants, tout en étant utile, n'est pas du tout indispensable pour être sauvé (*gar nicht nothwendig zur Seligkeit*)[3]. »

Quant au mariage, on se conforma également, pendant quelque temps encore, aux anciennes coutumes. « Toutefois les réformateurs strasbourgeois ne tardèrent pas à *déclarer* que le mariage n'était point un sacrement, *mais une simple et honorable union bourgeoise* (*Eine ehrliche aber bürgerliche Verbindung*), que chacun était maître de contracter, et ils avaient soin d'ajouter que les ecclésiastiques en particulier étaient en quelque sorte *obligés* de se marier pour donner le bon exemple et afin d'éviter le scandale[4]. Alors aussi, — c'est toujours le même auteur qui parle[5], — on adopta un cérémonial

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 75, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 31. — Speckle, Coll., t. II, f. 187, verso.
[2] C'était la reproduction du *Tauf Büchlein* (livre de baptême) publié par Luther en 1523.
[3] Cité par Rœhrich, loc. cit., p. 203.
[4] Ibid., p. 204.
[5] Ibid.

plus simple, d'après lequel le prédicant se bornait à demander aux futurs s'ils consentaient à être unis, et aux assistants s'il n'existait pas de trop proche parenté entre eux; puis il les déclarait mari et femme, faisait une prière et leur adressait une exhortation. »

Les prédicants donnèrent également, à partir de ce temps, de leur autorité privée, les dispenses qui jusqu'alors avaient nécessité le recours à Rome [1].

Pour inaugurer l'ère de liberté pure évangélique, au point de vue du mariage, les *serviteurs de la parole* s'empressèrent d'autoriser un cas de bigamie. Un Strasbourgeois nommé Henri Kieffer, dont la femme, — exilée pour méfaits douze ans auparavant, — vivait encore, voulait en épouser une seconde. Comme il avait entendu dire et répéter en chaire qu'il valait mieux se marier que brûler, il en conclut qu'il devait être loisible aussi de se marier deux fois, lorsque l'absence d'une première épouse laissait subsister les inconvénients du célibat. Kieffer, étant paroissien de Saint-Thomas, s'adressa à son curé Firn; celui-ci, d'accord avec ses collègues, autorisa le second hymen (*Firn und dessen Collegen stellten ihm die Erlaubniss aus.*) L'historien qui nous a conservé ce détail en parle comme d'un simple *cas de dispense* [2].

Dans ce temps aussi, les prédicants s'efforcèrent de faire comprendre au peuple que les jours de fête exerçaient l'influence la plus déplorable sur la moralité publique, que, par conséquent, il ne fallait conserver que les dimanches et y transporter les fêtes qui tombaient sur les jours de la semaine. L'innovation fut adoptée, et dès lors les partisans de la réforme à Strasbourg ne sanctifièrent les grandes solennités chrétiennes que par un sermon du matin [3].

[1] Rœhrich, loc. cit., p. 203.
[2] Ibid. p. 204, note 11.
[3] Cette abolition des fêtes fut si complète, que le protestantisme strasbourgeois ne célébra plus Noël avant 1537; — l'Ascension fut fêtée de nouveau en 1606; la semaine sainte en 1663.

La liturgie ayant été publiée, on y conforma le culte. Sauf les messes en langue vulgaire qui se célébraient le dimanche, les offices des hérétiques consistèrent en interminables sermons et en cantiques allemands. Dans les jours ordinaires, l'office du matin était remplacé également par un petit sermon accompagné de quelques prières.

L'auteur auquel nous empruntons ces détails s'écrie, à ce propos, avec un mouvement d'orgueil, « qu'alors on prêchait au moins cinquante fois dans les huit jours à Strasbourg [1]; » il aurait dû ajouter que cette ferveur se ralentit bien vite et qu'insensiblement le protestantisme en est venu partout à n'ouvrir ses temples que le dimanche!

Cependant les novateurs faisaient leurs offices dans les églises dans lesquelles le clergé continuait à célébrer le culte catholique et que fréquentait la portion de la bourgeoisie encore fidèle à la foi antique. Des querelles et des conflits journaliers s'ensuivirent; l'on devait s'y attendre.

Les nouveaux évangéliques prétendaient que les chants et *les actes idolâtriques des serviteurs de l'Antechrist* [2] les troublaient et gênaient les prédicateurs de la pure parole de Dieu; les catholiques voyaient, dans les innovations de leurs adversaires, l'invasion, dans le lieu saint, de l'abomination et de la désolation. Tout contribuait ainsi à fomenter la haine et à augmenter l'aigreur entre les deux partis. Une foule de libelles diffamatoires, dans lesquels on se prodiguait réciproquement les épithètes les plus injurieuses, paraissaient chaque jour. Le magistrat défendit alors aux imprimeurs de publier un écrit quelconque avant de l'avoir soumis à l'examen du sénat et de la chancellerie de la ville et sans y ajouter le nom de l'auteur [3]. Il en résulta que les œuvres des novateurs circulaient librement; l'on se contentait d'en sup-

[1] Rœhrich, loc. cit., 202.
[2] Trausch., loc. cit.
[3] Trausch., t. II, p. II, f. 77, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 31, verso.

primer les passages qui eussent été de nature à compromettre gravement la tranquillité publique. Celles du clergé fidèle étaient généralement condamnées à l'oubli. Ainsi, tout en conservant les apparences de l'impartialité, le sénat favorisait encore en cette occasion les *serviteurs de la parole*. Non content de leur avoir procuré une position aussi avantageuse, il enjoignit *aux papistes*, sous les peines les plus sévères, de s'abstenir à l'avenir de paroles offensantes et d'accusations blasphématrices contre leurs adversaires, « parce que l'on pouvait considérer comme avéré[1] que lesdits papistes étaient incapables de se défendre par les Ecritures et la pure parole de Dieu, et que la bourgeoisie serait de plus en plus irritée en voyant qu'ils n'avaient d'autres ressources, pour soutenir leur mauvaise cause, que la hauteur, les injures et la violence; le temps étant passé, Dieu merci, où l'on était disposé à se laisser mener par le nez comme une troupe de fous. »

Guillaume de Honstein voyait avec une profonde douleur les progrès du mal à Strasbourg. Il adressait de fréquentes missives au sénat[2] pour lui demander de permettre enfin que les prêtres mariés comparussent à Saverne, et pour le conjurer de rester attaché à la religion véritable, de ne pas donner créance à de folles doctrines, qui ne pouvaient manquer d'être fécondes en conséquences désastreuses, et d'attendre au moins la tenue du futur concile.

Fatigué de ces lettres et voulant mettre un terme à une correspondance qu'il jugeait inutile, le magistrat répondit cavalièrement à l'évêque[3] : « qu'on n'avait pas le droit d'empêcher les gens de lire et d'écouter la pure parole de Dieu là où ils pouvaient la trouver, et que les innovations dont on se plai-

[1] Trausch., loc. cit.
[2] Speckle, Coll., t. II, f. 178, verso. — Trausch., t. II, p. II, f. 77, verso. — *Archives de Strasbourg*, Évêché de Strasbourg, Armoire historique, Boite, II, s. (Pièces concernant la Réforme. — On y trouve toute la correspondance relative aux querelles des prédicants avec l'évêque, jusqu'en 1537. Inv. Spach.)
[3] Ibid. Wencker, t. II, p. II, f. 31, verso.

gnait *étaient le produit d'un besoin généralement senti et de l'opinion de tous.* »

Tel était le naïf aveu des partisans de l'hérésie ; pour la justifier, ils faisaient de la religion une *affaire d'opinion*. La réponse du sénat était, du reste, un nouveau mensonge ; le *pur Évangile*, loin d'être d'accord avec l'*opinion de tous*, comptait à Strasbourg de nombreux adversaires; mais leurs réclamations n'étaient plus écoutées, et comme on pensait légitimer la réforme en lui donnant pour appui la *volonté populaire*, on affirmait que *tous* la demandaient. Ceux qui refusaient de la reconnaître étaient des fanatiques, des ennemis de la liberté, dont les voix ne méritaient pas d'être comptées, des gens avec lesquels il fallait en finir, de quelque manière que ce fût. — Ce procédé, inventé par le protestantisme, est devenu depuis lors celui de tous les révolutionnaires, en politique aussi bien qu'en religion. L'histoire contemporaine l'atteste.

Guillaume de Honstein ne se découragea pas[1]. Il écrivit encore aux membres du grand conseil, pour leur rappeler « que Dieu, en donnant la loi à Moïse, ne l'avait pas chargé de prendre l'avis des Juifs ; que Notre-Seigneur Jésus-Christ, également, n'avait point consulté les peuples en leur portant la loi nouvelle, et que de même l'Église, autorité infaillible et légitime, établie par le Sauveur pour transmettre aux générations futures le dépôt intact des vérités révélées, ne pouvait livrer ces vérités à la discussion publique et les exposer à être mutilées ou rejetées, selon les vues personnelles de chacun. »

Le corps du magistrat, qui venait de reprocher au clergé de n'avoir rien à objecter à ses adversaires, et lui avait imposé silence sous ce prétexte, ne jugea apparemment pas dignes de son attention les observations de l'évêque ; sa lettre resta sans réponse.

Conformément au principe émis par le sénat, on donnait, à Strasbourg, le plus de publicité possible aux œuvres des réfor-

[1] Archives, loc. cit.

mateurs. La collection de leurs écrits s'y vendait ouvertement. L'imprimeur Jean Schott [1] venait de faire une édition nouvelle des Sermons de Luther, qui fut promptement enlevée. En tête de l'ouvrage, on voyait une gravure sur bois représentant l'hérésiarque, encore habillé en moine augustin, ayant la chevelure rasée, un livre à la main, une auréole autour de la tête, et le Saint-Esprit au-dessus, avec la légende : *Martinus Luther, ein Diener Jesu Christi und Wiederaufrichter christlicher Leer.* « Martin Luther, serviteur de Jésus-Christ et restaurateur de l'enseignement chrétien [2]. »

L'évêque s'empressa de rappeler le décret pontifical, interdisant, sous peine d'excommunication, aux laïques, la lecture des ouvrages prohibés [3]. On ne tint pas compte de ses sommations.

Cependant les faits qui se passaient journellement dans la ville, et la protection accordée en toute occasion aux novateurs par le magistrat, inspiraient des craintes sérieuses aux moines et aux religieux, et le moment ne leur semblait pas éloigné où on passerait des menaces et des insultes aux attaques directes et au pillage. Plusieurs d'entre eux quittèrent secrètement les couvents, avec l'agrément de leurs supérieurs, et se réfugièrent à Saverne, Haguenau ou Molsheim, en ayant soin d'emporter les reliquaires, les ornements d'église, en un mot ce que les cloîtres possédaient de plus précieux [4].

Ces émigrations, malgré le mystère dont on s'était efforcé de les couvrir, n'échappèrent pas à l'attention des meistres et du sénat.

Ils prirent donc un arrêté portant [5] « que, conformément à

[1] Il descendait, par les femmes, de Mentel, que plusieurs historiens et chroniqueurs considèrent comme le premier et véritable auteur de l'imprimerie.

[2] Grandidier, Essais, p. 86. — Trausch., t. II, p. II, f. 78. — Speckle, t. II, f. 178, verso.

[3] Archives, loc. cit.

[4] Monum. Argent., Mem. Schmidt., t. II, p. 11.

[5] Trausch., t. II, p. II, f. 79. — V. aussi Wencker, t. II, p. II, f. 32.

un très-ancien usage, ils prétendaient user de leur droit de surveillance sur les couvents, chapitres et églises ; qu'en outre ils feraient faire par des notaires, et devant témoins, l'inventaire exact de tout ce qui était dans lesdits couvents et chapitres, et prendraient des mesures telles, qu'à l'avenir rien n'en pourrait être soustrait. »

Ce décret fut suivi d'exécution, et comme plusieurs objets que l'on savait être en la possession des Augustins ne se trouvaient plus dans leur monastère, le sénat leur enjoignit, avec menaces, de les représenter avant dix jours révolus [1].

Les visites dans les couvents causèrent, d'ailleurs, de graves désordres parmi les religieux. Les meilleurs se scandalisèrent ; les plus mauvais, fatigués de la vie monastique, tant hommes que femmes, profitèrent de l'occasion pour se promener publiquement dans la ville, pour courir aux sermons de Zell et de Butzer, pour se marier enfin, et augmenter le nombre des apostats [2].

Parmi ces derniers, on remarquait Matthieu Greiter, chantre de la cathédrale, qui fut nommé alors diacre à l'église de Saint-Martin ; — et Wolfgang Dachstein, lequel prit femme, et devint organiste et vicaire à Saint-Thomas. Ils ont été les auteurs des premiers cantiques allemands chantés dans les églises de Strasbourg [3]. Leurs poésies rudes et barbares, à peine intelligibles aujourd'hui, ont été fort goûtées au moment où elles ont paru.

Il y eut recrudescence de scandale dans les dernières semaines du carême (1524), à propos de la nomination de quelques curés. Laissons parler ici l'un de nos historiens protestants [4]. « Les chapitres et les autres autorités supérieures ecclésiasti-

[1] Trausch. et Wencker, loc. cit. — Nos chroniqueurs ne nous disent pas si les religieux exécutèrent cet ordre tyrannique.

[2] Trausch., loc. cit. — Wencker, loc. cit. — Monum. Argent., t. I, p. 12.

[3] Trausch., t. II, p. II, f. 78. — Wencker, t. II, p. II, f. 31, verso.

[4] Jung, II, 367.

ques s'opposaient aux nouveautés, dit-il ; les paroissiens ne purent donc plus leur reconnaître le droit de nommer les directeurs des âmes et les curés : ils avaient même peine à en obtenir le maintien de ceux qui se trouvaient en place, et qui étaient en opposition avec la vieille Église. — Cependant la manière arbitraire dont procédaient alors plusieurs de ces paroissiens devait produire de graves désordres ; — il était sage, par conséquent, que dans ces années d'effervescence, le magistrat civil profitât de l'occasion que lui offraient les paroisses elles-mêmes, de se mêler de ces sortes d'affaires. — Car les fidèles, — assurés de la cordescendance équitable du sénat, et sachant qu'il était prêt à accorder tous les changements réclamés avec justice, — s'adressèrent souvent aux autorités civiles, afin d'obtenir, — grâce à leur influence et à leur pouvoir, — soit le maintien des prédicants, que les supérieurs ecclésiastiques voulaient chasser, soit le remplacement de curés attachés avec entêtement aux vieilleries, par des prédicateurs dévoués à la Réforme. — Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette immixtion de l'autorité civile dans des affaires concernant des personnes ecclésiastiques devait être avantageuse pour l'avenir et si elle l'est devenue en effet : au temps dont nous parlons, elle pouvait seule tirer d'embarras. »

Le passage qu'on vient de lire trahit la perplexité de l'auteur. Il essaye de justifier *quand même* les événements subséquents. — Après avoir établi, tant bien que mal, ce point de départ, il pourra avec plus de liberté raconter ce qui va se passer dans la ville et déclarer légitimes, sous prétexte d'*impérieuse nécessité*, des nominations de curés faites tumultueusement par la populace et confirmées par le magistrat civil[1].

[1] On vient d'entendre le professeur protestant, écoutons maintenant ce que dit Bossuet à ce propos (Variat., l. XX, p. 632, 633) : — « L'autorité d'établir les pasteurs est déférée partout, dans l'Écriture, aux pasteurs établis : le pouvoir qu'ils ont d'en haut est rendu sensible par l'imposition des mains, cérémonie réservée à leur ordre. C'est ainsi que les pasteurs s'entre-suivent. Jésus-Christ, qui a établi les premiers, a dit qu'il serait toujours avec ceux

Un fait domine dans la phrase que nous citons : la portion de la bourgeoisie à laquelle le nouvel Évangile avait tourné la tête voulait avoir des pasteurs qui fussent à son niveau ; elle prétendait conserver les apostats que le clergé fidèle refusait de laisser en place, ou remplacer par des apostats ceux qui étaient demeurés attachés à l'Église. Mais elle comprenait aussi que les chanoines et les supérieurs ecclésiastiques, desquels dépendaient les cures, ne la serviraient pas selon son goût ; elle exigeait donc que le droit de nomination lui fût dévolu pour

à qui ils transmettraient leur pouvoir ; vous ne pouvez prendre de pasteurs que dans cette succession ; et vous ne devez non plus appréhender qu'elle manque que l'Église même, que la prédication, que les sacrements. »

Voilà comme on parle dans l'Église, et les peuples ne présument pas au-dessus de ce qui leur est donné ; mais la Réforme leur dit tout le contraire : — « En vous, leur dit-elle, est la source du pouvoir céleste ; vous pouvez non-seulement présenter, mais établir les pasteurs (à Strasbourg, c'est le sénat, autorité laïque, qui les établit). S'il fallait prouver ce pouvoir du peuple par les Écritures, on y demeurerait court. Pour se dispenser de cette preuve, on dit au peuple que c'est un droit naturel de toute société, ainsi, que, pour en jouir, on n'a pas besoin de l'Écriture, et qu'il suffit qu'elle n'ait pas révoqué le droit que la nature a donné. Le tour est adroit, je le confesse ; mais prenez-y garde, ô peuples qui vous flattez de cette pensée ! Pour se faire un maître sur la terre, il suffit de le reconnaître pour tel, et chacun porte ce pouvoir dans sa volonté. Mais il n'en est pas de même pour se faire un Christ, un sauveur, un roi céleste, ni pour lui donner ses officiers. Et, en effet, leur imposerez-vous les mains, vous peuples à qui l'on dit qu'il appartient de les établir ? Ils n'osent, mais on les rassure en leur disant que cette cérémonie d'imposer les mains n'est pas nécessaire. Quoi donc ! n'est-ce pas assez, pour la juger nécessaire, qu'on la trouve si souvent dans l'Écriture, et qu'on ne trouve ni dans l'Écriture ni dans toute la tradition que jamais il y ait eu pasteur établi d'une autre sorte, ni qu'il y en ait eu un seul qui n'ait été fait par les autres ? N'importe, faites toujours, ô peuple ! croyez que le pouvoir de lier et de délier, d'établir et de détruire, est en vous, et que vos pasteurs n'ont de pouvoir que comme vos représentants ; que l'autorité de leurs synodes vient de vous ; qu'ils ne sont que vos délégués ; croyez, dis-je, toutes ces choses, encore que vous n'en trouviez pas un seul mot dans l'Écriture, et croyez surtout que, lorsque vous vous croirez inspirés de Dieu pour réformer l'Église, dès que vous serez assemblés, en quelque manière que ce soit, vous pouvez faire tout ce qu'il vous plaira de vos pasteurs, sans que personne vous puisse ôter cette liberté, à cause qu'elle est naturelle. Voilà comme on prêche la Réforme, c'est ainsi qu'on met en pièces le christianisme et qu'on prépare la voie à l'Antechrist. »

l'avenir, à elle-même et au sénat dont elle connaissait les sympathies. Elle exigeait, de plus, que la commune administrât dorénavant les revenus attachés aux cures, et en disposât comme bon lui semblerait. — En un mot, ce qu'elle voulait, c'était une rupture complète, formelle, perpétuelle avec l'Église, et le droit reconnu de disposer d'une partie de ses biens en faveur de l'apostasie.

La paroisse de Sainte-Aurélie fut la première à se mettre en révolte ouverte. — L'église de Sainte-Aurélie, placée originairement sous l'invocation de saint Maurice, remontait à une haute antiquité[1]; elle avait appartenu à la commune de Kœnigshofen, avant la réunion de ce village à Strasbourg.

Henri II, évêque de Strasbourg, autorisé par le pape Honorius III, l'avait cédée, en 1219, au chapitre de Saint-Thomas, qui, à partir de ce temps, en nomma le curé[2].

La population de la paroisse, composée presque exclusivement de jardiniers, avait été pervertie par Symphorien Pollion, en 1523.

Nous avons parlé du décret, rendu par le sénat de Strasbourg, ordonnant à tous les curés et prédicateurs « de se borner à annoncer librement en chaire l'Évangile et la pure parole de Dieu, » — c'est-à-dire *de prêcher la Réforme.*

Or, après la publication de ce décret, le prêtre Christophe, curé de Sainte-Aurélie, avait déclaré publiquement qu'il ne tiendrait aucun compte des ordres du magistrat, qu'il continuerait à enseigner ce qu'enseigne l'Église catholique, et qu'il n'appartenait pas aux laïques de décider de ce qui est ou n'est pas conforme à la pure parole de Dieu.

Les jardiniers, exaspérés de cette déclaration, s'empressèrent de recourir à Capito, et de réclamer son assistance. Le prévôt rebelle de Saint-Thomas leur proposa de choisir Butzer en qualité de prédicateur et d'adresser à ce sujet une supplique au sénat.

[1] Monum. argent., t. I, p. 38.
[2] Schœpflin, Alsat. illust., II, 293.

Son conseil fut suivi dès le mois de janvier (1524); la supplique existe encore. L'un de nos historiens en cite[1] les principaux passages avec complaisance; il y trouve « l'expression du zèle d'une commune qui a soif de la parole[2], » et, à son avis[3], « cette pièce remarquable démontre que la calomnie et l'injustice seules ont pu attribuer la conduite tenue par la bourgeoisie de la ville à une vaine ardeur pour la nouveauté. »

La supplique des jardiniers de Sainte-Aurélie nous semble au contraire l'expression parfaite de *cette vaine ardeur pour la nouveauté* qui succédait à l'esprit de foi et de soumission en tous les lieux ou la Réforme prenait racines.

Les pétitionnaires commencent par demander, tant en leur nom qu'en celui de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs vieillards, un prédicateur qui leur annonce la pure parole de Dieu. Ils se plaignent avec amertume du curé Christophe, qui, loin de se conformer au décret du sénat ordonnant de ne plus prêcher que l'Évangile, exalte en chaire les décrets des conciles et des papes, « s'efforce de détacher ainsi le peuple chrétien de la parole divine, pour en rester à ses *vieilles absurdités*, aigrit une partie de la commune contre ceux qui obéissent au mandat du magistrat, les qualifie de novateurs, et cause des divisions. — Cet état de choses nous déplaît infiniment, en notre qualité de bourgeois chrétiens, » — ajoutent les pétitionnaires, — « nous cherchons donc un homme instruit qui nous annonce la vraie doctrine divine et nous indique le véritable chemin à nous et aux nôtres. » Après quelques phrases de même style, les jardiniers en reviennent aux plaintes contre leur curé, « qui remplit ses sermons de fables et de vieilleries, et dont la prédication est si misérable, qu'on craindrait d'ennuyer le sénat en répétant ce qu'il dit; » puis, pour en finir, ils supplient encore une fois les magistrats d'avoir égard à leur triste position et de faire droit à leur demande.

[1] Jung, II, 370 et seq.
[2] Ibid.
[3] Ibid., p. 372.

Le sénat prit la supplique en très-haute considération et entama une négociation à ce sujet avec le chapitre de Saint-Thomas. Celui-ci consentit, après quelques pourparlers, à l'éloignement du prêtre Christophe, et promit de présenter, pour la cure, deux ou trois candidats parmi lesquels les paroissiens pourraient choisir ; — il fit même des ouvertures à ce sujet au curé de Lahr, petite ville située sur la rive droite du Rhin. — Mais les jardiniers, informés de ce qui se passait par Capito, adressèrent une nouvelle pétition aux magistrats : « Nous ne voulons pas du curé de Lahr, — y disaient-ils, — *car lui aussi racle encore sur l'ancien violon* [1], — nous en voulons un qui prêche comme les autres prédicateurs de la ville... que le curé Christophe reste d'ailleurs si le chapitre le veut, — peu nous importe, ce n'est pas un curé que nous demandons, c'est un prédicateur... »

Le sénat recommença à négocier avec les chanoines de Saint-Thomas, et ceux-ci cherchèrent à faire traîner la chose en longueur ; — les magistrats déclarèrent alors « qu'ils ne pouvaient pas opposer de plus longs refus à la juste demande des honorables paroissiens de Sainte-Aurélie, et qu'ils les autorisaient à choisir un prédicant qui leur annonçât la vérité de l'Évangile [2].

Le choix des jardiniers tomba sur Butzer. Le sénat le confirma après quelque hésitation, et ce fut le dimanche de *Reminiscere* qu'il remplit pour la première fois ses nouvelles fonctions, ainsi que nous l'apprend le protocole rédigé par le doyen de Saint-Thomas. — « Butzer, — y est-il dit, — né d'un père juif et d'une mère chrétienne, installé par les paroissiens, sans le consentement du chapitre, a fait son premier sermon le dimanche de *Reminiscere* 1524.

Peu de temps après, les jardiniers de Sainte-Aurélie allèrent plus loin; déjà la nomination *du prédicateur* ne leur suffisait

[1] Jung, II, 373.
[2] Ibid., p. 374.

plus et, contrairement à leur précédente affirmation, ils prétendaient avoir *un curé* de leur choix. Ils conférèrent de leur chef cette dignité à leur élu Butzer, et les magistrats sanctionnèrent ce nouvel empiétement. L'ex-dominicain, qui le premier avait donné à la ville de Strasbourg le spectacle d'un prêtre marié, y fut donc aussi le premier curé pur évangélique [1].

Des scènes également déplorables eurent lieu avant la fin du carême à Saint-Pierre-le-Jeune [2]. Le curé de cette église n'avait pas donné dans la nouveauté; à ce titre, il était devenu odieux à la partie turbulente de la population. Les paroissiens se réunirent sans consulter ni le chapitre ni l'autorité civile; ils firent un nouveau choix, et en rendirent compte au sénat dans une *supplique* rédigée en termes fort peu mesurés. Ils y annonçaient « que leur ancien curé ne leur convenait pas, qu'ils ne voulaient plus avoir affaire avec lui; que le dimanche suivant (de *Lætare*) ils en installeraient un autre, et que leur choix s'était arrêté sur le docteur Wolfgang Capito [3]. »

La démarche irrévérencieuse des paroissiens irrita le magistrat; il fit comparaître leurs délégués, et leur adressa une verte réprimande. Toutefois, après leur avoir enjoint de se tenir tranquilles, il entra en pourparlers avec le chapitre pour en obtenir la destitution du curé.

La négociation traîna. Les meneurs du mouvement, mécontents de ces retards, se réunirent au commencement de la semaine sainte, et, après avoir éteint les cierges dans l'église et détaché la grande croix du portique [4], plus de cent d'entre eux se rendirent tumultuairement à la maison de l'ammeistre Mueg [5], exigeant, d'un ton assez élevé, prompte réponse et

[1] Monum. Argent., loc. cit.

[2] Archives de Strasb., Invent. Grandidier, part. III, t. II. — Description du spirituel de l'évêché faite en 1663 par le grand vicaire Pleister. Lieux usurpés par les luthériens.

[3] Wencker, t. II, p. II, f. 33. — Speckle, Coll., t. I, f. 186. — Trausch., t. II, p. II, f. 82.

[4] Speckle, Coll., t. II, f. 198, verso.

[5] Wencker, loc. cit. — Trausch., loc. cit.

décision touchant leur *supplique*. L'ammeistre les calma par de douces paroles, leur représenta qu'une telle conduite violait le serment prêté le jour du Schwœrtag, et leur promit d'agir, afin qu'à partir des fêtes de Pâques, Capito reçût l'autorisation de leur prêcher une doctrine *qui leur fût agréable*[1] (*sic*).

Les conférences recommencèrent, en effet, entre le magistrat et le chapitre. — Le sénat exigeait que les chanoines lui reconnussent le droit de nommer à la cure, — qu'ils en augmentassent les revenus, — et qu'ils y attachassent un presbytère assez vaste pour y pouvoir loger un curé et un vicaire *mariés tous deux;* — il consentait, par contre, à obliger le curé *évangélique* à terminer son service à huit heures du matin, de manière que les offices du chapitre ne fussent pas troublés, et à le surveiller pour l'empêcher d'offenser les chanoines. — Ceux-ci, espérant conjurer l'orage par une demi-concession, offrirent au sénat de lui reconnaître pour huit années le droit de nommer à la cure de Saint-Pierre-le-Jeune, à la condition cependant que les paroissiens ne prendraient point part à l'élection, et que Capito en serait exclu[2].

Les paroissiens, informés de la proposition, s'ameutèrent dans les rues en proférant des cris de vengeance. Ils voulaient, disaient-ils, prendre le presbytère d'assaut, et n'y pas laisser pierre sur pierre[3]. Les chanoines cédèrent alors à la force, et l'installation de Capito en qualité de curé eut lieu[4].

Malgré cette soumission complète du chapitre, la populace murmurait encore. Elle exigeait que l'on remît à la paroisse la jouissance de tous les biens et revenus de la fondation et paraissait disposée à recourir aux moyens les plus violents.

[1] Trausch., loc. cit. — Monum. Argent., Mem. Schmidt, t. II, p. 10.
[2] Wencker, t. II, p. II, f. 33.
[3] Cité par Rœhrich, loc. cit., p. 193.
[4] Wencker, t. II, p. II, f. 33. — Trausch., t. II, p. II, f. 82. — Speckle, Coll., t. II, f. 186, verso. Capito fut nommé d'abord pour jusqu'à la Saint-Jean, ensuite à perpétuité. En 1525, il renonça à la prévôté de Saint-Thomas.

Les très-chauds *évangéliques* ne proposaient rien moins que d'aller assommer les chanoines connus pour leur attachement au papisme; ceux-ci, épouvantés, prirent la fuite[1]; les trois vicaires seuls restèrent à Strasbourg, s'engageant humblement à faire ce qu'on exigerait d'eux, pourvu qu'on les protégeât contre la fureur populaire[2]. (Die drey Vicarien aber so allhie verbliebent, — dit le chroniqueur, — sind gar geschlachte gewesen, und haben sich erbotten, sie wollten thun was man sie hiesse, allein bethen sie vor Gewalt zue schützen.)

Telle a été toujours et partout la manière de procéder de la Réforme; œuvre de la force brutale, qualifiée par les novateurs d'œuvre divine, son établissement a été accompagné du vol des biens ecclésiastiques et de la destruction du culte catholique.

Tandis que ces faits se passaient à Strasbourg, Guillaume de Honstein voulut essayer encore de frapper un grand coup. Après avoir donné des preuves d'une patience et d'une longanimité exagérées peut-être, et que les détracteurs du catholicisme eux-mêmes ont été forcés de reconnaître[3], il annonça au magistrat de Strasbourg qu'il allait procéder selon la rigueur des lois, « et qu'il ne connaissait ni franchises ni priviléges qui pussent l'empêcher d'agir contre les prêtres mariés[4]. » Le lendemain 14 mars, il lança contre eux une sentence d'excommunication, qui fut affichée le 3 avril suivant à la porte principale de la cathédrale[5].

La sentence n'étonna pas les novateurs. Zell s'empressa de

[1] Wencker, loc. cit. — Trausch., loc. cit. — Monum. Argent., loc. cit. — Wahre, Relation, etc., p. 57.

[2] Archives de Strasbourg. — (Inv. Spach.) Affaires ecclésiastiques. *Saint-Pierre-le-Jeune*, liasse 3, relative aux différends religieux à la suite de l'introduction du protestantisme.

[3] Rœhrich, loc. cit., p. 184.

[4] Epist. dat. Domen. Judica, 1524. — Ap. Gerdes, Hist. Ref., II, Doc., p. 71.

[5] Wahre, Relation, etc., p. 55.

réunir *ses collègues* dans sa maison, et, après s'être entendu avec eux, il rédigea avec l'assistance de Capito, en présence du notaire Michel Schwencker, et séance tenante, un appel au futur concile. La pièce fut également affichée à la cathédrale dès le 5 avril. Elle était écrite en latin, signée par Matthieu Zell, Antoine Firn, Luc Bathodius, Wolfgang Scultetus, Conrad Spatzinger, Alexander nuper Johannita, et Jean Niebling, et portait le titre suivant : « Appel des prêtres mariés de Strasbourg contre la folle et calomnieuse excommunication de l'évêque. — *Appellatio sacerdotum maritorum urbis Argentinæ adversus insanam et calumniosam excommunicationem episcopi*[1]. — Avant même d'afficher l'appel, on le traduisit en allemand, et on le répandit à profusion parmi la bourgeoisie. « *La Réforme étant devenue la chose du peuple*, dit à ce propos un de nos historiens, d'un ton d'admiration[2], il fallait bien le mettre au fait de ce qui se passait. » — D'ailleurs, la suite prouva qu'on avait sagement agi en prenant cette prompte et énergique mesure, ajoute notre auteur. — « Peu de personnes de la ville s'occupèrent de l'excommunication ; on n'y prit pas garde, pour ainsi dire ; on tint de moins en moins compte de l'individu qui avait essayé d'employer encore cette vieille arme usée, et on n'en avança que plus rapidement *dans l'œuvre de l'amélioration*, même en choses extérieures[3]. »

Mais si l'on n'avait plus d'égards pour l'individu qui employait la *vieille arme usée*, on témoignait d'autant plus de respect *au restaurateur de l'enseignement chrétien;* un exemplaire de l'appel fut envoyé à Martin Luther.

La pièce est digne de fixer notre attention. — Les excommuniés commencent par déclarer que, condamnés, mais inno-

[1] Monum. Argent., t. I, p. 61. — La plupart des auteurs protestants, lorsqu'ils citent cette pièce, retenus peut-être par un reste de pudeur, suppriment les deux mots *insanam* et *calumniosam* qui se trouvent dans le titre de l'exemplaire que nous avons sous les yeux.

[2] Rœhrich, t. I, d. 1, p. 185.

[3] Ibid., p. 186.

cents, ils en appellent à un juge plus grand, meilleur, et plus docte que celui qui les frappe; c'est-à-dire à un concile, car c'est là seulement que les victimes des tyrans des âmes peuvent trouver encore de la protection; — ils n'en appellent pas aux archevêques, aux primats et au pape, qui sont des ennemis de l'Écriture et de la croix de Christ. — Ils proclament qu'ils ont longtemps simulé un honteux célibat, qu'ils vivaient avec des femmes publiques ou avec leurs servantes; « mais, ajoutent-ils, — l'Evangile nous a ouvert les yeux sur notre abominable et dangereuse chasteté, et nous avons formé la résolution de nous conformer aux lois de Dieu et de la nature, et de sortir de l'état de péché. »

Ils avouent cependant qu'ils ont longtemps hésité. Une fausse honte les retenait. Ils craignaient que le mariage des prêtres ne scandalisât le public; mais alors ils ont commencé à parler en chaire, avec une très-grande énergie, contre l'abomination de Satan; ils ont démontré que le saint mariage pouvait seul en faire sortir, et, par la grâce de Dieu, leurs discours ont produit des fruits abondants. — D'ailleurs, la vérité de ce qu'ils disaient dans leurs sermons a été confirmée par l'arrivée et par l'exemple de Butzer, leur cher frère en Jésus-Christ, et de la *très-pudibonde matrone* (sic) son épouse. Ils ont obéi enfin aux ordres du Seigneur, et pris chacun une femme, au mépris de l'Antechrist: poussés par l'esprit divin et inspirés par lui, rien n'a plus pu les arrêter dans l'exécution de leur louable dessein.

Que leur importent dès lors l'hypocrisie des pharisiens impies et les odieuses calomnies du troupeau papiste?

Leurs sermons ont eu des résultats admirables; l'ennemi, qui ne supporte pas le triomphe de l'Évangile, a suscité des intrigues, en dépit desquelles les progrès de la bonne cause ne se sont pas ralentis; — mais alors l'évêque, *qui porte avec raison la mitre épiscopale à deux cornes*, les a cités à comparaître, le 15 janvier, à Saverne, pour y être dépouillés du privilége clérical, à cause de leurs mariages.

Les appelants rendent ensuite un compte sommaire, et en termes qui les présentent sous le jour le plus pur et le plus évangélique, de tous les faits qui se sont passés à Strasbourg, depuis le moment de la citation jusqu'à celui « où l'excommunication impie et injurieuse au droit divin, prononcée contre eux, » a été affichée aux portes de la cathédrale ; — puis ils s'attachent à prouver encore qu'il faut nécessairement se plonger dans la débauche la plus crapuleuse lorsqu'on ne se marie pas [1] ; — et ils invitent la terre entière à se tenir en garde contre ceux qui sont des loups au lieu de pasteurs, des traîtres au lieu de gardiens, de véritables pestes en un mot. Ils en appellent non-seulement de la présente sentence, mais de toutes les tracasseries qui pourraient leur être suscitées à l'avenir, à eux ou à autrui, sous le même prétexte.

Enfin, ils en viennent à exposer les motifs de leur appel. Ils en indiquent douze, dont les principaux sont : que l'évêque les condamne quoique absents, ce qui est contraire aux lois de l'Église, en matière de foi ; — qu'ils ne peuvent se rendre avec sécurité à Saverne, parce qu'ils ont excité contre eux les enfants de mensonge, en prêchant la vérité ; — qu'on ne saurait les obliger à paraître en justice loin du lieu de leur résidence ; — que tout ce qu'affirme l'évêque est un audacieux tissu des plus effrontés mensonges ; — que l'évêque est à la fois accusateur et juge ; — et qu'on veut les traiter plus sévèrement, eux, prêtres engagés dans les liens honorables du mariage, que les concubinaires.

Tout en adressant leur appel au futur concile, ils affectent de dire : « *Pourvu que ce concile soit libre, chrétien, et que l'esprit de Jésus-Christ en soit l'âme et la règle,* » condition de l'exécution de laquelle ils se réservent tacitement le droit de juger, et qui leur ménage une ressource en cas de condamnation par ce tribunal suprême.

Pour terminer, ils déclarent une fois encore : qu'ils ne tien-

[1] C'était sans doute aussi pour éviter ce malheur qu'ils autorisaient Henri Kieffer à épouser une seconde femme, vu l'absence de la première.

dront pas compte des indignes menaces de l'évêque ; qu'ils rendront honneur à l'Évangile, et sauront résister aux ennemis de la piété ; ils conjurent les princes, comtes, barons, bourgeois et peuples chrétiens, d'adhérer à leur appel, de s'élever contre les oppresseurs de l'Écriture sainte, de l'esprit du Christ et du salut des fidèles, et de se joindre à eux pour s'opposer aux audacieuses tentatives des pontifes et des évêques impies. Après quelques phrases dans le même goût, ils ajoutent : *In nomine Domini, Amen.* — Suivent les signatures.

Ainsi les soi-disant réformateurs de Strasbourg l'avouaient maintenant, ils avaient été jusque-là soit des débauchés publics, soit au moins des hommes de mœurs abominables. En eux, la chair dominait complétement l'esprit ; et, au moment où, dans leurs sermons, ils tonnaient contre la conduite du clergé, ils étaient au nombre de ses membres les plus corrompus, et vivaient de la manière la plus scandaleuse. — Ils ont soin de nous le dire eux-mêmes, ils le proclament dans leur apologie ; ils se vantent publiquement d'avoir rompu le serment solennel de célibat qu'ils ont prêté jadis *de leur plein gré*, parce qu'ils ont été trop misérables et trop lâches pour y rester fidèles. Leur inconduite passée est, à leurs yeux, la justification suffisante de leur infamie présente ; leurs mariages sont, pour les uns, la continuation du concubinage, pour les autres, une débauche civilement privilégiée ; ils n'y cherchent que la satisfaction de leurs passions.

Quoi qu'il en soit, l'appel des prêtres mariés fut jugé admirable par le magistrat de Strasbourg. Il leur sut un gré infini du franc aveu de leurs turpitudes passées, et les prit sous sa protection plus chaleureusement que jamais.

Les novateurs, de leur côté, comprenant la nécessité d'une puissance coercitive capable de les soutenir et de les défendre, n'hésitaient pas, ainsi que nous l'avons vu, à reconnaître au sénat le pouvoir suprême en matière religieuse, et la haute juridiction ecclésiastique. — Ce que les membres du grand conseil lieraient et délieraient dans la banlieue et la ville devait

être lié et délié dans le ciel à l'avenir. Nous avons parlé déjà de la première *bulle dogmatique* du sénat, qui ordonnait la prédication pure et simple de l'Evangile sans mélange de fables d'invention humaine.

Pénétré de reconnaissance au sujet de la puissance spirituelle qu'on lui décernait, il avait été plus loin encore, en nommant de sa propre autorité, aux cures, les prédicateurs désignés par la populace. Symphorien Pollio eut celle de Saint-Martin, tout comme Butzer et Capito avaient obtenu celles de Sainte-Aurélie et de Saint-Pierre-le-Jeune. — Puis, continuant à favoriser les moines et les religieuses qui sortaient de leurs couvents pour se marier, le magistrat augmenta la milice des réformateurs de ce qu'il y avait de plus corrompu parmi les hommes et les femmes échappés des différents cloîtres de la ville.

CHAPITRE VIII

L'ÉVÊQUE PORTE PLAINTE AU CARDINAL CAMPEGGIO, A LA DIÈTE DE NUREMBERG. — PROGRÈS DU NOUVEL ÉVANGILE A STRASBOURG.

Pendant que les événements dont nous venons de rendre compte s'accomplissaient à Strasbourg, la brèche avait continué à s'élargir en Allemagne. — Les écrits polémiques de Luther s'étaient multipliés; l'église de Wittemberg, dirigée par lui, donnait la première l'exemple de l'abolition des cérémonies les plus respectables. « Jusqu'à présent, disait le docteur Martin, par compassion pour la faiblesse de bien des gens, je n'ai travaillé que la doctrine, et je n'ai songé qu'à déraciner de l'esprit humain des erreurs et des opinions sacriléges. Mais, maintenant que le peuple a été affermi dans la foi, il est temps de ne plus supporter d'impiétés dans l'Église et d'établir un

accord parfait entre les dogmes et les manifestations extérieures[1]. »

Fidèle à ce principe, Luther publiait ses libelles intitulés : « De la messe et du saint sacrement, — et Du scandale de la basse messe dite le canon[2] (*Die Weise der Messe und Geniessung des hochwürdigen Sacraments*, — et — *Von dem Greuel der Stillmesse so man den Canon nennet*); — puis, pour achever de ruiner la papauté dans l'esprit des populations, il avait recours au burin de Lucas Cranach et faisait graver sur bois des caricatures dont il donnait l'idée à l'artiste, et qu'il accompagnait de légendes tantôt satiriques, tantôt grossières et obscènes. Le vicaire de Jésus-Christ y était représenté sous les traits les plus ignobles et sous les formes les plus monstrueuses, monté tantôt sur une bête chimérique, tantôt sur une truie ou un âne, entouré de figures allégoriques, ayant toutes leur signification, et qui rappellent ces débauches d'esprit auxquelles certains peintres se sont livrés pour représenter la tentation de saint Antoine.

Les gravures de Cranach et des autres artistes de l'école de de Nuremberg étaient destinées non-seulement à illustrer les textes de Luther, on les tirait à part, elles se débitaient chez les libraires, aux foires et sur les places publiques, où elles charmaient les étudiants et la populace, et servaient à la fois d'aliment et d'excitant à la haine des partisans de la Réforme contre le chef de l'Église.

Mais, tandis que Luther agissait de la sorte, d'autres novateurs enchérissaient sur lui et rejetaient successivement les vérités révélées et les articles de foi.

Les premiers apostats avaient affirmé que, sans être nécessaire, le baptême des enfants était utile; — Storch, Munzer, les prophètes de Zwickau et leurs adeptes le déclaraient abo-

[1] Sleidan, t. I, l. IV, p. 213.

[2] Luther, que voulait-il dire par là? Lui qui avait été prêtre, pouvait-il ignorer que le canon se trouve dans toutes les messes, qu'elles soient basses ou chantées?

minable et infernal, et proclamaient la nécessité du baptême des adultes. Luther rejetait le sacrifice de la messe, Zwingli et Carlostadt attaquaient le dogme même de la présence réelle et ne voyaient qu'une figure dans la très-sainte eucharistie. — L'Allemagne présentait l'aspect d'une Babel; chaque nouvel apôtre se déclarait seul en possession du pur Évangile, de la véritable parole de Dieu dégagée de toute erreur, lançait l'anathème contre ceux qui n'adoptaient pas sa manière de voir, les vouait à Satan, et les traitait d'ânes, de pourceaux et de possédés. Le docteur Martin avait adopté le premier l'usage de ces triviales expressions dans les disputes de religion. « Puissé-je avoir le bonheur de te voir sur la roue! » lui avait dit André Carlostadt, pour clore une discussion sur le dogme de la présence réelle; « Puisses-tu te rompre le col avant de sortir de la ville! » lui avait aussitôt répondu Luther, de son ton d'apôtre et de père de la nouvelle Église!

Ces divisions profondes, ces haines ardentes, ces polémiques furieuses, signes manifestes de la réprobation divine, stygmates indélébiles imprimés au front de la Réforme dès son origine, ne faisaient pas rentrer en eux-mêmes les auteurs de ces affreux désordres. Mais, en s'entre-déchirant, ils s'entendaient cependant pour attaquer et pour détruire. Tous ils voulaient renverser le trône de l'Antechrist (le pape) et la grande prostituée de Babylone (l'Église de Jésus-Christ). Chacun d'eux avait ses partisans et son armée, le peuple et la bourgeoisie se groupaient autour de ceux qui leur prêchaient la licence et qui les excitaient à la révolte et au pillage; — les princes se montraient de plus en plus favorables au luthéranisme, qui leur présentait la perspective d'être maîtres absolus chez eux au spirituel et au temporel, et heureux possesseurs des domaines du clergé, moyennant quelques décrets de confiscation!

La diète, convoquée à Nuremberg en 1522, s'était bornée à exposer à Cheregati, légat du pape, les griefs des princes contre l'Église et à lui faire ensuite la vague promesse d'arrêter le progrès du luthéranisme et de soutenir les évêques qui

voudraient prononcer les peines canoniques contre les ecclésiastiques mariés. — Cette promesse, si mesquine en présence des maux immenses qui désolaient l'Église en Allemagne, n'avait pas même été exécutée. Adrien VI, impuissant à porter remède au désordre dans lequel la chrétienté se trouvait plongée, était mort de douleur.

Clément VII, ayant été élu souverain pontife le 9 novembre 1523, envoya son légat le cardinal Campeggio à Nuremberg, où les ordres s'étaient rassemblés de nouveau au commencement de l'année 1524. Campeggio était un homme de tête, d'un caractère ferme, très-éloquent et habile théologien; le pape avait fondé de grandes espérances sur sa présence à la diète. — Mais déjà, en se rendant au lieu de sa destination, il eut de fréquentes occasions de se convaincre du mauvais vouloir du peuple allemand à l'égard du saint-siége. La réforme prétendue s'étendait et devenait de jour en jour plus audacieuse. Partout, le long des routes, Campeggio apercevait des chapelles, des croix, des statues de saints abattues; nulle part il ne rencontrait de personnes revêtues du costume clérical, la soutane et le froc n'osaient plus se montrer en public; — en entrant à Augsbourg, il voulut donner sa bénédiction au peuple, le peuple se moqua de lui et le hua. — Arrivé à Nuremberg, il trouva quelques-uns des princes venus à sa rencontre pour le prier de se dépouiller des insignes de sa dignité cardinalice avant d'entrer dans la ville, de peur d'être insulté par la populace.

Campeggio avait été chargé par le pape d'un bref conçu en termes bienveillants, destiné à l'électeur Frédéric de Saxe; il comptait le remettre lui-même à ce prince et le décider à abandonner Luther pour embrasser les intérêts de l'Église; mais Frédéric s'était éloigné de Nuremberg. — Campeggio lui envoya le bref; — l'électeur ne répondit pas.

Le jour suivant le cardinal parut à la diète, et prononça un discours remarquable, dans lequel il fit une vive peinture des désordres dans lesquels l'hérésie avait plongé l'Al-

lemagne et des maux qui menaçaient l'empire. Il aborda franchement les griefs dont la diète avait demandé le redressement, et promit qu'on ferait droit aux doléances des ordres, à la condition, cependant, qu'ils retrancheraient quelques articles qui n'allaient à rien moins qu'à la destruction de l'autorité pontificale et des priviléges de l'Église [1].

L'archiduc Ferdinand, frère et lieutenant de l'empereur [2], les ducs Guillaume et Louis de Bavière, le cardinal-archevêque de Salzbourg, l'évêque de Trente et dix autres princes séculiers ou ecclésiastiques formaient le parti catholique à la diète, et insistaient, — d'après les ordres de Charles-Quint, — sur l'exécution du fameux édit de Worms; l'empereur menaçait les États de sa colère, en cas de désobéissance. — Le parti de la nouveauté formait la majorité; — outre les princes favorables au luthéranisme, les députés de la plupart des villes se rangeaient autour de sa bannière; — ce parti voulait proclamer sans plus attendre la liberté de conscience, c'est-à-dire la révolte contre l'édit impérial. Après une longue et orageuse discussion, la diète formula un décret qui ne remédiait à rien et qui était un tissu de contradictions. Elle décida : — que le pape convoquerait, du consentement de l'empereur, un concile général en Allemagne pour terminer les différends religieux; — que d'habiles docteurs examineraient ce qu'on devait retenir ou rejeter des doctrines de Luther, et que les ordres donneraient un décret conforme au résultat de cet examen à une nouvelle assemblée, qui se réunirait à Spire le jour de la fête de saint Martin; — en attendant le concile, la diète s'engageait à examiner et à amender, si faire se pouvait, l'exposé des griefs (centum gravamina) contre la cour de Rome, et elle promettait, pour obéir à l'empereur, de se conformer à l'édit de Worms [3].

Cet extravagant décret était la parfaite expression du vertige

[1] Menzel, Neuere Geschichte der Deutschen, t. I, p. 151.
[2] Charles-Quint était absent.
[3] Raynaldus, Annal. eccles. ad annum, 1524, n° 15.

de l'époque. La diète, en le publiant, reconnaissait aux laïques le privilége de formuler un nouveau jugement sur des doctrines déjà condamnées par le saint-siége. Elle se constituait juge en matière de foi, absolvait et condamnait en même temps Luther, en approuvant l'édit de 1520 qui le déclarait hérétique, et en ordonnant un nouvel examen de ses doctrines.

Charles-Quint fut aussi irrité de ces conclusions que le souverain pontife; il adressa aux États d'Allemagne un rescrit par lequel il ordonnait que l'édit de Worms fût exécuté dans toute sa rigueur, sous peine, pour les opposants, d'être déclarés coupables du crime de lèse-majesté, et traités comme tels. — Personne n'en tint compte; le luthéranisme se sentait assez puissant pour marcher tête levée, sans se soucier des ordres du pape et de l'empereur, et pour répondre à des menaces par des voies de fait.

Luther lui-même, le plus orgueilleux et le plus intraitable des hommes, s'irrita vivement des résolutions prises à Nuremberg. Il exigeait alors déjà qu'on eût pour sa personne le respect dû à un envoyé du Très-Haut, et il se livra à une violente sortie à propos de l'ingratitude dont il se prétendait la victime [1].

« Princes, dit-il, vous êtes des têtes folles et des cerveaux d'ivrognes! Je suis donc à la fois condamné en dernier ressort et renvoyé à Spire pour y être jugé de nouveau... Allons, fils de l'Allemagne! il faut que vous restiez Allemands, ânes, martyrs d'un pape, et que, suivant la parole de Salomon, vous vous laissiez piler dans un mortier, comme de la paille.... Si vous aviez des oreilles pour entendre, mes chers princes et seigneurs, je vous dirais bien un secret : si Luther et sa parole, *qui vient de Dieu* (sic), étaient tués, vous figurez-vous que votre pouvoir et votre existence en seraient plus assurés, et que sa mort ne serait pas pour vous une source de calamités? *Ne badinez pas avec le ciel!*... Dieu ne veut pas, je le vois mainte-

[1] Zwey kaiserliche uneinige und wiederwærtige Gebote, etc... — Luther's Werke, t. XV, p. 2712. — Cochl., in Acta Lutheri, p. 116.

nant, que j'aie affaire avec des êtres raisonnables; il me livre aux bêtes allemandes, comme à des loups et à des sangliers... Chrétiens, je vous en conjure, levez les mains et priez Dieu pour ces princes aveugles, dont le ciel se sert pour nous châtier dans sa grande colère; *gardez-vous bien de présenter votre offrande et votre aumône pour faire la guerre au Turc*, car celui-ci est mille fois plus pieux et plus sage que nos maîtres. Quel succès pourraient espérer, dans leur guerre contre les Turcs, des fous semblables, qui sont ennemis du Christ et de sa parole? Voyez donc ce misérable empereur, ce ver de terre qui n'a pas une heure de vie assurée, et qui se permet de se proclamer le défenseur de la foi chrétienne... Le bras de Dieu a-t-il besoin de la protection de cet enfant de la mort, que la teigne ou la petite vérole va clouer sur son lit?... C'est comme ce roi d'Angleterre qui se pavane de son titre de protecteur de la foi, et ces Hongrois qui chantent dans leur litanie : *Ut nos defensores tuos exaudire digneris!*... Quel ramassis de fous, d'insensés, d'idiots et de niais! Il vaudrait mille fois mieux mourir que d'entendre de semblables blasphèmes! Mais c'est leur lot et leur châtiment de persécuter la *parole de Dieu* : le Seigneur les punit par l'aveuglement; que dans sa grâce il nous délivre de leurs mains, et daigne nous donner d'autres maîtres! Amen. »

L'on juge, d'après les passages que nous venons de citer, du développement prodigieux qu'avait pris l'insolence de Luther, de cet homme, père et modèle de tous les révolutionnaires qui ont désolé le monde et abreuvé la terre de sang depuis trois siècles. — Au reste, il pouvait braver et insulter impunément le souverain pontife, les rois et les princes qui refusaient de reconnaître son apostolat; il était en parfaite sûreté à Wittemberg, et il comptait des partisans assez nombreux et assez forts pour n'avoir plus personne à redouter, et pour pouvoir traiter avec tout le monde de puissance à puissance. Le nord de l'Allemagne le saluait en qualité de restaurateur du pur Évangile et de père de la nouvelle Église. Les villes septentrionales les

plus importantes étaient gagnées à sa cause ; les duchés de Lunebourg, de Brunswick et de Mecklembourg, la Poméranie, la Livonie et la Prusse, se prononçaient pour lui. Le margrave Albert, grand maître de l'ordre Teutonique, s'appropriait ce dernier pays, dépendant de son ordre, et, renonçant à ses vœux, il se disposait à se marier pour fonder une dynastie! Déjà la doctrine nouvelle jouait, dans les lieux où elle s'était établie, le rôle d'oppresseur; elle dépouillait le catholicisme de ses églises et de ses domaines, elle proclamait en chaire que c'en était fait du papisme, et que l'apôtre saxon avait porté à la prostituée de Babylone un coup dont elle ne se relèverait jamais.

Tandis que la diète était encore réunie, le docteur Thomas Murner, père gardien du couvent des Franciscains de Strasbourg, et que nous avons nommé précédemment, arriva à Nuremberg pour traiter, avec le légat de Clément VII, diverses questions relatives à son ordre. L'évêque Guillaume de Honstein l'avait chargé, en outre, de rendre compte au cardinal de ce qui s'était passé dans sa ville épiscopale, et de lui faire connaître la manière dont le magistrat prenait sous sa protection les ecclésiastiques mariés [1].

Bernard Wurmsser et Daniel Mueg représentaient Strasbourg à la diète [2]. Campeggio leur reprocha d'entraver la juridiction épiscopale, de soutenir les ecclésiastiques rebelles et de leur accorder même le droit de bourgeoisie, afin d'avoir un prétexte pour les protéger d'une manière efficace.

Les députés de la ville répondirent d'un air de candeur et de bonne foi [3] « que jusque-là le sénat n'avait apporté *aucun* empêchement à la juridiction de l'évêque; que même actuelle-

[1] Wahre, Relation, etc., p. 54. — Monum. Argent., loc. cit. — Speckle, Coll., t. II, f. 197. — Herzog, Chron., l. IV, p. 116. — Trausch., t. II, p. II, f. 76.
[2] Wencker, t. II, p. II, f. 28.
[3] Sleidan, t. I, l. IV, p. 238 et seq. — Speckle, Coll., t. II, f. 177 et seq. — Herzog, loc. cit., p. 117. — Trausch., loc. cit., f. 77.

ment, les sénateurs n'en avaient pas le dessein; et qu'au contraire ils lui avaient marqué clairement par leurs lettres qu'ils lui laissaient la liberté de décerner contre les prêtres mariés toutes les peines conformes *au droit divin*[1], et même qu'en cela ils l'appuieraient de leur autorité; que cependant le magistrat trouvait très-mauvais que l'évêque ne s'en tînt pas à la convention faite entre eux, et portant : que lorsqu'il voudrait procéder contre quelque ecclésiastique de leur ville, il le fît par le juge qu'il y avait[2]; qu'au mépris de cette convention, l'évêque avait cité les accusés hors de Strasbourg, et que, pendant qu'ils se défendaient, conformément au traité, et qu'ils refusaient d'aller à Saverne, il les avait condamnés sans examen et sans même les entendre. Si le sénat avait permis, — ajoutèrent les députés, — qu'on les punît malgré leur appel, l'indignation publique se fût manifestée par quelque soulèvement; — en mettant les prêtres au nombre des citoyens, nous nous sommes conformés aux anciens usages de la ville; d'ailleurs, l'évêque lui-même avait prié le sénat de prendre les ecclésiastiques sous sa protection; or celle-ci ne peut s'étendre qu'aux bourgeois de Strasbourg. »

La discussion se prolongea. Le cardinal persistait à soutenir que l'évêque avait usé d'un droit incontestable en citant les accusés hors de la ville, que le sénat était tenu de lui prêter main-forte pour les punir; les députés s'efforçaient de prouver que l'affaire devait être jugée à Strasbourg. — Voyant leur éloquence inutile, ils eurent recours, suivant la coutume de l'époque, aux accusations contre le clergé, pour justifier le magistrat[3]. « On s'acharne contre les moins coupables,

[1] Assurance fort élastique, car on sait que les sénateurs se réservaient à eux-mêmes et aux prédicants le droit exclusif de reconnaître et de proclamer ce qui était ou n'était pas conforme au droit divin.

[2] Les députés savaient parfaitement qu'un procès entamé dans la ville, vu la disposition des esprits, finirait par un triomphe éclatant pour les apostats. Tout en se donnant les apparences d'un grand respect pour la légalité, ils voulaient donc mettre l'évêque dans l'impossibilité d'agir, et assurer l'impunité des coupables.

[3] Speckle, Herzog, Trausch et Sleidan, loc. cit.

— dirent-ils, — la plupart des ecclésiastiques de Strasbourg vivent honteusement avec des concubines; ils donnent impunément un très-mauvais exemple, et l'évêque n'a encore pris *aucune mesure* contre eux. Si le sénat permettait qu'on châtiât ceux qui pèchent seulement contre une loi des papes, et qu'on laissât impunis ceux qui violent les commandements de Dieu, comment douter qu'on ne s'exposât à de grands dangers, à une révolte dans la bourgeoisie? »

Wurmsser et Mueg avaient recours à un double mensonge pour se tirer d'embarras. D'abord il n'était pas vrai que Guillaume de Honstein n'eût pris aucune mesure contre les concubinaires; il avait lancé contre eux plusieurs ordonnances très-sévères[1] ; en second lieu, il était faux que la plupart des ecclésiastiques de Strasbourg vécussent dans le désordre. Comme partout en Allemagne, le clergé de la ville comptait parmi ses membres des hommes d'une conduite fort peu édifiante ; mais ils avaient presque tous passé dans les rangs de l'hérésie, ou au moins ils ne dissimulaient pas leurs sympathies pour la nouveauté, et ils n'attendaient qu'un moment favorable pour aller grossir le nombre des apostats. Il y avait donc évidente mauvaise foi à attribuer leur inconduite à l'incurie de l'évêque, auquel ils n'obéissaient pas, et à l'Église, dont ils refusaient de respecter les lois. — Les prêtres et les moines corrompus se hâtaient, on le comprend, de profiter de l'occasion qui se présentait à eux, pour déclarer nuls leurs vœux et pour proclamer vraie une doctrine qui, au nom du droit divin et de la liberté chrétienne, les délivrait de leurs entraves. Les aveux des prêtres mariés, — dans leur appel, — sont d'accord avec le bon sens pour démontrer la vérité de ce que nous affirmons; la suite de notre récit rendra la preuve surabondante. — Les prêtres au contraire qui de-

[1] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier). Inventaire ecclésiastique, part. I, cl. 1. *Juridiction ecclésiastique, privilége et exercice* (p. 55). Mandement de 1518 adressé par Guillaume à tous les ecclésiastiques de son diocèse.

meuraient fidèles à leurs devoirs, malgré la persécution, la haine et le mépris auxquels il se voyaient en butte, étaient nécessairement fervents catholiques, soumis par conséquent aux ordres, aux enseignements et à la discipline sévère de l'Église, à laquelle ils sacrifiaient leur repos, la faveur populaire, les avantages temporels et les considérations d'amour-propre.

Comment supposer qu'ils restaient catholiques sans conviction, alors qu'ils n'avaient à attendre de leur constance que des insultes quotidiennes, des maux et des souffrances? Comment admettre qu'ils se condamnaient à faire en secret et avec la crainte d'être découverts et bafoués précisément tout ce que maintenant ils pouvaient faire publiquement, le front levé, avec la certitude de devenir dans l'opinion de ce qui les entourait de hauts et augustes personnages, des pères de l'Église, des héros dignes de la vénération publique?

Quoi qu'il en soit, le cardinal Campeggio, après avoir patiemment écouté les députés strasbourgeois, leur répondit : que l'inconduite de certains prêtres ne justifiait pas la culpabilité des autres et ne pouvait leur servir de moyen de défense, et qu'il ne fallait pas que la religion et l'Église souffrissent des fautes de leurs ministres, ni qu'on les leur attribuât. « Si en effet il est des prêtres qui vivent en état de concubinage, ajouta Campeggio[1], ils manquent à leurs devoirs les plus essentiels, et les évêques qui ne les châtient pas auront à rendre à ce sujet un compte très-sévère, car ils doivent sévir contre eux avec la dernière rigueur. Mais, quand même tous les clercs ne seraient pas chastes comme saint Jean-Baptiste, ceux qui se marient sont plus coupables encore que ceux qui entretiennent des concubines; — ces derniers au moins savent qu'ils font le mal, ils peuvent se repentir de leurs déréglements et réformer leurs mœurs; ils n'affectent pas, au milieu de leurs déportements, le calme de la vertu, la tranquillité de l'innocence et d'une conscience à l'abri du reproche; ils ne font

[1] Sleidan, loc. cit., p. 240. — Herzog, l. IV, p. 117. — Speckle, Coll., t. II, f. 178. — Trausch, t. II, p. II, f. 77.

pas, comme les premiers, le mal en affirmant orgueilleusement qu'ils sont dans la bonne voie. »

La conférence dura quelques heures; on se sépara sans s'être entendu[1].

Le sénat strasbourgeois approuva la conduite de ses députés à Nuremberg, et continua à couvrir les novateurs de sa protection vis-à-vis de l'évêque. — Chaque jour était marqué dans la ville par quelque attaque contre le catholicisme.

Un tumulte eut lieu à l'occasion de la procession de Saint-Marc (1524). — Jusqu'alors elle s'était faite très-régulièrement à Strasbourg, et la bourgeoisie avait toujours assisté à cette cérémonie avec beaucoup de dévotion et de recueillement, afin d'appeler les bénédictions d'en haut sur les biens de la terre. Mais les prédicants s'étaient élevés avec force contre cet usage *papiste*[2] (alors déjà le terme *papiste* passait pour une injure), et avaient exhorté le peuple à rester dans les églises pour écouter la *pure parole* de Dieu, dont ils se déclaraient les interprètes inspirés, « au lieu de courir les rues, comme une troupe de païens et de fous. » — Cependant, les catholiques étant sortis processionnellement de l'église, suivant l'antique usage[3], un jeune garçon tailleur, natif de Constance, résolut de s'amuser à leurs dépens, et barricada les portes de la cathédrale. Le cortége fut donc obligé de rentrer par le couloir établi entre la demeure du grand chœur et la nef. Comme ce changement de direction n'avait pas été prévu, le désordre se mit dans les rangs, et on traversa la grande place au milieu des

[1] Ibid.

[2] Wencker, t. II, p. II, f. 32. — Trausch, t. II, p. II, f. 79, verso.

[3] Wencker, — Trausch, loc. cit. — Il est digne de remarque que les chroniqueurs et les historiens protestants parlent ici d'*une procession très-nombreuse* Donc, il y avait encore beaucoup de catholiques à Strasbourg; en abolissant leur culte et leurs usages, en voulant les forcer à renoncer à leurs croyances pour adopter les articles de foi des apôtres du jour, on exerçait à leur égard la tyrannie la plus odieuse, et il n'est pas vrai, — comme on voudrait nous le faire croire, — que la réforme ait été le résultat d'un besoin *généralement* senti et d'une volonté *universellement* exprimée.

huées de ceux qui s'étaient réunis pour jouir du succès de la malice du tailleur. Quelques-uns des membres de la procession, moins patients que les autres, répondirent par des injures aux propos insultants qu'on leur adressait; des invectives on en vint aux coups, et la fin de la cérémonie fut marquée par une mêlée générale. Comme l'auteur du scandale était étranger, les magistrats montrèrent pour la première fois de la sévérité, et le condamnèrent à quelques jours de prison avec du pain et de l'eau pour toute nourriture[1].

Quelques-uns des prédicants de Strasbourg avaient attendu prudemment la tournure que prendrait l'affaire des prêtres mariés, pour se livrer à leur tour aux douceurs de l'hymen. Sûrs maintenant de l'impuissance de l'évêque à les punir et du bon vouloir du sénat; ils n'hésitèrent plus. Symphorien Pollion épousa sa servante. Il vivait avec elle depuis quelques années et elle l'avait rendu père de plusieurs enfants. Capito fit le sermon et Butzer donna la bénédiction nuptiale « au vertueux curé et à sa féconde cuisinière[2]. ».

Hedio avait fait à son tour le choix d'une jeune fiancée. Elle se nommait Marguerite et était fille de la dame Drensz, veuve d'un riche jardinier[3]. Le mariage fut célébré dans la maison du médecin Roth, parent de la demoiselle. Hedio, complétement affranchi des ténèbres du papisme, voulut faire comprendre aux Strasbourgeois tous les droits et tous les avantages résultant de la *liberté chrétienne*; il ne se soumit pas à la vaine cérémonie de la bénédiction nuptiale, et chargea le sénateur Kniebis, ancien ammeistre, de l'unir à sa belle. — Kniebis, qui, sans avoir été prévenu à l'avance, avait été convoqué en grande hâte chez le sieur Roth, raconte lui-même l'affaire. Laissons-le parler[4] : « Lorsque nous fûmes rassemblés, dit-il, — on

[1] Ibid. — Foi de nos pères. Les premiers novateurs à Strasbourg, 517, 518.
[2] Monum. Argent., t. I, p. 12.
[3] Ibid.
[4] Jung, II, 150.

nous fit savoir de quoi il s'agissait, les assistants en témoignèrent une très-grande joie. Alors les futurs, qui étaient d'accord, me prièrent de les marier. Je m'y suis refusé d'abord; il me semblait que, n'étant pas prêtre, je ne le pouvais pas. Mais j'ai fini par me laisser persuader, et, après avoir donné la main à la mère et à la fille et les avoir saluées, j'ai demandé au docteur Gaspard (Hedio) et à la fiancée s'ils consentaient à contracter mariage ensemble; lorsqu'ils m'eurent répondu *oui*, je les ai unis en leur souhaitant beaucoup de bonheur, de grâces et de paix. »

Quelques nuages troublèrent les premières joies du nouveau ménage[1]. — « Augustin, frère de la dame Marguerite Hedio, jeune brutal, s'était opposé au mariage de sa sœur, à ce mariage sanctifié par l'Évangile ; — les hommes vertueux[2] (*wacker*) qui en avaient été les témoins essayèrent inutilement de lui faire entendre raison. Il se conduisit avec une violence extrême, menaça d'étrangler Hedio partout où il le rencontrerait, et qualifia d'infâmes séducteurs de sa sœur ceux qui avaient contribué à cette union. » — Kniebis, en sa qualité de sénateur, lui ordonna de se taire, mais ce fut en vain. Augustin remit au magistrat une supplique dans laquelle il lui demandait de déclarer nul un mariage conclu contre sa volonté, « et qui, d'après les lois divines et humaines, faisait descendre sa sœur à la condition de prostituée[3]. » Kniebis, Roth et la mère Drensz répondirent, par écrit, pour se justifier ; le sénat ordonna aux deux parties de se taire, et déclara le mariage bon et valable.

Le grand chapitre resta passif en cette occasion, bien que Hedio fût prédicateur à la cathédrale ; ce qui s'était passé lors de l'hymen de Zell lui avait prouvé que les réclamations échoueraient en présence du mauvais vouloir de l'autorité

[1] Jung, II, 151.
[2] Ibid. La vertu consiste sans doute ici à avoir secoué le préjugé et supprimé le mariage religieux.
[3] Ibid.

temporelle. — « Plus tard seulement le margrave Rodolphe de Bade, chanoine du grand chapitre et *ennemi passionné de l'Évangile*[1], retint les émoluments du prédicateur, sous prétexte que Hedio avait pris femme. Le prédicant s'en plaignit au sénat, qui députa quelques-uns de ses membres au margrave pour lui demander compte de sa conduite. Rodolphe ne songea pas même à s'excuser, — ajoute d'un ton indigné l'auteur que nous citons, — il déclara crûment que le docteur Hedio, étant excommunié, n'était plus prédicateur, et n'avait pas droit à des appointements, et que, si cette raison ne lui suffisait pas, il n'avait qu'à réclamer auprès de l'évêque où des États d'empire. — Une longue discussion s'engagea à ce sujet ; le magistrat finit par déclarer que, tant que Hedione serait pas payé, on confisquerait les revenus dont le grand chapitre jouissait à Strasbourg. — Il fallut céder.

Capito, prévôt de Saint-Thomas et curé de Saint-Pierre-le-Jeune, se maria peu de semaines après Hedio[2]. Il épousa la fille de Jean Ulrich, membre de la chambre des Quinze. Moins pur évangélique que son confrère, il eut la faiblesse de faire bénir son mariage par Butzer. — « Capito s'est marié aujourd'hui, — écrit à ce sujet, dans son protocole, le doyen du chapitre, Nicolas Wurmsser, dont nous traduisons mot à mot les expressions ; — il a épousé une jeune fille, le misérable polisson ! Que le ciel récompense selon leurs mérites ceux qui ont contribué à le faire devenir prévôt ! Il est venu en grande pompe à l'église, où l'on s'est borné à unir le couple et à prêcher : il n'y a pas eu de messe ; le sermon a été fait par Butzer. Plus de deux mille personnes étaient accourues pour assister à ce fait inouï et abominable. »

Nous avons raconté la manière dont Capito avait été nommé curé de Saint-Pierre-le-Jeune par la populace du quartier. La

[1] Jung, II, 152. — D'après ce qui précède, il est évident qu'*Évangile* veut dire ici : *Prêtre apostat qui se marie civilement et non religieusement.*

[2] Monum. Argent., loc. cit.

haute bourgeoisie et la noblesse de la paroisse, infiniment moins *évangéliques* que la canaille, montraient de l'attachement pour la foi catholique, voulaient conserver l'ancien service divin, et témoignaient, en toute occasion, que la nomination illégale et irrégulière de Capito, et les innovations qu'il avait introduites dans leur église, n'étaient pas de leur goût. Le prévôt de Saint-Thomas fut très-irrité de cette opposition, et redoubla de violence, afin de surexciter les passions populaires, et de forcer ainsi ses adversaires à le craindre et à se taire. Ses sermons devinrent de véritables diatribes. « Il traitait *de voleurs et d'assassins* ceux qui célébraient encore la messe latine [1]; » il changeait et modifiait le culte suivant son caprice, et, sûr de la faveur des artisans et du petit peuple, il menait sa paroisse en véritable despote. — Les fidèles, voyant qu'on n'écoutait plus l'évêque et que le chapitre était en déroute, essayèrent d'adresser leurs plaintes au magistrat. Ils pensaient qu'en leur qualité de bourgeois de la ville ils avaient les mêmes droits que leurs concitoyens, et que l'on jugerait au moins leurs réclamations dignes d'être prises en considération. Ils se trompaient; rien n'indique qu'on ait fait à Capito la moindre remontrance, ou qu'on l'ait engagé à modifier sa conduite en quoi que ce soit.

Enhardis par la partialité du sénat, un bon nombre de paroissiens de Saint-Pierre-le-Vieux lui adressèrent une supplique par laquelle ils réclamaient, à leur tour, un curé *évangélique*. Le magistrat promit aux pétitionnaires de faire droit à leur demande, et les engagea à se tenir tranquilles en attendant. Mais, *entraînés par le zèle* [2], ceux-ci ne jugèrent pas à propos de se conformer aux conseils des pères conscrits, et, fort peu de temps après, une seconde supplique demandait qu'on obligeât le chapitre à payer le traitement usité, et à fournir un logement convenable au *serviteur de la parole* et au vicaire

[1] Jung, II, 379.
[2] Jung, II, 382.

que les paroissiens venaient de choisir sans l'intervention d'aucune autorité[1].

Le *serviteur* en question était le fameux Théobald Schwartz, dit Nigring; l'élection s'était faite dans les formes les plus simples. « On avait fait prêcher quelquefois Schwartz, et il avait distribué la communion à ceux qui la demandaient[2]; » sa doctrine ayant été jugée *parfaitement pure*, la majorité des auditeurs venait de l'acclamer en qualité de curé, et on voulait maintenant que le sénat confirmât sa nomination.

« Nous prétendons, — telles étaient les expressions de la pétition, — nous prétendons jouir aussi des avantages accordés déjà à différentes paroisses, et avoir des ecclésiastiques qui nous prêchent la *vraie parole de Dieu;* car nous n'avons pas moins que d'autres le désir d'être instruits de la volonté du Tout-Puissant, pour le salut de nos pauvres âmes. »

Venaient ensuite de longues récriminations contre les chanoines : on les comparait à des loups dévorants, à des boucs introduits dans un jardin; on les accusait de s'être emparés, par fraude et déception, de fondations établies jadis en vue du salut éternel de leurs donataires, et d'agir comme s'ils avaient conjuré la perte et la damnation des corps et des âmes des paroissiens, en enseignant une doctrine blasphématoire et papiste.

« Considérant[3], ajoutaient les signataires, que les chanoines de Saint-Pierre ont abusé de la grande simplicité de nos pères, pour s'emparer, — contrairement à la justice et au bon droit, — de la cure, du presbytère et des avantages qui y sont attachés, nous vous prions humblement, mais fort sérieusement, d'agir comme doivent agir des hommes très-puissants, afin que le chapitre soit condamné à donner, sans tarder, des appointements et une demeure convenable au curé par nous

[1] Wencker, t. II, p. II, f. 34, verso. — Trausch, t. II, p. II, f. 83, verso.
[2] Jung, II, 382.
[3] Trausch, t. II, p. II, f. 84, verso.

choisi et à son vicaire. Nous tenons de Dieu même le droit d'exiger ces choses ; et les chanoines aussi sont obligés d'obéir à Dieu, bien qu'ils soient la propriété du diable. (*Ob sie schon des Theuffels eigen sind.*) C'est pourquoi nous ne comptons en aucune façon abandonner notre divine entreprise, ni renoncer à nos prétentions. »

Alors le style de cette interminable pièce devenait presque menaçant. Les signataires disaient que, ne pas faire droit sur-le-champ à leur demande, serait à la fois montrer du mépris pour leur salut et compromettre la tranquillité publique, bien décidés qu'ils étaient à conserver leur nouveau curé, et à ne pas lui fournir des moyens d'existence, tandis que les chanoines, cette troupe *éhontée, paresseuse et abandonnée de Dieu*, vivaient dans l'abondance ; puis ils conjuraient le sénat de ne pas oublier que les chrétiens n'appartiennent ni au pape, ni à l'évêque, ni au clergé, *mais à Christ seul*, *qui les a rachetés de son précieux sang couleur de rose* [1]. Ils ajoutaient que, si le chapitre de Saint-Pierre cédait sans plus tarder, ils voulaient bien se laisser aller à un mouvement de charité, borner à cela leurs réclamations, et ne pas l'attaquer pour se faire dédommager de ce qu'il avait joui si longtemps, injustement, des biens et des revenus de leur église. — « Mais, disaient-ils, nous ne serons plus aussi patients, si l'on cherche à entraver notre projet chrétien et à l'empêcher de venir à bonne fin. » — Venaient ensuite, pour la forme, des protestations de dévouement et de fidélité adressées au sénat ; puis suivaient quelques signatures, au-dessous desquelles on avait écrit : « *et autres paroissiens de Saint-Pierre*, *au nombre de vingt mille et quinze légions* [2]. »

« On voit ainsi, » — dit, à propos de cette *supplique*, le vieux chroniqueur duquel nous tenons ces détails [3], — « que la lumière du saint Évangile a brillé de plus en plus sur notre ville à cette époque ; car plusieurs autres paroisses encore ont

[1] Trausch, loc. cit.
[2] Ibid.
[3] Ibid., p. 85, verso.

imité l'exemple des deux Saint-Pierre; travaillant à la Réforme et adressant au sénat des pétitions qui ont toutes été couronnées de succès. Or les curés que se donnait la bourgeoisie prêchaient la parole de Dieu *purement, simplement et sans crainte* (*rein, lautter und ohne Scheu*). »

En effet, d'autres paroisses se donnèrent également des *curés évangéliques* vers la même époque. Nous en faisons mention ici, en anticipant un peu pour quelques-uns de ces hommes, afin de n'avoir plus à y revenir.

Le chapitre de Saint-Thomas était de temps immémorial patron de l'église voisine de Saint-Nicolas[1]. Le sénat avait député, dès le 10 avril (1524), quelques-uns de ses membres au chapitre pour lui demander de reconnaître aux chefs de la république le droit de nommer les curés des deux églises de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas, *afin de prévenir des désordres*. Les chanoines se montraient peu disposés à céder à cette exigence; alors les paroissiens évangéliques, sûrs d'être soutenus par le magistrat, lui adressèrent *leur supplique;* le chapitre, menacé et serré de près, se rendit le 4 mai; il renonça au privilége de nommer à la cure de Saint-Nicolas et abandonna en même temps les revenus destinés à l'entretien du curé. — Jean Steinlein, prêtre apostat qui, suivant l'usage du temps, avait converti son nom en celui de *Latomus*[2], occupa le premier cette place.

Les amis de la pure parole de Dieu, de l'église de Saint-Étienne, voulurent se conformer aux exemples que leur donnaient leurs coreligionnaires dans les autres paroisses[3]. Saint-Étienne dépendait d'un couvent de chanoinesses dont la dame Rœder de Tierspeg, zélée catholique, était abbesse. Les évangéliques avaient donné congé au curé et nommé de leur chef

[1] Archives de Strasbourg, Inventaire Grandidier. (Invent. ecclésiastique, part. II, t. III, ch. v. Paroisses et maisons religieuses usurpées par les luthériens.)

[2] *Steinlein*, mot allemand qui signifie *petite pierre*.

[3] Archives de Strasbourg, loc. cit. — Monum. Argent., t. I, p. 9.

un prédicant. Mais, la paroisse étant divisée, la nomination de ce dernier n'eut pas de suites, et le curé resta en place. « *Seulement le sénat lui ordonna, au mois d'octobre* (1524), de servir chacun selon son goût, et d'accomplir le service divin d'après les anciens usages pour les vieux croyants, et d'après la nouvelle forme pour les amis de la réformation. — Il avait déjà donné des ordres semblables dans d'autres églises pour prévenir les querelles et les désordres. » — L'historien qui nous a conservé ce curieux détail, tiré des monuments contemporains, en parle comme d'un fait parfaitement simple et naturel[1].

Symphorien Pollion avait été nommé curé de Saint-Martin. Les bourgeois et le sénat exigeaient que le grand chapitre, duquel dépendait cette paroisse, payât leur *serviteur de la parole;* mais le grand chapitre s'y refusait. La discussion se prolongea; enfin le sénat décida, en 1525, que l'église de Saint-Martin, qui était vieille et délabrée, et qui gênait d'ailleurs l'accès de la commune, serait abattue et que les paroissiens se partageraient entre Saint-Thomas et la cathédrale On ferma en effet définitivement les portes de Saint-Martin, le 19 juin 1525; la démolition n'eut lieu qu'en 1529[2].

Martin Hag devint curé évangélique de la commune de la Robertsau, considérée comme faisant partie de la ville.

Quant au sieur Matthieu Zell, les chefs de la république crurent devoir lui donner un témoignage éclatant de la reconnaissance publique en l'installant eux-mêmes en grande pompe dans la cure de la cathédrale[3].

La cérémonie eut lieu le 29 novembre (1524); le père de la réforme strasbourgeoise fit son entrée dans l'église accompagné des meistres et du sénat, ayant à ses côtés son épouse,

[1] Jung, II, 384. La paroisse de Saint-Étienne fut transportée, en 1534, à Saint-Guillaume, église dépendante du couvent des Guillelmites. Nous y reviendrons dans notre prochain ouvrage. (Monum. Argent., loc. cit.)

[2] Archives de Strasbourg, loc. cit.

[3] Les magistrats, suivant l'expression de Bossuet (2e avert., p. 735), chassaient à la fois les anciens pasteurs et les anciens dogmes.

la demoiselle Catherine Schütz, *mère de l'Église*, avec laquelle il communia *sous les deux espèces*, en présence de la population émue et charmée[1].

Dès l'année 1524, il y avait donc des curés et des prédicants soi-disant évangéliques[2] dans toutes les paroisses de Strasbourg. Récapitulons, de peur d'oublier l'une ou l'autre de ces célébrités : à la cathédrale, Hedio et Zell; — à Saint-Thomas, Firn; — à Sainte-Aurélie, Butzer; — à Saint-Pierre-le-Jeune, Capito; — à Saint-Pierre-le-Vieux, Nigring; — à Saint-Nicolas, Latomus; — à Saint-Martin, Pollio; — à la Robertsau, Martin Hag. — Tous ils avaient des vicaires également dévoués à la Réforme; celui de Capito, nommé Schultheisz, se distinguait entre tous « par la grandeur de son zèle et la pureté de ses principes[3]. »

Luther avait affirmé qu'il ne restait *aucune étincelle de liberté* dans l'homme déchu et qu'il était complétement passif dans l'œuvre de la justification; on aurait donc lieu de s'étonner de l'ardeur avec laquelle les partisans du réformateur cherchaient à organiser des paroisses, si l'on ne se rappelait qu'il avait chargé le corps de la responsabilité de l'esprit, en reconnaissant à l'individu la puissance locomotive et l'oreille extérieure, et en déclarant qu'il devait en faire usage en vue de son salut.

Quant aux appointements des nouveaux desservants, nous avons vu qu'on avait forcé les chapitres à les leur payer et à leur abandonner à cet effet les revenus de fondations établies jadis pour l'entretien des curés catholiques[4]. Ce changement de destination, arbitrairement exigé par l'autorité civile, cette

[1] Grandidier, Essais, p. 90. Libr. mss. anniver. summis chori. Eccl. cathedr. argent.

[2] Suivant le mot spirituel de M. de Maistre, les protestants ont droit au titre d'*évangélique*, tout comme Scipion avait droit à celui d'*Africain*, pour avoir renversé la puissance de cette partie du monde.

[3] Trausch, loc. cit.

[4] Archives de Strasb. (Inv. Spach.) Affaires ecclésiastiques. *Saint-Pierre-le-Jeune*, liasse 3, citée ci-dessus.

consécration à l'hérésie de biens que l'intention formelle des donataires avait livrés à l'Église catholique, afin de subvenir aux frais de son culte et à l'entretien de ses ministres, cet acte contraire aux principes les plus élémentaires de droit et de justice, ce vol manifeste, en un mot, — semblait aux magistrats de Strasbourg la chose la plus simple et la plus naturelle, « et lorsque des plaintes s'élevaient à ce sujet, dit un de nos historiens, — quand les chapitres ne payaient pas ce que demandaient les paroisses pour l'entretien de leurs curés et vicaires, on s'adressait au sénat, — et le sénat prononçait en faveur de la commune, *non-seulement parce que le bon droit était pour elle*, mais aussi parce que beaucoup de chanoines s'étaient éloignés de la ville, — fait que l'on considérait généralement comme une *manifestation malveillante envers la bourgeoisie* [1]. » Le magistrat finit même par rendre un décret qui prononçait des peines contre les chanoines et leurs employés, en cas de négligence ou de retard à payer les appointements des prédicants [2].

Cependant on reconnut bientôt l'insuffisance de cette mesure. Les sommes destinées jadis à l'entretien des curés catholiques n'étaient pas à la hauteur des besoins de leurs successeurs. D'abord ces derniers avaient leurs femmes et leurs enfants, au bien-être desquels la république devait pourvoir en bonne mère ; ensuite, les serviteurs de la parole ne célébraient plus guère de messes, le casuel avait diminué par conséquent, et la bourgeoisie évangélique n'aimait pas l'usage de l'offrande. — Les chapitres poussaient le manque de délicatesse et de justice au point « de ne vouloir en aucune façon tenir compte aux prédicants de la diminution de revenus résultant de cet état de choses et de refuser de les en dédommager d'une autre manière [3]. » Le sénat choisit alors une commission dans son sein et la chargea de régler cette épineuse affaire. On donna

[1] Jung, II, 383.
[2] Ibid., p. 386.
[3] Ibid.

aux prédicants des suppléments provenant, soit de l'œuvre de Notre-Dame, — soit, un peu plus tard, des confiscations opérées dans les différents couvents compris dans l'enceinte de la ville; — car toujours et partout le protestantisme a su se tirer des difficultés pécuniaires au moyen de prélèvements faits sur le bien d'autrui. — On sait que le désir de s'en emparer a été un des plus puissants mobiles de la révolution religieuse en Angleterre et en Allemagne, et que c'est à la Réforme que se rattachent les confiscations en masse dans le monde moderne, par conséquent aussi le peu de stabilité du droit de propriété.

Toutefois, malgré la sollicitude du magistrat, les prédicants avaient de la peine à se tirer d'affaire avec leurs vicaires, leurs familles et leurs servantes, moyennant les sommes qui leur étaient allouées. Leurs embarras croissaient en même temps que le nombre de leurs enfants; leurs ressources n'augmentaient pas avec leurs besoins, et Pollion entre autres se vit dans la nécessité de recourir aux emprunts et de faire des dettes.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'à ce propos les historiens protestants parlent avec admiration du désintéressement des prédicants strasbourgeois, et des mobiles toujours purs et saints de leurs actions [1]. Ils oublient que ces hommes faisaient de nécessité vertu, qu'ils recevaient ce qu'on leur donnait, que si on leur eût donné davantage, ils n'eussent pas manqué de l'accepter encore, et que la *pauvreté volontaire* n'était pour rien absolument en cette affaire; — les *serviteurs de la parole* étaient aussi éloignés de la pratique de cette vertu que de celle de la chasteté et de l'obéissance.

[1] Rœhrich, t. I, d. 1, p. 196. — Jung, II, 386.

CHAPITRE IX

AFFAIRE DE TREGER, PROVINCIAL DES AUGUSTINS.

Après avoir raconté les turpitudes qui s'accomplissaient au nom de l'Évangile, et pour lesquelles les auteurs que nous étudions n'ont que des paroles d'éloge, l'esprit, fatigué de tant de scènes sacriléges, aurait besoin de repos. Mais le zèle des novateurs ne lui accorde pas un instant de trêve ; il ne se passe plus de journée pour ainsi dire qui ne soit marquée par quelque scandale.

Déjà avant que l'organisation des paroisses dites évangéliques eût été achevée, la ville avait été le théâtre d'un autre désordre dont nous devons entretenir maintenant nos lecteurs.

Nous avons eu occasion de nommer précédemment le provincial des Augustins, Treger, au nombre des plus zélés défenseurs du catholicisme à Strasbourg[1].

Treger avait souvent déploré, jadis, en termes très-énergiques, le relâchement du clergé allemand; il reconnaissait la nécessité d'une réforme destinée, sous la direction de l'évêque, à faire refleurir partout l'ordre et la discipline. Il était, ainsi que nous le disions, savant et profond théologien. Déjà, en 1521, il avait purgé le couvent de son ordre à Strasbourg de ceux de ses membres qui inclinaient vers le luthéranisme; dans leur nombre se trouvait ce même Wolfgang Schultheisz qui rem-

[1] La relation de l'affaire de Treger, que nous donnons ici, est tirée en grande partie du *Mémoire contenant ce qui s'est passé à Strasbourg au temps de la Réforme, composé par ordre des magistrats par le sieur Schmidt, avocat général de la République*, et dont la copie se trouve dans les *Monumenta argentinensia*, au commencement du tome II. — Ce mémoire a été communiqué dans le temps au père Laguille par M. de Klinglin, préteur royal. — L'affaire Treger occupe les pages 11, 12, 13 et 14 du tome II de la collection des *Monumenta*.

plissait maintenant les fonctions de vicaire de Capito à Saint-Pierre-le-Jeune. En 1523, le provincial avait adressé à ses confrères en religion, à Constance, un écrit dans lequel il les exhortait à se tenir en garde contre les prétendus réformateurs.

Treger, prêtre plein de zèle et de mœurs exemplaires, était naturellement fort mal vu des amis de la nouveauté ; — on le haïssait d'autant plus qu'on le redoutait, car on ne pouvait lui contester une science profonde, une logique très-serrée et des talents supérieurs. — Plusieurs fois il avait publié diverses thèses religieuses; il en fit imprimer cent au mois de mars 1524, à Strasbourg, chez Grüninger, sous le titre de : *Ad reverendum in Christo patrem et illustrissimum principem Fabianum de monte Falcone, Lausanensem episcopum, Paradoxa centum fr. Conradi Tregarii de Ecclesiæ conciliorumque auctoritate.* L'épître à l'évêque de Lausanne, qui précédait les thèses, peignait sous les plus vives couleurs les maux sans nombre, le désordre et le renversement complet des notions de droit et de justice, qui marchaient en tous lieux à la suite de la Réforme. — Treger offrait de soutenir et de défendre publiquement ses *cent paradoxes.*

Les prédicants, on s'en souvient, avaient déclaré, en mainte occasion, qu'ils sauraient prouver en chaire, contre qui que ce fût, la vérité et la divinité de leur doctrine, et qu'ils étaient prêts à endurer le dernier supplice si l'on parvenait à les convaincre d'erreur. Ils comprirent qu'il n'y avait pas moyen de reculer, et que leur honneur et leur réputation seraient fort compromis s'ils ne relevaient le gant que leur jetait le provincial des Augustins.

Ces hommes, qui s'étaient affranchis de l'autorité du pape et des évêques en la déclarant une insupportable tyrannie, s'adressèrent humblement AU SÉNAT de la ville de Strasbourg[1] et le prièrent de vouloir bien leur permettre d'engager une dis-

[1] Jung, II, 280.

pute publique, et de rendre compte de leur enseignement à quiconque le leur demanderait. Ils promettaient de s'y prendre avec douceur et crainte, ainsi que l'esprit de Dieu le leur ordonnait par la bouche de l'apôtre Pierre, — et ils représentaient qu'en ne faisant pas droit à leur requête on risquerait de provoquer de *nouveaux* BLASPHÈMES, de la part des ennemis de l'Évangile, contre ceux qui prêchaient la pure parole de Dieu. Suivaient encore quelques phrases destinées à faire ressortir les grands avantages que la discussion publique aurait nécessairement pour le *triomphe de la vérité.*

Le sénat, après quelque hésitation, accorda la permission demandée. Les prédicants firent alors savoir à Treger (16 mars 1524) qu'ils viendraient disputer avec lui sur ses paradoxes, dès le jour suivant, dans son couvent ou dans celui des Franciscains, non pas publiquement, *mais en présence de personnages pieux, qu'aucun ami de la vérité ne pouvait récuser en qualité de témoins*[1]; ce qui signifiait en d'autres termes qu'ils avaient choisi ces témoins parmi des hommes entièrement dévoués à la Réforme, et qu'ils pensaient ensuite les charger de répandre dans le public un compte rendu des conférences favorable aux novateurs.

Treger déclara d'abord qu'il lui fallait le temps d'obtenir l'autorisation épiscopale, parce que Guillaume de Honstein, d'accord avec les États d'empire, avait interdit les discussions de ce genre. Mais, sur l'observation qu'il ne s'agissait point d'une dispute publique, il se rendit, de crainte qu'on n'attribuât son hésitation à des doutes sur la bonté de sa cause, et que les sectaires n'en profitassent pour s'attribuer la victoire sans avoir combattu. — Cependant, connaissant les dispositions de la partie fanatisée de la bourgeoisie, la mauvaise foi de ses adversaires et la partialité du magistrat, il crut devoir songer à sa sûreté personnelle. Il demanda en conséquence un sauf-conduit (*sicheres Geleit*) au sénat, et l'obtint.

[1] Jung, II, 282.

La discussion s'engagea dans le monastère des Franciscains, où Capito, Butzer, et les autres novateurs, comptaient beaucoup d'amis; — ils avaient coutume d'y donner des instructions, surtout depuis l'absence de Murner, et y avaient perverti un grand nombre de religieux. — Dès les trois premières conférences, Treger reconnut que la dispute ne mènerait à rien; car, lorsqu'il s'agit d'en établir la base et le point de départ, les prédicants s'empressèrent de rendre toute entente impossible, en déclarant l'Écriture sainte livrée à l'interprétation privée, source unique de la foi, et en rejetant obstinément la tradition chrétienne et les explications données par les saints Pères et les conciles. — Le provincial des Augustins leur répondit, avec autant de sens que de vérité, qu'en émettant leur proposition, ils faisaient preuve de l'arrogance la plus inouïe. « Vous ne voulez pas des interprétations des Pères de l'Église et des conciles, leur dit-il, et cependant vous prétendez imposer les vôtres ; donc vous vous placez vous-mêmes au-dessus des Pères et des conciles, et, en réalité, ce n'est pas l'Écriture qui est votre règle de foi, mais c'est uniquement le sens que vous lui donnez. »

Ce raisonnement, d'une si incontestable évidence, mit les apostats en fureur, précisément parce qu'il n'y avait rien à y répondre. Ils n'en persistèrent pas moins dans leurs affirmations, car ils comprenaient qu'en abandonnant leur principe de l'interprétation privée, ils se condamnaient eux-mêmes, avec leur doctrine et leur œuvre, avec la prétendue réforme en un mot.

Quant à Treger, il ne voulut plus continuer les conférences ; leur parfaite inutilité lui était maintenant démontrée[1].

Les prédicants exhalèrent leur colère dans un écrit adressé aux Suisses, — dont les doctrines religieuses commençaient à leur inspirer une vive sympathie. — Capito fut chargé de la rédaction du factum, il l'intitula : « Avertissement des serviteurs

[1] Wahre, Relation, etc. (Mss. de l'ancienne abbaye d'Altorf), p. 57.

de la parole et des frères de Strasbourg, adressé aux frères des villes et pays de la Confédération, contre la dispute blasphématrice du frère Conrad, provincial des Augustins, au mois d'août 1524. » — L'imprimeur Kœpfel, qui se chargea de la publication de l'écrit, y ajouta une préface « dans laquelle, — suivant un de nos historiens [1], — il rappelait rapidement l'occasion de la dispute et l'*impudeur* de l'adversaire des frères de Strasbourg. »

Treger répondit par un contre-avertissement adressé aussi aux Suisses. « Mais lorsqu'il voulut le publier, il ne put pas trouver d'éditeur, parce que les prédicants avaient si bien fait, que personne n'osait plus se permettre de rien imprimer contre eux [2]. » C'est un historien, protestant zélé, qui nous le dit, et qui nous donne ainsi la mesure du degré et du genre de liberté qu'établissait le nouvel Évangile, et de la manière dont procédaient les serviteurs de la parole. — Quoi qu'il en soit, Treger ne se découragea pas ; il établit une imprimerie dans son couvent, et se mit lui-même à l'œuvre. — Sa réponse fut prête dans le courant du mois d'août. — Dans sa préface, il prouvait que la doctrine nouvelle n'était, sous bien des rapports, que la reproduction de l'hérésie, dès longtemps condamnée de la secte des hussites, et dans le corps de l'ouvrage il démontra que l'avertissement de Capito renfermait dix-sept mensonges ou calomnies ; en même temps il dévoila tout ce qu'il y avait eu d'odieux dans la conduite récente des prédicants et des magistrats [3].

Alors il y eut grande rumeur à Strasbourg. — Laissons parler ici l'auteur dont nous venons de citer les paroles [4], afin de faire connaître à nos lecteurs la manière dont nos adversaires apprécient les faits.

« La *longanimité* avec laquelle le sénat avait supporté

[1] Jung, II, 284.
[2] Wahre, Relation, loc. cit. — Trausch, loc. cit.
[3] Jung, II, 286.
[4] Ibid.

les attaques effrontées dirigées, du haut de la chaire, contre l'enseignement évangélique, par des zélateurs passionnés, et qu'ensuite leurs adhérents triomphants colportaient comme irréfutables jusque dans les tavernes ; ces attaques, — disons-nous, — firent comprendre enfin à la bourgeoisie qu'il était temps qu'elle s'aidât elle-même. »

Ainsi, au jugement de l'historien, c'était le nouvel Évangile qu'on opprimait à Strasbourg ; c'étaient ses adversaires qui tonnaient du haut de la chaire et qui remuaient le peuple, et le sénat les laissait faire et ne protégeait pas les serviteurs de la pure parole.

Mais poursuivons :

« D'après cela, on forma des réunions au commencement du mois de septembre (1524) ; on choisit, parmi les artisans, une commission de soixante hommes, et on leur enjoignit *de protéger l'Évangile et ses défenseurs*, et de forcer ses adversaires *à un examen sérieux*, afin d'assurer le triomphe de la vérité. »

Cependant la nécessité de *protéger l'Évangile et ses défenseurs* n'était qu'un simple prétexte en cette affaire, notre historien s'empresse de nous le dire.

« Le bruit s'était répandu que Treger voulait se soustraire par la fuite à un interrogatoire public, et qu'il avait fait porter à Colmar les documents les plus importants, l'argent et les ornements de son couvent (il y en avait pour une valeur d'environ neuf cents florins) ; ce bruit fut la cause prochaine du mouvement. »

Ce passage explique la profonde irritation des serviteurs de la pure parole et de leurs adhérents ; — le nouvel Évangile autorisait à mettre la main sur le bien d'autrui, et Treger se permettait de faire transporter le sien à Colmar, et il s'agissait d'une valeur d'environ neuf cents florins !

« Le 5 septembre, la commission des Soixante députa au sénat six de ses membres chargés de lui représenter que Conrad Treger avait fait imprimer un livre plein d'expressions de mépris et de blasphèmes contre les prédicants ; que dans ce

livre, — qu'il osait mettre en vente, — il attaquait violemment, non-seulement lesdits prédicants, mais encore le magistrat et la commune, à propos de leur foi. — Nous vous prions, en conséquence, dirent en finissant les délégués, d'obliger le provincial à prouver ses accusations, et de vous emparer de sa personne, afin qu'il soit forcé à tenir son engagement, et que la bourgeoisie ne puisse rester davantage dans le doute et exposée à la séduction des âmes. »

Ainsi ce qu'on voulait, c'était que les chefs de la république forçassent Treger à continuer une discussion avec des adversaires dont il avait reconnu la mauvaise foi, et qui refusaient obstinément d'admettre une base qui rendît la discussion possible.

Séance tenante, le sénat désigna trois de ses membres et les chargea d'aller, avec la députation, en compagnie d'un notaire, au couvent des Augustins, et d'en interdire la sortie au provincial [1].

Tandis que les envoyés de la magistrature se disposaient à remplir leur mandat, une troupe de quatre cents bourgeois, trouvant les formes légales trop lentes, était entrée de vive force dans le monastère, avait visité la maison, s'était emparée de la personne de Treger, et l'emmenait prisonnier [2]. « Ces gens n'avaient nullement l'intention d'empiéter de la sorte sur les droits du sénat, ou de faire violence au captif, — dit notre historien [3]; — ils voulaient simplement le remettre à la garde des magistrats, afin qu'il ne pût pas s'enfuir et causer à la ville *les désagréments dont il la menaçait.* »

Quels sont ces désagréments? l'auteur oublie de s'expliquer là-dessus.

Le rassemblement fut renforcé dans les rues par un autre groupe venant du couvent des Dominicains. Il s'était emparé de

[1] Wencker, t. II, p. II, f. 33. — Speckle, Coll., t. II, f. 189. — Trausch, t. II, p. II, f. 83. — Wahre, Relation, etc., f. 58.
[2] Ibid.
[3] Jung, II, 288.

la personne du prieur Nicolas de Bladesheim, après avoir enfoncé les portes des cellules et de la cave, défoncé les tonneaux, et commis toute sorte d'excès [1], uniquement, à ce qu'affirme l'écrivain que nous venons de citer [2], « AFIN D'ASSURER LA PAIX DE LA VILLE. » — Une troisième troupe grossit encore les deux premières, traînant à sa suite Jean Minderer, curé de l'église de Saint-André, et son vicaire, *qui avaient coutume de prêcher avec une grande violence* CONTRE L'ÉVANGILE [3], et Michel Lobender, confesseur du couvent de femmes de Sainte-Marguerite. Notre historien a soin de nous dire que les acteurs de la scène étaient « la fleur de la bourgeoisie, qui avait été poussée à agir de la sorte par l'indulgence que le sénat témoignait aux ennemis *des améliorations*, tandis qu'il était sévèrement interdit aux *bien-aimés* (sic) prédicants de violer, en quoi que ce fût, le décret qui ordonnait à chacun de se tenir tranquille. »

Nous savons aussi, — c'est le même écrivain qui nous l'apprend [4], — que le *bien-aimé* Capito, entre autres, se conformait au décret « en qualifiant, en chaire, de *voleurs et d'assassins les diseurs de messes latines*, et en excitant le peuple à la violence. »

Lorsque les trois troupes assaillantes furent réunies, elles allèrent enfermer leurs prisonniers, sous bonne garde, à la

[1] Wencker, Trausch, Speckle, loc. cit. — Les historiens modernes, se fondant sur une lettre adressée par les Strasbourgeois à Luther, disent qu'on avait trouvé plusieurs femmes de mauvaise vie dans le couvent des dominicains. Je ne découvre pas la moindre trace de ce fait dans les monuments contemporains. Il est vrai qu'il y avait alors encore parmi les moines de fort mauvais sujets, qui se réunirent plus tard aux réformateurs. Toutefois il est peu probable que ces faux frères eussent pu tromper à ce point la surveillance de leurs supérieurs dans un moment où les dangers que l'on courait devaient la rendre de plus en plus sévère. Peut-être les meneurs du mouvement avaient-ils introduit eux-mêmes des femmes dans le couvent, dans le but de soulever l'indignation du peuple. — On a eu recours à cet expédient de nos jours en France, en Suisse, etc.

[2] Ibid.

[3] Jung, loc. cit.

[4] Ibid., II, p. 379.

salle des recettes de la commune [1], après les avoir accablés de brocards, de moqueries et de propos insultants, pendant leur marche triomphale.

Cependant les délégués du sénat, n'ayant pas pu accomplir leur mission au couvent des Augustins, s'en retournèrent pour faire leur rapport à la magistrature. Les *meistres* coururent aussitôt à la place de la Cathédrale, où les auteurs du tumulte s'étaient rendus, et les exhortèrent à rentrer dans l'ordre. Leur autorité fut méconnue; on leur répondit que l'on se séparerait quand les paroissiens de Saint-Pierre-le-Jeune auraient été mis en possession des biens que le chapitre détenait injustement, et que tout ce qui venait de se passer avait été fait dans l'intérêt bien entendu de la bourgeoisie et du sénat lui-même [2].

Le rassemblement grossissait de minute en minute; il se dirigea vers la place du Marché aux Chevaux [3]; les chefs de la république commençaient à avoir de sérieuses inquiétudes. — Le sénat envoya aux mutins ses membres les plus influents, avec l'ordre de les haranguer et de menacer des châtiments les plus sévères les meneurs du mouvement, si les groupes ne se dispersaient sans plus tarder. Cet expédient eut du succès; cependant le magistrat se garda de faire rendre la liberté aux ecclésiastiques dont l'arrestation avait eu lieu d'une manière aussi arbitraire; ils furent enfermés à l'hôtel de la Monnaie [4].

Il y eut de nouveaux désordres le jour suivant 6 septembre. Une troupe nombreuse se rendit au couvent de Saint-Arbogast, en enfonça les portes et se retira après avoir fait main basse sur ce qui se trouvait dans les caves.

Le sénat, alarmé, convoqua les bourgeois dans leurs tribus respectives et leur donna communication d'un décret conçu

[1] Trausch, loc. cit. — Wencker, loc. cit. — Speckle, loc. cit. — Wahre, Relation, etc., loc. cit.
[2] Trausch, t. II, p. II, f. 83.
[3] Ibid. et Wencker, t. II, p. II, f. 38, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 189. — Le Marché aux Chevaux est aujourd'hui la place du Broglie.
[4] Trausch, loc. cit. — Wencker, loc. cit.

en termes paternels, et dont le but était de les conjurer de ne plus sortir à l'avenir des voies légales et de considérer les résultats funestes qu'auraient pour la ville des désordres semblables à ceux qui venaient de se passer, « puisque Christ lui-même avait dit que tout royaume divisé serait bientôt détruit. » — On engageait les tribus, si elles avaien des réclamations à présenter, à remettre leurs observations par écrit à la chancellerie, afin qu'on pût y faire droit; on ordonnait à chacun de défendre à ses apprentis et domestiques de se mêler dorénavant aux rassemblements populaires; et, pour finir, les magistrats promettaient « de prendre les mesures nécessaires au maintien d'une paix fraternelle et chrétienne, conforme à ce qu'exigent l'honneur de Dieu et la charité envers le prochain. »

L'un de nos historiens fait, à propos de la mansuétude du sénat en cette occasion, un aveu dont nous devons prendre note. « On n'eût guère pu, dit-il, blâmer les bourgeois surexcités à propos d'une manifestation qui était en quelque sorte *la conséquence prochaine* de la lumière nouvelle dont elle était éclairée et de la liberté religieuse [1]. »

Le gouvernement nomma ensuite une commission chargée d'examiner ce qui s'était passé, et de s'entendre avec les soixante individus délégués par les artisans, au moment où le tumulte avait commencé. Les membres de la commission étaient Egenolf Rœder, Philippe d'Odenheim, Martin Herlin, Jacques Sturm et Jacques Meyer. — Ils blâmèrent la manière, contraire à la loi, dont la bourgeoisie avait procédé; les délégués s'excusèrent, déclarèrent que les habitants honorables de la ville étaient demeurés étrangers à l'assaut du couvent de Saint-Arbogast, « dont les têtes chaudes, assistées des garçons de métiers, de quelques mercenaires et de la canaille des campagnes, avaient été les seuls auteurs, » et ils promirent d'obéir en tous points aux décisions des chefs de la république

[1] Jung, II, 290.

— Toutefois, malgré cette apparente soumission, ils demandèrent qu'on s'assurât encore des licenciés Weddelin et Thomas Vogler, du magister Jérôme Gebwiller, d'Etienne Tiberus, du prêtre Drensz, de Wolf Obrecht, du magister Philippe de Haguenau, du docteur Fries et d'un certain nombre d'individus qu'on se réservait de désigner plus tard, pour les forcer à rendre compte *de leurs blasphèmes contre l'Évangile.* — On fit droit à cette requête; quarante personnes, connues pour leur attachement à la foi catholique, furent encore arrêtées [1], restèrent huit jours à la Monnaie, et subirent plusieurs interrogatoires [2]. On remit en liberté, au bout de huit jours également, le curé et le vicaire de Saint-André, le prieur des Dominicains et le prédicateur du couvent de Sainte-Marguerite, mais après leur avoir défendu de monter en chaire et de donner des instructions dans les églises jusqu'à nouvel ordre, « *parce qu'ils ne s'étaient pas conformés au décret de Spire, lequel prescrivait l'uniformité dans la prédication de la porole de Dieu* [3]. » En même temps. ils furent obligés de s'engager solennellement, par écrit « à ne jamais chercher à se venger d'avoir été emprisonnés par la bourgeoisie pour s'être permis de désobéir aux mandats du sénat, en se prononçant contre les personnes et la doctrine des prédicateurs actuels de la cathédrale, des deux Saint-Pierre, de Saint-Thomas, de Sainte-Aurélie et Saint-Martin, et en déclarant que leurs enseignements n'étaient pas fondés sur la pure parole de Dieu. — Ils promettaient de ne se faire relever de ce serment ni par le pape, ni par l'empereur, ni par aucune autorité. — Ils juraient encore de comparaître aussitôt que le sénat

[1] Wahre, Relation, etc., p. 58. D'autres chroniqueurs portent le nombre des prisonniers à quatre-vingt cinq.

[2] Ce fut à cette époque que le savant Jérôme Gebwiller, restaurateur des belles-lettres en Alsace, homme plein de foi et de charité, fut obligé de se retirer à Haguenau pour échapper à la persécution.

[3] Jung, II, p. 291. Dans les autres églises, on prêchait le ***nouvel Évangile;*** ces hommes étaient restés fidèles à l'*ancien*, c'étaient ceux, par conséquent, qui empêchaient l'*uniformité* dans la ville !

jugerait à propos d'établir, — conformément à la demande de ladite bourgeoisie, — des interrogatoires touchant la parole de Dieu, et de prouver, par l'Écriture sainte. la vérité des accusations qu'ils avaient osé porter contre les prédicants. »

Le provincial Treger refusa de signer cet engagement, et, suivant l'expression de l'avocat Schmidt[1], il fit preuve d'un *entêtement* (*Halsstarrigkeit*) excessif. Aussi le retint-on en prison pendant plus d'un mois. — Les chefs et membres des maisons de son ordre à Spire, Landau et Colmar intervinrent; la ville de Fribourg en Brisgaw, où il était né, envoya un député à Strasbourg pour demander sa mise en liberté sans condition. — Le sénat s'y refusa, objectant « *l'irritation de la bourgeoisie* » et rappelant avec aigreur le crime dont Treger s'était rendu coupable en emportant les papiers et l'argent du couvent (das *Wegschleppen* der Briefe und des Geldes[2]). Il y eut d'interminables pourparlers, de longues écritures; les cantons catholiques s'en mêlèrent également. Le sénat, serré de près, fit offrir alors au provincial sa sortie de prison à quatre conditions; il devait s'engager :

1° A ne pas quitter le couvent de Strasbourg jusqu'à la conclusion définitive de l'affaire actuellement pendante;

2° A comparaître en justice aussitôt qu'on l'en sommerait pour rendre raison *de ses invectives* contre Strasbourg;

3° A donner par écrit sa manière de voir (*seine Ansichten*) touchant la foi;

4° A ne plus imprimer de livres contre les prédicants et leur doctrine.

Treger répondit que, vu les circonstances, il était obligé à de fréquents voyages dans sa province et ne pouvait rester à poste fixe dans le couvent de Strasbourg; — que, sa foi et ses croyances étant connues par ses actes et ses écrits précédents, il trouvait inutile d'en faire une nouvelle profession; — et que si ses adversaires l'attaquaient, son honneur et ses convictions

[1] Mémoire cité, loc. cit., p. 13.
[2] Jung, II, 292.

lui faisaient un devoir de leur répondre, que, par conséquent, la quatrième condition était inadmissible; — il ajoutait qu'au surplus il était prêt à comparaître aussitôt qu'on le lui demanderait pour rendre compte de sa conduite.

La réponse du provincial causa un grand embarras aux sénateurs. Ils désiraient en finir et n'avaient aucune envie de se mettre mal avec les villes et les cantons qui prenaient fait et cause pour Treger; mais, d'une autre part, ils avaient appris à leurs dépens que la prédication du nouvel Évangile avait rendu la bourgeoisie infiniment moins obéissante qu'autrefois, et que, puisqu'elle exigeait une satisfaction, il fallait la lui donner. Les délégués des magistrats rendirent compte de ce qui s'était passé à la commission de soixante individus choisis parmi les artisans; — et celle-ci, poussée sous main par les prédicants, voulait qu'on ne cédât en rien à Treger. Enfin cependant, après bien des allées, des venues et des négociations, elle se radoucit quelque peu, et l'on tomba d'accord sur les points suivants :

On sommera une fois encore le provincial d'engager une discussion publique; s'il s'y refuse, on lui rendra néanmoins la liberté, mais après qu'il aura prêté serment de ne pas chercher à se venger de sa captivité;

Il sera permis aux prédicateurs évangéliques de réfuter les erreurs contenues dans les cent paradoxes de Treger;

Le sénat publiera un récit circonstancié de cette affaire, de peur que les mensonges et les calomnies des moines ne causent du dommage à la ville ;

Le décret du sénat qui ordonne aux ecclésiastiques réguliers et séculiers de se faire recevoir bourgeois[1], de s'astreindre aux mêmes devoirs, et de porter les mêmes charges que les autres habitants de Strasbourg, recevra promptement son exécution ; car les prêtres, moines et nonnes ont prouvé

[1] Le décret du sénat qui ordonnait aux membres du clergé séculier et régulier de se faire recevoir bourgeois n'avait pas encore été exécuté alors.

par leur conduite qu'ils sont les plus grands ennemis de la bourgeoisie, il faut donc les mettre hors d'état de nuire;

Le sénat veillera très-particulièrement à la parfaite exécution de son mandat de l'année dernière, lequel interdit l'accès de la chaire à ceux qui refusent de prêcher exclusivement le pur Évangile.

Évidemment ces conditions étaient imposées beaucoup plutôt au sénat qu'au provincial des Augustins ; mais elles faisaient arriver les prédicants à leur but, elles les laissaient seuls maîtres de la place. Les voix des défenseurs de l'Église et de ceux qui auraient pu éclairer encore le peuple sur le danger de sa position étaient réduites au silence; désormais Zell, Butzer, Capito et leurs amis pouvaient interpréter les Écritures comme bon leur semblerait, et changer à volonté le symbole de la ville évangélique de Strasbourg : ils étaient à l'abri de la contradiction. Il n'est pas difficile d'après cela de désigner l'officine de laquelle était sorti le petit traité qui mit fin à l'affaire de Treger.

Celui-ci s'engagea, ainsi qu'on l'exigeait, à ne pas réclamer à propos de sa captivité, à ne pas se venger, et à comparaître aussitôt qu'il serait cité; — les religieux de son couvent se portèrent cautions pour lui. — Alors enfin (le 12 octobre 1524), on lui ouvrit la porte de sa prison; il observa fidèlement la parole donnée et se tint tranquille. Mais, à peine libre, il fut obligé de quitter Strasbourg pour échapper à de nouvelles persécutions. Il se retira à Fribourg en Suisse, où il mourut, en 1542.

Le sénat recommanda aux prédicants chargés de réfuter les écrits du provincial « de puiser tous leurs arguments dans les saintes Écritures, de n'employer d'autres armes que la parole de Dieu, et de soumettre leurs écrits à la censure avant de les faire imprimer[1]. » C'était aller au-devant de leurs désirs ; le seul article relatif à la censure aurait pu leur dé-

[1] Ep. ministror. arg. ad Luther. — Kapp. Nachlese, II, p. 653 et seq.

plaire; mais ils connaissaient son indulgence et ses sympathiest pour les *serviteurs de la parole*, et ils savaient d'avance qu'elle n'aurait pas de sévérités pour eux. — Butzer, Capito et Hedio se mirent aussitôt à l'œuvre, racontèrent, à leur façon, ce qui s'était passé, prétendirent réfuter les paradoxes du terrible augustin, et comme personne n'était plus là pour relever leurs faussetés, leurs adhérents déclarèrent, à l'unanimité, que la victoire leur était restée, et ils firent part de leur triomphe à leurs amis de Suisse et d'Allemagne.

CHAPITRE X

AUTRES ATTAQUES DES SOI-DISANT ÉVANGÉLIQUES CONTRE LE CATHOLICISME.

L'organisation des paroisses et la grande affaire du provincial Treger n'avaient pas occupé seules l'attention publique à Strasbourg pendant le printemps et l'été de 1524. D'autres événements s'étaient passés simultanément. Il est temps de les faire connaître.

Dans le chapitre huitième nous avons rendu un compte succinct de ce qui avait eu lieu à la diète de Nuremberg, et de l'entrevue des députés strasbourgeois et du père gardien des Franciscains, Thomas Murner, avec le cardinal Campeggio. Nous avons parlé également de l'attitude de Luther et de l'extension que prenait sa doctrine.

Les princes catholiques, effrayés des progrès de la révolte, voulurent essayer d'opposer une digue au torrent qui menaçait à la fois l'Église et leurs couronnes. Le cardinal les engagea à se réunir à Ratisbonne immédiatement après la diète, afin de conférer sur les mesures à prendre pour soutenir la religion menacée. L'assemblée fut nombreuse, elle se composait de

l'archiduc Ferdinand, lieutenant de l'empereur; — des ducs Guillaume et Louis de Bavière; — de Jean, duc de Bavière, commissaire de l'Eglise de Ratisbonne; — du cardinal Matthieu Lang, archevêque de Salzbourg; — de Bernard, évêque de Trente; — du prince Ernest de Bavière, commissaire du chapitre de Passau; — et des plénipotentiaires des évêques de Bamberg, Spire, Strasbourg, Augsbourg, Constance, Bâle, Freysingen et Brixen. Au mois de juillet, les membres de la réunion conclurent une alliance dont le but était : de s'opposer avec vigueur à la propagation de l'hérésie, — d'observer comme loi de l'empire l'édit de Worms contre Luther et ses adhérents, — de maintenir toutes les institutions de l'Eglise et de ne permettre ni changements ni innovations, — de faire punir, suivant la rigueur des canons, les ecclésiastiques qui se marieraient et les moines apostats, — de veiller à ce que l'Évangile fût prêché conformément à l'interprétation des Pères et des docteurs, — de défendre aux jeunes gens d'étudier à l'université de Wittemberg, — de ne jamais donner de bénéfice à ceux qui y auraient étudié, — de ne pas accorder d'asile aux luthériens bannis, — et enfin de donner aide et assistance aux États de la confédération attaqués à propos de l'une des clauses ci-dessus indiquées.

Vers la même époque, les membres de l'Allemagne du Nord demeurés fidèles à l'Église tinrent aussi une réunion à Dessau.

Le cardinal Campeggio, qui avait provoqué l'assemblée de Ratisbonne, et qui s'y trouvait, demanda qu'on satisfît aux réclamations fondées, élevées en Allemagne contre les abus existant dans le clergé. Il fit publier une constitution en trente-cinq articles, pour mettre de l'ordre dans tout ce qui est relatif à l'administration des paroisses, au régime ecclésiastique, à l'oblation des dîmes, etc.

Thomas Murner rapporta cette constitution à Strasbourg. Diverses de ses dispositions donnent une pauvre idée du clergé allemand de l'époque et peignent sa triste situation. L'un de

nos chroniqueurs[1], dit, en parlant de cet acte, « qu'il était simplement disciplinaire, qu'il défendait aux ecclésiastiques de courir les auberges, de porter des habits courts, de disputer sur des matières religieuses entre deux vins, d'avoir des concubines, » etc. L'historien s'étonne beaucoup de ce qu'il n'y fut question ni de Dieu, ni de Christ, ni de sa parole, ni des changements à introduire dans l'enseignement de l'Église ; — il eût trouvé tout simple que l'assemblée de Ratisbonne s'arrogeât le droit de trancher des questions de dogme et l'autorité d'un concile général.

Murner avait eu, avant son départ de Strasbourg, de fréquents désagréments avec les religieux de son ordre établis dans la ville ; ils étaient, en général, mal famés et partisans de la nouveauté. Le provincial George Hoffmann, qui passait pour un homme avare et de mœurs relâchées, était également très-peu favorablement disposé pour le père gardien. — D'une autre part, les écrits satiriques de Murner, ses disputes avec les prédicants, la haine et le mépris qu'il témoignait ouvertement pour Luther, pour les novateurs et pour leur doctrine, lui avaient fait beaucoup d'ennemis parmi la bourgeoisie et les magistrats. Le père gardien était donc mal vu de divers côtés, sa position était difficile et désagréable. Les magistrats lui ordonnèrent de suspendre ses publications, qu'ils qualifiaient de *blasphématrices*. Il ne tint pas compte de leur défense, et, comme les imprimeurs effrayés ne voulaient plus lui prêter le concours de leurs presses, il suivit l'exemple donné par Treger et établit une imprimerie dans l'intérieur de son couvent. L'irritation de ses adversaires augmenta ; les serviteurs de la parole étaient décidés à bâillonner les voix qui essayaient encore de faire connaître au peuple la profondeur de l'abîme vers lequel on le poussait ; il fallait à tout prix les réduire au silence.

Murner se trouvait à Oberehnheim, petite ville située à

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 81.

quatre lieues de Strasbourg, le jour où le provincial des Augustins et ses compagnons d'infortune furent jetés en prison, autrement il eût partagé leur captivité; — les assaillants, *qui étaient tout à fait du parti de l'Évangile*[1], se précipitèrent dans sa demeure, brisèrent ses meubles, enfoncèrent ses armoires et lui volèrent ses papiers pour les livrer au vénérable Matthieu Zell[2]. — Murner écrivit au sénat et réclama contre cet acte de vandalisme; — mais les magistrats, *désirant éviter de nouveaux frottements*[3], lui défendirent de remettre les pieds dans la ville; il resta donc à Oberehnheim. Quelques mois plus tard, les rustauds soulevés demandèrent qu'on le leur livrât; il prit la fuite, et, après avoir couru de grands dangers et enduré de terribles fatigues, il arriva, dangereusement malade et couvert de misérables haillons, à Lucerne, où il reçut un accueil bienveillant. Il y trouva un refuge au couvent des Franciscains, la ville l'habilla et lui donna une place de prédicateur. Le sénat de Lucerne entama en sa faveur une négociation avec Strasbourg et lui fit obtenir une pension annuelle de cinquante-deux florins, sur les revenus du couvent des Franciscains de la capitale de l'Alsace, à la condition qu'il renoncerait à perpétuité pour lui et ses héritiers à toutes prétentions sur les biens dudit couvent, et qu'il ne chercherait jamais à se venger de ce qui lui était arrivé, ni à faire tort aux habitants, bourgeois et magistrats de Strasbourg, par paroles, sermons, écrits, poésies, ou en quelque manière que ce soit. — Toutefois Murner ne jouit pas longtemps de sa pension, on le savait ennemi de la prétendue réforme, et on trouva moyen d'établir qu'il avait perdu son droit à un secours en manquant à ses engagements.

C'est ainsi que les novateurs écartaient peu à peu ce qui leur faisait ombrage à Strasbourg. — Les personnes qui tenaient encore à la foi antique et qui conservaient la crainte

[1] Jung, II, 268.
[2] Rœhrich, t. I, p. I, f. 229.
[3] Ibid.

de Dieu et l'amour de l'Eglise perdaient successivement leurs appuis et leurs organes; leurs voix étaient couvertes par les déclamations des serviteurs de la parole, par les cris de la populace, par les menaces de la bourgeoisie et de la magistrature; — la licence, le désordre, le renversement du dogme et de la discipline, faisaient des progrès quotidiens, et, comme le dit un vieux chroniqueur catholique, toutes les infamies se commettaient à l'abri du mot *Évangile* (*das Ewangelium war der Schanddeckel*).

Sur ces entrefaites, l'archiduc Ferdinand arriva par le Brisgau à Ensisheim. Les Strasbourgeois lui envoyèrent une députation à l'effet d'être maintenus en possession de certains priviléges dont ils jouissaient sur les mines du val de Lièvre. — Ferdinand était catholique zélé et il prévoyait les maux que la révolution religieuse préparait à l'empire; à ce double titre il devait éprouver l'horreur la plus profonde pour la Réforme; il reçut en conséquence les délégués du sénat avec hauteur, et leur reprocha leur partialité en faveur des hérésies de Luther, leur désobéissance aux décrets impériaux et les actes qui avaient été accomplis récemment dans la ville; — il ne voulut écouter aucune de leurs excuses ou de leurs raisons.

Les députés ne virent dans l'expression du mécontentement du prince qu'un acte d'insupportable tyrannie; sa sévérité servit de stimulant au zèle des adhérents de Luther à Strasbourg.

Voulant, comme le dit un de nos historiens [1], *donner satisfaction au désir manifesté par un grand nombre de personnes*, le sénat renouvela un décret porté au mois de mai (1524), et par lequel il permettait aux corporations religieuses d'hommes et de femmes de s'affranchir de leurs vœux [2]. Les clefs du royaume des cieux ayant passé des mains de saint Pierre à celles des sénateurs de Strasbourg, ceux-ci se hâtaient d'en

[1] Rœhrich, loc. cit., p. 230.
[2] Wencker, t. II, p. II, f. 36. — Trausch, t. II, p. II, f. 91. — Monum. argent., t. I, p. 12.

profiter pour ouvrir les portes des couvents de la ville et pour engager les moines et les nonnes à prendre des maris et des femmes, « AFIN D'ASSEOIR LA RÉFORME SUR UNE BASE PLUS LARGE ET PLUS SOLIDE[1]; on ne les forçait pas à quitter les monastères, mais on promettait à ceux qui voudraient profiter de l'autorisation une pension et un entretien convenables leur vie durant[2], c'est-à-dire annuellement environ cinquante florins en argent, plus douze sacs de froment et de seigle et une honnête provision de vin. Les novateurs employaient ainsi toutes sortes de moyens pour grossir le nombre de leurs partisans; les membres les plus corrompus du clergé régulier s'étaient déjà prononcés pour le pur Évangile, l'on cherchait maintenant à y attirer encore, par la promesse d'une existence aisée, ceux que les événements avaient intimidés ou ébranlés, et qui ne pouvaient rester dans leurs cloîtres sans se voir exposés à chaque instant à quelque nouvelle vexation. — La contagion se répandit de proche en proche, les gens faibles ou mauvais cédèrent. — Les Franciscains, déjà gangrenés depuis plusieurs années, et parmi lesquels Butzer, Capito et Zell comptaient de chauds partisans, se rendirent les premiers: ils déposèrent tous leur habit et abandonnèrent leur couvent au magistrat, comme s'il leur eût appartenu en propre. — Les Dominicains fléchirent quelques mois plus tard, attribuant leur défection à l'indigence où on les avait réduits[3]; « les meilleurs[4], incapables de s'opposer au torrent et privés de moyens d'existence, se décidèrent à quitter la détestable Baby-

[1] Rœhrich, loc. cit.

[2] Les réformateurs, déclarant les vœux des engagements téméraires, impies et nuls, affirmaient que, du temps de saint Augustin, on ne les connaissait pas, et qu'alors on quittait à volonté la vie religieuse. Cependant saint Augustin lui-même dit dans son explication du psaume 75: « *Que personne* de ceux qui sont en religion ne quitte la vie religieuse sous prétexte qu'on peut également se sauver dans le monde, car vous avez fait des vœux que d'autres n'ont pas fait. »

[3] Laguille, op. cit., II[e] part., t. I, p. 38.

[4] Wahre, Relation, etc., p. 58.

lone strasbourgeoise, — dit à ce propos le chroniqueur d'Altorf, les autres se firent *évangéliques* et se vouèrent soit à l'exercice de quelque métier, soit aux fonctions d'instituteurs, — on employa les plus capables à répandre *la pure parole* dans les villages dépendants de la ville, et on les y établit en qualité de prédicants[1]. »

Les religieuses de Sainte-Claire, au Marché-aux-Chevaux, quittèrent leur église et leur cloître, et supplièrent humblement le sénat de leur trouver d'honnêtes maris. Celui-ci accepta le présent, mais ne donna du reste pas de suite à la requête, tout en accordant aux *principes éclairés* de cette troupe d'élite des éloges dignes de celles qui en étaient l'objet.

Nous ne devons pas omettre de faire observer ici que les trois maisons qui apostasièrent en masse pour se donner au *pur Évangile* étaient celles précisément où, — d'après les auteurs protestants, — la règle et la discipline étaient tombées depuis longtemps, et où régnait la démoralisation à propos de laquelle ils se livrent à leurs sorties les plus violentes contre le catholicisme[2]. On juge ainsi de la valeur des conquêtes que faisait la Réforme et des motifs qui poussaient ses nouveaux adeptes à l'embrasser.

Beaucoup d'autres religieux quittèrent encore isolément leurs retraites, « jetèrent leurs frocs, prirent *des vêtements honnêtes*[3] (*Zogen die Kutten aus und thaten andere ehrbare Kleider an*) et la qualité de bourgeois. » Une foule de nonnes en firent autant[4]. Toutefois nous pouvons ajouter qu'au milieu de ce déchaînement épouvantable un très-grand nombre de moines et de religieuses restèrent fidèles à leurs devoirs,

[1] Rœhrich, t. I, p. I, p. 231.

[2] Voici ce que dit le ministre Rœhrich (loc. cit., p. 232) des franciscains, qui donnèrent les premiers le signal de la défection : « L'immoralité de la plupart des religieux, le désordre et la désunion qui s'ensuivirent avaient fait tomber ce couvent dans la plus complète dissolution. »

[3] Trausch, t. II, p. II, f. 91.

[4] Wencker, t. II, p. II, f. 36, verso. — Monum. argent., loc. cit. — Archives de Strasb., loc. cit.

malgré les injustices et les innombrables vexations auxquelles ils se virent en butte. Nous les retrouverons plus tard.

Ceux qui rompaient ouvertement leurs vœux et servaient de la sorte leurs désirs et leurs passions, en faisaient leurs dieux et pensaient proclamer ainsi leur *liberté*, devenaient les plus ardents à persécuter leurs anciens confrères, lesquels, suivant le langage du temps, *continuaient à errer dans les ténèbres de l'ignorance, de l'idolâtrie et de l'esclavage moral.*

Le magistrat commença dès lors à exercer son autorité sur les biens des maisons religieuses, à peu près comme s'il en eût été légitime possesseur [1]. Il choisit dans son sein une commission à laquelle on donna le nom de Collége des *Messieurs des couvents* (*der Klosterherren*), et qui se composait de trois bourgeois et d'un noble. Ce collége devait veiller au bien-être des apostats et administrer les biens des monastères. Les pensions des moines qui avaient embrassé l'*Évangile* étaient prélevées sur les revenus des maisons d'où ils sortaient, on *forçait* les supérieurs de celles qui continuaient à exister à les leur payer; lorsqu'on leur imposait cette obligation, on disait qu'on négociait (*man unterhandelte*) avec eux; — genre de *négociation* parfaitement semblable aux allures diplomatiques des honnêtes industriels qui, établis au coin d'un bois, somment les passants de leur livrer la bourse ou la vie!

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'était passé à Strasbourg depuis la première invasion des nouvelles doctrines nous reconnaissons que les serviteurs de la parole avaient adopté comme base fondamentale de leur œuvre les points dogmatiques suivants, sur lesquels ils étaient parfaitement d'accord:

1° Chacun est maître d'interpréter les Écritures comme bon

[1] Les auteurs protestants s'efforcent de justifier le magistrat en disant que les religieux qui embrassaient l'*Évangile* offraient eux-mêmes de reconnaître au sénat le droit de disposer des biens de leurs couvents (Rœhrich, t. I, p. II, p. 232). A quel titre et sous quel prétexte les religieux s'arrogeaient-ils le droit de faire des générosités de ce qui ne leur appartenait pas?

lui semble, pourvu que ce ne soit pas comme l'Église catholique ; et chacun aussi est, à lui-même, son autorité religieuse.

2° Le vœu de chasteté est une abomination qui ne lie personne, et que chacun est en droit de violer.

3° Le vol est une œuvre pie lorsqu'il s'agit des biens de l'Église et des corporations religieuses.

Mais il était temps d'aller plus loin et de commencer une nouvelle croisade contre les *vieilles superstitions*. L'année 1524 eut à enregistrer de nombreux progrès en divers genres, outre ceux dont nous avons fait mention. — Les prédicants commencèrent, Zell en tête, à refuser de célébrer les messes anniversaires pour les morts ; il en résulta des querelles et des embarras. Plusieurs familles de fondateurs exigeaient la restitution des sommes payées. Il ne paraît pas, d'après nos chroniqueurs, qu'on ait fait droit à leurs réclamations ; rien au moins ne l'indique dans les monuments qui ont été soumis à notre examen.

Depuis longtemps, aussi, les apôtres de Strasbourg déclamaient vivement contre la vénération des saints, des reliques et des images [1] ; Butzer, en particulier, revenait souvent sur la nécessité de *purger les églises* DES IDOLES. — La portion de la bourgeoisie et de la populace gagnée à la pure parole ne manqua pas de mettre la leçon en pratique. — Nous avons vu que

[1] « Honorer les saints dans les assemblées, dit Bossuet (Variat., l. XV, p. 650), c'était y honorer Dieu, auteur de leur sainteté et de leur béatitude, et leur demander la société de leurs prières, c'était se joindre aux chœurs des anges, aux esprits des justes parfaits et à l'église des premiers nés qui sont dans le ciel. L'on trouve une si sainte pratique dès les premiers siècles, et on n'y trouve pas le commencement, puisqu'on n'y trouve personne qui ait été remarqué comme novateur. Ce qu'il y avait à craindre pour les ignorants, c'était qu'ils ne fissent l'invocation des saints trop semblable à celle de Dieu, et leur intercession trop semblable à celle de Jésus-Christ ; mais le concile de Trente nous instruit parfaitement sur ces deux points, en nous avertissant que *les saints prient*, chose infiniment éloignée de celui qui donne, et *qu'ils prient par Jésus-Christ*, chose qui les met infiniment au-dessous de celui qui est écouté par lui-même. »

« Dresser les images, c'est rendre sensible les mystères et les exemples qui nous sanctifient. »

dès le carême (1524) les paroissiens de Saint-Pierre-le-Jeune avaient préludé à l'installation de Capito en enlevant le crucifix qui décorait le portique de leur église.

Après cette première manifestation, les choses restèrent pendant quelque temps dans le *statu quo*. — Mais le 5 septembre, jour de l'attaque dirigée contre le provincial des Augustins, Treger, la guerre fut également déclarée aux images. — Nos ancêtres catholiques aimaient à se placer, avec leurs familles, leurs demeures et tout ce qu'ils possédaient, sous la protection spéciale de Marie, ou de quelque autre saint; — dans les siècles de foi, chacun désirait avoir au ciel un ami, un patron particulier, chargé de veiller sur ceux qui l'invoquaient, de se joindre à leurs prières et de les présenter au Seigneur, comme une offrande d'agréable odeur. — Cette pieuse coutume, qui a toujours existé dans l'Église chrétienne [1] et qui repose sur les saintes Écritures et sur la tradition, se manifestait extérieurement de la manière la plus touchante. Chaque maison était décorée de saintes images représentant l'avocat qu'elle avait choisi, et les traits les plus édifiants de sa vie. Les rues devenaient ainsi, en quelque sorte, de vastes sanctuaires, où tout provoquait de salutaires pensées, où d'admirables exemples étaient proposés, à chaque pas, à l'imitation du fidèle, et semblaient lui dire que, loin de s'attacher à ce qui est passager et périssable, il devait placer ailleurs ses désirs, son amour et ses espérances [2]. — Strasbourg, sous ce rapport, était semblable à la plupart des villes allemandes, et conservait au seizième siècle sa pieuse physionomie du moyen âge.

Le 5 septembre, on vit se produire dans la capitale de l'Alsace des scènes semblables à celles qui avaient eu lieu à Wittemberg et en Suisse, sous la direction de Carlostadt et des réformateurs helvétiques.

[1] V. la Foi de nos pères, ch. VII, p. 184 et suiv., où nous avons prouvé ce que nous avançons ici.

[2] « Ce que l'Écriture montre à ceux qui savent lire, — écrivait saint Grégoire le Grand à Seranus, évêque de Marseille, — la peinture le montre aux ignorants qui ne savent que regarder. »

Les peintures et les statues furent violemment arrachées, brisées, détruites à coups de pique et de marteau, dans les rues ; quelques troupes forcenées pénétrèrent dans les églises et y exercèrent les mêmes ravages [1].

Le magistrat, alarmé du caractère révolutionnaire de ce mouvement, fit enfermer ceux qui en avaient été les principaux auteurs, et les condamna à une amende de cinq *livres pfenning* (environ vingt francs de notre monnaie). Mais en même temps il voulut donner satisfaction à l'esprit éclairé de la population, et publia un mandat ordonnant d'enlever les images qui décoraient les murs des églises. — Provisoirement on devait laisser subsister encore les autels et leurs tableaux. — Le mandat interdisait, en outre, l'usage des cierges, et enjoignait de déposer à la maison de l'œuvre de Notre-Dame ceux qui pouvaient se trouver en provision dans les paroisses. Le sénat défendait, en finissant, aux bourgeois, de procéder de leur chef à la destruction de l'idolâtrie, et les exhortait à s'en remettre pour cela à ses magistrats, qui, *seuls*, *avaient le droit de s'en mêler* [2].

Toutefois le mandat ne fut pas exécuté de suite; l'orage était momentanément apaisé. L'emprisonnement des meneurs avait calmé le zèle des bourgeois, et on désirait de plus complètes lumières sur le grave sujet qui occupait maintenant les esprits. — Les prédicants ne négligèrent pas l'occasion de faire étalage de leur science biblique; ils rédigèrent contre le culte des images une sorte de mémoire, qui n'était que la pitoyable reproduction des arguments au moyen desquels les iconoclastes anciens prétendaient justifier leurs fureurs.

Après avoir pris connaissance de l'écrit des serviteurs de la parole, le sénat choisit une commission dans son sein, et la chargea de lui présenter un rapport. Les membres de la commission étaient les sieurs : Zorn, Kniebis, Bernard Ott, Fried-

[1] Wahre, Relation, loc. cit.
[2] Ibid.

rich et Betschold. — Le rapport ne se fit pas attendre; il était conçu dans les termes suivants [1] : « Tout scandale doit être empêché dans les églises, et Dieu Notre-Seigneur, ayant défendu absolument et sous les peines les plus sévères l'idolâtrie des images qui existe d'une manière évidente, les membres de la commission sont d'avis : que les images et tableaux des églises de la ville devront être enlevés sans bruit, portes fermées, un soir, et déposés en un lieu secret par quelques messieurs députés à cet effet par le sénat. Mais, afin que personne n'ait lieu de dire qu'on lui a pris des objets qu'il avait donnés aux églises, ou qui y avaient été placés par ses ancêtres, on enjoindra à ceux qui auraient de semblables objets à réclamer, de les retirer avant huit jours révolus. »

La décision des délégués du sénat rappelle celle du fameux conciliabule de Constantinople (en 754), qui, cédant aux violences de Constantin Copronyme, « déclara la peinture un art abominable, impie et défendu par le ciel; une invention d'un esprit diabolique dont l'Église doit être purgée. »

Quoi qu'il en soit, des gens qui avaient le bonheur d'entendre les Kniebis, les Betschold, etc., devaient tenir fort peu de compte de saint Athanase et de saint Basile [2]. — Aussi, après avoir reçu le rapport de la commission, le sénat ordonna-t-il qu'on se mît à l'œuvre. Il chargea de la surveillance du dépouillement des églises les sieurs Jacques Meyer et Ott-Friedrich : la spoliation fut exécutée en trois jours à la cathédrale et dans les paroisses [3].

Le doyen du chapitre de Saint-Thomas, dont le journal contient de précieux renseignements sur ce qui se passait alors à Strasbourg, nous a transmis, dans les termes suivants, le souvenir de l'exploit des iconoclastes alsaciens : « His tribus diebus, Lutherani, præsertim duo nequam, Jac. Meiger civis et

[1] Cité par Jung, II, 333.
[2] Ces deux Pères ont écrit en faveur du culte des images, l'appuyant sur une *Tradition apostolique*.
[3] Cela se passa les 22, 23 et 24 octobre 1524.

Bernhard Friedrich nobilis, quibus res commissa fuit, omnes imagines vel tabulas beatæ Virginis, J. Christi, et aliorum sanctorum ejecerunt ab majori Ecclesia, non nulla altaria spoliaverunt, ut puto non ex alia causa, quam in contemptum gloriosissimæ, cui tota fere civitas invidet, more Judæorum. Hoc efficit assiduus clamor et conciones crebræ istorum hæreticorum. »

En effet, les statues, les tableaux, les reliques, les crucifix et les bénitiers disparurent, quelques autels également furent détruits[1] ; *on n'alla pas plus loin* PAR CONDESCENDANCE POUR LES FAIBLES, dit un de nos historiens[2], qui paraît affectionner singulièrement cette phrase, car il la répète à tout propos, et les serviteurs de la parole eurent soin de disposer favorablement le public « *en prêchant vaillamment contre les idoles.* »

Butzer se distingua entre tous ses collègues en cette occasion[3]. Ses discours eurent pour résultat un des plus grands scandales de ce temps où le scandale était à l'ordre du jour à Strasbourg. On se souvient que le sénat l'avait nommé curé de Sainte-Aurélie, paroisse composée en très-grande partie de jardiniers. -- L'Église renfermait le tombeau de la sainte. — Aurélie était l'une des dix mille vierges massacrées à Cologne par les Huns. Ses reliques, conservées à Strasbourg depuis bien des siècles, avaient toujours été l'objet d'une vénération particulière; une foule de pèlerins visitaient le sépulcre de la sainte, et de fréquents miracles attestaient la puissance de son intercession. Beaucoup de malades y obtenaient une prompte et

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 80, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 32, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 198, verso.

[2] Rœhrich, t. I, p. I, p. 205.

[3] Il publia un opuscule, dans lequel il soutient, — contrairement au témoignage formel de l'histoire, — que les premiers docteurs de l'Église s'étaient prononcés contre le culte des saints et des images; que Paulin, évêque de Nole, introduisit le premier ces dernières dans les églises, et que les papes en avaient favorisé l'usage par haine pour les empereurs grecs. — C'était la plate répétition des grossières calomnies inventées au huitième siècle.

entière guérison[1], et déposaient des *ex voto* sur le tombeau. — Malgré le nouvel Évangile, les pèlerinages ne discontinuaient pas, et un grand nombre de Strasbourgeois venaient encore chaque jours implorer la protection d'Aurélie. — Ce fait prouvait, — en dépit des affirmations contraires, — que *le besoin de la pure parole n'était pas universellement senti dans la ville* et que le *papisme y vivait encore dans bien des cœurs* ; Butzer en éprouva une irritation excessive. Excitée par ses discours, une troupe de jardiniers se mit en campagne, et après avoir brisé un grand crucifix qui se trouvait auprès de la *porte Blanche*, voisine de l'Église, elle se rua sur le tombeau de la sainte, ouvrit le cercueil et dispersa les reliques qu'il renfermait[2].

Les chrétiens des premiers temps « enveloppaient de pourpre et de soie les restes de saint Ignace d'Antioche, *plus précieux que l'or et les pierreries*. et les portaient respectueusement *sur leurs épaules de Rome à Antioche*[3]; les disciples des apôtres s'exposaient aux plus affreux supplices, pour recueillir les membres mutilés des martyrs du Colisée, des collines Vaticanes et des jardins de Néron, et ils élevaient des autels sur leurs tombeaux[4] ; — les *évangéliques* du seizième siècle prétendaient faire revivre la primitive Église en jetant au vent les cendres des saints.

Butzer couronna son exploit en déclarant publiquement qu'il avait trouvé dans le tombeau de sainte Aurélie des ossements dépareillés, provenant, suivant toute apparence, de différents animaux ; et cette fable absurde fit des dupes parmi les amateurs de la pure parole[5].

[1] Les auteurs protestants, ne pouvant nier le fait des guérisons, ont imaginé de les attribuer aux *vertùs minérales* de la terre du tombeau. Jung, op. cit., II, p. 334, note 21.

[2] Monum. argent., t. I, p. 15.

[3] Actes du martyre de saint Ignace, ch. VI.

[4] V. la description des catacombes dans notre ouvrage intitulé : Les sept basiliques.

[5] Jamais l'Église n'a permis qu'on exposât à la vénération des fidèles des reliques sur l'authenticité desquelles planait le doute le plus léger.

Le sénat, qui avait interdit, sous des peines très-sévères, les innovations faites sans ses ordres et sa participation, demeura spectateur impassible des désordres dont l'église de Sainte-Aurélie venait d'être le théâtre, et ne punit aucun des auteurs du tumulte. — Cependant la dispersion des reliques n'arrêta pas le concours des pèlerins; la foule continuait à visiter le tombeau et à vénérer les lieux où le saint corps avait reposé pendant tant de siècles. « Alors, disent nos historiens[1], on détruisit le sanctuaire pour mettre un terme au scandale. » (*Unfug.*)

Un autre événement qui se passa à Strasbourg au moment même où l'on détruisait le tombeau d'Aurélie, et dont le souvenir nous en a été conservé par deux de nos chroniqueurs[2], fait connaître également la façon dont procédaient les amateurs de la pure parole. Des *stationnaires*, qui se trouvaient en Alsace, recueillaient des aumônes et exposaient à la vénération des fidèles une relique de saint Anastase. — Après avoir séjourné à Oberehnheim, Mundolsheim et en divers autres lieux, ils vinrent également à Strasbourg. — « La sottise ou l'impudence, — dit le ministre Rœhrich[3], — les poussa à pénétrer dans une ville presque exclusivement évangélique. Ils y trouvèrent cependant encore beaucoup plus de superstition qu'on n'aurait dû le penser; — (autrement dit, ils trouvèrent dans la ville *évangélique* des *catholiques* en bien plus grand nombre que ne veut l'avouer le pasteur.) Enfin l'autorité voulut savoir pourquoi ils demandaient des aumônes et à quoi pouvait servir l'attouchement de leur relique, elle les somma aussi de justifier leur conduite par un passage des saintes Écritures; — mais, les stationnaires ayant répondu d'un ton outrecuidant, les hommes du guet *leur prirent leur argent*, qu'ils déposèrent dans la caisse des aumônes, et leur défendirent, de la part du sénat, de jamais revenir dans la ville avec leur relique. »

[1] Jung, II, 334.
[2] Specklin et Kogman, ad 1524.
[3] Op. cit., t. I, d. 1, p. 206.

Ce procédé semble parfaitement simple et digne d'éloges à l'historien que nous citons. — Nous sommes fort éloignés assurément d'approuver l'existence des confréries ambulantes, qu'on a vu parcourir différents pays et promener des reliques à certaines époques. — Mais, en vertu de quel droit le sénat s'emparait-il des sommes données en aumônes ; à quel titre se posait-il en interprète des saintes Écritures ?

La présence du fougueux Carlostadt contribua peut-être à enflammer le zèle de la bourgeoisie contre les images et les ornements des églises. Il était arrivé à Strasbourg dans le courant de l'automne 1524, et probablement le souvenir de ses exploits à Wittemberg inspira une noble émulation à la populace alsacienne.

Les opinions de Carlostadt sur l'Eucharistie avaient déjà été publiées précédemment à Strasbourg par l'imprimeur Jean Schwan. Alors cependant les apôtres du lieu ne se prononcèrent pas encore *publiquement* pour elles ; ils prièrent même les magistrats de renvoyer de la ville cet homme turbulent et dangereux.

Mais les prédicants, et surtout Zell, Butzer et Capito, inclinaient déjà secrètement vers la doctrine des sacramentaires, à laquelle nous verrons faire plus tard de rapides progrès parmi la bourgeoisie, malgré les lettres que le docteur Martin adressera aux magistrats pour les conjurer de ne pas admettre dans leur ville les erreurs impies des *nouveaux hérétiques*[1].

Nous avons cherché à faire connaître la situation dans laquelle se trouvait la ville de Strasbourg, sous le rapport religieux, au déclin de l'été 1524.

Les sectaires avaient organisé leurs nouvelles paroisses ; le culte, les dogmes, les usages catholiques, étaient les objets de leurs sacriléges attaques, ils ne respectaient plus rien.

[1] Il est une de ces lettres dans laquelle Luther, après avoir formellement reconnu la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'eucharistie, déclare qu'il voudrait qu'on pût lui fournir quelque motif plausible pour la nier, — rien ne serait, dit-il, plus utile à nos desseins contre la papauté.

Strasbourg, comme *tous* les lieux où la Réforme s'est établie, devenait le théâtre d'une immense et monstrueuse orgie, les notions de bien et de mal, de vrai et de faux, de juste et d'injuste, les idées de respect et d'autorité, s'effaçaient, se perdaient, disparaissaient successivement dans cet abîme béant où allaient s'engouffrer, les uns après les autres, tous les principes et toutes les vérités apportés à la terre par l'Homme-Dieu.

Un magistrat et une populace fanatisés forçaient à se taire les voix qui voulaient protester contre tant d'abominations. — Le silence ou l'exil étaient imposés à ceux qui restaient attachés à la foi de leurs pères. Jamais tyrannie plus odieuse ne fut exercée *au nom de la liberté.* Les nouveaux évangéliques ne se contentaient pas de fabriquer leur religion; ils prétendaient l'imposer à chacun, et la violence faisait justice de ceux qui s'avisaient de résister.

Et c'est là ce que les historiens protestants désignent sous le nom de *tendance au progrès et à l'amélioration* (*Sinn fur das Bessere*).

Au reste, nous n'avons vu qu'un début. L'avenir nous montrera mieux encore.

TROISIÈME PARTIE

DEPUIS LA FIN DE L'ÉTÉ 1524 JUSQU'EN 1529.

CHAPITRE PREMIER

LE BAPTÊME ALLEMAND. — SUITE DES CHANGEMENTS DANS LE DOGME ET DANS LE CULTE. — ÉCRITS DIVERS DES PRÉDICANTS.

La violence était à l'ordre du jour. Les démolisseurs, comptant sur l'appui des magistrats et d'une portion considérable de la bourgeoisie, poursuivirent leur œuvre avec un redoublement d'audace, durant la période que nous abordons maintenant.

Les baptistères n'avaient pas été épargnés dans le dépouillement des églises de Strasbourg.

Les premiers chrétiens avaient orné d'une manière particulière, dans les catacombes, les lieux où les néophytes recevaient le sacrement de la régénération, et dès la fin des persécutions on vit les princes et les fidèles ériger à l'envi de magnifiques édifices consacrés à cet usage auguste ; — les novateurs strasbourgeois détruisirent les fonts qui existaient et les remplacèrent par des cuvettes posées sur des tables de bois.

Le culte est la manifestation extérieure du dogme, tout comme la parole est celle de la pensée; là où l'idée manque, l'expression manque également, et une croyance qui change à tout vent des opinions humaines produit nécessairement un culte mesquin. Le haut degré de foi de nos pères enfantait les

baptistères de Rome, de Florence et de Pise; celui des réformateurs était incapable de s'élever plus haut que la table et la cuvette. Ils se rendaient justice en les adoptant, et de plus ils s'affranchissaient de la marque extérieure d'un respect qui n'existait plus dans leurs cœurs. — Aujourd'hui encore les protestants parlent avec une complaisance extrême des faits de cette nature; ils attribuent à une simplicité touchante et *primitive* ce qui n'était en réalité que le résultat de la dégradation et d'une misère morale incapable de saisir rien de grand ou d'élevé.

On se rappelle que Schwartz, nouveau curé de Saint-Pierre-le-Vieux et jadis vicaire à la cathédrale, premier auteur de la messe allemande, avait soutenu que l'on devait baptiser les enfants également en idiome vulgaire. Nous avons dit aussi que les novateurs s'étaient efforcés d'effacer le caractère auguste de ce sacrement en le déclarant un acte purement symbolique, utile, mais non pas nécessaire.

Plusieurs historiens rapportent que Matthieu Zell baptisa le premier en allemand et qu'il introduisit cet usage à la cathédrale, dans le courant du mois de septembre 1524. — Il y a erreur; Zell, en effet, ne baptisa plus qu'en allemand à partir de l'époque indiquée, mais avant ce temps, il est fait mention, dans les annales de Strasbourg, de plusieurs baptêmes célébrés à la façon des novateurs[1].

Symphorien Pollio donna en cette occasion le signal à ses confrères. Le 7 mai 1524, il baptisa un enfant en langue allemande, avec un éclat affecté (*feierlich und œffentlich*), à l'église de Saint-Martin. On avait eu soin de faire savoir au public ce qui se préparait; aussi l'assistance fut-elle nombreuse. Capito parut en qualité de parrain, suivi de ceux de ses confrères de Saint-Thomas qu'il avait entraînés dans son apostasie. L'historien qui nous a transmis ce détail trouve un sujet de plaisanterie dans le chagrin qu'éprouva Wurmsser, le doyen

[1] Monum. argent., t. I, p. 13.

du chapitre, en voyant une partie de ses collègues s'éloigner de la séance qu'il présidait pour assister à cette fête sacrilége[1].

Une cérémonie semblable fut célébrée au même lieu le dimanche de la Pentecôte, et avec plus de pompe encore.

Le sénat, prévoyant que des plaintes et des murmures s'élèveraient à ce propos, publia un décret pour interdire les écrits tendant à soutenir que l'ancien usage valait mieux[2]. Les magistrats qualifiaient ces écrits d'incendiaires, de *calomnieux et blasphématoires*[3] (*hizige schriften*, *schmach und Læsterbücher*). — Nous trouvons dans cette ordonnance une preuve nouvelle de la *tolérance* dont étaient animés les partisans de la Réforme; — en outre, elle nous démontre une fois de plus que le sens catholique était encore vivant dans bien des cœurs, et que la passion du *pur Évangile* n'avait pas enflammé tous les Strasbourgeois. — Malgré le décret du sénat, une foule de discussions s'élevèrent; beaucoup de parents exigeaient que, pour leurs enfants, on se conformât aux usages prescrits par l'Église; il en était d'autres, au contraire, qui soutenaient la nouvelle méthode; — les premiers furent sacrifiés. Les paroisses avaient été remises toutes aux prédicants, et les curés et leurs vicaires ayant exclusivement la charge de baptiser, les catholiques se trouvèrent livrés, poings et pieds liés, à leurs mortels ennemis et obligés de subir leur caprice. A la vérité, le sénat engagea les serviteurs de la parole à avoir *de la condescendance pour les faibles d'esprit*, à se conformer aux désirs des parents, et à baptiser tantôt en latin, tantôt en allemand, au moins pendant quelques mois encore[4]. Mais dès l'année 1525, les pères conscrits, fidèles à leur habitude de juger en dernière instance les matières théologiques, décidèrent qu'à l'avenir tous les enfants seraient baptisés en allemand à Strasbourg. « C'est ainsi, écrit

[1] Jung, II, 329.
[2] Monum. argent., loc. cit.
[3] Trausch, t. II, p. II, f. 87, verso.
[4] Monum. argent., loc. cit.

à ce propos le ministre Rœhrich[1], *que le bien a triomphé (hat das Bessere gesiegt).* »

Nous avons dit (P. II, ch. VII) que dans leurs premiers livres liturgiques les prédicants s'étaient bornés à remplacer, pour le sacrement de la régénération, le latin par l'allemand, en ayant soin d'annoncer toutefois qu'on supprimerait successivement à l'avenir les *cérémonies inutiles et les exorcismes.* — Ces derniers surtout étaient attaqués violemment par les novateurs; ils les traitaient de vaines superstitions, dont ils voulaient *purger le culte*[2].

En conséquence, la forme du baptême fût *simplifiée* à plusieurs reprises; l'usage du sel, de l'huile, du chrême, du cierge disparut peu à peu. On publia, en 1525, un formulaire nouveau en tête duquel les prédicants mirent l'avis suivant[3]: « Nous ne prétendons lier en rien, par cet écrit, la liberté chrétienne; nous avons horreur des coutumes qui dégénèrent en habitudes, car le sot esprit humain s'y accroche immédiatement, et il y place sa confiance; — or, ceci est contraire à la pure foi en Christ. — C'est pour cette raison aussi que nous n'employons plus l'huile, le chrême et l'eau *ensorcelée* (*des verzauberte Wasser*), car la commune ne doit mettre sa confiance qu'en Christ. Nous ne considérons d'ailleurs le baptême que comme un *signe de foi* (sic) *et une introduction dans la vie chrétienne, au moyen desquels les parents attestent, en présence de l'Église, qu'ils veulent élever leur enfant pour l'honneur de Dieu, et l'exhorter à vivre chrétiennement.* Nous avertissons aussi les esprits exagérés qu'il est inutile de se dépêcher de faire baptiser, avec hâte et crainte, des enfants faibles, comme si la béatitude éternelle dépendait de l'acte exté-

[1] Op. cit., loc. cit., p. 203.

[2] « Le pouvoir et la maligne influence des puissances infernales sont attestés dans l'Évangile et dans les épîtres, — disait à ce propos le doyen de Saint-Thomas; — peu importe aux novateurs, ils craindraient sans doute de manquer aux égards qu'ils doivent à Satan, leur père, en pratiquant l'exorcisme. »

[3] Jung, II, 330.

rieur du lavage. — Cependant on ne doit pas renoncer au baptême, *parce qu'il a remplacé la circoncision.* »

Voilà donc l'un des deux sacrements conservés par la nouvelle Église, réduit à n'être *qu'un lavage* extérieur et un souvenir de la circoncision. Nous verrons plus tard ce que devint le second entre les mains des réformateurs.

Cependant le dépouillement des églises continuait. On avait épargné les autels, quelques crucifix et quelques tableaux durant les journées d'octobre; maintenant on les faisait disparaître les uns après les autres.

La cathédrale, seule, fût encore respectée quelque peu [1]. On s'était contenté, au début de la Réforme, de placer en avant des autels des tables pour l'usage des purs évangéliques; maintenant, on commençait à exiger que les autels disparussent dans les églises paroissiales, et que tout le monde se contentât des tables; — et lorsque les magistrats n'allaient pas assez vite en besogne, l'ardeur des paroissiens y suppléait. Ainsi les tonneliers du quartier de la Krutenau « *poussés par un zèle chrétien* [2], » commencèrent à démolir le maître autel de l'église de Saint-Étienne; les jardiniers détruisirent celui de Sainte-Aurélie, et le sénat, enflammé par de si nobles exemples, « ordonna qu'on enlevât aussi celui de la Vierge au Dôme, et qu'on le remplaçât par une table, sur laquelle la messe allemande fût dès lors célébrée, sans ornements ni chasuble, en simple surplis [3]. »

Des scènes hideuses se passèrent dans l'église de Saint-

[1] On y enleva une célèbre statue d'Hercule connue sous le nom de Kruzmann, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Cette statue était déposée dans la chapelle de Saint-Michel. Suivant la tradition locale, elle aurait été adorée en ce même lieu aux temps du paganisme.

Les peintres et sculpteurs présentèrent à cette époque une curieuse requête au sénat pour protester contre les croyances nouvelles, qui leur enlevaient leurs moyens d'existence. Le sénat leur promit qu'on aviserait à leur procurer de l'emploi.

[2] Jung, II, 335.

[3] Ibid. Speckle, Coll.

Pierre-le-Jeune, vers la fin du mois de décembre (1524). Une troupe de bourgeois y dépouilla les autels de la Vierge et de sainte Anne, et jeta dans l'ossuaire les images qui les décoraient. L'un de ces purs évangéliques, jardinier de son métier, s'empara, en présence du prêtre officiant, de l'hostie consacrée renfermée dans l'ostensoir, *et l'avala pour son déjeuner*, tandis que ses compagnons ordonnaient d'un ton péremptoire aux chanoines *de remplacer leurs hurlements par des chants agréables* [1].

Les membres des différents chapitres de Strasbourg se plaignirent au sénat des outrages qu'on leur prodiguait et des violences dont ils étaient l'objet. Pour toute réponse, les magistrats prièrent humblement les prédicants de prêcher la paix et la concorde; et ceux-ci, loin de tenir compte des exhortations de l autorité, continuèrent à exciter les mauvaises passions de leurs adhérents. Il ne se passait plus de jour que les catholiques ne fussent troublés dans la célébration de la messe et des offices; que les serviteurs de la parole et la populace n'insultassent publiquement les prêtres et les chanoines. Se voyant exposés ainsi à des vexations continuelles et à des actes d'un arbitraire inouï, ces derniers prirent, du consentement de l'évêque, la résolution de sortir de Strasbourg, et de déposer leurs reliquaires, sceaux, papiers et ornements en lieu de sûreté. Nous reviendrons, dans notre prochain chapitre, à cette démarche et aux conséquences qu'elle entraîna.

Les pamphlets et les caricatures contribuaient, autant que les sermons, à exciter le fanatisme sauvage de la population de Strasbourg. — Nobles, bourgeois, artisans, chacun s'empressait de livrer à la presse ses idées sur le nouvel Évangile. — Au nombre de ces pères de l'Église régénérée se distinguait entre tous un jardinier nommé Clément Ziegler. « Les enseignements des réformateurs lui avaient tourné la tête. Il s'efforçait de contribuer à leur propagation par ses écrits, et voulait que

[1] Jung, II, 336.

l'on fît à Strasbourg ce que Carlostadt avait fait à Wittemberg. Il accusait de lenteur et d'hésitation les magistrats et les prédicants, et estimait qu'il fallait en finir *avec tous les abus*, à main armée, et en leur livrant un assaut général [1]. »

Le sénat, effrayé des conséquences que pourrait avoir cet excès de zèle, essaya de le tempérer : il défendit une fois encore de dépouiller les églises sans son concours; il interdit les caricatures, et renouvela l'édit ordonnant que les écrits fussent soumis à la censure de la chancellerie avant d'être livrés à l'impression.

Le ministre Rœhrich, auteur souvent cité de l'*Histoire complète de la Réforme en Alsace*, avoue que plusieurs des pamphlets qui parurent alors étaient de la dernière violence (*allzuheftig* [2]), mais il a soin de prendre parti immédiatement pour leurs auteurs. « On comprend facilement, dit-il [3], — dans le dessein de les excuser, — qu'à une époque aussi agitée tous les amis de la Réforme ne supportassent pas avec une égale longanimité les grossiers affronts (*Schmæhhungen*) de l'adverse partie. » — Que veut dire le ministre? Faut-il lui rappeler qu'à la suite des mesures prises par les prédicants les imprimeurs n'osaient plus travailler pour les catholiques; que les presses de Treger et de Murner, les seules dont les fidèles eussent pu se servir, avaient été détruites; et qu'un décret du sénat leur avait interdit même l'usage de la chaire et de la parole? Que M. Rœhrich veuille bien nous citer les passages des vieilles chroniques, les actes et les écrits contemporains, où il est question des *affronts* dont il parle; à peine y découvrons-nous encore, çà et là, quelques timides et humbles appels à des sentiments de justice et d'équité, mais jamais nous ne voyons que

[1] Les deux principaux opuscules du jardinier théologien étaient intitulés :

1° De la véritable réception du corps et du sang du Christ;

2° Registre et court extrait tiré de la Bible et indiquant ce qui est idolâtrique, recueilli par Clément Ziegler, jardinier à Strasbourg.

[2] T. I p. I, p. 213, note 26.

[3] Ibid., p. 214.

le sénat ait fait droit aux requêtes et aux réclamations les plus fondées, formulées par les catholiques ; et cependant, ne l'oublions pas, ceux-ci étaient encore nombreux dans la ville, et comptaient dans leurs rangs les familles les plus respectables de la noblesse et de la bourgeoisie.

Plus on avançait, au contraire, et plus la partialité du magistrat envers les prédicants devenait manifeste. Ceux-ci profitaient des avantages de leur position pour renverser ce qui avait survécu à leurs précédentes attaques. Ils présentèrent au sénat une série de suppliques pour l'engager à *détruire ce qui restait d'abus*. — Parmi ces abus figurait en première ligne le saint sacrifice de la messe, qu'ils avaient déclaré *bon et vrai* en introduisant l'usage de le célébrer en langue allemande, et dont ils commençaient maintenant à demander la *suppression* totale. — Voici en quels termes ils s'exprimaient à ce sujet dans un rapport remis au sénateur Kniebis[1] : « La commune est assez instruite à présent pour savoir que les messes ne peuvent plus être tolérées, car les diseurs de messes sacrifient de nouveau le Christ, placent une confiance erronée dans des usages opposés aux Écritures, obscurcissent la Cène du Seigneur, et introduisent une foule de pratiques superstitieuses. Il est urgent, par conséquent, d'interdire les messes partout où elles se disent encore, car, dès qu'il a été reconnu qu'une chose est contraire à Dieu, on doit la supprimer. Il n'est pas permis d'offenser, par égard pour les têtes faibles, le parti le meilleur et le plus nombreux, qui s'afflige profondément de toute insulte faite au Seigneur. D'ailleurs, une condescendance semblable ne serait propre qu'à fortifier l'erreur. »

Après cet exorde, les serviteurs de la parole, non contents de s'être arrogés la direction des paroisses, donnaient le programme du service divin par lequel ils voulaient qu'on remplaçât les messes dans les églises des quatre chapitres et à Saint-Étienne. Cela se bornait à un petit sermon et au chant d'un

[1] Jung, II, 335.

psaume allemand, précédés et suivis de quelques prières[1].

Une autre supplique, postérieure à celle dont nous venons de parler, et signée par Capito, Hedio, Zell, Butzer, Pollio, Latomus et Nigring, est plus explicite encore. Ces apostats s'y prononcent avec autant d'assurance que s'ils eussent été les représentants de l'épiscopat, convoqué en concile œcuménique ; c'est tout au plus s'ils ne disent pas avec les apôtres[2] : « *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous...* » Jamais la présomption et l'orgueil humains n'ont levé le masque avec une plus complète impudeur ; jamais l'intolérance ne s'est posée avec une audace et une effronterie plus odieuses.

Pour commencer, les régénérateurs de Strasbourg exigent qu'on *oblige* les chapitres à adopter le service divin indiqué dans la supplique précédente ; ils demandent qu'on y joigne des explications régulières et suivies des Écritures saintes[3] ; « Il faut, — ajoutent-ils, — que tout soit organisé pour l'édification des fidèles ; or il est impossible qu'on atteigne ce but, tant qu'on n'interdira pas absolument les chants en langue étrangère. — Il faut aussi qu'à l'avenir les chanoines communient avec tous les paroissiens, et non plus séparément, car la communion est le bien commun des croyants. — Que le magistrat donne ses ordres d'une façon péremptoire ; ceux qui ont la crainte de Dieu s'en réjouiront, et, quant aux autres, on ne les satisferait jamais, lors même qu'on leur ferait quelques concessions. Nous avons pour nous les Ecritures et la volonté de Dieu ; nous ne devons pas nous laisser arrêter par des considérations humaines. On s'est conformé à ce principe à

[1] Archives de Strasbourg. Invent. histor., 1525. Directoire de l'office divin (*Directorium hæreticorum*), admis par le magistrat de Strasbourg et contenant l'indication des psaumes, heures, sermons, etc. Et ibid., Règlement émis par le magistrat sur la manière de tenir l'office divin. Ordre pour les ministres qui font l'office dans la ville de Strasbourg.

[2] Act., XV, 28.

[3] Cité par Jung, II, 337. — A quoi bon des explications, puisqu'il est admis que l'Écriture, dépouillée de tout commentaire, est *seule* règle de la foi?

Nuremberg, et dans quelques autres villes où l'Évangile est prêché purement comme à Strasbourg. L'on doit défendre absolument la messe, *jusqu'à ce que les prêtres aient prouvé qu'elle est chrétienne.*

« Pour ce qui est de la vie claustrale, — disent ensuite les novateurs, — elle est contraire à Dieu et à la liberté chrétienne[1], il est donc du devoir du sénat de dissoudre les communautés, d'assurer à ceux qui en faisaient partie des moyens d'existence, en employant à cet usage les revenus des couvents, et d'obliger les jeunes moines au travail. Si cependant il se trouvait des individus qui voulussent absolument continuer à vivre en communauté, on pourrait les réunir dans un seul couvent, les forcer à mener une vie véritablement monacale, et veiller sévèrement à ce qu'ils ne soient plus un sujet de scandale pour la bourgeoisie. — On devrait prêcher aussi pendant quinze jours consécutifs dans les couvents de femmes, et permettre aux nonnes d'avoir toutes les semaines avec les prédicants des conférences, dans lesquelles elles pourraient leur exposer leurs doutes. Il importe de défendre sévèrement aux supérieures l'emploi de mesures propres à entraver l'accès de la pure parole de Dieu dans leurs monastères ; — on donnera le nécessaire aux nonnes qui voudront s'affranchir du cloître, et s'il en était qui voulussent à toute force y rester, on les réunira dans un ou deux couvents. » — Les prédicants terminaient la supplique en indiquant au sénat les moyens qui leur semblaient propres à faire refleurir la moralité publique ; — après avoir donné l'exemple de tous les désordres et de tous les scandales, ils se posaient en censeurs. « Hélas ! dit à cette occasion M. le professeur Jung[2], nous nous sommes bien éloignés maintenant des mesures parfaites et évangéliques que nos ancêtres ont adoptées sous ce rapport et qui ont été

[1] Par conséquent on se révolte contre Dieu *en suivant les conseils évangéliques donnés par Notre-Seigneur*, et la liberté chrétienne consiste à *interdire* l'observation de ces conseils à ceux qui *veulent* s'y conformer.

[2] Op. cit., II, p. 338.

un des résultats les plus excellents de la Réforme du seizième siècle ! » — Nous aurons occasion d'apprécier dans la suite de cet ouvrage l'excellence du résultat d'après les fruits qu'il a produits ; il n'est pas temps encore de nous en occuper.

Poursuivons l'examen des pièces remises aux magistrats par les serviteurs de la parole ; elles nous font pénétrer dans l'esprit de la Réforme et nous montrent qu'après s'être insurgée, au nom de la liberté, contre l'autorité divinement instituée, elle faisait peser, dès ses débuts, un despotisme de fer sur ceux qui refusaient d'arborer son drapeau.

Aux suppliques que nous venons d'analyser succédèrent deux mémoires.

L'un, divisé en onze articles, était une exposition justificative du nouvel Évangile ; — l'autre, infiniment plus étendu, était la justification du service divin, tel que les apôtres du jour l'avaient organisé. — Écoutons-les : « On nous a établis, disent-ils[1], pour enseigner le vrai service divin, et pour conduire la commune à la piété véritable ; or ceci n'est possible que si nous nous tenons attachés à l'Écriture sainte ; par conséquent nous devons louer ce qu'elle loue, et blâmer ce qu'elle blâme. Mais l'Écriture nous enseigne que le vrai service de Dieu et la pure piété consistent en ce que l'homme, — plaçant sa confiance uniquement en la grâce de Dieu qui nous est acquise par les mérites de Jésus-Christ, — ne compte aucunement sur ses propres mérites, ni sur ceux d'aucune autre créature. — La vraie piété est produite par l'Esprit de Dieu, au moyen de la parole extérieure. Par conséquent les mérites des saints défunts, les œuvres satisfactoires, le purgatoire, et en général toutes les choses que les prêtres vantent comme étant méritoires, ne sont d'aucune valeur. Dieu seul donne la vraie piété ; des ordonnances humaines ne peuvent rendre l'un plus digne de la grâce que l'autre, donc toutes les différences entre les individus disparaissent; ceux qui ont

[1] Cité par M. Jung, II, 339.

la foi sont égaux devant Dieu. Il en résulte encore que les distinctions touchant les aliments, les vêtements, les lieux, les choses extérieures, en un mot, doivent cesser; car la piété et le service de Dieu consistent uniquement dans la foi et la charité[1]. On en conclut, en outre, que chacun a le droit de se marier, car Dieu lui-même a dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul*, et saint Paul *ordonne* (*schreibt vor*) que chacun ait sa propre femme, afin d'éviter la fornication. Quant aux vœux, ils tombent nécessairement, car ils sont ***contraires aux commandements de Dieu***[2]. »

« L'Écriture nous enseigne qu'il n'y a que deux sacrements[3], le Baptême et la Cène du Seigneur. Par le premier nous entrons dans la communauté chrétienne, par le second nous témoignons que nous voulons y rester, et nous nous rappelons que le Seigneur, poussé par la plus pure charité, a livré son corps et son sang à la mort pour nous délivrer et pour former avec le Père l'éternelle alliance de la grâce ; ceci doit être considéré avec foi, car nous recevons le corps et le sang de Jésus-Christ pour la vie éternelle. — La messe est directement contraire à cette jouissance du corps et du sang du Seigneur; elle est composée de pures inventions humaines, et quand même elle ne serait pas opposée aux commandements de Dieu, elle n'en resterait pas moins un service inutile. Car le prêtre qui la dit *veut sacrifier Jésus-Christ pour les péchés du monde ; il annule ainsi la mort de Notre-Seigneur, qui s'est sacrifié lui-même et a délivré les siens pour l'éternité*[4].

[1] Ici la foi n'est plus *seule*, on y ajoute la charité; or la charité peut-elle exister sans les bonnes œuvres qu'on vient de déclarer inutiles et que Luther proclamait autant de péchés mortels?

[2] Ainsi l'observation de la chasteté, de la pauvreté volontaire et de l'obéissance, des *conseils évangéliques*, en un mot, est ***contraire aux commandements de Dieu!***

[3] L'Évangile et les Épîtres nous enseignent qu'il y a sept sacrements. Nous avons établi leurs titres dans la *Foi de nos pères*, ch. IX, p. 249 et suiv.

[4] Le sacrifice de la messe n'est pas un nouveau sacrifice; il est la perpétuité, l'actualité et l'application de celui de la croix, parce que tous les biens dont Notre-Seigneur a doté l'humanité sont toujours *présents* et *vivants* dans son Église. C'est le *même* sacrifice, la *même* victime que sur le Calvaire,

— La messe ne peut pas être considérée comme un souvenir et une annonce de la mort de Christ, et ce n'est pas ainsi que le Seigneur a ordonné de célébrer sa Cène. »

Les prédicants passent ensuite aux chants usités dans l'Église catholique, prétendent qu'ils ne sont pas propres à réveiller la piété, blâment l'usage du latin et la coutume de *remettre aux ânes le soin du luth*, c'est-à-dire de charger des chants des individus qui ne se soucient pas de Dieu.

Lorsque l'on parcourt ce fatras indigeste et absurde, présenté à des populations fanatisées comme pure parole de Dieu et comme doctrine évangélique dégagée de toutes inventions humaines, — l'âme se remplit de tristesse et de dégoût ; et souvent l'indignation fait tomber la plume des mains ; des hommes qui avaient été prêtres avant leur apostasie connaissaient nécessairement l'enseignement de l'Église, ils mentaient donc sciemment, volontairement, effrontément, en lui attribuant des doctrines et des principes qui ne sont pas les siens.

Qu'on nous pardonne de continuer nos citations, nous ne pouvons mieux faire connaître les prétendus restaurateurs du christianisme primitif que par leurs *écrits dogmatiques* et leurs œuvres. Ici tout commentaire devient inutile.

Bientôt ils remirent encore au sénat une série de mémoires destinés à prouver[1] : « Que la messe, loin d'être un service agréable à Dieu est un *abominable scandale* (*hœchster Grauel*), et qu'une autorité chrétienne est tenue de l'abolir dans les lieux qui dépendent d'elle. — Les arguments qu'ils donnaient en faveur de leur thèse se trouvaient tous contenus dans le premier de ces mémoires ; c'étaient les suivants :

« 1° Les Écritures, *qui contiennent toute la doctrine chrétienne*, ne disent rien de la messe, donc elle ne peut être agréable à Dieu ;

« 2° Dieu a défendu sévèrement de rien ajouter à ses com-

et il est offert chaque jour dans l'église d'une manière non sanglante, parce que Notre-Seigneur a dit : *Faites ceci en mémoire de moi.*

[1] Jung, II, 341.

mandements ; la messe, étant une invention humaine, est un péché d'autant plus énorme qu'elle est considérée comme la partie la plus importante du service divin ;

« 3° On place en elle une confiance due à Dieu seul ;

« 4° La foi en Christ et l'amour du prochain, qui produisent le calme, la discipline, l'honnêteté et la patience, constituent seuls le vrai service divin, — les cérémonies extérieures, contraires à l'adoration en esprit et en vérité, n'ont rien de commun avec ce service ;

« 5° Les mérites du Christ seuls donnent la vie éternelle, les défenseurs de la messe sont en contradiction avec cette vérité, — car c'est dans leur sacrifice qu'ils cherchent le salut ;

« 6° Paul a écrit aux Galates que s'ils se faisaient circoncire (ainsi que Dieu l'avait cependant ordonné jadis), Christ ne leur servirait à rien ;

« 7° Comment dès lors Christ pourrait-il servir à quelque chose avec de semblables inventions humaines?

« 8° En un mot, Christ veut être tout ou rien, et celui qui cherche partiellement à faire son salut ailleurs qu'en lui l'a déjà abandonné ;

« 9° Quiconque se lie à des cérémonies, à des diseurs de messes oints, à certains temps, lieux, vêtements, mots et gestes, renie sa rédemption, car il renverse le commandement qui lui ordonne d'adorer Dieu en esprit et en vérité ;

« 10° Le sacrifice quotidiennement *renouvelé* (*wiederholt*) (sic) du Christ est la négation de l'efficacité de ce sacrifice ;

« 11° La messe est surtout nuisible, parce que chacun s'imagine que par ce moyen il peut payer à grands frais ce qu'il doit pour ses péchés et *s'acheter de la piété*, tandis qu'il ne peut l'avoir qu'en lui-même. Les FAISEURS de messe (*Messmacher*) sont les plus grands ennemis de l'Évangile, car ils ont fini par persuader à l'humanité que seuls ils peuvent accomplir les bonnes œuvres nécessaires au salut.

« D'après ce qui précède, il est du devoir des chrétiens de

travailler très-sérieusement à l'abolition de la messe et de ne conserver que la cène établie par le Seigneur; chacun doit prier à cet effet, il faut que les autorités y contribuent de leur côté et qu'elles emploient la puissance reçue d'en haut pour détruire ce qui est contraire à l'honneur de Dieu. Les magistrats, étant les lieutenants du Seigneur sur terre, sont tenus de consacrer leurs efforts à établir son règne. »

Ce qu'on vient de lire, nous avons besoin de l'affirmer, n'est pas le produit d'un cerveau en délire, c'est la fidèle traduction des articles remis par les prédicants au sénat de Strasbourg pour en obtenir un édit défendant de célébrer la messe dans l'enceinte de la ville[1].

Les sénateurs n'obtempérèrent pas encore aux sollicitations des serviteurs de la paroie, mais ils prirent leurs articles en très-sérieuse considération.

Non contents des suppliques et des différents écrits que nous venons d'analyser, les amis et collègues de Butzer le prièrent de rendre compte dans un mémoire détaillé, pour l édification du public étranger, des changements religieux opérés dans la ville de Strasbourg et des motifs qui les avaient fait adopter. L'ex-dominicain entreprit ce travail et le termina vers la fin de l'année 1524; les prédicants Capito, Hedio, Zell, Pollio, Schwartz, Latomus, Firn et Martin Hag lui imprimèrent un caractère en quelque sorte officiel, en déclarant par écrit que le mémoire était la parfaite expression des doctrines qu'ils professaient[2].

Butzer dédia son œuvre au prince palatin, à la cour duquel il avait débuté quelques années auparavant en qualité de prédicateur. Le palatin s'était fort refroidi pour le pur Évangile depuis la levée de boucliers de François de Sickingen, et Butzer se flattait de le regagner *à la sainte cause*, en lui faisant con-

[1] Nous renvoyons au catéchisme et à l'exposition de la doctrine chrétienne ceux de nos lecteurs qui pourraient prendre au sérieux cet impur ramassis de sottises, de mensonges et de blasphèmes.

[2] Imprimé par Kœpfel, 1524, 15, f. 4.

naître les fruits exquis qu'elle avait produits à Strasbourg. Son mémoire examinait cinq questions, à savoir : — la messe et la cène, — le baptême, — les images, — les jours de fête, — les chants et les prières. — Le premier point est de beaucoup le plus considérable; Butzer y déclare que la messe a été abolie dans les paroisses de la ville et remplacée par la *cène primitive*[1], c'est-à-dire par la communion en mémoire de la mort du Seigneur. — La manière dont il s'exprime à ce sujet indique qu'au fond l'opinion sacramentaire est la sienne; déjà il emploie ces expressions ambiguës, se prêtant à des interprétations opposées, qui fourmilleront plus tard dans ses écrits. Il dit que l'élévation *antichrétienne* du pain et du calice est supprimée, parce qu'elle présuppose le renouvellement du sacrifice de Christ, et *que d'ailleurs le Dieu invisible ne peut pas être renfermé dans l'hostie et présenté à l'adoration des fidèles.* Il ajoute que les prédicants célèbrent la cène en simple aube, parce que celui qui porte le costume usité jadis par les diseurs de messes se croit plus saint que ses frères, et que ce costume, — contraire à l'institution du Christ, — est fort coûteux, absorbe les revenus de l'église et tarit la source de l'aumône. — Butzer profite de l'occasion pour décrire minutieusement le vêtement sacerdotal catholique, « dans un intérêt de curiosité historique, afin de conserver le souvenir d'une extravagance dont l'abolition générale est très-prochaine et à laquelle on refusera de croire lorsqu'on ne l'aura plus sous les yeux. » — Il annonce que les cérémonies de la messe, les gestes, les génuflexions, les signes de croix, ont été supprimés, « ces mouvements extérieurs troublaient la dévotion et nourrissaient la superstition; » les mêmes motifs ont fait remplacer par des tables les autels, « au sujet

[1] Si Butzer s'était donné la peine de lire les liturgies de *toutes* les premières Églises, grecques, latines, arabes, syriaques, etc., il aurait vu que la cène primitive était la *messe*, et il aurait trouvé dans toutes ces liturgies : la réalité de la présence, l'oblation, la transsubstantiation, l'adoration, l'autel, le sacrifice et la prière pour les vivants et les morts. (V. Discussion amicale par Monseigneur de Trevern, t. I, p. 437 et suiv.)

desquels le peuple avait des idées ridicules et exagérées. » La cène ne se célèbre plus que le dimanche, « parce que la paroisse est tenue d'y prendre part et que le prêtre ne doit pas communier seul. »

Butzer rend compte ensuite de l'abolition des cérémonies du baptême, et il a soin de répéter « qu'on a *purifié*[1] l'idée que les laïques avaient de cet acte et qu'on a réussi à leur faire comprendre que le *lavage* extérieur est uniquement le symbole d'une purification intérieure. » Les fêtes, sauf le dimanche, ont été rayées, — dit-il, — parce qu'elles sont une perte de temps et engendrent la paresse; les magistrats ont purgé les églises des images, sources d'abus, « mais malgré la prédication de l'Évangile, ajoute douloureusement le père de l'Église strasbourgeoise, beaucoup de gens tiennent encore à ces sottises. » — On a interdit presque toutes les prières et les chants latins, « qui étaient un scandale devant Dieu et tuaient la dévotion. »

Tels sont les traits principaux du fameux écrit de Butzer; il est entrelardé, à la façon protestante, de citations empruntées à la Bible, qui, à défaut d'autre mérite, ont celui d'éblouir les gens superficiels et les ignorants.

L'un de nos historiens[2] parle du mémoire que nous venons d'analyser avec une extrême admiration et comme d'un événement *très-important* : « Un parti, dit-il, qui soumet ses convictions et ses actes à l'examen public dans un manifeste complet est bien près du succès, ou plutôt encore, il célèbre déjà la victoire remportée sur ses adversaires. »

La victoire suffirait-elle pour justifier une cause quelconque aux yeux de l'écrivain que nous citons? Est-il nécessaire de lui rappeler qu'il peut y avoir ici-bas des triomphes divers, et que souvent le mal l'a emporté sur le bien? Les prophètes de Munster ont publié, eux aussi, leur manifeste complet et ont régné sans opposition dans la *nouvelle Sion* sur les ruines du

[1] Cité par Jung, II, 345.
[2] Jung, II, 345.

catholicisme et du luthéranisme; — en résulte-t-il que leur cause ait été juste et sainte?

Ce qui frappe particulièrement dans l'écrit de Butzer, — comme au reste dans tous ceux que produisirent les novateurs strasbourgeois, saxons, suisses, etc., c'est ce caractère essentiellement négatif qu'on retrouve dans les œuvres de tous les hérésiarques. — On peut nier le vrai, on ne l'invente pas. Notre-Seigneur ayant porté à la terre et laissé en dépôt à son Église *toute la vérité*, ceux qui se révoltent contre cette Église se bornent à détruire, à supprimer, à abolir une partie de la révélation, leur pouvoir ne va pas plus loin. Plus ils *purifient* à leur manière et plus ils *nient*; en tant que séparés de l'Eglise ils remplacent le *Credo* par le *non Credo*; — je ne crois pas à la présence réelle, disent-ils, je ne crois pas à la perpétuité du sacrifice de Jésus-Christ, je ne crois pas que le baptême opère ce qu'il signifie, je ne crois pas aux sept sacrements, à la puissance de l'intercession de Marie, au purgatoire, à l'utilité du culte des saints, etc., etc.; dès qu'ils affirment, c'est avec nous et comme nous; — en un mot, ils restent catholiques dans l'affirmation; — ce qui est à eux, ce qui leur appartient en propre, ce qui constitue l'hérésie, c'est la négation et le mensonge. On a pu s'en convaincre en lisant les pièces et les écrits divers dont nous avons donné ci-dessus la substance.

Ce caractère se manifeste d'une manière particulièrement franche et naïve dans une lettre que les prédicants strasbourgeois adressèrent à Luther, déjà avant la publication du mémoire de Butzer (le 23 nov. 1524)[1]. Le respect que l'on professait alors encore pour le patriarche de la Réforme exigeait qu'on le tînt au courant de ce qui s'accomplissait dans les différentes provinces de son empire spirituel. La lettre en question est curieuse, les prédicants y rendent compte, avec une orgueilleuse satisfaction, de ce qu'ils ont déjà *supprimé et aboli*, et ils font part de leurs espérances pour l'avenir. « Un

[1] Kapp. Nachlese, II, 649.

ordre du magistrat, — disent-ils entre autres, — a fait enlever les principales images qui étaient l'objet de pratiques superstitieuses. Nous espérons qu'on ne tardera pas à faire disparaître celles qui restent encore, car elles sont un sujet de scandale pour les faibles ; et les *antichrétiens* les vénèrent plus assidûment que jamais, *afin d'outrager l'*ÉVANGILE..... Ces derniers, qui ne sont pas encore illuminés par la parole, ont horreur de nous et se réunissent dans la seule église qui leur reste, les autres paroisses leur ayant été enlevées.

En effet, les serviteurs de la parole pouvaient tout espérer de la part de ceux qui gouvernaient la ville ; la grande majorité du sénat était passionnée pour les nouvelles doctrines. — Des messes avaient été fondées anciennement à perpétuité pour attirer la bénédiction du ciel sur la cité. Le magistrat décréta, — à la suite des différentes suppliques qu'il avait reçues, — que l'on ne célébrerait plus à l'avenir les cinq messes dites *Kriegs Messen*[1], destinées à demander à Dieu de préserver Strasbourg des horreurs de la guerre ; il voulut supprimer également celles fondées afin d'obtenir pour les gouvernants l'assistance de l'Esprit divin; mais, quelques sénateurs ayant protesté contre cette résolution, il fut décidé que les messes en question seraient encore maintenues provisoirement. — Les historiens protestants veulent voir dans ce dernier fait une manifestation de la plus sage prévoyance et de la condescendance la plus tendre et la plus délicate[2] *envers les esprits faibles.*

Tandis que tout le monde se mêlait d'écrire à Strasbourg, on ne pouvait guère s'attendre à ce que la dame Zell se tût et se décidât à demeurer inaperçue. — Elle rédigea donc sa profession de foi et l'envoya à Luther, — dont elle partageait alors les opinions religieuses[3]; — elle y joignit une sorte de compte rendu des motifs de son mariage.

[1] Messes de guerre.
[2] Jung, II, 348.
[3] Elle ne resta pas longtemps fidèle au symbole luthérien; on le verra plus tard.

Malheureusement nous n'avons pas découvert l'épître de la *mère de l'Église* dans son entier, mais la réponse de l'*Ecclésiaste* de Wittemberg existe. Plusieurs de nos chroniqueurs nous l'ont conservée [1]. Cette réponse arriva à Strasbourg dans les derniers jours de l'année 1524; en voici la traduction littérale :

« A la vertueuse femme Catherine Schützinn, ma chère sœur et amie en Christ, à Strasbourg. — Paix en Christ, ma chère, et grâces lui soient rendues de ce que Dieu t'ait accordé sa grâce amplement, au point que non-seulement tu vois et connais toi-même son royaume (lequel reste caché à tant de gens), mais qu'encore il t'a été donné un époux comme celui que tu possèdes. Par cet époux, tu peux apprendre à connaître de plus en plus la vérité, sans aucune interruption. J'en suis heureux pour toi. Je te souhaite grâce et force, afin que tu conserves en ton cœur, avec reconnaissance, ce que tu apprends, jusqu'au jour où nous nous verrons et réjouirons tous, si Dieu ne veut pas que ce soit en ce monde. *Prie pour moi* et salue en mon nom ton seigneur le vénérable Matthieu Zell. Avec cela je te recommande à Dieu. Écrit le samedi après le jour de sainte Lucie, année 1524.

« Martin LUTHER. »

Cette lettre, montrée avec orgueil par celle qui l'avait reçue, fut lue, relue et très-admirée à Strasbourg. Les personnes encore attachées à la foi catholique en eurent connaissance et en firent le sujet de bon nombre de plaisanteries et de mots satiriques. Elles disaient que sans doute, aux yeux du docteur Martin, la vertueuse Schützinn l'emportait en mérites sur la mère du Sauveur et sur tous les saints du paradis, puisque le novateur demandait à la dame Catherine de *prier pour lui*, tandis que, d'après son dire, l'invocation des saints obscurcissait l'office du médiateur, et que ses disciples détruisaient dans les

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 81, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 198.

églises les images de la Vierge et accusaient d'idolâtrie les fidèles qui imploraient son intercession et celle des autres bienheureux.

L'année 1525 s'ouvrit sous de sombres auspices. Pendant celle qui venait de s'écouler, les novateurs avaient pris dans toute l'Allemagne une position de plus en plus hostile à l'Église. L'abîme était ouvert, on ne pouvait plus espérer de rapprochement.

A Strasbourg on procéda suivant l'usage au renouvellement habituel des principaux magistrats de la république. Le sieur Nicolas Kniebis, de la tribu des tailleurs, devint ammeistre, les nouveaux stettmeistres furent Bernard Wormsser, Hans de Bock, Jacques Zorn et Pierre Ellenhardt[1]. Tous ces hommes s'étaient prononcés en faveur de la Réforme, et les prédicants savaient qu'une administration ainsi composée, loin de les gêner en rien, les protégerait en toute occasion; ils profitèrent de la circonstance pour consolider leur œuvre et pour régler sans contrôle ce qui touchait à la religion dans l'enceinte de la ville.

CHAPITRE II

FUITE ET PROTESTATION DES CHANOINES. — SUITES DE CET ÉVÉNEMENT.

Il a été question ci-dessus de la résolution prise par les chanoines demeurés fidèles à l'Église catholique de s'éloigner de Strasbourg[2]. Leur position y devenait de jour en jour plus critique; le magistrat ne s'était pas contenté de leur retirer sa

[1] Herzog, Chron., l. VIII, p. 94.

[2] On se rappelle que ceux de Saint-Pierre-le-Jeune étaient partis déjà après l'élection tumultueuse de Capito. Ceux de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint Thomas étaient restés.

protection, il les avait forcés à assigner des demeures et des appointements aux fauteurs du désordre ; de plus il interdisait aux membres des chapitres tout recours ailleurs qu'auprès d'un sénat entièrement dévoué au parti de leurs adversaires[1].

Munis, ainsi que nous le disions, de l'autorisation épiscopale, et ayant enlevé secrètement les documents et les objets de prix de leurs chapitres respectifs, ils avaient réussi à s'échapper de la ville le 27 décembre (1524), et ils s'étaient rendus en différents lieux soumis à la juridiction de l'évêque, tels que Molsheim, Offenbourg, Haguenau, Oberehnheim, etc.[2].

Mais, dès le 6 janvier suivant, ils se réunirent à l'hôpital de Molsheim, et afin qu'on n'attribuât pas leur démarche à un abandonnement volontaire de leurs maisons et de leurs églises, ils firent, par-devant notaire, une protestation, pour déclarer qu'ils ne prétendaient ni transférer ailleurs leurs chapitres, ni renoncer à leurs bénéfices, mais seulement mettre leurs vies et leurs biens à l'abri de la persécution et de la rapacité des novateurs[3].

La protestation, écrite par des témoins oculaires et sous l'impression récente des événements, montre dans leur vrai jour les faits qui s'accomplissaient à Strasbourg au nom du pur Évangile. — Les signataires déclarent qu'ils forment la partie saine des chapitres, que toujours ils ont fidèlement rempli les devoirs de leurs charges, et qu'ils sont disposés à les remplir encore à l'avenir; mais, ajoutent-ils, nous le proclamons avec une profonde douleur, la fureur luthérienne a fait invasion dans la ville et s'y étend de plus en plus... Lorsque nous célébrons le sacrifice de la messe, et quand nous nous réunissons au chœur, on vient nous interrompre tumultueusement, comme si nous commettions les actions les plus abominables,

[1] Wahre, Relation, copie du mss. d'Altorf, p. 59.

[2] Archives de Strasbourg. — Inv. Grandidier, Inventaire ecclésiastique, part. II, chapitres. Section III, Saint-Pierre-le-Jeune (p. 309).

[3] Archives de Strasbourg, Inventaire Grandidier. — Inventaire ecclésiastique, part. II, chapitres. — Section III, Saint-Pierre Jun. — Monumenta argent, t. I, p. 71 (V. pièces justificatives, n° V).

et des menaces de mort retentissent à nos oreilles, d'épouvantables sacriléges ont été commis dans nos églises, les canons, les décrets des papes et des empereurs sont foulés aux pieds, les sacrements sont profanés, on brise et on déchire les images des saints, on souille l'eau, le sel et les vases bénits, les reliques sont jetées au vent; de prétendus prédicateurs, nommés par la populace, crient tous les jours du haut de la chaire, que les messes et les offices doivent être abolis, que les suffrages sont inutiles aux morts, qu'il faut supprimer les fêtes et les jeûnes... Nous ne pouvons rester davantage dans cette ville, nos existences n'y sont plus en sûreté, nous sommes menacés de pillage; — mais nous protestons que nous quittons nos églises uniquement parce que nous y sommes forcés, et que nous craignons les derniers malheurs; nous réservons et nous maintenons tous nos droits... »

Après avoir rendu compte des scandales qui se sont passés à l'église de Sainte-Aurélie, les chanoines rappellent que, contrairement aux franchises ecclésiastiques, on veut les forcer à prêter le même serment que les citoyens laïques, et les astreindre aux charges de la bourgeoisie. Ils s'y refusent et veulent maintenir intacts les priviléges de leurs églises. Ils déclarent privés de leurs fonctions les procureurs, prédicants, vicaires et organistes qui ne leur obéiront pas, et annulent ce qu'ils ont fait ou pourront faire encore. De même, si les chanoines restés à Strasbourg se permettaient de tenir des assemblées, de décider ou faire quoi que ce soit, ces conciliabules schismatiques doivent être considérés comme non avenus. — Pour terminer, les signataires conjurent les chanoines et vicaires des deux chapitres de Saint-Pierre et de celui de Saint-Thomas de se joindre à la présente protestation et de contribuer ainsi à maintenir intacts les droits et franchises de leurs églises.

L'acte rédigé par Nicolas Wurmsser, doyen de Saint-Thomas, fut signé par lui, par e camérier Bonaventura, et douze chanoines ou vicaires du même chapitre, par le prévôt, le doyen,

le chantre et neuf chanoines de Saint-Pierre-le-Jeune, et par le doyen, quatre chanoines et un vicaire de Saint-Pierre-le-Vieux[1].

On imprima la protestation à un très-grand nombre d'exemplaires, et elle fut répandue à profusion peu de jours après[2].

Le départ des chanoines avait fait d'abord peu de sensation à Strasbourg, et même, ainsi que l'insinue le ministre Rœhrich[3], le sénat avait éprouvé de la satisfaction en se voyant débarrassé « de ces brouillons dont l'hostilité *contre l'Évangile* compromettait la tranquillité publique. — Mais alors une découverte inattendue, — ajoute le même auteur, — excita au plus haut degré la sollicitude du magistrat. » — Les *brouillons* n'avaient pas disparu seuls, les papiers et les trésors des trois chapitres étaient également hors de l'enceinte de la ville régénérée[4].

La manière dont le sénat acquit cette désolante certitude exige quelques explications.

Les magistrats élus à Strasbourg le 1er janvier 1525 avaient signalé leur entrée en fonctions par un redoublement de sévérité envers les catholiques. — Leurs prédécesseurs, voulant exercer sur les chapitres et les couvents une surveillance complète et inquisitoriale, leur avaient donné, de leur propre autorité, le mercredi 3 décembre (1524), des sortes de curateurs ou d'intendants, sous le nom de *Pflegers*, afin d'être toujours informés de ce qui s'y passait et de s'emparer peu à peu de l'administration de leurs biens[5]. La chronique de Strasbourg[6] ne donne d'autre motif de cet acte, sinon *qu'il se passait alors de fort bizarres choses dans les cloîtres*[7]; elle ne juge pas à propos de s'expliquer plus clairement.

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 87, verso.
[2] Il n'en existe plus que deux ou trois exemplaires.
[3] Op. cit., t. I, d. 1, p. 254.
[4] Archives de Strasb., loc. cit.
[5] Archives, loc. cit.
[6] Trausch, t. II, p. II, f. 86.
[7] Als es damahls gar wunderlich mit den klœstern herging.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux *Meisters* ordonnèrent aux *Pflegers* de dresser l'inventaire exact de ce qui se trouvait dans les couvents et dans les chapitres; les curateurs improvisés virent alors avec stupeur que les trésors de ces derniers étaient à peu près vides, et ils allèrent faire leur rapport aux chefs de la république.

Le ministre Rœhrich[1] se livre, à cette occasion, à un mouvement d'indignation qui ne laisse pas d'avoir un côté comique. Il énumère douloureusement ce qui avait disparu : « L'argent, dit-il, les bijoux, les vases de prix, les documents importants, ne se trouvaient plus, et personne ne pouvait dire ce que tout cela était devenu; — même les capitulaires de Saint-Thomas, demeurés dans la ville, étaient à cet égard dans la plus complète ignorance, car, comme leurs collègues *déserteurs* se défiaient d'eux, ils ne les avaient convoqués à aucune de leurs délibérations secrètes! »

M. le ministre est en vérité d'une naïveté qui passe la mesure; fallait-il, à son avis, lorsque l'on voulait sauver les débris du naufrage, consulter le prévôt Capito et ceux de ses confrères qui avaient apostasié avec lui?

Toutefois on ne tarda pas à être instruit de la manière dont les choses s'étaient passées. Quelques lettres furent interceptées, l'on apprit ainsi que la plupart des objets enlevés avaient été déposés à Offenbourg par le sieur Sixte Hermann, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, et l'on eut même connaissance des différentes ruses qu'il avait employées pour mener l'affaire à bonne fin[2].

Sur ces entrefaites, la protestation des chanoines, datée de Molsheim, arriva à Strasbourg et acheva d'exaspérer le sénat.

« Or le magistrat ne pouvait tolérer, — c'est encore le ministre Rœhrich qui parle[3], — que des biens qui avaient été donnés par nos pères, afin de pourvoir au service di-

[1] Op. cit., t. I, d. 1, p. 234.
[2] Archives, loc. cit.
[3] Op. cit., loc. cit., p. 236.

vin et à l'éducation de la jeunesse, fussent pillés et enlevés par de simples usufruitiers, — car les chanoines n'étaient que cela [1]... »

Les usufruitiers dont parle ici le ministre étaient les seuls qui continuassent à remplir les conditions attachées à leur usufruit par nos pères, ils se trouvaient donc parfaitement dans leur droit; de plus, ils accomplissaient un devoir sacré en empêchant la ville *de piller* les biens en question et de leur assigner une destination absolument différente de celle stipulée par les donataires.

« Les chanoines de Saint-Thomas demeurés à Strasbourg (c'est-à-dire les apostats), ajoute M. Rœhrich, portèrent aussitôt plainte au grand conseil de ce que, contrairement à toutes les lois, on disposât, sans les en prévenir, de biens *auxquels ils avaient les mêmes droits* que leurs collègues fugitifs. »

La passion du pur Évangile pousse notre auteur à une seconde erreur, aussi capitale que la première. Les biens avaient été donnés aux chapitres pour l'*entretien du culte catholique;* les chanoines demeurés à Strasbourg prétendaient s'en servir *pour détruire le catholicisme* et établir sur ses ruines un culte de leur invention; — non-seulement ils ne remplissaient plus les conditions attachées à leur jouissance, mais ils voulaient empêcher leurs anciens collègues de les remplir; — par conséquent, d'après toutes les lois divines et humaines, leur privilége était caduc, et ils n'avaient plus aucun droit à faire valoir.

Quoi qu'il en soit, le sénat de Strasbourg avait eu le temps de prendre goût à l'exercice de la puissance spirituelle; il considéra les actes des chapitres émigrés comme autant d'insultes faites à son autorité. Il y répondit en renouvelant le décret par lequel il était enjoint à tous les prêtres, sous peine d'une

[1] Les moines apostats qui livraient les couvents à la ville étaient-ils autre chose?

amende de cinq livres d'Allemagne, de se faire recevoir bourgeois et de prêter aux magistrats urbains le serment de fidélité et d'obéissance avant un mois révolu [1].

Après avoir rendu cette ordonnance, les chefs de la république s'emparèrent des maisons et des effets des chanoines absents, et firent même arrêter par leurs agents et conduire dans les prisons de la ville différents membres des trois collégiales qui s'étaient imprudemment rapprochés de Strasbourg, ou avaient osé se hasarder dans l'enceinte de la cité [2]. Cette dernière violence jeta les chapitres dans la consternation. Ils eurent recours au landvogt de Haguenau, en sa qualité de président de la province de la part de l'empereur, et de protecteur particulier des deux Saint-Pierre [3].

Le landvogt s'empressa de soutenir les droits des capitulaires. Il négocia avec le sénat « qui s'engagea à rétablir les chapitres, à leur rendre leurs églises, et à les autoriser à y célébrer le service divin, à la condition que les membres fugitifs rapporteraient à Strasbourg les trésors qui avaient été enlevés [4]. » Les chanoines, trop confiants, acceptèrent la proposition; ils avaient déjà fait rentrer beaucoup d'objets dans la ville lorsque l'arrestation arbitraire et l'emprisonnement du doyen de Saint-Pierre-le-Vieux leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient pas compter sur la parole du sénat, et qu'un magistrat capable de se révolter contre l'Église l'était également de violer ses serments et ses promesses [5].

Après cet odieux guet-apens, les chapitres se décidèrent à porter plainte à la chambre impériale, résidant à Esslingen. Ils chargèrent de leur supplique les sieurs Sixte Hermann (de

[1] Wencker, t. II, p. II, f. 36. — Archives, Inv. Grandidier. — Inventaire des titres concernant les droits et domaines de l'évêché en la ville de Strasbourg, classe II, Stockgericht, b. 5, l. 2, j. (V. pièces justificatives, n° VI.)

[2] Wencker, loc. cit., f. 36, verso. — Trausch, t. II, p. II, f. 86, verso. et 87. — Wahre, Relation, etc , p. 60.

[3] Mss. Pet., Jun. — Wahre, Relation, loc. cit.

[4] Ibid.

[5] Ibid.

Saint-Pierre-le-Vieux), Théobald Balthener et Jacques Schultheiss, chanoines de Saint-Thomas [1].

La supplique contient le récit fidèle et succinct de ce qui s'est passé à Strasbourg dans les dernières années. Le lecteur trouvera ce précieux document historique dans nos pièces justificatives, nous nous bornons à en donner ici une courte analyse.

Pour entrer en matière, les chanoines rappellent ce qu'avaient été autrefois les collégiales de Strasbourg, leur réputation de savoir et de piété. La ville s'était solennellement engagée à défendre les priviléges des chapitres moyennant un tribut annuel de cent florins d'or par collégiale; cette convention, renouvelée de neuf en neuf ans, de temps immémorial, avait toujours été très-fidèlement observée, et les ecclésiastiques étaient affranchis de toute autre charge. — Mais au dernier terme de neuf ans, on a refusé de renouveler le pacte et on a exigé que les membres des chapitres se fissent recevoir bourgeois; le luthéranisme avait alors fait invasion dans la ville, le clergé s'est vu en butte aux persécutions. Les églises ont été dépouillées, les curés, hommes de science et de mœurs intègres, ont été chassés et remplacés par de factieux hérétiques qui ont séduit les simples et les ignorants, et dont les doctrines perverses et les funestes exemples ont détruit la piété et le sentiment religieux. Ces hommes renversent tout ce que l'Église a établi; ils engagent les prêtres à se marier, et, joignant l'exemple au précepte, ils épousent des nonnes apostates. — Ils déclarent les rites et les liturgies des inventions du diable; ils disent en allemand des messes nouvelles sur des autels improvisés, et blasphèment contre la très-sainte eucharistie *en affirmant que le corps et le sang de Jésus-Christ ne s'y trouvent pas*. Ils qualifient le pape

[1] Wencker, t II, p. II, f. 36, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 200. — Trausch, t. II, p. II. f. 87. verso. — Wahre Relation etc., f. 61. — Sleidan, t. I. l. IV. — Monum. argent., t. I, p. 75 et seq. (V. pièces justificatives, n° VII.)

d'Antechrist, désignent les évêques sous les noms les plus ignobles, et appellent les prêtres progénitures de l'enfer, voleurs d'âmes et tourbe impie. — Après avoir fait le récit sommaire des violences inouïes dont les novateurs se sont rendus coupables, les signataires de la supplique ajoutent : Au milieu de tant de dangers, nous ne pouvions espérer aucun secours de la part des magistrats. Nous avons donc tenu conseil entre nous; nous avons déposé en lieu plus sûr nos trésors et nos titres, du consentement de l'évêque; il n'entrait pas dans nos intentions de transférer ailleurs nos collégiales, nous voulions attendre simplement des temps meilleurs... Le sénat, lorsqu'il en a eu connaissance, s'est emparé du vin et du froment qui se trouvaient dans nos demeures, a chassé nos familiers et nos officiers de nos maisons, — même de celles qui ne font point partie des biens des chapitres et qui nous appartiennent en propre; — il les a livrées à nos ennemis.

La supplique rend compte ensuite de la manière dont plusieurs chanoines ont été surpris et jetés dans les cachots de Strasbourg, de l'intervention du landvogt de Haguenau, des promesses faites aux membres des chapitres, et de l'emprisonnement de Jean Wetzel, doyen de Saint-Pierre-le-Vieux, après qu'une grande partie des biens des églises eut déjà été rapportée dans la ville. Puis elle ajoute : Aucune des conditions stipulées avec le landvogt n'a été observée, et le sénat vient de promulguer un décret dont les principales dispositions sont les suivantes en ce qui nous concerne :

1° Soumis désormais à toutes les charges civiles, nous ne pourrons rien vendre, aliéner, etc., que du consentement de certains curateurs députés à cet effet, et *qui auront le double de nos clefs;*

2° Le magistrat nommera à l'avenir les curés, et nous serons obligés de loger et de payer les curés, vicaires et aides nommés de cette façon;

3° Nous devrons leur donner aussi la dîme;

4° Pour tous nos démêlés nous n'aurons recours à aucun autre juge qu'au sénat.

Nous aurions encore de nombreux sujets de plaintes, disent en finissant les chanoines signataires; nos adversaires ne respectent plus aucun droit, ni divin, ni humain. Nous ne nous adressons pas à vous par esprit de vengeance, nous vous prions simplement de nous défendre contre la violence, de nous mettre à même de rétablir le culte, de nous faire rendre nos biens, nos libertés, nos priviléges...

Cette pièce, parfaitement authentique, met chacun à même de juger de ce qu'avait produit à Strasbourg l'esprit d'amélioration (*der Sinn für das Bessere*). Nos historiens protestants se sont gardés de livrer la supplique à la publicité; mais ils n'ont pas essayé non plus de contester la vérité des détails qu'elle renferme.

La chambre impériale reconnut la justice des plaintes des chapitres; elle s'adressa, dès le commencement du mois de février, au sénat, par l'organe du comte palatin Frédéric et du margrave Philippe de Bade, pour lui enjoindre de se désister de ses entreprises contre la religion, et *de rétablir toutes choses sur l'ancien pied* [1].

La réponse du sénat ne se fit pas attendre [2], elle était datée du 13 février (1525), et portait en substance qu'on aurait lieu de s'étonner du récent message de la chambre impériale, si l'on ne savait que sa religion avait été surprise par des hommes sans foi et par des esprits brouillons. « Il n'y a eu à Strasbourg ni désordres, ni démêlés, disait la lettre des magistrats. Trois personnes, qui se couvrent faussement du nom et de la société des autres, sont nos seuls accusateurs; personne ne cherche querelle au sénat, à l'exception de ces trois individus, dont on connaît le mauvais vouloir, et qui se sont retirés depuis longtemps de la ville *uniquement dans le but d'exciter des*

[1] Sleidan, t. I, l. IV. — Speckle, Coll., t. II, f. 200. — Trausch, t. II, p. II, f. 88. — Wahre, Relation, etc., p. 61.
[2] Ibid.

troubles. Les chefs de la cité n'ont rien fait de contraire à la loi divine, et n'ont entrepris que ce qu'ils étaient en droit d'ordonner; c'est afin d'éviter des malheurs et des émeutes qu'ils ont permis de prêcher au peuple la pure doctrine de l'Évangile, dont les splendeurs se manifestaient de jour en jour avec plus d'éclat. »

En finissant, les magistrats priaient encore les membres de la chambre impériale de ne pas ajouter foi aux délateurs, et de demeurer persuadés que, semblables à leurs ancêtres, les sénateurs « *n'avaient en vue que la concorde et les avantages de l'empire*[1]. »

Les maîtres de la loi nouvelle joignirent à la lettre du sénat le mémoire apologétique de leur conduite et de leur doctrine, rédigé par Butzer, et dont il a été question au chapitre précédent[2].

Wolfgang Capito adressa en même temps à la chambre impériale, en sa qualité de prévôt de Saint-Thomas, une protestation que signèrent aussi Martin de Bade, vice-doyen et chanoine, et les autres membres du chapitre, qui, favorables à la Réforme, étaient restés à Strasbourg[3]. Cet écrit, *tout empreint de la couleur du temps*, commençait ainsi :

« Nous, Wolfgang Capito, docteur de l'Écriture sainte et prévôt, Martin de Bade, vice-doyen, le chapitre et les membres du chapitre de Saint-Thomas, à Strasbourg, offrons à tous et à chacun, quels que soient son rang et sa position, qu'il soit ecclésiastique ou laïque, nos humbles et volontaires services et notre salut amical, avec la prière de lire la présente pièce, véritablement écrite par nous, ou de se la faire lire.

« Le 8 février de l'année courante (1525), nous est arrivé à Strasbourg, de la part des très-gracieux lieutenants de notre très-gracieux seigneur et souverain l'empereur, — lesquels

[1] Sleidan, loc. cit.
[2] Ibid. — Wencker, t. II, p. II, f. 36. — Speckle, Coll., t. II, f. 200, verso, et 201. — Trausch, t. II, p. II, f. 88.
[3] Speckle, Coll., t. II, f. 201. — Trausch, loc. cit., f. 88, verso et seq.

lieutenants résident à Esslingen, — un écrit auquel était jointe une supplique signée de Sixte Hermann, Théobald Balthener et Jacques Schultheiss, hommes qui se donnent les titres de commissaires et plénipotentiaires des trois chapitres de Saint-Thomas, de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Pierre-le-Jeune, tandis que cependant nous, membres de celui de Saint-Thomas, ne leur avons donné ni mandat ni autorisation quelconques. Il ressort de là que la conduite des trois signataires est injuste, contraire à la vérité et au droit écrit, et qu'elle eût pu devenir très-préjudiciable à notre chapitre, si le Dieu tout-puissant ne nous avait préservé du danger par une grâce spéciale. Mais, afin qu'à l'avenir chacun puisse apprécier les désordres qui ont eu lieu et connaître cette affaire sous son point de vue véritable, nous allons raconter comment les choses se sont passées. »

Dans ce début, Capito et Martin de Bade, rédacteurs de la pièce, feignent de ne pas comprendre le moins du monde ce qu'on peut leur vouloir. — Ils sont des victimes innocentes et persécutées, des êtres pleins de candeur et de vertu, contre lesquels s'acharnent la calomnie et la malice des hommes ; ils ignorent complétement ce qui, dans leur conduite, a donné lieu à des plaintes ou à une accusation. — Cette fausseté réfléchie, cette hypocrisie profonde, ce mépris absolu des règles du sens commun et de la logique, cette volonté bien arrêtée de ne pas comprendre, font le trait distinctif de tout ce qu'ont produit les novateurs du seizième siècle et leur école. — Après l'exorde que nous venons de citer, les apostats changent de rôle et se posent en accusateurs, au lieu de chercher à se défendre. Ils reproduisent la série habituelle des griefs généraux dirigés, à cette époque, contre les catholiques ; leur reprochent d'étouffer la voix de la vérité, d'empêcher la prédication du pur Évangile dépouillé de fables inventées par les hommes. — Puis ils accusent en particulier les chanoines absents d'avoir *volé* aux chapitres leurs reliquaires, leurs ornements, leurs sceaux et papiers ; de s'être réfugiés en divers lieux, *comme si l'on n'était*

pas en sûreté dans l'enceinte de Strasbourg, et enfin d'avoir osé se constituer en chapitre de leur propre autorité, quoiqu'ils n'en fussent qu'une *fraction révoltée* (sic), numériquement inférieure, éloignée de la résidence légale, et qui avait été sommée à plusieurs reprises, par ses propres chefs et par les magistrats locaux, de revenir dans la ville.

L'écrit demandait ensuite justice contre le sieur Nicolas Wurmsser et ses adhérents, rebelles qui avaient agi sans les ordres du prévôt et des membres du chapitre. Enfin, pour terminer, il protestait solennellement contre tout ce que les trois commissaires pouvaient avoir dit et fait, transigé, vendu et arrangé.

Cependant la chambre impériale ne cessa pas de veiller aux intérêts des chanoines, et leur accorda, dans le courant du mois de mars, des lettres de protection, signées, au nom de l'empereur, par les margraves Philippe et Ernest de Bade. Les envoyés des chapitres furent également accueillis avec bienveillance à Fribourg où se trouvait momentanément l'archiduc Ferdinand. On fit des propositions d'accommodement à la ville de Strasbourg; mais tout ce qu'on en obtint fut la mise en liberté des chanoines emprisonnés. Quant aux biens ecclésiastiques dont les novateurs s'étaient emparés, ils leur restèrent. Le relâchement des liens qui existaient entre les divers membres de l'empire germanique, l'absence de l'empereur Charles V, le peu d'énergie de la ligue de Souabe, les premiers symptômes de la guerre des Rustauds qui était au moment d'éclater, la désunion que la Réforme avait produite déjà en Allemagne, toutes ces causes réunies s'opposaient à l'adoption de mesures énergiques, et la nouveauté eut le temps de prendre son développement et son assiette politiques dans les localités.

Ainsi, quoique les chapitres de Strasbourg eussent été fondés et enrichis à *des conditions que le catholicisme pouvait seul remplir*, on en expulsait ceux qui demeuraient fidèles aux intentions des donataires, et on en laissait la jouissance à ceux

qui ne les observaient plus. Il en fut bientôt de même d'un grand nombre de couvents.

Telle, entre autres, a été, pour le protestantisme, l'origine de la possession des biens du chapitre de Saint-Thomas, possession au sujet de laquelle de vives contestations se sont élevées de nos jours. — Nous n'avons pas à nous occuper ici des titres sur lesquels l'hérésie prétend fonder son droit de propriété, nous n'avons pas à examiner si ces biens appartiennent ou n'appartiennent pas à la ville ou à l'État, en sa qualité de successeur de la république souveraine de Strasbourg, d'après les stipulations des traités, conclus à la suite de la grande orgie religieuse du seizième siècle; — mais ce qu'il y a de sûr, d'évident, d'incontestable, c'est que la jouissance de la Réforme a pour point de départ le *vol sacrilége*, c'est-à-dire le plus coupable et le plus ignoble de tous [1].

CHAPITRE III

NOUVELLES CONQUÊTES DES PURS ÉVANGÉLIQUES A STRASBOURG.

L'agitation qui commençait à régner dans une grande partie de l'Allemagne, parmi les populations des campagnes, annon-

[1] M. Verny, ministre à Paris, disait, à propos des biens du chapitre de Saint-Thomas, — dans un sermon prononcé à Strasbourg le 19 octobre 1854 [1] : — « Dans cette ville, jadis tout évangélique, *nous sommes après tout les aînés de la maison;* il est presque injurieux de supposer que la justice du pays puisse, par une inconcevable erreur, méconnaître des *titres évidents* et sanctionner l'iniquité.... » — M. Verny considère comme non avenus huit à dix siècles de l'histoire d'Alsace; il oublie que les saint Materne, les saint Florent, les saint Amand, apôtres du catholicisme de notre province, n'ont pas été les *cadets* de Zell, de Butzer et Capito; — il paraît aussi qu'aux yeux de ce ministre le vol et la violence constituent un *titre de propriété évident.*

[1] Sermon prononcé le 19 octobre 1854 à l'église de Saint-Thomas, à Strasbourg, par Édouard Verny, et interrompu par la mort de l'orateur en chaire.

çait une prochaine levée de boucliers. L'Alsace également était en proie à une sourde fermentation qui inspirait des craintes sérieuses aux magistrats de Strasbourg. Les prédicants et leurs adhérents en profitaient habilement pour élever de nouvelles prétentions : « leur langage devint plus hardi, et les chefs de la république se montrèrent de plus en plus disposés à se conformer à leurs exigences[1]. »

Comptant sur l'appui des princes et des villes de l'empire qui embrassaient la cause de la Réforme, les autorités strasbourgeoises n'avaient guère à se préoccuper de l'autorité impériale ; quant à celle de l'évêque, il n'en était plus question depuis fort longtemps.

Chaque jour vit alors disparaître une des antiques cérémonies, un des anciens usages du catholicisme[2].

Le 20 février (1525), le sénat, cédant à la demande des prédicants, fit ordonner à toutes les églises de supprimer l'adoration perpétuelle et l'usage des saintes huiles. Peu de jours après il abolit les jours de jeûne et d'abstinence, les *fêtes et les cérémonies inutiles*, et il décréta que pendant le carême on continuerait à vendre publiquement de la viande comme en temps ordinaire[3].

[1] Jung, II, 343.

[2] Speckle, Coll., t. II, f. 204. — Trausch., t. II, p. II, f. 91.

[3] Trausch, t. II, p. II, f. 91 verso.

Les chrétiens s'abstiennent de l'usage de la viande deux jours par semaine depuis l'origine du christianisme, en l'honneur de la mort et de la sépulture de Notre-Seigneur. Saint Épiphane dit (cat.) : « Il est ordonné *par la loi apostolique* de jeûner deux jours par semaine. » — Les novateurs, en abolissant le jeûne, se fondaient sur les paroles de saint Paul aux Colossiens : (ch. II) : « Que personne de vous ne condamne pour le manger et le boire. » Or il est évident que l'apôtre ne parle ici que de la loi judaïque dont les chrétiens sont affranchis. — De même le carême est d'institution apostolique et a été établi en mémoire du jeûne de quarante jours de Notre-Seigneur dans le désert. Saint Jérôme dit (Epist. ad Marcel.) : « Nous observons un jeûne de quarante jours *suivant l'institution apostolique.* » Saint Léon (s. IX, de Jejun.) s'exprime d'une manière encore plus positive : « *Ce sont les apôtres qui*, par l'inspiration du Saint-Esprit, ont établi le carême. » — Les paroles de saint Augustin sont tout aussi formelles : « Il est libre, dit-il, de jeûner en d'autres temps, mais c'est pécher que de ne pas jeûner en carême. » A

C'était un progrès, mais il ne suffisait pas au zèle ardent de la bourgeoisie évangélique. Elle se réunit au commencement du mois de mars et choisit dans son sein une commission qui fut chargée de présenter au sénat les doléances et les réclamations des amis de la pure parole.

Les membres de la commission étaient six artisans, à savoir, les sieurs Jacques Menchen junior, André Sifermann, Jean Hülzen, Christmann Kemlin, Mainolf Tannenfels et Pierre Sigel.

Ces théologiens improvisés quittèrent, pour quelques jours, le pétrin et l'établi, afin de rédiger une supplique, qui fut remise au sénat le 10 mars.

L'exorde et la péroraison de la pièce sont dignes de passer à la postérité.

« Le grand conseil, — disait-elle, — a ordonné aux bourgeois, lorsque quelque chose les offense, soit dans les églises, soit ailleurs, de ne pas entreprendre de changements par eux-mêmes, mais de porter leurs plaintes à l'autorité. — Ce décret nous a infiniment réjoui, car, d'une part, il est conforme au bon ordre que les sujets de scandale soient écartés par ceux qui ont le pouvoir en main, et de l'autre les améliorations faites de cette manière sont plus complètes et plus durables.

« Or un grand nombre de messes impies se célèbrent encore chaque jour; c'est pour nous un sujet de cruelle et profonde affliction; elles sont un opprobre pour les souffrances de Jésus-Christ, et assurément elles doivent sembler également insup-

en croire les protestants, le carême a été institué par le concile de Nicée; ils ignorent sans doute que Tertullien et Origène, qui en font mention, vivaient bien avant ce concile.

L'abolition du maigre a donné occasion à un écrivain protestant de faire une bien judicieuse observation, et de considérer les questions religieuses d'un côté entièrement neuf : « La fertilité du sol des environs de Strasbourg est notoire, dit-il... Elle est due particulièrement à la nature des engrais. La qualité supérieure de ceux-ci provient des habitudes et de l'aisance d'une très-grande partie des habitants *qui ne font pas maigre*. La révolution religieuse du seizième siècle a donc non-seulement épuré les mœurs des Strasbourgeois, mais aussi fertilisé leur territoire... (*Notices sur Strasbourg*, par J.-F. Hermann, ancien maire de la ville, t. I, p. 265, note 5.) — Ce respectable écrivain fait de la Réforme une question de fumier.

portables à l'autorité si elle est chrétienne. Car les *faiseurs de messes* affirment, contrairement aux ordres et à la parole de Dieu, qu'ils sacrifient le corps et le sang de Jésus-Christ, pour la satisfaction des péchés des vivants et des morts, et cependant on sait que le Christ s'est sacrifié lui-même, une fois pour toutes, sur la croix. En outre, les messes ne sont qu'une ridicule momerie extérieure, célébrées par la plupart de ceux qui les disent, sans que le cœur y soit pour quelque chose *et uniquement en vue de l'avantage du ventre*. On reconnaît l'origine de ces abus par leurs fruits. L'usage de la messe s'est introduit pour la perte des corps et des âmes, les fripons et les hypocrites y ont trouvé un moyen de subvenir à leur luxe et à leurs infamies. L'autorité doit reconnaître au fond du cœur la vérité de notre assertion, et d'ailleurs *on le lui répète tous les jours en chaire*. Nous demandons plus instamment encore l'éloignement des images qui restent dans les églises, surtout à la cathédrale.

« Les principales de ces images sont :

« 1° L'abominable idole de la chapelle[1], qui est un hideux sujet de scandale pour la ville et la campagne ; car journellement nous sommes obligés de voir une foule de gens s'incliner devant cette image et y prier[2]; cela a lieu surtout pendant que l'on prêche la pure parole de Dieu, comme pour exciter la colère de ceux qui veulent écouter, et afin de leur témoigner du mépris ;

« 2° L'idole d'argent placée derrière l'autel dans le chœur (un grand crucifix) ;

« 3° L'idole de l'entrée de la cathédrale (la statue colossale de saint Christophe) ;

« 4° Et enfin les idoles fantastiques représentant le jardin des Oliviers (l'agonie de Notre-Seigneur).

[1] Il est question ici d'une image miraculeuse très-ancienne et très-vénérée de la sainte Vierge.

[2] Donc il y avait encore à Strasbourg *une foule* de catholiques, qu'une tyrannie effrontée voulait forcer à renoncer à leur culte et à leurs croyances.

Toutes ces images ne nuisent pas aux *parfaits chrétiens*, mais elles ont de déplorables résultats pour les *faibles* et pour ceux qui n'ont pas encore admis la parole et QUI FORMENT LA MAJORITÉ[1]. Après cette tirade sur les idoles, les auteurs de la supplique réclament du sénat l'abolition des jours fériés[2], l'adoption de mesures sévères propres à moraliser le peuple et l'ouverture de nouvelles écoles. Ils demandent de plus qu'on brise le *joug intolérable* qui pèse sur les nonnes, qu'on les instruise de la pure parole, et qu'on favorise davantage leur sortie des couvents; — puis ils finissent dans les termes suivants :

« Nous vous supplions de faire ces différentes choses pour l'amour du Dieu dont vous tenez la place ; c'est à vous à prendre à cœur les intérêts de la ville, vous devez vous opposer aux péchés et ne pas permettre qu'on résiste à la vérité reconnue. Si vous avez encore des doutes, organisez des conférences publiques avec les prédicateurs sur ces divers sujets de plainte, mais faites abolir sans plus tarder les scandales, car le Seigneur a dit qu'il valait mieux être précipité au plus profond de la mer en ayant une meule de moulin au cou, que de scandaliser le moindre de ceux qui croient en lui. — Ainsi, gracieux seigneurs, n'imitez pas les rois de Juda, au sujet desquels il est écrit : « Ils ont cherché Dieu, mais non pas de tout leur cœur, « car ils n'ont pas aboli le culte des idoles. » Suivez plutôt les exemples d'Ézéchias et de Josias, qui ont fait refleurir la loi divine en supprimant ce qui avait été établi contrairement à cette loi. L'abolition de ce qui est une cause extérieure de

[1] Voici des témoins oculaires qui nous affirment que les catholiques formaient encore la majorité à Strasbourg en 1525; que penser dès lors de ce que nous disent nos historiens, touchant l'unanimité des bourgeois à embrasser la Réforme?

[2] Nous avons vu précédemment que, cédant aux injonctions de Butzer et des autres prédicants, les amateurs de l'Évangile avaient déjà cessé d'observer les jours fériés; — évidemment ce que veulent les pétitionnaires qui en réclament ici l'abolition, c'est un décret qui interdise *aux catholiques* de les célébrer à l'avenir.

scandale rentre dans vos attributions. Il faut, si l'on veut assurer la protection de Dieu à la ville, que la parole divine l'emporte sur tout le reste[1]. »

Il est probable que les prédicants avaient aidé de leurs lumières les auteurs du factum qu'on vient de lire, car il est la reproduction pure et simple de leurs homélies quotidiennes; à en juger par le style, on doit supposer aussi que la plume féconde de Catherine Zell n'était pas restée étrangère à la rédaction de ce morceau. — Le sénat n'en fut pas content; il en trouva le ton impérieux, et jugea qu'il y avait quelque chose de trop âpre et de trop turbulent dans le zèle des bourgeois. Il tint une réunion à la suite de laquelle il leur fit enjoindre de se taire, de se mêler à l'avenir de leurs affaires, de ne plus se permettre de tumultueux rassemblements comme ceux qui avaient lieu à peu près chaque jour depuis quelque temps, et de cesser d'exciter le peuple à la révolte. — Comprenant d'où le coup partait, il ordonna aussi aux prédicateurs de se modérer en chaire, et de parler avec moins de *violence passionnée*[2] (*leidenschaftlicher Heftigkeit*) contre la messe, les chapelles et les anciens usages.

Cependant, tout en adressant des remontrances à leurs subordonnés, les magistrats comprirent qu'il était urgent *de faire droit à leurs justes demandes*, c'est-à-dire d'opprimer de plus en plus les catholiques, de leur ôter de force le libre exercice de leur religion, et de les contraindre à adopter un culte, juste objet de leur horreur et de leur mépris. — Disons-le ici en passant, c'est ainsi que le protestantisme a procédé dans *tous les lieux où il s'est établi, sans aucune exception*, c'est ainsi qu'il a appliqué les deux grands principes de tolérance et de liberté de conscience au nom desquels il prétend exister!

Le 15 mars (1525), les curés et prêtres furent convoqués à la chancellerie, et on leur interdit absolument de célébrer des messes latines à l'avenir; on défendit également le chant

[1] Jung, II, 349 et 493, d'après les documents originaux.
[2] Jung, II, 351.

des heures. — Quelques prêtres *entêtés* (*hartnæckig*), dit à ce propos le professeur Jung [1], ne voulant pas renoncer à leurs anciens usages, on leur fit de sérieuses remontrances et on leur prouva qu'ils s'exposaient à être violemment assaillis par les *fidèles*.

Les magistrats nommèrent en outre une commission chargée *d'examiner les abus*, et de présenter à ce sujet des propositions au sénat [2]. Elle se composait des sieurs Zorn, Pierre Sturm, Hofmeister et Meyer. Leurs propositions se traduisirent promptement en décrets supprimant la plupart des usages catholiques qui subsistaient encore [3]. Ainsi on renouvela, le 16 mars, l'ordre d'enlever de la cathédrale les cierges et luminaires entretenus par la fabrique, et de verser à la caisse des pauvres une somme égale à celle qu'on avait coutume de dépenser pour la cire et l'huile [4]. — De même on fit disparaître le grand crucifix d'argent et l'image miraculeuse de la Vierge [5], qu'on remplaça par une tablette portant l'inscription : *Honneur à Dieu seul*. Quant à la statue colossale de saint Christophe, elle était trop grande pour pouvoir être emportée, on la brisa. — Il fut enjoint aux gardiens de la basilique de chasser les gens qui viendraient pour allumer des cierges, et de les engager à donner leur argent aux pauvres. Les confréries *reçurent l'avis amical de faire la même chose*, et c'est ainsi, ajoute le professeur Jung [6], que les propositions de la commission furent prises en considération, et que les justes sujets de plainte disparurent successivement.

Toutefois les prédicants, qui étaient l'âme de ce qui se pas-

[1] II, 348.
[2] Ibid., p. 351.
[3] Monum. Argent., t. I, p. 14.
[4] Il est clair, d'après cet ordre, que le mandat de 1524, par lequel le magistrat avait défendu l'usage des cierges, n'avait pas été exécuté encore.
[5] Wencker, Speckle, Trausch, loc. cit. — D'après Grandidier, Essais, p. 92, le grand crucifix d'argent n'aurait été enlevé qu'au commencement de l'année 1526.
[6] II, 352.

sait à Strasbourg, ne tinrent pas compte des admonestations que venait de leur adresser le sénat, et continuèrent à exciter le *zèle chrétien* de leurs ouailles, et à leur répéter tous les jours, du haut de la chaire, *qu'il fallait en finir avec l'idolâtrie*, de peur d'exciter la fureur du Seigneur en la tolérant davantage. — Il en résulta que les exigences de la populace allèrent croissant ; et, suivant sa coutume, le magistrat y fit droit au moyen de nouvelles concessions. Parfois aussi les *évangéliques* agirent sans attendre l'intervention de l'autorité.

Le 10 avril, on défendit aux moines, sous des peines très-sévères, d'entendre les confessions, d'administrer les sacrements, ou de célébrer la messe en secret [1].

Le même jour, et avant que le nouveau décret des meisters fût connu du public, il y eut un soulèvement populaire dans les rues. Laissons encore la parole au professeur Jung [2], pour bien comprendre ce que l'expression *tolérance* signifie en langage protestant.

« L'opposition de quelques membres du clergé, — dit-il, — *leur entêtement* à persévérer dans les vieilles coutumes et à les pratiquer autant qu'ils le pouvaient, *pour narguer la majorité de la bourgeoisie* [3], fut au moment d'occasionner des troubles sérieux, et obligea le magistrat à intervenir. Parmi le petit nombre de prêtres qui avaient ce courage, on distinguait surtout Jean Minderer, curé de Saint-André et son chapelain. Aussi étaient-ils les objets de la haine de la population ; elle leur avait donné déjà une preuve peu agréable des sentiments qu'elle leur portait, lors de l'émeute du mois de septembre 1524. Sans doute le sénat craignit un second assaut du même genre,

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 91. — Wencker, t. II, p. II, f. 36, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 204.

[2] II, p. 360.

[3] M. le professeur se trompe ici : la supplique rédigée le 10 mars par des témoins oculaires, — supplique que M. Jung cite lui-même quelques pages plus haut, — indique en termes précis que la *majorité* était du côté des catholiques. Où, d'ailleurs, cet historien a-t-il vu que des majorités bourgeoises eussent le droit d'établir ou d'abolir des dogmes?

peu après la mise en liberté des prêtres qu'il avait tenus captifs, car, le 10 février, *il ordonna que l'église de Saint-André resterait fermée jusqu'à ce que le curé eût consenti à dire la messe en allemand et à donner la communion sous les deux espèces*[1]. Les paroissiens furent distribués dans les autres églises, et on défendit aussi (le 18 février) à Minderer de baptiser ou d'enterrer. »

La façon dont les magistrats s'empressaient de condescendre aux sentiments du public ami du pur Évangile rendit celui-ci plus âpre à exiger la destruction de ce qui l'offusquait encore. « Le succès avait dépassé ses espérances, — dit l'auteur que nous citons[2] — et élevé son courage jusqu'au fanatisme. »

Le 10 avril, tandis que le sénat était occupé à rédiger son nouveau décret, une émeute s'organisa; quelques centaines de bourgeois se rendirent aux couvents des Carmes et des Augustins, et à l'église de Saint-André, pour défendre, au nom de la commune, qu'on se permît d'y confesser, d'y célébrer des messes, de donner la communion, de chanter ou de faire usage des cloches. Les meisters, informés de ce qui se passait, se rendirent sur les lieux, engagèrent les meneurs, *amicalement* quoique *sérieusement*[3], à se tenir tranquilles, et leur annoncèrent que le sénat était occupé dans le moment même à régler ce qui faisait l'objet de leurs réclamations; en même temps, on ordonna aux moines de ne pas se permettre d'enfreindre les décrets des chefs de la république. — L'attroupement se dispersa; ajoutons, pour finir l'histoire du curé Minderer et de son vicaire, qu'ils furent encore, en 1526, les objets d'une nouvelle attaque de la part de la populace, parce que, fidèles au premier de leurs devoirs, ils refusèrent de se soumettre aux bulles

[1] N'oublions pas que Saint-André était *la seule* paroisse qui restât encore aux *catholiques*, et qu'on *forçait* ainsi ces derniers à fréquenter le service organisé par les apostats, ou à s'abstenir tout à fait d'aller à l'église!

[2] Jung, loc. cit.

[3] Jung, II, 361.

des sénateurs, d'apostasier, et de grossir la foule des hérétiques. On les jeta en prison. Ils furent relâchés à la demande du chapitre de la cathédrale, mais après s'être engagés à ne plus faire parler d'eux.

Le sénat, quand il ne se constituait pas en concile, remplissait au moins les fonctions d'*ordinaire* à Strasbourg. Deux jours après la publication du décret qui retirait leurs pouvoirs aux membres des congrégations religieuses, — le 12 avril, — on enjoignit aux curateurs de l'hôpital de ne plus tolérer *qu'une seule* messe par jour dans leur église [1], et de veiller à ce que la communion fût donnée à ceux qui la demanderaient, conformément à l'institution de Christ, *mais de renvoyer ceux qui voudraient la recevoir sous une seule espèce* [2]. » — Si les descendants des personnes qui ont fondé des messes, etc., se plaignaient, — était-il dit dans l'ordre écrit des magistrats, — vous leur répondriez que ce changement a lieu en vue de l'honneur de Dieu.

Le règlement nouveau fut étendu bientôt à toutes les églises de la ville ; et, un peu plus tard, on en vint à interdire absolument la célébration de la messe allemande ou latine ; seulement on permit d'en dire une encore tous les jours dans les quatre églises des chapitres, à savoir : à la cathédrale, à Saint-Thomas, et aux deux Saint-Pierre [3].

Le samedi après le dimanche de *Judica*, il fut enjoint aux ecclésiastiques, moines et religieux, de se présenter de nouveau à la chancellerie de la ville, et là, disent les vieux historiens strasbourgeois [4], « on leur déclara qu'ils eussent à s'abstenir des cérémonies usitées à l'occasion du dimanche des Rameaux et du temps pascal, à savoir : des coups de fusil, du lavement des pieds, des promenades à âne, et de la déposi-

[1] Encore fallait-il qu'elle fût célébrée en langue allemande.
[2] Jung, II, 352.
[3] Wencker, t. II, p. II, f. 36. — Speckle, Coll., t. II, f. 204. — Trausch., t. II, p. II, f. 91.
[4] Ibid.

tion du bon Dieu de bois (*vom Hülzernen Herrgott*) dans un sépulcre. »

On intima cet ordre même au chapitre de la cathédrale, — en termes modérés, parce qu'on croyait lui devoir au moins quelques égards, — et sous le prétexte qu'il fallait éviter ce qui pourrait irriter le peuple.

Quant au reste du clergé, la défense lui fut signifiée avec les expressions les plus insultantes pour le culte catholique. La religion des apostats étant simplement une *affaire d'opinion*, — ainsi qu'ils l'avaient eux-mêmes naïvement avoué, — elle renversait le fondement de la foi; — les rites majestueux du catholicisme ne pouvaient plus être compris par les amis de la nouveauté. Les cérémonies étaient, à leurs yeux, un assemblage de pratiques puériles, gênantes et indignes d'être observées par un être raisonnable; ils avaient oublié que le dogme et le culte sont liés comme l'âme et le corps, et que l'homme, être à la fois moral et physique, doit à Dieu des hommages extérieurs inséparables de l'adoration en esprit.

Les catholiques, persécutés de toutes parts et ne sachant à qui s'adresser pour obtenir justice, durent se soumettre... — Pour la première fois, depuis une longue suite de siècles, la semaine sainte et les fêtes de Pâques se passèrent à Strasbourg sans pompes ni cérémonies. Un grand nombre d'artisans et de marchands affectèrent de s'occuper, comme à l'ordinaire, de leurs travaux et de leur commerce pendant cette semaine jadis si magnifiquement sanctifiée. Ils disaient que la superstition seule avait établi des distinctions entre les journées, qu'on ne pouvait pas prier du matin au soir; qu'ainsi mieux valait consacrer à une occupation utile et honnête les heures qu'on ne passait pas au prêche que de les perdre dans l'oisiveté.

Cependant l'évêque Guillaume de Honstein ne cessait d'exhorter les membres des chapitres et du Grand Chœur à la résistance, et les conjurait de ne pas céder et de ne pas permettre, dans leurs églises, l'abolition du culte chrétien. Nos

historiens protestants s'étonnent beaucoup de cette *inqualifiable opiniâtreté.*

Le Grand Chœur, se conformant aux ordres épiscopaux, fit demander au sénat, après le temps pascal, — l'autorisation de réorganiser le service tel qu'il avait existé autrefois; on lui répondit par un refus absolu, qui se renouvela toutes les fois que les mêmes instances se reproduisirent. « On a eu une peine infinie à abolir les cérémonies contraires à la parole de Dieu, afin de maintenir l'ordre et l'union parmi la bourgeoisie; » — telles furent les expressions dont se servirent les magistrats, « il faut donc maintenir ce qui est, et défendre sévèrement d'y rien changer[1]. »

Le clergé catholique ne possédait plus alors que le chœur de la cathédrale; à partir du 7 mai 1525, il fut obligé d'y cesser l'office canonial, mais il continua à y célébrer tous les jours une messe[2]. La nef et la chapelle paroissiale de Saint-Laurent étaient au pouvoir des novateurs et de leurs adhérents.

« Les membres du Grand Chœur, dit l'historien de la cathédrale de Strasbourg[3], furent exposés, en cette même année 1525, à de rudes combats pour la défense de la foi catholique. » Nous avons eu occasion de parler de la protection accordée au *pur Évangile* par le comte Sigismond de Hohenlohe, grand doyen du chapitre. Ses sympathies étaient pour les prédicants; il soutenait en secret les empiétements de la magistrature; — grâce à son influence, Hedio avait conservé la place de prédicateur de l'église métropolitaine, et c'est à son action également qu'on doit attribuer le peu de résistance que le clergé de la cathédrale avait opposé pendant les premières années

[1] Jung, II, 363.
[2] Grandidier, Essais, etc., p. 94. Déjà le 24 janvier les membres du Grand Chœur avaient été obligés de se faire recevoir bourgeois pour pouvoir rester dans la ville; ils avaient protesté avant de se soumettre aux exigences du sénat.
[3] Grandidier, Essais, etc., p. 90.

aux soi-disant réformateurs[1]. Le grand doyen en était venu à croire qu'il ne lui serait pas difficile d'introduire le luthéranisme parmi les membres du Grand Chœur; trois fois déjà il leur avait fait insinuer par des monitions latines *de se rendre à la vérité* et *d'obéir à la voix de Dieu*[2].

N'ayant pas réussi à les ébranler, il publia encore en 1525 une instruction en langue allemande, qu'il remit à chacun d'eux. Cette instruction, dans laquelle Sigismond faisait valoir ses droits à la juridiction décanale, fut imprimée sous le titre de *Kreuz Büchlein*[3] (*Livre de la Croix*). Les opinions émises par le grand doyen touchant la sainte Écriture et la tradition, le service divin, l'usage de la langue vulgaire, les devoirs des ecclésiastiques, les images, les cérémonies, les pèlerinages, l'abstinence, le jeûne, la foi, les mérites de Jésus-Christ, le mariage des prêtres, les vœux, les heures canoniales, la messe, la prédestination, etc., étaient conformes à ce qu'enseignaient alors en chaire les ministres apostats. Mais le comte de Hohenlohe avait le talent de présenter les propositions les plus hétérodoxes avec un air de pureté évangélique et d'onction apostolique[4]. — Quoi qu'il en soit, son *Kreuz Büchlein* n'eut aucun succès[5]. — Il changea donc son plan d'attaque, et porta

[1] L'évêque avait même été plusieurs fois dans le cas de reprocher au chapitre de la cathédrale la tiédeur qu'il avait montrée dans des circonstances aussi périlleuses pour la religion.

[2] Ibid.

[3] Ou : Ermahnung des Wohlgebohrenen Herren Siegmunden, Grafen von Hohenlohe, Thumb dechan des Hohen Stiffts zù Strasburg (publié par Kœpfel). Les protestants ont réimprimé, en 1662, cet écrit, dont ils faisaient très-grand cas.

[4] Grandidier, op. cit., p. 91.

[5] Déjà, le 17 septembre 1524, plusieurs mois par conséquent avant l'apparition du *Livre de la Croix*, le chanoine Robert, margrave de Bade, avait protesté publiquement, et déclaré devant notaire et témoins qu'il ne considérait plus Sigismond de Hohenlohe comme son chef, parce que ledit Sigismond refusait de convoquer un chapitre général ainsi que l'avaient ordonné le pape et l'empereur; que, de plus, il n'avait pris aucune mesure pour faire finir les prédications hérétiques à la cathédrale, et qu'enfin, loin d'éviter les novateurs, il les fréquentait journellement et les invitait même à sa table.

contre les membres du Grand Chœur une série d'accusations, leur reprochant de négliger le salut de leurs âmes, de vivre pour manger et boire, de ne pas songer, en un mot, à l'état qu'ils avaient embrassé [1]. Le Grand Chœur répondit par des accusations de luthéranisme; Sigismond répliqua que toujours la véritable piété était taxée d'hérésie, que tel avait été aussi le sort du Christ et des apôtres [2].

Pour en finir avec le comte de Hohenlohe, dont nous n'aurons plus à nous occuper, nous dirons, en anticipant sur l'avenir, qu'après une dispute de plus en plus envenimée, le Grand Chœur porta ses plaintes au grand chapitre. L'évêque Guillaume de Hohenstein écouta les deux partis [3]. Doué d'un caractère conciliant et pacifique, il reprit paternellement, quoique avec fermeté, le grand doyen au sujet de ses opinions erronées, et il engagea les membres du chapitre à rester unis entre eux et à se supporter les uns les autres avec charité [4]. — Mais, Sigismond de Hohenlohe ayant recommencé, peu de temps après, ses menaces et ses déclamations, le grand chapitre le déposa. Nos historiens protestants lui prodiguent l'éloge. — « C'était, disent-ils, un homme pieux, aimant la *vérité* et la vertu [5]. — Son langage était doux et sérieux... chacune de ses paroles annonçait un esprit pur et chrétien, qui ne cherche ses inspirations que dans l'Ecriture et n'a en vue que le salut des âmes de ses frères... D'après sa manière de voir, il ne pouvait pas condamner les prédicants, lesquels prêchaient dans le même sens que lui; — loin de là, il estimait ces hommes hardis, et il devait chercher son appui auprès d'eux, car, comme eux, il dénonçait les abus des cérémonies de l'Église [6] et la vie désordonnée des clercs. »

[1] Speckle, Coll., t. II, f. 215. — Trausch., t. II, p. II, f. 105.

[2] Ibid.

[3] Archives de Strasbourg. (Inv. Grandidier). *Inv. Eccles., partie II*, chapitres. Sect. I, grand chapitre. — Plaintes des chanoines de la cathédrale contre Sigismond de Hohenlohe.

[4] Ibid., Wencker, t. II, p. II, f. 39.

[5] Rœhrich, t. I, d. I, p. 244.

[6] Jung, II, 215. La nécessité du baptême, la messe, la présence réelle,

Sigismond de Hohenlohe resta à Strasbourg jusqu'au 22 août 1527[1], puis il se retira en France, où la protection de Marguerite, sœur de François Ier, lui valut le commandement d'un régiment. N'oublions pas de dire que cet homme pieux, grand amateur de la vérité et du nouvel Évangile, était depuis longtemps traître à son pays et à son souverain légitime. Tandis qu'il était encore grand doyen du chapitre de la cathédrale, il entretenait une correspondance régulière et secrète avec le roi de France, était l'intermédiaire des intrigues de ce prince en Allemagne, levait des troupes et soldait des officiers pour lui[2]. Il finit par se retirer à Augsbourg, où il mourut le 8 août 1534, tristement fidèle aux sentiments qu'il avait voulu introduire à la cathédrale.

Reprenons maintenant notre récit. A l'époque de la fête de Saint-Marc, on renouvela la défense de faire le Chemin de la Croix[3], de sorte qu'à la fin du printemps de l'année 1525, il n'existait plus à Strasbourg d'autre manifestation visible et extérieure du catholicisme, si florissant autrefois, que les quatre messes célébrées encore chaque jour dans les quatre églises principales de la ville. — Une portion considérable de la bourgeoisie et la majorité du clergé se trouvaient privées ainsi du libre exercice de leur religion; la violence triomphait, la grande iniquité était à peu près consommée; — mais les vexations de détail ne s'arrêtèrent pas, elles ne finirent que lorsque l'on eut substitué des opinions et des systèmes humains à toutes les croyances augustes que le Fils de Dieu a portées à la terre.

cinq des sacrements, etc., que les novateurs attaquaient, seraient-ils de simples *cérémonies* aux yeux de l'auteur?

[1] Grandidier, Essais, p. 91. Lib. anniv. Summi Chori.

[2] Jung, II, 224 — Charles V le mit au ban de l'empire; il fut réhabilité en 1530.

[3] Trausch., II, p. II, f. 91, verso.

CHAPITRE IV

ORIGINE ET PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE DANS LA PROVINCE D'ALSACE; — PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉFORME.

Le nouvel Évangile s'était répandu également dans quelques villes de second ordre et dans les campagnes; il y produisit la guerre des Rustauds, qui étendit ses ravages sur une grande partie de l'Allemagne pendant l'année 1525. Les idées nouvellement répandues de liberté chrétienne par rapport à la foi firent revivre chez les paysans et parmi la petite bourgeoisie d'anciennes et confuses notions de liberté politique qui avaient occasionné déjà plusieurs soulèvements populaires promptement comprimés. Cette fois la révolte, favorisée par le fanatisme religieux, éclata avec une énergie et une fureur jusqu'alors inconnues; il fallut des torrents de sang pour éteindre l'incendie.

La Réforme a vainement essayé de répudier cette filiation, elle est incontestable.

Luther, après avoir soutenu les rebelles de sa parole et de ses écrits, tant qu'il put croire que la victoire se déclarerait en leur faveur, tonna contre eux lorsqu'il les vit au moment d'être vaincus, et engagea les princes et les nobles à leur courir sus, et à les assommer comme des bêtes féroces.

Les meneurs des paysans ne manquaient pas de citer des textes de l'Écriture à l'appui de leurs doctrines et de se déclarer suscités de Dieu[1]. C'était l'application du principe émis par le docteur Martin lui-même pour justifier l'explication des livres saints par l'esprit privé.

Les Alsaciens et les habitants du margraviat de Bade ne

[1] Annal. Trevir., an 1525. — Sleidan, t. I, l. V. — Op. Lutheri, éd. de Wittemb., t. II, f. 473.

furent pas les derniers à se soulever. — Strasbourg n'a joué qu'un rôle secondaire dans la guerre des Rustauds. Tandis que les insurgés, divisés en corps nombreux, mettaient le pays entier à feu et à sang, tandis qu'ils faisaient périr dans les plus affreux supplices les prêtres, les moines, les religieuses et les nobles dont ils s'emparaient, les bourgeois et les gens de la campagne qui refusaient de se joindre à eux, la magistrature ouvrait des asiles à ceux qui cherchaient un refuge derrière les murs de la ville, et elle doublait le nombre des gardes et des patrouilles pour assurer le maintien du bon ordre dans l'intérieur de Strasbourg.

Les députés du sénat, dont les margraves Ernest et Philippe de Bade avaient réclamé l'intervention, contribuèrent à calmer l'effervescence des campagnards badois, et à leur faire déposer les armes.

Ils n'eurent pas le même succès en Alsace. Les prédicants strasbourgeois eux-mêmes, qui comptaient sur les effets habituels de leur éloquence auprès des insurgés, ne réussirent pas à s'en faire écouter. La guerre civile et religieuse sévit avec une fureur inouïe dans la contrée, jusqu'au moment où l'expédition d'Antoine, duc de Lorraine, dispersa complétement les rebelles.

Nous ne nous occuperons, dans ce travail, de la guerre des Rustauds, que lorsque nous aurons occasion d'en faire mention incidemment; ayant publié, il y a peu d'années, l'histoire complète de ce drame[1], nous y renvoyons nos lecteurs pour ce qui est relatif à l'Alsace, et ici nous nous bornons à faire connaître la manière dont l'hérésie, si féconde en horribles résultats, s'établit dans diverses localités de notre province.

Les nouvelles idées avaient pris racine en Suisse et dans la forêt Noire, à Strasbourg et dans le pays des Deux-Ponts. C'étaient autant de foyers de propagande, au moyen desquels le catholicisme pouvait être attaqué simultanément en Alsace, du côté du midi et de l'est, au centre et au nord.

[1] Histoire de la guerre des Paysans. 2 vol.

Occupons-nous d'abord de l'action exercée par la capitale. Cette action fut prompte et complète sur les environs immédiats de la ville, sur les vastes domaines qui en dépendaient et qu'elle gouvernait elle-même, et sur les communes rurales dans lesquelles des bourgeois de Strasbourg exerçaient les droits seigneuriaux; ces différents lieux subirent très-promptement l'influence des novateurs. De plus, la grande puissance de Strasbourg, le prestige attaché à sa qualité de ville libre immédiate de l'empire, lui assuraient une prépondérance qui tourna, en maintes occasions, à l'avantage de la Réforme.

Les épîtres de Gerbel[1] nous apprennent que les sermons des prédicants et les premières messes allemandes, à la cathédrale, avaient excité au plus haut degré la curiosité des villageois du voisinage. — Ces nouveautés faisaient le sujet des conversations dans les communes rurales des environs. Les paysans qui revenaient du marché racontaient à leurs connaissances ce qu'ils avaient vu et entendu; celles-ci voulaient, à leur tour, voir et entendre les merveilles dont on leur parlait; de sorte que bientôt de grandes troupes de gens de la campagne vinrent assister régulièremont aux homélies des apôtres de Strasbourg et aux différents offices célébrés en langue vulgaire.

Les bourgeois de la ville ne négligèrent pas l'occasion de communiquer à autrui leurs lumières; le chroniqueur Wencker affirme qu'ils s'empressaient de faire part aux paysans de la science qu'ils avaient acquise dans les sermons et dans les écrits de Matthieu Zell et de ses confrères. « On comprend, — dit à ce propos le ministre Rœhrich[2], — l'étonnement que durent éprouver ces simples campagnards lorsqu'ils apprirent que les reliques qu'on leur avait fait vénérer et que les restes trouvés dans le tombeau miraculeux de sainte Aurélie n'étaient que des os d'animaux ramassés derrière le premier buisson venu! De semblables arguments étaient sans réplique. Le peuple commença à être honteux des sottises auxquelles il

[1] Gerbelii Ep. in cent. Schweb, p. 30

[2] T. I, d. II, p. 372.

avait cru en toute simplicité[1]. Alors aussi il comprit pourquoi les prêtres et l'évêque lui défendaient de lire les écrits de Luther et la *Bible*[2], et d'écouter les prédicants; de plus, il vit clairement la démoralisation d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et en conçut de l'horreur. — La Réforme, dit encore notre historien, opéra un prompt et complet revirement dans toutes les têtes. Elle prit pour devise les mots : *Parole de Dieu*, et *Liberté chrétienne;* ces mots saints et augustes qui résonnaient dans tous les cœurs devaient agir même sur les esprits les moins intelligents! » — Ils agirent si bien, en effet, qu'au bout de peu d'années ils enfantèrent la guerre des Rustauds et les orgies des anabaptistes; M. le ministre oublie, dans son enthousiasme, de faire mention de cette circonstance.

Nous disions ci-dessus que les localités dépendantes de la ville ou de certaines familles patriciennes strasbourgeoises furent celles où la révolution religieuse s'opéra le plus promptement.

Ainsi la messe fut abolie à Eckbolsheim et à Oberhausbergen, villages appartenant au chapitre de Saint-Thomas[3], aussitôt que quelques-uns des membres de ce chapitre eurent apostasié; — la famille strasbourgeoise de Bœcklin favorisa l'*Évangile* à Bischheim am Saum et à Kehl, qu'elle possédait en fief[4]; les habitants de ce dernier endroit se donnèrent pour

[1] Il nous semble qu'à plus juste titre M. le ministre devrait être honteux de la sottise qu'il débite ici, et à laquelle il ne croit assurément pas lui-même.

[2] Il est de parti pris chez les protestants de faire croire que la lecture de l'Écriture sainte est interdite aux catholiques. — Remarquons aussi l'habileté calculée avec laquelle M. le ministre place ici la *Bible* entre les écrits de Luther et les sermons des prédicants, comme pour en faire une seule et même chose.

[3] La famille Zorn de Bulach possédait également des droits étendus à Oberhausbergen.

[4] Le margrave de Bade, suzerain de Kehl, essaya vainement de s'y opposer, les habitants de Kehl, soutenus par Strasbourg, restèrent *purs évangéliques*.

curé (1525) un certain Léonard Volk, d'Augsbourg, qui avait embrassé les doctrines de Luther. — De même Geudertheim, commune assez considérable située à deux lieues de la ville, fut entraînée dans l'hérésie, — malgré l'opposition et les remontrances du curé Jacques Kornkauff, — par Mathis Wurm, seigneur du lieu, dont il a été question précédemment (IIe partie), et qui avait publié différents opuscules en faveur de la Réforme.

Wasselonne (ou Wasslenheim), gros bourg dépendant de Strasbourg, fit demander également au sénat de lui envoyer un prédicateur *évangélique*, et Fabien d'Eschenau, qui y remplissait les fonctions de bailli, appuya la pétition. Le sénat s'empressa d'obtempérer à la demande de ses vassaux, et de leur donner en qualité de curé un certain André Keller (1524), qui, après avoir été renvoyé de la petite ville autrichienne de Rothenbourg, s'était réfugié à Strasbourg et y était devenu vicaire de Saint-Pierre-le-Vieux [1].

Dorlisheim, autre bourg dépendant de Strasbourg, apostasia à la même époque. Une portion considérable des habitants du lieu, passionnée pour les sermons de Zell et de Butzer, supplia les magistrats de les débarrasser de leur curé, maître Jean Klein, « lequel refusait de se conformer au décret ordonnant de ne plus prêcher que la pure parole de Dieu, et les empêchait de la sorte de devenir *bourgeois du ciel* (*Himmels Bürger*). » Le sénat remplaça le sieur Klein par André Preunlein, dit *Prunulus*; celui-ci périt bientôt après, victime du prétendu Évangile qu'il avait contribué à répandre. Les Rustauds insurgés le pendirent, parce qu'il s'efforçait de calmer leur zèle et de leur démontrer qu'il y avait de l'exagération dans leur manière d'appliquer le principe de la liberté chrétienne. — Après la fin des troubles, Ulric Graf, qui avait été autrefois frère gardien du couvent des Franciscains à Strasbourg, devint curé à Dorlisheim; mais les têtes fortes de l'endroit trouvèrent « que ses

[1] Ce Keller composa pour les enfants de Wasselonne un *catéchisme* par demandes et réponses et acheva d'y ruiner la foi.

sermons sentaient le papisme, » et elles en conclurent qu'il voulait les ramener, par des voies détournées, à la vieille Église. On s'empressa, en conséquence, d'adresser une nouvelle pétition au sénat et de lui demander un curé dont l'évangélisme fût à l'abri du soupçon.

Or il y avait alors à Strasbourg un individu né à Dieuze, appelé Meusel, et plus connu sous le nom de *Musculus*, qui remplissait à tous égards la condition exigée. — Cet homme, après avoir étudié à Colmar, Schélestadt et Ribeauvillé, avait fait profession chez les Bénédictins de Lixheim. La lecture assidue des écrits de Luther, et la grande horreur que lui inspirèrent dès lors les crimes de chasteté et d'obéissance, l'engagèrent à s'échapper de son couvent et à se marier. Après avoir erré pendant quelque temps et couru bien des aventures, le renégat et sa femme arrivèrent à Strasbourg en si complet dénûment, que la dame Musculus fut obligée de se placer comme servante, tandis que son époux gagnait sa vie chez un tisserand. Malheureusement, ce dernier était un adepte fanatique de la secte des Anabaptistes, qui commençait alors à s'étendre à Strasbourg; n'ayant pas réussi à faire partager ses convictions religieuses à son apprenti, il le mit à la porte et lui défendit de jamais se présenter chez lui. Musculus, se trouvant sur le pavé avec son évangile, s'engagea comme journalier pour travailler aux fortifications de la ville.

Lorsqu'il fut arrivé de la sorte au comble de la détresse, Butzer eut connaissance de sa triste position. Le dominicain défroqué et sa *pudibonde matrone* [1] prirent nécessairement un très-grand intérêt à l'ex-bénédictin et à sa chaste épouse. Alors précisément, les habitants de Dorlisheim demandaient qu'on leur envoyât un autre curé; Butzer fit donner la place à son protégé. Celui-ci n'y resta qu'une année, mais ces douze mois suffirent à Musculus pour achever l'œuvre si bien commencée par Prunulus. — Nous ignorons qui lui succéda à Dor-

[1] Expression employée dans l'appel des prêtres mariés contre la sentence de l'évêque.

lisheim. Quant à lui, il fut nommé vicaire de Zell, à la cathédrale, et secrétaire particulier de Butzer. En 1530, il devint prédicant à Augsbourg; plus tard, il fut nommé professeur de théologie à Berne, où il mourut en 1563.

Parmi les lieux dépendants de la ville qui adoptèrent de bonne heure la pure parole de Dieu, se trouvait encore la Robertsau, commune voisine des portes de Strasbourg. Les jardiniers qui la composaient en presque totalité rivalisaient de zèle avec ceux de la paroisse de Sainte-Aurélie; leur curé, Martin Hag, fut un des prédicants les plus zélés du temps, et son nom figure au bas des diverses professions de foi rédigées, dans les premières années de la Réforme, par les principaux novateurs strasbourgeois. Toutefois, l'ardeur évangélique des jardiniers de la Robertsau prit de si furieux accroissements, que bientôt Martin Hag lui même ne fut plus à leur hauteur. Il existe une pétition de ces gens, datée de l'année 1527[1], et par laquelle ils demandent au magistrat de leur donner en qualité de curé le nommé Clément Ziegler « dont la voix, la doctrine et la manière d'être, leur plaisaient infiniment. » Ce Clément Ziegler était un simple jardinier, que nous avons eu occasion de nommer déjà, et que ses écrits incendiaires avaient fait chasser de Strasbourg. Il s'était retiré à la Robertsau, où il tenait de petits conciliabules, et engageait ses ouailles à établir le règne de Dieu sur la terre par le fer et le feu. — Le sénat ne donna pas de suite à la supplique dont nous venons de parler.

Les progrès du pur Évangile furent moins rapides dans d'autres localités où la ville exerçait également les droits seigneuriaux; les exemples et les exhortations des magistrats ne parvinrent pas à y détruire le règne de l'idolâtrie; il fallut même user de violence pour y installer des *serviteurs de la parole*. Ainsi Niederhausbergen, Ittenheim, Saint-Oswald, Handschuhheim, Schiltigheim, etc., possédèrent des prédicants seulement après que la célébration de la messe eut été formellement interdite

[1] Citée par Rœhrich, t. I, div. II, p. 377.

à Strasbourg et dans ses dépendances[1] par un arrêté des échevins, pris le 20 février 1529. — Benfelden, gros bourg appartenant à l'évêché, mais engagé à la ville pour une forte somme d'argent, paraît également avoir opposé une assez longue résistance à l'omnipotence du sénat. Il est question, pour la première fois, d'un ministre hérétique en ce lieu vers la fin de l'année 1530.

Marlenheim répondit toujours par un refus absolu et général aux tentatives d'apostasie qui y furent faites[2].

La Réforme eut à lutter avec des difficultés d'un autre genre pour s'établir dans différentes localités où les droits seigneuriaux se trouvaient partagés entre la ville de Strasbourg et des gentilshommes ou des prélats opposés à la nouveauté. Ainsi un fort parti s'était prononcé pour l'*Évangile* à Illkirch et à Grafenstaden, villages situés dans les domaines de Strasbourg, mais où le sieur Étienne de Kageneck, hostile à la pure parole, exerçait des droits. Kageneck ne voulait pas qu'on y nommât un prédicant. Les amis de la Réforme adressèrent à ce sujet une supplique au sénat en l'année 1525, et, comme elle resta sans effet, ils lui en présentèrent une seconde en 1526. M. Rœhrich[3] voit dans celle-ci « la belle expression des désirs d'une commune qui languit dans la soif de l'*instruction religieuse.* » En lançant cette petite phrase, insignifiante en apparence, le ministre se montre fidèle à la tactique de son parti. Il importe de faire admettre qu'avant Luther l'éducation chrétienne n'existait pas, que le catholicisme favorisait de tout son pouvoir l'ignorance et les ténèbres, que l'Evangile et la vertu étaient bannis de la terre. La révolution religieuse se trouve justifiée de la sorte. Les écrivains qui avancent de semblables faussetés savent qu'ils calomnient; — une erreur qu'on dissiperait en ouvrant le premier catéchisme venu est

[1] Nous ferons connaître plus tard les détails de cet événement.

[2] L'influence des prédicants et du sénat était contre-balancée dans ce bourg par celle qu'y exerçaient l'évêque et les chanoines de différents chapitres.

[3] T. I, d. II, p. 379.

nécessairement volontaire; — mais ils savent aussi qu'un mensonge nettement affirmé, comme fait acquis à l'histoire, ne manque pas de produire son effet sur la classe nombreuse des ignorants et des sots.

« Beaucoup d'entre nous, — disaient dans leur seconde pétition les purs évangéliques d'Illkirch et Grafenstaden[1], — beaucoup d'entre nous ont entendu les prédicants de vos seigneuries à la ville, et savent aujourd'hui que le salut repose sur la foi et l'amour, tandis que les prédicateurs papistes insistent sur une masse de choses accessoires; nous jugeons donc nécessaire de vous demander très-sérieusement un prédicateur chrétien, car nos femmes et nos enfants ne peuvent pas aller au sermon à Strasbourg. — Messieurs, vous avez des prédicateurs chrétiens, mais les pauvres gens de la campagne seront-ils condamnés à rester plongés dans l'erreur? — N'en pourrait-on conclure que vos seigneuries ont deux Dieux, le Dieu de la vérité, dont il est question dans les sermons de la ville, et le Dieu du mensonge pour la campagne?... » Le magistrat ne résista pas à une demande formulée en termes si pathétiques, et, sans s'inquiéter de l'opposition d'Étienne de Kageneck, il donna à Illkirch et Grafenstaden un individu qui prêchait *le Dieu de la ville*.

Nous fatiguerions nos lecteurs en leur faisant le récit détaillé des circonstances qui accompagnèrent l'établissement de la nouvelle religion dans les différentes localités sur lesquelles Strasbourg exerçait de l'influence. Elles furent perverties, les unes par les émissaires formés à l'école des Zell, des Butzer, des Capito, etc.; les autres, par les affidés de Muntzer et des fanatiques qui se rattachaient à la secte des Anabaptistes.

Cette activité, ce zèle à répandre parmi les populations des campagnes de fausses et dangereuses idées et à leur faire envisager comme autant de superstitions ridicules les entraves

[1] Cité par Rœhrich, t. I, d. II, p. 379.

que la religion opposait à l'essor de leurs instincts et de leurs passions, expliquent le rôle terrible que l'Alsace a joué dans la guerre des paysans. — Toutefois, lorsqu'on s'est éloigné volontairement de la source de la vérité, il en résulte un aveuglement qui ne se dissipe plus, à moins de miracles de la grâce. La Providence permit que les propagateurs de la nouveauté reçussent l'épouvantable leçon du soulèvement des Rustauds; — elle fut absolument perdue pour eux. — Dès la fin des troubles, les prédicants et les magistrats recommencèrent leurs intrigues et leurs menées pour pousser à l'apostasie les bourgs et les villages qui n'avaient pas embrassé la Réforme, et pour imposer de force *leur Évangile* à ceux qui résistaient.

Comme on n'avait pas encore assez de sujets pour donner des curés luthériens à tous les villages, on y envoyait, en qualité de missionnaires, des moines corrompus, des hommes façonnés par les apôtres de Strasbourg; lorsque ces émissaires avaient réussi à pervertir une population, ils allaient *évangéliser* d'autres lieux. — Quelques prêtres donnèrent aussi dans les campagnes, comme à Strasbourg, l'exemple de l'infidélité et de l'oubli du devoir, prirent des femmes, se proclamèrent *serviteurs de la parole*, et restèrent en cette qualité dans les endroits où leur corruption avait préparé les voies à la doctrine du jour.

Passons aux villes d'Alsace. Il y en eut plusieurs qui embrassèrent la Réforme dès ses débuts; — ses développements y présentent, — à de petites variantes près, — les mêmes phases qu'à Strasbourg. — Le signal de la défection y est habituellement donné par quelques mauvais curés, qui entraînent la populace et la magistrature, — cette dernière impose alors par ses décrets l'obligation d'adopter le *culte épuré*, sans tenir aucun compte de l'opposition, des résistances et des réclamations de ceux qui veulent rester fidèles à l'Église de Jésus-Christ.

Mulhouse fut, parmi les cités de notre province, une des

premières à apostasier[1]. Les écrits de Hutten et de Luther, qui y étaient lus avec avidité dès l'année 1518, contribuèrent puissamment à y faire naître le désordre. « Le noble esprit de liberté et la hardiesse entreprenante qui avaient distingué cette ville dès les temps les plus reculés, — dit à ce sujet M. Rœhrich[2], — la prédisposaient à accueillir avec reconnaissance *les enseignements de Zwingli et de Luther.* » — M. le ministre accole ici deux noms dont la réunion étonne dans un ouvrage qui a la prétention d'être sérieux; — croit-il à l'identité de l'enseignement des deux réformateurs; espère-t-il faire prendre le change à ses lecteurs, — ou bien suffit-il à ses yeux de se révolter contre l'Église pour être dans la vérité, quelles que soient d'ailleurs les dissidences des rebelles entre eux? — L'une des trois hypothèses est nécessairement la vraie, — il n'est donc pas hors de propos, pour éclairer la question, de rappeler la manière dont les deux grands hommes que cite l'historien ont parlé l'un de l'autre.

« Zwingli, — écrivait Luther[3], — est une progéniture de l'enfer, un associé d'Arius, un individu qui ne mérite pas qu'on prie pour lui.... Il est mort et damné, voulant, comme un larron et un séditieux, contraindre par la force des armes les autres à suivre son erreur. »

« Les zwingliens assurent que nous les tenons pour frères, — s'écriaient les luthériens en plein synode[4], — c'est une fiction si folle et si impertinente, que nous ne pouvons assez nous étonner de leur impudence. *Nous ne leur accordons pas même une place dans l'église....* »

« Luther se contredit souvent d'une page à l'autre, — disait à son tour Zwingli[5].... A le voir au milieu des siens, on le croirait obsédé par une phalange de démons[6], Satan s'est

[1] Mulhouse était entrée dans la confédération suisse le 19 janvier 1515.
[2] Op. cit., t. I, d. II, p. 383.
[3] T. II, p. 86, cité dans Florimond.
[4] Epitome colloq. Maul. Brunæ, an 1564, p. 28.
[5] T. II. Resp. ad confess. Lutheri, p. 454.
[6] Ibid., p. 581.

rendu maître de lui au point de faire croire qu'il veut avoir la possession de cet homme tout entier.... »

Telle est la manière dont se jugeaient réciproquement les deux apôtres dont les enseignements étaient reçus *à la fois* et *avec reconnaissance* à Mulhouse ; on se figure l'unité de doctrine qui en devait résulter; — on prenait un peu de l'un, un peu de l'autre, chacun selon sa convenance, mais on s'entendait pour haïr l'Église, pour rejeter ses dogmes et abolir son culte ; — en présence de mérites aussi réels, des dissidences sur des questions dont on ne s'occupe plus guère aujourd'hui, — telles que les sacrements, la constitution de l'Église, la présence réelle, etc., ne peuvent ni ne doivent arrêter l'élan de la reconnaissance de la postérité ! — On confond dans une vénération et dans un amour communs les auteurs d'un immense bienfait, et on aime à oublier que, — sans doute par excès de zèle évangélique, — ils se sont voués réciproquement à Satan !

On cite comme auteurs principaux de la Réforme à Mulhouse [1] les deux curés apostats Augustin Kræmer et Nicolas Prügner (dit Pontanus), et l'écrivain public Jean Oswald de Gamsharst. Grâce à l'influence de ce dernier, les deux autres furent autorisés à prêcher, à partir de l'année 1522, la doctrine qualifiée de *biblique* [2] par les protestants. Or il y avait dans la ville un couvent d'Augustins dont les habitants, excessivement relâchés, s'empressèrent de renoncer au froc et à la règle, et de prôner à leur tour les avantages de la liberté chrétienne. Renforcé de la sorte, le *nouvel Évangile* se répandit avec une rapidité telle, que, dès la fête de Saint-Jacques (1523), le magistrat fit ordonner par un décret *à tous les chrétiens* « de s'en tenir dorénavant à la seule parole de Dieu et de renoncer aux *contes bleus* [3] (*Tandmærchen*). » En même

[1] V. Graf., Histoire de la Réforme à Mulhouse (Ed. de 1818), et histoire de la ville de Mulhouse, du même, t. II.

[2] Rœrhich, loc. cit.

[3] Cette dénomination générale de *contes bleus* comprenait toutes les vé-

temps on adopta l'usage de communier sous les deux espèces, de baptiser, prier et chanter en allemand.

Mulhouse perdit, en 1525, son apôtre Pontanus, les cantons catholiques réclamèrent son éloignement avec une si grande insistance, que la ville dut céder; — toutefois elle fut consolée dans son veuvage par l'arrivée d'un nouveau prédicant nommé Otto Binder, que lui envoya Capito. — Binder était Alsacien de naissance, et aussi zélé que son prédécesseur pour la doctrine épurée; — nos historiens affirment que, sous sa direction, l'église de Mulhouse atteignit un épanouissement extraordinaire; en effet, cette ville fut une de celles de notre province où les préjugés protestants jetèrent leurs plus profondes racines.

Wissembourg, située à l'extrémité opposée de l'Alsace, se déclara pour la Réforme à peu près à la même époque que Mulhouse. L'apostasie de cette ville fut accompagnée d'une fermentation, de désordres et de scènes populaires qui doivent être attribués principalement aux écrits de Hutten et aux intrigues de François de Sickingen. Ce chevalier félon fit du voisinage de Wissembourg le théâtre principal de ses exploits, et la ville le soutint en secret dans ses diverses expéditions contre les autorités spirituelle et temporelle.

Un riche couvent de Bénédictins s'élevait à Wissembourg. Ses abbés étaient patrons de la plupart des paroisses des environs; celle même de la ville, placée sous l'invocation de de saint Jean, dépendait du monastère. — Les historiens protestants[1] peignent les Bénédictins sous les plus sombres couleurs, les traitent d'intrigants et d'usurpateurs; l'abbé Rüdiger surtout, qui était à la tête des moines au moment où la révolution religieuse éclata, est l'objet de leurs calomnies,

rités enseignées par le catholicisme et dont la Réforme décrétait la suppression. De nos jours, la divinité de Notre-Seigneur et l'inspiration des Écritures sont rangées au nombre des *contes bleus* (*Tandmærchen*) par une grande partie des protestants éclairés.

[1] V. Balthasar Bœll, Weissenburger Stadtrecht. Mss. in-fol.

probablement parce que la nouveauté trouva en lui un infatigable adversaire.

Peu de temps après que Luther eut donné le signal de la révolte, les Wissembourgeois refusèrent de payer la dîme au monastère. Leur curé, Henri Motherer, et son vicaire, Jean Merckel, de Cleebourg, champions ardents *de l'Évangile*, les soutenaient et les excitaient sous main. Ces deux hommes ne tardèrent pas d'ailleurs à jeter tout à fait le masque; ils se marièrent dans le courant de l'année 1522. Après la rupture de ses vœux, Motherer réussit, à force d'intrigues et d'argent, à se rendre à peu près indépendant du couvent. Ayant le sentiment de sa profonde nullité, « il s'occupa à trouver un prédicant plus capable que lui de tenir tête *aux moines exécrés* et de diriger le peuple dans les principes *évangéliques*[1]. » Or, pendant un séjour chez François de Sickingen, il avait fait la connaissance de Martin Butzer; il comprit que c'était là le champion qu'il lui fallait, et il l'engagea à venir à Wissembourg. Butzer, qui ne se voyait plus en sûreté chez le chevalier, « *et qui reconnut dans la proposition du curé de Saint-Jean un appel d'en haut*[2], » s'empressa d'arriver, et au mois de novembre 1522 les trois ménages Merckel, Butzer et Motherer se trouvèrent réunis. — Nous avons eu occasion (liv. II, ch. IV) de parler du séjour de Butzer à Wissembourg, de ses sermons incendiaires, des propositions hérétiques qu'il fit afficher, de la sentence d'excommunication prononcée contre lui et les deux compagnons de ses travaux apostoliques par l'évêque de Spire, et de son renvoi de Wissembourg, lorsque cette ville se vit menacée, au mois d'avril 1523, par les électeurs de Trèves et palatin et par le landgrave de Hesse, vainqueurs de Sickingen; — il est donc inutile d'y revenir ici. Le principal historien de la Réforme en Alsace [3] se laisse

[1] Rœhrich, t. I, d. I, p. 386.
[2] Rœhrich, t. I, d. II, p. 386.
[3] Ibid.

aller à un vif mouvement d'indignation à propos de l'excommunication dont on frappa les *courageux prédicateurs*, sans même les entendre, bien qu'ils eussent offert de faire venir à leurs frais une commission d'examen de Spire à Wissembourg et de se soumettre à tous les châtiments imaginables si on parvenait à les convaincre d'erreur. Notre écrivain déclare également scandaleuse la conduite des moines franciscains de Wissembourg, qui se permettaient de traiter Butzer d'*hérétique*, « et qui allaient jusqu'à refuser l'absolution à ceux qui suivaient ses sermons. » — Il y a une réponse bien simple à faire au ministre Rœhrich : chacun savait que Butzer et ses deux compagnons étaient des prêtres mariés et qu'ils soutenaient des doctrines hétérodoxes dans leurs sermons et dans leurs thèses ; — par conséquent, ils étaient hérétiques entêtés, excommuniés de fait, avant que la sentence eût été prononcée, et il n'y avait pas lieu de discuter avec eux.

Les sectes séparées partent du principe que Dieu s'est borné à jeter parmi nous sa parole écrite, en laissant à chacun le soin de chercher son vrai sens, et le droit de l'interpréter à son gré. Il résulte de cette idée absurde que, pour les sectes en question, la révélation reste perpétuellement à l'état d'énigme ; qu'elle laisse le champ libre aux découvertes, et que, quand les avis sont divers, il faut discuter et examiner, jusqu'à ce qu'on trouve, à force de *sonder* les Écritures, de quel côté est la vérité. — De là les reproches, lorsque la puissance spirituelle fait un acte d'autorité et prononce une condamnation sans *discussion* préalable. Rien de plus simple et de plus logique que la conduite de l'Église. Depuis dix-huit siècles et demi, elle décide les questions par témoignage et non pas par raisonnement ; elle ne se constitue pas juge de la révélation, elle se borne à constater ce qui a toujours été cru. C'est ainsi qu'elle a conservé, pure d'altération, la vérité qu'elle a reçue tout entière dès le commencement ; c'est ainsi, également, qu'elle a condamné les erreurs et rejeté de son sein ceux

qui voulaient substituer leurs opinions particulières à la croyance universelle[1].

Motherer et son vicaire retournèrent à Wissembourg avant la fin de l'année, et Butzer les chargea de distribuer parmi ses anciens fidèles cent exemplaires d'un ouvrage qu'il venait de faire imprimer à Strasbourg, *en réponse aux calomnies des moines* et à l'excommunication prononcée par l'évêque de Spire[2]. Le curé de Saint-Jean et le sieur Merckel s'adjoignirent encore Nicolas Maurus, de Worms, prédicateur luthérien très-estimé; et il paraît que dans le courant de l'année 1524 l'ami de Luther, le célèbre Philippe Mélanchthon, vint aussi leur prêter momentanément le secours de ses lumières. Une partie de sa famille était établie dans la ville[3]; il s'arrêta chez elle, en allant de Wittemberg à Bretten, où vivait sa mère, et prêcha, dit-on, du haut d'une fenêtre, à la population de Wissembourg, réunie sur la place du marché pour l'entendre.

Tant d'efforts combinés ne furent pas infructueux; l'évêque de Spire essaya inutilement d'opposer une barrière aux progrès de l'erreur. L'issue malheureuse des expéditions de François de Sickingen avait, il est vrai, refroidi le zèle des magistrats de la ville, mais en revanche l'ardeur de la petite bourgeoisie croissait de jour en jour, et les moines augustins, dont le relâchement était devenu en quelque sorte proverbial, quittèrent en très-grand nombre leur couvent pour se marier et se constituer les apôtres des villages du voisinage.

Wissembourg et ses environs appliquèrent le nouvel Évangile dans le sens le plus large et le plus complet; pendant la guerre des Rustauds[4], un bourgeois surnommé Bacchus, et

[1] Saint Paul dit (I Cor. XI, 16) : « Si quelqu'un aime à contester, pour nous, ce n'est point là notre coutume ni celle de l'Église de Dieu. »

[2] Le titre de cet ouvrage était : Martin Butzers an ein christlichen Rath und Gemeyn der statt Weissenburg, — Summary seiner Predigt daselbst gethon mit Anhangender Ursach seines Abscheidens, etc. (12 f. in-4.)

[3] Herzog Chron. X, p. 230. Il y a eu pendant longtemps à Wissembourg des Schwarzerde (vrai nom de Mélanchthon).

[4] V. notre Histoire de la guerre des paysans, liv. VI.

connu pour son intrépidité, réussit à grouper autour de lui, au printemps 1525, une nombreuse armée de paysans de Cleebourg, de l'évêché de Spire, de la baronnie de Fleckenstein, et des terres du comte de Veldentz. Bacchus et sa troupe s'emparèrent de Riedseltz et de Schweighofen, villages situés sur les deux rives de la Lauter, et se disposèrent à assiéger le château de Saint-Remy, où le prévôt de Wissembourg avait mis garnison. — Beaucoup de nouveaux évangéliques de la cité, parmi lesquels on distinguait en particulier le corps des vignerons, vinrent se réunir aux assiégeants, après avoir pillé d'abord l'antique monastère bénédictin élevé dans l'enceinte de leurs murs, et brûlé ses titres et ses papiers. On força l'abbé à signer un acte par lequel il renonçait aux priviléges et aux redevances du couvent sur la ville, et au droit de nommer le curé de Saint-Jean.

L'attaque du fort Saint-Remy fut conduite avec une vigueur extraordinaire; ses défenseurs, n'ayant pas l'espoir d'être secourus, se rendirent dès les premiers jours du mois de mai; les insurgés pillèrent le château, détruisirent ses archives, et finirent par le brûler.

Encouragés par ce succès, ils s'avancèrent vers Selz, gros bourg dépendant de l'électeur palatin, et y entrèrent sans résistance[1]. Tout ce qui appartenait aux chanoines devint la proie de leur avide fureur, ils pillèrent également le château voisin de Rodern, appartenant aux barons de Fleckenstein.

Un nouveau corps de paysans, désigné sous le nom de *tondus*[2], et qui s'était réuni à quelques lieues de là, auprès du couvent de Sturzelbrunn, vint grossir celui commandé par Bacchus.

Après avoir ravagé d'abord le monastère même, les tondus étaient entrés dans les terres du comte Emich de Linanges, avaient mis le feu aux châteaux de Gravenstein et de Linden-

[1] Laguille. Hist. d'Alsace, t. IV, l. II, p. 67.

[2] Tous les membres de ce corps devaient se faire raser la tête.

brunn, et brûlé Landeck, s'étaient emparés d'Anweiller et de Bergzabern, et avaient rejoint enfin, ainsi que nous venons de le dire, l'armée des insurgés de Wissembourg.

Les deux corps restèrent réunis, armés et cantonnés dans le nord de l'Alsace, même après la défaite des autres troupes de paysans de la province par le duc Antoine de Lorraine. Wissembourg, où les vignerons étaient les maîtres, s'obstinait à tenir pour les rebelles.

Mais alors l'électeur palatin Louis et ses alliés, qui avaient pris part aux expéditions de Souabe et de Franconie contre les Rustauds, pénétrèrent dans le nord de l'Alsace, et firent camper leur infanterie à Freckenfeld et leur cavalerie à Minfeld, dans le voisinage de Wissembourg. La bourgeoisie, alarmée de leur approche, se décida enfin à leur envoyer des députés pour traiter. Jean-Jacques de Morimont (Mœrsberg), baron de Belfort et landvogt de la basse Alsace, demanda grâce pour la ville coupable. Après de longs pourparlers, l'électeur palatin consentit à ne pas l'assiéger, à condition qu'elle se rachèterait pour six mille écus d'or, que huit des chefs séditieux auraient la tête tranchée, et qu'on remettrait au landvogt le gros canon de la place. Les vignerons contraignirent les magistrats à différer l'exécution de ce traité, chacun d'eux craignant d'être un des huit exceptés de l'amnistie[1]. Les princes, irrités de ces délais, s'emparèrent sans peine des postes sur lesquels les Wissembourgeois avaient le plus compté.

L'électeur palatin prit son quartier dans le village de Schweighofen et sur une hauteur au delà de la Lauter. L'archevêque de Trèves campa en deçà de la rivière, à Rechenbach; la cavalerie fut placée à Rott, et l'infanterie dans la vallée de Burgstadel. Louis fit avancer le canon fort près des murs de la ville et commencer le bombardement. Les premiers coups portèrent et causèrent du dommage; alors les habitants se repentirent de leur obstination, et supplièrent les députés que Strasbourg,

[1] Crinitus. Guerre des paysans, ch. xci, p. 276 et sqq.

Spire, Worms, Haguenau et Landau venaient d'y envoyer pour travailler à la paix, d'entamer des négociations.

Dès le soir, Wissembourg se rendit à des conditions moins favorables que celles d'abord proposées. Elle s'engagea à payer huit mille écus d'or, à ouvrir ses portes à l'armée des princes, à leur livrer son artillerie, à annuler les conditions imposées à l'abbé du couvent bénédictin, et à le rétablir dans ses anciens droits.

Le lendemain matin, les alliés entrèrent dans la place; et, bien que l'on n'eût rien stipulé relativement au nombre des coupables que l'on condamnerait à mort, on en exécuta trois seulement; il y en eut deux autres auxquels l'électeur palatin eut la barbarie de faire couper les doigts. Le reste fut gracié. Parmi les condamnés à la peine capitale, se trouvait un des prédicants; suivant le chroniqueur Herzog, c'était Motherer, premier auteur des malheurs et de l'apostasie de Wissembourg. — L'historien Böll désigne le vicaire Merckel, de Cleebourg.

Après la reddition de la cité, on y rétablit un curé catholique, et le service dit évangélique demeura suspendu; — mais l'erreur avait eu le temps de pénétrer dans les mœurs et dans les habitudes d'une partie de la population, il ne fut plus possible de l'extirper entièrement, et après quelques années le culte hérétique fut de nouveau publiquement célébré à Wissembourg.

L'établissement de la Réforme subit moins de traverses à Landau.

Cette ville, située à la pointe septentrionale de l'Alsace[1], se déclara pour la nouvelle doctrine dans le cours de l'année 1523. Comme Mulhouse et Wissembourg, elle fut pervertie par son curé; il se nommait Jean Bader; Martin Butzer en fait le plus grand éloge : « C'est, dit-il, un homme pieux, prudent, courageux, fidèle à tous ses devoirs, innocent et très-instruit[2]. — » Bader avait élevé jadis Louis II, duc de

[1] Aujourd'hui Bavière rhénane.
[2] In. Ep. ms. ad Ambros. Blaurer., dat. 19 dec. 1531.

Deux-Ponts, « *l'un des premiers amis de la bonne cause parmi les princes allemands*[1]. »

L'éducation achevée, le précepteur continua à entretenir des relations suivies avec la cour de son ancien élève; « il est probable qu'il y entendit prêcher Jean Schwebel, de Pforzheim, *d'après les principes bibliques* (1523), et qu'il connut ainsi plus particulièrement la doctrine des réformateurs[2]. » — Quelle qu'ait été d'ailleurs la manière dont Bader acquit cette *connaissance plus particulière*, il est certain qu'il fit à Landau l'application bien complète de ce qu'il avait appris. « Supérieur à la crainte, dit notre historien[3], il se montra courageux *confesseur de la vérité*, et le magistrat, aussi bien que la bourgeoisie[4], lui donna avec hardiesse des marques du plus entier assentiment. » Appuyé de la sorte, le curé sentit nécessairement croître encore son courage, et s'empressa de proclamer en chaire « que, dans les saintes Écritures, il n'est question ni de la confession, ni du jeûne, ni des sept sacrements, et que celui qui délivre du couvent un moine ou une nonne ne pèche pas davantage que celui qui arrache un agneau de la gueule du loup ou une âme des griffes du diable, » etc.

George Muszbach, promoteur de l'évêque de Spire, proposa alors contre Jean Bader vingt-six articles de plainte et le cita à comparaître devant le tribunal épiscopal. — Le curé répondit par une apologie imprimée, conçue en termes de la plus rare insolence et dans laquelle il cherchait à tourner son supérieur en ridicule. « Le très-savant George Muszbach, — licencié en Écriture sainte, — y disait-il, trouve fort mauvais qu'on s'en tienne à Christ seul et qu'on n'admette pas d'au-

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 389.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ici M. Rœhrich n'est pas exact : il y eut à la vérité une portion de la bourgeoisie qui se prononça pour la Réforme, mais une partie de la population demandait, au contraire, à conserver la foi de ses pères.

tres docteurs. — Je ne sais de qui il est élève, peu m'importe d'ailleurs; quant à moi, je suis élève de Christ et je suis sûr de ne pas m'éloigner de la vérité, tant que je serai fidèle à sa parole. Je reconnais librement que tous les articles de plainte sont vrais. — Que le misérable paraisse, qu'il nous montre une seule lettre de l'Écriture sainte à l'appui de sa doctrine!...» Le reste de l'apologie était de même style. — Bader fut excommunié; soutenu par le magistrat, il en appela au futur concile « *libre et chrétien.* » — Son appel fut rédigé devant notaire et témoins; — et il resta *serviteur de la parole* à Landau, assisté d'un vicaire qui partageait sa manière de voir. La chambre aulique condamna à son tour Bader, mais les autorités locales continuèrent à le protéger et se joignirent aux États qui demandèrent à Nuremberg la convocation d'un *concile indépendant* (c'est-à-dire d'un *concile* qui ne reconnaîtrait l'autorité ni du pape, ni des évêques, ni de la tradition chrétienne).

Le curé apostat voulut alors en finir au plus vite avec tout ce qu'il qualifiait d'abus, introduire le nouveau culte et les nouveaux usages, et détruire en quelques semaines toutes les traces du catholicisme. Son odieuse intolérance, la violence de ses mesures et de ses sermons, exaspérèrent ceux qui étaient restés fidèles à l'Église; un certain Nicolas, né à Winden, dans le pays de Deux-Ponts, et très-zélé catholique, se mit à la tête des mécontents; des troubles populaires éclatèrent. Les magistrats de Landau parvinrent, non sans peine, à rétablir la tranquillité, et ordonnèrent à leur apôtre de modérer son zèle et d'être moins âpre à l'avenir. Bader promit d'obéir et de se vouer dorénavant à former au pur Évangile la jeune génération. — Il publia dans ce but un cathéchisme rédigé sous forme de demandes et de réponses[1]. On retrouve dans cet écrit les inspirations des réformateurs suisses, celles surtout de Capito et de Butzer, qui

[1] Ce catéchisme est intitulé : Eynn Gesprechbüchlein vom Anfank des christlichen Lebens mit dem jungen Volck zu Landau auf die Osterzeyt 1526. Durch Johann Bader, schulszweise gehandelt, in-12.

professaient une grande admiration pour leur collègue de Landau, et l'appelaient *leur frère très-cher et très-fidèle.*

La petite bourgeoisie de Landau se montra aussi disposée que celle de Wissembourg à prendre fait et cause pour les paysans dans la guerre des Rustauds; mais, les magistrats ayant réussi à expulser les principaux meneurs, la révolte fut promptement comprimée. La ville n'essaya pas de résister aux princes lorsqu'ils pénétrèrent dans le nord de l'Alsace pour soumettre les insurgés de Wissembourg. Elle fournit même des vivres à leurs troupes; on la laissa donc tranquillement en possession du prétendu Évangile.

Bader adopta, dans la grande querelle des sacramentaires, la position ambiguë de son ami Butzer; il alla jusqu'à proposer d'abandonner le sujet de la dispute, et de permettre à chacun de suivre ses idées particulières relativement au dogme de la présence réelle, — la réalité ou la non-réalité de la présence lui semblait un point *accessoire* qui devait être livré à la conscience et au jugement de chacun[1].

Les deux partis s'indignèrent de la proposition du curé de Landau, ne voulurent point trancher la difficulté de cette manière, et continuèrent réciproquement « à attribuer au diable la doctrine de leurs adversaires touchant l'Eucharistie[2]. »

Les protestants modernes ont des idées plus larges que leurs pères du seizième siècle; plus la foi a diminué dans les sectes enfantées par la Réforme, plus aussi elles sont devenues faciles et coulantes entre elles pour tout ce qui touche au dogme, — leur vie et leur énergie se sont entièrement concentrées dans la haine qu'elles portent au catholicisme. — Les luthériens primitifs refusaient de reconnaître comme frères les sacramentaires; de nos jours les deux partis se sont entendus en Prusse au moyen d'un compromis sur la *matière* du sacrement, et le fond de la querelle a été abandonné; — les contemporains de

[1] Lœscher. Hist. motuum, I, p. 135. *Bader,* Sermo de legitimo usu cœnæ.

[2] Alting, in hist. eccles. palatini, p. 177.

Bader ont repoussé avec horreur ses pacifiques propositions; — aujourd'hui elles lui attirent les éloges et l'admiration des ministres de la religion du pur Évangile; ils vantent son amour de la paix et son grand esprit supérieur aux faiblesses de ses contemporains; — ils ne comprennent plus qu'on se soit disputé *pour si peu de chose*.

Bader exerça pendant bien des années son apostolat à Landau; la correspondance de Butzer [1] nous apprend que l'évêque de Spire chercha longtemps à lui susciter des difficultés; — « mais, ajoute l'historien moderne [2], la puissance de la vérité et l'union de la bourgeoisie triomphèrent de la fureur de cet ennemi. »

Passons à la ville de Haguenau. — Elle était le siége du landvogt impérial, mais le représentant du souverain n'exerçait aucune juridiction ni dans l'intérieur de la cité ni dans ses domaines, toujours elle avait su se maintenir en possession de ses droits et de ses priviléges. — Cependant c'est uniquement à la présence de ce haut dignitaire que les auteurs protestants attribuent le peu de succès de la Réforme à Haguenau, où, en effet, les tentatives et les intrigues des serviteurs de la parole avortèrent promptement. Au début de la révolte, les adhérents de Luther avaient fondé sur cette ville de grandes espérances; elles ne se réalisèrent pas. Plusieurs des imprimeurs qui y étaient établis, tels que Wolfgang Angst, Thomas Anshelm, de Pforzheim, Jean Setzer [3] (dit Secerius) et Werdelin Rihel avaient publié successivement divers écrits contre l'Église catholique, et différents ouvrages du docteur Martin. Quelques bourgeois avaient pris goût à ce genre de lecture. Ils s'adressèrent, en 1525, à leur concitoyen Capito [4], le célèbre réformateur strasbourgeois, — afin qu'il

[1] Lettre à Ambr. Blauzer du 6 mars 1532. — Citée par Rœhrich, t. I, d. II, p. 391.
[2] Loc. cit.
[3] Mélanchthon avait été correcteur dans son imprimerie.
[4] Capito, ou plutôt Kœpfel, était né à Haguenau, nous le rappelons ici.

établît dans leurs murs la nouvelle Église et qu'il éclairât ceux qui se trouvaient encore dans les ténèbres du papisme. — « Capito accepta l'invitation, plein de zèle, de joie et des plus belles espérances, car depuis longtemps il souhaitait ardemment que sa ville natale eût le bonheur de connaître les lumières du pur Évangile [1]. » Il arriva ; pour son début il donna la communion sous les deux espèces dans la matinée du dimanche des Rameaux; huit jours plus tard il baptisa, — en supprimant les cérémonies usitées par l'Église, — le fils de l'imprimeur Rihel et le nomma Josias [2]; plusieurs fois aussi il monta en chaire. Mais son auditoire n'augmentait pas, ses sorties contre le pape et l'idolâtrie n'électrisaient personne; il reconnut ainsi à ses dépens que « nul n'est prophète dans son pays. »

Sur ces entrefaites, le soulèvement des paysans alsaciens inspira à Capito des craintes pour sa sûreté dans une ville où la Réforme comptait si peu d'adhérents, il retourna à Strasbourg. La petite congrégation qu'il avait essayé d'établir à Haguenau tomba immédiatement; le magistrat et la noblesse ne voulurent plus tolérer parmi eux le culte hérétique, et l'immense majorité de la bourgeoisie en demanda l'abolition. — Le luthérien Gervasius Schuler, de Bischwiller, écrivait à ce sujet, le 27 mars 1527, au Strasbourgeois Nicolas Kniebs : « La malheureuse ville de Haguenau renferme en secret et malgré elle quelques chrétiens. » — Son affirmation est mensongère en un sens; d'après sa phrase on devrait supposer que les *chrétiens* dont il parle étaient maltraités et opprimés, rien n'est plus faux; ils étaient, en effet, en très-petit nombre; mais, dans un temps où les villes dites évangéliques exerçaient des actes de l'intolérance la plus sauvage envers les catholiques, et ne leur laissaient que le choix entre l'apostasie et l'exil, Haguenau n'inquiétait en aucune façon ceux de ses ci-

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 393.
[2] Ce même Josias Rihel devint par la suite imprimeur à Strasbourg.

toyens qui avaient embrassé la nouveauté; les deux imprimeurs Jean Setzer et Job Gast purent même continuer à y éditer les œuvres des réformateurs.

Le savant Jérôme Gebwiller, né à Horbourg près de Colmar, et que la persécution des prédicants avait forcé à s'éloigner de Strasbourg, où il dirigeait l'école de la cathédrale, contribua puissamment à maintenir Haguenau dans la voie de la vérité et du devoir. Il y fut mis à la tête de l'école de Saint-Georges[1] (1524) et exerça l'influence la plus heureuse sur les jeunes gens confiés à ses soins et sur leurs familles. Gebwiller était un homme aussi distingué par l'érudition que par la vertu et la piété. Témoin du relâchement du clergé allemand, il avait appelé de tous ses vœux une réforme légitime, faite par l'Église elle-même, dirigée par le pape, n'attaquant que les abus, respectant le dogme, la morale et la discipline. — Gebwiller avait l'esprit trop droit pour confondre, avec la *réforme* qu'il désirait et espérait, le mouvement anarchique et populaire et la hideuse révolution qu'on a décorée de ce nom. — Il annonça dans plusieurs écrits le désordre qui devait nécessairement en résulter sous le rapport civil et politique, aussi bien que sous le rapport religieux, et le soulèvement des paysans justifia promptement ses prévisions. Jérôme était très-en faveur auprès de l'empereur Charles-Quint et de son frère Ferdinand; un écrit remarquable sur l'origine et la généalogie de la maison d'Autriche lui avait valu la bienveillance de ces princes. Il publia, en 1528, un ouvrage contre la Réforme prétendue, et le dédia au magistrat de Haguenau[2]. Ce livre, très-curieux, fait connaître l'opinion qu'avaient des novateurs leurs contemporains honnêtes et fidèles. Il nous les dépeint tels qu'ils étaient; altiers, vindicatifs et sensuels, détruisant sous prétexte de corriger, exigeant pour chacun de leurs caprices un respect égal

[1] Principale paroisse de Haguenau.

[2] Sous le titre de : Gravissimæ sacrilegii et contemptæ theosebiæ ultionis ethnicorum, hebræorum et christianorum verissimis comprobatæ exemplis syngramma. Hagenoæ, 1528, in-8.

à celui que l'on doit avoir pour les décisions d'un concile œcuménique, et condamnant à la persécution, à l'exil, à la souffrance et à la misère ceux qui s'avisaient de ne pas admettre leurs opinions.

Gebwiller s'attache, dans son écrit, à rappeler les châtiments dont le Seigneur a frappé, à toutes les époques de l'histoire, les hérésiarques et les ennemis de la religion ; il félicite le magistrat de Haguenau de la constance avec laquelle il est resté fidèle à l'Église de Jésus-Christ, et de la protection qu'il a accordée, pendant les horreurs de la guerre des Rustauds, aux moines fugitifs du voisinage et aux religieuses persécutées du couvent de Kœnigsbruck ; il assure que cette conduite noble et désintéressée attirera à la ville et à ses habitants les bénédictions du ciel.

On a du même auteur plusieurs autres ouvrages qui datent à peu près de la même époque, et dans lesquels il exprime également le profond dégoût que lui inspire la révolte contre l'Église. Nous citerons en particulier sa traduction libre du livre d'Érasme « contre ceux qui se vantent à tort d'être évangéliques, » et un petit traité dans lequel il se fonde sur les révélations de sainte Hildegarde pour annoncer un meilleur avenir au clergé[1]. Le premier de ces écrits est dédié à René, comte des Deux-Ponts, seigneur de Bitsche et de Litchtenberg; Gebwiller le termine en exprimant le désir de voir arriver promptement l'empereur en Allemagne, pour mettre un terme aux divisions religieuses sans effusion de sang. »

Nous savons que toute la famille de Deux-Ponts n'était pas dans les mêmes dispositions que René, et que le duc Louis II, sur lequel l'apostat Schwebel exerçait beaucoup d'influence, s'était montré fort zélé pour la *pure parole* de Dieu. Forte de son appui, la Réforme prit racine dans la portion de l'Alsace dépendante de la maison palatine des Deux-Ponts. La petite

[1] Écrit en 1529 et dédié à Frédéric Brechter, lieutenant impérial à Hochfelden.

ville de Bergzabern fut pervertie en 1525 par le prédicant Nicolas-Thomas Sigelspach, élève d'OEcolampade et grand admirateur de Zwingli et de ses principes. L'évêque de Spire cita Sigelspach à comparaître devant son tribunal; mais celui-ci, excité par Schwebel et par Wenceslas Strauss, prédicateur de la cour à Heidelberg, et soutenu par le duc Louis, ne se présenta pas. Le fiscal épiscopal fit alors afficher publiquement ses articles de plainte contre le rebelle; Sigelspach en appela à ce que ses pareils nommaient un *concile libre et chrétien* et continua à exercer ses fonctions. « L'évêque de Spire écrivit à la vérité plusieurs fois encore au duc Louis pour l'engager à chasser le prédicateur hérétique de Bergzabern, ainsi que celui de Cleebourg, mais ce fut en vain; Sigelspach continua à déployer pendant bien des années une grande activité *pour le progrès de la bonne cause*[1]. »

Bischwiler, gros bourg peu éloigné de Haguenau, avait subi l'influence du très-petit nombre d'*amis de la lumière* de cette dernière ville[2]: les partisans de la Réforme s'étaient adressés à Nicolas Kniebs, ammeistre à Strasbourg, pour être gratifiés d'un curé *évangélique*. Kniebs consulta Zell, et Zell expédia à Bischwiler Gervase Schuler (dit Scolasticus), d'origine strasbourgeoise, mais élevé en Suisse dans les pures doctrines zwingliennes. Il arriva au lieu de sa destination et réussit à pervertir la majorité de la population en dépit des obstacles que cherchèrent à lui susciter les familles fidèles à la foi catholique. — La prédication de Scolasticus produisit à Bischwiler ce que les homélies de Butzer et de Motherer avaient produit à Wissembourg; — un bon nombre de ses ouailles prirent une part active à la guerre des paysans, appliquèrent dans le sens des Rustauds les idées que leur curé leur avait données sur la

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 401. — Il serait à désirer que M. le ministre, qui emploie si souvent cette expression ou d'autres semblables, voulût bien donner une définition exacte, raisonnée et motivée de ce qu'il entend par *bonne cause*.

[2] Rœhrich, loc. cit.

liberté chrétienne, et furent entraînés dans la ruine des campagnards rebelles. Ces déplorables événements ne firent pas rentrer Scolasticus en lui-même ; il s'en étonna et s'en affligea, mais il ne comprit pas que les hideux désordres dont il était témoin étaient la conséquence logique des doctrines qu'il avait prêchées à ses paroissiens. « Au milieu de tant de tribulations, — dit un de nos historiens protestants[1], — il fut soutenu par le témoignage de sa conscience, par sa confiance en Dieu et en l'*excellence de la cause* qu'il servait, » et il se consola en faisant imprimer un cantique dans lequel il exposait ses convictions, se justifiait des calomnies répandues sur son compte par les ennemis de la pure parole[2], et prononçait anathème contre les anabaptistes qui commençaient à se multiplier en Alsace et en particulier à Bischwiler.

En ce dernier lieu, ils avaient à leur tête un certain Jean Haffner, qui prétendait que, comme il n'y avait pas eu d'enfant dans l'arche de Noé, on ne devait pas non plus baptiser les nouveau-nés. — Scolasticus appelait Haffner et ses adhérents « des chrétiens charnels qui, sous le manteau de l'Évangile, favorisent tous les désordres. » — Cependant Haffner, en prenant ses rêveries touchant le sens de la Bible pour une inspiration du Saint-Esprit, et en ayant la prétention de trouver dans le texte sacré des arguments à l'appui de ses erreurs, se bornait à appliquer les principes admis par le *serviteur de la parole* de Bischwiler et par les autres apôtres du jour. Toutefois les novateurs n'entendaient pas qu'on se permît de les traiter comme ils avaient traité eux-mêmes le vicaire de Jésus-Christ. Scolasticus sonna l'alarme et Jean Schwebel se mêla de l'affaire, — car le palatin Louis II exerçait des droits de souveraineté à Bischwiler ; — les auto-

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 402.

[2] Ibid. — Scolasticus dédia ce cantique à son ami Nicolas Kniebs, le 12 mars 1527. Le titre de la pièce était : Ein christlich Lied mit seiner Auslegung durch Gervasium Schuler der Gemein Dyner im Wort zu Bischweyler. (Imp. à Haguenau par Amand Farckal.)

rités locales s'empressèrent d'imposer silence au chef anabaptiste. — Haffner avait cru jusqu'alors que la *liberté chrétienne*, proclamée droit inaliénable de chacun, consistait à ne pas s'attacher à la parole humaine, mais on lui apprit qu'à Bischwiler cette liberté était étroitement liée aux opinions de Scolasticus, et qu'il eût à s'y soumettre sous peine de mort. — Ce dernier resta alors seul oracle du lieu jusqu'en 1530, époque à laquelle il fut nommé prédicant à Memmingen. — Son œuvre lui survécut.

Dans nos prochains chapitres nous ferons connaître les destinées de la Réforme, durant la première période de son existence, en d'autres localités de la province, et nous nous occuperons sommairement des causes qui favorisèrent ou qui entravèrent son épanouissement.

CHAPITRE V

SUITE DU PRÉCÉDENT.

La Réforme a moins de succès à enregistrer dans la partie de l'Alsace située au midi de Strasbourg, que dans les districts septentrionaux de cette contrée.

Oberehnheim ou Obernai est au nombre des lieux qui se prononcèrent avec énergie contre la révolution religieuse. Cette petite ville est bâtie au pied des Vosges, à quatre lieues de la capitale, son origine remonte à une très-haute antiquité. Le duc Adalric y établit sa résidence dans la seconde moitié du septième siècle, et elle a eu la gloire de voir naître sainte Odile, patronne de notre province.

Le magistrat d'Obernai interdit sévèrement tout changement dans le culte aussitôt après que les novateurs eurent commencé à dogmatiser à Strasbourg ; il se vit entouré d'une

population dévouée et fidèle à l'Église qui partageait ses sentiments. Luc Hackfurth, chapelain de l'hôpital, ayant apostasié et pris femme, en 1522, fut honteusement expulsé de la ville et perdit sa prébende. Toutefois cet homme avait réussi à tourner quelques têtes parmi la petite bourgeoisie. Les individus qu'il avait pervertis voulurent prouver par leurs actes qu'ils étaient supérieurs aux anciens préjugés. Trois ou quatre artisans entre autres commencèrent à blâmer publiquement les honneurs rendus à la Vierge et aux saints, à déclarer que les miracles étaient l'œuvre du diable, et à s'élever très-vivement contre l'usage du jeûne et du maigre. Le magistrat coupa court à leurs déclamations, et les fit enfermer, aux applaudissements de l'immense majorité des habitants d'Obernai. Cette mesure irrita les prédicants de Strasbourg ; ils en parlèrent en chaire, crièrent au scandale, exprimèrent l'horreur que leur inspirait cette manière de placer la lumière sous le boisseau ; enfin, le 28 janvier 1524, ils crurent devoir adresser aux autorités de la ville papiste une épître dogmatique pour les engager à remettre en liberté ceux que le Saint-Esprit avait éclairés, et à ne plus s'opposer désormais à l'établissement de la pure parole de Dieu. — Les autorités osèrent leur répondre « qu'elles les priaient de garder leurs avis pour ceux qui voudraient les recevoir; que, quant à elles, elles n'auraient jamais rien de commun avec les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ. » Les docteurs strasbourgeois se consolèrent de ce refus en faisant grand accueil au sieur Luc Hackfurth dont le nom figure au bas de l'appel des prêtres mariés *contre la folle et calomnieuse sentence* de l'évêque Guillaume de Honstein.

Les novateurs avaient fondé d'immenses espérances sur la ville de Scélestadt ; ils avaient cru qu'elle serait une des premières à arborer leur drapeau. Leurs espérances furent déçues.

Nous avons parlé dans la première partie de cet ouvrage de l'école qui existait en ce lieu, et nous avons fait connaître également les hommes distingués qui s'y étaient formés et parmi lesquels figuraient en première ligne l'illustre Jacques Wim-

pfeling et le savant Béatus Rhénanus[1]. Tous deux, ils s'étaient énergiquement prononcés, dès le commencement du seizième siècle, contre les abus et contre les mœurs relâchées d'une partie considérable du clergé. Les amis de la nouveauté en avaient conclu que les maîtres de l'école de Sélestadt se déclareraient ouvertement pour le nouvel Évangile et qu'ils entraîneraient la ville à leur suite. Mais les savants, semblables à Geiler, l'ancien prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, à Jérôme Gebwiller et à d'autres célébrités contemporaines demandaient la Réforme légitime, et jamais la pensée sacrilége d'attaquer le dogme catholique ne leur avait traversé l'esprit; ils furent donc les ardents adversaires des apôtres de l'époque[2].

Les historiens protestants se laissent aller à ce propos à l'étonnement le plus naïf. Ils voient dans ce fait si naturel un *phénomène psychologique*[3] très-extraordinaire. La manière dont ils cherchent à expliquer ce qu'il leur plaît de nommer « l'inconséquence et le manque de logique » des savants de Sélestadt a un côté presque burlesque.

[1] Le nom de Rhénanus avait été pris par le père du savant d'après celui du lieu de sa naissance, Rhinau. — Béatus s'illustra surtout par la publication de *Vellejus Paterculus* dont il avait retrouvé le manuscrit à l'abbaye de Murbach.

[2] Wimpfeling menaça même Jean Witz, recteur de l'école de Sélestadt, de le dénoncer à l'inquisition parce qu'il avait parlé en termes peu convenables des cérémonies catholiques.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour faire amende honorable d'une faute involontaire dont nous nous sommes rendu coupable envers la mémoire de Wimpfeling. Trompé par des pièces qui présentaient toutes les apparences d'une parfaite authenticité, nous avons accusé le savant alsacien d'avoir contribué à la révolte des paysans en 1493. (*Histoire de la guerre des paysans*, t. I, introduction, p. 88.) Jamais Wimpfeling n'a eu de rapports avec les Rustauds, nous le déclarons ici. On ne saurait user d'assez de précautions et pousser trop loin la défiance lorsque l'on emploie des documents émanant de plumes protestantes. Les faux historiques sont faits avec une adresse extraordinaire quand il s'agit de salir la réputation d'un catholique qui s'est montré hostile à la Réforme; — il en résulte que souvent une erreur échappe aux recherches les plus consciencieuses.

[3] Rœhrich, t. I, d. II, p. 393.

« Wimpfeling, — disent-ils[1], — était un vieillard, il souffrait de la goutte et de douleurs de vessie ; cela l'avait rendu fort morose. D'ailleurs le pauvre vieux tenait par habitude aux cérémonies inutiles, même à celles qui troublent la vraie piété et le sentiment religieux (sic), et surtout il aimait les formes de la messe ; — de plus, il était très-dévot de la vierge Marie[2], et il avait célébré plusieurs fois, en vers, sa gloire et son immaculée conception, — il estimait les reliques, et il croyait même aux miracles. — Enfin il avait le goût du repos et de la solitude, le mouvement qui accompagnait la prédication du nouvel Évangile l'inquiétait, la guerre des Rustauds augmenta ses appréhensions ; — toutes ces causes réunies font comprendre son peu de sympathie pour la révolution religieuse[3], qu'il avait d'abord admirée. Il était revenu à Sélestadt dans la maison de sa sœur, au moment où la Réforme prenait son grand développement ; sa présence dans ce lieu où il était estimé et aimé de tous. et où il se posa encore en champion de la messe contre Zwingli, contribua beaucoup à éloigner la ville de la pure parole de Dieu. »

Quant à Béatus Rhénanus, qui s'était retiré, en 1520, de Bâle à Sélestadt, on assure[4] qu'au fond du cœur il était très-chaud évangélique, mais que son penchant pour l'étude lui faisait redouter tout ce qui aurait pu l'arracher au calme de sa

[1] Rœbrich, loc. cit., p. 397 et ss.

[2] On a de Wimpfeling une lettre dans laquelle il reproche très-énergiquement à Capito son manque de respect envers la Mère de Dieu. Le prévôt de Saint-Thomas avait prononcé en chaire la phrase suivante : « De même que Dieu ne veut pas qu'on invoque un chien, de même il ne veut pas qu'on invoque sa chère mère. » (C. F. Wimpfeling, Ep. ad Capitonem, sept. 1523. Ap. Riegger Amœnit. Frib. III, p. 544. — Capito Ehtschuld. 1523. E. i. i.j.

[3] En d'autres termes, Wimpfeling était fervent catholique, et cette faiblesse l'empêcha de se faire protestant. En énumérant les causes du peu de sympathie du vieux savant pour le nouvel Évangile, M. Rœbrich en oublie une : les mauvais prêtres se déclaraient en sa faveur, et, en quittant l'Église, ils la débarrassaient de ce qu'elle renfermait de scandaleux ; ils travaillaient ainsi sans s'en douter à la vraie réforme, à celle que désirait Wimpfeling. — Celui-ci mourut le 15 novemb. 1528, âgé de 78 ans.

[4] Ibid.

bibliothèque et de son cabinet et au charme des auteurs classiques. « Béatus avait peu de fortune, — ajoute-t-on[1], — il craignit de compromettre sa modeste existence en se mêlant au mouvement religieux de l'époque, et d'ailleurs il espérait qu'un concile terminerait promptement les divisions, sans qu'il fût lui-même dans le cas de se prononcer et de mettre le public dans la confidence de ses secrètes sympathies. »

En définitive, pour expliquer leur *phénomène psychologique*, nos historiens font de Wimpfeling un individu à peu près tombé en enfance, et déclarent Béatus Rhénanus un hypocrite consommé.

Disons aussi qu'on attribue aux deux savants une part beaucoup trop large dans l'attitude que prit Sélestadt au moment de la Réforme. Sans doute, ils y étaient aimés, écoutés et consultés, mais l'immense majorité de la population tenait à la religion de ses pères; les magistrats étaient des catholiques zélés. Si Wimpfeling et Béatus Rhénanus se fussent prononcés pour la nouveauté, loin d'entraîner les masses, on les eût vus tomber dans le mépris général tout comme le curé du lieu, Paul Seidenstricker, et le petit nombre de personnes qu'il avait perverties par son exemple et par ses discours.

Car à Sélestadt, de même que partout à peu près, ce fut un prêtre infidèle qui essaya de donner le signal de la révolte et d'entraîner dans l'hérésie ceux dont il devait être le pasteur. Ce Seidenstricker, plus connu sous le nom de Phrygio, était né à Constance, et membre de la société savante fondée par Wimpfeling. Il n'avait ni valeur morale, ni connaissances théologiques; Zell, qui vint en 1522 à Sélestadt, n'eut pas de peine à lui tourner la tête et à le pousser dans ce qu'on appelait alors la voie des principes bibliques.

Phrygio trouva un second dans la personne de l'imprimeur Nicolas Kueffer, qui se donnait à lui-même la qualification « *d'amateur singulier de la pure parole de Dieu*, » et qui s'em-

[1] Ibid.

pressa de publier l'éloge, en vers et en prose, du docteur qui venait de surgir à Sélestadt, et de réimprimer plusieurs des opuscules de Martin Luther.

Seidenstricker gagna promptement ses vicaires; tous ils se mirent à prêcher dans le même sens que les novateurs strasbourgeois, en ayant soin de présenter leurs opinions hétérodoxes sous les voiles de l'onction évangélique et de la vertu luttant contre le vice et le mensonge. — Cette tactique était celle généralement adoptée par les serviteurs de la parole. Les autorités de Sélestadt n'en furent pas dupes; elles firent comparaître en leur présence le curé et ses acolytes, leur adressèrent une sévère réprimande, et leur déclarèrent qu'elles ne souffriraient pas que la nouveauté s'établît dans la ville.

Cet interdit irrita vivement Seidenstricker et ceux qu'il avait attirés à son parti. Ne pouvant parvenir à l'abolition du catholicisme par la voie commune, les *purs évangéliques* espérèrent réussir par l'intrigue et la trahison.

L'un d'eux, Jean-Jacques Schütz, de Traubach, fabriqua de fausses lettres munies de sceaux parfaitement imités, fit accuser ainsi le prévôt de Sélestadt et les membres du magistrat les plus opposés à la Réforme, d'avoir voulu livrer la ville au gouvernement autrichien séant à Ensisheim. — Il y eut explosion de haine dans la bourgeoisie lorsqu'elle se crut trahie par ses chefs, et les passions violentes qui furent soulevées de la sorte tournèrent momentanément au profit de la Réforme; on fit croire à la population que c'était pour l'empêcher de posséder la pure parole de Dieu qu'on avait voulu la vendre à l'Autriche. — Un scandaleux procès résulta de cette affaire; l'innocence des accusés fut reconnue après une année seulement[1]. Or, pendant ce temps, les auteurs du guet-apens mirent à profit toutes les circonstances pour arriver à leurs fins. La bourgeoisie, surexcitée, ne tint plus compte des ordres des autorités

[1] Béatus Rhénanus. Res German. Lib. III, p. 304. — Et lettre à Mich. Hummelberg in vita Peutingeri, p. 205.

locales, choisit dans son sein une commission et lui promit obéissance. La commission demanda que les couvents fussent confisqués et consacrés à des établissements d'utilité publique; qu'on procédât, comme à Strasbourg, au changement de la religion dans la ville, etc.; de plus, elle exigea que les magistrats s'occupassent sans plus tarder de la mise à exécution de ces diverses propositions.

Seidenstricker et ses vicaires, déjà sûrs d'un succès prochain et complet, se mirent à prêcher *leur* Évangile avec un redoublement de violence. — Les chefs de la ville leur envoyèrent une députation pour leur ordonner de se modérer; ils répondirent par un mémoire conçu en termes insolents, et dans lequel ils déclaraient qu'à l'avenir ils renonceraient à l'usage des cierges, de l'eau bénite, des processions, et en général aux cérémonies usitées dans l'Église catholique, et dont il n'est pas fait mention expresse dans les saintes Écritures. En même temps aussi, ils commencèrent à célébrer la messe en allemand. Ces choses se passaient au printemps de l'année 1525.

Sur ces entrefaites, la guerre des paysans éclata en Alsace; elle sévit avec fureur aux environs de Sélestadt. Les bourgeois qui avaient embrassé avec le plus d'ardeur la doctrine des novateurs se joignirent aux insurgés; — le magistrat les exila et leur défendit de rentrer dans leurs murs. Ils prirent part au siége de la petite ville de Kaisersberg, pillèrent la riche et magnifique abbaye d'Ébersheim Munster[1], et mirent à feu et à sang la contrée environnante. Une persécution épouvantable s'organisa contre le clergé régulier et séculier. La populace de Sélestadt, poussée par les prédicants et informée de ce qui se passait au dehors, s'insurgea à son tour; le magistrat n'eut plus le pouvoir de la contenir; — elle se dirigea d'abord vers les couvents qui dépendaient de la ville. Les Bénédictins de la prévôté de Sainte-Foi et les Franciscains s'enfuirent; le monastère des Augustins fut pris d'assaut; on ne respecta que celui

[1] Située à deux lieues de Sélestadt.

des Dominicains, dans lequel le trop célèbre Butzer avait fait jadis son noviciat.

Rendus plus hardis par le succès, les vainqueurs remirent au magistrat une impérieuse *supplique*, par laquelle ils demandaient l'établissement immédiat du *service divin purifié*. Ils exigeaient, de plus, que désormais le clergé fût soumis aux charges qui pesaient sur le reste de la bourgeoisie. Le magistrat hésitait et cherchait à gagner du temps ; une émeute éclata le dimanche de Quasimodo, 1525. L'autorité locale ne parvint à la calmer, qu'en consentant à nommer des intendants chargés de surveiller à l'avenir les couvents, et en dépouillant les monastères et les églises de leurs vases sacrés, ornements, etc. Toutefois, pour empêcher que ces objets ne tombassent au pouvoir des rebelles, elle les déposa en lieu sûr, et déclara qu'elle les garderait et en répondrait.

Ces concessions satisfirent les amis de la pure parole pour quelques jours seulement ; bientôt, une commission nommée par eux somma les magistrats de céder enfin au vœu du peuple ; d'établir officiellement la religion *évangélique* ; d'interdire l'exercice du culte catholique dans la ville, et d'en expulser les moines qui s'y trouvaient encore. Toutes les familles honnêtes et respectables de Sélestadt avaient été inutilement travaillées par le curé ; elles voulaient conserver la foi de leurs pères. Mais la populace se sentait la plus forte, elle était armée ; et, comptant sur l'appui des Rustauds, elle poussait des clameurs frénétiques dans les rues ; toute résistance ultérieure semblait impossible. Les novateurs triomphaient, mais leurs espérances avortèrent ; la main de Dieu les écrasa au moment où ils croyaient toucher au but.

Dans la soirée du 20 mai, Antoine, duc de Lorraine, défit complétement l'armée des paysans à une lieue de Sélestadt, entre les deux villages de Scherwiller et de Chatenois[1]. Les

[1] V. Histoire de la guerre des paysans, par le vicomte de Bussierre, t. II, p. 173 et seq.

cadavres de douze mille insurgés restèrent entassés sur le champ de bataille. Du haut de leurs murs, les habitants de Sélestadt avaient été spectateurs du combat. Le magistrat et les habitants notables furent délivrés ainsi de leurs inquiétudes ; le premier s'adressa sans plus tarder au baron de Morimont, landvogt à Haguenau, pour l'informer de l'issue de la bataille et pour réclamer son appui, afin de rétablir toutes choses sur l'ancien pied, dans l'intérieur de la ville. Le landvogt intervint, mais son assistance n'eût pas été nécessaire ; la sanglante leçon à laquelle on venait d'assister avait refroidi le zèle des plus chauds évangéliques ; on voyait maintenant à quoi aboutissait la révolte contre l'Église ; on avait goûté les fruits amers de la pure parole.

La population de Sélestadt revint en masse au catholicisme, quelques familles seulement ne voulurent pas renoncer aux douceurs de la licence décorée du nom de liberté chrétienne dont elles avaient joui. Quant à maître Seidenstricker ou Phrygio, on lui ordonna de rétablir dans l'église les cérémonies et les usages qu'il avait audacieusement supprimés. Il s'y refusa et fut chassé de la ville avec ses vicaires, qui partageaient ses sentiments et son obstination[1]. — La chaire ne fut plus ouverte qu'à des prédicateurs parfaitement orthodoxes, les religieux rentrèrent dans leurs couvents. Bientôt après, Sélestadt fut purgée du peu d'ivraie que son enceinte renfermait encore ; — on interdit l'entrée de l'église aux convois de ceux qui n'avaient pas voulu recevoir les derniers sacrements, et les honneurs de la sépulture chrétienne ne leur furent pas accordés. Cette mesure si juste et si sage exaspéra les prétendus évangéliques, et ils émigrèrent presque tous, on ne devine pas pourquoi, car évidemment ceux qui se sont volontairement séparés de l'Église de leur vivant n'ont rien à y chercher après leur mort.

[1] Seidenstricker passa en qualité de curé hérétique à Mulhouse, puis il devint curé et professeur à Bâle, enfin professeur d'exégèse biblique à Tubingen où il mourut le 1er août 1543.

L'ardeur et le zèle qui régnèrent dès lors à Sélestadt pour la foi catholique prouvent que lorsque les historiens protestants nous parlent de la *profonde conviction religieuse* qui faisait embrasser le pur Évangile aux populations, — ils ajoutent simplement un mensonge à la longue liste de ceux auxquels la Réforme a donné cours dans le monde. La nouveauté a procédé en tous lieux comme procède la révolte, en excitant les mauvaises passions des masses et en fomentant l'émeute. qu'il n'est pas difficile de faire naître. Mais quand les circonstances extérieures ramenaient à cette mère Église, dont on s'était séparé dans un moment de folle ivresse, on quittait l'hérésie avec le sentiment qu'on éprouve au sortir d'une orgie, sans aucun regret, à moins qu'on ne fût profondément corrompu.

Peu d'années après les événements que nous venons de raconter, l'un des vicaires de Seidenstricker passa par Sélestadt. Il fut reconnu, la bourgeoisie lui reprocha avec fureur d'avoir cherché à la pervertir, quelques hommes de la populace se jetèrent sur lui et l'eussent assommé si on ne fût parvenu à temps à l'arracher à leurs mains et à favoriser sa fuite; il s'en tira avec une blessure à l'œil[1]. — Le règne de la *pure parole* était définitivement terminé dans la ville.

Les petites cités impériales de Kaisersberg et Turckheim[2] se montrèrent aussi opposées à la Réforme qu'Oberehnheim et ne voulurent tolérer aucune innovation dans leurs enceintes. — Kaisersberg surtout témoigna en toute occasion une haine implacable pour les doctrines saxonne et suisse, et crut peut-être se laver de la honte d'avoir vu naître Zell, le principal réformateur strasbourgeois, en donnant des preuves d'une sé-

[1] Ep. de Butzer à Amb. Blauzer, du 6 mars 1532.

[2] Kaisersberg formait une avocatie qui comprenait aussi celle des villes impériales de Turckhein et de Munster. Au seizième siècle cette avocatie fut distraite de celle de la province d'Alsace, et, à partir de ce temps, les appels, au lieu d'être portés à la préfecture impériale de Haguenau, furent soumis au landvogt autrichien qui présidait la régence d'Ensisheim, et qu'il ne faut pas confondre avec le landvogt impérial ou avocat d'Alsace.

vérité inflexible. Samson Hillner, curé du lieu, était un malheureux prêtre infidèle à ses devoirs et à ses serments, comme beaucoup de ses confrères. Après avoir apostasié au fond de son cœur, il espéra rendre ses ouailles complices de son crime (1523). — Déjà il avait sondé le terrain, et, ayant gagné quelques artisans à ses opinions, il crut pouvoir jeter le masque. Il manifesta publiquement dans un sermon ses sympathies pour l'hérésie et annonça à ses paroissiens qu'il allait établir le nouveau culte parmi eux. Au moment où il descendit de la chaire, il fut saisi par les sbires, conduit à la maison de ville, jugé et condamné sur-le-champ. Il paya de sa tête sa coupable tentative, et la tradition locale ajoute qu'il fut enterré dans un lieu écarté. L'évêque de Bâle frappa de ses censures le magistrat de Kaisersberg à propos de cette manière par trop sommaire de rendre la justice.

Kaisersberg fit preuve d'énergie dans la guerre des Rustauds. Tandis que les petites villes du voisinage ouvraient leurs portes aux insurgés, elle déclara qu'elle tirerait sur ceux qui s'approcheraient de ses murs; on la laissa tranquille pour le moment. Un peu plus tard, les paysans la bombardèrent, et elle fut obligée de se rendre. Quelques jours après, au moment même où les conquérants créaient et installaient des magistrats de leur choix et se préparaient à établir dans la ville le règne de la pure parole, ils apprirent la défaite de leurs confrères à Saverne, et résolurent de disputer le passage à Antoine, duc de Lorraine, et à son frère Claude de Guise, qui s'avançaient le long des Vosges. La rencontre eut lieu entre Scherwiller et Chatenois; nous avons dit ci-dessus quel en fut le résultat.

Délivrés des insurgés, Kaisersberg, ainsi que les lieux et bourgs des environs, s'empressèrent d'abolir chez eux les traces du nouvel Évangile; il n'avait été accueilli avec faveur dans cette partie de l'Alsace que par les hordes fanatiques qui voulaient s'engraisser de pillage, se mettre au-dessus de la loi religieuse et civile, et ne plus reconnaître ni supériorités ni distinctions sociales. Le magistrat de Kaisersberg, fidèle à ses

principes, ne permit dans la ville et ses dépendances aucune manifestation contraire au profond respect dont il faisait profession envers l'Église catholique.

La petite ville de Saint-Hippolyte, située à une ou deux lieues au nord de celles dont nous venons de parler, dépendait de la maison de Lorraine. Le fameux Léon de Judæ, né à Guémar, et qui plus tard devint l'acolyte le plus dévoué de Zwingli, y fut curé pendant quelque temps, et réussit à pervertir une partie de la population; son successeur, Wolfgang Schuch, trouvant le terrain préparé, continua son œuvre; les historiens alsaciens font un grand éloge de la piété de ce dernier, parce qu'il s'empressa de supprimer le jeûne et la messe et qu'il fit dépouiller les églises de leurs images [1]. — Cependant, malgré les efforts successifs de Judæ et de Schuch, les habitants de Saint-Hippolyte n'étaient pas disposés à apostasier en masse, et ceux qui voulaient rester fidèles à la religion de leurs ancêtres eurent recours au duc de Lorraine et l'instruisirent de la conduite scandaleuse du curé [2]. Antoine avait pris dès les débuts de la Réforme des mesures énergiques

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 412 et 413.

[2] M. Rœhrich (loc. cit.) qui, contrairement au témoignage *formel et positif de tous* les contemporains, accuse Antoine de Lorraine d'être l'auteur du massacre des Rustauds à Saverne, juge à propos de dire ici que Rennel, *monstre d'âme et de corps*, et confesseur du prince, lui était particulièrement cher, « parce qu'il avait appris à Antoine qu'en assistant aux cérémonies de l'Église et en persécutant les hérétiques, il faisait suffisamment pénitence des honteux désordres auxquels il se livrait, et qu'il ne fallait pour se sauver que savoir le *Pater* et l'*Ave* par cœur. » — M. Rœhrich, pour un écrivain qui veut être sérieux, fait un abus, par trop excessif, du droit de falsifier sciemment l'histoire que se sont adjugé les auteurs de son parti. — Il appuie sa fable indigne sur les *Actiones et monumenta martyrum* (Ed. de Joh. Crispinus. Genevæ, 1560). — Il doit comprendre qu'un semblable témoignage n'a pas le moindre poids pour quiconque réfléchit, et il sait aussi bien que nous qu'Antoine était non-seulement fervent catholique, mais qu'il était l'homme de son temps le plus noble, le plus désintéressé, le plus irréprochable dans sa conduite privée; qu'il était, en un mot, le digne représentant de la pieuse et chrétienne maison de Lorraine. Lorsque l'on veut calomnier, il faudrait s'efforcer de le faire avec un peu plus d'adresse.

pour empêcher l'hérésie de pénétrer dans ses États; — il menaça Saint-Hippolyte d'un châtiment exemplaire, si toutes choses n'y étaient rétablies immédiatement sur l'ancien pied. Schuch eut le front d'écrire au duc une lettre dans laquelle il osait soutenir que les accusations formulées contre lui et ses paroissiens étaient d'indignes calomnies. — Cité à comparaître à Nancy, il s'y rendit dans le fol espoir de confondre ses adversaires; convaincu d'hérésie et refusant de se rétracter, le malheureux fut livré au bras séculier, qui le condamna au supplice du feu.

Les magistrats de Colmar se prononcèrent de bonne heure contre la Réforme. Nos apologistes de la révolution religieuse, qui veulent à toute force faire admettre qu'on ne pouvait rester catholique et s'opposer *aux essais d'amélioration* (*dem Verbesserungs Versuch*)[1] que par contrainte, supposent que la terreur inspirée par le voisinage des domaines de la maison d'Autriche empêcha seule les autorités colmariennes de se passionner pour la pure parole. « Cependant, — ajoute l'auteur que nous citons, — la Réforme comptait aussi dans la ville des amis actifs et dévoués. L'imprimeur Amand Farkal s'efforça de répandre parmi ses concitoyens de pures lumières en réimprimant, en 1523 et 1524, la *Postille* et quelques sermons de Luther; le succès ne répondit pas à ses espérances, il dut quitter sa ville natale et se retirer à Haguenau. »

Le sieur Hans, chapelain à l'église de Saint-Pierre, succéda à Farkal; il monta en chaire le 14 décembre 1524, « et se mit à prêcher la doctrine chrétienne entièrement purgée de toutes les inventions romaines[2]. »

Toutefois, Hans échoua à son tour. — Les magistrats et les échevins, bien différents de ceux de Strasbourg, demandèrent et obtinrent sans peine la destitution du novateur. — Mais il avait réussi à pervertir plusieurs des bourgeois notables,

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 420.
[2] Ibid., p. 420.

au nombre desquels se distinguaient particulièrement les nommés Mathis Scherer, Louis Kopp, Mathis Riber, etc. Ces hommes formèrent une commission et se rendirent, le 21 décembre (1524), jour de la fête de l'apôtre saint Thomas, chez le sieur Louis Hutsch, chef de l'autorité locale, pour protester contre la décision du magistrat et des échevins et pour demander que le prédicant congédié fût rappelé et autorisé à présenter au conseil la défense de sa doctrine. Hutsch les renvoya, et le sénat, ayant eu connaissance de la démarche, leur fit une vive réprimande. Il leur rappela que, d'après la constitution de la ville, les bourgeois, lorsqu'ils avaient quelque réclamation à adresser à l'autorité, étaient tenus de la lui faire présenter par le chef, le sénateur ou le treize de la tribu à laquelle ils appartenaient et de s'abstenir de toute démarche directe. On déclara également à ces chauds amis de la nouveauté qu'on avait connaissance de leurs secrètes menées et d'une sorte d'alliance qu'ils avaient conclue entre eux, et on leur défendit de tenir à l'avenir leurs conciliabules. Malgré cet interdit, ils réussirent à grossir leur parti de beaucoup de gens des plus basses classes. Il ne leur fut pas difficile, dans un temps où la fermentation commençait à agiter les campagnes environnantes, de gagner les vignerons, les laboureurs, etc. — Renforcés de la sorte, ils ne formaient encore qu'une faible minorité; cependant ils dressèrent *leurs articles de Réforme* et les présentèrent le 28 décembre au grand conseil. Ces articles étaient calqués sur ceux récemment adoptés à Strasbourg. « Nous demandons, — disaient les pétitionnaires, que la commune ne soit plus *misérablement* pourvue d'un curé obligé de prêcher ainsi qu'il plaît au chapitre, car cela fait courir de grands dangers à notre salut éternel; nous voulons rester attachés à la pure parole de Dieu qui, seule, peut nous guérir. » Les partisans de la Réforme exigeaient, de plus, qu'on publiât à Colmar le rescrit de la diète de Nuremberg relatif à la prédication de l'Évangile, — que les prêtres, moines et nonnes, fussent tenus aux

charges et corvées imposées au reste de la bourgeoisie, — que l'on supprimât les citations à comparaître au tribunal ecclésiastique de Bâle et que le magistrat de la ville jugeât dorénavant les procès pendants entre la bourgeoisie et le clergé. — Ces propositions furent soumises, le 8 janvier 1525, à la décision du corps des échevins; il les rejeta. Les membres du grand conseil, se voyant soutenus, mirent tous leurs soins à empêcher la Réforme de se développer à Colmar. Néanmoins elle continua à y compter quelques partisans parmi lesquels on cite le stettmeistre Jérôme Boner, auquel ses traductions de Plutarque et de Thucydide avaient valu un certain renom. — Le catholicisme était d'ailleurs défendu dans la ville par des hommes d'un talent supérieur, qui exerçaient une heureuse influence sur la population. Dans leur nombre se trouvait Jean Hofmeister, moine augustin, savant distingué et prédicateur célèbre. Quelques années plus tard, Charles-Quint l'appela à Ratisbonne pour l'opposer à Butzer[1].

Colmar renfermait dans son enceinte plusieurs couvents; les moines, effrayés par la guerre des Rustauds, se firent recevoir bourgeois, afin de s'assurer une protection contre les hordes forcenées qui faisaient la chasse aux clergés régulier et séculier.

CHAPITRE VI

COUP D'ŒIL SUR LES CAUSES QUI ONT ENTRAVÉ LES PROGRÈS DE LA RÉFORME EN ALSACE.

Le soulèvement des paysans, si épouvantable en lui-même, a eu cependant quelques conséquences heureuses pour l'Alle-

[1] Hofmeister écrivit en 1540 une réfutation de la confession d'Augsbourg.

magne en général, pour l'Alsace en particulier. Il a été comme un accès de fièvre chaude, ou une sorte de remède héroïque, au moyen duquel Dieu a sauvé ce qui pouvait l'être encore au seizième siècle.

Tout ce qui n'était pas aveugle ou perverti revint à la raison après avoir vu dans leur hideuse nudité les conséquences de la révolte contre l'Église. Les terreurs de la guerre des Rustauds arrachèrent à leur torpeur les ecclésiastiques et les laïques qui, au début de la Réforme, s'étaient imaginé qu'il s'agissait simplement du redressement de quelques abus ; — les éléments sains commencèrent à se réunir, à se grouper, à prendre, vis-à-vis de la nouveauté et des principes d'anarchie, une position nette, ferme et tranchée.

Luther lui-même se plaignait du tort irréparable que les paysans avaient fait à *son Évangile ;* et les historiens protestants modernes reconnaissent avec lui que la guerre des Rustauds a entravé les progrès de la pure parole. Mais ils s'efforcent en même temps de représenter ce fait comme accidentel et de rejeter toute solidarité entre la révolte des campagnes et la prédication de la nouvelle doctrine.

Toutefois, ils abordent la question avec embarras, et la force des choses leur arrache d'importants aveux.

Ainsi, le ministre Rœhrich reconnaît[1] que dans leurs manifestes les Rustauds déclaraient : « qu'ils s'armaient pour ouvrir à l'Évangile la porte que l'autorité s'obstinait à tenir fermée...» Il dit que beaucoup de prédicants couraient de village en village, et que dans leurs discours ils excitaient les populations à secouer les entraves opposées, par le pouvoir civil, à l'extension de la parole de Dieu... Il rappelle « que les luttes religieuses produisent toujours le fanatisme, et que, par conséquent, on n'a pas lieu de s'étonner de la fureur avec laquelle les hordes de campagnards indisciplinés se sont ruées sur les couvents et les châteaux, et y ont commis mille atrocités. »

[1] Op. cit., t. I, div. II, p. 429, ss.

Après ces divers passages qui établissent si clairement le vrai caractère de la guerre des Rustauds, le ministre, poussé par le désir de disculper l'*Évangile*, se contredit d'une page à l'autre. « Cette révolte, — ajoute-t-il[1], — a immensément nui à la Réforme, parce qu'elle SEMBLAIT lui donner un caractère révolutionnaire... et QU'EN APPARENCE elle était cause d'événements si sanglants... et qu'enfin, des gens ignorants en fait d'histoire, ou poussés par la haine religieuse, pouvaient adresser à la *jeune Église*, avec un FAUX AIR DE JUSTICE, le reproche de pousser à la rébellion[2]. »

Où M. Rœrich trouve-t-il le SEMBLANT, l'APPARENCE et le FAUX AIR? Ce qu'il a dit vingt lignes plus haut prouve, au contraire, la connexité parfaite qui existe entre sa *jeune Église* et la levée de boucliers des campagnes.

Dans son énumération des conséquences fâcheuses de la guerre des Rustauds pour le progrès de la Réforme, le ministre fait mention aussi des embarras pécuniaires qui en résultèrent pour les serviteurs de la parole. En effet, les paysans, après s'être déclarés pour l'*Évangile*, prétendaient demeurer affranchis des redevances payées autrefois à l'Église ; en même temps, les revenus provenant de messes fondées diminuèrent ou disparurent. Dans bien des communes rurales qui avaient renoncé à la foi antique, on en vint peu à peu à prendre en qualité de ministre celui qui consentait à remplir ces fonctions au plus bas prix.

[1] Ibid., p. 431.

[2] M. Rœhrich joint à ce passage une note dans laquelle il dit qu'en plusieurs occasions les prédicants de Strasbourg et de la campagne ont essayé de laver la Réforme de ce reproche. — Il cite entre autres le sieur Denys Datt, ministre à Wolfisheim, qui adressa au magistrat strasbourgeois une pièce signée par les principaux habitants d'Achenheim, Wickersheim, Ittenheim, Wolfisheim, etc., et attestant que, loin de pousser les paysans à l'insurrection, il les avait exhortés à obéir à l'autorité. — L'auteur que prétend-il établir par là, et que prouve la pièce en question? — Que les réformateurs, après avoir fait naître la révolte en prêchant le nouvel Évangile, ont eu peur de leur œuvre, mais qu'il n'a pas été en leur pouvoir d'en arrêter le progrès. — Cela ne les disculpe en aucune façon.

Diverses causes ont contribué, avec le soulèvement des campagnes, à arrêter l'extension du pur Évangile dans la province.

Ici nous devons faire mention d'abord de l'influence exercée par le gouvernement siégeant à Ensisheim, chef-lieu des possessions de la maison d'Autriche en haute Alsace. L'empereur Charles-Quint avait cédé à son frère, l'archiduc Ferdinand, les États héréditaires autrichiens, dont une portion de notre province faisait partie [1]. Ferdinand éprouvait l'horreur la plus profonde pour les hérésies saxonne et suisse, et, immédiatement après que Luther et ses adhérents eurent été mis au ban de l'empire [2], il fit donner ordre aux membres de la régence d'Ensisheim, de ne tolérer aucune innovation, et de livrer aux flammes les écrits hostiles à l'Église. Les injonctions de l'archiduc furent d'abord exécutées avec mollesse; déjà l'*Évangile* avait pénétré dans quelques districts du Sundgau et du Brisgau. Le réformateur Farel, soutenu par le gouvernement wurtembergeois de Montbelliard, avait réussi à corrompre par ses prédications une petite partie de la population de la comté de Ferrette et de la seigneurie de Belfort. Mais Ferdinand visita en personne ses États rhénans, au mois de juillet 1524, et prescrivit à la régence de ne plus ménager l'hérésie, et de défendre, sous peine de mort, la prédication de la nouvelle doctrine. Farel fut chassé du pays ; Pierre Spengler, Félix Ulsenius, Link, curé d'Illzach, et quelques autres prêtres apostats qui avaient continué à dogmatiser, malgré les ordres du prince, subirent la peine capitale. Specklin et Trausch dont, à la vérité, le témoignage est fort suspect, reprochent à la régence d'Ensisheim son excessive sévérité envers les adhérents de la Réforme, et l'accusent d'avoir immolé à ce sujet six cents individus dans l'espace de quelques années. — La partie méridionale de l'Alsace fut préservée ainsi de l'invasion des doctrines hétérodoxes.

Jean-Jacques de Morimont (Mœrsperg), baron de Belfort et

[1] Ferdinand devint aussi roi de Bohême et de Hongrie en 1526.

[2] Diète de Worms de 1521.

landvogt à Haguenau, secondait les efforts du gouvernement autrichien. Le pouvoir direct du baron ne s'étendait à la vérité que sur les *quarante et un villages d'empire*, dépendants du grand bailliage de Haguenau; mais sa haute position lui assurait d'ailleurs une large part d'influence. Jacques de Morimont, doué d'un caractère doux et bienveillant, n'en remplissait pas moins énergiquement ses devoirs lorsque les circonstances l'exigeaient.

Il s'était empressé de notifier aux villes impériales d'Alsace l'édit de la diète de Worms, qui mettait au ban de l'empire Luther et ses adhérents. Toutefois le mouvement s'était étendu; les prédicants s'étaient multipliés; on les avait vus colporter leur doctrine de village en village, et toujours accompagnés de paysans armés, sortes de gardes du corps improvisés, chargés de veiller à la sûreté personnelle des propagateurs de l'hérésie. Le landvogt ordonna alors aux baillifs, schultheiss et autorités des villages d'empire, de renvoyer les novateurs et de leur interdire la prédication; — ceux qui refuseraient d'obéir devaient être arrêtés et emprisonnés à Haguenau[1].

Faisons observer aussi qu'en sa qualité de haut employé impérial le baron de Belfort exerçait une certaine autorité sur une grande partie de la noblesse alsacienne, et qu'il en fit usage dans l'intérêt de la religion.

Beaucoup de gentilshommes de la province, — en particulier ceux du Wasgau[2], — s'étaient associés à François de Sickingen, et avaient pris part à l'alliance des chevaliers conclue à Landau, en 1522[3]. Wolf Eckbrecht de Durckheim, et Balthasar de Falckenstein, avaient été les principaux meneurs du mouvement en basse Alsace. — Le ministre Rœhrich affirme[4] que ces hommes étaient véritablement animés et pénétrés de

[1] Cet ordre était daté du vendredi après la fête de saint Thomas, 1524.
[2] La contrée montueuse qui s'étend au nord de Saverne, vers Landau, formait le Wasgau.
[3] V. Guerre des paysans, par le vicomte de Bussierres, t. I, introduction.
[4] Ibid., p. 408.

l'antique et noble esprit de chevalerie ; pour le prouver, il raconte que leurs principaux exploits consistaient à piller et à rançonner les couvents et les prélats ; à donner refuge et protection, dans leurs châteaux forts, à tout ce qui se révoltait, et à se soutenir réciproquement contre la *fureur enragée* (*Wüthe-rey*) des prêtres.

Quoi qu'il en soit, le désastre de Sickingen donna à l'alliance conclue à Landau un coup mortel ; elle ne s'en releva jamais, et, à partir de ce moment, la noblesse alsacienne évita soigneusement tout ce qui aurait pu la compromettre vis-à-vis du représentant de l'empereur. Les seuls gentilshommes liés plus étroitement à la ville de Strasbourg conservèrent une position indépendante ; quant aux autres, ceux mêmes qui éprouvaient de secrètes sympathies pour le pur Évangile, n'osèrent les manifester que plus tard.

Le catholicisme trouva d'ailleurs aussi, parmi les nobles d'Alsace, des défenseurs zélés et désintéressés, qui interdirent à la nouveauté l'entrée de leurs domaines.

Ainsi, en 1525, Nicolas Ziegler, ministre de Charles-Quint et seigneur de Barr, défendit à ses vassaux d'adopter les doctrines hérétiques, et leur accorda à cette occasion un allégement de charges et de redevances. C'était au moment où les Rustauds commençaient à s'armer et à se réunir.

De même, les comtes de Bitsche et René de Soulz, alliés à la maison de Lorraine, punirent avec rigueur ceux qui cherchèrent à pousser leurs sujets à l'apostasie.

Les seigneurs de Rappolstein, issus d'une des familles les plus puissantes de la haute Alsace, se prononcèrent également contre la Réforme. M. Rœhrich s'en étonne : « On ne comprend pas, — dit-il[1], — que les seigneurs de Rappolstein soient restés étrangers au mouvement religieux, car plusieurs d'entre eux étaient des hommes cultivés et avaient même étudié à des universités étrangères. »

[1] T. I, div. II, p. 410.



Par conséquent, d'après le ministre, on ne restait catholique que par idiotisme, et tout ce qui avait du cœur et de l'intelligence se précipitait à corps perdu dans la rébellion contre l'Église.

Cependant notre historien veut assigner une cause de l'entêtement avec lequel les Rappolstein persévéraient à demeurer membres de la vieille Eglise, en dépit de leur *culture*, et comme il n'admet pas la possibilité de la *conviction*, il explique leur conduite par l'intérêt. « Ils étaient revêtus, — a-t-il soin d'ajouter, — des plus hautes dignités dans la province. »

En effet, Guillaume de Rappolstein, chef de cette illustre maison et fervent catholique, était président du conseil de régence autrichien d'Ensisheim. Les apôtres du temps rencontrèrent en lui un inflexible adversaire; il fit jeter en prison Oswald Weibel, l'un de ses baillifs, qui avait eu l'ingénieuse pensée de jouer l'inspiré et de présenter la nouvelle dogmatique sous forme de visions, d'extases et de révélations, dans l'espérance d'y gagner son maître[1].

Malgré la sévérité du sire de Rappolstein, la pure parole avait commencé à faire invasion dans le bourg de Ribeauvillé, chef-lieu de ses domaines. — Guillaume était absent, son fils Ulric, moins énergique que lui, ne sut pas maintenir la population dans le devoir. L'hérésie y fut importée de Sélestadt vers le commencement de l'année 1525; le curé Seidenstricker était précisément alors à l'apogée de sa puissance éphémère. L'Évangile servit de prétexte à plusieurs émeutes, à la suite desquelles Ulric se vit dans la nécessité de faire de très-larges concessions à la populace. Il était plutôt le prisonnier que le seigneur des vassaux de sa famille, ainsi qu'il le dit lui-même dans une lettre adressée à son père[2]; — et il fut obligé de consentir à l'établissement d'un prédicant luthérien; — les

[1] Le petit-fils de Guillaume de Rappolstein ne suivit pas les nobles exemples de ses ancêtres, il apostasia.

[2] Manuscrit d'Ulric de Rappolstein. — *Bauren Aufruhr* im April und May., 1525, et manuscrit du contemporain Eckard de Weigersheim.

chroniqueurs désignent ce dernier sous le nom de docteur Miethling de Sélestadt. Il paraît que c'était l'un des vicaires de Seidenstricker. — Sur ces entrefaites, la guerre des Rustauds éclata. Wagner, chef insurgé, vint camper à la tête de quatorze mille hommes dans le voisinage de Ribeauvillé, après s'être emparé de la petite ville de Berckheim. Il demanda qu'on l'admît dans la place avec son corps d'armée « et qu'on lui prêtât assistance pour faire prêcher partout la parole de Dieu, et pour *châtier* les prêtres, les moines, les nonnes et les juifs. » — Abandonné de la majorité de la population, ne pouvant espérer ni attendre de secours d'aucun côté, le chevalier de Rappolstein fit de vains efforts pour maintenir la bourgeoisie dans le devoir et pour la ramener au bon sens ; — il alla jusqu'à offrir de l'argent et des vivres aux rebelles pourvu qu'ils se retirassent. Tout fut inutile. Pendant les pourparlers, la troupe s'était approchée de la ville, les artisans lui en ouvrirent les portes. Elle y entra (le 13 mai 1525) entre cinq et six heures du soir. Les Rustauds passèrent la nuit à faire bombance aux dépens du clergé. Le jour suivant (c'était un dimanche), ils se portèrent en masse vers le couvent des Augustins, le pillèrent et maltraitèrent tellement l'un des religieux qu'il en mourut le surlendemain. Les autres, épouvantés, s'enfuirent. La petite bourgeoisie avait pris part à l'expédition, les prêtres payèrent une forte amende, et les habitants de la ville, à quelque classe qu'ils appartinssent, durent prêter serment d'aider *à protéger l'Évangile*. — Un corps de soixante fanatiques de Ribeauvillé se réunit aux rebelles — Toutefois Guillaume de Rappolstein se montra fort irrité de ce qui s'était passé en son absence; après la défaite des Rustauds, il mit un terme au scandale, chassa le curé apostat et rétablit toutes choses sur l'ancien pied [1].

Quelques membres des clergés séculier et régulier d'Alsace se montrèrent aussi fort zélés pour la défense de l'Église et

[1] Cependant les moines augustins ne revinrent pas.

contribuèrent à arrêter le développement de la Réforme, tandis que beaucoup de leurs confrères, oubliant leurs devoirs et les vœux les plus solennels, se faisaient les apôtres de l'hérésie. Nous avons eu occasion de nommer déjà dans le cours de notre travail la plupart de ces champions du catholicisme. Ils avaient sous les yeux un noble exemple en la personne de leur évêque.

Lorsque la Réforme éclata, Guillaume de Honstein défendit pied à pied le terrain. Mais abandonné par beaucoup de ceux qui devaient seconder ses efforts, il se trouva en quelque sorte dans la position d'un général sans armée. Il vit l'Église attaquée par des prêtres coupables, que secondaient des magistrats imbéciles, des bourgeois et des paysans révoltés, — théologiens improvisés qui se prétendaient les organes du Saint-Esprit et les interprètes inspirés de l'Évangile; — il subit donc de graves échecs dans plusieurs parties de son diocèse. Cependant il s'opposa énergiquement à toute innovation dans les sept vastes bailliages dépendant directement de l'évêché en basse Alsace, et il réussit à les préserver de la contagion. Guillaume n'eut le même bonheur ni dans plusieurs des villages dont il partageait la seigneurie avec la ville de Strasbourg, ni dans ceux que certaines familles nobles avaient reçus en fief des évêques [1]. Quelques-unes de ces localités, soutenues par la magistrature strasbourgeoise, ou par les gentilshommes de la ville, ne tinrent pas compte des défenses et des supplications de leur premier pasteur, et se prononcèrent de bonne heure pour l'hérésie.

L'évêque était absent au moment où la guerre des Rustauds sévit le plus violemment dans la province. Il gouvernait l'électorat de Mayence en qualité de lieutenant de l'archevêque, et résidait au château d'Achaffenbourg, lorsque l'avant-

[1] Ainsi les villages de Schœffolsheim, Vendenheim et Bischheim et d'autres encore se déclarèrent pour la nouveauté. Rumolsweiler, qui appartenait, moitié à l'évêque, moitié à la ville, se *fit évangélique* après que les échevins eurent aboli la messe à Strasbourg, le 20 février 1529. — Guillaume de Honstein voulut s'y opposer, mais le sénat soutint le curé de Wenceslas Kam, malheureux apostat qui avait perverti la population du lieu.

garde de l'armée des insurgés du Neckre et de l'Odenwald vint y mettre le siége. Guillaume de Honstein avait ordonné en vain aux vassaux du diocèse de Mayence de s'armer et de se tenir prêts à entrer en campagne. Les habitants d'Achaffenbourg eux-mêmes se réunirent aux Rustauds.

N'ayant de secours et d'appui à attendre de personne, menacé de tous les côtés à la fois, Guillaume céda à la nécessité, traita avec les rebelles et accepta leurs conditions. Il revint en Alsace après la fin de la guerre, et, loin de chercher à se venger du mal que lui avaient fait les paysans, il implora en leur faveur la clémence des princes victorieux et demanda qu'on ne leur infligeât plus aucune punition, que surtout nul d'entre eux ne fût mis à mort. « L'on doit, disait-il[1], les considérer comme des gens égarés par de folles doctrines, et qui ont déjà chèrement expié leurs erreurs; — ceux qui ont répandu ces doctrines sont les vrais coupables. »

Ces dispositions à la clémence ne trouvèrent guère d'écho que parmi les membres du haut clergé[2]; les princes, au contraire, se montrèrent, en général, d'une sévérité extrême; les têtes couronnées qui, après avoir embrassé la Réforme, prétendaient la confisquer à leur profit traitèrent avec une inflexible rigueur les malheureux qui avaient fait l'application la plus complète du nouvel Évangile.

Les efforts de l'évèque pour arrêter les progrès de l'hérésie en Alsace eussent eu plus de succès si le grand chapitre, qui possédait également des domaines considérables dans la province, les eût secondés. — Malheureusement, la plus large part d'autorité se trouvait entre les mains du grand doyen apostat, Sigismond de Hohenlohe.

Grâce à son influence, des curés infidèles eurent le loisir

[1] Trausch., t. II, p. II, f. 99.

[2] Ainsi Gaspard Riegger, abbé de Marmoutier, dont les domaines avaient été saccagés par les Rustauds, et qui avait été obligé de fuir pour échapper au supplice le plus affreux, obtint le pardon des coupables, et emprunta de l'argent pour rebâtir son couvent. (Herzog. Chron. III, p. 31.)

de pervertir leurs ouailles, il leur fit ordonner, en 1525, de prêcher le pur Évangile, et il sut maintenir en possession de leurs places ceux qui s'étaient mariés, et qui célébraient la messe et administraient le baptême en allemand. On cite en particulier George Wickenhauer, curé de Honau, et Jean Seitz, qui remplissait les mêmes fonctions à Lampertheim, parmi ceux qui secondèrent le plus ardemment les vues de Sigismond. Par surcroît de précaution et afin d'être plus libres, ces deux hommes se mirent sous la protection de Strasbourg, et s'y firent recevoir bourgeois. Ils invoquèrent cette qualité et réclamèrent l'appui de la ville, lorsqu'en 1527 l'évêque voulut les destituer[1]. Les villages de Hœrdt et Suvelweiersheim, qui dépendaient aussi du grand chapitre, apostasièrent vers la même époque.

Plus tard, après le départ du grand doyen, plusieurs des membres du grand chapitre étaient animés du désir de réparer le mal qu'il avait fait; mais ils étaient retenus par des considérations humaines, et craignaient, en se montrant trop sévères envers les soi-disant évangéliques, de se brouiller avec la ville de Strasbourg, qu'ils avaient intérêt à ménager. Le sénat entretenait cette crainte, qui lui permettait d'adopter des allures de plus en plus indépendantes du pouvoir spirituel. Guillaume de Honstein finit par reprocher aux chanoines leur tiédeur et leur négligence; alors quelques prédicants furent destitués dans les domaines du grand chapitre. — Mais il était trop tard; l'ivraie avait eu le temps de jeter de profondes racines : il ne fut plus possible de l'extirper entièrement.

Nous avons cherché à faire connaître, dans nos derniers chapitres, la situation religieuse de l'Alsace pendant les dix ou douze années qui suivirent l'établissement de la Réforme. Retournons maintenant à Strasbourg, pour reprendre notre récit au point où nous l'avons laissé.

[1] Wickenhauer fut cependant obligé de s'éloigner, mais Lampertheim resta hérétique.

CHAPITRE VII

MESURES PRISES A STRASBOURG ENVERS LE COUVENT DE SAINTE-MADELEINE. — SUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'HÉRÉSIE DANS LA VILLE.

Nous avons fait connaitre, ci-dessus[1], la situation religieuse de Strasbourg au printemps de l'année 1525, et les moyens qu'on avait employés pour priver les bourgeois catholiques de l'exercice de leur culte. Nous aurons à enregistrer encore bien des faits analogues à ceux qui ont été rapportés. Pour commencer, nous allons montrer les novateurs à l'œuvre dans les maisons où ils rencontraient de l'opposition.

Leur conduite fut particulièrement odieuse envers le couvent placé sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine.

Ce monastère avait été fondé, en 1225, par cinq jeunes filles de haute vertu, qui, « voulant servir Jésus-Christ à l'imitation des cinq vierges sages de l'Évangile, » s'étaient établies hors de l'enceinte de la ville, au lieu désigné sous le nom de Wasseneck[2]. Rodolphe, saint prêtre strasbourgeois, était leur directeur; témoin de leurs progrès journaliers dans les voies de la perfection, il écrivit au pape Grégoire IX pour le supplier d'approuver le genre de vie de ses pénitentes et de les soumettre à une règle fixe. Le souverain pontife adressa aux cinq vierges un bref apostolique daté du 4 des ides de juin 1227, et par lequel il les admettait dans l'ordre des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine, et les soumettait à la règle de Saint-Augustin[3].

[1] Ch. III, p. 3.

[2] Nous tirons les détails que l'on va lire d'un manuscrit fort curieux, rédigé sur les pièces originales, en 1738, et revêtu de tous les caractères de la plus parfaite authenticité. Il porte le titre de : « Accurata monasterii Sanctæ Magdalenæ sive pœnitentium sub regula sancti Augustini episcopi historia. »

[3] Mss. cité p. 2. — Une bulle de Clément VII, de 1524, dit également que les religieuses étaient soumises à la règle de Saint-Augustin.

Dès lors, de nombreuses compagnes se réunirent à elles, et d'abondantes aumônes leur permirent d'élever un vaste couvent, au lieu même où elles s'étaient d'abord établies. On les désignait habituellement, à Strasbourg, sous le nom de *Reuerinnen* (repenties). Le monastère primitif subsista pendant deux siècles environ. Mais en l'année 1474, lors des guerres des Suisses, des Alsaciens et des Lorrains, avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne [1], Strasbourg s'attendait à un siége prochain, et se mit en état de défense. Plusieurs des couvents extérieurs pouvaient offrir des lieux de refuge à l'ennemi, et faire courir des dangers à la place. On résolut de les détruire et d'assigner, dans l'intérieur de la ville, de nouvelles demeures à leurs habitants. Celui des repenties fut rasé. On acheta pour elles, et on leur abandonna à perpétuité une maison particulière à laquelle on joignit un emplacement communal considérable [2]. Robert, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, landgrave d'Alsace et évêque de Strasbourg, approuva la translation. — Au bout de peu d'années, le nouveau monastère, son église et ses dépendances furent bâtis; la vie mortifiée des repenties les avait rendues l'objet de l'admiration générale, et le souverain pontife ayant ouvert le trésor sacré des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à la construction des divers édifices, les aumônes des fidèles affluèrent; les dons volontaires se montèrent à la somme énorme de cent vingt mille florins [3].

Les religieuses de Sainte-Madeleine ne se relâchèrent en rien après avoir quitté leur premier établissement. La fidélité avec laquelle elles observaient leur règle, leur constance et leur fermeté à pratiquer les conseils évangéliques, leur ardente charité et leur esprit profondément catholique, leur valurent

[1] V. notre Histoire de la ligue formée contre Charles le Téméraire, ch. VIII.

[2] Mss. cité, p. 8 et seq. Les lettres du magistrat qui cèdent à perpétuité la maison et le terrain aux repenties sont rapportées.

[3] Mss., n° 12.

la haine particulière des apostats du siècle suivant. Elles étaient en quelque sorte, pour ces malheureux, une protestation vivante contre les mensonges et les calomnies dont ils chargeaient tous les jours l'Eglise; il fallait donc faire disparaître ces témoins dangereux, dont les importunes vertus auraient pu ouvrir les yeux au peuple.

On espéra pousser les repenties à quitter leur ordre à force de vexations et de tourments; mais elles opposèrent à leurs persécuteurs une constance inébranlable, et, si quelques-unes d'entre elles faiblirent, l'immense majorité de ces saintes filles résista héroïquement aux efforts des serviteurs de la parole et des magistrats de Strasbourg[1].

Les tracasseries commencèrent en 1523. On fit défendre aux religieuses de recevoir des aumônes, on leur interdit d'en distribuer, et on exigea qu'elles remissent les sommes consacrées à cet usage au magistrat, lequel se chargerait d'en faire la répartition[2].

On alla plus loin en l'année suivante. Dans la matinée du samedi saint 1524, le sieur Bernard Wurmsser, dont nous connaissons les sympathies pour le pur Evangile, se présenta inopinément au couvent et exigea qu'on lui en ouvrît les portes. Il était suivi de Gaspard Baldung, de Gaspard Hoffmeister, magistrats tous deux, et du notaire Michel Schwenck. Ces hommes, après avoir fait un inventaire exact du vin et du grain qui se trouvaient à la cave et au grenier, obligèrent les nonnes à leur communiquer le détail minutieux de leurs revenus et redevances[3].

La première attaque avait été dirigée contre la charité, celle-ci le fut contre le droit de propriété; elle servit de prélude à des atteintes beaucoup plus graves. Bientôt on défendit absolument aux religieuses de vendre leurs grains et de prendre des dispositions quelconques touchant les biens de leur monas-

[1] Mss., n° 13 et 14.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

tère. — On a eu souvent occasion de dire que le catholicisme seul assoit la propriété sur une base parfaitement stable, quoique l'Église la considère plutôt comme une charge et une fonction que comme un droit égoïste; le désir de s'emparer du bien d'autrui a été un des grands mobiles de la Réforme, nous le répétons encore.

Mais retournons au couvent de Sainte-Magdeleine, nous y avons laissé le sieur Wurmsser et ses compagnons occupés à faire un inventaire. Après avoir terminé cette opération, le sénateur déclara aux nonnes assemblées qu'il leur était interdit absolument d'avoir à l'avenir aucun rapport avec Louis Dietmar, prieur de Saint-Guillaume, leur confesseur ordinaire, « et qu'elles eussent à s'en remettre, pour tout ce qui regardait *le spirituel et le temporel* de leur couvent, au seul magistrat, lequel s'engageait à leur procurer des directeurs et des supérieurs parfaitement convenables [1]. »

Wurmsser se retira avec ses satellites après avoir intimé aux repenties les ordres des pères conscrits strasbourgeois, et ne voulut pas écouter leur réponse. — Louis Dietmar était un prêtre de très-sainte vie et parfaitement orthodoxe; à ce titre, les novateurs l'honoraient de leur haine. — Ils avaient conseillé au sénat de lui fermer l'accès du couvent de Sainte-Madeleine, pensant qu'après avoir enlevé aux religieuses leur guide spirituel, on viendrait facilement à bout d'une troupe de femmes livrées à elles-mêmes.

Réduites à cette extrémité, les nonnes réclamèrent les secours et les conseils du premier pasteur du diocèse, elles écrivirent à Guillaume de Honstein. Le sénat, qui les surveillait de très-près, eut connaissance de leur démarche; il leur députa les sieurs Matthias Pfarherr et Sigefroi de Bietenheim « pour leur défendre de communiquer avec l'évêque, soit par lettres, soit verbalement, ou de recourir d'une façon quelconque à la protection du prélat [2]. »

[1] Mss., n° 14.
[2] Ibid.

Quelques petites vexations de détail marquèrent la fin de l'an 1524.

L'année 1525 fut plus triste encore. Elle est inscrite en lettres d'or dans les fastes de l'hérésie à Strasbourg; elle fut aussi douloureuse pour les religieuses de Sainte-Madeleine que pour les autres catholiques de la ville.

Le lundi après le dimanche de *Lætare*, les sieurs Martin Herlin, Matthias Pfarherr, Jean Meng et Wolf, écrivain public, vinrent au couvent, suivis de quatre domestiques du sénat. Ils se présentaient en cette occasion d'un air aimable et bienveillant qui contrastait singulièrement avec le ton fier et bourru adopté lors de leurs précédentes visites.

Le très-pur évangélique Martin Herlin prit la parole, et, pour prouver qu'il était chargé d'une communication importante, il fit passer, suivant sa coutume, ses cheveux derrière ses oreilles. — Dans un exorde débité d'un ton paternel, il plaignit beaucoup les nonnes de la réclusion à laquelle *des préjugés surannés* les avaient condamnées, il leur exposa que leur genre de vie était *contraire à la nature* et aux saintes Écritures[1], *le Seigneur ayant créé l'homme et la femme pour croître et se multiplier*, et il leur dépeignit les charmes infinis de la liberté chrétienne. — Se flattant d'avoir convaincu son auditoire, qui était resté parfaitement silencieux, Herlin en vint enfin au fait; il proposa aux religieuses des maris honnêtes et ajouta qu'on leur assurerait aussi des moyens d'existence suffisants.

Un cri d'indignation générale accueillit ces paroles; l'orateur comprit immédiatement qu'il s'était fourvoyé. Alors la colère et la menace succédèrent aux promesses et à la flatterie. Les valets du sénat, qui n'attendaient qu'un signal, « se précipitèrent dans les salles et enfoncèrent les portes des cellules

[1] Les amis de la nouveauté, qui mettaient tant de zèle à détruire les couvents, étaient loin de penser qu'un jour leurs descendants s'efforceraient de singer le catholicisme et de parodier les ordres religieux en établissant des *diaconesses!*

avec un fracas affreux; leur insolence passa toutes les bornes, et ils tinrent des propos si abominables, qu'on n'oserait pas les redire [1]. » — Herlin désigna aux religieuses l'un des serviteurs de la parole de Strasbourg [2], auquel seul elles devaient recourir désormais dans leurs besoins spirituels, — puis, *après avoir secoué la poussière de ses pieds* d'un air indigné [3], il sortit du couvent avec les témoins de sa défaite.

Il y revint huit jours plus tard. Cette fois, l'échevin Pfister et Matthieu Zell en personne marchaient à sa suite [4]. On pensait que l'*entêtement* des repenties ne résisterait pas à l'éloquence du père de la Réforme strasbourgeoise, et maître Matthieu, assisté de celle qu'il appelait *son cher vicaire*, avait préparé un de ses discours les plus pathétiques contre le célibat, les vœux et les autres abominations de la grande prostituée de Babylone.

Herlin *força* les religieuses à se réunir au réfectoire; lorsqu'il les vit rassemblées, il ferma les portes à clef, et Zell prit la parole; il prononça son sermon, malgré le silence glacé de l'auditoire et sans lui faire grâce d'une syllabe. Quand il eut fini, l'on demanda aux repenties ce qu'elles pensaient de ce qu'elles venaient d'entendre [5]. La prieure, femme de tête et de cœur, répondit en son nom et en celui de ses sœurs : — « Nous n'avons jamais manqué de prêtres qui nous ont fait entendre la parole de Dieu, dit-elle, ils nous ont enseigné la vérité pure et entière telle que le Seigneur l'a livrée dès le commencement à l'Église catholique; — nous demeurerons fidèles à cette Église, et jamais nous n'aurons rien de commun avec les apostats qui viennent prêcher ici le mensonge et l'hérésie. »

Herlin, Pfister et Zell se retirèrent furieux. Le dernier se vengea de son échec; il excita la plèbe *évangélique* à faire du

[1] Mss., n° 14.
[2] Le mémoire ne le nomme pas.
[3] Mss., n° 14.
[4] Ibid., n° 15.
[5] Ibid.

tapage et à proférer des cris menaçants autour du couvent. Le sénat profita de la circonstance; il fit enjoindre aux nonnes, par Bernard Wurmsser et Pierre Ellenhard, — de ne plus se permettre à l'avenir de faire célébrer de messes dans leur église, et de s'abstenir des réunions au chœur, « parce que ces choses irritaient la bourgeoisie et qu'il fallait éviter soigneusement tout ce qui pouvait exciter les passions populaires et occasionner des troubles[1]. »

Trois fois encore les sieurs Baldung, Hoffmeister et Ellenhard se présentèrent au couvent pour engager les religieuses à se marier, ou au moins à quitter la maison et l'habit, et à se retirer dans leurs familles; un asile était offert à celles qui n'avaient pas de parents à Strasbourg. — « Ni moi ni mes sœurs ne renoncerons à l'habit que nous avons pris pour servir Dieu, et que nous avons prêté serment de porter jusqu'à la mort, — s'écria la prieure à l'occasion de la dernière de ces tentatives : — si on veut nous l'ôter, il faudra nous l'arracher de force. Nous ne sortirons pas non plus de ce monastère : nous avons le droit d'y être, et nous y sommes entrées volontairement, sachant parfaitement ce à quoi nous nous engagions[2].

Cependant cette femme courageuse, voyant que l'on ne laissait plus un jour de trêve à ses filles, et espérant que cinq ans de pratique du *pur Évangile* n'avaient pas suffi pour détruire complétement les sentiments de droiture et de probité parmi les magistrats de Strasbourg, écrivit au sénat pour demander qu'on mît un terme à une persécution inutile, et qu'on les protégeât au moins contre la populace ameutée.

Elle se trompait, la *pure parole* portait déjà tous ses fruits : les chefs de la république n'avaient plus aucune notion de justice. Après avoir reçu l'écrit de la prieure, ils en conclurent qu'elle était aux abois et qu'il ne s'agissait plus que de frapper un dernier coup[3]. Pour toute réponse, on lui enjoignit une fois

[1] Mss., n° 14.
[2] Ibid., n° 16.
[3] Ibid.

encore de quitter le couvent avec sa communauté, et on lui fit connaître le taux des pensions dont jouiraient celles qui obéiraient à cet ordre. — On promettait aux professes, annuellement, dix florins pour le vêtement, quarante-quatre pour l'entretien, plus vingt sacs de grain; et aux sœurs converses, vingt-six florins et vingt sacs de grain; le tout devait être prélevé sur les revenus du monastère, dont les sénateurs disposaient sans le moindre scrupule. Les serviteurs de la parole leur avaient donné à ce sujet des idées fort larges, ils s'empressaient d'en faire l'application. Quelques religieuses, effrayées des menaces dont elles étaient l'objet et des scènes tumultueuses qui, depuis quelque temps, se succédaient chaque jour, eurent la faiblesse de céder; elles quittèrent le voile, acceptèrent les pensions qu'on leur offrait, et se retirèrent dans leurs familles[1]. Mais elles ne formaient que la faible minorité de la congrégation; leurs compagnes donnèrent des preuves d'une fidélité à toute épreuve, et furent aussi insensibles aux promesses qu'elles l'avaient été aux menaces.

Cependant les prédicants, les sénateurs et la bourgeoisie évangélique étaient irrités au plus degré de la fermeté avec laquelle les repenties refusaient de se soumettre aux injonctions du magistrat. Les nouveaux curés tonnaient, du haut de la chaire, « contre le coupable entêtement qui poussait ces femmes à préférer les ténèbres du papisme aux clartés de la parole dégagée de tout alliage humain; » et, au sortir du prêche, la populace ne manquait pas de se porter en masse aux abords du couvent de Sainte-Madeleine, afin de donner par ses cris, ses injures et ses menaces, des preuves surabondantes du zèle chrétien qui l'animait.

La prieure en fut alarmée; craignant que ces fanatiques n'en vinssent enfin à enfoncer les portes du couvent, elle envoya secrètement à Haguenau, dans la maison de son ordre, les religieuses les plus jeunes, qui eussent couru de grands dangers

[1] Mss., n° 16.

dans un tumulte populaire, ou qu'on eût pu enlever de force pour les faire rentrer dans le siècle [1].

Peu de jours après leur départ, une députation du magistrat, composée comme les précédentes des sieurs Baldung, Hoffmeister et Ellenhard, vint dépouiller la sacristie de ce qu'elle renfermait de précieux. Ils y prirent un calice d'or massif, onze d'argent, plusieurs vases et ornements de prix. Ces objets furent portés à la tour aux Pfennings [2]. On ne se donna pas la peine de colorer d'une ombre de prétexte ce vol sacrilége; c'était une manière sommaire d'appliquer l'un des principes du nouvel Évangile, et d'exercer la puissance spirituelle maintenant dévolue au magistrat.

Les vexations, les menaces et les mauvais traitements exercés contre de pauvres et inoffensives religieuses privées de secours extérieurs, de tout appui et conseil, ne s'arrêtèrent pas un moment pendant le cours de l'année 1525. Ces malheureuses femmes n'étaient plus soutenues que par le sentiment du devoir; on leur avait enlevé leur directeur spirituel, la messe ne se célébrait plus dans leur église, elles étaient privées de l'usage des sacrements. — Dans cette douloureuse extrémité, la prieure se décida à partir pour Haguenau avec huit des sœurs, afin de se confesser et de communier [3]. Le voyage eut lieu la veille de la fête de tous les saints; mais, avant de se mettre en route, les religieuses rédigèrent et signèrent, en présence des sieurs Jean Sesselsheim et Jean Mittelhausen, une protestation par laquelle elles déclaraient :

1° Qu'elles n'avaient en aucune façon l'intention d'abandonner leur monastère, et qu'elles se rendaient à Haguenau simplement pour retrouver des forces dans le banquet eucharistique et pour s'entendre avec leurs sœurs;

2° Que jamais elles n'avaient consenti ni ne consentiraient à l'abolition du sacrifice de la messe et des heures canoniales;

[1] Mss., n° 16.
[2] Ibid, n° 17. — Le trésor de la ville était déposé dans cette tour.
[3] Ibid., n° 17.

3° Que jamais aussi elles ne consentiraient à ce que les biens, revenus, ornements et vases sacrés de leur couvent fussent vendus, aliénés ou employés à des usages profanes;

4° Qu'elles ne deviendraient infidèles en rien à leurs règles et à leurs vœux, et qu'elles endureraient mille morts, si cela se pouvait, plutôt que de manquer à leurs devoirs [1].

L'absence des religieuses ne fut pas longue; elles revinrent après quelques jours pour être en butte à de nouvelles tribulations. La constance de ces saintes filles irrita de plus en plus les passions haineuses des apôtres de Strasbourg; ils excitèrent le magistrat à ne pas leur donner un instant de relâche, en lui répétant chaque jour, « qu'une autorité vraiment chrétienne devait détruire dans ses domaines le règne de Satan et de l'idolâtrie. » Leurs efforts furent couronnés de succès; les autorités de Strasbourg disposèrent des biens du couvent de Sainte-Madeleine, laissèrent à peine le plus strict nécessaire aux religieuses et les réduisirent à une profonde misère. Mais rien ne put les ébranler; leur conduite fut toujours telle, que leurs implacables ennemis eux-mêmes n'ont pas osé les salir de leurs calomnies [2].

[1] Mss., n° 18.

[2] Les repenties eurent à soutenir des luttes à peu près quotidiennes jusqu'en 1549; alors l'établissement de l'*intérim* à Strasbourg leur assura dix années de repos. Les persécutions recommencèrent en 1559. Le sénat chargea quelques laïques de la direction du monastère. — Il fut alors réduit à une pauvreté si grande, que six religieuses y trouvaient à peine de quoi suffire à leur entretien. Celles qui y étaient en 1594 écrivirent à l'empereur Rodolphe II pour implorer sa protection; il la leur accorda par rescrit impérial, daté de Prague, du 14 décembre (1594), pour leurs personnes, leur maison, leurs biens, leurs droits et leurs franchises; — sous peine, pour ceux qui ne se conformeraient pas à ses ordres, d'une amende de trente marcs d'or, dont une moitié serait payée au fisc, et l'autre à la prieure et à ses religieuses. — Le magistrat de Strasbourg ne tint pas compte des ordres de l'empereur. — Le couvent ayant été envahi en 1597 par la populace, dont les prédicants attisaient les mauvaises passions, les nonnes eurent recours à la chambre de Spire; celle-ci rendit un *mandatum pœnale* contre le sénat, et le condamna, sous peine d'une amende de dix marcs d'or, à supprimer les fonctions des administrateurs laïques qu'il avait imposés aux repenties, — à retirer les pensions accordées sur les revenus de la maison

La persécution dirigée contre le couvent des repenties n'absorbait pas tout le temps des prédicants et des magistrats; leur sollicitude évangélique s'étendait de différents côtés à la fois.

On se rappelle qu'ils avaient aboli la messe en permettant seulement d'en célébrer chaque jour une dans les quatre églises des chapitres. — Guillaume de Honstein adressa à cette occa-

aux religieuses apostates, et à laisser au monastère le droit de gérer lui-même ses biens et de disposer librement de ses revenus. — Malheureusement on ne se soumit pas plus aux injonctions de la chambre de Spire qu'à celles de l'empereur. — Le magistrat força encore une fois les portes de la maison en 1604, y déposa sept grandes tonnes de poudre et les y laissa pendant fort longtemps, malgré les réclamations des religieuses effrayées de ce dangereux voisinage. — Le 21 décembre 1605, quelques députés du sénat vinrent les sommer de livrer leurs titres de fondation et leurs lettres de protection impériale. La résistance, les larmes et les prières furent inutiles, il fallut se dessaisir de ces précieux papiers. — Les années suivantes, durant lesquelles la guerre enfantée par la Réforme étendit ses ravages sur l'Alsace, furent encore des années de souffrance et de tourments pour les repenties. En 1614, l'empereur Matthias leur accorda des lettres de protection identiques à celles que leur avait données Rodolphe II. Elles étaient datées de Lintz, du 13 avril.

Nous ne devons pas oublier de dire ici que, grâce à la force d'âme et au courage héroïque de ces religieuses, le catholicisme ne put jamais être complétement aboli à Strasbourg. Après la fin de l'*intérim*, leur église fut la seule où le culte continuât à être célébré. Là seulement les fidèles désolés assistaient encore au saint sacrifice et recevaient le pain des forts. Le couvent de Sainte-Madeleine servit aussi de lieu de refuge et d'asile aux nonnes persécutées des autres ordres. Celles de Sainte-Marguerite et de Sainte-Agnès, chassées de leurs demeures, y furent reçues le 26 janvier 1633, et y restèrent jusqu'en l'octave des Innocents 1637, époque à laquelle elles purent retourner chez elles. Pendant cinquante années consécutives, les prêtres de Saint-Jean y célébrèrent quotidiennement les offices; tous les autres édifices sacrés leur étaient fermés, ainsi qu'aux évêques de Strasbourg eux-mêmes, lorsqu'ils se rendaient dans la ville durant ces temps néfastes. En un mot, l'église de la Madeleine resta le dernier asile de la foi dans la capitale de l'Alsace. — Les serviteurs de la parole réussirent à lui donner encore un témoignage de leur haine en lui faisant interdire l'usage des cloches.

Lorsque Strasbourg se fut rendue à la France en 1681, Louis XIV et Marie-Thérèse, sa femme, virent en Alsace. La reine se rendit immédiatement au couvent de Sainte-Madeleine et le prit sous sa protection spéciale.

Il recouvra peu à peu ses biens et ses droits, et il a subsisté jusqu'à la Révolution française.

sion une lettre au sénat, le conjurant de rentrer en lui-même et de mettre un terme aux scandales qui désolaient la ville de Strasbourg. Le sénat répondit à l'évêque, en renouvelant sa demande d'une discussion publique entre ceux qui prêchaient la pure parole de Dieu et leurs adversaires, et en lui déclarant que, puisqu'il ne s'était pas occupé lui-même de la destruction *des abus*, il ne devait pas trouver mauvais que d'autres se fussent chargés de ce soin[1].

Les circonstances politiques favorisaient d'ailleurs les novateurs et leurs adhérents. Le 24 mai 1525, l'empereur Charles-Quint, étant à Tolède, avait adressé aux États de l'empire des lettres de convocation, afin que la diète se rassemblât à Augsbourg le 1er octobre de la même année, dans le but de mettre un terme aux progrès des Turcs, à l'insurrection des paysans et aux dissensions religieuses. L'excès du désordre rendit la réunion impossible. Ferdinand d'Autriche prorogea d'abord la diète au 11 novembre, et en fixa plus tard l'ouverture au 1er mai de l'année suivante, à Spire[2].

En attendant, on ordonna en termes généraux à tous les magistrats de veiller à ce que les prédicateurs annonçassent au peuple la parole de Dieu dans le sens des docteurs reçus par l'Église chrétienne, et s'abstinssent de ce qui pourrait fomenter des séditions et compromettre la tranquillité publique. — Cette recommandation, que chacun était libre d'interpréter comme bon lui semblait, ne gênait personne; le sénat de Strasbourg pensa sans doute s'y conformer en supprimant tout ce qui offusquait les prédicants et la bourgeoisie *évangélique*.

La diète ne s'ouvrit que le 25 du mois de juin (1526). Ferdinand d'Autriche y parut en personne. Strasbourg se fit représenter par Jacques Sturm de Sturmeck, et Daniel Muëg. L'évêque Guillaume y vint avec une suite nombreuse, dans laquelle on remarquait plusieurs comtes et seigneurs de la

[1] Monum. Argent., t, II, p. 15.
[2] Sleidan, t. I, l. V, ad an. 1525.

vallée du Rhin[1]. Les commissaires impériaux, après avoir exposé les raisons qui avaient engagé Charles-Quint à assembler la diète ajoutèrent que le prince exigeait : — que les ordres de l'empire délibérassent de concert sur les moyens de maintenir partout la religion chrétienne et l'antique tradition telles qu'ils les avaient reçues ; — que l'on s'entendît sur la manière dont on punirait et réprimerait ceux qui, au lieu d'obéir, opposeraient la violence et la force ; — et qu'enfin on se prêtât réciproquement des secours afin de faire exécuter partout l'édit donné cinq ans auparavant à Worms[2]. Guillaume de Honstein éleva des plaintes contre les prédicants et les magistrats de sa ville épiscopale. Mais la guerre contre les Turcs et les complications politiques qui surgissaient du côté de la France et de l'Italie occupaient alors tous les esprits, et il importait d'obtenir promptement des secours contre les infidèles de la part des princes présents à l'assemblée. — Malgré de longues et orageuses discussions, il fut décidé simplement, quant à la religion, que chacun se comporterait dans sa province, jusqu'au moment où les points contestés auraient été soumis à la décision d'un concile, *de manière à pouvoir en répondre à Dieu et à César*, — vague décision qui maintenait un déplorable *statu quo*, et qui ne pouvait remédier nulle part au mal. — Avant de se séparer, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, et les villes de Strasbourg, Nuremberg et Augsbourg, conclurent leur première alliance pour la défense de la liberté religieuse. On invita les représentants d'Ulm et de Francfort à s'y joindre également ; les députés répondirent qu'ils n'avaient reçu à ce sujet aucun ordre de leurs villes, mais qu'ils auraient soin de les informer de la proposition.

On ne tarda pas à ressentir à Strasbourg les effets de la triste issue de la diète de Spire. Le magistrat garda moins de mesure encore qu'auparavant.

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 106.
[2] Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1526.

Quelques bourgeois vinrent accuser les prêtres de la chapelle de la Toussaint d'avoir célébré la messe à Saint-Pierre-le-Jeune avant de donner la communion. Le sénat, *voulant mettre un terme à ce scandale*, défendit sous des peines très-sévères à ces prêtres de dire la messe à l'avenir, « jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé par le texte même de l'Écriture sainte qu'elle avait été instituée par le Christ et qu'elle était agréable à Dieu[1]. »

L'historien Rœhrich[2], en rendant compte de cette nouvelle iniquité, en parle avec éloges; il cite cet acte comme une preuve de la noble fermeté avec laquelle nos magistrats se posaient en défenseurs de l'Évangile et des bons principes.

Le fait dont nous venons de parler servit de prélude à une série d'autres actes de même nature. Le 19 avril 1527, les magistrats firent savoir au chapitre de la cathédrale « *qu'il eût à purger sur-le-champ cette église de tout ce qui y était encore l'objet d'un culte superstitieux*[3]. » Ils lui interdirent d'entretenir à l'avenir le feu bénit et même de conserver le saint sacrement dans le tabernacle[4], « afin, — ajoute avec complaisance notre auteur moderne[5], — d'éviter *les actes superstitieux et les occasions de désordre* lorsque le peuple se rendait à la cathédrale pour *assister au sermon évangélique*, — autrement dit aux élucubrations du vénérable Matthieu Zell.

Quatre chanoines se trouvaient seuls encore à Strasbourg à cette époque, ils refusèrent d'obtempérer aux ordres de l'autorité civile. Le sénat fit alors enlever lui-même le tabernacle, et aposta à la cathédrale des gens chargés spécialement d'éteindre les lumières qu'on pourrait vouloir y allumer[6].

Bientôt on détruisit les autels qui restaient dans les cha-

[1] Trausch et Wencker, loc. cit.
[2] T. I, d. II, p. 351.
[3] Trausch, t. II, p. II, f. 108.
[4] Ibid.
[5] Rœhrich, loc. cit.
[6] Trausch, loc. cit. — Monum. Argent., t. II, p. 27.

pelles latérales, et on dressa une seule grande table de cène pour y recevoir la communion sous les deux espèces[1].

Ces différents changements devinrent l'occasion d'une nouvelle lettre de l'évêque au sénat[2], elle fut remise aux magistrats par un envoyé que le prélat avait député à cet effet; mais elle demeura sans réponse.

Les autorités firent fermer en ce même temps le cimetière de Saint-Michel, attenant à la cathédrale, et publièrent un décret pour défendre d'ensevelir les morts dans l'enceinte de la ville, dans les églises, couvents et chapelles, quels que fussent le rang et la qualité des défunts[3]. Les novateurs ayant jugé bon et utile de déclarer qu'il n'y avait pas de purgatoire et que les prières pour les morts étaient superstitieuses et condamnables, on ne tint plus au voisinage des tombeaux. Nous ne parlerions pas de ce décret s'il eût été une simple mesure de police, dictée par une sollicitude exagérée pour la santé publique; mais au moment où il fut mis en vigueur son but évident était de saisir un prétexte pour vexer le clergé et les fidèles catholiques.

Les fêtes de la semaine sainte (1527) en fournirent encore une occasion. Le sénat renouvela, sous peine d'une amende de trente florins, sa défense d'allumer des cierges devant le très-saint sacrement, ou devant LES AUTRES IDOLES qui pouvaient se trouver en certaines églises[4]. Il fut interdit avec une rigueur égale, à tous les prêtres, d'entendre à confesse dans les chœurs des églises et de donner la communion pascale à ceux qui viendraient la demander[5].

Telle était la manière dont les chefs de la république strasbourgeoise interprétaient la décision de la diète de Spire, laquelle ordonnait à chacun de se comporter dans sa province, en ce

[1] Schad., p. 56.
[2] Avril 1527. Monum. Argent., t. II, loc. cit. — Archives de Strasbourg. (Inv. Spach.) Évêché de Strasbourg. Armoire historique, boîte, II. S.
[3] Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1527. — Trausch, t. II, p. II, f. 109.
[4] Trausch, t. II, p. II, f. 109.
[5] Rubeler in Chr. mss., ad. an. 1527.

qui regarde la religion, *de façon à pouvoir en répondre à Dieu et à César*.

CHAPITRE VIII

POSITION DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE STRASBOURG VIS-A-VIS DES PRÉTENDUES ÉGLISES RÉFORMÉES DE SAXE ET DE SUISSE.

« Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, — dit Bossuet[1], — avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées; comment ils se sont séparés premièrement de nous et puis entre eux; par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions et de rassembler les membres épars de leur réforme désunie; cette réforme, dont ils se vantent, ne les contenterait guère, — et, pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspirerait que du mépris... Lorsque parmi les chrétiens on a vu des variations dans l'expression de la foi, on les a toujours regardées comme une marque de fausseté et d'inconséquence (qu'on me permette ce mot) dans la doctrine exposée. La foi parle simplement : le Saint-Esprit répand des lumières pures, et la vérité qu'il enseigne a son langage toujours uniforme. Pour peu qu'on sache l'histoire de l'Église, on saura qu'elle a opposé à chaque hérésie des explications propres et précises, qu'elle n'a aussi jamais changées; et si l'on prend garde aux expressions par lesquelles elle a condamné les hérétiques, on verra qu'elles vont toujours à attaquer l'erreur dans sa source par la voie la plus courte et la plus droite. C'est pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux et enve-

[1] Histoires des variations. Préface.

loppés a toujours paru suspect, et non-seulement frauduleux, mais encore absolument faux, parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connaît point... »

« La vérité catholique, — ajoute encore Bossuet [1], — venue de Dieu, a d'abord sa perfection; l'hérésie, faible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pièces mal assorties. Pendant qu'on veut renverser, contre le précepte du Sage [2], *les anciennes bornes posées par nos pères*, et réformer la doctrine une fois reçue parmi les fidèles, on s'engage, sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avait fait hasarder au commencement se trouve avoir des inconvénients qui obligent les réformateurs à se réformer tous les jours; de sorte qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes. »

Les événements qui se sont passés à Strasbourg à l'occasion de la révolution religieuse du seizième siècle démontrent l'incontestable vérité des passages qu'on vient de lire. Désormais nous verrons les novateurs alsaciens modifier leurs vues, changer, varier, flotter entre divers systèmes religieux, se prononcer tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, et s'efforcer de vivre en paix avec les différents partis, au moyen de symboles rédigés en termes assez ambigus pour que chacun puisse les interpréter en sa faveur.

Occupés d'abord uniquement à démolir, à signaler en chaire ce qu'il fallait supprimer, à abolir, — pour nous servir des expressions de M. le professeur Jung, — les *cérémonies sans signification* et les *exercices superstitieux* [3], les prédicants n'a-

[1] Histoire des variations, p. 8. (Ed. de 1840.)

[2] Prov. XXII, 28.

[3] Jung. II, 364. N'en déplaise à l'historien, les cérémonies de l'Église ont une signification très-profonde et très-facile à saisir en même temps; — nous voudrions savoir également ce qu'il entend par *exercices superstitieux*. — La définition de la superstition varie, chez les diverses sectes protestantes, en raison des retranchements qu'elles ont faites au symbole. Ainsi, pour Socin, la croyance à la divinité de Notre-Seigneur est une superstition, et

vaient guère eu le temps de songer au positif de leur doctrine.

Cependant des divergences d'opinions sur des articles essentiels existaient alors déjà entre les différents réformateurs, et n'attendaient que l'occasion d'éclater et de se manifester au grand jour.

Il nous faut reprendre ici d'un peu plus haut pour éclairer la question.

La haine de l'Église était le lien commun des réformateurs strasbourgeois, mais il n'en faudrait pas conclure qu'un accord parfait régnât entre eux. De même, ils ne partageaient pas à beaucoup près toutes les vues de Luther. Ils avaient contribué, en débutant dans la carrière, à répandre les écrits du docteur Martin et à les faire réimprimer, parce qu'ils les considéraient comme un puissant bélier pour détruire; néanmoins ces écrits n'étaient pour aucun d'eux l'interprétation véritable de la parole de Dieu, pure de tout alliage humain. Ils donnaient à Luther, lorsque l'occasion s'en présentait, le coup d'encensoir qu'ils pensaient lui devoir en sa qualité de patriarche de la Réforme, mais ils n'étaient nullement disposés à lui vouer une soumission et une obéissance parfaites. Il arriva, de la sorte, qu'au bout de très-peu d'années on vit la bigarrure et la contradiction, apanages de l'erreur et du mensonge, s'épanouir avec une vigueur extraordinaire dans le champ de la Réforme, tandis que l'Église catholique continuait à présenter aux regards le magnifique spectacle de son éternelle unité et de sa parfaite harmonie.

Un auteur protestant, cité souvent déjà [1], reconnaît la vérité du fait que nous affirmons; c'est pour lui un terrain brûlant qu'il ne peut éviter, et sur lequel il s'engage avec de grandes précautions oratoires.

« Les réformateurs strasbourgeois, — dit-il, — ne mécon-

les hommages qu'on lui rend en qualité de seconde personne de la très-sainte Trinité sont des *exercices superstitieux.*

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 295.

naissaient en aucune façon les mérites infinis de Luther ; ils savaient qu'il avait contribué énormément à les former eux-mêmes, et à *améliorer* l'Église (*Kirchenverbesserung*). — Ils déclaraient hautement qu'ils lui étaient extrêmement redevables, parce qu'il les avait affermis dans leurs convictions et qu'il leur avait enseigné à faire un bon usage de l'Écriture sainte ; aussi ils parlaient toujours de lui en termes de très-haute estime et avec une parfaite reconnaissance.

« Zell avoue franchement que, grâce aux livres de Luther, il a appris à pénétrer jusqu'à la moelle des Écritures, avantage qu'il ne céderait pas pour tous les trésors du monde ; Capito atteste également qu'il a beaucoup appris de Luther... Butzer s'exprime d'une manière analogue lorsqu'il parle des efforts du docteur Martin. »

Voilà le coup d'encensoir dont nous parlions ; le ministre se complaît même à en exagérer les parfums et la portée. Passons au revers de la médaille, et laissons encore la parole à notre auteur. « Cette haute estime des immortels mérites de Luther, — ajoute-t-il, — n'empêchait pas cependant les réformateurs strasbourgeois de suivre leur propre voie ; et, en *rétablissant la doctrine chrétienne*, tout comme aussi en organisant le culte, ils ne s'attachèrent pas à faire exactement comme avait fait le docteur Martin. »

M. Rœhrich, après avoir présenté sous un trop beau jour les sentiments des novateurs strasbourgeois pour celui de Wittemberg, atténue ici les causes de séparation et adoucit les aspérités. — Lorsqu'il énumère les motifs de ce désaccord entre gens qui aspiraient au même but, il se permet, avec une respectueuse timidité, quelques réflexions sur le caractère de Luther[1]. Il nous dépeint Zell, Capito et Butzer comme des hommes doux, polis, d'un goût exquis et d'excellente compagnie, que la grande ardeur et la violence parfois brutale du docteur Martin devaient singulièrement offusquer ; « leur esprit libre et leur noble

[1] Loc. cit., p. 294.

cœur » ne pouvaient s'en accommoder, dit-il, « car ils voulaient accomplir leur œuvre dans LA PAIX ET LA CHARITÉ[1]. »

Nous ne songeons pas assurément à contester les tendances au despotisme, la trivialité et le cynisme du docteur Martin : ce serait se mettre en guerre ouverte avec l'histoire; mais notre auteur y attache trop d'importance dans ce cas particulier; il oublie que, le grand principe du droit de l'interprétation privée des Écritures ayant été admis, chacun prétendait jouir du pur Évangile tel qu'il l'entendait lui-même, et ne voulait pas plus être lié par les décisions de Wittemberg, qu'elles fussent présentées en termes polis ou grossiers, que par celles de Rome.

Cette simple observation explique tout, tranche les difficultés, et il n'y a pas d'objections à y faire.

Le désaccord éclata entre les Strasbourgeois et les Saxons sur le terrain des sacrements, et ne tarda pas à passer de l'état latent à celui de guerre ouverte.

Les uns et les autres en avaient conservé deux : le *baptême* et la *cène;* mais les premiers affirmaient que c'étaient des actions purement symboliques, ne conférant aucune *sanctification surnaturelle;* de plus, ils disaient que dans la cène on ne jouissait que spirituellement du corps et du sang de Notre-Seigneur.

Capito et Butzer avaient manifesté de bonne heure leur opinion à cet égard, et leur manière de voir sur ce point était devenue aussi celle de leurs collègues. Luther, au contraire, enchaîné par quelques anciens souvenirs catholiques, et retenu comme malgré lui par l'évidence des paroles de l'institution, reconnaissait formellement la présence réelle.

Peut-être Butzer eût-il réussi, à force de ruse et d'expressions à double sens, à retarder pour longtemps la rupture ouverte entre Wittemberg et Strasbourg[2]; mais la querelle des Saxons avec Carlostadt et les Suisses fit surgir de grandes et

[1] Tout ce que nous avons eu occasion de raconter jusqu'ici prouve en effet à quel point les réformateurs strasbourgeois brillaient par la charité et l'amour de la paix!

[2] Carlostadt et Zwingli ne voyaient dans l'Eucharistie qu'un symbole.

pressantes difficultés; elle obligea les différents apôtres de l'époque à se prononcer pour l'un ou l'autre des partis qui se trouvaient en présence.

On se souvient des scènes hideuses qui se passèrent à Wittemberg, à l'instigation d'André Carlostadt, pendant l'absence de Luther; du retour de ce dernier, de la polémique haineuse qui s'éleva entre les deux rivaux, et à la suite de laquelle André fut obligé de quitter la Saxe.

Ainsi que nous le disions précédemment [1], Carlostadt arriva, en automne 1524, à Strasbourg, où plusieurs de ses écrits avaient déjà été réimprimés par Jean Schwan. Or il y avait, parmi la population de la ville, un parti très-ardent, composé surtout de jardiniers, « qui [2] aurait voulu opérer la Réforme à la façon de maître André, c'est-à-dire à main armée, et qui désapprouvait fort la marche LENTE ET SAGE (*sic*) que les magistrats et les prédicants avaient adoptée pour arriver à la destruction des vieux abus. » — Ce parti accueillit Carlostadt comme un homme innocent et persécuté, et celui-ci en profita, de son côté, pour répandre de plus en plus sa doctrine et ses écrits et pour augmenter le nombre de ses adhérents. On remarquait, parmi ses plus dévoués séides, le fanatique jardinier Jean Ziegler, le même que les habitants de la Robertsau voulaient voir à leur tête en qualité de curé.

Alors encore les prédicants de Strasbourg ne donnèrent aucun témoignage de sympathie à l'apôtre exilé; « *ils partageaient à la vérité entièrement son opinion sur la Cène* [3], » mais ils désapprouvaient sa fougue, son emportement et sa conduite irréfléchie; ils étaient effrayés de la présence de cet homme dans une cité où régnait une grande fermentation, et ils craignaient aussi de se brouiller ouvertement avec Luther en protégeant son ennemi déclaré [4]. Ils s'adressèrent, en conséquence

[1] IIe partie, ch. X.
[2] Rœhrich, t. II. d. II, p. 298.
[3] Rœhrich, loc. cit, p. 299.
[4] Ibid.

au sénat; celui-ci, toujours docile à leurs inspirations, défendit d'imprimer ou de vendre désormais à Strasbourg les œuvres de Carlostadt. Quant à l'auteur lui-même, on lui déclara, après un séjour de trois semaines environ, qu'il eût à quitter la ville et à n'y plus remettre les pieds. Les serviteurs de la parole cherchèrent à apaiser, par leurs sermons et leurs écrits, la bourgeoisie, que les discours de maître André avait surexcitée; « cela était d'autant plus nécessaire, — ajoute l'historien protestant, — que les adversaires de la réformation, *qui étaient encore nombreux à Strasbourg et dans les environs*[1], se réjouissaient des dangers que ces disputes faisaient courir à la jeune Église. » Toutefois ces soins et ces précautions ne purent empêcher l'explosion que l'on redoutait; au contraire, un excès de zèle hâta la catastrophe.

Capito, voulant achever de calmer les esprits, publia, dans le courant du mois d'octobre, un petit écrit relatif à la querelle qui divisait Martin Luther et André Carlostadt[2]. Cette production est remarquable surtout par le ton tranchant et orgueilleux qui y règne. — L'auteur y prend l'attitude d'un inspiré : il décide, il prononce; puis il se tourne vers ses fidèles, leur recommande de rester calmes, de ne pas déshonorer par de la violence le triomphe de l'Évangile; les prédicants qui ont si bien mené le peuple le feront arriver peu à peu, sans secousses ni émeutes, à la possession de toutes les vérités, de toutes les améliorations, du service divin parfaitement pur, Capito l'affirme solennellement. — Abordant ensuite la question de l'eucharistie, il range la présence ou l'absence réelle au nombre de ces *choses extérieures* qui ne sont d'*aucun intérêt pour le salut*, et dont le véritable chrétien ne doit pas s'occuper:

[1] Ibid. — Ici le ministre oublie complétement ses précédentes affirmations, et il reconnait que tout le monde ne voulait pas de la Réforme à Strasbourg.

[2] Intitulé : Was man halten und antwurten soll von der Spaltung zwischen M. Luther und Andreas Carlstadt. — Publié par Wolfgang Kœpfel à Strasbourg.

« Dans toute cette querelle, dit-il, il ne s'agit au fond que d'une interprétation diverse, du petit mot *ceci;* la chose n'a donc pas l'importance que beaucoup de gens lui prêtent. — Chers amis, ajoute-t-il, ne perdez pas de vue ce qui est essentiel, à savoir la foi et la charité; n'oubliez pas que le Christ est invisible et intérieur, et qu'il n'est lié à rien d'extérieur, à aucun signe. Le but de la cène du Seigneur est de nous rappeler Christ, et de rafraîchir l'espérance par laquelle nous sommes unis à Dieu, en Christ, avec tous ceux qui croient. Voilà le motif pour lequel le Seigneur a institué sa Cène; il est inutile d'y chercher autre chose et de nous embarrasser de folles questions. Nous devons nourrir notre foi du pain et du vin du Seigneur, en nous souvenant de son corps et de son sang, et ne pas nous occuper du reste. Si quelque chose de plus est nécessaire, Dieu vous le révélera. »

Le ministre Rœhrich, en rendant compte de cet écrit, l'appelle [1] « un beau monument élevé par l'esprit conciliant et véritablement chrétien de son noble auteur. »

D'autres *monuments* semblables furent érigés à la même époque par Martin Butzer, par Jean Bader, curé apostat de Landau, et par Jacques Other, qui remplissait les mêmes fonctions à Neckar-Steimach. Tous ces esprits *conciliants et vraiment chrétiens* ne voyaient dans la querelle sur l'adorable sacrement qu'une vaine dispute sur le petit mot *ceci.*

Cependant la visite de Carlostadt à Strasbourg avait eu du retentissement, et Luther en avait été instruit déjà par son *alter ego* Gerbel [2], le seul ami à toute épreuve qu'il eût dans la ville. Les prédicants qui désiraient ménager encore le père de la Réforme et éviter toute esclandre, crurent devoir l'informer de leur côté de ce qui s'était passé. Ils lui adressèrent donc une épître collective datée du 24 novembre 1524 [3]; mais, tout

[1] T. II, d. II, p. 300.
[2] V. lettre de Luther du 18 sept. 1524 à Gerbel. (Mss. d'Os. Schad.)
[3] Kapp. Nachlese, II, p. 646, ffl. — Planck Gesch. des prot. Lehrb., II, p. 223, ffl.

en blâmant dans cette lettre la conduite turbulente de Carlostadt, ils avouaient que sa doctrine touchant l'Eucharistie leur avait paru vraisemblable, et que plusieurs de ses arguments leur semblaient bons. Ils priaient en même temps, pour la forme, le docteur Martin de vouloir bien les instruire, et ils lui envoyaient divers opuscules qu'André avait fait imprimer récemment.

Malgré la politesse de la rédaction, l'épître des Strasbourgeois irrita vivement Luther. Il se considérait comme l'oint du Seigneur, comme le temple vivant du Saint-Esprit; la Réforme était son œuvre, sa fille, il ne comprenait pas que d'autres pussent interpréter, dogmatiser, entendre l'Évangile autrement que lui. Lorsqu'on refusait de lui reconnaître la qualité de père infaillible de la nouvelle Église, il se livrait aux plus étranges fureurs. « Je tremble quand je songe aux passions de Luther, elles ne le cèdent point en violence aux emportements d'Hercule, » disait le timide Mélanchthon[1], qui se plaignait d'avoir été souffleté plusieurs fois par cet aimable maître, « *ab ipso colaphos accepi*[2]. »

Cependant nous devons reconnaître que Luther dérogea un peu à ses us et coutumes dans sa réponse aux serviteurs de la parole strasbourgeois. — Strasbourg était la plus importante et la plus puissante des villes de l'empire qui se fussent prononcées pour la Réforme, elle était en outre voisine de la Suisse, où Zwingli dogmatisait, — il fallait donc la ménager et ne pas la jeter dans le parti opposé par une explosion intempestive.

Le docteur Martin se contint par conséquent; au lieu de riposter à la lettre du 24 novembre par une bordée d'injures, suivant son habitude et son penchant, il adressa, le 15 décembre (1524), une pressante exhortation *aux chrétiens de Strasbourg* pour les conjurer de se tenir en garde contre les

[1] Lettre à Théodore.
[2] Ibid.

pernicieuses doctrines de Carlostadt. Dans cet écrit, Luther expose simplement ce qu'on doit croire, mais sans y ajouter ni motifs ni raisons; il avoue que pendant un temps il avait été porté aussi à n'admettre qu'une présence spirituelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et que maintenant encore il était obligé de se tenir en garde pour ne pas donner accès en son esprit à cette pensée venant de l'ennemi.

Au reste, l'exhortation en question manqua totalement son effet à Strasbourg. Ceux qui s'étaient révoltés contre l'Église n'admettaient pas qu'on pût leur imposer une opinion sans discussion préalable; la manière papale dont Luther prononçait son avis *ex cathedra* et avait l'air de croire que sa simple déclaration suffirait pour déterminer ce qui était ou n'était pas article de foi, parut aux apôtres alsaciens un acte de la plus extrême outrecuidance.

Butzer publia encore, avant la fin de l'année 1524, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, un écrit[1] dans lequel il abondait dans le sens de Capito, et déclarait la querelle sur la Cène une pure dispute de mots. — Il affirmait que le mode de présence de Christ dans l'Eucharistie était chose très-indifférente; que Carlostadt avait eu tort de commencer tout ce tapage, et que, d'ailleurs, il aurait pu trouver dans les Écritures des raisons beaucoup plus puissantes que celles dont il avait fait usage, pour contester la réalité de la présence. « Le pain et le vin sont une figure, — ajoutait Butzer, — un mémorial et un signe du véritable corps de Christ, qui, quant à la forme corporelle, n'est plus parmi nous; — Christ a dit lui-même que la chair ne sert de rien et que l'esprit vivifie; le boire et le manger sont choses corporelles, c'est pourquoi on ne doit pas se chamailler sur ce point; il faut, au lieu de cela, n'avoir devant les yeux que le but auguste de la célébration de la Cène, lequel est de fortifier la vraie foi, l'obéissance envers Dieu, l'amour du prochain et l'espérance du ciel. »

[1] Grund und Ursach, 1524, L. j. M.

En lisant ce fatras indigeste, on ne sait qu'admirer davantage, — ou de l'audace ridicule avec laquelle un misérable moine défroqué aborde et tranche les plus hautes questions et les décide contrairement à l'enseignement perpétuel de l'Église, — ou de la niaise admiration avec laquelle les ministres protestants modernes rendent compte de ces inepties, et les traitent d'écrits sérieux dont les auteurs ont droit au respect et à la reconnaissance de la postérité.

Lorsqu'on voit l'œuvre de Jésus-Christ déchirée par des têtes folles et orgueilleuses, la révélation mutilée, abaissée au gré du caprice des intelligences les plus étroites, le mensonge proclamé progrès, les populations arrachées au giron de l'Église, la foule conspuant cette Église sainte, se moquant d'elle et lui renouvelant les offenses et les insultes que les Juifs ont prodiguées au Sauveur des hommes au jour de sa douloureuse passion; — lorsqu'on se rappelle qu'une portion considérable de l'humanité a été éloignée ainsi des voies du salut, aveuglée, pervertie, privée de presque tous les secours surnaturels dont notre misère a besoin à chaque pas et que la bonté infinie de Jésus, notre Dieu et notre Sauveur, nous avait légués; — lorsque enfin on considère l'orgueil, la folie, le délire de ceux qui présentent cet amas de ruines comme une œuvre magnifique, on se sent saisi d'autant de haine pour l'hérésie que de pitié pour ceux que cette fille hideuse de l'enfer a arrachés au bercail du bon pasteur! Hélas! quand arrivera le moment béni où tous les chrétiens s'embrasseront dans le sein de l'Église, leur mère commune, « *et seront un, afin que le monde croie que Dieu a envoyé son Fils unique*[1]?

L'écrit de Butzer sur l'Eucharistie fut l'étincelle qui alluma l'incendie dont les matériaux étaient déjà préparés. La colère de Luther éclata d'autant plus furieuse, qu'elle avait été longtemps contenue; d'ailleurs, la profession de foi de Butzer et de

[1] Joh., XVII, 23.

ses collègues touchant les dogmes eucharistiques avait beaucoup d'analogie avec celle que venait de publier Zwingli, le grand rival du docteur Martin : — c'était, aux yeux de ce dernier, une impardonnable insulte, et il était d'autant plus outré, qu'il savait qu'on désapprouvait généralement à Strasbourg la violence de ses procédés contre Carlostadt. Il retomba dans sa brutalité native, et publia successivement plusieurs écrits de controverse, dans lesquels on trouve pour le moins autant d'injures que de raisons. La brèche s'élargit ainsi de plus en plus. Luther, en parlant de Butzer, Capito et Hedio [1], les appelait « des hommes ineptes et incapables de discuter » (*homines sunt inepti et imperiti ad disputandum*), et dans ses lettres il traitait les ministres strasbourgeois d'hérétiques [2], *Argentinenses sunt hæretici; Deus convertat eos* [3]. C'était une chose vraiment curieuse que d'entendre l'archi-hérétique Martin accuser d'hérésie ses premiers disciples et ses plus anciens admirateurs. Au reste, on regretterait presque de ne pas trouver ce détail dans l'histoire de la Réforme ; ce trait caractéristique manquerait à l'ensemble du tableau.

[1] Apud Badeum in supplem. epist., p. 71.

[2] Unschuldige Nachrichten, t. XXI, p. 873.

[3] Capito, rendant compte de cette correspondance à Zwingli, dit : « Les pasteurs de Wittemberg nous traitent d'hérétiques, de schismatiques, de brandons de discorde, d'ennemis des lumières. Toutes leurs lettres sont remplies d'aménités pareilles. C'est le grossier encens qu'ils respirent au milieu de leur cortége d'adulateurs, qui les pousse à cet excès d'extravagance. — Comment veut-on que nous reconnaissions pour nos frères des hommes qui ont bien plus à cœur de nous trouver en défaut que de travailler à la gloire de Notre-Seigneur? » (Zwingli, Epp., p. 438.)

CHAPITRE IX

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Les prédicants de Strasbourg, irrités de la manière dont les traitait Luther, regrettaient cependant qu'on en fût venu à une rupture ouverte; ils auraient voulu que les forces de la Réforme demeurassent réunies contre l'*ennemi commun*, c'est-à-dire contre l'*Église catholique*. Ils s'efforcèrent, en conséquence, de rétablir la paix, Butzer surtout y mit une activité extraordinaire. Ce fut alors, probablement, qu'il conçut, pour la première fois, l'espérance d'arriver à satisfaire tout le monde au moyen d'un symbole rédigé en termes tels, que chaque parti pût l'interpréter en sa faveur. Il suffisait, d'après sa manière de voir, qu'on s'entendît sur la forme sans céder sur le fond. « Lui et ses collègues, dit à ce sujet notre ministre[1], étaient assez clairvoyants pour comprendre que l'objet de la discussion n'était qu'une NIAISERIE (*Nichtigkeit*), et ils sentaient aussi le tort qui résulterait nécessairement, pour la *bonne cause*, de ce malheureux démêlé. »

Butzer s'adressa successivement à tous les amis de la Réforme, et les conjura de travailler à rétablir la bonne entente.

Il eut recours aux villes de Nuremberg, Augsbourg et Noerdlingen ; à Jean Brentz, de Halle en Souabe, l'un des défenseurs les plus ardents de l'opinion luthérienne, mais ce fut en vain. Au bout de près d'une année de pourparlers, on en était au même point qu'au premier jour. Enfin, Butzer et ses collègues, qui voulaient arriver à tout prix à une pacification, se décidèrent à députer, au mois d'octobre 1525, à Wittemberg, George Caselius (ou Chasel), jeune professeur de langue hébraïque. Ils

[1] T. II, d. II, p. 303.

lui remirent une lettre adressée à Luther [1]. Dans cette épître, ils représentaient au docteur Martin : que les églises évangéliques des pays rhénans se trouvaient exposées aux plus grands périls de la part de la tyrannie papale, parce que cette contrée était en grande partie soumise au pouvoir de seigneurs ecclésiastiques, ennemis jurés du pur Évangile. — Si nous existons encore, ajoutaient-ils, nous le devons à notre union ; séparés, il y a longtemps que nous serions écrasés. L'union est pour nous de la plus absolue nécessité, et c'est avec la plus profonde douleur que nous envisageons les terribles conséquences qu'une querelle aurait pour notre sainte cause en France, en Brabant, en Flandre et en Allemagne.

Pour en finir, les auteurs de la lettre suppliaient Luther d'écouter avec bienveillance leur envoyé, qui lui ferait connaître parfaitement la situation et les besoins des églises du Rhin, et ils lui répétaient une fois encore que, si les *évangéliques* se querellaient, leurs ennemis ne manqueraient pas de tomber sur eux, et qu'alors on aurait à craindre les derniers malheurs.

Il était réservé à la Réforme de donner le honteux spectacle de négociations dans lesquelles on se demandait (sans que la religion y fût pour quelque chose) le sacrifice réciproque d'articles de foi, de vérités auxquelles on croyait, — absolument comme on se demande l'abandon de provinces et de villes dans les traités politiques.

Un peu plus tard, la menace du landgrave de Hesse, de se prononcer contre la Réforme, forcera les apôtres du pur Évangile à autoriser la bigamie du prince, et presque au même moment le vicaire de Jésus-Christ perdra l'Angleterre plutôt que de faillir à son devoir en consentant au scandaleux divorce de Henri VIII. Il y a dans ce fait un haut enseignement; ce qui vient de Dieu et retourne à lui est immuable et supérieur aux considérations d'intérêt; — les œuvres humaines, au

[1] V. cette lettre aux pièces justificatives, n° VIII.

contraire, plient, changent, varient au gré des passions et des événements. — Le souverain pontife, en opposant ses inflexibles refus à l'époux de Catherine d'Aragon, s'attachait au roc de la vérité éternelle; — les Luther, les Butzer et les autres entremetteurs du honteux mariage du landgrave étaient dans leur rôle; ils comprenaient que, pour le sectaire, l'*habileté* est la première des vertus!

Reprenons la négociation du député des ministres strasbourgeois avec Luther. La lettre collective adressée au docteur Martin n'était pas la seule dont on eût chargé Caselius; Capito lui avait remis aussi une énorme épître, tenant onze pages in-folio d'une écriture très-menue, et destinée au docteur Bugenhagen, à Wittemberg. Bugenhagen était ami intime de Luther; il importait donc de le gagner et de le supplier de tâcher de rétablir l'harmonie. « Dieu expose les évangéliques à de terribles épreuves, — écrivait Capito; — la violence de quelques-uns d'entre eux a déjà fait un mal incalculable. — Érasme, notre ancien ennemi, élève de nouveau la voix, et par ses moqueries il cause un dommage incalculable à l'Évangile, en France et en Brabant... Les écrits de Luther sont trop acerbes : il se peut qu'ils soient bons pour votre pays, ils sont très-pernicieux pour le nôtre;... Carlostadt est un mauvais sujet, il m'était déjà suspect dans le temps où je me trouvais à la cour de l'électeur de Mayence, et alors j'ai adressé une lettre aux hommes de Wittemberg, pour les exhorter à prendre garde à lui. Néanmoins, l'écrit de Luther contre Carlostadt est par trop violent. Luther n'aurait pas dû le publier; il a nui, par là, à sa propre gloire. Nous ne parlons pas publiquement de cette querelle ici à Strasbourg, nous ne faisons rien imprimer qui y ait rapport, afin que le peuple ne s'en occupe pas par notre faute. J'avais, à la vérité, déjà préparé un écrit à ce sujet, et le sénat en avait autorisé l'impression; mais j'ai cédé aux représentations de mes collègues, et je l'ai supprimé par amour de la paix. Nous espérons tous que Luther est moins irrité qu'il n'en a l'air. »

La lettre entière était dans le genre du passage que nous ve-

nons de citer ; les onze pages in-folio étaient un tissu des plus pitoyables lieux communs. Capito y présentait toutes les petites considérations de prudence humaine qu'il croyait propres à ramener le maître à des sentiments plus doux.

Les pourparlers commencèrent[1].

Mais Luther était convaincu que les paroles de l'institution expriment la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. — Jamais il n'avait pu se persuader que ces paroles si simples et si claires eussent un sens figuré différent de celui qui était entré naturellement dans l'esprit de tous les peuples chrétiens, en Orient et en Occident.

« Il avait voulu pourtant, — dit Bossuet, — y mêler quelque chose du sien. Tous ceux qui, jusqu'à lui, avaient bien ou mal expliqué les paroles de Jésus-Christ, avaient reconnu qu'elles opéraient quelque sorte de changement dans les dons sacrés... Mais Luther ne demeura pas dans cette règle. *Je crois*, dit-il, *avec Wiclef, que le pain demeure; et je crois avec les sophistes* (c'est ainsi qu'il appelait nos théologiens) *que le corps y est*. Il expliquait sa doctrine en plusieurs façons, et la plupart fort grossières. Tantôt il disait que le corps est avec le pain comme le feu est avec le fer brûlant. Quelquefois il ajoutait à ces expressions que le corps était dans le pain, et sous le pain, comme le vin est dans et sous le tonneau. De là ces propositions si célèbres dans le parti, *in*, *sub*, *cum*, qui veulent dire que le corps est dans le pain, sous le pain et avec le pain. Mais Luther sentait bien que ces paroles : *Ceci est mon corps*, demandaient quelque chose de plus que de mettre le corps là dedans, ou avec cela, ou sous cela ; et, pour expliquer *ceci est*, il se crut obligé à dire que ces paroles : *Ceci est mon corps*, voulaient dire : ce pain est mon corps substantiellement et proprement, chose inouïe et embarrassée de difficultés invincibles. »

[1] Relatio G. Caselii quid Wittebergæ apud Lutherum egerit ex M. S. Nic. Gerbelii, et Lutheri Instructio pro fratre Georgio Caselio ad ministros verbi argentinenses redeunte. — D. les œuvres de Luther.

Quoi qu'il en soit, le docteur Martin était trop persuadé de la réalité de la présence pour céder aux prières et aux représentations des prédicants strasbourgeois. En cette occasion exceptionnelle, la conviction fit taire en lui toute autre considération. — Il dit assez froidement à Caselius[1] qu'à la vérité il désirait la paix, mais qu'il ne voyait pas comment on pourrait arriver à la conclure, parce qu'il n'était nullement disposé à adopter la proposition que lui faisaient les Strasbourgeois de se modérer et de se taire. « Je suis ami de l'union, ajouta-t-il, mais on ne peut renier le Christ. » — Caselius lui dépeignit alors les dangers terribles que redoutaient les prédicants de Strasbourg et qui résulteraient nécessairement de son obstination. « Qu'ils le sachent bien, s'écria aussitôt Luther avec beaucoup de vivacité[2], la guerre des paysans n'a été que le prologue des désordres qui arriveront encore et qui seront infiniment plus terribles. Je suis sûr de ce que je crois, et je ne ferai pas violence aux paroles de mon Dieu ; les raisons de mes adversaires sont misérables... il est bien facile de se tromper ; que les Strasbourgeois se gardent de prendre les lumières de la raison pour les lumières du Saint-Esprit ; — lorsque telles choses arrivent, le diable est de la partie. J'ai fait moi-même des expériences en ce genre dans des heures perdues ; j'ai songé à toutes les explications propres à satisfaire la raison, mais la grâce de Dieu m'a appris à me défier de cette dernière et m'a arraché à ces sottises. »

Caselius essaya encore de représenter au docteur Martin qu'il serait utile et sage de ménager les prédicants de Strasbourg, au nombre desquels se trouvaient des hommes vraiment pieux, et qui ne méritaient pas d'être frappés d'anathème.

Luther demeura inébranlable : « Dites-leur, répéta-t-il, que je les exhorte à ne pas user de leur raison pour torturer la

[1] Ibid.
[2] Ibid.

parole de Dieu. Je ne céderai pas, quand bien même le monde entier serait de leur parti : *Eux ou moi sommes serviteurs de Satan;* qu'ils cessent de troubler les esprits, autrement ils n'ont ni paix ni trêve à attendre de moi[1]. »

Le père de la Réforme s'exprima de la même façon dans la réponse écrite qu'il donna à Caselius pour ses commettants, et cette mission solennelle n'eut d'autre résultat que de rendre l'hostilité plus vive.

A partir de ce moment, les Suisses et les Strasbourgeois portèrent en commun le poids de la haine de Luther et de ses partisans. Diverses circonstances contribuèrent d'ailleurs à envenimer encore les rapports entre l'école de Wittemberg et les réformateurs alsaciens.

Butzer et ses collègues avaient jugé que leur position à Strasbourg leur permettait de s'occuper activement de l'introduction du pur Évangile en France. « Ils s'efforcèrent, — dit le ministre Rœhrich[2], — de faire disparaître l'obstacle que la diversité des langues opposait à la diffusion *de la vérité, remise en honneur en Allemagne*. Pour parvenir à leur but, ils rédigèrent la plupart de leurs travaux ascétiques et exégétiques *en latin*[3], et, de plus, ils traduisirent en ce même langage les principaux ouvrages des autres écrivains évangéliques, afin d'en faire le bien commun de toutes les nations. »

« Or Luther avait déjà fait paraître alors sa célèbre *Kirchen postille*, Butzer en fit une publication latine, *afin de mettre ce précieux ouvrage aux mains des amis de la pure parole en France et en Italie*[4] ; mais le quatrième livre renfermait des choses qui, d'après l'opinion du traducteur, n'étaient pas propres à édifier lesdits frères de France et d'Italie ; tout ce

[1] Ibid.
[2] T. I, d. II, p. 307.
[3] Les coryphées de la Réforme reprenaient ainsi *l'abominable latin*, comme de vrais papistes, — et comprenaient la *nécessité* d'une langue religieuse *universelle !*
[4] Ibid.

qui était relatif à la Cène devait même les choquer. » — Butzer jugea donc à propos d'enrichir le texte original de notes et d'y joindre une préface pour redresser les idées *erronées et exagérées* de Luther. Il fit imprimer, en 1526, l'œuvre ainsi commentée[1].

Le docteur Martin bondit de colère lorsqu'il eut connaissance de ce fait ; il accabla Butzer des plus sanglants reproches, et le traita comme le dernier des misérables.

Celui-ci ne s'en émut que médiocrement et se rendit coupable sans plus tarder d'un second crime de même nature. Il publia, en allemand cette fois, une nouvelle édition du Commentaire de Bugenhagen sur les psaumes, en l'enrichissant encore d'une préface, et en ayant soin d'y introduire ses propres opinions sur l'Eucharistie. Bugenhagen s'en plaignit avec amertume et accusa Butzer de déloyauté. Ce dernier essaya de se justifier en mettant le public dans la confidence des motifs *purs et évangéliques* qui l'avaient fait agir, et en publiant les pièces du procès[2].

Ces faits avaient augmenté l'animosité réciproque ; de plus, le feu était attisé sous main par le jurisconsulte Nicolas Gerbel. Cet homme, qui jouissait d'une certaine réputation comme légiste et comme historien, avait été un des premiers partisans de la Réforme à Strasbourg. Admirateur passionné de Luther, ainsi que nous le disions, il avait adopté les opinions du patriarche de Wittemberg, et il eût cru commettre un crime contre l'Esprit-Saint en s'en écartant en quoi que ce soit. Lorsque les prédicants strasbourgeois se furent déclarés pour le parti sacramentaire, Gerbel resta fidèle à la parole du maître, et témoigna hautement l'horreur que lui inspiraient les *nouveaux dogmes eucharistiques*. Sa correspondance avec

[1] Apud Hervag. Arg., 1526.

[2] Præfatio M. Buceri in IV tomum Postillæ Lutheri continens summam doctrinæ christianæ. — Ep. Lutheri ad Secerium typographum Hagenensem. — Ep. Buceri ad Pomeranum (Bugenhagen) de versione Psalterii, etc. Arg., 1527, 8.

le docteur Martin prit alors une activité extraordinaire; il lui rendit compte de ce qui se passait dans la ville, épancha sa bile dans ses lettres, et accusa les prédicants strasbourgeois de changer, modifier et intervertir toutes choses au gré de leurs caprices, et d'être poussés par le seul désir de faire du neuf et de captiver la faveur du public[1]. »

Le reproche était fondé, sans doute, mais il avait un côté plaisant dans une bouche qui s'était prononcée elle-même pour la nouveauté avec un empressement sans égal.

Gerbel, dans sa fureur contre ceux qui s'éloignaient de la dogmatique établie par l'école saxonne, ne laissait pas à l'irritation de Luther le temps de se calmer. Un jour, il lui mandait que les libraires strasbourgeois ne faisaient plus venir ses écrits parce que les intrigues des prédicants en avaient rendu le débit impossible. — Une autre fois il lui écrivait pour accuser Butzer de perfidie et même de vol à propos des notes dont il avait enrichi la *Postille* du docteur Martin; enfin chacun des changements introduits dans le culte par les serviteurs de la parole servait de texte à une nouvelle lettre et donnait occasion aux commentaires les plus haineux.

La séparation entre Wittemberg et Strasbourg devint ainsi de plus en plus tranchée. Les prédicants de la capitale de l'Alsace, qui avaient entretenu des relations très-intimes avec Gerbel au commencement de la Réforme, le considéraient maintenant comme un faux frère et cessèrent de le voir. *Illorum consortio prorsus sum exclusus, neque mecum quicquam communicant*, mandait-il à Luther. — Faisant allusion à la manière dont ils comprenaient les dogmes eucharistiques, il les désignait sous le nom de *significatistas*, et, dans une lettre à Mélanchthon (5 juin 1526), il témoignait le désir *d'être délivré de ces centaures* avec lesquels tout contact lui était odieux. Il entretenait cependant des rapports suivis avec le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du grand chapitre qui ne quitta Stras-

[1] Ms. Ep. Gerbelii ad Lutherum dat. 23, Martii, 1525.

bourg qu'en 1527, et qui s'était ouvertement prononcé pour la présence réelle; parfois aussi il voyait Hedio; celui-ci flottait incertain entre les deux opinions, et ne savait pas encore si définitivement il croirait comme les Saxons ou comme les Suisses.

Le public strasbourgeois était informé de la division qui régnait entre ses apôtres et le docteur Martin; la réponse donnée par Luther à Caselius n'avait pas tardé à circuler; d'ailleurs, des négociants étrangers, arrivés à l'époque de la foire, avaient mis la bourgeoisie au fait de ce qui se passait, se disait et s'écrivait en Allemagne touchant la grande querelle sur la Cène.

Les prédicants crurent alors devoir en parler en chaire et exposer leur opinion; ils ne manquaient pas d'ajouter que, comme les deux partis reconnaissaient que la foi était la condition de la réception utile du sacrement, la querelle n'avait *aucune importance* et était une *simple dispute de mots*. On aurait pu leur demander pourquoi ils s'attachaient avec une ténacité si excessive à une simple dispute de mots; pourquoi ils défendaient si vivement une opinion qui n'avait *aucune importance*, et exposaient, par ce bizarre entêtement, leur jeune Église et leur pur Évangile aux plus grands dangers; — mais personne n'eut la hardiesse de leur adresser cette question si naturelle.

L'influence des serviteurs de la parole sur la portion de la population gagnée aux nouvelles doctrines avait jeté de trop profondes racines pour pouvoir être contre-balancée; — la bourgeoisie et le sénat, fascinés et abrutis par leurs ministres, retranchèrent docilement de leur symbole la croyance en la présence réelle[1]. On avait pris depuis quelques années l'habitude de supprimer à volonté des articles de foi; on passa donc cette fois encore de l'affirmation à la négation sans pres-

[1] Ep. Gerbelii ad Pomeranum, 1526, M. S. — « Jam persuaserunt summis hominibus in senatu, majorique parti populi, ut paucissimi sint qui aliud sentiant. »

que s'en apercevoir. « D'ailleurs, ajoute doctement M. Rœhrich [1], la manière dont les prédicants envisageaient la question plaisait davantage à la raison; elle s'éloignait bien plus aussi de l'ancienne doctrine de la transsubstantiation que le système adopté par Luther. »

On comprend la portée et la puissance de ce dernier argument. Une opinion diamétralement opposée à ce que l'Église catholique enseignait depuis quinze cent vingt-cinq ans devait nécessairement attirer les sympathies des amis de la lumière; — c'est peut-être pour cela aussi que tant de ministres protestants sont tombés depuis dans le socinianisme. « Cette manière d'envisager la personne de Notre-Seigneur « plaît à la raison, et elle s'éloigne bien plus aussi de l'ensei- « gnement catholique sur la très-sainte Trinité que le sys- « tème suivi par Luther. »

Ce dernier, tandis que les Strasbourgeois se séparaient de lui, poursuivait son énergique campagne contre les *sacramentaires* et en particulier contre les Suisses, les plus acharnés de tous.

On doit le reconnaître, Luther déploya une verve, une puissance de logique et une éloquence surprenantes dans cette mémorable dispute, où il mettait les talents dont Dieu l'avait doué au service de la vérité et défendait un dogme ancien auquel il croyait encore. Bossuet lui-même dit, à cette occasion [2], qu'il ne lui manquait que la règle qu'on ne peut avoir que dans l'Église et sous le joug de l'autorité légitime.

« Il y a des Bibles hébraïques, grecques, latines, allemandes, — écrivait le docteur à ses fidèles de Francfort [3]; que les Suisses nous montrent une version où soit écrit : *Ceci est le signe de mon corps;* s'ils ne le peuvent, qu'ils se taisent. — L'Écriture! l'Écriture! hurlent-ils sans cesse; mais la voilà, l'Ecriture, elle crie assez haut et assez clairement ces paroles

[1] T. I, d. II, p. 312.
[2] Variat., t. II, p. 80.
[3] Luth., Defensio de cœna Dom.

qui aboient contre eux : *Ceci est mon corps*. Il n'est pas d'enfant de sept ans qui donnera une autre interprétation à ce texte.

« Misérables qui ne s'entendent pas entre eux, — disait-il ailleurs[1], — Dieu, pour notre enseignement, les laisse se mordre, se déchirer, se manger les uns les autres ; — car nous savons que l'Esprit de Dieu est un esprit d'union, et que son Verbe est un ; grande preuve que ces sectes sacramento-magistes ne procèdent pas de Dieu, mais du diable. »

Zwingli, comme les prédicants strasbourgeois du seizième siècle, et comme le ministre moderne Rœhrich, exaltait sa doctrine, parce qu'elle était plus conforme à la raison que celle du docteur Martin, qu'elle ne révoltait pas les sens, et surtout parce qu'elle était diamétralement opposée à l'enseignement papiste.

« Les sacramentaires ne veulent avoir que du pain et du vin en haine du pape, — lui répond Luther[2], — ils s'imaginent que par là ils renverseront la papauté. — Cet argument est misérable et ne sert de rien. Il faudra donc que nous rejetions aussi l'Écriture, car c'est des papes également que nous la tenons. Tout cela n'est que de la sottise. Le Christ a trouvé les Pharisiens parmi les Juifs, et cependant il n'a pas rejeté tout ce qu'ils faisaient et enseignaient. Nous avouons que dans la papauté il y a beaucoup de vérités chrétiennes, et même que c'est de là que nous tenons toutes celles que nous possédons, car nous y trouvons la vraie Écriture sainte, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, les vrais clefs pour la rémission des péchés, la vraie prédication, le vrai catéchisme qui renferme l'Oraison dominicale, les articles de foi, les dix Commandements... Je dis donc que le véritable christianisme se trouve dans la papauté... »

Les sacramentaires, de leur côté, répandaient leurs opinions et publiaient des écrits dans lesquels les arguments contre la présence réelle étaient présentés avec une habileté qui entraî-

[1] An die Christen zu Reutlingen, 5 janv. 1526.
[2] Op. Luth. Jenæ, germ. fol. 408, 409.

nait la multitude et qui séduisait même quelques savants. Brenz, luthérien zélé, vit le danger; il s'empressa de réfuter l'opinion zwinglienne dans son *Syngramma*, œuvre écrite avec talent, remarquable par le fond et par la forme; elle parut d'abord en latin, Bugenhagen la traduisit en allemand et Luther l'enrichit d'une préface. — Ce dernier engage le public à se défier d'une secte qui a plusieurs corps, comme la bête de l'Apocalypse. « L'un, dit-il, est représenté par Carlostadt, qui base son système sur le *τοῦτο* de la version grecque; l'autre, par Zwingli, qui veut qu'on traduise l'*est* latin par *signifie,* le troisième, par OEcolampade, qui prétend que la réalité n'est qu'une image, et que le corps n'est que la figure du corps [1]. »

Le *Syngramma* inquiéta et irrita la tourbe des sacramentaires. Zwingli, qui en avait loué d'abord la science et l'éloquence [2], disait, quelques semaines plus tard, « qu'on y découvrait partout le souffle de Satan, » et qualifiait Brenz d'*ingrat animal.* Il reprochait aux luthériens « de n'être ce qu'ils sont que par la parole et de vouloir bâillonner leurs adversaires, chrétiens aussi bien qu'eux. Ils crient que nous sommes *hérétiques,* — ajoutait-il [3], — ils défendent de nous écouter, ils proscrivent nos livres, ils nous dénoncent aux magistrats! — Ne font-ils pas exactement ce que faisait autrefois le pape quand la *vérité* voulait lever la tête? »

OEcolampade également opposa au *Syngramma* un *Antisyngramma* [4], et publia une réponse à la préface de Luther. « Avisez-vous de dire à Luther qu'il se trompe, écrivait-il, aussitôt Luther crie au blasphème. Dites-lui qu'étant homme il peut se tromper; — alors ce sont des lamentations et des gémissements sans fin; mais, très-cher frère, tu ne nous feras jamais croire que le Saint-Esprit soit enchaîné à Wittemberg

[1] Op. Luth., Jenæ, t. III, p. 284, 6.
[2] Lettre à OEcolampade. — Hess, Vie d'OEcolampade, p. 123.
[3] Klare Unterrichtung vom Nachtmahle Christi durch Huldrichen Zwingeln, etc., Zurich.
[4] Il fut imprimé à Bâle

plus qu'à Bâle, à ta personne plus qu'à celle de tout autre[1]. »

Les deux partis en vinrent bientôt à une polémique aussi furieuse que celle qu'ils avaient dirigée naguère contre le catholicisme. Comme argument final, Luther vouait Zwingli au diable, et Zwingli livrait son rival à Satan, et l'appelait mangeur de chair divine (*Gottesfleisch Fresser*).

Plus la querelle s'envenimait et plus les Strasbourgeois se prononçaient pour les Suisses. Leur liaison datait de loin. Capito avait exercé autrefois le professorat à Bâle, Œcolampade était ami de Butzer, et ce dernier entretenait depuis longtemps une correspondance avec Zwingli. D'une autre part, les sympathies du magistrat étaient pour les cantons, — avec lesquels ils avaient conclu jadis maintes alliances, — plutôt que pour les Saxons, dont rien ne les rapprochait. — Des considérations politiques se mêlèrent ainsi à la détermination que Strasbourg prit dans la dispute sur la Cène.

Le prudent Butzer éprouvait, à la vérité, quelques regrets, et réussit à les faire partager à ses collègues. Tout en approuvant les opinions de Zwingli, il blâmait son emportement et son style haineux, parce qu'ils rendaient plus difficile le rôle de négociateur et de diplomate religieux que se réservait l'ex-dominicain.

Les novateurs strasbourgeois ne prirent point part à la conférence religieuse qui se tint à Bade, en Argovie, au mois de mai 1526[2], et dans laquelle parurent, d'un côté, les docteurs catholiques Faber, Eck et Murner, — et, de l'autre, Œcolampade et quelques théologiens suisses de moindre renom. — Eck prit la parole et soutint que le véritable corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans la Cène et qu'on les offre pour les vivants et les morts; qu'on peut invoquer la sainte Vierge et les autres saints, en qualité d'intercesseurs; qu'on ne doit pas ôter des églises les images des saints, et qu'il existe un purgatoire.

Œcolampade attaqua ces propositions. Le résultat de la con-

[1] Œcolompads Antwort auf Luthers Vorrede zum Syngramma.
[2] Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1526.

férence fit voir encore l'inutilité de ces sortes de disputes. La brillante argumentation d'Eck, la richesse et l'abondance de ses preuves, ne convainquirent pas des adversaires qui ne voulaient pas être convaincus; ils se bornèrent à ergoter sur les Écritures, et se retirèrent fièrement en s'attribuant la victoire.

Cependant la ville de Berne ne tint pas compte de ce qui s'était passé à Bade et voulut organiser à son tour un colloque. Les magistrats bernois publièrent un édit à ce propos et *enjoignirent* [1] aux évêques voisins, de Constance, Bâle, Sion et Lausanne, de venir à la dispute et d'y amener leurs théologiens, faute de quoi, ils encourraient la confiscation des biens qu'ils possédaient dans le canton. Ils citèrent de même les ecclésiastiques du pays, statuèrent que dans la dispute on n'aurait égard qu'à la seule autorité des saintes Écritures, et offrirent des sauf-conduits à ceux qui voudraient venir de quelque part que ce fût. Ils décrétèrent de plus qu'on discuterait avec modération, sans reproches ni injures; — que chacun pourrait librement exprimer son sentiment; — qu'on parlerait avec lenteur et clarté, de façon à ce que des secrétaires pussent mettre le tout par écrit; — enfin, que les décisions prises à la fin du colloque auraient désormais force de loi dans leur canton.

Puis, afin que chacun pût arriver à Berne déjà convenablement préparé, on publia dix propositions que François Kolb et Berthold Haller, ministres de l'église de Berne, enseignaient, et dont ils se faisaient fort de prouver l'exactitude par l'Écriture sainte. — Ces propositions étaient la simple reproduction du symbole zwinglien [2].

[1] Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1527.

[2] C'étaient les suivantes :

1° La vraie Église, dont le Christ est le chef, est née du Verbe et demeure en lui.

2° Cette Église ne connaît d'autre loi que le Verbe.

3° Les traditions humaines n'ont de valeur que si elles s'accordent avec le Verbe.

4° Le Christ seul a pleinement satisfait pour les péchés du monde ; si donc

Les magistrats de Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Turgovie, Glaris, Fribourg et Soleure, écrivirent à ceux de Berne pour les engager à renoncer à leur entreprise, pour leur rappeler qu'aucune décision ne pouvait être prise en matière ecclésiastique que par un concile, et les supplier de ne pas abandonner la religion dans laquelle ils avaient été élevés. Les Bernois persistèrent dans leur projet, et les conférences s'ouvrirent le 7 janvier 1528 [1].

Aucun des évêques convoqués ne parut. Il vint des prédicants députés par différentes villes de la Suisse, et par Ulm, Augsbourg, Lindau et Constance. Butzer et Capito représentèrent Strasbourg à l'assemblée et défendirent les dix thèses avec beaucoup de zèle. Elles furent soutenues également par Zwingli, Œcolampade, Blaurer [2], le prédicant de Constance, etc.

quelqu'un indique d'autres voies de salut ou d'expiation des péchés, il renie le Christ.

5° On ne peut pas prouver par l'Écriture la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

6° Le rit de la messe, où l'on offre au Père céleste Jésus-Christ, pour les vivants et les morts, est contraire à l'Écriture et fait injure à l'immolation que Jésus-Christ a soufferte pour nous.

7° On doit invoquer le Christ seul comme intercesseur et avocat du genre humain auprès de son Père.

8° Il n'est pas fait mention dans l'Écriture d'un lieu de purification pour les âmes après qu'elles ont quitté cette vie. Les prières pour les morts, les anniversaires, etc., sont donc inutiles.

9° Il répugne aux textes sacrés de proposer des statues et images comme objets de culte; il faut donc enlever celles qui encombrent les églises.

10° Le mariage n'est défendu à personne; l'Écriture le permet à chacun pour éviter la fornication; et comme, — au dire de l'Écriture, — tout fornicateur est séparé de la communion chrétienne, un célibat impur et honteux convient encore moins aux prêtres qu'à tout autre.

[1] Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1528.

[2] Ce Blaurer était ami de Butzer. Il avait fait autrefois profession de la vie monastique à Alperspach, sur la frontière du duché de Wurtemberg; au commencement de la Réforme, il avait quitté son ordre, s'était retiré à Constance, où vivait sa famille, et avait commencé à y prêcher l'hérésie. Le lieutenant de Ferdinand d'Autriche, qui était alors maître du duché de Wurtemberg, fit demander en vain au sénat de Constance de forcer Blaurer à rentrer dans son ordre.

Les conférences se terminèrent le 26 janvier. Les dix thèses avaient été approuvées par la plupart des assistants; aussitôt les magistrats de Berne les mirent à exécution; ils abolirent l'usage du sacrifice de la messe dans les lieux soumis à leur juridiction, et ils firent ériger une colonne sur laquelle était inscrite en lettres d'or la date de la suppression de la religion catholique.

Constance imita cet exemple à l'instigation de Blaurer; on y interdit la messe et les cérémonies, on y détruisit les autels et les images; Genève en fit autant; l'évêque et le clergé catholique quittèrent alors cette ville [1].

Ces hauts faits excitèrent l'émulation de Butzer et de Capito; — après leur retour à Strasbourg, ils redoublèrent de violence et ne montèrent plus en chaire sans déclarer qu'il fallait détruire les dernières traces de la religion de l'Antechrist, ses institutions, son clergé, les noms mêmes qu'elle avait consacrés [2]. La messe était l'objet de leurs plus virulentes attaques [3]. D'accord avec la plupart de leurs collègues, ils ne cessaient de répéter qu'il ne suffisait pas d'en avoir défendu l'usage dans les églises paroissiales de la ville, qu'on devait cesser également de la dire dans les églises des quatre chapitres, « *parce qu'elle était une chose antidivine* (*ein gottloses Wesen*) [4], tout comme la superbe hiérarchie de Rome, le culte des idoles » et cent autres abominations « dont on avait déjà fait justice. » — « Le sénat de Strasbourg, — disaient-ils encore, — a le droit d'en ordonner la suppression, il le doit même, s'il veut mériter d'être considéré *comme une autorité vraiment chrétienne* [5]. »

[1] Sleidan, loc. cit.
[2] Trausch, t. II, p. II, f. 112.
[3] Wencker, t. II, p. II, f. 42. — Speckle, Coll., t. II, f. 219.
[4] Trausch, t. II, p. II, f. 112.
[5] Nous donnerons, dans un de nos prochains chapitres, des détails plus complets sur la conduite des prédicants, qui eut pour résultat l'abolition de la messe au commencement de l'année 1529. — Ici nous continuons à nous occuper exclusivement de la grande querelle des sacramentaires.

Les prédicants mettaient d'autant moins de réserve dans leur langage, que les magistrats élus à Strasbourg au commencement de cette même année 1528 avaient tous donné des gages de leur dévouement à la pure parole. Martin Herlin, de la tribu des pelletiers, entrait en fonctions en qualité d'ammeistre; les stettmeistres désignés étaient Jacques Zorn zum Riedt, Pierre Ellenhardt, Jean-Jacques Zorn et Jacques Sturm de Sturmeck[1]. Ce dernier, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois, était l'âme du sénat; et il exerçait un grand ascendant sur la bourgeoisie.

Cependant la dispute de Berne avait révélé à Luther la force du parti sacramentaire et avait donné un nouvel aiguillon à sa prodigieuse activité. Il fit paraître, au printemps 1528, sa *grande profession* sur la Cène[2], œuvre remarquable sous bien des rapports, et dans laquelle les preuves de la réalité de la présence sont présentées avec autant de clarté que de logique. Cet écrit fut mal reçu à Strasbourg, plus mal encore en Suisse. Butzer, fidèle au rôle double qu'il s'était proposé de jouer, essaya de calmer les deux partis et de prouver qu'*au fond* l'opinion de Luther et des Suisses était à peu près la même[3]. Il écrivit dans ce but un dialogue intitulé : *Comparaison de l'opinion du docteur Luther et de celle de ses*

[1] Herzog, l. VIII, p. 94. — Trausch, t. II, p. II, f. 112.

[2] Groszes Bekenntnisz vom Abendmahl.

[3] Rœhrich, t. I, p. II, p. 320. Cependant Butzer ne put cacher l'horreur que lui inspirait un certain passage dans lequel Luther dit que les impies reçoivent aussi le corps de Notre-Seigneur; — il le qualifia de *blasphématoire*. — Butzer frappe ici d'anathème saint Paul aussi bien que le docteur Martin; — un théologien de la force de l'ex-dominicain aurait dû connaître au moins les épîtres apostoliques. Or on lit dans la première aux Corinthiens, ch. XI, vers. 27 : « Quiconque mangera ce pain ou boira la coupe du Seigneur *indignement* sera coupable de crime contre le corps et le sang du Seigneur. — Vers. 29 : Car celui qui en mange et en boit *indignement* mange et boit sa propre condamnation, ne *faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur*, — et vers. 30 : C'est *pour cela* qu'il y en a beaucoup parmi vous qui sont malades et languissants et que plusieurs sont morts. »
Ces passages sont assez clairs pour rendre tout commentaire inutile.

opposants touchant la Cène de Christ[1]. Les interlocuteurs sont: Sebald, marchand luthérien, se rendant de Nuremberg à la foire de Lyon, et Arbogast, c'est-à-dire l'auteur lui-même. — Butzer s'efforce de prouver que Luther, pas plus que Zwingli, ne comprend les mots *Ceci est mon corps* dans leur sens littéral, lequel sens ne s'accorde qu'avec la *transsubstantiation* catholique[2]. « Luther, ajoute-t-il, n'affirme pas que le pain soit réellement et essentiellement (*wesentlich*) le corps de Christ, il n'admet qu'une union sacramentelle et mystérieuse. » Il propose ensuite une conférence verbale entre les chefs des deux partis, comme seul moyen de parvenir à s'entendre, à aplanir les difficultés par une observation présentée à propos, et à conclure la paix.

Le dialogue de Butzer n'eut pas les heureuses suites qu'il en avait espérées; — loin de calmer Luther et de le disposer à un rapprochement, il augmenta sa colère et son indignation. Aussitôt après l'avoir lu, il écrivit à son ami Gerbel, à Strasbourg[3]: — « Vous habitez au milieu des bêtes féroces, lui mande-t-il, vous êtes parmi les vipères, les lions et les panthères, vous courez plus de dangers que Daniel dans la fosse aux lions. » — « Hélas! s'écrie douloureusement à ce propos le ministre Rœhrich[4], c'est à de tels excès que la passion entraînait un homme si digne d'ailleurs de nos plus profonds respects! »

Butzer ne sortit pas pour cela de sa réserve vis-à-vis de Luther et ne renonça pas à ses espérances de pacification future. Il est assez probable même que c'est grâce à son influence que

[1] Vergleichung, doctor Luthers und seines Gegentheyls vom Abendmahl Christi dialogus. Strasb., 6. Wolf. Kœpfel., 1528, in-16.

[2] La vérité catholique ressort ainsi claire et pure des querelles des hérétiques entre eux: Luther prouve aux sacramentaires que les paroles de l'institution impliquent nécessairement la présence réelle; les sacramentaires lui démontrent à leur tour qu'il n'y a de présence réelle qu'avec la transsubstantiation.

[3] Ep. Lutheri ad Gerbel., 28 juil. 1528. Ap. de Wette.

[4] T. I, d. II, p. 321.

les œuvres polémiques de Zwingli et d'Œcolampade contre le réformateur saxon ne furent pas réimprimées à Strasbourg.

Les prédicants de cette dernière ville essayèrent encore de calmer le docteur Martin en lui envoyant avant la fin de l'année 1528 quelques articles sur l'Eucharistie[1], dans lesquels ils déclaraient « qu'ils enseignaient également la *véritable* présence de Christ dans la Cène, mais spirituellement et par la foi. » Luther reçut cet écrit avec le mépris dû à une production aussi dénuée de bon sens.

Cependant Strasbourg, ainsi qu'Ulm, Memmingen, Noerdlingen et quelques autres villes d'Allemagne, qui avaient du penchant pour la doctrine des sacramentaires, commençaient à être traitées en suspectes par le reste des soi-disant réformés de l'empire. On disait que la Cène n'était plus en honneur dans ces cités et que la foi y dépérissait. — Jésus-Christ avait déclaré que jusqu'à la consommation des siècles l'union et l'unité seraient les marques auxquelles on reconnaîtrait ses disciples ; — et le *pur Évangile* , encore au berceau, n'avait produit que la haine , la discorde, les sectes et des querelles incessantes. Il avait enfanté d'abord la guerre des Rustauds, maintenant une confusion infinie naissait dans son sein.

Le landgrave de Hesse, effrayé des dangers et des complications qui devaient résulter pour la Réforme de cet état de choses, voulut y porter remède.

L'inutilité des précédentes disputes de religion ne lui avait pas ouvert les yeux ; il crut qu'en réunissant les chefs des deux partis il les mettrait d'accord.

Plein de cette idée, il leur écrivit pour les inviter à un colloque qui s'ouvrirait à Marbourg le 1er octobre 1529. Luther refusa d'abord[2]; mais, cédant ensuite aux instances de Mélanchthon, il accepta l'entrevue.

Philippe de Hesse adressa également des lettres de convo-

[1] Articuli de sacramento Eucharistiæ ab argentinensibus prædicatoribus missi M. Luthero, Ms. (Coll. Ep., Os. Schadæi).

[2] Op. Lutheri, Jenæ, t. II, f. 460. — Lettre au landgrave, 23 juillet.

cation à Jacques Sturm, Butzer et Hedio. Le sénat de Strasbourg se montra très-satisfait de cette invitation, et enjoignit au stettmeistre et aux deux prédicants de se rendre aux désirs du prince. « Dans un temps où les partis qui divisaient l'empire se trouvaient les uns vis-à-vis des autres dans une attitude menaçante, — dit à ce propos le ministre Rœhrich[1], — le sénat devait désirer que la paix et l'union s'affermissent parmi les *frères dans la foi.* »

N'oublions pas, pour saisir toute la portée d'une expression si heureusement choisie, que lesdits *frères dans la foi* (*Glaubensbrüder*) se vouaient réciproquement au diable ; ne perdons pas de vue surtout le motif des conférences et la façon dont elles se terminèrent.

Zwingli et Œcolampade passèrent par Strasbourg en se rendant à Marbourg. Ils arrivèrent dans la capitale de l'Alsace dès le 8 septembre et y prêchèrent plusieurs fois. La dame Zell les hébergea dans sa maison « et régala de son mieux ces hôtes illustres qu'elle appelait des *hommes de Dieu* (*Männer Gottes*)[2]. Elle s'en vantait encore dans ses vieux jours. » — Nous l'avons vue précédemment en correspondance avec l'*homme de Dieu* Luther, ennemi juré de ceux-ci, — et nous lui verrons faire plus tard grand accueil à d'autres apôtres dont la doctrine sera différente encore de celle des Suisses. — La *mère de l'Église* n'y regardait pas de si près ; tous ceux qui attaquaient le catholicisme, et qui caressaient son faible et sa vanité féminine en lui reconnaissant le droit de porter le bonnet de docteur en théologie, — tous ceux-là étaient *hommes de Dieu* à ses yeux.

Zwingli et Œcolampade quittèrent Strasbourg le 18 septembre, en compagnie de Sturm, Butzer et Hedio[3].

Luther était arrivé le premier au rendez-vous, il était suivi

[1] Loc. cit., p. 323.
[2] Ibid.
[3] Itinerarium ab Argentina Marburgum super negotio Eucharistiæ ex Ms. D. Casp. Hedionis, t. I, Col. Os. Schad.

de Mélanchthon, de Justus Jonas et de G. Cruszige. — André Osiander vint de Nuremberg ; Jean Brenz, de Halle, et Étienne Agricola, d'Augsbourg.

Pour la première fois les deux ecclésiastes, Luther et Zwingli, — qui se qualifiaient réciproquement de *fils de Satan*, — se trouvaient en présence. On rapporte que lorsque le docteur Martin aperçut Butzer, il le menaça du doigt et lui dit avec un aimable et gracieux sourire : « Tu es un grand coquin » (*du bist ein Schelm*). Il ne l'avait plus vu depuis ce mémorable tête-à-tête de Heidelberg, où il lui avait servi, en guise de réfection, les viandes spirituelles les plus exquises.

Le landgrave de Hesse reçut ses hôtes avec beaucoup de courtoisie ; il les réunit d'abord autour d'une table splendidement servie, *vraiment royale*, d'après Justus Jonas, qui en parle avec enthousiasme dans ses lettres [1]. — L'ex-curé d'Einsiedeln, le vaillant Zwingli étonna, dit-on, les assistants par l'énorme quantité de liquide qu'il engloutit. — Pendant le dîner on convint, pour faire plaisir à Philippe, de disputer deux à deux avant d'en venir au colloque public. En effet, le lendemain le double duel théologique eut lieu : Luther contre Œcolampade, Mélanchthon contre Zwingli. — La discussion fut d'abord paisible et roula sur le péché originel, sur l'efficacité du baptême, sur l'opération du Saint-Esprit par la parole du ministre, sur la divinité de Jésus-Christ et sur le mystère de la Trinité. — Sur ces différents points, la profession de foi de Zwingli fut explicite et conforme à celle de Luther. — Mais, lorsqu'on aborda la question eucharistique, la tempête, les injures, la colère, succédèrent au calme. Œcolampade et Zwingli contestèrent, en termes superbes et dédaigneux, la valeur des arguments de leurs adversaires. Le landgrave les convoqua alors à une controverse publique où il promit d'assister avec quelques courtisans [2].

[1] Epist. Just. Jonæ ad Reiffenstein.

[2] Cochlæus, Act., p. 170. — Osiander, Hist. eccl., l. II, ch. x. — Sleidan, t. I, l. VI, ad an. 1529.

La conférence eut lieu, elle présenta une scène plus violente encore que le duel préparatoire et n'aboutit à rien : — aucun des adversaires ne céda, et le colloque de Marbourg, rassemblé dans le but de réunir les deux partis, rendit la scission plus tranchée que jamais.

Cependant Zwingli, effrayé des dangers que cette division pouvait faire courir à la Réforme, s'approcha de Luther et de Mélanchthon à la fin de la dispute, et, joignant les mains, il leur dit, les larmes aux yeux : « Au moins ne refusez pas de nous tenir pour frères, car nous voulons mourir dans la communion de Wittemberg[1].

« Non, non, — répondit Luther d'une voix de tonnerre, — maudite soit une alliance qui met en danger la cause de Dieu et des âmes! Retirez-vous, l'esprit qui vous possède n'est pas le nôtre ; — mais, sachez-le bien, avant trois ans la colère de Dieu vous frappera[2]. »

Butzer fut repoussé avec une égale rudesse par le docteur Martin lorsqu'il essaya d'en obtenir un témoignage de sympathie pour les réformateurs strasbourgeois[3].

Le landgrave de Hesse, comprenant enfin qu'il n'y avait aucune apparence de parvenir à l'accommodement désiré, crut qu'il valait mieux congédier ses hôtes que de scandaliser davantage les amis de la pure parole par le spectacle de leurs divisions et de leur animosité. La suette, qui commençait à faire invasion à Marbourg, vint heureusement le tirer d'embarras et lui fournir le prétexte de la contagion pour engager chacun à retourner chez soi.

[1] Zwingli, in præfat., de vera et falsa religione.

[2] Erasmi Ep. ad Cochlæum. L'événement justifia la prédiction de Luther : Zwingli périt misérablement à la bataille de Cappel, — et OEcolampade fut trouvé mort dans son lit, — étranglé par le diable, — disent les luthériens.

[3] Ep. Buceri ad Ambros. Blaurerum, 18 oct. 1529, Ms. « Ego post finem collationis summatim exposui quid hic doceremus, petens Lutheri testimonium an recte doceremus, quod ille pertinaciter negavit, duritiem ejus pio principe parum probante. »

Sleidan[1], qui glisse légèrement sur l'histoire de la dispute de Marbourg, page fort peu honorable pour la Réforme, justifie en cette occasion la qualification de *grand menteur* que lui avait donnée l'empereur Charles-Quint. Voici en quels termes il rend compte de l'issue de la conférence : « L'on convint cependant que, puisqu'on s'accordait dans les points principaux, il fallait dorénavant s'abstenir de toute sorte de contestation, et prier Dieu d'accorder aussi ses lumières sur cet article et de montrer le moyen de rétablir la concorde. Ceci fait, on se sépara *amicalement.* »

C'est ainsi que les protestants de l'époque écrivaient l'histoire.

Luther eut soin de dire encore « qu'il n'aurait jamais d'autre charité pour les zwingliens et le parti sacramentaire que celle qu'on doit à des ennemis mortels. » — Voilà ce que Sleidan appelle se séparer *amicalement.*

Butzer s'éloigna de Marbourg la tristesse dans l'âme, ses phrases à double sens avaient subi l'échec le plus humiliant; la volonté de fer du docteur Martin les avait toutes repoussées. Cependant une consolation lui restait : il venait de faire la connaissance plus intime de Mélanchthon et de Philippe de Hesse et de trouver en eux des hommes selon son cœur. Il les voyait disposés à traiter diplomatiquement les questions religieuses, à cimenter l'union évangélique à force d'ambiguïté dans le symbole, et en sacrifiant généreusement quelques vérités en cas de besoin. — Il avait même eu occasion de leur faire à ce sujet diverses ouvertures qui amenèrent plus tard d'assez importantes négociations.

Carlostadt, premier brandon de la dispute sacramentaire, se trouvait à Strasbourg au moment où Butzer y revint; il y resta pendant quelques mois. Son impétuosité n'était plus la même, il ne jouait plus qu'un rôle très-secondaire. Les prédicants lui firent un accueil amical, et, grâce à la recommanda-

[1] Loc. cit.

tion de Butzer, de Capito et Zwingli [1], il finit par obtenir une place de professeur de théologie à l'université de Bâle.

CHAPITRE X

LES ANABAPTISTES A STRASBOURG ET EN ALSACE.

Chaque hérésie a enfanté une quantité innombrable de sectes. Cette triste fécondité, si opposée à l'esprit de la véritable Église de Jésus-Christ et à l'enseignement du divin Maître, a toujours été un des caractères distinctifs de l'erreur.

La Réforme n'a pas fait exception à la règle générale; les sacramentaires n'étaient pas les seuls qui l'eussent divisée; une foule de petits conventicules s'étaient formés.

Plusieurs de ces fractions des nouveaux évangéliques, dont nous n'avons pas parlé encore, afin de ne pas embarrasser notre récit, ont eu des représentants à Strasbourg; les anabaptistes en particulier ont joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de notre province.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la manière dont les différentes sectes anabaptistes prirent naissance, nous nous bornons à rappeler qu'elles déclaraient toutes le baptême des enfants une invention de Satan, et que leurs premiers apôtres, Nicolas Storch, Marc Thomæ, Marc Stubner et Thomas Munzer, avaient commencé à dogmatiser à Zwickau, en Saxe, en l'année 1520.

Ces nouveaux organes du Saint-Esprit avaient sondé à leur tour la Bible pour y trouver la *pure doctrine de Christ*, et le résultat de leurs investigations différait essentiellement de ceux obtenus par les patriarches saxons et suisses.

[1] Hottinger, Hist. eccl., VIII, p. 252.

Pour de plus amples détails nous renvoyons nos lecteurs à l'*Histoire de l'Anabaptisme* que nous avons publiée récemment[1].

Plusieurs des principaux chefs anabaptistes vinrent de bonne heure en Alsace, et y répandirent leurs principes. Thomas Munzer prêcha dans les provinces qui avoisinent le Rhin, pendant l'année 1523; il y contribua puissamment au soulèvement des Rustauds, et gagna à sa cause : Conrad Grebel, fils d'un des magistrats de Zurich; Félix Manz, savant de la même ville, et le fougueux Balthasar Hubmayer (ou Hubmör), prédicant de Waldshut.

Melchior Hoffmann, l'un des prophètes les plus célèbres de la nouvelle secte, homme éloquent, hardi, infatigable, sachant par cœur la Bible, qu'il citait habilement à l'appui de ses conceptions les plus extravagantes, passa l'année 1523 à dogmatiser dans les contrées du haut Rhin. Il s'arrêtait dans les bourgs et les villages, où l'on était généralement prévenu en sa faveur, et prêchait sans jamais accepter de salaire, bien qu'il fût très-pauvre et dépourvu de moyens d'existence[2].

Ce fut pendant ces pérégrinations qu'il se lia avec Melchior Rink, autre illuminé qui avait été gagné à l'anabaptisme par Thomas Munzer. La conformité d'idées et l'identité du métier cimentèrent la liaison des deux Melchior. L'un et l'autre avaient été pelletiers jadis, l'un et l'autre se prétendaient favorisés de révélations divines[3].

Les deux amis paraissent s'être rendus, peu après leur association, à Strasbourg, d'où leur ardent prosélytisme les fit chasser au printemps de l'année 1524. — Ils quittèrent alors les pays rhénans pour aller prêcher en Suède.

Mais, après leur départ, Strasbourg ne resta pas veuve des lumières des nouveaux interprètes de l'Évangile. Cette ville était devenue, dès avant la guerre des paysans, le lieu de ren-

[1] Les Anabaptistes, etc., par le vicomte M. Th. de Bussierre, 1853.
[2] Nicolas Krohn. — Melchior Hoffmann, Ire période, p. 16, 17.
[3] Ibid., p. 18.

dez-vous des sectaires et des esprits turbulents de tous les pays. Elle devait cet avantage à l'extrême ardeur qu'elle avait déployée pour l'établissement de la pure parole. Storch, le père des prophètes de Zwickau, expulsé de la Saxe et poursuivi par la haine de Luther et de ses adhérents, chercha un abri derrière les murs de la capitale de l'Alsace, peu après que Hoffmann en eut été banni. Carlostadt, qui avait adopté le principe fondamental des illuminés, y vint à la même époque; mais nous avons eu occasion de dire (ch. VII) qu'il ne lui fut pas permis d'y faire un long séjour.

L'anabaptisme se répandit avec rapidité dans la ville et à la campagne. La révolte contre l'Église, le renversement des notions religieuses, les extravagances débitées chaque jour du haut de la chaire, avaient disposé les populations à accepter les idées les plus folles, à se passionner pour les enseignements les plus insensés. D'ailleurs, le point de départ de tous les anabaptistes, dans leurs discussions, était la nécessité du baptême des adultes ; et, sous ce rapport, les premiers réformateurs leur avaient préparé les voies, par le peu d'importance qu'ils attachaient à celui des enfants [1] et au sacrement de la régénération en général.

Nous avons fait connaître précédemment les principes que professaient, à cet égard, les pères de l'Église strasbourgeoise; Butzer avait déclaré, tant en son nom qu'en celui de ses confrères, que le simple baptême extérieur (*die Wassertaufe*) n'était qu'un symbole sans importance. Il avait été jusqu'à dire [2] : « Si quelqu'un veut attendre pour le baptême, et qu'il le puisse sans nuire à la charité et à l'union avec ceux auprès desquels il se trouve, nous ne nous séparerons pas de lui pour ce motif, et nous ne le condamnerons pas. Que chacun suive son sentiment ; le manger et le boire, et de même le baptême extérieur,

[1] Luther, Zwingli et Mélanchthon ne soutinrent la nécessité du baptême des enfants qu'en haine des anabaptistes; ils avaient commencé à le classer parmi les choses indifférentes.

[2] Grund und Ursach. Cité par Rœhrich, t. I, d. II, p. 328.

ne constituent pas le royaume de Dieu, lequel consiste dans la justice et la charité, et dans la paix en l'Esprit-Saint. »

De semblables enseignements avaient ouvert, à Strasbourg, une large porte aux sectaires, qui avaient des idées particulières sur le vrai sens de l'Évangile et sur la façon dont le culte devait être organisé. Tout ce qui était nouveau, tout ce qui était en opposition avec les anciennes coutumes catholiques, réveillait infailliblement des échos, excitait des sympathies.

Storch réussit donc promptement à se faire des adhérents et à réunir une communauté d'anabaptistes autour de sa personne; peut-être l'eût-on laissé en paix s'il se fût borné à prêcher la nécessité du nouveau baptême. — Mais ses idées chimériques de liberté et d'égalité, l'anathème qu'il prononçait contre ceux qui ne partageaient pas ses opinions, l'importance qu'il attachait aux prophéties écloses dans son cerveau malade, menaçaient la tranquillité publique; — les magistrats le firent arrêter en qualité de perturbateur; bientôt après ils le chassèrent même de la ville et lui défendirent d'y jamais revenir. Toutefois la semence répandue par Storch avait eu le temps de prendre racines, surtout parmi la tribu si turbulente des jardiniers; — ils déclarèrent la dîme et les impôts contraires à la liberté chrétienne et refusèrent de les payer. Les chefs de la république durent recourir à la rigueur pour les faire rentrer dans le devoir.

Cependant les boute-feux, et les fanatiques chassés de divers lieux continuaient à affluer à Strasbourg et à y multiplier les causes de désordre.

Parmi les nouveaux arrivants se trouvait aussi Balthasar Hubmayer, l'ancien curé de Waldshut, qui, après avoir introduit successivement le luthéranisme et le zwinglianisme dans sa paroisse, et armé ses ouailles en faveur des Rustauds, était devenu zélé propagateur de l'anabaptisme.

Cet homme dangereux fit imprimer plusieurs opuscules à Strasbourg afin de répandre plus rapidement ses idées

parmi le peuple. — Il était au nombre de ceux qui voulaient établir sur la terre, par les moyens les plus prompts, les plus violents au besoin, le règne de la liberté illimitée et de la parfaite égalité. Le sénat en fut alarmé ; il interdit le séjour de la ville à Hubmayer, qui passa alors en Suisse. Plus tard, il se rendit en Moravie, où il recommença à prêcher la révolte. Il fut jugé à Vienne et condamné à périr par le feu.

L'esprit de prophétie importé par des étrangers commençait à gagner les Alsaciens. Un homme de Benfeld, dont le nom ne nous est pas parvenu, mais auquel Capito donne l'épithète de *prorsus illitteratus* (tout à fait illettré)[1], se prétendit favorisé d'illuminations soudaines, et annonça qu'il forcerait les pères de Strasbourg à rétracter ce qu'ils avaient enseigné. On le fit comparaître au sénat, et il eut plusieurs disputes théologiques avec les prédicants en présence du magistrat assemblé. « D'après ce nouvel inspiré, l'existence de toute autorité quelconque était contraire à l'esprit chrétien, les enfants ne devaient pas être baptisés, aucun fidèle ne pouvait porter des armes ni en faire usage, et toutes les créatures, sans en excepter Satan, finiraient par être sauvées. Il annonçait, de plus, que le monde périrait dans sept années, au jour de l'Ascension, à midi précis. » Le sénat lui ordonna de retourner à Benfeld et de ne plus s'aviser de prophétiser. Il se rendit en effet à son lieu natal ; toutefois, loin de se taire, il se vanta d'avoir vaincu les prédicants « et forcé leur science à s'humilier devant son esprit. » Les magistrats enjoignirent alors aux autorités de Benfeld de chasser le visionnaire, mais celui-ci se rendit directement à Strasbourg et entra à la cathédrale. Zell venait de monter en chaire et il prêchait « contre ceux qui refusent d'obéir à l'Esprit divin parlant dans les saintes Ecritures. » L'apôtre de Benfeld, élevant la voix, interrompit l'orateur et s'écria de toute la force de ses poumons : « Tu mens contre le Saint-Esprit, frère Matthieu; je t'ordonne, en son nom, de des-

[1] Ep. Capitonis ad Zwingl., 11 juin 1526.

cendre de la chaire et de me faire place! » — On l'arrêta, le sénat le condamna à la prison; il demanda qu'on y enfermât également les novateurs de la ville, et tandis qu'on le mettait sous les verrous il criait encore : « Vos prédicants tomberont, ils sont tombés déjà! »

Vers le même temps (1526), des ouvriers étrangers arrivèrent à Strasbourg en très-grand nombre et furent hébergés par la petite bourgeoisie. C'étaient des hommes qui déclaraient incomplète la Réforme faite par Luther, Zwingli et leurs disciples, et qui se croyaient appelés par le ciel à conduire l'œuvre à sa perfection. Les principales lumières de la troupe étaient Guillaume Echsel, cordonnier, natif du Valais, Georges Tucher, de Wissembourg, et surtout Jacques Grosz, pelletier de Waldshut, expulsé par ses concitoyens, parce qu'il avait refusé de s'armer en faveur des Rustauds. — Grosz soutenait qu'en aucun cas l'homme ne peut tuer son semblable sans violer les commandements de Dieu; il reconnaissait que l'on doit se soumettre aux autorités temporelles, mais il ajoutait qu'il faut se garder de leur obéir lorsqu'elles ordonnent de faire la guerre; il s'élevait, avec une égale énergie contre le baptême des enfants et contre le serment, comme contraires à l'Évangile. Grosz s'était fait rebaptiser à Waldshut, en 1524, et il conféra à Strasbourg le second baptême à plusieurs bourgeois de la ville. Les illuminés tenaient de fréquentes réunions religieuses dans la demeure d'un tailleur nommé Georges Ziegler, habitant le faubourg de Pierre. L'ardeur extrême avec laquelle Grosz répandait sa doctrine, et les refus fréquents de prestation de serment qui s'ensuivirent, inspirèrent de sérieuses inquiétudes au sénat; l'apôtre fut d'abord jeté en prison, puis renvoyé de la ville.

Mais les magistrats avaient beau enfermer ou chasser successivement les chefs de sectes qui se présentaient, leurs doctrines ne s'en étendaient pas moins parmi les artisans et le peuple. Ceux auxquels on avait appris à mépriser le pape, l'évêque et le clergé catholique, au nom de la liberté chré-

tienne, croyaient avoir le droit, — au nom de cette même liberté, — de ne pas admettre sans examen les décisions dogmatiques des prédicants et du sénat.

D'ailleurs, les prophètes succédaient aux prophètes, empêchaient le zèle des nouveaux convertis de se refroidir, et augmentaient le nombre des prosélytes.

Michel Sattler arriva à Strasbourg au moment où Gross disparaissait de la scène. Sattler était de Stauffen en Suisse. Il avait été moine jadis, et il frappait également d'anathème la guerre, le serment et le baptême des enfants. Il ne resta pas longtemps en Alsace, et passa en Wurtemberg. Il fut arrêté et brûlé vif à Rothenbourg, le 20 mai 1527, avec plusieurs hommes et femmes qu'il s'était attachés.

Louis Hetzer et Jean Denck succédèrent à Sattler.

Hetzer, Suisse de naissance, était un prêtre apostat. Plus instruit que la plupart de ses collègues, et poëte assez distingué, il réprouvait l'emploi de mesures violentes pour l'établissement du royaume des élus. L'*esprit* l'avait poussé à prendre successivement douze femmes, suivant quelques auteurs, — vingt-trois, d'après les autres. Il venait de Bâle, d'où ses idées excentriques et ses débauches l'avaient fait chasser: Capito, qui prisait sa science, l'accueillit et lui accorda l'hospitalité. Mais, sur ces entrefaites, une servante d'Œcolampade, séduite par Hetzer, arriva à Strasbourg et le somma de l'épouser. Ce scandale fit quelque bruit dans la ville, et mit un terme à l'intimité de l'ex-prévôt de Saint-Thomas avec le prophète.

Jean Denck, ancien recteur de l'école de Nuremberg, était un homme d'un caractère fort paisible, bien qu'il fût disciple du fougueux Münzer. Il passe pour une des lumières de l'anabaptisme et pour l'un des chefs les plus doctes de la secte. Il a écrit plusieurs ouvrages dans lesquels il établit la distinction entre la parole extérieure, — c'est-à-dire les saintes Écritures, — et la parole intérieure, par laquelle Dieu se fait entendre à l'âme et la convertit. — Ses opinions touchant la justification sont beaucoup plus morales et plus sensées que celle des réfor-

mateurs allemands et suisses, et se rapprochent du dogme catholique. Il reconnaît l'existence de la liberté dans l'homme déchu, et proclame la nécessité des œuvres et de la correspondance à la grâce pour le salut. Denck ne croyait pas à l'éternité des peines, et affirmait que toutes les créatures, sans aucune exception, finiraient par arriver à la béatitude; l'existence de toute autorité quelconque était, à ses yeux, contraire au véritable esprit chrétien. D'après lui, les cérémonies du culte ne sont point des péchés en elles-mêmes, mais il déclarait coupable du péché de superstition quiconque y mettait sa confiance. « Rien de ce qui est extérieur ne sert, disait-il, ni le baptême ni l'acte de rompre le pain. »

D'autres illuminés de moindre renom se trouvaient également à Strasbourg, et faisaient de nombreuses conquêtes parmi la bourgeoisie. L'un d'eux, nommé Michel, et coutelier de son métier, engageait les artisans à ne plus prêter le serment annuel à la constitution, et déclarait ce serment « un blasphème contraire à la parole de Dieu. » — Albert Vanner, chassé de Schélestadt et de Benfeld, réunissait fréquemment un nombreux auditoire, tantôt dans la ville, tantôt à la Robertsau, et annonçait à ses fidèles l'établissement prochain du royaume de Dieu sur la terre; quelques anabaptistes encore, arrivés d'Augsbourg et hébergés par des bourgeois agrégés à la secte, prêchaient et attiraient la foule. — On commençait à remarquer, en certaines églises, une diminution notable dans les rangs de ceux qui avaient coutume de se grouper autour de la chaire des apôtres en titre du lieu.

Le sénat et les prédicants prirent l'alarme. Ces derniers crurent remédier à tout en ayant recours à leur panacée habituelle, et en proposant aux principaux organes de l'anabaptisme, alors réunis à Strasbourg, une de ces disputes religieuses dont cent fois déjà ils avaient pu reconnaître l'inutilité.

Le colloque se tint au printemps de l'année 1527, en présence de quelques-uns des membres du sénat; — la discussion n'eut d'autre résultat que d'affermir les deux partis dans leurs

convictions respectives. Butzer, malgré son peu de révérence pour le sacrement de la régénération, se posa en champion du baptême des enfants; et comme, à défaut de textes dans l'Écriture sainte, il en appelait à l'usage constamment observé et à l'ancienne tradition, on lui reprocha aigrement de retomber dans le papisme et « de faire comme le chien qui retourne à son vomissement. » — L'un des chefs anabaptistes ayant soutenu que celui qui avait reçu le Saint-Esprit (ils croyaient l'avoir tous reçu) ne pouvait plus pécher, Butzer lui répondit que cependant Jésus-Christ nous avait enseigné, dans le *Pater*, à *demander le pardon de nos offenses*. « Le Seigneur a enseigné cette prière à ses apôtres, avant la Pentecôte, lorsqu'ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit, — répliqua vivement l'anabaptiste, — plus tard ils n'ont plus prié ainsi; quant à moi je n'ai conscience d'aucun péché[1]. »

Les adversaires se séparèrent en s'attribuant tous la victoire et en déplorant l'obstination et l'aveuglement de leurs antagonistes.

Quant au sénat, cédant aux instances de Jacques Sturm, il rendit, le 27 juin 1527[2], un décret qui interdisait aux anabaptistes le séjour de la ville, sous les peines les plus sévères. Ces peines devaient s'étendre même à ceux qui auraient quelque commerce avec les membres de la secte ou qui les hébergeraient. « Ces gens entêtés, portait le décret, séduisent les simples par des dehors pieux; contrairement à l'Écriture sainte, ils déclarent l'existence de l'autorité opposée à l'esprit du christianisme; et, comme il n'y a pas moyen de les faire revenir de leurs folles idées, il faut en purger la ville. »

Les anabaptistes les plus connus et les bourgeois qui s'étaient prononcés avec éclat en faveur de leurs doctrines furent alors chassés de Strasbourg.

Toutefois la plupart des sectaires, protégés par le petit peuple, trouvèrent moyen de se soustraire aux recherches de la

[1] Butzeri, Comment. in Zephaniam, 1528, f. 76.
[2] Une autre version dit le 26.

police. Beaucoup d'entre eux restèrent dans la ville; d'autres y revinrent, cessèrent de déblatérer contre l'autorité, et ne refusèrent plus de prêter serment au *Schwœrtag*[1]; dès lors, on les laissa tranquilles. Il y en eut aussi qui se fixèrent dans les villages environnants. Ils tenaient, dans la forêt voisine d'Eckbolsheim[2], des assemblées religieuses très-fréquentées, et habituellement fort paisibles. En général, les anabaptistes alsaciens ne commirent pas les excès dont leurs coreligionnaires se rendirent coupables dans d'autres contrées. — Au dire de Speckle[3] « c'étaient des gens pacifiques, qui jamais ne se vengeaient ni ne portaient d'armes; ils possédaient leurs biens en commun; ils étaient charitables, s'abstenaient de jurer, ne lésaient personne, et se réunissaient de nuit afin d'échapper à leurs ennemis. »

Malgré cette humble conduite, les nouveaux sectaires furent persécutés dans différents districts de l'Alsace, notamment dans la régence autrichienne d'Ensisheim. Ceux d'entre eux qui parvenaient à s'échapper, se réfugièrent à Strasbourg, beaucoup d'artisans adoptèrent encore leurs croyances. Le sénat ferma les yeux et ne remit pas en vigueur son décret du 27 juin. Il en résulta que peu à peu la ville devint, au point de vue religieux, une sorte de Babel où les prédicants eux-mêmes ne s'entendaient plus entre eux[4]. Parmi les petites congrégations qui avaient établi leur siége dans la capitale de l'Alsace, il en était une composée de vingt-cinq membres, tous étrangers, qui se réunissaient chaque dimanche; ils se donnaient à eux-mêmes le titre d'*Esprit de Dieu* (*Geist Gottes*), et désignaient tout ce qui n'était pas des leurs, sous le nom de *chair puante* (*stinkend Fleisch*). Comme ils ne faisaient de mal à personne, on ne songea pas à les molester.

[1] Ep. Buceri ad Amb. Blaurer, M. S. 8 feb. 1528.
[2] Wencker, t. II, p. II, f. 39.
[3] T. II, f. 214.
[4] Leur désaccord se manifesta ouvertement dans la période postérieure de la Réforme à Strasbourg. Nous aurons occasion d'en parler dans l'ouvrage qui fera suite à celui-ci.

Hetzer et Denck, expulsés de Strasbourg, s'étaient rendus à Worms et avaient gagné à leur parti Jacques Kautz ou Kautius, de Bockenheim, curé *évangélique* du lieu; ancien ami et correspondant du réformateur strasbourgeois Capito[1]. Kautius rédigea sept *articles de dispute*, qui renfermaient en substance la doctrine de ses deux maîtres, et qu'il soutint publiquement en chaire; il les envoya à Strasbourg, où ils trouvèrent beaucoup d'admirateurs. — L'auteur des sept articles prononçait anathème contre ceux qui n'admettaient pas ses opinions, il rejetait le baptême des enfants et les peines éternelles: proclamait la nécessité des œuvres, et, comme Denck, il distinguait la parole extérieure de la parole intérieure et vivante, qu'il se vantait d'avoir entendue.

Les prédicants strasbourgeois crurent devoir relever le gant que leur avait jeté Kautius en leur adressant ses articles. Butzer est, à ce que l'on suppose, l'auteur de leur réponse; elle parut en son nom et en celui de ses collègues, et fut publiée dans le courant de l'été 1527[2]. Cet écrit, rédigé avec les apparences de la modération et d'un profond respect pour les saintes Écritures, donne une pauvre idée des connaissances théologiques et exégétiques de son auteur; — il s'efforce, en torturant le sens du texte sacré, de prouver l'inutilité des œuvres, et la justification par la foi seule; — il reproduit à ce sujet les arguments qui ont eu cours à l'époque. La question du baptême trouble visiblement l'écrivain. Fidèle aux principes

[1] Hetzer, en quittant Worms, alla prêcher en Bavière, notamment à Munich et à Augsbourg; les magistrats de cette dernière ville ayant rendu un décret contre les anabaptistes, Hetzer fut exilé avec quarante de ses adhérents et se réfugia en Suisse. On l'y découvrit; il fut décapité à Constance en 1529. (Hast Geschichte der Wiederthæuffer, éd. de 1836, p. 222 et seq.)

Denck se rendit également en Suisse. Plus heureux que la plupart de ses confrères, il échappa à la persécution et ne périt pas de la main du bourreau. Il mourut de la peste à Bâle. (Hast, op. cit., p. 225 et seq.)

[2] Sous le titre de: Getreue Warnung der Prediger des Evangelii zu Strasburg über die Artikel so Jacob Kautz kürzlich hat lassen ausgehn, dat. 2 juli 1527, 3 f., in-8°.

qu'il a proclamés précédemment, il ne veut pas reconnaître qu'il soit *nécessaire* de l'administrer aux enfants, et cependant il lui répugne de dire avec Kautius qu'en le leur administrant on agit contrairement à la parole de Dieu; il s'embarrasse dans de pitoyables raisonnements pour sortir avec honneur de ce pas difficile. — « Si on soutenait, comme le font certaines gens, — dit-il, — que par le baptême l'enfant reçoit l'esprit de Christ, la foi, et que le royaume du ciel lui est ouvert, une semblable affirmation serait assurément une offense envers le Seigneur, car nulle part l'Écriture ne reconnaît de pouvoir semblable au baptême. — Mais quand des chrétiens, — se fondant sur la parole de Christ : *Laissez venir à moi les petits enfants,* — font recevoir leurs enfants membres de l'alliance divine par le baptême, implorent pour eux la bénédiction d'en haut, les recommandent à la communauté chrétienne, afin qu'elle les assiste, les instruise et les exhorte fidèlement comme membres de l'alliance du Christ, et lorsqu'en même temps ces chrétiens ne placent *aucune confiance* ni dans l'eau du baptême ni dans la cérémonie accomplie par les hommes, — on ne peut pas dire assurément qu'un semblable baptême, administré à l'enfant, soit contraire à la parole divine. Or c'est là ce qui se pratique à Strasbourg, à Bâle et à Zurich. Un peu plus bas, l'auteur dit encore : « Le baptême des enfants n'est ni défendu ni ordonné, car l'Évangile ne prescrit rien d'extérieur. La foi seule sauve sans l'œuvre du baptême, et sans aucune œuvre quelconque. »

Telle était la manière dont était compris en 1527, dix ans après que Luther eut donné le signal de la révolte, — le sacrement qui enlève à l'homme la tache originelle; — ainsi l'expliquaient des gens se donnant les qualifications d'évangéliques et de serviteurs de la parole de Dieu, — des gens ayant la prétention d'être chrétiens !

Au reste, ces opinions ont encore cours parmi leurs successeurs. M. Rœhrich, *ministre du saint Évangile*, admire les arguments de Butzer, la manière concluante (*triftig*) et irré-

cusable (*bündig*) dont ils sont présentés[1], et il déplore que tant de modération n'ait pas ramené Kautz à de meilleurs sentiments !

En effet, cet homme, loin de se rendre aux raisons du réformateur strasbourgeois, continuait à enseigner à son troupeau ses sept articles, et comme il était doué d'une sorte d'éloquence sauvage, il avait gagné à son parti beaucoup de bourgeois et d'artisans. Ses opinions étaient partagées par Hilarius, autre serviteur de la parole à Worms. Preu et Freiherr, qui étaient également prédicants dans la ville, essayaient inutilement de s'opposer aux progrès de ces nouveautés ; l'anabaptisme gagnait de jour en jour du terrain. Le magistrat, alarmé, donna leur congé à Kautz et à son accolyte, et il eut soin de leur enjoindre de quitter la ville en secret pour éviter un mouvement parmi le peuple. — Toutefois la fermentation continua après le renvoi des deux illuminés ; l'Église *évangélique* de Worms était ébranlée jusque dans ses fondements, et il lui fallut bien des années pour se raffermir[2].

Kautzius se rendit à Rothenbourg (sur la Tauber), et y fit la connaissance du prêtre apostat Guillaume Reublin, avec lequel il se lia intimement. Reublin était un des fanatiques les plus dangereux de l'époque ; il avait joué un rôle dans la guerre des Rustauds, en qualité de second de Hubmayer, à Waldshut.

Les deux amis se rendirent à Strasbourg vers la fin de l'an-

[1] T. I, d. II, p. 339.

[2] La Réforme s'était établie de très-bonne heure à Worms. — Le désordre qui divisait les amis des nouveautés donna occasion à l'électeur Palatin de se mêler de la querelle : Preu et Freiherr quittèrent également la ville, qui se trouva de la sorte sans aucun ministre de la pure parole. Les partisans de la Réforme s'adressèrent alors à Hedio et Capito, qui leur envoyèrent de Strasbourg Léonard Brunner (Fontanus), vicaire à Saint-Pierre-le-Vieux. Ce Brunner était d'Esslingen ; il eut bien de la peine à rétablir la bonne harmonie parmi les *évangéliques* de Worms. — Après que cette ville eut admis l'*intérim* (1548), il revint à Strasbourg et y fut vicaire à l'église de Saint-Nicolas. — Il devint curé à Lindau en 1553, et y mourut en 1558. (V. Butzer, Epistola quid de baptismate infantium juxta Scripturas Dei sentiendum. Arg., dec. 1533.— Pauli, Gesch. der Stadt, Worms, 1825, p. 335.)

née 1528, et commencèrent aussitôt à prêcher dans les rues et sur les places publiques. Les partisans secrets de l'anabaptisme et la foule des curieux leur formaient un nombreux auditoire.

Le sénat les fit jeter en prison; les villes de Worms et de Schaffouse avaient prié Strasbourg de se montrer plus sévère que par le passé : « envers ces perturbateurs du repos public[1]. »

Les ennuis de la captivité ne calmèrent ni Kautz ni Reublin. Ils rédigèrent une profession de foi[2] dans laquelle ils détaillaient les motifs qui leur faisaient trouver la Réforme incomplète. « Les prédicants, — y disaient-ils, — sont semblables à des charpentiers maladroits, capables de détruire, incapables d'édifier. — Ils ont employé cinq ou six ans à démolir la communauté papale, et jusqu'à ce jour ils n'ont pas su réunir une communauté chrétienne. Ils sont encore des papistes pour le baptême et la cène. » Les deux prisonniers adressèrent leur écrit au sénat; ils le terminaient en demandant qu'on organisât une dispute religieuse entre eux et les prédicants. Quelques-uns des serviteurs de la parole se rendirent à la prison pour satisfaire à cette demande. — Mais ce n'était pas là ce que voulaient les illuminés; ils réclamaient une discussion publique, afin de faire leur profession de foi et de confondre leurs adversaires *coram populo*. Le sénat, qui s'était si fort scandalisé naguère des refus opposés par l'évêque à une demande analogue que lui avaient adressée les novateurs strasbourgeois, — se scandalisa cette fois en sens contraire. Il jugea la prétention de Kautz et de Reublin « outrecuidante, impertinente et inadmissible, vu les dangers qui résulteraient d'une conférence dans un temps d'agitation religieuse. » — Il finit cependant par autoriser une discussion épistolaire; elle eut lieu et n'aboutit à rien. Peu de temps après, les deux sectaires furent élargis et chassés de la ville avec dé-

[1] Nov. 1528.
[2] Elle est datée de la prison du 15 janv. 1529, M. S.

fense d'y reparaître. On fit sortir également de prison, aux mêmes conditions, quarante-six autres prophètes anabaptistes de moindre importance, qui avaient été enfermés pendant le carême de 1528.

La famine de 1529 et la recrudescence de la persécution des anabaptistes en Allemagne pendant cette même année en poussèrent un nombre très-considérable vers Strasbourg. Il en vint de divers côtés, de Bavière, d'Autriche, de Moravie, du Holstein; c'était un composé de gens de toutes les classes, mais les marchands ambulants et les ouvriers s'y trouvaient en majorité[1]. Quant à leurs opinions religieuses, il n'y en avait pas dix qui fussent parfaitement d'accord[2], — Butzer, auquel on peut ajouter foi en cette occasion, dit que c'était « une variété infinie. »

Melchior Hoffmann, chassé de Strasbourg en 1524, en compagnie de Melchior Rinck, y revint aussi au mois de mai 1529. — Pendant les cinq années qui venaient de s'écouler, il avait prêché en Suède, en Livonie, dans le nord de l'Allemagne et en Holstein. — Expulsé du Danemark après les conférences de Flensbourg, où le roi Frédéric Ier l'avait déclaré vaincu par les organes du pur luthéranisme, il amenait cette fois à sa suite une femme qu'il avait épousée à Kiel, et un enfant. Jean Bünderlin, anabaptiste, de Linz en Autriche, était avec lui.

Dès leur arrivée à Strasbourg, Hoffmann et Bünderlin publièrent divers écrits dans lesquels ils exposaient leurs opinions. Le premier rédigea aussi et fit paraître les actes du colloque de Flensbourg. Ses adversaires et les six notaires chargés de tenir la plume pendant cette ridicule et sacrilége assemblée l'accusèrent de les avoir complétement falsifiés. Jean Bugenhagen réfuta, à Wittemberg, l'écrit de Melchior aussitôt qu'il en eut connaissance, et y releva une foule d'erreurs[3].

[1] Monum. Argent., M. S., t. I, p. 14.
[2] Hottinger, Hist. eccl., III, 499.
[3] Krohn, op. cit., p. 207 et 208.

Mais Hoffmann et Bünderlin ne se bornèrent pas à écrire, ils prêchèrent secrètement et se firent beaucoup de partisans parmi la classe ouvrière. Au bout de fort peu de temps, leurs discours et l'effet qu'ils produisirent fixèrent l'attention des prédicants strasbourgeois, celle de Butzer en particulier. Il exhorta Hoffmann « à ne plus scandaliser *les membres de l'Église de Dieu* et à renoncer à la prédication pour s'occuper uniquement de son métier de pelletier. » — Un homme qui tenait chacune de ses rêveries pour une inspiration d'en haut ne pouvait céder à un semblable avis ; — Melchior continua ses sermons ; — les caves, les greniers, les granges et les arrière-boutiques servaient de lieux de réunion habituels à ses fidèles. Les magistrats, ennuyés des désordres qui en résultaient, confisquèrent les écrits de Hoffmann et de son compagnon, leur ordonnèrent de quitter la ville et les menacèrent, en cas de désobéissance, de leur appliquer le décret publié, le 23 avril précédent, par l'empereur, contre les anabaptistes[1].

Alors commença le trop fameux apostolat de Hoffmann en Hollande et en Frise.

Cependant, tout en expulsant de Strasbourg quelques-uns des chefs de la secte, le sénat continuait à faire preuve, envers le ramasssis de fous et d'extravagants entassés dans la cité, d'une tolérance qui contrastait singulièrement avec la rigueur qu'il déployait dès qu'il s'agissait du catholicisme. — « Il se départit de sa prudence et de sa clairvoyance habituelles et resta trop fidèle à ses principes de modération, dit à ce propos M. Rœhrich[2], — il ne voulut pas admettre que la présence de ces fanatiques constituât un danger réel, ainsi que le croyaient quelques États voisins plus timorés. » — Il ne les gêna donc pas et réserva ses sévérités, son mauvais vouloir et son énergique hostilité pour l'Église de Jésus-Christ. — Il continua ainsi à démanteler la place et à lui enlever ses moyens de

[1] Ce décret, promulgué à Spire, les condamnait à la mort. Krohn, op. cit., p. 212, 213.
[2] T. I, d. II, p. 343.

défense, au moment où l'ennemi l'envahissait de tous les côtés et en commençait l'assaut.

Les conséquences de cette conduite se manifestèrent promptement. Les idées et les principes des sectaires se répandirent de plus en plus à Strasbourg et trouvèrent des défenseurs parmi toutes les classes de la population. Les habitants de cette vaste cité avaient vécu jadis dans l'union d'une seule et même foi, sous l'égide tutélaire de la mère Église; maintenant le *pur Évangile* livrait l'antique métropole de l'Alsace à la confusion et à l'anarchie. — Le désordre augmenta d'année en année, il atteignit son apogée dans la seconde période de l'histoire de la Réforme.

Les premiers novateurs avaient respecté encore les dogmes de la Trinité et de la divinité de Notre-Seigneur, bien qu'assurément la raison humaine, — chargée seule du soin d'interpréter les Écritures, — ne puisse ni les comprendre ni les expliquer[1]. Ces mystères augustes commençaient à être attaqués à leur tour. — Les anabaptistes furent les premiers qui osèrent les déclarer *des inventions de l'Église dégénérée*. Hetzer et Denck, dont nous avons parlé ci-dessus, avaient donné le signal de cette guerre nouvelle contre la révélation; un certain Martin Kellner (appelé aussi Borrhaus), natif de Stuttgard, s'était joint à eux[2]. — Ces hommes, — tout en reconnaissant

[1] Luther et Mélanchthon avaient déclaré que l'étude de ces dogmes n'était pas nécessaire au chrétien, parce que l'esprit humain est incapable d'en sonder les profondeurs, et que l'examen de ces questions ne pouvait donner lieu qu'à des querelles inutiles, à des disputes et à la destruction du véritable sentiment religieux.

Le docteur Martin avait même jugé bon, *pour éviter les occasions de discussion*, de supprimer, dans les premières éditions de sa traduction de la Bible, le septième verset du chapitre cinquième de la première épître de saint Jean:

« Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit; et ces trois ne font qu'un. »

[2] Zwingli empêcha la publication d'un écrit de Hetzer contre la divinité de Jésus-Christ, et Ambroise Blaurer en brûla le dernier exemplaire en 1551. — V. Bock, Hist. antitrinitar., p. 244, — et Sandii, Biblioth. antitrin., p. 15.

Kellner, dont il est ici question, devint professeur d'exégèse du Vieux Testament à Bâle, et y mourut en 1564.

la divinité de la doctrine de Jésus-Christ, — contestaient à Notre-Seigneur la qualité de seconde personne de la très-sainte Trinité, ils en appelaient à la Bible et soutenaient qu'elle ne parle que d'un Dieu unique[1], père de tout ce qui existe. — Leurs opinions gagnèrent rapidement, et, après leur expulsion de Strasbourg, ils les colportèrent en d'autres lieux, où elles furent accueillies avec une égale faveur.

Hetzer, étant commensal de Capito, avait même réussi à faire partager sa manière de voir à ce dernier. — Capito écrivit une préface élogieuse pour un livre dans lequel Kellner attaquait le dogme de la Trinité[2]; il fut le premier des prédicants strasbourgeois à professer la doctrine à laquelle Socin donna plus tard son nom. « Cependant, — dit à ce propos un de nos historiens protestants[3], qui pense justifier ainsi l'ancien prévôt de Saint-Thomas, — Capito, lorsqu'il parlait en public, ne faisait pas mention de son opinion particulière, il la passait sous silence *par amour pour la paix*; il avait reconnu, d'ailleurs, le peu d'importance pratique des questions de cette nature. »

A en juger d'après les insinuations contenues dans la correspondance de Gerbel, Capito n'était pas le seul des serviteurs de la parole strasbourgeois qui niât la divinité de Notre-Seigneur, et la plupart des prédicants de la ville étaient plus ou moins infectés d'antitrinitarisme. — Il est positif qu'au colloque de Marbourg Luther reprocha vivement à Sturm et à Butzer de professer des principes hérétiques touchant les dogmes de la Trinité et des deux natures en Jésus-Christ. A la vérité, Hedio, qui rapporte le fait[4], a soin d'ajouter que les accusés se justifièrent pleinement; mais il est permis de demander s'ils dévoilaient toute leur pensée au docteur Martin, ou s'ils la cachaient *par amour pour la paix*.

[1] Ces prophètes imaginaient que reconnaître la *Trinité* était synonyme de reconnaître *trois Dieux*.
[2] Arg., 12 jun. 1527, c. f. Sandii. Bibl. antitrin., p. 1.
[3] Rœhrich, t. I, d. II, p. 345.
[4] Hedio, Itinerar. ab Arg. Marpurgum, M. S.

Peu de temps après le renvoi de Hetzer et Denck, un artisan strasbourgeois nommé Thomas Salzmann[1], qui avait été au nombre de leurs auditeurs les plus assidus, jugea insuffisante la doctrine de ses maîtres et se posa en adversaire public du christianisme. Il ne voulait reconnaître comme révélation et parole de Dieu que les cinq livres de Moïse; il montrait le plus grand mépris pour le Nouveau Testament, traitait de fous les prédicants et les savants de la ville. « Il n'y a qu'un Dieu, disait-il, par conséquent Jésus-Christ n'est pas Dieu, et on a eu raison de le crucifier, parce qu'il était un faux prophète qui séduisait le monde. » Un cordonnier nommé Conrad Zeff se faisait l'écho des enseignements de Salzmann; les contemporains ne nous parlent pas, du reste, des effets que la prédication de ces deux hommes produisit sur le public, aucune indication ne nous dit s'ils avaient de simples auditeurs, ou s'ils comptaient des disciples.

Le sénat fit arrêter Salzmann, le plus important des deux, « et comme il ne voulait se rétracter en rien, — ajoute la chronique d'où nous tirons ces détails[2], — on le condamna à être brûlé vif[3]. Lorsqu'il eut connaissance de ce jugement, il demanda grâce et reconnut ses erreurs. On commua donc la peine du feu en celle de la décollation. Le coupable mourut avec beaucoup de repentir et en témoignant un grand regret de ses péchés[4]. »

Nous n'avons pas nommé encore deux sectaires arrivés à Strasbourg à peu près en même temps que Hoffmann et Bünderlin, et qui ont eu tous deux une assez grande célébrité.

[1] Dit Scheidenmacher (faiseur de gaînes), d'après son métier.

[2] Trausch, t. II, p. II, f. 109, verso.

[3] L'on voit qu'à côté de ses principes affectés de modération, dès qu'il ne s'agissait pas de catholicisme, le sénat s'attribuait au besoin un pouvoir inquisitorial et l'exerçait avec la dernière rigueur.

[4] Conrad in Gassen, Wurtembergeois d'origine, fut mis à mort à Bâle en 1529, pour s'être rendu coupable du même crime que Thomas Salzmann.

L'un, Sébastien Francke, l'historien[1], que Luther nommait la *bouche favorite du diable*, n'était pas anabaptiste, mais il avait plus d'affinité avec cette secte qu'avec aucune de celles de l'époque. Il partageait, sous plusieurs rapports, les idées de Denck. — Francke repartit de Strasbourg après quelques mois de séjour; il y revint en 1531. Nous l'y retrouverons.

L'autre, Gaspard de Schwenkfeld, était issu d'une ancienne famille noble d'Ossieg, près de Liegnitz, en Silésie. Il avait fait des études et s'était déclaré de très-bonne heure pour la Réforme.

Cependant les inconséquences du luthéranisme avaient promptement calmé son premier mouvement d'enthousiasme. Le salut attaché à la foi seule, le rejet des œuvres, la négation du libre arbitre, étaient à ses yeux des *doctrines pétrifiantes* faites pour tuer la morale et la vertu. Les faits vinrent confirmer ses appréhensions. Il reconnut que partout le désordre et le dévergondage accompagnaient l'établissement du culte dit évangélique. Un service divin maigre et sec, consistant en quelques pauvres sermons, précédés et suivis d'airs allemands, acheva de le désillusionner à l'endroit des doctrines issues de Wittemberg.

Il vit aussi que les coryphées de la nouvelle Église disputaient sans cesse entre eux sur le sens des Écritures, seul fondement de leur christianisme; et qu'aucune autorité vivante n'était plus là pour terminer leurs différends; — il en conclut que c'en était fait de l'édifice religieux, à moins de retourner à l'Église romaine et au pape, ou d'admettre l'action immédiate et intérieure de l'Esprit-Saint dans chaque individu.

Malheureusement Schwenkfeld, au lieu de suivre le premier parti et de rentrer dans le droit chemin, crut trouver une solution à toutes les difficultés en adoptant le second. Or l'action immédiate de l'Esprit-Saint était précisément la base de la

[1] Son ouvrage le plus connu est intitulé : Chronica des Ganzen deutschen Landes. Il était né à Woerth, en Alsace.

croyance anabaptiste; il s'empara de ce principe et le développa à sa manière[1]. « Luther, disait-il, a fait sortir les peuples de l'Égypte en rompant avec la papauté; mais, avec sa foi morte et son asservissement à la lettre, il les laisse croupir dans le désert. A tout prendre, — ajoutait-il, — mieux vaudrait se joindre aux papistes qu'aux luthériens. »

Schwenkfeld formula sa doctrine, il la réduisit aux points suivants :

1° Le baptême n'est qu'un signe extérieur, le véritable baptême est intérieur et spirituel; il est donné par le sang de Jésus-Christ, et sans ce baptême intérieur celui de l'eau ne signifie rien. Il est inutile de se faire rebaptiser extérieurement; le baptême des enfants est une vraie folie, ils n'ont pas la foi qui doit précéder la réception de ce sacrement;

2° L'Église chrétienne se compose des prédestinés en lesquels la renaissance spirituelle est opérée, à quelque secte qu'ils appartiennent; — ils forment la communion des saints;

3° La *parole intérieure* de l'Esprit est la vie et le vrai Évangile; en elle se trouvent tous les biens spirituels. La *parole extérieure* de l'Écriture est un simple témoignage. Celui qui bâtit sur la première fonde sur le roc, celui qui bâtit sur la seconde fonde sur le sable;

4° La *parole intérieure* donne la foi vivante, laquelle mène à la pénitence, à la mortification et au renouvellement de la vie. — La *parole extérieure* ne donne qu'une foi également extérieure et historique;

5° La communion des premiers-nés compose le *corps ecclésiastique* (*der geistliche Stand*). Le corps ecclésiastique ne se distingue par rien d'extérieur; il ne doit son existence ni à des lois ni à des décrets, mais à l'Esprit de Dieu; il ne vient ni de Moïse ni des papes, mais du Christ seul. Les prêtres, clercs, moines, etc., ne sont pas des ecclésiastiques; ils remplissent une profession et sont chargés du soin d'un simple cé-

[1] Hast., op. cit., p. 178 et seq.

rémonial, dans lequel on ne doit placer aucune confiance;

6° Les cérémonies qui ne sont pas contraires à l'Évangile ne sont pas mauvaises en elles-mêmes; elles le deviennent pour celui qui y met sa confiance. — Quant à la confession, il faut d'abord la faire à Jésus-Christ; mais celui qui trouve un bon confesseur peut lui ouvrir sa conscience avec fruit et profiter de ses avis.

Schwenkfeld, en terminant sa profession de foi, dit qu'il n'est ni papiste, ni luthérien, ni zwinglien, ni anabaptiste, et qu'il prétend rester dans sa liberté d'enfant de Dieu, pour demeurer étranger à toutes les œuvres de ténèbres[1].

S'étant prononcé de la sorte contre tout le monde, il devint l'objet de l'animadversion générale en Silésie. Les luthériens, en particulier, le persécutèrent avec un acharnement inouï et le forcèrent à s'expatrier en 1528. Ce fut alors que Schwenkfeld, après avoir erré pendant quelque temps, se rendit à Strasbourg (1529). Il y séjourna durant cinq années consécutives. — Sa réputation l'y avait précédé; — depuis plusieurs années, il y était *avantageusement* connu comme grand ennemi du papisme et comme très-chaud ami de ce que les oracles du jour étaient convenus d'appeler *la vérité*. Butzer avait poussé la condescendance jusqu'à parler de lui avec éloge dans plusieurs de ses écrits[2].

Gaspard fut donc très-cordialement reçu. Zell lui ouvrit son cœur et sa maison et l'admit à sa table, et dame Catherine, *sa noble épouse* (*sein edles Weib*),— c'est ainsi que la nomment nos historiens protestants, — s'empressa de lui rendre les mêmes honneurs qu'à Zwingli et à Œcolampade, et de le proclamer *homme de Dieu*. Capito daigna écrire une préface pour l'un des livres que Schwenkfeld publia à Strasbourg[3], et dans

[1] Nous avons déjà fait connaître la profession de foi de Schwenkfeld dans notre Histoire des anabaptistes (Introd., p. 56, 57). Il nous a semblé utile de la reproduire ici, vu le rôle que cet homme a joué à Strasbourg.

[2] Comment. in Ep. ad Ephes., 1527, in Dedic. — Arbogast, cap. xx.

[3] Il y fit imprimer plusieurs de ses ouvrages; celui que Capito honora de

cette préface il le nomme son cher frère et loue sa doctrine. Butzer également lui témoigna de la bienveillance.

Schwenkfeld, au dire des contemporains, était un homme doux et sérieux; — ses dehors pieux et humbles le rendirent cher à un grand nombre de bourgeois; il profita de l'ascendant qu'il exerçait pour réunir peu à peu autour de lui un troupeau d'élus, auxquels il fit partager ses opinions touchant l'insuffisance de la *parole extérieure*. — Butzer changea alors de sentiment à son égard, devint son ardent adversaire et répéta en toute occasion que le Silésien était un fanatique de la plus dangereuse espèce, que l'on devrait renvoyer au plus vite. — Capito se refroidit également pour son *très-cher frère*, mais un peu plus tard seulement, et sans partager la haine que lui vouait l'ex-dominicain. Quant à Zell et à la dame Catherine, ils restèrent, envers et contre tous, les amis et les admirateurs de Schwenkfeld. « Quiconque reconnaît Christ comme son seul seigneur aura part à ma table et à ma maison, — disait maître Matthieu [1]; — de même que je veux avoir part avec lui au ciel. »

Tout contribuait ainsi à augmenter le désordre et la division dans la jeune Église évangélique de Strasbourg, et à préparer l'ère de confusion générale dans laquelle elle devait entrer prochainement.

sa préface était intitulé: Apologia und Ercleruug der Schlesier das sy den Leib und Blut Christi im Nachtmal nit verleuknen. Juni 1529, 4°.

[1] Lettre de Catherine Zell à Rabus. — Füszlins Beitræge, V, p. 270, 272, 290.

CHAPITRE XI

ABOLITION TOTALE DE LA MESSE A STRASBOURG.

Retournons maintenant au moment où venaient de finir les conférences de Berne, dont il a été question dans un de nos précédents chapitres. (Janv. 1528.)

Malgré les opinions diverses qui régnaient parmi les prédicants strasbourgeois, ils s'entendaient sûr un point; un lien commun existait entre eux, et donnait à leur action une apparence extérieure d'unité. Ce lien était la haine du catholicisme, et surtout du saint sacrifice de la messe. Le mystère de l'autel est en quelque sorte le signe et le cachet de l'immutabilité de l'Église de Jésus-Christ au milieu de l'instabilité des sectes protestantes, on conçoit donc qu'il fut pour les apostats l'objet d'une sacrilége exécration.

Nous disions qu'à leur retour de Berne les prédicants ne montaient plus en chaire sans déclarer que la messe était une chose abominable, et que le sénat de Strasbourg perdrait sa qualité d'*autorité chrétienne* s'il n'en ordonnait la suppression dans les églises des quatre chapitres, où il était permis d'en célébrer encore une tous les jours. Notre chroniqueur Trausch[1], si partial pour les novateurs, avoue cependant que les discours des ministres du saint Évangile étaient par trop acerbes (*gar zu ræss*). Ils n'en faisaient que plus d'impression sur la portion de la bourgeoisie gagnée à la nouveauté et sur beaucoup de membres de la magistrature. Ces derniers exhortaient vivement leurs collègues à ne pas se laisser arrêter par des considérations de prudence humaine et à détruire, sans plus tarder, les *derniers vestiges d'idolâtrie* dans la ville de Strasbourg. A tout moment cette grave question était remise sur le tapis lorsque le sénat se trouvait réuni.

[1] T. II, p. II, f. 112.

Guillaume de Honstein, informé de ce qui se passait, écrivit une lettre de remontrance au grand conseil[1]. On lui donna la même réponse qu'à l'occasion de ses précédentes réclamations, à savoir : « Qu'il était du devoir épiscopal de travailler à la réforme des abus existant dans le diocèse, et que comme il ne s'en était jamais mis en peine malgré de très-nombreuses réclamations, il ne devait pas trouver mauvais que d'autres s'occupassent de la suppression de toutes les choses contraires au véritable culte de Dieu, et du rétablissement de la religion dans sa pureté primitive.. »

Cette réponse causa une profonde douleur à l'évêque et l'enflamma d'un nouveau zèle. Voulant empêcher à tout prix l'abolition du saint sacrifice à Strasbourg, il y envoya des députés, chargés de faire au magistrat les représentations les plus vives[2].

Le conseil et les vingt et un s'assemblèrent pour écouter les délégués de Guillaume; sans vouloir s'engager dans une discussion dogmatique, ces derniers cherchèrent à faire comprendre aux sénateurs que la suppression de la messe serait un dangereux attentat contre l'autorité de l'empereur et les décrets de l'empire : ils leur représentèrent qu'il n'était pas de leur ressort d'anéantir une sainte pratique, aussi ancienne en Allemagne que la prédication même de l'Évangile ; que, s'il existait des abus, un concile pouvait seul y porter remède, et qu'enfin beaucoup de bourgeois honnêtes considéraient la messe comme l'acte le plus auguste du culte chrétien, qu'ainsi un changement à cet égard ne pourrait manquer de causer des troubles dans la ville et d'avoir les plus déplorables conséquences[3].

Les chanoines de la cathédrale unirent leurs remontrances

[1] Wencker, t. II, p. II, f. 42. — Speckle, Coll., t. II, f. 219. — Trausch, t. II, p. II, f. 108, verso. — Laguille, op. cit. (éd. in f. de Strasbourg), t. I, Ire partie, l. II, p. 17. — Monum. argent., t. I, p. 27.
[2] Ibid.
[3] Laguille, loc. cit.

à celles de l'évêque; le sénat répondit « *qu'il y réfléchirait*[1]. »

Guillaume de Honstein adressa, pour la troisième fois, des exhortations aux chefs de la république, et en même temps il écrivit à ceux des *Constoffler* (sénateurs nobles) qui tenaient des fiefs de l'évêché, pour leur rappeler leurs devoirs de tenanciers, et leur enjoindre de s'opposer à l'entière abolition du culte catholique à la cathédrale, à Saint-Thomas et aux deux Saint-Pierre[2].

Les constoffler communiquèrent au sénat les ordres du prélat, et déclarèrent qu'ils ne prendaient part à aucune délibération relative au maintien ou à la suppression de la messe. Mais le corps entier des magistrats leur répondit « que cette affaire regardait la ville, et que leur serment exigeait qu'ils fussent présents aux assemblées du sénat, et qu'ils l'éclairassent de leurs lumières[3]. »

Une longue et assez orageuse discussion s'ouvrit immédiatement. Après bien des pourparlers, les magistrats décidèrent « que provisoirement on tolérerait les quatre messes des quatre chapitres, parce que leur abolition ne rentrait pas dans les attributions du grand conseil, mais que l'on s'adresserait à l'empereur et aux États de l'empire, afin de provoquer la destruction de tout ce qui était contraire à la pure parole de Dieu. — L'on résolut aussi de négocier une fois encore avec les quatre chapitres pour les engager à adopter et à mettre en pratique dans leurs églises l'usage des cantiques et de bonnes dispositions (*guter Anordnungen*) agréables au Tout-Puissant[4]. »

Le sénat, ayant conclu de la sorte, fit défendre aux prédicants de parler dans leurs sermons de la nécessité d'interdire la

[1] Laguille, loc. cit.
[2] Speckle, Coll., t. II, f. 220. — Wahre, Relation, etc., p. 64. — Trausch, t. II, p. II, f. 108, verso. — Monum. argent., t. II, p. 27. (Mémoire de ce qui s'est passé au temps de la Réforme, par Schmid.)
[3] Trausch, loc. cit. — Monum. argent., loc. cit.
[4] Ibid.

messe, *parce que le grand conseil ne se reconnaissait pas le droit de prendre de décision à ce sujet* [1].

Mais les serviteurs de la parole étaient trop imbus de leur supériorité, trop sûrs de leur influence sur la bourgeoisie, pour s'inquiéter d'ordres auxquels ils n'étaient pas disposés à se soumettre ; et, d'un autre côté, les chanoines, sauf les apostats du chapitre de Saint-Thomas, ne mirent aucun empressement à établir les cantiques agréables, les excellentes dispositions et les autres bonnes choses que leur proposaient les pères du sénat de Strasbourg, réunis en concile.

La violence des docteurs de la nouvelle religion allait croissant ; à chaque instant des troupes de bourgeois, excités par eux, présentaient au magistrat des pétitions réclamant l'entière abolition du saint sacrifice ; — Symphorien Pollio engagea même le peuple, dans un sermon [2], « à se précipiter, armé de massues, dans le chœur de la cathédrale, pour en chasser les prêtres, de même que le Seigneur avait chassé les vendeurs du temple. » Ce propos furieux ayant été rapporté aux chefs de la république, ils décidèrent que l'on ferait une enquête (*beschlossen sie zu inquiriren* [3]) pour savoir s'il avait été tenu en effet. Mais l'affaire en resta là, bien que Pollio eut parlé en chaire et en présence de plusieurs centaines de ses paroissiens.

A cette époque, plusieurs mercenaires alsaciens, qui venaient d'assister au sac de Rome, arrivèrent à Strasbourg. Leurs récits semblaient calculés pour enflammer encore davantage la haine et l'irrévérence des amis de la nouveauté contre tout ce qui rappelait le culte catholique. Les artisans s'en amusaient beaucoup, et les prédicants profitèrent habilement, dans l'intérêt de leur cause, de ce surcroît de fermentation.

Les *suppliques*, rédigées en termes menaçants, se multiplièrent. Butzer, Hedio, Firn, les autres serviteurs de la parole,

[1] Ibid.
[2] Trausch, loc. cit., p. 109. — Monum. argent., loc. cit.
[3] Ibid.

diverses troupes de bourgeois et d'artisans, vinrent tour à tour en remettre au sénat. Butzer déclarait la messe *blasphématrice* (*gotteslæsterlich*), « parce que Jésus-Christ y est offert à l'état de victime, et qu'en outre les fidèles y sont privés de l'usage du calice, auquel ils ont droit. »

« La messe, — disaient uniformément les pétitionnaires, — déshonore la ville de Strasbourg aux yeux de ses voisins. On est en droit de dire de nous *que nous avons deux Dieux*, et que nous ne nous entendons pas. Ce culte abominable entretient la désunion parmi la bourgeoisie. Si nous persistons à tolérer que Dieu soit *insulté* (*sic*) tous les matins, dans quatre des églises de la ville, nous attirerons sur nous la colère du Seigneur, et nous serons accablés de châtiments épouvantables. »

Il ne se passa bientôt plus un jour d'assemblée du grand conseil, que la grave question du maintien ou de la suppression de la messe ne devînt l'objet principal des délibérations [1].

Les femmes elles-mêmes se mêlèrent de la querelle. Le rôle qu'elles voyaient jouer aux épouses de leurs curés, notamment à la dame Catherine, vicaire bien-aimée de son mari Zell, leur avait donné une haute idée de leur importance politique et religieuse. — Elles rédigèrent, à leur tour, une pétition adressée à Capito et à ses collègues [2]. — La pièce est trop curieuse et peint trop bien l'époque pour ne pas trouver place ici. La voici : « Très-dignes docteur et prédicants, nous, femmes réunies, vous prions, pour l'honneur de Dieu, de nous faire autoriser par le sénat à arracher des églises les prêtres (*Pfaffen*, terme de mépris) romains, ces blasphémateurs impies, hérétiques et infâmes, au moment où ils disent la messe. — Nous n'aurons pas d'autres armes que nos quenouilles ; le Seigneur tout-puissant sera notre bouclier. Si cela a lieu, aucun homme ne pourra y prendre part, les femmes seules agiront. Puisse le Seigneur échauffer les cœurs et éclairer les esprits, afin que la permission réclamée nous soit accordée. On verra accourir

[1] Monum. argent , loc. cit., p. 29.
[2] Monum. argent., loc. cit. — Trausch, t. II, p. II, f. 113.

alors des femmes des quatre coins de la ville, et nous ne demanderons l'assistance de personne. Amen[1]. »

Capito et ses confrères prodiguèrent l'éloge à ce zèle chrétien, et ils s'empressèrent de communiquer la proposition des pieuses amazones au magistrat assemblé (le lundi saint 1528). — Le sénat paraît n'avoir pas été aussi charmé de ces projets belliqueux que les serviteurs de la parole; il défendit qu'on donnât suite à l'affaire, et pria les dames évangéliques « de se borner à faire usage de leurs quenouilles pour filer. »

Cependant, — en dépit des insinuations contraires de nos historiens protestants, — bon nombre de bourgeois demeuraient profondément attachés à l'Église catholique. Ils se réunirent à plusieurs reprises, à la place du Fronhof, pour arrêter ceux qui voulaient insulter le clergé, et ils avaient coutume de dire[2] : « Que signifient ces nouveautés? Si le saint sacrifice a été bon et agréable à Dieu il y a cent ans, il l'est encore à présent. Le seigneur landvogt, ou la ligue de Souabe, devraient faire entrer dans la ville une troupe de cavaliers bien armés, et les charger d'infliger un châtiment exemplaire à ceux qui veulent abolir la messe; on ne les force pas à y aller, qu'ainsi ils permettent au moins aux gens paisibles de rester fidèles à la religion de leurs pères, et d'assister au service divin, sans crainte d'être dérangés par des scènes scandaleuses[3]. »

Cette dernière plainte peint parfaitement la situation, et sert en même temps à relever un mensonge audacieusement soutenu, depuis trois siècles, par les historiens de l'hérésie. Les protestants s'efforcent de représenter leurs pères dans l'erreur comme des gens persécutés, qui ne demandaient que la tolérance, et qui n'ont jamais pris les armes que pour conquérir le droit d'exister. — Rien n'est plus faux; semblables aux hérétiques de tous les temps, les sectes innombrables qui composent la Babel protestante ont agi en tous lieux avec autant

[1] Monum. argent., t. II, p. 30.
[2] Trausch, loc. cit. — Wencker, loc. cit.
[3] Monum. argent., t. II, p. 30.

d'intolérance qu'à Strasbourg; elles ont voulu vivre seules et écraser tout ce qui n'admettait pas leurs idées.

Nous trouvons parmi les documents du temps une pièce curieuse qui fut présentée au magistrat en cette même année 1528; c'est un rapport fait par le sénateur Martin Betschold, chargé, par ses collègues, d'examiner l'opportunité de la question du maintien ou de l'abolition de la messe. Après avoir examiné ce rapport, on apprécie à sa juste valeur ce que nous disent nos historiens de l'enthousiasme général, de la sympathie universelle, avec lesquels le nouvel Évangile fut accueilli. Betschold s'oppose à l'abolition de la messe; il déclare que les *prédicants seuls* sont cause du mouvement qui règne à ce sujet dans la ville. « Ce sont eux, dit-il, qui ont poussé la bourgeoisie à remettre au sénat des suppliques... L'ont-ils fait par amour pour la pure parole de Dieu, ou par jalousie, par envie et haine du parti qui ne pense pas comme eux, et en vue de leur avantage personnel? — Une semblable question est permise, car il est écrit qu'on reconnaîtra l'arbre à ses fruits. Or, quels ont été les fruits de ces nouveautés? Oserait-on dire qu'elles ont été avantageuses au peuple? Ne voit-on pas tous les vices prendre un effroyable développement et marcher tête levée?

M. Rœhrich[1], en rendant compte de cette pièce, dont aucun des membres du gouvernement n'osa contester la véracité, affirme que tout ce qu'il a déjà eu occasion de raconter la réfute parfaitement; il la cite « comme un exemple frappant de l'aveuglement que produit l'esprit de parti, et qui subsiste, dit-il, en présence des preuves les plus palpables. »

Cependant la conduite du magistrat démontra encore, en cette occasion, que l'impulsion fatale étant donnée à l'humanité, elle ne s'arrête plus dans sa chute, à moins d'un miracle. En dépit des observations qui venaient de leur être adressées, les chefs de la république se contentèrent de *recommander la*

[1] T. I, d. II, f. 355.

modération et la modestie aux défenseurs de la foi évangélique; en même temps, ils redoublèrent de surveillance et de sévérité pour empêcher que des messes ne fussent dites en secret dans les églises ou dans les couvents, « et ils renouvelèrent le décret qui interdisait la prédication aux papistes; on leur défendit de s'aviser de monter en chaire tant qu'ils n'auraient pas *répondu* victorieusement aux arguments élevés contre leurs doctrines[1]. » — Mais comment *répondre* lorsqu'on n'a le droit de *parler ni d'écrire?* — « Quant à la question de l'abolition de la messe, le sénat, — oubliant ses précédentes déclarations, — se réservait de la décider plus tard[2]. »

Sur ces entrefaites (juin 1528), Balthasar de Merkel, vice-chancelier de l'empereur et évêque de Hildesheim[3], vint à Strasbourg pour essayer de ramener les chefs de la ville à de meilleurs sentiments. Charles-Quint l'avait chargé, à la demande de Guillaume de Honstein, de cette délicate mission. Il fut reçu avec les honneurs dus à son rang; huit délégués du magistrat vinrent le complimenter après son arrivée. Le vice-chancelier leur exprima le douloureux étonnement dont il avait été pénétré en apprenant que leur antique cité, connue jadis par son esprit chrétien et son attachement au siége apostolique, et gouvernée par tant de saints évêques, avait été pervertie par de malheureux hérétiques et voulait rompre maintenant les derniers liens qui la retenaient attachée à la mère Église. Il déclara que l'empereur et la chambre impériale l'envoyaient à Strasbourg pour conjurer les magistrats de ne pas passer outre, et d'attendre au moins la tenue du concile que Sa Majesté avait l'intention de réunir en Allemagne, dans le courant de l'année prochaine.

Pour toute réponse, les envoyés du sénat reproduisirent leurs

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 113. — V. aussi Rœhrich, t. I, d. 1, p. 357.
[2] Ibid.
[3] On le désigne toujours sous le titre d'évêque de Hildesheim, quoiqu'il ne fût qu'administrateur de ce diocèse. Il était de Waldkirch, en Brisgau, et avait renoncé, en 1521, à un des canonicats de Saint-Thomas de Strasbourg, en faveur de Gaspard Wurmsser.

vieilles récriminations contre les *abus*, et leurs anciennes accusations contre les mœurs infâmes d'un grand nombre de prêtres; mais ils se gardèrent bien de dire que les pires de ces prêtres, « *à mœurs infâmes*, » étaient devenus leurs oracles et leurs prédicants *bien-aimés*. « La bourgeoisie, ajoutèrent-ils[1], a saisi si sérieusement et avec tant d'avidité la *parole de Dieu*, qu'elle renoncerait plutôt à la fortune, à la vie même, qu'à l'*Évangile*. — En outre, les prédicants promettent de prouver tout ce qu'ils avancent par l'Écriture, et consentent à endurer tous les supplices imaginables si on peut les convaincre d'erreur. Plusieurs fois ils ont offert de disputer avec le clergé; celui-ci n'y a pas consenti, très-probablement parce qu'il n'avait rien à répondre... » Des protestations de fidélité à l'empereur et à l'empire terminaient la tirade.

L'évêque de Hildesheim demanda une fois encore qu'on s'abstînt au moins de nouvelles attaques contre la religion jusqu'à la tenue du concile. La réponse des délégués du sénat fut de la teneur suivante[2] : « Si le comte palatin Frédéric et le margrave Philippe de Bade, et les évêques de Hildesheim et de Strasbourg veulent nous jurer, sur leur parole princière et épiscopale, qu'on tiendra un concile dans le cours de l'année prochaine, nous consentons à patienter et à négocier dans ce sens avec les échevins et la bourgeoisie. » — Le représentant impérial déclara que ses ordres n'allaient pas aussi loin, et l'on se sépara.

Balthasar de Merkel eut alors avec le grand chapitre et les députés de Guillaume de Honstein plusieurs conférences, à la suite desquelles il adressa à tous les sénateurs nobles un ordre de s'opposer à l'abolition de la messe et de protester solennellement contre les décisions hétérodoxes des magistrats, sous peine, en cas de désobéissance, de perdre leurs fiefs impériaux et épiscopaux. Les gentilshommes lui répondirent que leur opposition et leurs protestations ne serviraient à rien, parce qu'ils n'occupaient qu'un tiers des siéges du sénat, tan-

[1] Rœhrich, loc. cit., p. 360.
[2] Ibid. — Monum. argent., loc. cit., p. 50.

dis que la bourgeoisie, gagnée en majorité à la nouveauté, était maîtresse de deux tiers des voix [1]. Les démarches de l'évêque de Hildesheim n'eurent donc aucun résultat [2].

Pendant son séjour à Strasbourg, les prédicants eurent l'impudence de lui présenter un résumé de leur doctrine [3]; était-ce dans la folle pensée de le gagner à l'enseignement prétendu évangélique, ou bien voulaient-ils se donner le plaisir d'insulter une fois de plus un prélat connu pour son attachement à la foi catholique? — Balthasar de Merkel reçut l'écrit et ses auteurs avec le mépris qu'ils méritaient.

Cependant Guillaume de Honstein ne renonçait pas encore à l'espérance d'empêcher la complète apostasie de sa ville épiscopale. Il fit remettre au sénat, le 15 août (1528), une nouvelle et longue lettre, dans laquelle il le conjurait de ne pas consommer la ruine de la religion en abolissant la messe, et d'ajouter foi à ses conseils et à ses exhortations [4].

[1] Specklin, ad an. 1528. — Monum. argent., loc. cit.

[2] L'évêque de Hildesheim entama aussi des négociations pour mettre un terme aux démêlés du sénat avec les membres des différents chapitres, spoliés de leurs droits, de leurs biens et de leurs priviléges. Après de fort longues discussions, un traité fut conclu à Sélestadt, le 21 janvier 1529, entre la ville et les chapitres de Saint-Thomas, de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Pierre-le-Jeune. Les chanoines furent remis en possession de leurs biens, mais on en fit d'abord un inventaire exact; ils durent s'engager à n'en rien vendre sans l'autorisation du magistrat et à ne louer leurs maisons qu'à des Strasbourgeois. — Les chapitres furent obligés d'abandonner *au sénat* le droit de nommer les curés et les vicaires et de s'engager à les payer et à les loger. — Ce déplorable traité se bornait à garantir aux chanoines la sûreté de leurs biens et de leurs personnes, mais il ne stipulait rien en faveur de l'existence de la religion catholique. Tous les efforts, toutes les représentations de l'évêque de Hildesheim échouèrent contre l'entêtement du sénat, et surtout de Jacques Sturm; les amis de la nouveauté se mettaient fort peu en peine des menaces, car ils voyaient qu'on n'en pouvait venir à l'exécution. (Archives de Strasbourg, Inventaire Grandidier, *Inventaire ecclésiastique*, partie II, chapitres, sect. III, Saint-Pierre, Jun)

[3] Kurze Summa aller Lere und Predigt so zu Strasburg gelert und gepredigt wird mit Erbieten der Prediger daselbst an einen hohen gewalthaber Kais. Majestät kürzlich beschehen. Monum. argent., loc. cit., p. 30.

[4] Speckle, Coll., t. II, f. 220. — Trausch, t. II, p. II, f. 113, verso. — Laguille, Histoire d'Alsace, loc. cit.

Les députés de l'évêque accompagnèrent son écrit de remontrances verbales; l'épître ne fit, au reste, pas plus d'impression sur le sénat que celles qui l'avaient précédées; on ne daigna pas y répondre. — L'un de nos chroniqueurs[1], en rendant compte de cette nouvelle négociation, joint à son récit quelques réflexions dans lesquelles perce toute la haine du sectaire contre l'Église. « Guillaume de Honstein, dit-il, n'osa, en cette occasion, menacer de l'excommunication du pape; cela aurait produit peu d'effet. Luther avait si bien démasqué le *saint-père*, que beaucoup de gens reconnaissaient en lui le véritable Antechrist, tandis que, peu de temps auparavant, on croyait que le ciel et l'enfer devaient trembler lorsqu'un empereur ou un roi, ou qui que ce fût, était mis par lui au ban de l'Église. »

La question de l'abolition de la messe continuait à occuper une grande partie des séances du sénat[2]. Une commission nommée à ce sujet (20 août 1528) fit valoir dans son rapport quelques raisons qui militaient en faveur du maintien du saint sacrifice dans les églises des quatre chapitres. Elle faisait observer que le magistrat, en publiant un décret de suppression, agirait contre la loi de l'empire, qu'ainsi on ferait mieux de supplier Sa Majesté de prendre des mesures pour la réunion prochaine du concile. — La commission blâmait en même temps les prédicants « qui, dans leurs sermons, semblaient prendre à tâche d'exciter les passions populaires; » enfin, elle disait que si l'on interdisait la messe, les églises dans lesquelles on la célébrait encore *demeureraient vides*, sauf à l'heure du sermon. — Cette dernière remarque, dont nos historiens protestants n'essayent pas de contester l'exactitude[3], prouve, une fois de plus, que beaucoup d'habitants de la ville tenaient encore au culte catholique, et assistaient assidûment au saint sacrifice.

[1] Trausch, t. II, p. II, f. 112, verso.
[2] Monum. argent., loc. cit.
[3] Rœhrich, t. I, d. II, p. 358.

Le jour même où la commission remettait son rapport au grand conseil, le doyen du chapitre de la cathédrale et quelques-uns des chanoines se présentèrent au sénat pour le supplier de ne rien précipiter dans une affaire aussi grave, et pour lui déclarer que si la célébration de la messe était interdite à Strasbourg, ils ne resteraient plus dans la ville et se retireraient[1].

Les magistrats, incertains et flottants, délibéraient, et ne savaient quel parti prendre; enfin ils estimèrent que le plus sûr moyen de se débarrasser de toute responsabilité serait de soumettre l'affaire à la décision des échevins, après l'avoir traînée en longueur le plus possible. En attendant, ils ordonnèrent à la commission de réunir les renseignements propres à éclairer la question, afin qu'on pût les soumettre à l'appréciation de ces juges en dernière instance, quand le moment en serait venu[2].

Guillaume de Honstein, après avoir attendu en vain, pendant quatre mois, une réponse à sa dernière lettre, se décida à en adresser une encore aux magistrats, dans la première moitié de décembre. Cette fois, il mêlait la menace aux prières, et il déclarait que si la ville persistait dans sa désobéissance, il saurait à qui s'adresser pour la faire rentrer dans le devoir.

En effet, le prélat recourut à la chambre impériale, qui, d'Esslingen, avait passé à Spire, — et la pria d'intervenir. La chambre envoya à Strasbourg une députation solennelle, composée du comte de Helfenstein, du chevalier Sébastien Schilling et du jurisconsulte Schmidt. Le 24 décembre, ils réunirent le sénat et lui rappelèrent que l'intention de l'empereur et des États d'empire était qu'on attendît, pour

[1] Monum. argent., Mémoire du sieur Schmid, loc. cit., p. 31.

[2] La commission fit un nouveau rapport; elle concluait encore au maintien, au moins provisoire, de la messe. De plus, elle engagea le sénat à ne pas soumettre la décision de l'affaire aux échevins et à les réunir simplement pour leur demander d'autoriser le magistrat à agir en temps opportun comme bon lui semblerait. — *Monum. argent.*, loc. cit., p. 33.

régler les affaires de religion, la tenue d'un concile général ou national, — et que les lois défendaient aux magistrats particuliers de révoquer ce qui avait été établi par le consentement de tout le monde. Les envoyés menacèrent, en finissant, le sénat de Strasbourg de la colère de l'empereur et de l'archiduc Ferdinand, s'il refusait d'écouter les avis de ceux qui voulaient l'empêcher de courir à sa perte.

Six mois auparavant, le magistrat avait pensé se justifier vis-à-vis de l'évêque de Hildesheim en attaquant la vie privée du clergé catholique; il eut recours encore à cette tactique, et ce fut avec l'exagération et l'emportement les plus inouïs. Il croyait légitimer de la sorte ce qui s'était passé dans la ville. A l'entendre, tous les prêtres étaient des fripons ou des scélérats; tous les moines étaient perdus de débauches, toutes les religieuses étaient des prostituées, et l'évêque tolérait non-seulement ces infamies, mais il les protégeait. Quelques phrases sur l'amour passionné que portait la bourgeoisie à la pure parole de Dieu, et sur l'impossibilité de l'en priver à présent qu'elle l'avait goûtée, terminaient ce réquisitoire.

Notre historien protestant[1] reproduit cette réponse et l'accompagne de la réflexion suivante : « C'est ainsi que la *vérité* inspire du courage et de la fermeté aux défenseurs de sa sainte cause. »

Le ministre assurément n'ajoute lui-même pas foi à l'exactitude des accusations qu'il rapporte, et quand il y croirait, nous ne lui faisons certes pas l'injure de le supposer assez niais pour admettre que le mal ait été le produit de la doctrine catholique. Il sait que jamais l'Église n'a commandé le vol, la débauche et la prostitution, il sait également que s'il y a eu des prêtres, des moines et des nonnes de mauvaise vie, ils ont été tels, non parce qu'ils *se conformaient* à l'enseignement catholique, mais parce qu'ils *s'en écartaient*. Nous ne pouvons donc considérer la réponse du sénat et la réflexion de notre au-

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 366.

teur que comme un lieu commun destiné à éblouir ceux qui ne réfléchissent pas; les protestants modernes, semblables aux magistrats du seizième siècle, emploient ce pauvre moyen de défense à défaut d'autres arguments. — Sans doute le clergé allemand était déchu, une dégradation réelle, — quoique bien moins générale que ne le disent les auteurs hérétiques, — régnait dans ses rangs; nous n'avons pas hésité à le reconnaître. Le fait est d'ailleurs démontré d'une manière bien palpable par le grand nombre de prêtres qui ont joué le rôle d'apôtres de l'hérésie et par la rapidité avec laquelle la nouvelle doctrine s'étendit. Il fallait que l'ignorance et le relâchement fussent grands, et que les guides spirituels eussent singulièrement négligé leurs devoirs, pour qu'un semblable enseignement pût être pris au sérieux. Aujourd'hui il ferait hausser les épaules à un enfant qui connaît son catéchisme. Mais, nous le demandons une fois encore, qu'est-ce que cela prouve? Qu'en s'éloignant de l'esprit catholique et en négligeant de se conformer aux préceptes et aux enseignements de l'Église, prêtres et fidèles se perdaient, et que pour opposer au mal un remède sûr et parfaitement efficace, ils n'avaient autre chose à faire qu'à redevenir sincèrement catholiques.

M. Rœhrich a soin de dire encore que les envoyés de la chambre impériale « se bornèrent à opposer quelques vagues généralités aux paroles *si frappantes* du magistrat. » Leur réponse fut, au contraire, parfaitement juste et logique : « L'Église n'a jamais approuvé les infamies dont vous parlez, répliquèrent-ils[1], et si tout ce que vous affirmez était vrai, cela prouverait simplement que le clergé a été infidèle et qu'il n'a pas obéi aux ordres de son premier pasteur. — Quant à la parole de Dieu, jamais on n'en a interdit l'usage à personne, mais il faut qu'elle soit comprise comme l'ont entendue nos pères dans la foi, les docteurs de la primitive Église, et qu'elle ne demeure pas livrée à l'interprétation du premier venu. » —

[1] Monum. argent., loc. cit.

Les représentants de la chambre renouvelèrent, en terminant, leurs précédentes instances, et supplièrent une fois encore le sénat de s'arrêter pendant qu'il en était temps, et de ne pas interdire aux églises des quatre chapitres le sacrifice de la messe, si utile pour les vivants et les morts.

Les magistrats, après quelques moments de délibération, répondirent dans les termes suivants[1] : « Nous vous avons entendus une première et une seconde fois, allez maintenant prendre votre repas, et si vous n'avez rien d'autre à traiter ici, vous pouvez partir, vos représentations seront soumises à l'assemblée générale (c'est-à-dire aux échevins), et l'on vous fera part de ce qui aura été résolu. »

CHAPITRE XII

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Il ressort de ce qui a été rapporté au précédent chapitre qu'à la fin de l'année 1528 la plupart des magistrats strasbourgeois étaient partisans de l'abolition de la messe[2]; — ils avaient été vigoureusement travaillés par les prédicants et par le sénateur Egenolf Rœder de Theirsperg, le plus intolérant des fanatiques de Strasbourg; — le zèle que mettait cet individu à priver ses concitoyens catholiques de tout exercice de leur culte lui attire les éloges du ministre Rœhrich, qui lui donne, à cette occasion, l'épithète flatteuse de *wacker*,

[1] Monum. argent., Mémoire cité, t. II, p. 35.

[2] Le sénat eut l'inqualifiable audace de faire demander aux chanoines eux-mêmes de supprimer de leur chef la dernière messe, qui se célébrait dans chacune de leurs églises. — Leur refus paraît singulier et regrettable à l'historien protestant. T. I, d. II, p. 368, et Monum. argent., loc. cit., p. 34.

laquelle réunit les significations des deux mots français *brave* et *vertueux*[1].

L'intervention de l'évêque de Hildesheim et des envoyés de la chambre impériale avait, à la vérité, quelque peu intimidé les magistrats, et des *craintes humaines* se mêlaient à leur vif désir d'arriver à la destruction absolue du catholicisme. Cependant les serviteurs de la parole, voyant que le moment décisif approchait, continuaient à échauffer les esprits. Ils savaient que, dans une république où toutes les charges dépendaient du suffrage de la multitude, la volonté populaire entraînerait nécessairement celle des magistrats électifs[2]; il leur importait surtout de s'assurer du concours des échevins, qui devaient être chargés de prononcer sans appel sur la question.

Le docteur Capito se distinguait entre ses collègues par sa ténacité et ses déclamations; il ne prononçait plus un sermon, ne donnait plus une instruction, ne parlait plus à un bourgeois, sans se laisser aller aux sorties les plus violentes contre le saint sacrifice. *Il faut que la messe disparaisse* (*die Messe muss hinweg*), lui entendit-on dire un jour à un sénateur[3] qui s'efforçait en vain de lui inspirer un peu plus de modération. — Vers la fin du mois de décembre (1528), le docteur et ses confrères excitèrent si bien les tribus d'artisans, qu'elles se portèrent en masse à la maison de l'ammeistre Herlin, pour demander que l'interdit dont le culte catholique était frappé dans la ville fût étendu, sans plus tarder, aux églises des quatre chapitres. Elles lui laissèrent chacune une supplique à cet effet, et comme les vingt pétitions étaient mot à mot semblables[4], elles sortaient évidemment de la même officine.

L'année 1529 s'ouvrit; on procéda au renouvellement habituel du magistrat. Conrad de Dunzenheim, chef de la tribu

[1] Op. cit., t. I, d. II, p. 568.
[2] Sleidan, t. I, l. VI, ad 1528.
[3] Trausch, loc. cit.
[4] Monum. argent., t. II, Mémoire cité, p. 56. — Grandidier, Essais, p. 94. — Trausch, t. II, p. II, f. 115, verso. — Speckle, Coll., t. II, f. 122.

des Fribourgeois, fut nommé ammeistre[1]. Les nouveaux stettmeistres étaient Jacques Zorn zum Riedt, Hans de Bock, Pierre Ellenhardt et Égenolf Rœder[2].

Dès la première réunion du sénat, la question de l'abolition de la messe occupa à peu près toute la séance[3]. On convint de réunir, à six semaines de là, le corps des échevins et de lui donner connaissance des décrets, actes et lettres relatifs à cette affaire, afin qu'il pût prononcer en pleine connaissance de cause[4].

Le conseil se réunit de nouveau deux jours plus tard; la séance fut très-orageuse. Plusieurs sénateurs, effrayés des conséquences que pourrait avoir une mesure irréfléchie, disaient maintenant qu'on ferait peut-être bien, *dans l'intérêt temporel de la ville*, *de supporter* les quatre messes jusqu'à ce qu'une diète eût pris une décision à ce sujet[5].

Mais bientôt le parti *du progrès* reprit le dessus. Pendant le mois de janvier et la première moitié de février, le magistrat continua à s'occuper presque exclusivement de cette grave question[6]. Dans ses délibérations, telles que nous les transmettent les chroniqueurs strasbourgeois et les mémoires du temps, on remarque des alternatives de crainte et d'intolérance haineuse, qui se manifestent par les contradictions les plus bizarres. Le sénat ne manquait pas de communiquer le résultat de ses séances aux échevins, *afin qu'ils y réfléchissent*[7]. Il avait fini par trouver que les *raisons théologiques* étaient pour l'abolition de la messe, et les *raisons de prudence humaine*

[1] Ce même Conrad voulut faire, en 1532, le pèlerinage de la terre sainte. Il mourut en route à Venise.

[2] Herzog, l. VIII, p. 94. — Trausch, t. II, p. II, f. 117.

[3] Wencker, t. II, p. II, f. 43. — Speckle, Coll., t. II, f. 122. — Trausch, loc. cit.

[4] Monum. argent., loc. cit. — Wencker, loc. cit. — Speckle, loc. cit.

[5] Monum. argent., loc. cit.

[6] Ibid. — Wencker, loc. cit. — Speckle, loc. cit. — Trausch, t. II, p. II, f. 117.

[7] Ibid.

pour son maintien. « D'une part, disait-il[1], rien n'est plus abominable aux yeux de l'Éternel que l'*idolâtrie* et un *faux service divin*, et évidemment la messe n'est qu'une manière de soutirer de l'argent, contraire à la parole de Dieu et aux enseignements de Jésus-Christ[2], un arrangement humain; par conséquent elle est une abomination devant le Seigneur. Donc, si l'on craint la colère de l'Éternel, si l'on a plus peur de l'offenser lui que les hommes, il faut supprimer la messe en dépit des oppositions et quel qu'en soit le danger.

« Mais, d'un autre côté, en l'abolissant, on risque de compromettre les anciens priviléges, les franchises et les immunités de la ville de Strasbourg; c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue, de peur de se préparer de tardifs regrets. On ne doit pas oublier non plus l'édit sévère publié en 1521 (à Worms), contre Luther et sa doctrine, ni les différents messages adressés au sénat par l'empereur, par la chambre impériale et l'évêque de Hildesheim; — en ne tenant aucun compte de tout cela, on exposerait la ville à de très-grands périls. »

Les échevins avaient été prévenus, dès le commencement de janvier, de leur prochaine réunion.

Les six semaines étant écoulées, le sénat tint une séance le 17 février et résolut de convoquer les échevins pour le samedi 20 du même mois[3].

L'on décréta que ceux d'entre eux qui seraient pour le maintien de la messe émettraient leur vote dans les termes suivants[4]: « Après avoir pris connaissance de tous les motifs pour et contre, je pense qu'on doit conserver l'usage de la messe et attendre là-dessus l'avis de la prochaine diète de l'empire. » — Ceux, au contraire, qui en demanderaient la sup-

[1] Ibid.
[2] Ibid. *Ein Geldstrick wieder Gottes Wort und die Einsetzung Christi.*
[3] On fit savoir en même temps aux échevins que l'on venait de recevoir de l'empereur une lettre de convocation pour la prochaine diète de Spire.
[4] Monum. argent., Mémoire cité, t. II, p. 40. — Trausch, t. II, p. II, f. 118.

pression, se conformeraient à la formule que voici [1] : « Après avoir pris connaissance de tous les motifs pour et contre, je décide que la messe doit demeurer abolie jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'elle est un service agréable à Dieu. »

Le vendredi 19, le sénat et les Vingt et Un se réunirent encore et décidèrent que l'assemblée des échevins aurait lieu le jour suivant à huit heures précises du matin [2]. Le sieur Martin Herlin, ancien ammeistre, voulait que l'on convoquât la bourgeoisie en masse, parce que l'objet en question intéressait la conscience de chacun [3]. C'était une dernière lueur de justice qui éclairait le cerveau de cet homme, d'ailleurs si chaud partisan de la nouveauté; sa proposition eût permis au moins à ceux qui restaient fidèles à la foi de leurs pères d'élever la voix et de protester; — mais les sénateurs refusèrent de se rendre aux raisons de Herlin [4].

Tout le monde était en mouvement à Strasbourg, le 20 février 1529, dès avant le point du jour. Les prédicants avaient encore exhorté les échevins dans la soirée précédente, menaçant et flattant tour à tour, disant qu'il était temps enfin de purifier la ville des dernières abominations de Rome, et de substituer définitivement à l'idolâtrie le culte *de la vérité et du pur Évangile*. Les membres du clergé seuls ne prenaient plus part à l'agitation générale, prévoyant le funeste arrêt qui devait bannir, en cette matinée, le catholicisme de l'enceinte de Strasbourg.

Les meistres et les sénateurs se rendirent à la commune dès sept heures du matin, une heure avant celle indiquée pour l'assemblée générale. Tandis qu'ils s'entretenaient de l'événement du jour, un messager de la chambre impériale vint leur remettre un écrit qui les engageait, en termes excessivement

[1] Ibid. Speckle, Coll., t. II, f. 123 et 124
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

pressants, à ne pas passer outre[1]. L'évêque Guillaume s'était adressé une dernière fois à elle et l'avait suppliée de faire encore une démarche. Le sénat déclara que, pour le moment, cette lettre serait considérée comme non avenue[2] (*Man würde diesen Brief einen Brief seyn lassen*), et que l'on n'en suivrait pas moins l'œuvre commencée.

Le moment était donc venu où les artisans de Strasbourg devaient se réunir en concile. Ce que messieurs les tailleurs, les cordonniers, les jardiniers, les bouchers, les boulangers, les maréchaux ferrants, etc., allaient lier ou délier, le serait à l'avenir dans la ville et dans ses dépendances. Cette parodie, à la fois sacrilége et burlesque, était une conséquence tellement naturelle des principes de la Réforme, que personne ne songeait à s'en étonner. Nos historiens protestants modernes en parlent comme d'un événement parfaitement juste et simple.

A huit heures précises, les portes de la grande salle s'ouvrirent et les échevins entrèrent. Ils vinrent au nombre de deux cent soixante-dix-neuf, au lieu de trois cents; vingt et un d'entre eux manquèrent à l'appel[3].

La question fut jugée suffisamment éclairée et l'on passa au vote. Quatre-vingt-quatorze voix se prononcèrent pour le maintien provisoire de la messe jusqu'après la prochaine diète d'empire; une voix conclut à son maintien présent et à venir; mais la majorité, forte de cent quatre-vingt-quatre membres, et poussée par le stettmeistre Rœder, l'emporta et opina pour la suppression, « jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé que la messe était agréable à Dieu[4]. »

Le sénat rentra dans le lieu habituel de ses séances après le vote, et décida qu'on répondrait à la chambre impériale en lui

[1] Monum. argent., Mémoire cité, t. II, p. 40. — Speckle, Coll., t. II, f. 224. — Trausch, t II, p. II, f. 118, verso.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

rendant compte de ce qui venait de se passer à Strasbourg « et en l'engageant à bien prendre la chose, » puisque, d'après les lois en vigueur dans la ville, il n'y avait plus moyen de revenir sur la décision des échevins, et que pour tout le reste on était parfaitement disposé à se soumettre aux ordres et à la volonté de l'empereur [1].

Quant au décret relatif à l'abolition de la messe, il fut publié le lendemain 21 février, dimanche de *Reminiscere*, dans la ville et dans l'étendue de sa juridiction. On le signifia également à l'évêque, au grand chapitre, au Grand Chœur et aux trois chapitres de Saint-Thomas et des deux Saint-Pierre. Le magistrat fit savoir aussi aux chanoines que ce décret ne touchait en rien à leurs revenus, et qu'on leur en laissait la jouissance avec la liberté « d'*établir dans les chœurs de leurs églises le chant de cantiques et d'autres usages pieux* [2]. »

Les deux corps de la cathédrale sollicitèrent vivement la permission de dire la messe pendant huit jours encore ; on la leur refusa. Le 20 février ils célébrèrent la dernière [3]. Le jour suivant, le saint sacrifice ne fut pas offert ; cela n'était jamais arrivé depuis que Strasbourg avait embrassé le christianisme. Les deux chapitres de Saint-Pierre protestèrent également, mais en vain. La fraction de celui de Saint-Thomas, restée dans la ville, s'était montré zélée pour la pure parole ; elle se soumit avec joie à la décision des échevins, et nomma même des députés chargés de s'entendre avec le sénat pour l'organisation du nouveau service divin.

« Ainsi, s'écrie en cet endroit de son récit un de nos chroniqueurs [4], c'est 1,495 ans après que Jésus-Christ, l'éternel fils de Dieu, a visiblement rendu son saint esprit à Jérusalem, que la merveilleuse providence divine a délivré notre ville de la tyrannie papale, de l'idolâtrie et d'un abominable et damnable

[1] Ibid.
[2] Ibid. et Grandidier, Essais, p. 95.
[3] Monum. argent., loc cit., t. II, p. 43. — Wencker, t. II, p. II, f. 43.
[4] Trausch, t. II, p. II, f. 119, verso.

vasselage!... C'est pourquoi nous devons tous les jours remercier Dieu, l'Éternel, le Tout-Puissant, le Parfait, le seul Sage, et lui demander sa grâce et son assistance. Amen. Amen. »

L'historien moderne [1] n'est pas aussi enthousiaste que son devancier; mais il n'en a pas moins le sentiment de proclamer une grande et heureuse nouvelle, lorsque, après avoir raconté l'abolition de la messe, il s'écrie d'un ton béat : « C'est ainsi que la destruction du culte catholique a été solennellement décrétée à Strasbourg et dans ses domaines; la Réforme avait donc atteint son but principal. » — Aveu précieux de la part d'un ministre protestant, et dont nous devons prendre note. Le but principal de la Réforme est de priver de l'exercice de leur religion ceux qui ne pensent pas comme elle; et ses moyens pour y arriver sont l'intolérance et la tyrannie.

Quoi qu'il en soit, Strasbourg venait de se séparer avec éclat de l'Église universelle; la ville formait maintenant une petite église particulière, un petit centre d'anarchie religieuse placé entre l'absolutisme de Luther et le radicalisme des Suisses, se rapprochant des derniers et s'efforçant encore de ne pas rompre en visière avec le premier.

Récapitulons brièvement la manière dont la nouveauté s'était établie dans la capitale de l'Alsace, et jetons un coup d'œil sur la doctrine adoptée, telle qu'elle ressort de ce qui a été dit jusqu'ici.

Les apôtres de Strasbourg ne sont réformateurs qu'en sous-ordre et au second degré; ils n'ont pas le mérite de l'invention. L'appel à la révolte de Luther les électrise et les entraîne. C'est du docteur Martin qu'ils apprennent la tactique de l'attaque contre l'Église.

Bientôt, cependant, les disciples deviennent infidèles à leur maître, le devancent et se trouvent en contradiction avec lui, sans que cependant il puisse les accuser d'inconséquence, car ils agissent conformément à son principe fondamental; ils usent

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 370.

du droit d'interprétation qui leur a été reconnu. Ils ne sont ni tout à fait Suisses, ni Saxons; leur but essentiel est de détruire successivement les articles de foi; leur doctrine positive se réduit à un seul point, à savoir : que les doctrines positives de la religion *n'ont ni importance ni valeur pratique*. Fidèles à ce principe, ils déclarent oiseuses et inutiles les discussions sur la *présence* ou l'*absence réelle* dans l'eucharistie. — Zell et sa femme considèrent Schwenkfeld comme un *homme de Dieu*. — Capito met une préface élogieuse en tête d'un livre où le dogme de la Trinité est attaqué, la reconnaissance de la divinité de Jésus-Christ est classée parmi les questions secondaires. — Les novateurs de la ville ne s'entendent d'ailleurs pas entre eux; le culte qu'ils établissent, et qui se borne au sermon et au chant de quelques cantiques, leur permet de tirer chacun de son côté. Ils n'ont point de système religieux général et positif; ils savent ce qu'ils ne croient pas et ce qu'ils ne veulent pas croire, mais ils seraient embarrassés eux-mêmes de dire ce qu'ils croient en commun. Toutefois, malgré leurs diversités d'opinions, ces hommes s'unissent toujours lorsqu'il s'agit d'attaquer le catholicisme. Alors, il n'y a entre eux qu'un cœur et qu'une âme. Tout ce qui sent le papisme, tout ce qui rappelle le moins du monde cette doctrine abhorrée, est condamné à l'unanimité, et sans appel, par ces nouveaux Pères de l'Église; — ils détruisent les uns après les autres les dogmes chrétiens, et ils ont la prétention de ramener ainsi la religion à sa pureté primitive.

En rejetant les sacrements, ils en conservent deux, mais pour la forme seulement et sans leur attribuer ni valeur ni efficacité, car à leurs yeux le baptême est un *lavage extérieur*, la cène, un simple repas commémoratif pris en commun. Ils affirment cependant qu'en abolissant *le sacrifice* de la messe ils rétablissent la *cène primitive*. A les entendre, ils la rendent à la ville de Strasbourg exactement telle que le Seigneur l'avait célébrée avec ses apôtres la veille de la passion.

Or les évangélistes du premier siècle rapportent que Jésus-

Christ, après avoir célébré dans *la soirée* la pâque avec ses apôtres *seuls*, *leur lava les pieds*, qu'ensuite il rompit le pain et le leur donna, et fit passer le calice de main en main.

En quoi la cène établie par les évangélistes *du seizième siècle* ressemble-t-elle à cette véritable cène primitive? On la célèbre *le matin*, les hommes et les femmes y sont admis, il n'y est question ni de l'agneau pascal ni du lavement des pieds, le pain n'est pas rompu, le calice n'est pas remis aux mains des communiants. La cérémonie commence par une confession faite par le prédicant au nom de l'assemblée; il annonce à son troupeau le pardon des péchés; on chante, on prononce quelques prières, on lit un passage du Nouveau Testament[1], etc.; et voilà ce qu'on appelle *célébration de la cène primitive?* En quel lieu de l'Évangile toutes ces choses sont-elles indiquées?

Les admirateurs de la *prétendue cène primitive*, telle qu'elle existe parmi les sectes filles de la Réforme, croient répondre à cette objection en soutenant que les changements introduits dans la *véritable cène primitive* par leurs églises ne portent que sur des choses accessoires. — Que dans ce cas ils nous fassent connaître celles qu'ils considèrent comme essentielles? — Ce ne saurait être le corps et le sang de Notre-Seigneur, car ils disent qu'ils n'y sont pas; — serait-ce le pain et le vin? — mais le pain et le vin ne sont que des éléments extérieurs, et Butzer, Capito, Zell, etc., nous ont répété à satiété que tout ce qui est extérieur n'a ni valeur ni importance. — Quelle est donc enfin l'essence du sacrement à leurs yeux? Est-ce l'affirmation de la *non-présence* de Notre-Seigneur? Autrement dit, est-ce la proclamation de sa nullité? Car on a beau chausser le cothurne pour parler du *but auguste, du but véritable* de la cène et nous répéter qu'elle est destinée à *nous rappeler vivement la mort du Seigneur*, *en recevant le pain et le vin*, — il n'en reste pas moins positif que, si Jésus-Christ n'y est pas *réllement*, que si le sacrement n'est pas « un signe sensible et efficace de

[1] Rœhrich, I, 201. — Jung, 346.

la grâce instituée par Notre-Seigneur pour nous sanctifier, et produisant, en vertu de son institution et par les mérites de Jésus-Christ, la grâce qu'il signifie, » il n'en est pas moins positif, disons-nous, que, dans ce cas, la cène n'est plus qu'une misérable parodie du plus auguste des mystères. — Et, puisqu'on n'y voit qu'une *cérémonie commémorative*, pourquoi a-t-on attaché tant d'importance au calice, à *cet élément vide et extérieur qui ne signifie rien?* C'est, répond-on, parce que Jésus-Christ, en instituant la cène, a dit à ses apôtres : *Buvez-en tous;* — mais il leur a dit de même[1] : « *Vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres*; » pourquoi ne le fait-on pas? D'ailleurs, si les mots *Ceci est mon corps* veulent dire *Ceci n'est pas mon corps*, n'en doit-on pas logiquement conclure que *Buvez-en tous*, signifie *N'en buvez pas tous*[2]?

[1] Jean, XIII, 14.

[2] Les protestants, à leur tour, soutiennent que nous n'avons pas la cène telle qu'elle a été instituée; ils se scandalisent surtout de nous entendre dire que Jésus-Christ, réellement présent dans l'eucharistie, s'y offre à son Père comme il a fait sur la croix pour le salut des hommes, — et du retranchement du calice à la communion des fidèles.

Examinons leurs objections; avec le double flambeau de l'Écriture et de la tradition, les questions s'éclairent sans peine.

D'après la doctrine catholique (Catéchisme du concile de Trente), l'eucharistie est non-seulement un trésor de richesse spirituelle, où nous puisons la grâce et l'amitié de Dieu, quand nous en usons saintement, mais elle est encore un sacrifice. Comme tel, elle a une vertu particulière, grâce à laquelle nous pouvons l'employer pour reconnaître les bienfaits infinis de Dieu.

Nous avons une figure sensible de cette vérité dans l'agneau pascal que les Israélites offraient comme sacrifice et qu'ils mangeaient comme symbole de la communion.

L'institution du sacrifice eucharistique ou de la sainte messe remonte à la dernière cène. Jésus-Christ, en prononçant les mots : *Ceci est mon corps, qui est donné pour vous* (Luc, XXII, 19), ne parlait pas de ce qu'il devait faire le lendemain, mais de ce qu'il faisait dans le moment même. Donc c'est alors aussi que son corps fut donné et son sang versé pour la rémission des péchés; c'était par conséquent un *sacrifice proprement dit;* et Jésus-Christ, en ajoutant : *Faites ceci en mémoire de moi,* imprima à ses apôtres la qualité de prêtres et leur ordonna, à eux et à leurs successeurs, de répéter son action, c'est-à-dire d'offrir le sacrifice de son corps. Déjà il leur en avait donné tous les pouvoirs en leur disant : « *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* » Saint Paul le déclare : « Que l'homme nous regarde comme

Mais poursuivons notre récapitulation. En retranchant le mariage du nombre des sacrements, les novateurs strasbourgeois le déclarent une simple et honnête alliance bourgeoise que *chacun* est libre de contracter; et la bigamie se trouve au nombre des cas pour lesquels ils accordent des dispenses.

Pour ce qui est des saints, des reliques et des images, et de la vénération qu'on leur témoigne, Butzer et ses collègues soutiennent que ce culte est contraire aux enseignements de l'Écriture sainte, — que les premières images ont été placées dans les églises, au cinquième siècle, par Paulin, évêque de Nole, et que les papes se sont empressés d'en consacrer l'usage *pour narguer les empereurs d'Orient*. Les arguments dont ils se

les ministres de Jésus-Christ, dit-il, et les dispensateurs des mystères de Dieu. » L'apôtre également nous apprend « que tout prêtre est établi afin d'offrir à l'Éternel des dons et des sacrifices pour les péchés. »

L'Ancien Testament contient la prophétie du sacrifice eucharistique, que préfiguraient tous ceux de la loi mosaïque, et en particulier celui de Melchisédech: « En tout lieu, dit Malachie, une victime pure est offerte en mon nom, parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées. »

Nous trouvons encore une preuve évidente de la vérité du sacrifice eucharistique dans la pratique et la tradition constante de l'Église. — Ceux mêmes qui contestent l'autorité de la tradition ne peuvent, à moins de rompre tout à fait avec le bon sens, lui disputer sa valeur comme témoignage historique. Or toutes les anciennes liturgies, tous les écrits des Pères des premiers siècles, parlent d'autel, de victime, d'oblation, de transsubstantiation, de sacrifice pour les vivants et les morts (S. Justin, Apol., I — S. Irénée, l. IV, adv. Hæres. — Tertullien, L. de Orat., c. XIV. — Origen. in Levit. Homil., XIII.) Quant à la suppression du calice, nous avons plusieurs observations à présenter. D'abord jamais le saint sacrifice n'est célébré sans que le vin ne soit consacré et offert tout comme le pain. — En second lieu, la communion des fidèles sous une seule espèce n'est qu'affaire de discipline. Cet usage n'a point été introduit par une loi de l'Église; au contraire, la coutume généralement admise et fondée sur la crainte de répandre le précieux sang a été consacrée par la loi. D'ailleurs, le catholique sait qu'il reçoit le Seigneur *tout entier* sous l'espèce du pain; la privation du calice n'est donc pas pour lui une mutilation du sacrement. Enfin déjà, dans les Actes des apôtres (II, 42; XX, 7) et dans la rencontre du Christ avec les disciples à Emmaüs, il est parlé de la communion *sous une espèce*.

Par une inconcevable bizarrerie, ceux qui élèvent à ce propos les plus vives réclamations ne voient dans la cène que du pain et du vin. — Que leur importe donc?

servent à l'appui de leur thèse sont la reproduction de ceux qu'ont employés les iconoclastes du huitième siècle, et qui ont été cent fois victorieusement réfutés[1].

En supprimant la puissance et la juridiction spirituelles de l'évêque, les novateurs strasbourgeois enseignent au peuple que le magistrat civil a succédé aux droits du premier pasteur du diocèse, et que c'est à lui à organiser le service divin et à confirmer les prédicants; et Capito, afin de rendre vénérable aux yeux du public la suprématie du sénat, publie un opuscule destiné à faire ressortir le péché de ceux qui résistent à l'autorité en choses spirituelles et temporelles.

Concluons : ce que la Réforme avait produit à Strasbourg, pendant la période de son établissement, peut se formuler ainsi qu'il suit :

1° Reconnaissance de l'inutilité des œuvres, des macérations, des jeûnes, des mortifications et de toute discipline régulière;

2° Réduction du culte aux élucubrations, souvent contradictoires, des apostats Butzer, Zell, Capito, Hedio, Firn et consorts, publiées du haut de la chaire sous le titre de *pur Évangile*, avec accompagnement de quelques prières et de cantiques allemands, de la composition des sieurs Matthieu Greiter[2], Égenolf Dachstein, etc.;

3° Abolition de la croyance au libre arbitre de l'homme, et au purgatoire, qui en est la conséquence;

4° Suppression des sacrements, en feignant d'en conserver deux;

[1] Butzer avait fait profaner la tombe de sainte Aurélie et jeter ses reliques au vent; en 1554, le corps de l'apostat fut déterré et brûlé par le bourreau en Angleterre.

[2] Ce Greiter, ancien moine, avait apostasié et était devenu vicaire de l'église de Saint-Martin; — il fit plus tard pénitence du scandale qu'il avait donné et abjura les erreurs du protestantisme. — Il était à la fois musicien et poëte et composa l'accompagnement de ses cantiques. Il mourut de la peste en 1552.

5° Destruction du mariage chrétien, et remise en honneur des principes païens touchant le lien conjugal;

6° Rejet de toute hiérarchie ecclésiastique, de tout ce qui rend possible l'*unité* et l'*union;* par conséquent, opposition à la volonté formellement et solennellement exprimée de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Jean, XVII, 20 à 23.)

7° Remplacement, par le despotisme du pouvoir civil, de l'autorité tutélaire et légitime exercée par l'Église;

8° Intolérance furieuse envers ceux qui veulent rester fidèles à la foi de leurs pères, et auxquels l'exercice de leur culte est absolument interdit.

Tels étaient les principaux résultats du *pur Évangile* à Strasbourg. Dix années avaient suffi aux novateurs pour les faire arriver à ce point extrême.

La Réforme avait maintenant pris racine dans la capitale de l'Alsace et dans les localités qui en dépendaient; elle y était un fait accompli, la religion catholique n'y était plus même tolérée[1].

Les événements qui venaient de se passer à Strasbourg, et en particulier le décret ordonnant l'abolition de la messe, eurent de graves conséquences, tant sous le rapport politique que sous le rapport religieux, pour la province entière. Nous nous en occuperons dans notre prochain ouvrage. Le but de ce premier travail était simplement de faire connaître la manière dont la Réforme s'est établie. Nous espérons l'avoir atteint. Il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur les premiers effets de la grande révolution religieuse du seizième siècle, sous le point de vue moral et intellectuel. C'est ce dont nous nous occuperons dans nos deux prochains et derniers chapitres. Toutefois nous devons dire d'abord à nos lecteurs que ces résultats ne pourront être pleinement appréciés que dans la seconde période de l'histoire de la Réforme; c'est alors seulement

[1] Le sénat publia, en 1531, un décret qui interdisait, *sous peine d'amende et de prison,* aux Strasbourgeois d'assister au service divin dans le communes catholiques du voisinage.

que l'arbre nouvellement planté aura atteint assez de croissance et de développement pour porter ses fruits ; et, d'ailleurs, c'est aussi sur cette période que les appréciations et les témoignages contemporains nous ont transmis le plus de détails et de renseignements.

CHAPITRE XIII

INFLUENCE DE LA RÉFORME SUR LE DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET MORAL A STRASBOURG PENDANT LA PÉRIODE DE SON ÉTABLISSEMENT.

Ainsi que nous le disions en terminant notre précédent chapitre, il est difficile d'apprécier les résultats intellectuels et moraux de la Réforme, à Strasbourg, durant la période de son établissement ; ils ne commencent à se dessiner avec netteté et précision que dans la suivante. — Pendant les dix premières années, c'est-à-dire pendant les années de guerre et de conquête, on se trouvait dans un provisoire permanent ; rien n'était réglé, rien n'était à sa place ; la nouvelle religion, qui datait de quelques jours à peine, n'avait pas eu le temps de façonner toutes choses d'après son esprit, de faire pénétrer partout sa séve, et de se refléter complétement à l'extérieur.

Cependant les écrivains protestants qui se sont occupés, de nos jours, de l'histoire de la Réforme en Alsace s'efforcent nous peindre sous les couleurs les plus séduisantes les effets du *nouvel Évangile*, dans la capitale de la province, dès le moment de sa promulgation. A les entendre, c'était l'âge d'or qui recommençait ; c'était une ère de progrès infini qui succédait enfin aux siècles ténébreux pendant lesquels l'Église catholique avait étouffé tous les sentiments nobles et généreux parmi l'humanité dégradée.

« L'histoire de la Réforme, — dit entre autres le ministre

Rœhrich[1], — confirme, de la manière la plus heureuse, un fait infiniment consolant. Le christianismea agi comme le sel de la terre ; il a détruit la corruption intellectuelle, lorsque, après des siècles d'obscurcissement[2], il a reparu dans sa pureté primitive et avec sa divine splendeur, libre de la foi imposée qui tue l'esprit et le cœur, affranchi des constitutions fausses et inintelligibles, dont la sottise et la ruse l'avaient enveloppé. Il a insufflé aux peuples, qui ont appris à le mieux connaître, une vie nouvelle pleine d'avenir et de vigueur, et il a exercé une influence bénie sur leur développement intellectuel et moral. »

Après ce pompeux début, l'auteur annonce qu'il va faire passer sous les yeux de ses lecteurs le tableau magnifique des résultats que le réveil du pur christianisme a eus pour la ville de Strasbourg, « grâce surtout à l'accord parfait avec lequel les prédicants et les magistrats se donnaient la main, dans l'intérêt de la culture et des lumières. »

[1] T. I, d. I, p. 251.

[2] M. le ministre, au lieu de se borner à généraliser, aurait bien dû nous préciser un peu davantage les siècles d'*obscurcissement* dont il parle. Quand commencent-ils? Est-ce à l'aurore du moyen âge, alors que, suivant la belle et juste expression de M. A. Thierry, « les abbayes et les couvents étaient à la fois des lieux de prière et de méditation et des asiles ouverts contre l'envahissement de la barbarie sous toutes les formes? » — Les pures lumières du christianisme disparurent-elles pendant le temps de la féodalité, à l'époque des croisades, au temps où l'Église établissait les trêves de Dieu, multipliait les affranchissements, prêchait la concorde et la liberté; aux temps qui virent fleurir saint Louis, saint Thomas de Cantorbéry, saint François d'Assise, saint Dominique, et tant d'autres saints et illustres personnages? — L'obscurcissement date-t-il du quatorzième siècle, pendant lequel le catholicisme donnait une preuve incontestable de sa puissance et de sa vitalité en élevant ces somptueuses cathédrales, objets de l'étonnement et de l'admiration de toutes les générations successives? — Le quinzième siècle, qui vit paraître l'*Imitation*, le livre le plus sublime qu'homme ait jamais composé, et Jeanne d'Arc, le type de la vierge chrétienne; ce siècle avait-il perdu toutes les notions évangéliques? — Ces notions, ces pures lumières, cette foi véritable, étaient-elles détruites et effacées dans une Église qui, plus tard encore, a produit sainte Catherine de Gênes, saint François de Paule, saint Ignace, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, saint Vincent de Paul, saint François de Sales? etc., etc. Les noms de Butzer, Zell, Capito, Hedio et Pollio semblent-ils plus purs et plus beaux à M. Rœhrich que ceux de ces gloires modernes de l'Église catholique?

On est donc en droit de s'attendre à voir se dérouler un superbe ensemble. Mais la seule chose qui ressorte bien clairement et bien incontestablement du récit du ministre, comme aussi des documents contemporains, c'est que la première période de la Réforme a été marquée par la diminution des écoles et par l'abaissement de l'instruction publique à Strasbourg[1].

Nous avons parlé dans notre première partie des différentes écoles annexées autrefois aux couvents et aux chapitres de la ville. Elles étaient nombreuses et pour la plupart simplement élémentaires ; toutefois les protestants eux-mêmes font l'éloge de celles qui dépendaient du couvent des Franciscains et de la cathédrale. Le savant Jérôme Gebwiller était placé à la tête de la dernière et la dirigeait avec succès. Tous ces établissements disparurent peu à peu dans la tourmente qui détruisit le catholicisme à Strasbourg.

Dès le mois de septembre 1524, les prédicants virent qu'il était nécessaire de rétablir des écoles pour les enfants. Ils s'adressèrent au sénat et lui demandèrent d'en ouvrir deux, l'une au couvent des franciscains ou à celui des dominicains, — l'autre au monastère des carmes ou à Saint-Thomas. Quant à l'entretien de ces deux établissements, les apôtres du lieu proposaient de le mettre à la charge des chapitres, et de prélever, en attendant qu'on fût d'accord avec eux, les sommes nécessaires sur les revenus du couvent des dominicains, qui alors déjà avait été supprimé. On demandait en outre que trois ou quatre sénateurs fussent désignés pour exercer les fonctions d'inspecteurs sous le titre de *Schulherrn*, qu'on leur adjoignît deux prédicants, qu'on plaçât à la tête des écoles des gens instruits et pieux, et que les élèves reconnus capables fussent ensuite destinés aux hautes études.

Le magistrat, qui alors n'était peut-être pas encore assez

[1] Quant à la seconde période, les aveux des chefs de la révolution religieuse nous permettront de sonder toutes les dimensions des biens dont le *sel* du nouveau christianisme avait doté non-seulement la capitale de l'Alsace, mais l'Allemagne en général.

éclairé pour disposer sans scrupule du bien d'autrui sous prétexte d'utilité publique, paraît avoir été quelque peu effarouché de la proposition des serviteurs de la parole; il se borna à nommer une commission et à la charger de lui faire un rapport. Ce rapport, rédigé par Jacques Sturm, fut remis au sénat le 16 août 1525. — Ses conclusions étaient les suivantes :

« Trois sénateurs, auxquels on adjoindra le docteur Hedio, prieront *amicalement* les quatre chapitres de se charger de payer les maîtres d'école dont les appointements se monteront à cent florins; on demandera également aux chapitres de céder aux nouveaux établissements leurs salles d'école, dont la situation est avantageuse et commode; les trois sénateurs et le docteur Hedio obtiendront, de la part des couvents, des subventions convenables pour les écoles, afin qu'on ne soit pas obligé de grever le trésor de la ville. Pour commencer, on se bornera à établir deux écoles, l'une au couvent des dominicains, l'autre à celui des carmes, les maîtres seront désignés par le docteur Hedio. »

Il résulte de tout cela que la puissante action du sel de la nouvelle doctrine se bornait à faire naître le projet de remplacer par deux écoles nouvelles les écoles infiniment plus nombreuses des anciens chapitres et couvents, et de charger des frais de ces établissements ceux qu'on dépouillait de leurs droits et du libre exercice de leur religion. Nous disons *au projet*, car il se passa encore du temps avant que les deux écoles ne fonctionnassent. Elles ne furent tout à fait organisées qu'en 1528 ; celle du couvent des dominicains fut établie d'abord provisoirement au monastère des franciscains. — On nomma alors aussi *Schulherrn* à vie les sieurs Jacques Sturm, Nicolas Kniebs et Jacob Meyer, membre du collége des Quinze.

Avant que les deux écoles publiques fussent constituées, et dès l'année 1524, on comptait à Strasbourg quelques établissements privés élémentaires, dirigés d'après les principes du pur Évangile, et auxquels le sénat avait accordé une protection particulière. L'un de ces établissements était tenu

par Luc Hackfurt[1] (dit Bathodius), assisté de Schwebel ; l'autre avait à sa tête Otto Brunfels, l'une des célébrités de la Réforme.

Ce dernier venait de s'établir à Strasbourg, après avoir eu pendant plusieurs années une existence fort agitée et aventureuse, dont nous croyons devoir rapporter ici les traits les plus saillants.

Il était né, en 1488, à Mayence, où son père, tonnelier de son métier et originaire de Braunfels, s'était fixé quelques années auparavant. Otton, étant très-heureusement doué, étudia la théologie, et fit profession chez les chartreux; après être resté pendant quelques années à Mayence, il entra dans la maison de son ordre à Strasbourg. Une maladie violente lui ayant affaibli l'organe de la voix, il renonça à la prédication et commença à se livrer à des travaux pédagogiques. Brunfels, fatigué de la vie claustrale, et homme aux passions violentes, se prononça de bonne heure pour les idées nouvelles et fut au nombre des premiers moines qui jetèrent le froc; il apostasia en 1521, ainsi que le rapporte le catalogue de la Chartreuse de Strasbourg ; — on y lit ces mots : 1521. *Otto de Moguncia apostatavit*[2]. Après avoir violé ses vœux, Brunfels prit la fuite et alla se réfugier à Ebernburg, chez François de Sickingen. Quelques mois plus tard il revint à Strasbourg et séjourna chez son ami l'imprimeur Schott. Il en partit, poussé par le désir de faire la connaissance personnelle de Mélanchthon ; mais sa réputation d'archihérétique lui suscita des difficultés, et l'obligea à suspendre son voyage et à se retirer à Steinheim, village dépendant du château de Steckelberg, qui appartenait à Ulrich de Hutten. Brunfels profita de son séjour à Steinheim pour y prêcher le nouvel Évangile, et Jean ab Indagine, curé du lieu, le seconda de son mieux ; toutefois il fut troublé dans son apostolat et obligé de reprendre la fuite, parce que le docteur Pierre Meyer, de Francfort, toujours plongé dans les ténèbres du papisme, malgré le brillant essor que la pure

[1] Ce Luc Hackfurt devint plus tard régisseur de l'aumônerie publique.

[2] V. Ep. Lutheri ad Gerbel, dat. 1 nov. 1521, ap. de Wette.

parole prenait alors de tous les côtés, — lui suscita de graves difficultés.

L'ex-chartreux reprit donc son bâton de pèlerin et arriva aux environs de Bâle. C'était au moment où Ulrich de Hutten, chassé de cette ville, venait de mourir misérablement à Uffenau, près de Zurich[1]. Hutten avait eu, dans les derniers moments de sa vie, une violente polémique avec le célèbre Erasme, qui avait refusé de le recevoir ; il était mort sans avoir eu le temps de relever la dernière attaque du savant de Rotterdam. Otton Brunfels se chargea de répondre pour le chevalier. Il écrivit et fit imprimer son opuscule à Strasbourg ; le magistrat de cette ville le prit sous sa protection lorsque Érasme voulut le citer devant les tribunaux à propos des personnalités odieuses qu'il s'était permises. — Ce fut alors qu'il se fixa à Strasbourg et qu'il y établit son école privée.

Brunfels, outre les soins qu'il donnait à l'éducation de la jeunesse, s'occupa de travaux littéraires, de médecine et de sciences naturelles ; il fit imprimer plusieurs ouvrages de Wicleff et de Jean Huss, dont il avait trouvé les manuscrits parmi les papiers de Hutten, et il augmenta le catalogue des produits de la dévotion indigène, d'un livre de prières pour le culte domestique, rédigé en latin et en allemand, et de plusieurs écrits théologiques.

Pour donner une juste idée du mérite que pouvaient avoir ces derniers écrits, un détail est encore nécessaire, nous ne devons pas l'omettre. Otton Brunfels, plus hardi que les autres réformateurs de l'époque, fut le premier qui, dès l'aurore de la révolution religieuse, osa s'attaquer à l'authenticité du texte sacré lui-même. « Il comprit parfaitement, dit le savant Dœllinger[2], qu'en rejetant l'autorité de l'Église et l'infaillibilité de son témoignage, on avait ébranlé la base sur laquelle repose le canon des saintes Écritures. A la question de savoir

[1] V. Histoire de la guerre des paysans, par le vicomte de Bussierre, introd., p. 80.

[2] La Réforme, trad. de [illegible], t. II, p. 20.

sur quoi l'on est fondé pour déclarer canoniques les quatre Évangiles que nous possédons aujourd'hui, à l'exclusion des autres qui sont jugés apocriphes ; à cette qustion, Brunfels avoue n'avoir pas pu trouver de réponse satisfaisante, non plus qu'à celle qui se rapporte aux différences observées dans les quatre Évangiles, différences, selon lui, manifestes autant qu'inconciliables. Brunfels ajoute *que l'Ancien Testament a seul des preuves de son origine divine*, et que sans les épîtres des apôtres le *racontage vide de sens des évangélistes* n'aurait pas plus de valeur que les contes et les nouvelles qui se débitent journellement parmi les gens du peuple. Ce qu'en fait de rites et d'usages évangéliques nous possédons de véritablement authentique, dit-il, nous le devons aux apôtres Paul, Pierre, Jacques et Jean, car l'Évangile de Luc a été falsifié par l'hérétique Marcion, et nous voyons, dans les épîtres de Paul, que les trois autres Évangiles ne sont pas non plus demeurés à l'abri des profanations des faux apôtres. »

On juge à quel point un maître professant de semblables maximes était propre à former l'esprit et le cœur de la jeunesse et à lui inculquer de solides principes religieux. Une lettre du savant ami de Luther, Gerbel, jurisconsulte et professeur d'histoire à Strasbourg, nous apprend ce que devenaient la science et l'éducation sous de semblables guides. Elle est adressée à Schwebel[1]. datée de l'année 1525, époque à laquelle le nouvel Évangile triomphait à Strasbourg, et antérieure à la brouille de Gerbel avec les prédicants, de sorte qu'on ne peut pas la considérer comme l'œuvre d'un esprit prévenu et poussé par le désir de noircir des adversaires. « J'ai honte, dit-il, d'appartenir à ce siècle, où *l'on ne voit plus le moindre goût pour les études* (*omnia studia torpent*), et où l'on n'entend plus que disputes et querelles partout, chez les libraires, chez les barbiers, sur les places publiques et jusque dans les maisons de prostitution. »

[1] Centuria Epp. ad Schwebeluim. Bipont., 1597, p. 100.

Gerbel, on le voit, avait une idée bien différente de celle de M. Rœhrich touchant l'action *du sel* du nouveau christianisme; — au reste, les gémissements et les regrets que nous venons de citer ne sont rien encore; nous en entendrons de bien autrement énergiques dans la période suivante; le plein épanouissement de la pure parole et les fruits du véritable Évangile arracheront alors des cris douloureux aux prédicants, épouvantés eux-mêmes des résultats de leur œuvre!

Quoi qu'il en soit, les opinions de Brunfelds ne lui firent pas perdre la bienveillance des sénateurs amis de la diffusion des lumières. L'Évangile, reconnu maintenant *seule* autorité en matière de foi, était, à la vérité, un bagage assez léger aux yeux de l'ex-carme, il faisait peu de cas de ces écrits profanés par de faux apôtres et les mettait au niveau des contes populaires; mais, d'un autre côté, quelle haine profonde pour le catholicisme, quel mépris superbe de l'Église, et comment ne pas admirer un homme qui professait de si nobles sentiments?

Le magistrat ne tarda pas à donner à Otto Brunfels une preuve de la haute estime qu'il lui avait inspirée. Lorsque enfin, après bien des tâtonnements, des essais et des négociations, on parvint à établir, en 1528, les *deux* écoles élémentaires destinées à régénérer la jeunesse strasbourgeoise et à remplacer *toutes* les anciennes écoles catholiques, les *Schulherrn* chargèrent Brunfels de la direction de celle du couvent des carmes; celle du monastère des dominicains fut confiée aux soins de Jean Witz, plus connu, dans l'histoire de la Réforme, sous le nom de *Sapidus*[1], homme très-savant, mais dont, sous plusieurs rapports, les idées religieuses se rapprochaient de celles de son collègue. Sapidus avait beaucoup voyagé, il était admirateur passionné de l'antiquité païenne; après avoir été pendant longtemps recteur de la célèbre école de Sélestadt, son penchant pour la doctrine des novateurs l'avait forcé à s'éloigner de cette ville.

[1] *Witz*, mot allemand qui signifie *esprit d'à-propos*.

L'instruction que l'on recevait dans les deux nouveaux établissements était excessivement bornée, et se réduisait aux langues anciennes, à la rhétorique et à un peu d'histoire[1].

« Cependant les gens prudents estimaient que, pour asseoir sur une base solide le progrès de la doctrine purifiée, il fallait nécessairement agir sur la jeune génération et lui inculquer les principes de la vraie religion[2]. » Dans ce but, on établit, en 1526, l'usage de donner l'instruction religieuse dominicale aux enfants dans les différentes paroisses. Cela se fit d'abord à Sainte-Aurélie, puis aux deux Saint-Pierre, enfin dans tous les autres temples. En même temps aussi, les prédicants rédigèrent, en forme de questions et de réponses, une sorte de catéchisme pour la jeunesse[3], destiné à la saturer et à la pénétrer des idées du jour, et surtout à lui enseigner la haine de la doctrine catholique. — Le culte des saints, la mortification, le jeûne, les œuvres, le purgatoire, la confession auriculaire, les vœux, le sacerdoce, l'hiérarchie, etc., y sont représentés sous les couleurs les plus ridicules; le baptême et la Cène y sont dépouillés de leur caractère surnaturel et divin; enfin, le profane y est mêlé au sacré de la façon la plus grotesque. — On en pourra juger d'après quelques-unes des questions et des réponses contenues dans ce prétendu catéchisme :

Demande. Quelle est ta principale lecture?

Réponse. Le Nouveau Testament et Tite-Live traduit en allemand.

D. Il faut que tu t'exerces bravement dans la lecture de l'Écriture sainte, et c'est pourquoi tu dois apprendre le latin, le grec et l'hébreu.

R. Je trouve que c'est beaucoup trop exiger. Je consens à apprendre le latin quand je serai plus grand; mais mon père

[1] Rœhrich, I, d. II, p. 259.
[2] Ibid.
[3] Kinderbericht und Fragstuck von gemeinen Puncten christlichs glaubens. — Ce catéchisme parut d'abord en 1527. — Capito en publia une édition revue et augmentée en 1529, chez Kœpfel.

ne veut pas que je devienne *Pfaff* (prêtre ou moine, terme de mépris).

D. Mon cher petit, il faut cependant qu'à côté du latin tu apprennes au moins suffisamment le grec et l'hébreu. Les diverses langues se favorisent l'une l'autre, et leur étude rend l'esprit sain, etc...

Le reste est de même force et de même style; — c'était là ce qu'en fait de catéchisme les pères de l'Église de Strasbourg avaient été capables de produire.

Mais il ne suffisait pas de songer à la *nourriture spirituelle* destinée à l'enfance et à la jeunesse, il était urgent de s'occuper aussi à former un nombre suffisant de prédicants; car, à mesure que l'*Evangile* s'était étendu, les petites villes, les bourgs et les villages qui avaient été gagnés à la doctrine *purifiée*, ou forcés de l'embrasser, s'étaient adressés à Strasbourg pour en obtenir *des serviteurs de la parole*. Les prêtres et les moines apostats n'étaient pas en assez grand nombre pour suffire aux demandes, et, d'ailleurs, comme le fait observer notre historien moderne[1]; « ils avaient encore besoin eux-mêmes d'une instruction à la fois profonde et étendue pour connaître toutes les vérités (lisez *négations*) religieuses et morales qui avaient été remises en lumière par la réformation. » Il fallait donc former des sujets, pour le présent d'abord, ensuite pour l'avenir, afin que l'Église nouvelle née ne périt pas dans les langes, et que ses principes, ses lumières et ses bienfaits pussent faire aussi le bonheur et la gloire des générations futures.

Butzer avait eu le premier la pensée de satisfaire à ce besoin; l'on se souvient que déjà, immédiatement après son arrivée à Strasbourg, il avait commencé à donner à un public d'élite des instructions privées sur certains livres de la Bible. Un peu plus tard, après que le sénat eut ordonné (1er déc. 1523) de ne plus annoncer en chaire que le *pur Évangile*, les

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 261.

prédicants s'étaient empressés d'adresser aux chefs de la république une supplique par laquelle ils leur demandaient « de désigner un local dans lequel le savant Martin Butzer, connu pour ses talents et sa piété, pourrait leur expliquer tous les jours, pendant une heure, l'Évangile de saint Jean. » La demande ayant été agréée (1524), Capito, pressé par Jacques Sturm, s'était joint à Butzer; il expliquait l'Ancien Testament, tandis que l'ex-dominicain faisait des commentaires sur les évangiles et les épîtres.

Ainsi s'était insensiblement formé une sorte d'Institut théologique destiné à procurer des ministres aux communes qui avaient embrassé les principes de la Réforme. Il fonctionna d'abord au couvent des dominicains, et, quelques années plus tard, dans les dépendances du chapitre de Saint-Thomas; il étendit peu à peu sa sphère et le nombre de ses professeurs. Hedio vint aussi y donner des cours, Pierre Dasypodius, de Frauenfeld, Christian Herlin et Jacques Bedrottus, originaire des Grisons, y professèrent la philosophie et les langues anciennes. Antonius, qui de juif était devenu partisan de la Réforme, et G. Caselius, le négociateur envoyé à Luther à propos de la querelle des sacramentaires, y donnèrent des leçons d'hébreu [1]. — Au reste, il paraît qu'en dépit « de l'accord parfait avec lequel les prédicants et les magistrats se tendaient la main dans l'intérêt de la culture et des lumières [2], » le nouvel établissement ne jouit pas, pendant les premières années, d'une protection bien paternelle et bien efficace, — car encore, en 1529, une pétition fut présentée au sénat à l'effet d'obtenir qu'on arrangeât un peu les salles destinées aux cours et qu'elles fussent chauffées au moins pendant les jours les plus rigoureux de l'hiver!

[1] Des savants étrangers qui étaient fixés momentanément à Strasbourg donnaient aussi des cours dans le nouvel Institut. Ainsi Calvin y professa de 1538 à 1541. Il se trouvait alors à la tête d'une communauté de huguenots réfugiés dans la ville.

[2] Rœhrich, t. I, d. II, p. 251.

Quoi qu'il en soit, l'instruction et les principes donnés à la jeunesse et aux futurs serviteurs de la parole portèrent leurs fruits. Les élèves se montrèrent dignes de leurs maîtres, ou plutôt ils les surpassèrent. — Dix années plus tard, les apôtres strasbourgeois furent épouvantés de leur œuvre et sondèrent avec effroi la profondeur de l'abîme que leurs mains téméraires avaient creusé. Ils consignèrent dans leurs écrits leurs remords et leurs regrets inutiles.

« Ah ! s'écriait alors Capito [1], notre troupeau de pasteurs prêche l'Évangile sans s'occuper de la discipline ; il semble même ignorer qu'il faille établir quelque discipline dans nos églises. Beaucoup d'entre eux préfèrent les fonctions faciles et commodes aux fonctions pénibles, mais utiles ; il en est d'autres qui, au lieu de la liberté chrétienne, ont établi le règne de la licence, comme si pour être évangélique il suffisait d'avoir secoué le joug du papisme. Il est aussi des personnes, en assez grand nombre, qui, frappées de la décadence, *de jour en jour plus marquée*, de notre Évangile, verraient avec plaisir rétablir l'ancienne autorité du sacerdoce ; mais, ou bien elles ignorent la manière dont il serait possible d'y parvenir, ou bien, tout en en connaissant le moyen, elles désespèrent qu'une tentative en ce sens puisse encore réussir. *Il en résulte que toutes nos églises sont entièrement dépourvues de tout ce dont une société religieuse ne saurait manquer sans cesser, par cela même, d'être une Eglise*. Le Seigneur a voulu nous montrer, sans doute, ce que c'est que la mission du pasteur, et combien nous avons été malhabiles quand, *dans notre imprévoyance, nous avons mis tant d'empressement à nous soustraire à l'autorité papale. Le peuple, habitué à la licence, est aujourd'hui à peu près indisciplinable*. On dirait qu'en brisant l'autorité du pape nous avons anéanti du même coup les vertus des sacrements, l'efficacité du saint ministère et l'autorité de la parole elle-même. Je n'ai que

[1] Ep. à Farel. V. Dœllinger, op. cit., t. II, p. 15.

faire de vos services, nous crie-t-on de toutes parts, je n'ai pas besoin de vous pour comprendre l'Évangile; je sais le lire moi-même. Contentez-vous de prêcher à ceux qui consentent à vous écouter, et laissez-leur la faculté d'admettre ce qu'ils veulent [1]. »

Le triste état dans lequel se trouvait partout la société protestante et le désolant spectacle qu'elle présentait en particulier à Strasbourg arrachaient encore, vers ce même temps, les plaintes suivantes à l'ancien prévôt du chapitre de Saint-Thomas [2] : « Le monde semble avoir échangé son ancienne hypocrisie contre un infâme épicuréisme et l'entière négation de la divine providence... Dans nos églises, chacun le sait, la discipline est ou fortement relâchée ou absolument nulle; elles sont comme les membres épars d'un organisme en lambeaux. »

Hedio s'exprimait d'une manière également énergique dans une de ses lettres à Mélanchthon [3]. « Vraiment, s'écriait-il douloureusement, je ne sais pas qui prêchera la parole à nos neveux, *on a rompu avec la papauté sans s'attacher à Jésus-Christ, et c'est à peine si, dans la jeunesse, on parvient à trouver encore quelque trace de piété.* »

Les autres prédicants strasbourgeois faisaient des aveux tout aussi explicites, mais ce n'est pas le lieu de les rapporter. Ce qui précède démontre suffisamment que les témoins oculaires et les contemporains les plus directement intéressés ne partageaient pas l'avis de l'historien moderne sur les résultats intellectuels et moraux de la Réforme; on pourrait donc lui reprocher avec justice de n'avoir pas consulté les écrits de ses devanciers avant d'emboucher sa trompette apostolique pour célébrer les bienfaits du nouvel Évangile.

Vers la fin de la période qui nous occupe, il paraît que les prédicants, le magistrat, et surtout Jacques Sturm, reprirent le projet formé par Wimpheling, au commencement du siè-

[1] V. Calvini epp. Amstelodami, 1667, p. 3.
[2] Capitonis Hexameron Dei opus explicatum. Argent., f. 175, 182, 55.
[3] Dœllinger, op. cit., t. II, p. 17.

cle, d'établir à Strasbourg une grande école supérieure, une sorte d'académie divisée en plusieurs classes, et dans laquelle la jeunesse pourrait faire un cours d'études complet. On chargea Gerbel de réclamer les conseils et les avis du savant Mélanchthon[1] ; mais ce dernier ne répondit pas, on ignore pourquoi. Au reste, ce fut quelques années plus tard seulement que le sénat songea sérieusement à l'exécution de son dessein.

De ce qui a été exposé dans ce chapitre, il ressort : que, pendant la première période de son existence, les bienfaits de la Réforme pour les progrès intellectuels de la ville de Strasbourg se réduisent — à la destruction des établissements catholiques et à la fondation de deux écoles élémentaires, d'une prétendue école théologique, et de ce qu'on était convenu d'appeler le catéchisme paroissial pour l'enfance et la jeunesse.

CHAPITRE XIV

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Un des premiers soins de la Réforme à Strasbourg, comme partout où elle s'est établie, fut de détruire l'exercice de la charité chrétienne et de la remplacer par la prétendue bienfaisance administrative.

Au temps où Strasbourg était catholique, — même encore à l'époque où plusieurs des anciens monastères de la ville étaient bien déchus de leur ancienne ferveur, — les pauvres recueillaient d'abondantes aumônes aux portes des couvents ; ils y étaient secourus et nourris.

Dès son début, le protestantisme inventa et frappa de peines

[1] Ep. Gerbelii ad Melancht., 1er sept. 1526, ms.

sévères un délit inconnu avant son apparition, le *délit de mendicité*; — nos pères catholiques ne savaient pas que celui qui a faim et soif, qui est malade, sans logement ou sans vêtements, devient coupable en implorant la pitié de son frère en Jésus-Christ et en lui tendant la main; — ils ignoraient également que le riche, en répondant à cet appel, commettait une action mauvaise et réprouvée par la loi; — la Réforme a redressé les idées à cet égard. Strasbourg n'a pas fait exception à la règle.

Dès le jour de la fête de saint Michel, 1523, un décret du sénat défendit de demander l'aumône dans les rues, et fit établir dans les églises des troncs dans lesquels on devait jeter, à l'avenir, les offrandes que l'on avait coutume de déposer autrefois sur les autels. Les sommes ainsi recueillies formèrent le premier fonds de la caisse de bienfaisance publique (*das gemeine Almosen*). Le magistrat choisit dans son sein une commission qui, sous le nom de *almosen Herrn*[1], surveillait la caisse; un intendant l'administrait et faisait distribuer les secours par les domestiques ou *almosen Knechte*[2], qui étaient à ses ordres.

Il fallut renouveler plusieurs fois les défenses de mendier, menacer encore, en 1525, les contrevenants d'un emprisonnement plus ou moins long, tant les anciennes habitudes étaient invétérées; — et, comme malgré ces mesures un bon nombre de bourgeois persistaient à distribuer des aumônes privées (c'étaient probablement des catholiques), le magistrat fit appendre à certaines maisons, habitées par de fort pauvres gens, des sortes de petites enseignes indiquant qu'il était permis d'y faire la charité, à l'exclusion de tout autre endroit.

En 1529, après l'abolition complète du culte catholique, la caisse de bienfaisance publique s'enrichit considérablement. On lui adjugea les bâtiments et les revenus du couvent des Dominicaines de Saint-Marc-au-Marais-Vert, qui fut alors sup-

[1] Messieurs des aumônes.
[2] Valets d'aumône.

primé par ordre du sénat. A partir de ce temps, on désigna la caisse sous le nom de *fondation de Saint-Marc*[1], et Luc Hackfurth en fut nommé surveillant. — La Réforme ne s'est jamais fait scrupule d'employer à un but d'utilité publique ou de philanthropie les biens dont elle venait de dépouiller leurs légitimes propriétaires.

Ce qui se passa postérieurement à Strasbourg confirme notre assertion. Le lecteur s'en convaincra lorsque, dans l'ouvrage qui suivra celui que nous terminons en ce moment, nous lui ferons connaître la manière dont les nouveaux évangéliques surent profiter de leur triomphe en Alsace.

Les historiens protestants célèbrent avec orgueil l'hospitalité accordée par la ville à une foule de pauvres accourus du dehors, depuis l'an 1520 jusqu'en 1530, c'est-à-dire précisément pendant les années durant lesquelles la Réforme s'établit dans la province, et ils attribuent la générosité dont le sénat donna des preuves en cette occasion à l'influence salutaire de la pure doctrine[2].

C'est trop compter sur la crédulité du lecteur. Strasbourg renfermait dans son sein de nombreux établissements de charité, largement dotés, plusieurs hôpitaux, divers hospices, dont l'un était destiné aux étrangers ; en outre, la ville était riche en fondations pieuses et en ressources de tous genres. Or ces divers établissements avaient été fondés *par des catholiques*, à une époque où la ville était elle-même parfaitement catholique. En ouvrant les annales de la capitale de l'Alsace, on trouve qu'à toutes les époques de son histoire, à travers tous les siècles, elle s'est distinguée par une charité large et vraiment chrétienne, et par la générosité extrême avec laquelle elle exerçait les devoirs de l'hospitalité envers une foule innombrable de malheureux qui n'étaient pas nés dans l'enceinte de ses murs. — Si donc le sénat a marché encore sur les traces de ses devanciers après son apostasie, et s'il a employé

[1] Plusieurs dons et legs importants augmentèrent ses ressources.
[2] Rœhrich, loc. cit., p. 266.

à l'usage auquel elles étaient destinées les ressources que la charité prévoyante de ses pères lui avait léguées, et qu'il savait augmenter au besoin par des confiscations opérées sur les biens des couvents, c'est à une ancienne et pieuse tradition qu'en revient l'honneur et non pas assurément au nouvel Évangile.

Il est vrai de dire que les occasions d'exercer l'hospitalité se multiplièrent à la suite des désordres enfantés par la Réforme, et nous n'hésitons pas à reconnaître que, sous ce rapport au moins, la ville de Strasbourg *resta fidèle à ses vieilles coutumes*.

A partir de l'année 1524, elle accueillit, logea et nourrit une quantité de gens qui, après avoir embrassé le *pur Évangile*, quittaient les pays voisins soumis à la domination autrichienne, où l'hérésie n'était pas tolérée. Dans leur nombre se trouvaient cent cinquante bourgeois de la petite ville de Kenzingen, en Brisgau; leur curé apostat, Jacob Other, natif de Spire, était avec eux. — La population et le sénat de Strasbourg les accueillirent avec honneur et les hébergèrent dans leurs maisons[1]. — Zell, qui réunissait à un esprit fort étroit les qualités vulgaires du bon homme, en admit un très-grand nombre à sa table. Sa *noble et exquise épouse*, — nous employons les expressions dont se sert le ministre Rœhrich en parlant d'elle[2], — sa noble et exquise épouse profita de l'occasion pour se remettre en scène, et pour étaler au grand jour les nombreuses vertus dont elle se sentait ornée. Butzer dit avec raison, en parlant de cette femme[3], qu'elle était éprise d'un furieux amour pour elle-même, *furit sese amando;* — le besoin de jouer un rôle, d'être citée, vénérée et considérée comme la cheville ouvrière de l'Évangile strasbourgeois, semblait la dominer exclusivement; non contente de soigner les exilés de Kentzingen avec le plus d'apparat et de mouvement possible, elle adressa à leurs femmes une *épître consolatrice* (*Trostbrief*),

[1] Ep. Gerbelii, in Cent. Schweb, p. 79.
[2] *Sein Edles Weib, — die herrliche Frau Zellin.*
[3] Lettre à Blaurer, 16 nov. 1533.

qu'elle eut soin de faire imprimer pour l'édification du public et pour sa satisfaction personnelle. La lettre portait l'adresse suivante [1] : « A remettre aux femmes fidèles et souffrantes de la commune Kentzingen, mes consœurs en Jésus-Christ, de la part de Catherine Schutzin. 1524. dat. vendredi après la Saint-Martin. » Les contemporains ne nous disent pas si le *Trostbrief* consola beaucoup les femmes fidèles et souffrantes auxquelles il était adressé ; quant à dame Catherine, elle atteignit son but ; on parla d'elle dans les cercles purs évangéliques de Strasbourg, son écrit y fut lu et fort admiré.

Cependant le nombre des réfugiés croissait sans cesse. Durant la guerre des paysans, beaucoup de gens quittèrent les villages et les campagnes d'Alsace pour chercher un abri derrière les murs de la capitale. On les y voyait arriver par grandes troupes. Parmi ces infortunés se trouvaient plus de deux mille femmes et enfants. A la demande de Luc Hackfurth, le magistrat les logea dans le couvent sécularisé des franciscains ; ils y furent nourris jusqu'après la fin de la guerre.

La charge devint plus pesante encore dans les années suivantes, les étrangers affluèrent à Strasbourg dans l'espérance d'échapper ainsi au fléau de la famine qui commença à étendre ses ravages sur l'Europe entière, à partir de 1528. Les écrivains contemporains rapportent que le cours des saisons semblait avoir changé [2]. « A de grandes chaleurs avaient succédé des pluies épouvantables; les productions de la terre se vendaient à un prix exorbitant. Ceux qui, avant la famine, avaient joui d'une certaine aisance se voyaient réduits à la mendicité. Les malheureux, qui ne pouvaient plus vivre chez eux, se répandirent dans les campagnes, dévorant tout ce qu'ils trouvaient, même les chardons et les orties, et se composant une sorte de farine de glands et de racines de fougères, pour en pétrir des pains, qu'ils cuisaient sous les cendres.

[1] Füsslins Beytræge, V, p. 303.
[2] Sleidan, t. I, l. VI. — Ap. Scultet., Ann. II, p. 330. — Trausch, t. II, p. II, f. 128, verso. — Wencker, t. II, p. II, f. 45, 46.

Bientôt cette mauvaise nourriture vint aussi à manquer. Dès lors on vit dans les villages et sur les chemins une foule immense de gens de tout âge, hommes et femmes, étendus à terre, sales, couverts de vermine, tellement défigurés par la souffrance qu'ils ne ressemblaient plus à des êtres humains, et tout grelottant d'une fièvre à laquelle la transpiration mortelle qui lui succédait avait fait donner le nom de *sueur anglaise*. Un grand nombre de ces affamés s'empoisonnèrent en mangeant, pour tromper leur faim, des herbes tellement dangereuses que le venin leur sortait de dessous les ongles, et que les extrémités devenaient vertes peu d'instants avant la mort. »

Les magistrats de Strasbourg étaient en mesure de faire face à cet épouvantable fléau. Les greniers de la ville étaient riches en approvisionnements; on y réunit ceux qui provenaient des biens des couvents dont la suppression avait été décrétée. Les étrangers qui arrivaient de tous les côtés étaient logés dans l'hospice des pauvres (*Ellenden Herberge*). On assure que cet hospice en reçut, pendant la première année, dix-huit mille [1], et, durant la seconde, vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq [2]. Beaucoup de ces gens moururent dès qu'on leur eut donné à manger; leur estomac affaibli ne supportait plus aucune nourriture. La cherté ayant augmenté encore, quatorze cents paysans alsaciens cherchèrent également un refuge à Strasbourg; on les hébergea dans les couvents sécularisés [3].

Cependant le magistrat ne voulut pas nourrir inutilement un aussi grand nombre de bouches; et, comme il était à prévoir qu'une guerre de religion viendrait augmenter bientôt la redoutable série des châtiments que le nouvel Évangile commençait à attirer au monde, les chefs de la république strasbourgeoise obligèrent les hommes robustes et valides à travailler aux fortifications de la ville. On leur donnait chaque

[1] Trausch, loc. cit.
[2] Wencker, loc. cit.
[3] Trausch, t. II, p. II, f. 128, verso.

jour deux soupes, de la viande et du pain. Les meistres leur faisaient distribuer même des vêtements et des souliers lorsqu'ils en avaient besoin[1].

Tant que dura la disette, les bourgeois de la ville reçurent également des grains et de la farine à des prix proportionnellement modérés; mais riches et pauvres étaient obligés de travailler aux fortifications aussi bien que les étrangers. On imposa une amende à ceux qui s'en dispensaient, et de cette manière Strasbourg se trouva prête pour toutes les éventualités ; des ouvrages qui eussent exigé vingt années en temps ordinaire furent achevés en trois ans.

Strasbourg recueillit ainsi certains avantages de la générosité avec laquelle elle avait reçu de malheureux étrangers, et, nous le répétons encore, l'esprit hospitalier qu'elle montra en cette occasion n'était nullement une vertu que la *pure parole* y avait fait éclore, — la ville restait fidèle en ce point à ses anciennes coutumes.

Au reste, nous avons encore une observation à présenter sur la manière dont l'hospitalité fut pratiquée à Strasbourg pendant les années dont nous venons de raconter l'histoire. On y accueillit pêle-mêle tout ce qui se présenta ; le magistrat n'y mit ni discernement ni prévoyance, et dans le nombre de ces nouveaux arrivés se trouvaient une foule de fanatiques et de sectaires qui exercèrent une déplorable influence sur la popution de la ville.

Parmi les hôtes des Strasbourgeois, on remarquait entre autres beaucoup de prêtres apostats et de prédicants chassés de divers lieux. Ces *serviteurs de la parole* étaient reçus presque en qualité de martyrs ; leur présence augmentait les causes de désordre.

Jean Leonicer, du pays de Mansfeld, expulsé d'Esselingen, après s'être prononcé ouvertement pour la Réforme, vint à Strasbourg en 1523, et y passa quatre années consécutives

[1] Ibid.

Admirateur aveugle et passionné de Luther, il se lia étroitement avec Gerbel, traduisit en latin les œuvres allemandes du docteur Martin afin de les répandre en France, et travailla en qualité de prote dans l'imprimerie de Kœpfel.

L'année 1524 également vit arriver à Strasbourg plusieurs des illustrations de l'époque, parmi lesquelles nous citerons François Lambert, Lefebvre d'Étaples, Girard Roux (Ruffi), Guillaume Farel, Sébastien Meyer et Louis Oler.

Lambert, franciscain échappé, en 1522, de son couvent d'Avignon, s'était rendu à Wittemberg sous un nom supposé, pour étudier de plus près la Réforme, à laquelle il s'était consacré avant même de la connaître. — « Poussé par un ardent patriotisme, il crut devoir vouer au bonheur de la France les lumières qu'il venait d'acquérir[1], » et il se rendit à Metz où il prêcha ; après y avoir été hué, il se réfugia à Strasbourg (avril 1524), afin de pouvoir offrir ses services aux huguenots fugitifs dans cette ville voisine des frontières. « Lambert ne savait pas un mot d'allemand, le peuple le nommait le docteur *welche*, mais sa belle figure et le zèle qu'on lui connaissait pour la *bonne cause* le rendirent l'objet de l'estime et de l'admiration générales[2]. » Il s'était prononcé contre les opinions eucharistiques de Luther, de sorte qu'il eut un adversaire prononcé en la personne de Gerbel, — les prédicants de la ville, qui n'y regardaient pas de si près, se lièrent d'amitié avec lui, et il les seconda dans leur guerre de plume contre Murner et Treger.

Lefebvre d'Étaples et Roux, chassés de Meaux par l'évêque Briçonnet, arrivèrent à Strasbourg sous les noms supposés d'Antoine Peregrinus et de Tolsinius. (Sept. 1524.) Mais, dès l'année suivante, Marguerite de Valois leur offrit un asile à sa cour à Nérac.

Guillaume Farel, après avoir fui le Dauphiné, sa patrie, s'était rendu à Bâle, où il avait tenu, malgré la défense des au-

[1] Rœhrich, t. I, d. II, p. 273.
[2] Ibid.

torités académiques. une dispute de religion; — de là il vint à Strasbourg muni d'une lettre de recommandation d'Œcolampade. Capito et Butzer le traitèrent avec amitié. — On assure [1] que Farel fonda à Strasbourg une communauté française assez nombreuse, composée en grande partie de Lorrains fugitifs, mais qu'elle ne tarda pas à se dissoudre. — Farel se rendit alors à Montbelliard. Il contribua puissamment à l'apostasie de cette ville.

Le docteur Sébastien Meyer était né en 1465, à Neuenbourg, près de Brisach, et il venait d'être chassé de Berne par les catholiques, qui s'y trouvaient encore en majorité. Meyer, moine défroqué, avait prêché en 1512 au couvent des franciscains à Strasbourg; « mais après avoir reconnu *ses erreurs*, il avait voulu réparer, autant qu'il était en lui, le tort fait par ses précédents enseignements au *véritable christianisme*[2], » et il s'était empressé d'envoyer à l'*honorable ville libre de Strasbourg*[3] une rétractation écrite, dans laquelle il déclarait que tout ce qu'il avait dit autrefois en chaire touchant le pape, la messe, l'indulgence, le purgatoire, etc., n'était que fausseté et mensonge. — Sa lettre, accueillie avec enthousiasme, tout de suite imprimée et répandue à profusion, « avait affermi beaucoup de gens dans la foi pure[4]. » — On comprend la réception dont fut honoré son auteur lorsque, fort peu de temps après, on le vit arriver en fugitif. Il fut nommé diacre à l'église de Saint-Thomas et occupa cette place jusqu'en 1530, époque à laquelle il passa, en qualité de prédicant, à Augsbourg[5].

Louis Oler, enfin, prêtre à Fribourg en Brisgau, avait soutenu en chaire des doctrines hétérodoxes. Ayant appris que le magistrat de la ville avait donné l'ordre de l'arrêter, il prit la fuite, arriva à Strasbourg, s'y fit recevoir bourgeois, et s'em-

[1] Hottinger. helvet. Kirchengesch, III, 162.
[2] Rœhrich, loc. cit., p. 270.
[3] Wiederrufung an die lœblich freystadt Strasburg.
[4] Rœhrich, loc. cit.
[5] Quelques années plus tard, il fut replacé à Berne.

pressa de publier et d'envoyer à Fribourg, comme pièce justificative de sa conduite, une diatribe contre l'Église catholique[1]. Oler composa un grand nombre de cantiques pour ses nouveaux coreligionnaires.

Ajoutons encore à cette liste : — l'apostat Jean Mantel, qui, chassé du Wurtemberg et du pays de Bade par le gouvernement autrichien, se réfugia à Strasbourg en 1528; — Melchior Hoffmann, les anabaptistes, et Gaspard de Schwenckfeld, dont il a été question dans un de nos précédents chapitres; — et n'oublions pas qu'une foule d'autres sectaires, plus ou moins obscurs, vinrent demander du pain et un asile à Strasbourg durant ces mêmes années, et nous pourrons nous former une idée du spectacle que devait présenter une cité où tant de religions diverses comptaient des docteurs et des disciples.

Les historiens protestants se plaisent à considérer l'accueil fait à ces malheureux hérésiarques comme un symptôme évident du progrès des vertus chrétiennes, produit par la promulgation du nouvel Évangile[2]. On pourrait y voir, avec plus de raison, une manifestation de la colère de Dieu qui, lorsqu'il veut punir les peuples, les livre à l'esprit de désordre et d'anarchie.

Ces mêmes auteurs comptent encore au nombre des bienfaits que Strasbourg dut au rétablissement du *christianisme primitif* une notable amélioration des mœurs publiques; et, pour prouver la réalité de cette amélioration, ils citent avec orgueil et complaisance les lois nombreuses que le sénat promulgua pour réprimer les vices et les excès. — En effet, le magistrat porta des édits très-sévères contre les blasphémateurs, les joueurs, les fripons, les ivrognes, les adultères, les débauchés publics, etc. — Toutefois, nous l'avouons humblement, nous estimons que, dans une république distinguée par la pureté de ses mœurs, de semblables décrets n'eussent pas

[1] La pièce était intitulée : Ein Schutzred Ludwig Olers Burger zu Strassburg seines Abscheids von Freyburg, 1524.
[2] Rœhrich, t. I, d. II, p. 269.

été nécessaires; et lorsque nous considérons qu'ils portent la date du 25 août 1529[1], c'est-à-dire d'une époque où les nouveaux principes exerçaient depuis plusieurs années leur influence sur la population; quand, en même temps, nous nous rappelons les gémissements et les doléances que la dégradation des mœurs arrachait à Capito, à Hedio et aux prédicants en général[2], — nous sommes disposé à croire que le sénat, en publiant ces édits, était poussé plutôt par l'espoir de mettre un terme à une immoralité sans cesse croissante, que par le désir un peu pharisaïque de faire inutilement parade de son amour pour la vertu et la morale, et de parler au long et au large des peines qu'on appliquerait, le cas échéant, à des crimes qui ne se commettaient pas.

Enfin, nos panégyristes de la Réforme soutiennent que la remise en vigueur du pur Évangile a inspiré aux habitants de Strasbourg l'amour de la légalité et le respect pour l'autorité, et ils disent, à l'appui de leur affirmation, que la bourgeoisie ne s'est pas mêlée à la guerre des Rustauds[3]. — Il suffit de rappeler quelques faits pour démontrer la niaiserie de ce raisonnement.

1° En parcourant l'histoire de la ville, surtout à partir de la révolution de 1332, qui délivra les tribus du joug de l'aristocratie, on est frappé de l'attachement qu'ont toujours eu les Strasbourgeois pour leur constitution, leurs droits et leurs priviléges; de la jalousie extrême avec laquelle ils ont veillé à la stricte observation de leur charte, et du profond respect qu'ils ont témoigné, en toute occasion, à leurs magistrats; donc les sentiments dont on veut faire honneur à la Réforme existaient bien avant qu'elle ne fût née.

2° La guerre des Rustauds a été le fruit du nouvel Évangile;

[1] Constitution und Satzung wie das Fluchen, Spielen, zu und volltrinken, Ehebruch, u. s. w. in ihrer stadt und oberkeit bestraft werden soll. (Archives de Strasbourg).

[2] V. notre précédent chapitre.

[3] Rœhrich, loc. cit., p. 281 et seq.

c'est en invoquant la pure parole de Dieu et la prétendue liberté chrétienne que les paysans se sont armés et soulevés ; il est contraire aux règles du bon sens et de la logique de soutenir que la cause première du désordre général ait agi en sens opposé à Strasbourg.

3° Les causes qui empêchèrent la capitale de l'Alsace de prendre part au soulèvement des Rustauds sautent aux yeux de quiconque se donne la peine de réfléchir, et la Réforme n'y est absolument pour rien. Ce sont les suivantes :

La ville et la bourgeoisie possédaient des biens considérables dans différentes parties de l'Alsace, la révolte des paysans compromettait leurs intérêts ; ils ne pouvaient donc la voir de bon œil.

Les partisans du nouvel Évangile obtenaient du sénat tout ce qu'ils désiraient, ils étaient protégés, appuyés et favorisés par le magistrat ; ils n'avaient donc nulle raison pour prendre part à un soulèvement dont aucune des chances ne pouvait leur présenter d'avantages.

Les seuls individus dont les sentiments eussent pu inspirer quelque inquiétude étaient les gens des plus basses classes et les garçons de métiers ; or des troupes que la ville avait prises à sa solde les tenaient en respect ; de plus, le sénat, en traitant avec sévérité ceux qui se permettaient des actes de mutinerie ou d'irrévérence, inspira une crainte salutaire aux autres [1].

De tout ce qui a été exposé dans les deux chapitres qu'on vient de lire, il ressort avec évidence que, durant les années d'établissement de la Réforme, Strasbourg a immensément perdu sous le rapport intellectuel et moral, et que les progrès dont nous parlent les historiens favorables à la révolution du

[1] Ainsi une troupe de jardiniers avait déchargé et commençait à boire un tonneau de trente mesures de vin qu'on transportait de la Chartreuse à la ville dans le temps de la guerre des paysans. Les meistres vinrent leur ordonner de recharger le tonneau ; l'un des coupables, ayant refusé d'obéir, fut emprisonné et publiquement fouetté de verges. (Monum. argent., t. I, p. 14.)

seizième siècle n'existent que dans leur imagination. C'est ce que nous tenions à démontrer.

Nous connaissons maintenant la situation religieuse de l'Alsace dix ans après que Matthieu Zell, devenu Schwenckfeldien, se fût prononcé pour la doctrine de Luther; nous savons ce qu'avait produit la *pure parole de Dieu*, *dépouillée de toute adjonction humaine*.

La période suivante, durant laquelle on voit fonctionner librement le nouvel Evangile, qui, dans celle-ci, n'en était qu'à son établissement, est plus riche encore en importantes leçons et plus féconde en enseignements.

Nous comptons l'aborder incessamment.

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

(1re partie, ch. III.)

INDICATION DES PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS PAR JACQUES WIMPHELING, APRÈS SON RETOUR EN ALSACE. (AN. 1500.)

Les principales publications de Wimpheling, après son retour d'Alsace, sont les suivantes : — Plusieurs petits traités sur les devoirs de princes pour fonder la prospérité publique; — un écrit sur la prosodie des hymnes et chants d'église, destiné à la jeunesse; — un recueil de sentences en vers et en prose, tirées des auteurs sacrés et profanes, publié sous le titre de : *Adolescentia*, et précédé de conseils aux maîtres et aux élèves pour perfectionner l'éducation; — la *Germania*, œuvre historique qu'il écrivit pour combattre la tendance qu'avaient déjà beaucoup de Strabourgeois de se séparer de l'Allemagne et de se réunir à la France. La base historique de ce livre est fausse, Wimpheling y soutient que jamais l'Alsace n'a fait partie des domaines des Francs. — Cet ouvrage fut réfuté par le franciscain Thomas Murner en termes tellement passionnés, que le magistrat de Strasbourg ordonna la suppression de son livre. Il n'en existe plus d'exemplaire. — Wimpheling fit imprimer aussi les travaux de différents auteurs, dont les écrits lui semblaient destinés à exercer une salutaire influence sur les mœurs publiques. Il y joignit des préfaces et des commentaires. On remarque dans leur nombre la *Navicula Stultifera*, de J. Badius, satire qui fit grand bruit dans son temps; la partie IVe des œuvres de Gerson et les *Bucolica Baptistæ Mantuani*. (V. Amoen. Frib.,

p. 209 et sess.) Plus tard il publia : les statuts synodaux de Bâle, un écrit sur les abus existants dans le clergé, et un livre intitulé *de Integritate* (Amoen. Frib., p. 241) (*de la Probité*), destiné à diriger dans ses études et à tracer un plan de vie à Jacques Sturm de Sturmeck, dont Wimpheling avait entrepris l'éducation, qui alors se destinait à l'état ecclésiastique, et qui devint plus tard un des plus fanatiques partisans de la révolution religieuse. Cet écrit causa de graves désagréments à son auteur; il y avait dit que saint Augustin n'avait jamais été moine, et fut attaqué très-violemment à ce sujet par les ermites augustins. Il s'ensuivit une polémique dans laquelle Wimpheling fit preuve d'autant de modération que ses adversaires montraient d'animosité. Ils allèrent jusqu'à l'accuser d'hérésie et à le faire citer deux fois à comparaître à Rome; mais, grâce à l'intervention d'amis puissants, ces citations n'eurent pas d'effet. — Wimpheling écrivit en 1505 son *Apologia pro Republica Christiana* (Amoen. Frib , p. 267), ou il défend énergiquement les savants et surtout les théologiens contre les attaques des légistes. Vers le même temps parurent son : *Soliloqium*, dans lequel il blâme les Suisses de s'être séparés de l'empire; — une lettre à l'archevêque de Mayence pour se plaindre du cumul des prébendes « cause véritable, dit-il, du mauvais vouloir du peuple envers le clergé, du scandale et des murmures; » — et le livre *de Vita et Miraculis*, J. Gerson. (Amoen. Frib., p. 278.) Dans ce dernier ouvrage, Wimpheling prend chaudement le parti du clergé séculier contre le clergé régulier, et repousse la prétention des moines au savoir exclusif.

En 1508, il publia son catalogue des évêques de Strasbourg. (*Argent. Episcoporum catalogus*. Amoen. Frib., p. 314.) Cet ouvrage, qui lui coûta un travail excessif, renferme beaucoup d'inexactitudes, parce que les matériaux dont il pouvait faire usage étaient très-insuffisants. Bientôt après (1510) parurent son : *De arte metrificandi*, — l'*Oratio de Spiritu Sancto;* — la biographie de Jean Geiler, et quelques petits travaux de moindre importance. En 1511, il fit imprimer un discours tenu à Jules II par un moine italien, en faveur du concile annoncé au Latran; il y joignit une lettre adressée à l'auteur du discours et dans laquelle il se réjouit de le voir animé d'un si grand zèle pour la destruction des abus qui existent, en particulier dans la manière dont les prébendes sont conférées. (Jacobus Wimphelingus Eremita Silvæ Taberniæ, Angelo Anachoritæ Vallis umbrosæ, *de Reformatione Ecclesiæ promovenda.*) — Il revit et corrigea, en 1512, l'écrit de Henri de Haguenau, *de Vita et moribus episcoporum* (Amoen. Frib., p. 331), et le livra à la publicité en le faisant précéder d'une préface adressée à Guillaume de Honstein, évêque de

Strasbourg. Dans la même année, il publia une nouvelle édition de l'*Encomium moriæ* (éloge de la folie), d'Érasme de Rotterdam. — En 1513, il fit paraître le : *Modus prædicandi*, d'Étienne Hœst; — la traduction allemande d'un discours synodal tenu à Strasbourg par Jean Geiler, en 1492 (*Ein heilsam trœstliche Predigt*); et il revit avec un soin extrême le texte des chants d'église, qui avait été altéré en bien des parties. — Ses premières publications durant l'année 1514 furent les suivantes : le *Carmen de historia violatæ crucis* de Gresemund, accompagné de la biographie du poëte; — une nouvelle édition de l'explication de l'Évangile de saint Matthieu, de Chrétien Druthmar (Amoen. Frib., p. 353); — un livre d'éducation destiné à donner une sage direction aux écoles élémentaires et à prouver que la jeunesse pouvait arriver en Allemagne à un développement scientifique tout aussi complet qu'en Italie. Dans cet ouvrage, intitulé : *Diatribe J. Wimph.*, l'auteur donne de sages conseils aux étudiants et leur signale les écueils qu'ils doivent éviter. — Durant le cours de cette même année 1514, Wimpheling fit paraître encore le : *De duplici copia verborum ac rerum* d'Érasme, destiné à faciliter l'étude du latin; — un discours adressé aux jeunes gens qui se vouent à l'état ecclésiastique, accompagné d'une lettre adressée à Jérôme Gebwiller, dans laquelle l'auteur se plaint du peu de soin apporté à l'examen des vocations; — et une collection d'écrits divers parmi lesquels on remarque l'*Expurgatio contra detractores* (Amoen. Frib., p. 411 et ss.), réponse à quelques moines qui lui avaient reproché ses fréquentes pérégrinations. Wimpheling y raconte sa vie pour se justifier, et il y joint un écrit adressé « à tous les frères qui parcourent la ville et les campagnes et à tous les prêtres qui possèdent des cures, prébendes, chapellainies, vicariats, canonicats, dignités et appointements, dans quatre, cinq, six, huit, dix églises, localités, villages, chapitres, chapelles, hôpitaux ou villes, et qui sucent la moelle des os des pauvres gens. » — Comme cet écrit et les autres ouvrages dans lesquels il s'était librement permis de critiquer les abus lui avaient attiré beaucoup d'ennemis, Wimpheling adressa en même temps un poëme à Léon X pour réclamer son appui et sa protection (Amoen. Frib., p. 426.) En 1515, il fit paraître sa : *Germania Æneæ Sylvii*. (Amoen. Frib., p. 430.)— Æneas Sylvius, qui occupa la chaire de saint Pierre sous le nom de Pie II, avait répondu aux fameux : *Gravamina* de la nation allemande contre le saint-siége, publiés au commencement de la seconde moitié du quinzième siècle. — Wimpheling, à son tour, répondit à l'écrit d'Æneas Sylvius, et dépeignit sous les plus vives couleurs les abus qui exigeaient une prompte réforme. — Peu après il imprima trois écrits théologiques, destinés à mettre un terme

aux querelles incessantes entre les clergés régulier et séculier; — à suggérer aux prédicateurs des idées pratiques et utiles dont ils feraient usage dans leurs sermons, — et à inspirer aux personnes de tous les états des pensées propres à les pousser à la pratique de la vertu. — Après la mort de l'empereur Maximilien, Wimpheling publia un discours en l'honneur du défunt, sous le titre de *Lamentatio* (Amoen. Frib., p. 474), et en 1520 il fit paraître un écrit de Baptiste de Mantoue, sur l'histoire des empereurs. (Fastorum Libri XII. — V. Amoen. Frib., p. 476.)

II

(1re partie, ch. III.)

INDICATION DES PRINCIPALES ILLUSTRATIONS SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES DE L'ALSACE A LA FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME.

Les bornes du sujet que nous traitons ne nous permettent pas d'entrer dans des détails complets sur les illustrations littéraires et scientifiques de notre province à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Mais nous croyons devoir indiquer au moins les noms les plus connus de l'époque, afin de réduire à leur juste valeur les affirmations de ceux qui parlent de la profonde ignorance des temps catholiques.

Outre les savants et les littérateurs que nous avons eu occasion de nommer déjà, beaucoup d'hommes distingués ont brillé en Alsace au temps dont nous parlons. En voici quelques-uns :

Les deux Thomas Wolf, chanoines à Strasbourg et célèbres jurisconsultes; — Florent Hundius de Molsheim, curé de Dachstein, poëte latin; — Jean Hugonis de Sélestadt, curé de Saint-Étienne à Strasbourg, éditeur de Térence et auteur du *Quadruvium Ecclesiæ*, livre de droit sur les rapports de l'Église et de l'État; Adelphe Mulingus, de Strasbourg; Paul Malleolus, d'Andlau; Paul Burger, membre du grand chœur à la cathédrale de Strasbourg; Matthias Ringmann de la vallée d'Orbey; Vitus Geisfel (Ægidermus), chanoine à Strasbourg; Jacob Aszler; Jean Ruszer; Georges Ubelin; Jacques Hagen et Jean

Meyer, chanoines des deux Saint-Pierre de Strasbourg; les deux franciscains Conrad de Bondorf et François Wyler; Gaspard et Sébastien Murrho, de Colmar; Jacques Han et Isaac Brun, de Strasbourg; Nicolas et Bernard Wurmser; Jérôme Baldung, conseiller au tribunal d'Ensisheim, ami d'Érasme; etc., etc ; tous humanistes distingués et très-versés dans la connaissance des langues anciennes.

Parmi les théologiens alsaciens de l'époque on distinguait : Jost Han (Jodocus Gallus) de Rouffach; son neveu Conrad Kurschner (Pellicanus) moine franciscain, professeur de théologie à Bâle et Rouffach, et auteur de la première grammaire en hébreu; Jean de Botzheim (Abstemius); Théobald Hylweg de Thann, abbé de Lutzel et général des Cisterciens; Jean Pauli, carme déchaussé; Gangolf de Lutzelstein; Jérôme Emser; le dominicain Thomas, de Strasbourg, prédicateur renommé; Pierre Koch de Soulz; — le trop fameux Kœpflein, de Haguenau, plus connu sous le nom de Capito; le franciscain Thomas Murner, très-renommé aussi comme poëte satirique en langue allemande; etc., etc. — Plusieurs de ces hommes jouèrent malheureusement un rôle déplorable dès le commencement de la Réforme; fatigués des entraves que la discipline de l'Église opposait à leurs passions, il se lancèrent à corps perdu dans la révolution et contribuèrent beaucoup à l'apostasie de la ville de Strasbourg.

A cette époque, l'Alsace compta aussi au nombre de ses enfants plusieurs artistes de mérite. Vit Wagner, sculpteur strasbourgeois, fit, en 1500, pour le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, un autel en bois de tilleul orné de bas-reliefs représentant la vie de saint Materne, apôtre de la province, et qui était, dit-on, un chef-d'œuvre. Nicolas de Haguenau sculpta pour la cathédrale un autel du même genre et également beau. Jacques de Strasbourg était à la même époque excellent graveur sur bois. — Hans Sébald Baldung Grün, né en 1476, a joui d'une très-grande célébrité comme peintre et graveur, ses ouvrages sont encore recherchés; on admire surtout ceux qui se trouvent à la cathédrale de Fribourg, à Lichtenthal, près de Baden, et dans plusieurs musées allemands; ils se distinguent par la belle expression des têtes. — On cite également les graveurs Hans Schäufelin et Urs Graf (appelé aussi Gamperlin). — Les principaux architectes de la province étaient alors Remi Walch, qui termina l'élégante pyramide de la cathédrale de Thann; Jacques de Landshut et Conrad Wacht attachés tous les deux à la fabrique du dôme de Strasbourg.

III

(IIe partie, ch. IV.)

ARTICLES DE PLAINTES PROPOSÉS CONTRE MATTHIEU ZELL, EN 1523, ET REMIS PAR LE PROMOTEUR GERVAIS SOPHER A JACQUES DE GOTTESHEIM, VICAIRE DU PRINCE ÉVÊQUE.

1° Zell a déclaré que Sa Sainteté le pape Léon X a très-mal agi en condamnant Luther sans l'avoir préalablement entendu, et en défendant à tout le monde la lecture des œuvres dudit Luther, sous prétexte qu'elles sont entachées d'hérésie.

2° Il a dit que le pape avait également mal agi en défendant même au clergé de lire les œuvres de Luther, sous peine d'excommunication.

3° Il a prêché contre les canons de l'Église, a fait l'éloge des ouvrages condamnés et a imbu ses paroissiens de ses propres principes.

4° Il a dit en chaire que notre saint-père le pape, les évêques et les prêtres ne sont revêtus d'un caractère sacré qu'au moment où ils prêchent et instruisent.

5° Il se donne à lui-même le titre d'évêque au mépris de toute autorité ecclésiastique, et il reçoit ce titre de la part des hérétiques luthériens.

6° Il a affirmé publiquement que le saint sacrifice de la messe n'est d'aucune utilité aux défunts.

7° Il a admis à la confession, absous et donné la communion à des gens qui avaient encouru l'excommunication et leur a déclaré qu'ils n'avaient besoin d'aucune autre absolution.

8° Il a dit en chaire en propres termes : « Luther n'écrit rien de mauvais, il affirme la pure vérité; je ne puis donc être contre lui. » Ainsi il a méprisé le jugement du pape et excité le peuple crédule contre les serviteurs des autels.

9° Les instructions de Zell ont eu pour résultat la prédication publique du nommé Hans Karst, lequel allait criant par les rues : « Qu'il était temps d'assommer ceux qui se disent les élus de Dieu (le clergé) et qui affirment l'existence d'un purgatoire, afin de soutirer l'argent des pauvres. »

10. Zell a invité postérieurement le même Karst a dîner dans sa maison, avec d'autres hérétiques ; témoignant ainsi qu'il approuvait l'abominable propos rapporté ci-dessus.

11° Lorsqu'en 1522 Karst a été renvoyé de Strasbourg, Zell a dit en chaire : « On expulse les honnêtes gens de Bâle et d'ici, mes chers amis; restez attachés fermement à la vérité, risquez votre sang et votre vie pour elle, s'il le faut.

12° Dans son sermon du dimanche de la Saint-Matthieu, il a déclaré ne pas savoir ce qu'était le purgatoire; de plus, qu'en cas de nécessité tout homme et même toute femme devenaient prêtres et valaient mieux que les infâmes clercs (als die bœssen, verhurten, gottlosen Pfaffen); enfin que les mariages entre les parrains et leurs filleuls sont licites et valables.

13° Il a dit en chaire qu'on ignorait si Joachim et sainte Anne étaient les parents de la sainte Vierge.

14° Il a dit de même, au mépris de toute l'Église, que l'Évangile avait été écrasé pendant cinq cents ans et remplacé par des inventions humaines, et qu'il allait, lui, prêcher la pure parole de Dieu, sans s'occuper des écrits des papes, des évêques et de la prêtraille.

15° Récemment on a vu entre ses mains un opuscule de Luther, dans lequel cet hérétique se donne le titre d'Ecclésiaste et nomme le pape un priapiste; il a dit que ce libelle était une œuvre évangélique et qu'on devrait l'écrire en lettres d'or.

16° Il a soutenu en chaire, au jour des Morts, en l'année 1522, que le pape et les évêques, semblables à des masques ou à des épouvantails destinés à chasser les oiseaux d'un champ, n'avaient d'autre talent que celui d'effrayer les gens par leurs menaces, et ne songeaient qu'au pourboire (*drinkgeld*) qu'ils pouvaient tirer de la messe et des sacrements.

17° D'après sa conduite et ses discours, il est évident pour la ville et le pays entier qu'il est entièrement adonné aux hérésies de Luther.

18° Il a prononcé dans la journée de la Toussaint, en 1522, un sermon abominable, et dans lequel il a déclaré que ni la sainte Vierge ni les apôtres ne pouvaient contribuer en rien à nous obtenir le pardon de nos péchés.

19° Le jour de la Saint-Michel 1522, il a répété encore que les qualités de parrain, de marraine, de filleul et de filleule, n'étaient pas un empêchement légitime au mariage, et que les défenses à cet égard étaient une invention des prêtres.

20° Il a dit en chaire : « On crie beaucoup contre le docteur Luther; je lis ses ouvrages, et je n'y trouve rien de mauvais, je con-

tinuerai donc à prononcer son nom de ma bouche, et à révérer ses écrits du fond de mon cœur.

21° Il a dit à la Couronne, à Sélestadt, en présence de beaucoup de monde, tandis qu'on parlait de ses sermons, et de même à Strasbourg : « Il faut prêcher maintenant la vérité, *quand même saint Quirin frapperait à outrance* (proverbe). »

22° L'an dernier, dans un sermon, il a qualifié les bulles papales, indulgences, décrets, statuts, canons, etc., de lettres manichéennes, voulant donner à entendre ainsi au peuple que lesdits écrits étaient aussi entachés d'hérésie que le manichéisme.

23° Un marchand vendait l'année dernière des estampes et des images saintes auprès de la cathédrale. L'on y vendait aussi le portrait du pape Adrien VI. Zell s'approcha de la boutique et demanda à très-haute voix : « Laquelle de ces gravures représente le souverain pontife actuel ? » Le marchand la lui ayant montrée, Zell s'écria : « Ah ! c'est donc toi qui es cet hérétique ! » affectant de parler encore plus haut afin que toutes les personnes présentes pussent entendre ces mots infâmes.

24° Tous les faits cités dans les 23 articles précédents étant avérés et incontestables, ainsi qu'une foule de témoins peuvent l'affirmer, Matthieu Zell a encouru l'excommunication et la malédiction apostolique. Il doit donc être immédiatement dépouillé de ses dignités ecclésiastiques et prébendes, et, aux termes des canons, il a mérité d'être livré au bras séculier.

IV

(IIe partie, ch. IV.)

LETTRE DE MARTIN BUCER, ADRESSÉE AU MAGISTRAT DE STRASBOURG, POUR SE JUSTIFIER SUR TROIS CHEFS DONT ON L'AVAIT ACCUSÉ, EN 1523 [1].

Messieurs,

La lettre que vous avez écrite à mon sujet m'a été communiquée selon vos ordres par les sieurs Egenolf Rœder, Stettmeister, et Nicolas

[1] Traduction faite aux Archives au commencement du siècle dernier. — Monum. argent., t. II, p. 203 et seqs.

Knibis, ancien ammeistre. J'ai assez compris que vous étiez résolus de me refuser le sauf-conduit que vous m'aviez accordé auparavant, et même de me faire sortir du diocèse, parce que vous aviez appris de plusieurs endroits que je tenais une conduite irrégulière et scandaleuse : ne me trouvant pas en état de répondre sur-le-champ à votre lettre pour me justifier, j'ai demandé instamment auxdits sieurs stettmeistre et ammeistre du temps pour le faire, ce qu'ils m'ont accordé.

Je fais donc présentement ma réponse à la lettre de mes gracieux seigneurs et juges naturels, auxquels je dois et je veux rendre une obéissance parfaite, en tout ce qui concerne le gouvernement extérieur et ce qui regarde l'honneur, le corps et les biens, selon le commandement de Dieu. Je rends de très-humbles actions de grâces au Seigneur de m'avoir donné lieu et mis dans la nécessité de donner au public des éclaircissements sur ma doctrine, vie et mœurs, car je dis avec autant de vérité que d'humilité que j'ai toujours tâché de trouver la lumière sans crainte, mais j'ai été décrié et calomnié ici et ailleurs, non tant par mes ennemis que par les ennemis de l'Évangile, qui ont publié hautement que ma doctrine était insoutenable en toute justice.

Je réponds au premier chef d'accusation, qui concerne ma doctrine et ma conduite, en disant que vous avez été mal informés, car je prends Dieu à témoin que je n'ai point d'autre dessein que de bien servir le prochain, ici et partout ailleurs où Dieu m'appellera, dans une foi saine et par une conduite irréprochable, selon l'état auquel Dieu m'a appelé, et selon l'étendue des talents qu'il m'a donnés. Si quelqu'un peut prouver juridiquement que jamais j'ai fait paraître un autre dessein soit dans mes discours, soit dans mes actions, je m'offre à subir une peine trois fois plus grande que celle que j'aurais pu mériter selon les lois.

N'étant pas en état de servir autant que je voudrais les frères qui me fournissent mon entretien; j'ai tâché de les instruire par mes sermons et mes interprétations de l'Ecriture sainte en langue allemande pour satisfaire à leurs pressantes sollicitations; mais ayant appris que messieurs du magistrat n'approuvaient pas cette conduite pour empêcher que le peuple ne s'assemble en trop grand nombre dans des lieux où il ne convenait pas, appréhendant peut-être quelque émotion, je me suis abstenu aussitôt de pareilles assemblées, en me contentant d'expliquer en langue latine, à des étudiants, les épîtres de saint Paul à Timothée, étant toujours prêt de souffrir la mort, en cas qu'on pût me convaincre que j'enseigne quelque chose qui ne soit fondé dans les saintes Écritures, ou qui ne porte à augmenter la foi

et à conserver la charité, l'humilité, la patience, la paix et l'obéissance la plus parfaite : de cela il paraît clairement que je ne puis donner aucun scandale au peuple ni à aucun autre homme éclairé ou ignorant.

Je suis fils de bourgeois, et un chrétien pauvre, qui de propos délibéré n'ai jamais offensé personne, ni donné aucun juste sujet de plainte par ma conduite. Si je m'efforce de faire part à mes frères des choses que j'ai apprises et reçues de Dieu pour le bien de leurs âmes, qui est le premier et le plus grand bien qu'ils doivent chercher, on ne me doit blâmer, puisque je le fais pour ne pas manger mon pain inutilement, car saint Paul dit anathème à ceux qui ne veulent pas être utiles au public par leur travail, mais vivre dans une honteuse oisiveté.

Le second chef d'accusation regarde mon mariage, que vous me reprochez. J'ai déclaré hautement mon mariage au vicaire général même, en lui exposant et prouvant si clairement que mon mariage était conforme au droit divin et humain, qu'il n'a su que répondre, en faisant offre, outre cela, de prouver, en présence des juges compétents, la validité de mon mariage, en préférant la loi divine à la loi humaine. Plût à Dieu que j'eusse l'avantage de soutenir ma cause en votre présence, messieurs, contre tous ceux qui réprouvent mon mariage ! je me flatte qu'au lieu de déplaisir vous en receviez un parfait contentement.

Car personne n'ignore que Dieu n'ait commandé le mariage (*Genes.*, cap. IV, 9) et qu'il n'ait même imprimé son commandement dans la nature de l'homme, lorsqu'il a dit : Croissez et multipliez-vous; aussi ne peut-on pas s'abstenir du mariage sans péché, à moins que Dieu ne communique d'une manière spéciale le don de vivre chastement en ne s'attachant qu'à Dieu et aux choses divines; ce qui est si rare, que, de mille, à peine y en a-t-il un seul qui puisse vivre de la sorte, comme l'expérience journalière nous l'apprend. C'est pourquoi saint Paul dit (I Corinth. VII) : Il vaut mieux se marier que de brûler; et personne ne peut se passer du mariage, s'il n'est du petit nombre auxquels Dieu accorde le don de chasteté : car Jésus-Christ dit lui-même (Matth. XIX) que chacun ne conçoit pas cela, mais ceux seulement à qui Dieu le veut bien faire concevoir; aussi n'a-t-il pas commandé le célibat, et ne veut-il pas même avoir pour agréables les vœux qu'on pourrait faire en cette matière; mais il a laissé la chose entièrement libre à chacun, et il n'y a point de pouvoir ni d'autorité parmi les chrétiens qui puisse ôter cette liberté aux fidèles, car tout pouvoir vient de Dieu, et doit être employé pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu, et non pas pour la destruction et contre Dieu (II Corinth., cap. X).

De sorte que, il est non-seulement libre à chacun de se marier, mais chacun est même obligé de le faire par un commandement exprès de Dieu, à moins que Dieu ne l'ait spécialement dispensé de cette loi. C'est le sentiment de saint Paul qui oblige chaque fidèle de se marier, pour éviter le péché de fornication; c'est aussi ce qui m'a porté à me conformer à la loi de Dieu sur ce point, et cela par l'avis de personnes aussi distinguées par leur piété et sagesse, que par leurs doctrines; sans avoir égard à aucun commandement humain, qui ne peut me gêner en aucune façon sur cet article; surtout n'ayant jamais fait vœu de vivre dans le célibat, qui puisse avoir été de quelque force ou valeur, comme l'a déclaré le révérend frère et seigneur Antoine Engelbert, docteur en théologie, suffragant de l'évêché de Spire, et commissaire du pape.

Et, quand même j'aurais fait un vœu, il ne m'aurait obligé en rien, étant fait contre la loi de Dieu, et m'imposant un joug qui est au delà de mes forces. C'est pourquoi j'ai été obligé d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes; l'homme étant surtout obligé, par la loi divine, d'éviter non-seulement le péché, mais encore l'apparence du péché. Dieu a aussi tellement en horreur les concubinaires, qu'il n'est pas même permis aux autres chrétiens de manger avec eux, selon le commandement du Saint-Esprit (I Corinth., v).

C'est pour cette raison que je dois faire tous les efforts possibles, aussi bien que tous les autres chrétiens, non-seulement de m'abstenir du concubinage, mais de donner aucun sujet aux autres de former le moindre soupçon désavantageux en cette matière, ce qu'il m'aurait été impossible de faire hors du mariage, n'ayant pas reçu de Dieu le don de chasteté. C'est pourquoi il était convenable de ne me pas astreindre aux lois et usages des hommes, ni d'entreprendre par respect humain des choses qui sont au-dessus de mes forces, ni de vouloir paraître plus saint que saint Pierre et les autres apôtres de Jésus-Christ, qui ont mené avec eux leurs femmes dans tous les lieux où ils prêchaient l'Évangile (I Corinth., IX).

Aussi saint Paul marque dans deux endroits de ses épîtres les qualités que doit avoir un évêque et un prêtre; il exige en premier lieu d'eux qu'ils soient irréprochables dans leur conduite, ayant chacun une femme pour sa compagne; ainsi, pour mener une vie selon le bon plaisir de Dieu et des vrais fidèles, je me suis marié, tenant cependant mon mariage secret durant quelque temps, à l'exemple d'Abraham et d'Isaac, afin que les ennemis de la vérité missent moins d'obstacle à la publication de la parole de Dieu. Mais, pour ne pas donner lieu de croire à ceux qui de même n'ont pas reçu le don de chasteté que je regarde moi-même mon mariage secret comme un concubinage et

comme contraire à la loi de Dieu, je n'ai pas cru devoir et pouvoir tenir mon mariage plus longtemps secret, pour ôter tout scandale; car la vérité ne craint pas la lumière. Après que la pure parole de Dieu a été prêchée si souvent ici et qu'elle a fait un si grand progrès, j'ai tout sujet de croire que la plus grande et la plus saine partie des habitants désirait me voir vivre à la manière que Dieu le commande et que le Saint-Esprit nous l'enseigne par saint Paul, qui veut que les prêtres soient mariés; sans me couvrir plus longtemps du manteau de l'hypocrisie, qui ne pourrait pas me mettre hors de soupçon au sujet du concubinage, lequel, par malheur, n'est que trop commun aujourd'hui. J'espère aussi, messieurs, que vous ne ferez pas beaucoup d'attention aux bruits qu'un peuple ignorant et les ennemis de la vérité font courir sur mon sujet, ni aux coutumes et anciens usages, qui ne sont pas tant opposés à mes desseins qu'à l'ordre de Dieu même. — Jésus-Christ et les apôtres ont souvent prédit que, dans les derniers temps, sous l'apparence du bien, on ferait des lois, ordonnances et coutumes dangereuses, et saint Paul en particulier nous avertit que quelques-uns abandonneraient la foi pour écouter l'esprit de l'erreur et pour suivre la doctrine du diable, qui, sous le faux dehors de l'hypocrisie, débiteront des mensonges, auront des consciences cautérisées et défendront le mariage.

De plus, je ne fais aucune difficulté de me conformer au dernier mandement impérial, qui veut que les prêtres qui se marient et les religieux qui quittent leurs ordres soient privés des bénéfices et priviléges accordés, les mettant au rang des laïques, car, comme eux, je reconnais les magistrats séculiers pour mes supérieurs, auxquels je veux rendre toute obéissance, comme chaque fidèle est obligé de faire en vertu de la loi de Dieu; je me soumets à eux avec le corps et les biens, et ne refuse de subir aucune peine qu'ils pourront m'imposer avec justice. Je ne demande que la liberté d'employer les talents que Dieu m'a donnés pour servir le prochain et pour vivre de mon travail, ce qu'on ne peut pas raisonnablement me refuser. Mon mariage selon les lois ne peut pas être une raison qui puisse m'empêcher de prêcher et d'interpréter les divines Écritures, puisque saint Paul veut qu'un évêque, qui doit être le premier prédicateur de son diocèse, soit marié.

Je ne demande aucun bénéfice ecclésiastique, vivant dans cette confiance que Dieu, qui nourrit les oiseaux du ciel, pourvoira aussi à ma subsistance, pourvu que je puisse rendre service au prochain par mes travaux spirituels, qui, de leur nature, sont bons et plaisent à Dieu. Si les bénéfices et les priviléges accordés à des charges publiques ne sont dus qu'à ceux qui vivent dans le célibat, ni moi,

ni les autres ecclésiastiques qui se marient n'y peuvent avoir aucune juste prétention; mais comme ce n'est pas un péché de se marier, j'espère qu'on ne m'ôtera pas cette liberté qu'on accorde à tout le monde et qui consiste à rendre service à son prochain, en lui faisant part des vérités que j'ai apprises; ce travail étant d'ailleurs le seul moyen qui me reste à gagner mon pain, les lois les plus sévères de la papauté ne s'étendent pas plus loin et n'exigent pas davantage.

Ceux qui ont des sentiments plus chrétiens, comme les pères du concile de Gangre, excommunient tous ceux qui veulent éloigner des autels les prêtres qui se marient. J'ai rendu mon mariage public d'autant plus volontiers, qu'il est autorisé par l'exemple des prêtres et des religieuses qui se sont mariés publiquement à Nuremberg, à Worms, et dans d'autres villes et seigneuries, qui ont eu bien moins de peine de voir les prêtres et les religieux mariés que de supporter des adultères et des concubinages publics comme ci-devant.

Un véritable chrétien ne doit pas être scandalisé quand il apprendra que j'ai épousé une religieuse professe, car elle a pu et dû se marier comme j'ai déjà dit; ses vœux, contraires à la loi de Dieu et à la liberté accordée aux hommes, étant nuls, ne pouvaient pas l'en empêcher. Elle a eu même des raisons pressantes pour se marier, car quelques-uns de ses proches, sans doute poussés par l'intérêt, en cherchant à s'emparer de l'héritage qu'elle avait à attendre du côté de son père et de sa mère, se sont servis de toutes sortes de ruses inouïes et de moyens illicites pour la porter ou plutôt la forcer d'embrasser l'état religieux, sans qu'elle ait osé s'y opposer, étant alors encore fort jeune et sans expérience, son choix procédant plutôt d'une pudeur et d'une crainte naturelle, que d'une liberté pleine et entière. Aussi a-t-elle toujours été malade dans le cloître, où elle n'a rien appris touchant son christianisme, car elle y entendait très-rarement des sermons, ce qui est cause qu'on y vit d'une manière qui devrait être plus chrétienne. Les médecins lui ont dit souvent qu'elle ne se porterait jamais bien dans le monastère et qu'elle courrait risque de sa vie. Elle était fort humble et menait une existence parfaitement innocente. Aussi j'ose bien affirmer que tout individu doué de quelques sentiments d'équité naturelle, instruit du fait avec toutes ses circonstances et convaincu de l'innocence de cette personne, loin de me blâmer, me félicitera de mon mariage avec celle que j'ai choisie pour mon épouse. Dieu m'est témoin que je n'y ai été porté par aucun mauvais désir, ni amour déréglé, mais que j'ai cédé aux pressantes instances et à la persuasion de quelques personnes également sages et pieuses. Car si je n'avais cherché qu'à contenter ma passion, je l'aurais pu faire comme bien d'autres, même avec moins de scandale et d'inconvé-

nients qu'eux. S'il y a quelqu'un dans cette persuasion, que j'ai fait faute en épousant cette personne, y étant porté par ses prières et par ses pleurs, par une pressante nécessité et non par aucun désir déréglé, comme l'innocence de sa vie et de ses mœurs l'ont assez fait connaître jusqu'ici et le feront encore connaître dans la suite, je m'offre, messieurs, en votre présence et en présence de tout autre juge chrétien, de rendre compte de ma conduite, et je suis prêt de subir la mort, si vous jugez que j'ai péché contre la loi de Dieu.

Je sais, messieurs, que si vous étiez pleinement instruits de cette affaire, vous porteriez compassion à mon épouse qui se trouve frustrée de sa succession paternelle et maternelle, qui passe la somme de mille florins, après avoir été détenue si longtemps dans une prison contre l'ordre de Dieu. Nous deux étant étroitement unis par le lien du mariage, nous nous mettons sous votre protection, en déclarant que, Dieu aidant, nous ferons tout notre possible pour n'offenser personne et pour faire à chacun tout le bien que nous pourrons.

J'apprends en troisième lieu par votre lettre, messieurs, que vous aviez entendu que j'avais été excommunié et banni du diocèse de Spire. Vous avez été mal informés, et ce qui me surprend, c'est de voir que vous n'avez pas été mieux instruits de cette affaire par votre grand vicaire, à qui j'ai envoyé une instruction suffisante sur ce procès, m'étant même offert de lui prouver ce que je lui ai avancé; il pouvait vous communiquer mon récit lorsqu'il vous a rendu visite depuis peu. Il est bien vrai que l'official ou grand vicaire de Spire a porté contre moi et contre le curé de Saint-Jean à Wissembourg, dont j'étais le ministre, une sentence d'excommunication à raison d'une prétendue contumace; mais, comme il nous a condamnés sans faire les citations accoutumées selon le droit, et sans avoir entendu nos défenses, et même sans une permission par écrit de la part des magistrats de Spire et de Wissembourg, qui nous peuvent sur cela donner un témoignage authentique, quoique la sentence de soi-même soit nulle, nous n'avons pas laissé d'appeler au siége archiépiscopal de Mayence.

Les villes impériales ayant envoyé, quelque temps après, leurs députés à la diète de Spire, ils ordonnèrent, de concert avec le magistrat de Spire, qu'on recommencerait de nouveau la procédure et qu'on nous ferait citer dans les formes, en nous promettant de la part du prince palatin un sauf-conduit. Le temps dont on était convenu étant expiré, et le terme que le grand vicaire nous marquait dans sa lettre étant trop court pour obtenir le sauf-conduit du prince palatin, nous fûmes cités de comparaître non pas à Spire, comme on nous avait assuré de bouche et par écrit, mais à Udenheim.

Sur quoi, suivant le bon conseil de gens affidés et intelligents qui nous dissuadèrent de comparaître à Udenheim sans un sauf-conduit de la part du prince palatin, eu égard aux conjonctures dangereuses de ces temps-là, de notre propre mouvement, afin que personne ne soit molesté à notre occasion, nous sommes sortis de Wissembourg et avons quitté le diocèse de Spire, pour nous retirer ici dans ma patrie, pour y plaider ma cause en personne publiquement, comme je m'étais déjà offert ci-devant de le faire, ici, ou à Haguenau, ou à Wissembourg, parce que je ne pouvais pas aller sûrement à Spire pour me justifier au sujet des griefs qui regardent mes prédications et mes mœurs.

Il s'ensuit clairement que les premières procédures ayant été déclarées nulles, et n'ayant pas été cité à la manière dont on était convenu, et ne sachant pas qu'on ait procédé contre moi de nouveau, cela ne se pouvant pas faire, ne me trouvant plus sous la juridiction de l'évêque de Spire, il est clair, dis-je, que je ne suis pas excommunié et que je n'ai pas été banni du diocèse de Spire; je me fais fort, messieurs, de prouver tout cela en votre présence, comme je me suis déjà offert de le faire devant le grand-vicaire. C'est pourquoi j'ai pris la résolution de m'arrêter quelque temps ici, dans ma patrie, afin que chacun puisse librement me citer devant mes juges.

Plût à Dieu qu'il me fût permis de me justifier en votre présence, messieurs, et devant tout autre juge pour confondre ceux qui cherchent à me noircir au sujet de ma doctrine et de mes mœurs; et je consens qu'on me fasse lapider et mourir, comme il est porté par la loi de Dieu (Deutér., cap. XIII), si on peut me convaincre d'avoir prêché ou lu, ou enseigné quelque chose qui ne soit fondé sur la parole de Dieu et clairement couché dans les livres saints; je ne prétends pas parler ici des choses qui sont de pures disputes d'école : je consens aussi qu'on me fasse subir une peine triple au lieu d'une que j'aurai méritée, en cas qu'on puisse prouver que je n'ai pas mené jusqu'ici une vie vraiment chrétienne. Je fais ces offres et ces avances en présence du grand vicaire de Strasbourg, et c'est à cette fin que je me suis transporté ici, car je savais bien auparavant que je n'obtiendrais rien de lui puisqu'il m'avait refusé sans raison ce que je lui avais demandé. Je suis extrêmement surpris, et je ne saurais deviner quel juste sujet il puisse avoir pour me vouloir bannir du diocèse, n'ayant encore été convaincu d'aucun délit, n'ayant pas même encore été cité ni entendu, quoique je me sois présenté à lui pour me justifier, depuis qu'il a conféré avec l'évêque, ce que je n'étais pas obligé de faire, ne m'ayant pas voulu reconnaître pour un de ses sujets et m'ayant refusé ce que le droit ne refuse à personne.

Après tout ce que je viens d'avancer ici, je vous supplie très-humblement, messieurs, par Jésus-Christ Notre-Seigneur et les saints Évangiles, de me rendre justice et de me protéger, comme vous l'avez fait jusqu'ici avec tant de gloire à l'égard de tous ceux qui ont eu recours à vous dans leurs afflictions. Je vous conjure de vouloir agréer ma justification, qui ne contient rien que la pure vérité dans tous ses points, et de me mettre sous votre protection, comme le fils d'un de vos bourgeois, aussi bien que mon épouse, de laquelle, selon la parole de Jésus-Christ, personne ne me peut séparer, étant bien sûr que Dieu nous a unis par le lien du mariage. Vous êtes mes juges naturels à qui Dieu a mis en main le pouvoir pour protéger les pauvres et ceux qui sont injustement persécutés, avec cette réserve cependant que nous ne prétendons pas nous éloigner de la loi de Dieu, qui est la règle de tout parmi les chrétiens; nous demandons seulement que vous nous protégiez contre nos ennemis en nous procurant bonne justice. Ne sachant pas présentement d'autre supérieur à qui je sois soumis que vous seuls, qui êtes les protecteurs de ma patrie, je prie le Seigneur qu'il veuille disposer les choses de telle sorte que je me puisse parfaitement justifier en votre présence au sujet de ma doctrine et de mes vie et mœurs. Je ne doute pas que moi et mon épouse ne trouvions en vos personnes, non pas des juges et seigneurs, mais des pères. Que si je ne pouvais obtenir la grâce de me justifier devant vous sur mes doctrine, vie et mœurs, je m'offre de le faire devant tout autre juge qui voudra juger selon la loi de Dieu.

Enfin, ne demandant que la justice, et la justice rendue selon la loi de Dieu, j'espère, messieurs, que vous ne ferez pas attention aux bruits que mes adversaires répandent à mon sujet, ni aux anciens usages et coutumes, opposés à la loi de Dieu, et que vous ne me ferez pas un crime d'avoir été si longtemps dans une prison si peu chrétienne et soumis à des lois humaines si dures et si injustes, et dont j'ai été affranchi justement et juridiquement. Vous aurez pour votre règle la loi de Dieu, qui ne peut causer aucun scandale, ni déréglement, vous serez les mêmes que vous avez été jusqu'ici; Notre-Seigneur Jésus-Christ vous conservera longtemps pour le bien de la prospérité de ma patrie, et vous donnera les grandes récompenses qu'il vous promet. Nous tâcherons, moi et mon épouse, de vous rendre toute obéissance et soumission et de conserver une parfaite reconnaissance.

Je vous prie très-humblement, pour l'amour de Jésus-Christ, de vouloir bien me donner une réponse favorable.

Signé : Martin Butzer.

V

(IIIe partie, ch. II.)

PROTESTATION FAITE PAR LES CHANOINES DE SAINT-PIERRE-LE-JEUNE, DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX ET DE SAINT-THOMAS, LORSQUE LES LUTHÉRIENS SE SONT EMPARÉS DES BIENS DE LEURS ÉGLISES ET DE LEURS PRÉBENDES ET ONT FAIT CESSER LE SERVICE DIVIN DANS LEURS ÉGLISES.

In nomine Domini. Amen.

Cunctis hujus instrumenti publici seriem audientibus innotescat atque notum sit : Quod sub anno millesimo quingentesimo vicesimo quinto, indictione tredecima, pontificatûs Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Clementis divina providentia papæ septimi anno secundo. Coram me notario publico subscripto testibusque infra scriptis tunc pro testimonio specialiter rogatis et vocatis constituti personaliter venerabiles, egregii atque honorandi viri Domini, Nicolaus Wurmser decretorum doctor decanus, Jacobus Munthart, Joannes Hoffmeister, magister Jacobus Bopp, Bernardus Wolfflin utriusque juris doctor, magister Sebastianus Wormbser canonici, Petrus Wickgram, sacræ paginæ doctor camerarius, Theobaldus Balthener, Jacobus Scultet summissarii, Joannes Schachtel, Nicolaus Geil.üs, Stephanus Lorber, Philippus Heiligensteiner, Christmanus Usinger, vicarii sancti Thomæ, Wolffgangus Bœcklin utriusque juris doctor præpositus, Laurentius Hell, decretorum licentiatus, decanus, Jacobus Rieker, Paulus Eratzeimer, Joannes Andreas Wolff, Jacobus Schmidiser cantor, Wolffgangus Vohr, Martinus Volmar, Laurentius de Dunttzenheim, canonici Sancti Petri Junioris, Joannes Wetzel de Marsilien decanus, Wolffgangus Heüch, Christophorus de Kropffsberg Sixtus Herman canonici, et Jacobus Stamler, vicarius Sancti Petri Senioris trium Ecclesiarum collegiatarum Argentinensium, principaliter, prose ipsis dictisque collegiis et nomine hujusmodi collegiorum necnon omnium et singularum personarum in dictis collegiis respectivè præbendatarum tam canonicorum quam vicariorum et altaristarum, plebanorum, curatorum seu et Capellanorum huic protestationi adhærentium et adhærere volentium. Asserentes se ad hoc capitulariter esse congregatos majoremque et saniorem partem capituli repræsentare ac animo et intentione protestandi protestationemque so-

lemnem emittendi; gravi cum querela proposuerunt; quod licet ipsi et eorumdem adhærentes ratione dictante et merito in dictis suis præbendis dictarum Ecclesiarum collegiatarum residere; et Deo laudabiliter juxta ritum et observantiam ipsarum Ecclesiarum in horis canonicis cantandis et legendis Missarumque solemniis aliisque inibi cæremoniis observandis servire; et officia quemlibet concernentia adimplere summo desiderio desiderent, neque se aut sua, nec prædictarum Ecclesiarum suarum bona, clenodia, jura, privilegia, seu et ornamenta à dictis Ecclesiis et extra civitatem Argentinam ammovere et seu alienare; quin potius ædes suas cum rebus et bonis a quibus non absque jactura homines revocari solent conservare et manutenere summopere desiderent; prout parati semper esse velint : quemadmodum jure disponente nec ab aliquo in his præmissis exequendis perturbari, inquietari, aut molestari deberent. Attamen, quod dolenter referunt, Lutherana rabies quæ de præsente in civitate Argentinensi admodum invaluit et in dies magis ac magis increbrescit : immo hujusmodi sectæ affectatores eos in personis et rebus suis ac dictarum Ecclesiarum suarum, et potissime in cultu divino dum et quando in Ecclesiis suis horas canonicas ac Missarum solemnia peragere habent, adeo molestant, interrumpunt, præpediunt, et tumultuant : atque ut ab horis canonicis cantandis, Missarumque sacrificio tanquam actu fœtido reprobo, seu sacrilego desistant : nec amplius perficiant, sub mortis comminatione cohibent, nec non in dictis Ecclesiis suis plura enormia sacrilegia, atque nefanda quotidie perpetrare non verentur, contra sacrorum conciliorum atque canonum constituta : aliasque modernorum tam Summi Pontificis quam Cæsareæ majestatis adversus tales sectatores mandata dudum edita et promulgata, et, quod pejus est : imagines Sanctorum evertunt : Sacramentis abutuntur : vasa salis et aquæ benedictæ, in Ecclesiis et locis consecratis profanant, destruunt et contumeliose dirimunt : reliquias Sanctorum evertunt, quorum pseudo-concionatores (ipsis invitis ad Ecclesias suas posuerunt) qui quotidie acclamant; missarum sacrificia nec non horas canonicas penitus abrogari debere, et quod suffragia pro mortuis facta ipsis in nullo prosint : qui neque Sanctorum festivitates; neque jejunia ab Ecclesia indicta observare curant : quin potius his temere resistunt, etiam alias omnem ritum Ecclesiasticum ac divinum cultum in Ecclesiis eorum hactenus observatum adeo inquietarunt, perturbarunt et molestarunt, ac quotidie molestant ac perturbant, sic quod insidias ac pericula vitæ et bonorum suorum indubie exspectare haberent : quatenus in civitate prædicta Argentinensi diutius proponerent commorari. Hinc est quod in primis et ante omnia protestantur solemniter se non aliter fuisse neque hodie esse a dictis

suis Ecclesiis absentes nisi quatenus vi compulsi, et per justum metum, qui etiam in viros constantissimos cadere possit; ideo neque intendunt præbendas ac dictas Ecclesias suas per hujusmodi coactam absentiam deserere, aut pro derelictis habere; quin potius quantum in ipsis est animi conatu insistere : ac jura et privilegia sua edictarumque Ecclesiarum manutenere et reservare : beneficiisque suis inhærere protestati denique fuerunt, quatenus aliqua jura, privilegia, res, et ornamenta dictarum suarum Ecclesiarum a dictis suis Ecclesiis alienaverint : immo verius in securiorem locum reposuerint, quod in hoc justissimam habuerint causam : potissime ex eo quod notius noto existit qualiter præsertim in dicta civitate Argentinensi, ipsius Lutheranæ sectæ Assectatores in dictis collegiatis tribus Ecclesiis et earumdem Parochiis omnem ritum et observantiam a Sancta Matre Ecclesia salubriter institutis : tam in sacramentis ministrandis quam missarum solemniis celebrandis : non solum evertere conati sunt, immo revera subverterunt, prout supra notatum est : et, quod pejus est, nuper in Ecclesia Parochiali Sanctæ Aureliæ quæ pleno jure dictis Dominis de capitulo Sancti Thomæ subjecta existit : ossa sanctæ Aureliæ virginis in eadem Ecclesia recondita sacrilego more exhumarunt : tumbam temere concusserunt : ubi nihil exspectat quisque sanæ mentis neque exspectare habet, nisi ut et alia Ecclesiarum dictarum bona et ornata in subvertionem hujusmodi crudeles homines quatenus subessent convertantur; cæterum proposuerunt se veridica relatione didicisse qualiter proximis supra transactis diebus consulatus Argentinensis dicitur inter alia edictum fecisse et decrevisse qualiter clerici ipsius civitatis debeant deinceps jurare ac juramentum solitum quemadmodum alii laici et cives Argentinenses præstare et facere. Verum qui hujusmodi statuta seu edicta generali libertati Ecclesiasticæ omnino contrariantur: sic iterum ac æque solemniter protestati sunt in hujusmodi edictum non velle neque posse consentire, et quatenus aliqui sive canonici sive vicarii dictarum Ecclesiarum hujusmodi edictum in se assumpserint et se his contra sacrorum canonum instituta submiserint, protestantur, se nequaquam his velle inhærere aut consentire, sic neque ratum aut gratum habere : quin potius se et dictas Ecclesias suas in suis juribus quantum valent conservare, et si qui fuerint atque subsint dictarum Ecclesiarum atque ipsorum protestantium procuratores seu fructuum ac proventuum sublevatores, qui fuerint aut sint per consulatum, ne dictis protestantibus de fructibus, quemadmodum deberent et observatum est respondeant inhibiti, eosdem omnes et singulos revocant et ipsorum gesta, facta et procurata cassant et irritant : sic pariter ipsorum plebanos, vice-plebanos et organistas hactenus ab ipsis stipendia recipientes revo-

cant et pro revocatis habere volunt. Protestantur præterea si qui sint in eorumdem Ecclesiis collegiatis qui ausu temerario invicem capitula indicere et tractatus Ecclesiarum in detrimentum dictorum protestantium habere attentarent; cum tale capitulum sed potius conventiculum dici mereatur, quod in eumdem eventum non velint nec intendunt in hujusmodi conventiones, immo conventicula tanquam schismatica consentire : neque talium tractatus in aliquo approbare aut ratum habere : quin potius his obsistere, et quantum de jure vel statuto aut consuetudine possunt et valent. Omnes et singulos prædictarum Ecclesiarum canonicos seu et vicarios præsentis protestationis vigore vocant et requirunt, ut ipsis simul ac unanimiter adhæreant, et pro defensione jurium et libertatum dictarum Ecclesiarum quam personarum assistentiam et adhæsionem faciant, et in hoc etiam fraterne exhortantur, ut evitentur schismata. Insuper et similiter protestantur, quod per præsentem protestationem non intendunt, neque velint a quibusvis aliis prioribus suis protestationibus factis recedere; aut tales cassasse, sed potius tales salvas et illæsas præservare et ipsis instanter inhærere. Super quibus omnibus et singulis præmissis, prænominati Domini trium Ecclesiarum collegiarum Argentinensium sibi unum vel plura publicum seu publica fieri et confici petierunt instrumentum et instrumenta. Quæ acta sunt quidem ad saniorem seu majorem partem prædictarum personarum in Mollesheim Argentin. Diœcesis : in Stuba superiori hospitalis ibidem : sexta die mensis Januarii : hora ante meridiem decima vel quasi. Sub anno Domini indictione et pontificatu præscriptis. Præsentibus ibidem honorabilibus Dominis Nicolao Wolff capellano hospitali in Mollesheim, et Sigiberto Degenhart Capellano Ossorii Zabernicum testibus ad præmissa rogatis et specialiter requisitis.

Et ego Joannes Cummert ex Offenburg clericus Argentinensis diœcesis publicus sacris apostolica et imperiali auctoritatibus notarius et tabellio juratus, quia præmissis protestationibus omnibusque et singulis aliis dum, ut præfatur, coram me fierint, agerentur, una cum honoratis testibus præsens fui eaque omnia et singula sic fieri vidi et audivi; idcirco hoc præsens publicum protestationis instrumentum manu propria scriptum ex inde confeci, subscripsi, publicavi et in hanc publicam formam redegi, signoque, nomine et cognomine meis solitis et consuetis signavi, in præmissorum omnium et singularum fidem et testimonium vocatus et requisitus.

VI

(IIIe partie, ch. II.)

MANDEMENT DE LA VILLE DE STRASBOURG TANT POUR LES ECCLESIASTIQUES QUE SECULIERS DEMEURANS DANS LADITE VILLE, EXCEPTÉ MESSIEURS DU GRAND CHAPITRE, DE SE FAIRE BOURGOIS ENTRE CY ET LA CHAUDELEURE SOUS LES PEINES DE 5 FLORINS D'ALLEMAGNE DATTÉ 1525.

Kunth und wissen sy allen und jeden was Stand, wirden oder wesens die sint geistlich oder weltlich so hie in diser Statt Straspurg und dem burckbann wonen feur und rauch halten das durch uns Meister und Rath und unsere Freunde die einundzwantzig auch Schöffell und Amman, dieser Statt Straspurg us Ehafften bewegende Ursachen und erheischender Notturft off Mittwoch den vierden Januarii dis Jors erkannt und beschlossen worden das alle und yede, so hie wonen oder Feur und Rauch halten, auch alle die so hie wonen wollen, so verpfründt oder veramptet sind, die schon nit feur und rauch halten. (Osgescheiden die erwürdigen Hoch und Wolgepornen, unsere gnädig Herrn Probst, Dechannt und Capittell diser löblichen Hohenstifft Straspurg) burger werden und alle bürgerliche beschwerden tragen sollen, nach dem dan uns Meister und Ratht obgenant solcher Erckantnus vermög unserer Pflicht anzuhangen und darüber zu halten gepürt. So wollen wir hie mit obangeregte beschlüsliche Erckantnus allen Inwonern und Hindersassen, in diesser Stat Strasspurg als verstatt verkunt und eröffnet, auch sie darby alle in krafft dis erfordert haben : Das sie sich hietzwischen und Lichtmess das ist der andertag Februari, nachst nach dato Khummene, solcher burgerschafft nahere ir Burgkrecht vor uns entpfhahen darumb Glüpdt und Eyde (wie sich denn eim Yedenn nach seiner Person gepürt) thun und fürther bürgerliche beschwerde tragen, wie dan solchs ein yeder Christ vermög, göttlichs auch natürlichs ræchten das zu thun pflichtig und schuldig ist. Mitt dieser angehenckte Warnung welcher solchs in obbestimpter Zeit nit thun oder burger zu werden sich Widdren wurt das wir denselbigen in dieser Statt Straspurg oder denn burckbann nit wonen lassenn wollen. Wo aber einer über solche Zeit in dieser Statt plib und das burgrecht nit Innemen, das derselbig einer Statt fünff pfund pfennig onablæsslich betzalen und bessern, ound nit dest-

minder in dieser Statt zu wonenn nym gestattet werdenn soll, er verburger sich dann in massen obstætt. Das wir eim Iedenn sich demnach habenn zu richtenn, nit wollen verhalten. Erckhannt Montag den XVI Januar. anno D.XXV.

Petrus Butz, Notarius.

VII

(IIIe partie, ch. II.)

SUPPLIQUE PRÉSENTÉE A LA CHAMBRE IMPÉRIALE, PAR LES CHANOINES DE SAINT-THOMAS ET DES DEUX SAINT-PIERRE, EN 1525.

Serenissime idemque potentissime princeps, quæ res apud S. V. plurimum potest, eximia quædam ac christianissimo principe dignissima in Deum, Deoque devotas personas pietas, clementia amorque et benignitas hæc in præsentiarum nos multis hactenus periculis atque tribulationibus velut prostratos exigit, ut vix tandem respirantes, non dubitemus V. S. unicum omnium afflictorum præsidium de quibusdam gravaminibus, a rectoribus, civibus et quibusdam suppositis Verbi domini concionatoribus Argentinensibus multifariam nobis illatis, cum omni humilitate informant, omnino confidentes signa ecclesiis earundemque personis protectis atque defensio debetur hanc nos a V. S. hoc tempore facile impetraturos.

Principio constat multa apud Argentinenses variaque esse ecclesiasticarum personarum collegia, primum non sine magna erga Deum et proximum pietate et charitate a superiorum sæculorum hominibus recte laudabiliterque instituta, deinde e variis R. imperatorum, pontificumque privilegiis dotata atque munita, postremo a majoribus nostris usque in hæc tempora eximie semper honestata atque augmentata, unde non tam cultum atque honorem divinum quam in cordibus fidelium devotionem pietatemque auctam et propagatam fuisse, nemo est qui negare possit, verum quæ multis majorum nostrorum vigiliis, cura, fide et pietate erecta conservataque sunt, hæc quorumdam hujus misera atque iniqua tempestatis hominum temeritate, ne dicamus crudelitate, passim vel contemnuntur, vel subvertuntur.

Constat jam olim inter prædictos cives Argentinenses atque tria collegia nostra initam fuisse conventionem qua et cives nos, ecclesias, bona atque privilegia nostra defendendi et nos civibus in recompensationem singulis annis, pro singulis collegiis centum aureos solvendi necessitate astringebamur; quæ quidem conventio in singulos novem annos a tanto tempore, cujus initii non est memoria hominum ab utraque parte et renovata et citra cujuscumque contradictionem fideliter observata fuit, ut jam adeo non solum ex primæva collegiorum nostrorum institutione, juris communis dispositione, cum divorum R. imperatorum pontificumque largitate, sed etiam speciali civium cum prædecessoribus nostris atque nobiscum pacto et conventione ab omni eorum atque aliorum quorumcumque sæcularium jurisdictione nec non a quibuslibet civilibus muneribus et oneribus sub eorumdem protectione semper exempti atque immunes fuerimus; verum superiori anno cum jam novem annorum instaret terminus, essetque conventio de more atque consuetudine renovanda, prædicti cives protectionem nobis denegare non sunt veriti, ea, ut arbitramur, intentione ut hoc pacto civilibus nos oneribus eorumque juridictioni subjicerent; si qui enim nostrorum essent qui sub eorum protectione civilibus muneribus fungi cuperent illis competentem ac congruam responsionem minime defuturam esse aiebant, quamquam autem majori etiam interim quam centum aureorum summa a singulis collegiis oblata sæpius a nobis rogati essent, ut in pristinam nos defensionem recipere vellent; tamen inexorabiles ut saxa in eorum proposito immoti usque perstiterunt. — Porro majori parte ordinis clericorum civilibus muneribus et oneribus sese subjicere nolente, ac jam lutherana factione, in dies magis magisque invalescenste, orta est non modica plebis contra clericos dissentio atque simulta, quam consensus etiam auctoritasque senatus atque procerum mirum in modum confirmavit; non nostris nos bonis spoliandos, muneribus atque oneribus civilibus, itemque insolitis juramentis, mandatis atque edictis eorum astringendos esse publico edicto decernunt atque declarant. Atque hæc sane res quanto contra omnem juris dispositionem, contraque imperialia mandata, omnia ecclesiarum earumdemque personarum privilegia libertati ecclesiasticæ magis obviare videbatur, tanto majorem animis nostris afferebat molestiam. At cum durum nobis adversus stimulum recalcitrare videretur, simulque ne ullam ex nobis occasionem haberent, durius quiddam aut iniquius in nos committendi, oblata primum fidelitatis conditione, de promovendo senatus civitatisque commodo, damnoque avertendo, quatenus per alias nostras promissiones obligationes liceret; vectigalia vini collectas, bibalia ministris curiarum ex quadam ordinatione præstari solita, item de

cujuslibet collegii communibus bonis quotannis XI aureos præstaturos nos pollicebamur, collegiorum etiam personis. Nempe præposito aureos quatuor, decano tres, canonico duos, vicario unum addere volentibus, quam summam pecuniarum tametsi solita civium onera longe transcendere intelligebamus; tamen collectis etiam atque portionibus aliis, si ista minus sufficere viderentur, obnoxios nos facere volebamus. Verum enim vero his omnibus nihilo mitiores, quin potius severiores multo erga nos redditi, annuos ac perpetuos redditus (feudalibus quibusdam exceptis) e quibus ecclesiarum divinarumque rerum cultus maxime pendet, ut redimi adeoque aboleri possent decreverunt; jura nostra conferendi benefecia curata sibi vindicarunt, et ita quidem vindicarunt, ut aliquanto nobis repugnantibus, imo vero idoneos per ipsos præsentatos acceptare volentibus, insuper mortem etiam nobis comminati sunt. Postremo parochialibus nostris ecclesiis nos per vim spoliarunt, plebanos nostros, homines non tam doctrina quam vitæ integritate præstabiles expulerunt, aliosque non perinde doctos ac honestos ut factiosos lutheranos adeoque simplicium seductores in eorum locum surrogarunt, quibus et parochialium curam et verbi divini prædicandi munus non solum citra voluntatem nostram sed etiam in contemptum imperialium mandatorum, pluriumque offendiculum commiserunt. Etenim ex eorum commissione apud S. Thomam munere prædicandi fungitur Anthonius Firn, apud S. Petrum juniorem Wolfgangus Capito, apud S. Petrum seniorem Theobaldus Schwarz religionis trium ordinum professus, nunc apostata, apud S. Nicolaum quidam professus ordinis S. Joannis nunc apostata, apud S. Aureliam Martinus Butzer apostata; horum perversa non solum doctrina, sed etiam vitæ conversatione omnis prope in Christi fidelium cordibus religio atque pietas extincta est. Jamque a sacrosanctis conciliis non sine efficaci ratione instituta ac longo post tempore confirmata sunt, non erubescunt propria auctoritate, immo audacia quadam atque temeritate in multorum scandalum suarumque animarum periculum subsannare atque in totum subvertere, matrimonium non solum communi clero consulunt, sed et ipsi cum Deo sacratis virginibus matrimonio in facie ecclesiæ pro more solennizato copulantur. Ritum missarum aliarumque horarum Ecclesiasticarum et ecclesiæ institutione servatum hactenus explodunt et velut diabolicum criminantur. — Novis ad populum altaribus institutis, missas vulgari sermone nunc hac, nunc illa forma demum sub dominica cœnæ specie celebrant, variis ac spurcissimis blasphemiis venerabilissimum ac superbenedictum eucharistiæ sacramentum dehonestant, dicentes : « Sub pane atque vino verum corpus Christi non contineri. » Ordinem ecclesiasticarum personarum variis comitiis ab injuriis insectantur,

summum pontificem antichristum, episcopos personatas larvas, *Hanffbutzen*, *Strausbutzen*, cæteros clericos antichristi proluviem, animarum fures, ac latrones et impiam turbam appellantes, Ecclesiæ sacramenta, præcipue vero extremam unctionem, misere deturpant, oleum esse dicentes quo currus atque quadrigas item olera obsoniis parata inungi conveniat; baptismi consecratione non utuntur. Omnem ecclesiarum ornatum, candelas, cereas, sal et aquam benedictam, ejusque illa receptacula, lapideæ imaginis sanctorum, lichnos pensiles præsentibus etiam quibusdam magnatibus cum magno contemptu abjiciunt atque demoliuntur; ut interim omittamus læsæ religionis crimen quod committunt, dum sepulchrum divæ Aureliæ violantes destruunt, suisque reliquiis spoliatum demum reficiunt, ac velut in profanum usum redactum recludunt, denique sacramentorum tum administrationem sacerdotibus ad quorumdam nobilium aliorumque recte in christiana religione versantium justam ac piam petitionem ad hoc specialiter a nobis rogatis atque deputatis, tum hominibus etiam usum interdicunt. — Venerabili Eucharistiæ sacramento nescimus in quem locum aut usum translato, custodias ejusdem solitas obstruunt. Sacerdotes dum sacris rebus in ecclesiis intendunt, multis prius contumeliis ac injuriis affectos per vim tandem ejiciunt. — His atque aliis innumeris injuriis et molestiis, cum quotidie non solum a prædictis prædicatoribus, eorumque compluribus, sed etiam civibus afficeremur, neque esset quod a senatu magistratibusque ullum vel consilium vel auxilium sperare possemus variis interim et corporum et bonorum periculis obnoxii. — Demum consilio inter nos collato, si qua forte via, salvis et rebus et corporibus ejusmodi impetuosorum hominum temeritatem, ne dicamus crudelitatem atque immanitatem, effugere possemus, res collegiorum nostrorum pretiosiores veluti quæ ex auro argentoque facta atque cælata, cultui divino destinata sunt, privilegiorum item aliorumque jurium nostrorum litteras et monimenta aliaque similia de consensu reverendissimi domini episcopi Argentinensis, ordinarii nostri, omniumque quorum interest de tribus collegiis, in alium eumdemque tutiorem locum transferenda constituimus, idque non ea ratione intentioneque ut collegiorum translationem quovis modo adornaremus, sed ut res nostræ tantisper salvæ essent dum alio vel ex re vel tempore constituto furor hominum paululum mitigaretur vel extingueretur.

Verum longe nos fefellit consilium nostrum, nam ubi senatus hanc rerum nostrarum translationem simul atque personarum quarumdam absentiam rescivit, continuo fidem ab his quos adhuc in civitate deprehendit exegit de non alienandis eorum neque rebus neque corporibus, donec omnia collegiorum bona de integro in civitatem restitue-

rentur, atque eadem fide familiares nostros astrinxerunt ne absentes suarum rerum quamque eorum opera acquirerent.

Præterea vini, frumenti, aliarumque rerum omnium et singularium quas in ædibus, aut quibuscumque aliis habitationibus atque custodiis nostris invenerunt, inventario conscripto, familiares atque officiales nostros ex ædibus et habitationibus (privato etiam jure ad nos et non ad collegia vel ecclesias pertinentibus) ejecerunt easque suis mercenariis et quos nobis maxime infestos esse scirent utendas dederunt. Porro quod ad absentium personas attinet summam curam diligentiamque adhibuerunt si quos forte comprehendere inque eorum potestatem redigere possent. Sane hoc modo quidam ex nostris dum pacis componendæ causa ex Hagenoa, Friburgum proficisci vellent in ipso itinere viaque regia ac publica, ab Argentinensibus capti, vincti, in civitatem ducti, denique civitatis carceri mancipati sunt, a qua quidem violentia atque crudelitate non ullum jus atque justitia cui protinus sese obtulerunt, non aurea bulla, non imperialis reformatio, non publica sacri R. imperii per totam Germaniam erecta pax, denique non ulla cui duo collegia divi Petri subjecta sunt imperialis præsidis provinciæ in Hagenoa, adeoque inclytæ domus protectio, ullo modo tueri potuit. Hæc ubi in nostros inhumaniter admodum (ut nobis quidem videbatur) commissa esse animadvertimus ad Præsidem provinciæ in Hagenoa confugimus consilium ejus et auxilium tanquam nostri protectoris implorantes simul atque rogantes ut negotium nostrum, captivorumque sive juris, sive aliaquacumque via et ordine cum Argentinensibus componere atque transigere, deque pacis conditionibus tractare dignaretur.

Is causa nostra suscepta ubi multa cum prædictis civibus egisset nullumque apud eos nisi bonis nostris ex integro in civitatem reductis, neque compositioni, neque concordiæ locum invenisset, unicam esse certamque viam et rationem aiebat qua cum senatu populoque Argentinensi in gratiam redire possemus, nempe ut bona quæcumque a nobis essent translata, in civitatem reduceremus, quamquidem viam ut minime negligeremus; subinde seriose et ex animo consulebat, certoque promittebat hac via futurum ut substantiam nostram omnem sive in pecunia numerata sive in aliis rebus consistentem, in solitas nostras custodias reducere, promissionum, juramentorumque quibus personæ nostræ familiariumque nostrorum civibus astricti essent, similiter omnium mandatorum sive edictorum in personas vel bona nostra conceptorum relaxationem impetrare nec non rerum omnium et nostrarum et Ecclesiarum nulla prorsus excepta restitutionem liberamque et ab antiquo usitatam administrationem et usum facile consequi, sicque ad solitam divinorum celebrationem cultumque redire possemus,

proinde ut sumptuum atque expensarum seditionis tempore factarum nomine civibus aliquid contribueremus consulebat præses, non quod ipsi jam quemadmodum antea fecerant, eo nomine quicquam a nobis postularent, quippe qui hujus rei declarandæ arbitrium in se tanquam intercessorem quemdam contulerunt; sed quod firmiorem inter nos et ipsos stabilioremque amicitiam hoc modo futuram speraret. Postremo si munera civilia subire, jurisdictionemque senatus et civium quorumdam ex nobis in se prærogare gravarentur his nihilominus suis rebus beneficiorumque proventibus sive in corpore sive in præsentiis, consistentibus, in civitate et extra hac via libere uti et frui possent.

Sane hac spe ductuque præsidis commoti, nec non de Cæsareæ Majestatis atque inclytæ domus Austriæ protectione confisi, bona ecclesiarum nostrarum omnia ut quam primum in civitatem reducerentur apud nos constituimus, cumque majori jam parte introducta, magister Joannes Wetzel decanus apud S. P. jussu consensuque nostro quod reliquum erat invehere ut laboraret, fuit in ipso labore adeoque in sua propria habitatione extra civitatem sita, quæ tamen adversus vim merito cuique tutissimum refugium esse deberet, violenter prehensus, atque in contemptum protectionis Cæsareæ Majestatis et inclytæ domus Austriæ cui ut membrum Collegii S. P. subjectus fuit, captus atque in civitatis carcerem ductus. Cæterum illatis jam in civitatem omnibus bonis nostris, multa cum senatu in nostra causa præses agit, nihil admodum de propositis antea nobis pacis conditionibus diffidens, verum omnium prorsus et fide et spe frustratus quorum antea certissimam spem a senatu conceperat, hæc jam vana et inania esse intelligere potuit; nimirum senatus consulto in nos facto quo decernit :

Primum ut omnibus deinceps muneribus et oneribus civilibus subjecti, nullam rerum nostrarum alienandarum, emendarum vendendarumque citra quorumdam curatorum ad hæc nobis deputatorum consensum, arbitrium potestatemque habeamus, quin etiam singulis annis in præsentia eorumdem, apud quos etiam dimidia pars clavium esse debeat, administrationis nostræ rationem faceremus, deinde ut jure conferendi curata beneficia ante omnia in senatum translato, plebanis eorumque vicariis et coadjutoribus congrua et competenti mercede de communibus collegiorum bonis cum assignatione convenientium eis habitationum provideamus. Decimam insuper quam curatores prædicantibus et plebanis nunc existentibus elargiti sunt de communibus Ecclesiarum nostrarum bonis restituamus. Postremo ut lites inter nos et causarum quæstiones, beneficio appellationis, supplicationis atque reductionis penitus excluso, coram nullo alio judice quam senatu agamus atque expediamus. His atque aliis multis gravamini-

bus prædicti cives nostri tam personas quam res et bona nostra ecclesiarum nostrarum infestarunt atque turpissimo, non tam in nostrum atque ecclesiarum nostrarum, quam totius Christianæ religionis contemptum, affecerunt homines quos neque divini neque humani juris rationem ullam habere credimus. Quæ omnia tamet si hujus modi sint, quod nemo non intelligat quam gravissima pœna digna esse, nos tamen nullius vindictæ, sed solius defensionis cupidi, ut fraterno amore eorum fragilitati delictisque ignoscimus, sic rursus ut acceptorum damnorum emendatione ab eis ipsis postulemus, exigit tum charitas ordinata, tum illud debitum quo collegiis nostris omnes et singuli astricti sumus. Quapropter nos qua decet humilitate atque reverentia rogamus atque obtestamur S. V. pro innata clementia supremaque qua jam fungitur potestate, dignetur religioni jam prope impietate civium malitiaque prædicantium lapsæ succurrere, cultumque divinum in pristinum atque integrum statum restituere, id quod tum recte fiet si sæpe dicti cives competentibus remediis, pœnis atque mandatis per S. V. compellantur ut omnibus metu aut quovis alio modo extortis a nobis nostrisque familiaribus promissionibus relaxatis, omnium nostrum et personas et bona in eum omnino statum restituant, in quo nos omnia jura et privilegia imperatoria ac pontificia nec non civium tanto tempore consensus, divinis rebus intendere voluerunt atque permiserunt, simulque damnum et expensas quibus in hac causa multipliciter per eos gravati, ac prope exhausti sumus absque omni mora emendent. Proinde quo fecimus et bonis nostris et publica sacri imperii pace frui et in civitate vel extra pro cujuslibet condiditione conversari vitamque nostram sustentare possimus, petimus humiliter salviconductus securitatisque tam pro personis quam bonis nostris, litteras omni meliori modo et fortuna nobis impertiri atque S. V a prædicto senatu certiorem redditum hujusmodi salvi conductus vigore, salvis rebus, personis nostris commode apud eos commorari possimus, ne forte quemadmodum antea protectionis præsidialis, ita nunc S. V. salvi conductus spe decepti in antiquum errorem relabamur. Quam rem assiduis ad Deum optimum maximum precibus, omnibusque studiis atque obsequiis, omni cum humilitate nunquam non recompensare studebimus.

V. S.

Humillimi
Seniores
Capellani

Præpositi atque
Capitula trium Collegiorum
S. Thomæ utriusque Senioris et Junioris Petri.

VIII

(IIIe partie, ch. IX.)

LETTRE ADRESSÉE PAR LES PRÉDICANTS [1] STRASBOURGEOIS A LUTHER, ET REMISE AU DOCTEUR MARTIN PAR CHASELIUS, EN OCTOBRE 1525 (ELLE SE TROUVE DANS LA COLLECTION D'OS. SCHAD).

Martino Luthero, prædicatori verbi eximio, præceptori nostro observando.

Gratia et pax a Deo Patre et Domino Nostro Jesu Christo. Causa unitatis ecclesiarum conservandæ, hunc juvenem optimum ad te mittimus, observandissime in Domino præceptor. Nam ecclesiæ Rhenanæ plurimum obnoxiæ sunt pontificiæ tyrannidi, tum quæ Italiæ viciniores, tum quia tota hæc regio quæ latissime patet, occupata est ab ecclesiasticis: illi freti potentia, nummis, favore magnatum, extrema quæque in dies magis atque magis periclitantur cum suo ipsorum malo interim. Tanta fuit hujusce verbi efficacia et virtus consensus nostri; juncti sustinuimus acerrimas incursiones, qui singuli concidissemus, vulgo sic judicant, verbum eodem filo omnes tractant, ergo necesse est, ut veritate eaque ex animo nitantur. Quandoquidem diversi in idem ficte conspirare non possent, jam dum undique seges jurgiorum odio inimici suboritur, vix dici possumus, quanta cum jactura Ecclesiarum suboriatur Gallis, Brabantinis, Flandris, Germanis item infimis offendiculum pessimum objectum est. Idque providimus fore, et in hoc nuntium superiorem amandavimus, quo caveretur tam gliscens discordia [1]. Quo in statu autem pleræque hujus regionis ecclesiæ sint, quibus dotibus prædicti ministri, quæ spes, qui metus, quid concertationum et discriminum exantlatum et id genus alia, Gregorius hic referre poterit quem obsecramus benigne audias agentem tecum super mediis concordiæ. Nam in expectationem aliquam etiam deplorati adversarii modo resurgunt, qui sibi

[1] Les prédicants avaient déjà adressé une lettre collective à Luther, le 24 novembre 1524, après l'arrivée de Carlostadt à Strasbourg; il en a été question au chapitre VIII.

fore persuadent, ut inaniter invicem contendentes, mutuis convitiis conficiamur; frustrabuntur autem utrinque nobis connitentibus ad puritatem Christi tradendam posthabitis verborum pugnis super elementis mundi, si quidem Christum finem legis concedimus, alienum ac liberum esse censeamus oportet, quod hunc proprie non efficiat. Commendamus purissimis tuis precibus atque Ecclesiæ quæ isthinc Deo servit, laborantem Ecclesiam nostram et nos omnes. Dominus te servet.

Argentinæ.

Ministri verbi apud Ecclesiam Argentinensem.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS LA FIN DE L'ÉTÉ 1524 JUSQU'EN 1529.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.

